

HISTOIRE

ECCLESIASTIQUE

*Par Mr. FLEURY prêtre, prieur d'Argenteuil, cy-devant
sous-precepteur du Roy d'Espagne, de Monseigneur le
Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry.*

TOME DIXIÈME.

Depuis l'an 795. jusques à l'an 859.



A P A R I S ,

Chez JEAN MARIETTE, rue Saint Jacques,
aux Colomnes d'Hercules.

M D C C I V.

Avec Privilege du Roy & Approbation des Docteurs.

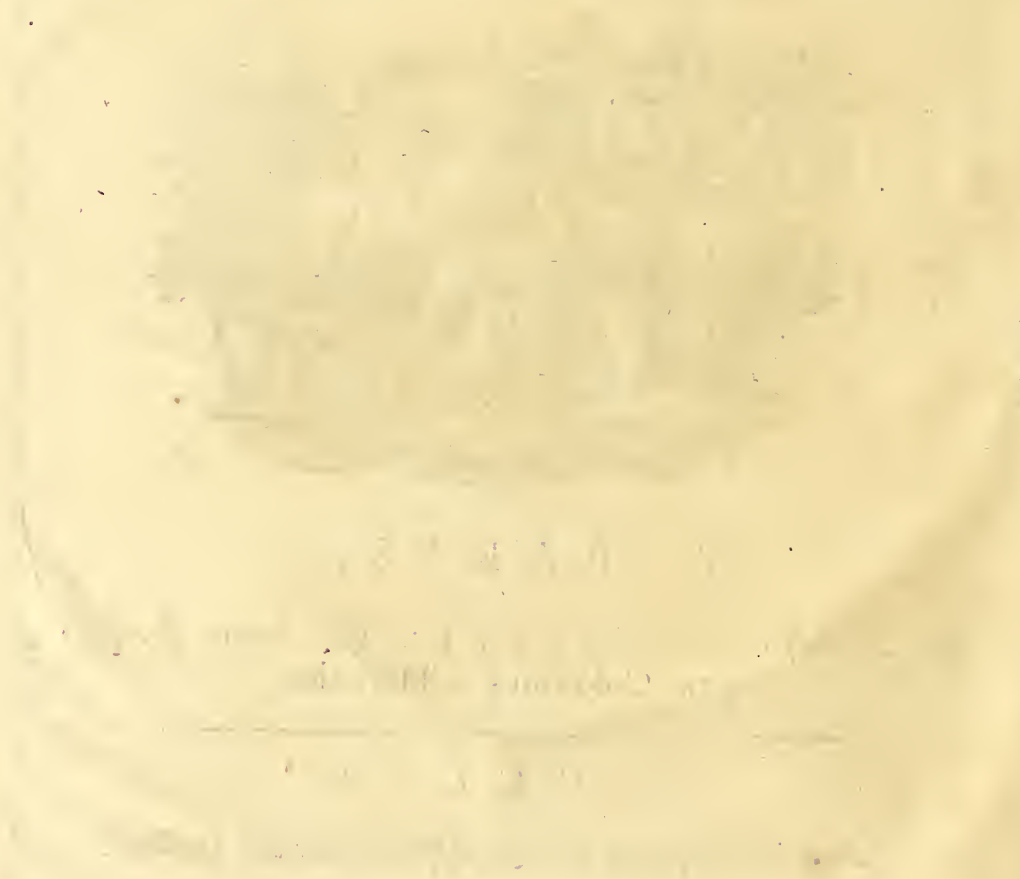
HISTOIRE

DES

PROVINCES

DE

FRANCE



RPJCH



SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

I. Constantin épouse Theodote.	II. Commencemens de	An. 795:
<i>Saint Platon.</i>	<i>Saint Theodore Studite.</i>	
IV. Mort du pape Adrien.	V. Leon III. pape.	
VI. Eglise d'Angleterre.	VII. Mort de Constantin.	
<i>Irene seule.</i>	VIII. Alphonse	797.
<i>le chaste.</i>	IX. Felix d'Urgel condamné à mort.	799.
X. Violence contre le pape Leon.	XI. Il va trouver le roi Charles.	800.
XII. Eglise de Paderborn.	XIII. Retractation de Felix d'Urgel.	
XIV. Informations contre Pascal & Campule.	XV. Arnon archevêque de Salsbourg.	
XVI. Traité d'Alcuin contre Elipand.	XVII. Vertus d'Alcuin.	
XVIII. Ecoles de France.	XIX. Ecris d'Alcuin.	802.
XX. Le pape se justifie.	XXI. Charles couronné empereur.	
XXII. Ambassadeurs d'Orient vers Charles.	XXIII. Nicephore empereur, mort d'Irene.	803.
XXIV. Affaires de Frioul.	XXV. Suppression des corévêques.	804.
XXVI. Evêques dispensez de la guerre.	XXVII. Second voyage du pape vers Charles.	806.
XXVIII. Eglises de Saxe.	XXIX. Saint Ludger de Munster.	
XXX. Ses miracles.	XXXI. Ses vertus & sa mort.	
XXXII. Conciles de Cliffe.	XXXIII. Mort de Taraise.	
XXXIV. Affaires de France.	XXXV. Translation de saint Cyprien.	
XXXVI. Leidrade archevêque de Lion.	XXXVII. Saint Benoist d'Aniane.	
XXXVIII. Reforme de monasteres.	XXXIX. Saint Guillem du desert.	
XL. Monasteres d'Aquitaine.	XLI. Schisme à C. P.	
XLII. Lettres de saint Theodore Studite.	XLIII. Concile contre Platon & Theodore.	808.
XLIV. Regle sur la dispense.	XLV. Violences contre Platon, &c.	809.
XLVI. Secondes nôces.	XLVII. Lettres de Theodore au pape.	810.
XLVIII. Conférence avec le pape sur le Filioque.	XLIX. Smaragde & Adalard.	
L. Te		

S O M M A I R E.

811. *Stamment de l'empereur Charles. LI. Capitulaire d'Interrogations. LII. Mort de Nicephore. Michel Curopalate empereur.*
 812. *LIII. Le patriarche Nicephore écrit au pape. LIV. Manichéens en Orient. LV. Suite des Pauliciens. LVI. Etat des Chrétiens d'Orient. LVII. Questions des Bulgares transfuges. LVIII. Mort de saint Platon. LIX. Michel déposé. Leon Armenien empereur. LX. Commencemens de Saint Theophane.*

LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

813. **I.** *Traitez sur le baptême. II. Concile d'Arles. III. De Reims. IV. De Mayence. v. De Châlons. VI. De Tours. VII. Louis couronné empereur. VIII. Pieté de Charles. IX. Sa mort. X. Adalard & Vala exilés. XI. Leon l'Armenien Iconoclaste. XII. Le patriarche Nicephore lui résiste. XIII. Remontrances des évêques. XIV. Dissimulation de Leon. XV. Le patriarche Nicephore chassé. XVI. Theodote patriarche. XVII. Concile des Iconoclastes. XVIII. SS. évêques persecutez. XIX. Saints abbez. XX. Mort du pape Leon III. XXI. Etienne IV. pape. XXII. Ebbon archevêque de Reims. XXIII. Regle des Chanoines. XXIV. Regle des Chanoinesses. XXV. Concile de Chelchyt. XXVI. Mort d'Etienne. Pascal I. pape. XXVII. Lothaire associé à l'empire. XXVIII. Reforme des moines. XXIX. Redévances des monasteres. XXX. Chute des abbez d'Orient. XXXI. Fermeté de S. Theodore Studite. XXXII. Il écrit au pape. XXXIII. Et aux patriarches. XXXIV. Le pape soutient les Catholiques. XXXV. Revolte de Bernard Roi d'Italie. XXXVI. Saint Eigil abbé de Fulde. XXXVII. Travaux de S. Theodore Studite. XXXVIII. Regles de penitence. XXXIX. Autres souffrances de Theodore. XL. Mort de Leon. Michel empereur. XLI. Invention de sainte Cecile. XLII. Mort de S. Benoist d'Aniane. XLIII. Michel rappelle les exilés. XLIV. Ses Mœurs. XLV. Il persecute les catholiques. XLVI. Penitence de l'empereur Louis. XLVII. Election des évêques. XLVIII. Autres Reglemens. XLIX. Commencemens de Raban. L. Fondation de la nouvelle Corbie.*
 818.
 819.
 820.
 821.
 822.
 823. *LI. Le pape Pascal accusé. LII. Sa mort. Eugene II. pape. LIII.*

DES LIVRES.

Lothaire rend justice à Rome. LIV. Vision de Vettin. LV. Capitulaire d'Heiton. LVI. Concile d'Angleterre.

245.

LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.

I. **C**onference proposée par l'empereur Michel. II. Sa lettre à l'empereur Louïs. III. Capitulaire d'Aix-la-Chapelle. IV. Assemblée de Paris. V. Jeremie & Jonas envoyez à Rome. VI. Conversion d'Heriold roi de Danemarck. VII. S. Anscaire envoié avec lui. VIII. Mort de S. Theodore Studite. IX. Son testament. X. Ses autres écrits. XI. Concile de Rome. XII. Mort d'Eugene. Valentin pape. XIII. Translations des reliques en France. XIV. Ansegise abbé de Fontenelle. XV. Gregoire IV. pape. XVI. Musulmans en Crete. XVII. En Sicile. XVIII. Jugement pour l'abbé de Farfe. XIX. Mort de S. Nicephore de Constantinople. XX. Claude de Turin. Iconoclaste. XXI. Dungal le refute. XXII. L'empereur Louïs ordonne quatre conciles. XXIII. Sixième concile de Paris. XXIV. Canons sur les sacremens. XXV. Sur le clergé. XXVI. Suite du concile XXVII. Institution des laïques de Jonas. XXVIII. Traité d'Alitgar sur la penitence. XXIX. Traité d'Agobard contre les Juifs. XXX. Epreuves superstitieuses. XXXI. Mission de S. Anscaire en Suede. XXXII. Theophile persecute les catholiques. XXXIII. Revolte contre l'empereur Louïs. XXXIV. Commencemens de Pascale Rabbert. XXXV. Son traité de l'Eucharistie. XXXVI. Traitez d'Amalarius des offices ecclesiastiques. XXXVII. Ecrits d'Agobard pour Lothaire. XXXVIII. Le pape Gregoire en France. XXXIX. L'empereur Louïs abandonné. XL. Sa penitence forcée. XLI. Etudes des Musulmans. XLII. Patriarches d'Orient. XLIII. Souffrances de S. Theodore & de S. Theophane. XLIV. Jean Leconomante patriarche de C. P. XLV. Souffrances de S. Methodius. XLVI. Suite de la mission de S. Anscaire. XLVII. Rétablissement de l'empereur Louïs. XLVIII. Déposition d'Ebon. XLIX. Autres affaires de France. L. Areopagiques d'Hilduin. LI. Translation de S. Vitus en Saxe. LII. Et de saint Li boire. LIII. Saint Aldric du Mans. LIV. Second concile d'Aix-la-Chapelle. LV. Parlement de Thionville & de Cre-

An. 824.

825.

826.

827.

828.

829.

830.

831.

833.

834.

835.

836.

837.

S O M M A I R E.

840. *mieu. LVI. Loüis protege l'église Romaine. LVII. Il est touché d'une comete. LVIII. Sa mort. LIX. Son portrait. LX. Mort d'Agobard.*

LIVRE QUARANTE-HUITIÈME.

- An: 842. I. **A** Morion pris par les Musulmans. II. Captifs confesseurs. III. Patriarches d'Orient. IV. Mort de Theophile. Michel empereur. V. Fin des Iconoclastes. VI. Methodius patriarche de Constantinople. VII. Fin de Jonas d'Orleans. VIII. Ebbon rétabli à Reims. IX. Bataille de Fontenay. X. S. Aldric chassé & rétabli. XI. Partage entre les freres. XII. Mort de Bernard archevêque de Vienne. XIII. Normans en France. XIV. Sarrafins en Italie. XV. Mort de Gregoire IV. Sergius II. pape. XVI. Le jeune Loüis à Rome. XVII. Loup abbé de Ferrieres XVIII. Capitulaire de Toulouse. XIX. Concile de Thionville. XX. Concile de Verneuil. XXI. Faux miracles à Dijon. XXII. Eglise de C. P. XXIII. Saint Joannice. XXIV. Alliance avec les Bulgares. XXV. Revolte des Pauliciens. XXVI. Fin des Martyrs d'Amorium. XXVII. Normans à Paris. XXVIII. Hincmar archevesque de Reims. XXIX. Concile de Beauvais. XXX. Concile de Meaux XXXI. Normans à Hambourg. XXXII. Capitulaires de Benoist diacre. XXXIII. Concile de Paris. XXXIV. Pascale abbé de Corbie. XXXV. Capitulaire d'Epemay. XXXVI. Sarrafins à Rome. XXXVII. Mort de Sergius II. Leon IV. pape. XXXVIII. S. Ignace patriarche de C. P. XXXIX. Raban archevêque de Maïence. XL. Concile de Maïence. XLI. Commencemens de Gothescalc. XLII. Valafriad Strabon. XLIII. Saint Convoion abbé de Redon. XLIV. Nouveaux évêques en Bretagne. XLV. Le pape fortifie Rome. XLVI. Etat d'Espagne. XLVII. Martyrs à Cordouë, saint Parfait. XLVIII. Ravages des Normans. XLIX. Gothescalc fustigé & enfermé. L. Ecrits pour & contre lui. LI. Lettre Synodale à Nomenoy. LII. Avis de Loup de Ferrieres au roi Charles. LIII. Concile de Pavie. LIV. Martyrs de Cordouë. Isaac. LV. Sanche. Pierre. Valabonse. LVI. Flore & Marie. LVII. Commencement de S. Euloge. LVIII.
843.
844.
- 845.
846.
847.
848.
- 850.
851.
852.

DES LIVRES.

Autres écrits sur la predestination. LIX. Lettre d'Amolon à Gothescalc. LX. Cité Leonine.

LIVRE QUARANTE-NEUVIÈME.

- | | |
|--|---|
| <p>I. Martyrs de Cordouë Aurelius, Felix &c. II. George moine & martyr. III. Autres martyrs. IV. Concile de Cordouë. V. Suite de l'affaire de Gothescalc. VI. Translation de S. Remy. VII. Capitules d'Hincmar. VIII. Concile de Soissons. IX. Suite. X. Mort de saint Aldric du Mans. XI. Ravages des Normans. XII. Articles de Quiercy. XIII. Enée évêque de Paris. XIV. Martyrs à Cordouë. XV. Concile de Rome. XVI. Fondation de Leopolis. XVII. Impietez de l'empereur Michel. XVIII. S. Anscaire évêque de Brême. XIX. Eglise de Suede. XX. Commencemens de l'église de Danemarck. XXI. Suite de l'église de Suede. XXII. Suite de l'église de Danemarck. XXIII. Troisième concile de Valence. XXIV. Affaires d'Italie. XXV. Mort de Leon IV. XXVI. Benoist III. pape. XXVII. Mort de l'empereur Lothaire. XXVIII. Mort de Raban. XXIX. Ethelulfe roi d'Angleterre. XXX. Ravages des Normans. XXXI. Capitulaire de Quiercy. XXXII. Lettres de Loup de Ferrieres. XXXIII. Traité d'Hincmar sur la predestination. XXXIV. Instructions à ses prêtres. XXXV. Martyrs de Cordouë. XXXVI. Leur défense par saint Euloge. XXXVII. Autres martyrs. XXXVIII. Mort de Benoist III. Nicolas I. pape. XXXIX. Union de Brême à Hambourg. XL. Lettres des évêques de France au roi Loüis. XLI. Reliques de Cordouë à Paris. XLII. Martyre de saint Euloge. XLIII. Lettres d'Hincmar contre les pillages. XLIV. Députation au roi Loüis. XLV. Concile de Savonieres. XLVI. Requête du roi Charles contre Venilon. XLVII. Lettres aux Bretons. XLVIII. Concile de Langres. XLIX. Statuts d'Herard & d'Isaac. L. Second traité d'Hincmar sur la predestination. LI. Ecrits de Pascale Ratbert. LII. Traité de Ratram sur l'Eucharistie. LIII. Ecrit anonyme contre Pascale. LIV. Ravages des Normans.</p> | <p>852.</p> <p>853.</p> <p>854.</p> <p>855.</p> <p>856.</p> <p>857.</p> <p>858.</p> <p>859.</p> |
|--|---|

A P P R O B A T I O N.

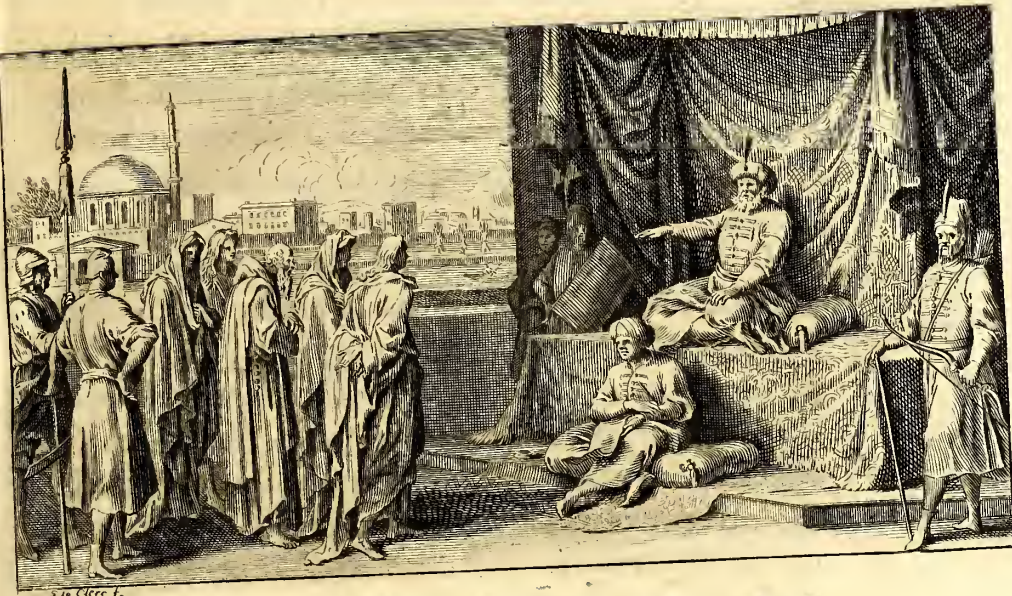
J'A Y lû le dixième volume de l'*Histoire Ecclesiastique* de Monsieur l'Abbé F L E U R Y. Fait à Paris le 14. Août 1703.

PAbbé COURCIER.

JE souffigné Docteur en Theologie de la faculté de Paris, & Principal du College des Tresoriers, ay lû le dixième Tome de l'*Histoire Ecclesiastique*, composé par Monsieur l'Abbé F L E U R Y. Je n'y ai rien trouvé de contraire à la foi ni aux bonnes mœurs, il est tout plein d'érudition; il est digne de son auteur. Donné à Paris le quatorzième de Septembre 1703.

GAILLIOT.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME. A N. 795.



OMME l'empereur Constantin avoit épousé, malgré lui, l'imperatrice Marie, il la prit en aversion, & chercha à rompre son mariage quand il se vit le maître; & Irene sa mere, qui l'avoit obligé à le contracter, lui conseilla elle-même de le dissoudre: voulant le rendre odieux à tout le monde, & ramener ainsi à elle la souveraine autorité. Ce qui pouffoit principalement le jeune empereur, étoit l'amour qu'il

I.
Constantin &
pouse Theodote.
sup. l. XLIV.
n. 47. 48.
Theoph. an. 7.
p. 396.

2 HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

AN. 795.

avoit conçu pour Theodote, une des filles de la chambre de Marie, qu'il vouloit épouser. Pour cet effet il publia que Marie avoit voulu l'empoisonner; mais il ne put le persuader à personne.

*Vita S. Taras. c.
7. ap. Boll. 25.
Feb. tom. 5. p. 584.*

Il fit tous ses efforts pour gagner le patriarche Taraise, & lui faire approuver ce divorce. Il lui envoya premierement un magistrat, qui lui expliqua toutes les circonstances de la pretendue entreprise d'empoisonner l'empereur; & l'instruisit exactement de cette accusation, l'assurant qu'elle étoit tres bien fondée. Le patriarche lui répondit en soupirant: Je ne sai comment l'empereur pourra souffrir l'infamie dont il se couvrira devant toutes les nations; & comment il pourra réprimer les adulteres & les autres débauches, après avoir donné un tel exemple. Quand le crime de l'impératrice Marie seroit aussi certain que vous prétendez, le Seigneur défend de quitter sa femme, sinon pour cause d'adultere. Dites donc à l'empereur, que je souffrirai plutôt la mort & les plus cruels supplices, que de consentir à son dessein.

*Sup. l. XLIV. n.
26.*

L'empereur voulant lui parler lui-même, l'envoya querir, & Taraise vint au palais, accompagné du moine Jean, qui avoit assisté au septième concile de la part des patriarches d'Orient. Je n'ay rien voulu vous cacher, dit l'empereur, parce que je vous regarde comme mon pere. On ne peut nier, que je ne puisse quitter une personne qui a attenté à ma vie: elle merite la mort, ou tout au moins une penitence perpetuelle; & pour

vous convaincre de son crime, voiez-en les preuves de vos yeux. La dessus il fit apporter des vases de verre avec une liqueur trouble, disant que c'étoit le poison, dont la femme avoit voulu se servir, pour lui faire perdre la vie, ou la raison. Le patriarche ne donna pas dans cette artifice: il fit connoître à l'empereur, qu'il savoit sa passion pour Theodote, & lui declara nettement, qu'il ne pouvoit dissoudre son mariage, & qu'il seroit obligé de lui défendre l'entrée du sanctuaire, c'est-à-dire, de l'excommunier. Le moine Jean, qui étoit un venerable vieillard, parla longtemps aussi & fortement à l'empereur, & s'attira l'indignation des preteurs & des patrices, dont il y en eut qui le menacerent de lui passer l'épée au travers du corps. Enfin l'empereur brûlant de colere, les fit chasser l'un & l'autre, n'ayant rien à leur répondre.

Il persista dans son dessein, obligea l'impératrice Marie à se rendre religieuse, & la fit raser au mois de Janvier de la troisième indiction l'an 795. Au mois d'Août suivant il declara impératrice Theodote, & la fiança; mais n'ayant pû persuader au patriarche de celebrer les noces, il chercha un prêtre pour cette fonction; & la fit faire dans le palais de Mamas, par Joseph abbé & œconome de l'église de C. P. le quatrième du mois de Septembre suivant, l'indiction quatrième étant commencée. Cette action de l'empereur causa un grand scandale, non seulement à C.P. mais dans les autres villes & les provinces les

AN. 795.

*Teoph. an. 51**Vita S. Theod.
Stud. per Mich. m.
18. 19. 66.*

4 HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

A N. 795.

plus éloignées, comme du Bosphore & de Gothie; les gouverneurs & les autres personnes puissantes suivoient l'exemple de l'empereur: les uns chassoient leurs femmes, les autres en gardoient plusieurs à la fois, & la débauche étoit publique.

S. Platon & S. Theodore son disciple, furent les seuls qui s'opposèrent ouvertement au scandale, en se separant de la communion de l'empereur. Car le patriarche Taraise n'exécuta pas sa menace, & ne crut pas devoir excommunier l'empereur: de peur de lui donner occasion de prendre le parti des Iconoclastes, qui étoient encore en grand nombre, ce que le jeune prince menaçoit déjà de faire. Taraise crut donc à propos de dissimuler, & ne pas le pousser à bout; & toutefois l'empereur ne laissa pas de le maltraiter, en lui donnant des espions pour l'observer sous le nom de Syncelles; qui ne laissoient approcher de lui personne sans leur permission. L'empereur fit encore maltraiter & exiler les domestiques & les proches du patriarche.

II.
Commencemens
de saint Platon.
*Vita ap. Boll. 20.
p. 364.*

Platon qui se signala en cette occasion, étoit né l'an 735. à C. P. de Sergius & d'Euphemie personnes nobles & riches. Il perdit l'un & l'autre, & la plûpart de ses parens dans une peste qui désola C. P. l'an 746. mais il fut élevé par un de ses oncles, qui étoit tresorier de l'empereur; & comme Platon écrivoit très-bien en notes, il le soulageoit, & ensuite exerçoit sa charge, dont il ne lui manquoit que le titre. Il étoit aimé de tous les grands & connu de l'empereur même. Dans cet

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME. 5

emploi menant une vie réglée & s'éloignant des divertissemens ordinaires de la jeunesse: il amassa de grands biens, outre ceux que ses parens lui avoient laissez, & on lui proposa plusieurs mariages avantageux. Mais l'amour de Dieu l'élevoit au-dessus de la vie seculiere, il faisoit son plaisir de la lecture: il frequentoit les églises & les monasteres, & se confessoit à un abbé, à qui il découvroit son interieur, & qui admiroit sa vertu.

Enfin resolu de tout quitter, il donna la liberté à ses esclaves, & vendit tous ses biens: dont il distribua la plus grande partie aux pauvres, & en laissa quelque peu à ses deux sœurs. Il quitta le voisinage de C. P. & passa au mont Olimpe en Bithynie, dans le monastere des Symboles, sous la conduite de l'abbé Theoctiste. Platon avoit alors vingt-quatre ans, dont il avoit passé douze chez son oncle: ainsi c'étoit l'an 758. Etant entré dans le monastere il s'exerça à toutes les vertus, mais principalement à l'obéissance, avec une confiance entiere à son supérieur: il s'appliquoit au travail des mains, particulièrement à l'écriture, où il excelloit: toutefois il ne dédaignoit pas de pâtrir le pain, d'arroser la terre & de porter du fumier.

Pour exercer sa vertu, Theoctiste le reprenoit quelquefois, sans qu'il eût fait aucune faute: ajoutant aux reproches de paroles, les soufflets & les coups de poing; & Platon le prioit lui-même de le traiter ainsi. Enfin Theoctiste le goûta tellement

6 HISTOIRE ECCLESIASTIQUE

& le trouva d'un si grand secours, qu'il ne pouvoit s'en passer, & lui confioit toute la conduite & tous les biens du monastere, sans que Platon en tournât une obole à son profit. Theoctiste étant mort, Platon passa dans sa cellule, pour y vivre en anachorette, s'y étant suffisamment préparé par la vie commune: mais il lui succéda aussi dans sa charge, & fut élu abbé des Symboles. C'étoit l'an 770. douze ans après son entrée dans le monastere, & il en avoit trente-six. Sa nourriture étoit du pain, des fèves, des herbes sans huiles: excepté les jours qu'il mangeoit avec la communauté, sçavoir les Dimanches & les fêtes: il ne buvoit que de l'eau, encore rarement & passoit quelquefois jusques à dix jours sans boire. Il faisoit dans la priere de frequentes genuflexions, il travailloit assidument, & c'étoit une de ses principales vertus: en sorte qu'il laissa à ses monasteres un tres-grand nombre de livres écrits de sa main, particulièrement des extraits des peres.

Il demeura inconnu à Constantin Copronime lorsqu'il persecutoit les moines; & après la mort de cet empereur, des affaires necessaires l'ayant obligé de venir à C. P. il y étoit tellement oublié; que ses propres neveux ne savoient pas s'il étoit encore au monde: mais sa vertu le fit bien-tôt connoître, & par ses exhortations il fit de grands fruits. Il réunit des familles divisées, abolit les juremens, procura de grandes aumônes, & fit grand nombre de conversions. On le

pria instamment de prendre le gouvernement d'un monastere à C. P. mais il le refusa ; aussi bien que l'évêché de Nicomedie, que le patriarche Taraise lui offrit, & retourna à sa chere solitude. Cependant l'imperatrice Irene aiant rendu la liberté d'embrasser la vie monastique, toute la famille de saint Platon renonça au monde, & ils fonderent un monastere près de C. P. qui fut nommé Saccudion, & dont il prit le gouvernement l'an 782. douze ans après qu'il eut été élu abbé des Symboles. Il ôta à son monastere les esclaves, à cause de leurs femmes, qui en étoient inseparables: joint qu'il trouvoit indecent, que des moines eussent d'autres hommes à qui ils se fissent craindre. Il eut peine à changer la coutume sur ce point; & toutefois d'autres monasteres l'imiterent. Tandis que saint Platon gouvernoit cette derniere communauté, on tint le second concile de Nicée où il assista; & on y voit encore sa souscription au huitième rang après les évêques, en qualité d'hégumene & d'archimandrite de Saccudion. Quelque tems après il fut attaqué d'une maladie qui parut mortelle: ce qui lui fut une occasion de se décharger du gouvernement du monastere, & d'en faire élire abbé Theodore son neveu, fils de sa sœur. Saint Platon avoit été douze ans abbé de Saccudion, ainsi c'étoit l'an 794. la soixantième de son âge.

Theodore en avoit alors trente-cinq, étant né la dix-neuvième année de Copronyme, qui est l'an 759. & c'étoit la treizième année de sa profes-

AN. 795.

Añ. 4. p. 339. D.

III.

S. Theodore
Studite.
*Vita per Mi-
chael.*
n. 1. 2. &c.

AN. 795.

sion monastique. Saint Platon étant malade ; assembla toute la communauté, & supposant que sa maladie étoit mortelle, il les conjura de lui déclarer, qui ils vouloient avoir pour supérieur après lui : assurant qu'il approuveroit leur choix, car il savoit bien leur inclination. Ils répondirent tous d'une voix, que c'étoit Theodore, & saint Platon sans rien ajoûter, le chargea aussitôt du gouvernement. Theodore ne s'attendoit à rien moins ; mais il ne put résister au consentement unanime.

Tel étoit donc saint Platon retiré & dégagé de tout, quand il crut devoir témoigner ouvertement, qu'il désapprouvoit le mariage de l'empereur Constantin avec Theodote, jusqu'à se séparer de la communion du patriarche Taraise. L'empereur irrité le fit menacer d'exil, de fouet, de mutilation de membres : on lui envoya des moines pour le solliciter, on lui écrivit des lettres, mais le tout inutilement. L'abbé Theodore son neveu, se déclara comme lui, & ne se crut pas obligé au même ménagement que le patriarche Taraise : mais après y avoir bien pensé, il excommunia publiquement l'empereur, & le dénonça à tous les moines. L'empereur dissimula son ressentiment ; & voulant gagner Theodore, il y employa sa nouvelle épouse Theodote, qui étoit parente du saint abbé ; & qui s'efforça de le gagner par de grandes sommes d'argent & de grands presens, & encore plus par la considération de la parenté.

L'empereur

L'empereur voïant qu'elle n'avoit rien gagné, A N. 795. alla lui-même au monastere de Saccudion, sous pretexte d'une affaire pressé : mais ni l'abbé Theodore, ni aucun des moines, ne se presenta pour le recevoir ; & pas un ne lui parla, ni ne l'approcha. Oûtré de colere, il retourna au palais, & envoïa Bardane, domestique des écoles, c'est-à-dire, capitaine des compagnies, & Jean, comte de l'obsequium : pour maltraiter à coups de fouët l'abbé Theodore & ceux de ses moines, qu'il savoit être les plus fermes dans les mêmes sentimens. On les déchira de coups, & on fit couler de leur corps des ruisseaux de sang, puis on les envoïa sur le champ en exil à Theffalonique, suivant l'ordre de l'empereur. Ils étoient douze en tout, l'abbé & onze moines : ils souffroient ce traitement d'un esprit tranquille ; & comme il y avoit un ordre de l'empereur portant défense à personne de les recevoir, les abbez mêmes n'osoient leur faire l'hospitalité.

Les mêmes capitaines amenerent Platon à C. P. & l'empereur le fit venir devant lui ; mais il lui resista en face, & lui souûtint que son mariage étoit illicite. L'empereur le fit enfermer dans une cellule, où on lui donnoit à manger par un trou, avec ordre de ne le laisser voir à personne ; & il étoit gardé dans le monastere de S. Michel, joint au palais ; dont étoit abbé le prêtre Joseph, qui avoit marié l'empereur avec Theodote. L'empereur envoïa des évêques à Platon, pour lui persuader de consentir seulement de pa-

*Theop. an. 6.
p. 397. C*

AN. 795.

Vita S. Theod.
p. 23.

role, afin de se délivrer de cette prison. Il étoit attaqué par les railleries des moines & des laïques, de ses parens & des étrangers: mais il demeura toujours ferme, & soutint la persécution un an entier. Elle ne fut pas sans effet; les moines & les évêques de la Chersonese, du Bosphore, des côtes & des isles voisines, touchés de l'exemple de Platon & de Theodore, declarerent l'empereur excommunié; & ne se laisserent fléchir ni par les menaces, ni par les presens. Il les fit donc bannir: mais ils n'en devinrent que plus hardis à parler contre ce mariage scandaleux, & ramenerent plusieurs de ceux qui s'étoient laissez entraîner à imiter l'empereur. Irene sa mere, voyant combien cette conduite lui nuisoit auprès des gens de bien, prenoit le parti de ceux qu'il persécutoit, pour le rendre encore plus odieux.

*Theod. ep. 3.**Vita Theod.*IV.
Mort du pape
Adrien.
Anast.

Saint Theodore n'arriva à Thessalonique que le samedi, jour de l'Annonciation 25. de Mars, par consequent l'an 797. De-là il écrivit à saint Platon, ce qui s'étoit passé depuis leur separation, & tout le détail de son voiage. Il écrivit aussi au pape tout ce qui étoit arrivé, & en reçut une réponse pleine de louanges de sa prudence, & de sa fermeté.

Ce pape étoit Leon III. car Adrien étoit mort dès la fin de l'an 795. En deux ordinations au mois de Mars il fit vingt-quatre prêtres & sept diacres, & d'ailleurs cent quatre-vingt-cinq évêques. Il fit aux églises de Rome un tres-grand

nombre d'offrandes en vases & en ornemens de diverses fortes, dont le poids montoit à treize cens quatre-vingt-quatre livres d'or, & dix-sept cens soixante & treize livres d'argent, où il faut toujours entendre la livre Romaine de douze onces. Il fit quantité de reparations aux églises, & en bâtit plusieurs nouvelles, il rebâtit plusieurs diaconies, & ordonna des distributions considérables d'aumônes, donnant plusieurs terres pour cet effet. Le monastere de saint Etienne, qui portoit le nom de Barbe praticienne, près de l'église de saint Pierre, étoit tellement negligé, qu'on n'y faisoit plus de service divin. Adrien le rétablit, y mit des moines & un abbé; & ordonna qu'ils celebrassent l'office dans l'église de saint Pierre, comme les autres communautéz qui venoient y chanter. Il rebâtit le monastere de saint André, fondé par le pape Honorius, y mit un abbé avec des moines; & ordonna qu'ils chantaient toutes les heures, dans la basilique du Sauveur, qui est l'église de Latran, avec les moines de saint Pancrace, à deux chœurs, dont chaque monastere faisoit le sien. Il unit deux monasteres voisins, l'un de saint Laurent dans les ruines de l'ancien palais, l'autre de saint Etienne, & ordonna aux moines de faire l'office dans l'église de saint Marc. Il rétablit le monastere de saint Adrien, & saint Laurent tombé en ruine, & habité par des seculiers, y donna de grands biens & ordonna que les moines viendroient chanter jour & nuit dans l'église de sainte Marie-Majeure.

p. 1741. C.

p. 1741. B.

p. 1745. E.

p. 1746. D.

p. 1750. D.

A.N. 795.

L'église de saint Anastase aiant été brûlée avec la maison de l'abbé & les autres bâtimens, en sorte que l'on n'avoit sauvé que la chassé du Saint: le pape Adrien alla lui-même éteindre le feu, & rebâtit ce monastere en meilleur état que devant; il repara plusieurs aqueducs & les murailles de Rome.

Ce pape tint le saint siege vingt-trois ans dix mois & dix-sept jours, & fut enterré à saint Pierre le vingt-sixième de Decembre 795. indiction quatrième. Il vécut du tems du roi Charles au rapport d'Anastase: qui depuis ne marque plus le tems des papes par les empereurs de C. P. comme il faisoit auparavant. Charles aiant appris sa mort, le pleura, comme s'il eut perdu un frere ou un fils; & quoiqu'il ne doutât point que son ame ne fût dans le repos éternel, il ne laissa pas de faire prier pour lui, & il donna pour cet effet de grandes aumônes. Il en envoya de son trésor à toutes les villes metropolitaines, & des dalmatiques & des chapes à toutes les églises épiscopales d'Angleterre, comme il témoigne dans une lettre à Offa, roi des Merciens: enfin Charles pour monument éternel de son amitié envers Adrien, composa son épitaphe en vers latins élégiaques. Le roi Offa étoit le douzième roi des Merciens, descendu de Penda, premier Chrétien. Il commença à regner l'an 756. mais aiant tué Ethelbert, dernier roi d'Estangle, & usurpé son royaume en 794. il fit le pelerinage de Rome sur la fin du pontificat d'Adrien; & obtint un

*Egin. vita Car.**epist. ad. off. to. 7.
Conc. p. 1130.**Matth. Vestm.*

privilege en faveur du monastere qu'il vouloit fonder en l'honneur de saint Alban, dont il avoit trouvé les reliques. A N. 795.

Le même jour de la sepulture du pape Adrien, on élut son successeur Leon III. Il étoit né à Rome, & dès son bas âge il avoit été élevé dans le palais patriarchal de Latran, où il apprit le pfeautier, l'écriture sainte, & toute la discipline ecclesiastique. Il fut ordonné soudiacre, & ensuite prêtre du titre de sainte Susanne: ses mœurs étoient pures, ses discours éloquens, son courage ferme. Quand il trouvoit quelque moine distingué, ou quelqu'autre serviteur de Dieu, il étoit continuellement avec lui à s'entretenir des choses divines & à prier. Il faisoit l'aumône avec gaieté, & y excitoit les autres; visitoit les malades, & les exhortoit par l'écriture sainte. Menant une telle vie il étoit aimé de tout le monde, particulièrement du vestiaire ou maître de la garderobe du Pape, sous la conduite duquel il étoit. Aussi fut-il élu pape tout d'une voix le jour de saint Etiene vingt-sixième de Decembre 795. par tous les évêques, les grands, le clergé & le peuple de Rome, & il fut ordonné évêque le lendemain jour de saint Jean l'Evangeliste, qui cette année étoit un dimanche. Il tint le saint siege vingt-cinq ans cinq mois & dix-sept jours. Quoiqu'il fût très doux, il ne laissoit pas d'être ferme pour la défense des droits de l'église: il rendoit justice à tout le monde, & faisoit de grandes liberalitez. Il augmenta les distributions

V.
Leon III. pape

Anast.

A N. 796.

du clergé, & fit aux églises de Rome tant & de si grandes & de si riches offrandes, que le denombrement en seroit trop ennuieux.

*Egin. annal.
an. 796. to 2.
Duch. p. 248.*

Si-tôt qu'il fût pape, il envoya au roi Charles des legats chargez des clefs de la confession de saint Pierre & de l'étendart de la ville de Rome, avec d'autres presens; & le pria d'envoier quelqu'un des seigneurs de sa cour, qui reçût le serment de fidelité des Romains pour les assûrer dans son obéissance. Le roi envoya Angilbert abbé de saint Riquier, avec une grande partie du tresor que Henri duc de Frioul avoit apporté de Pannonie la même année, après avoir pillé la Ringe ou capitale des Huns. Angilbert étoit aussi chargé d'une lettre, en réponse de celle du pape, qui commence ainsi: Aiant lû vôtre lettre & le decret de vôtre élection; nous avons eû une grande joie, de ce qu'elle a été faite unanimement: comme aussi de ce que l'on nous rend l'obéissance & la fidelité qui nous est dûë. Et ensuite: Nous vous envoions Angilbert, un de nos plus familiers serviteurs, que nous avons resolu d'envoier à vôtre predecesseur: mais comme tous les presens étoient prêts, la nouvelle de la mort de nôtre bien-heureux pere a retardé son départ. Nous l'avons chargé de conferer avec vous de tout ce qui regarde la gloire de l'église & l'affermissement de vôtre dignité, & de nôtre patriciat. Enfin il l'exhorte à faire observer par tout les canons.

*to. 7. Conc. f. 1128.
Alcuin ep. 84.*

Il y avoit une instruction pour Angilbert, por-

tant qu'il avertira le pape sur ses devoirs, tant pour la pureté de ses mœurs, que pour l'observation des canons & le gouvernement de l'Eglise. Représentez lui souvent, dit le roi, que cette dignité est de peu d'années; & que la récompense de celui qui s'en acquite bien est éternelle. Parlez-lui fortement pour l'extinction de la simonie, & lui représentez tout ce dont vous savez que nous nous sommes plaints ensemble. Comme ces deux lettres se trouvent entre les œuvres d'Alcuin, il y a apparence qu'il les avoit composées au nom du roi, & il y en joignit une en son nom au pape Leon.

On croit que ce fut de ces presens du roi Charles, & de ces dépoüilles des Huns, que le pape au commencement de son pontificat fit faire tant de vases & d'ornemens précieux pour les églises de Rome. On y exprime entr'autres des couloirs d'argent doré, servant à purifier le vin qui devoit être consacré. On remarque une grande sale dans le palais de Latran qu'il fit incrufter de marbre, & orner de colonnes & de peintures en mosaïque. Il en reste une encore aujourd'hui où saint Pierre est représenté assis, aiant trois clefs sur ses genoux, & à ses deux côtés le pape Leon à droit, le roi Charles à gauche, tous deux à genoux. D'une main S. Pierre donne au pape un pallium; & de l'autre au roi un étendart chargé de six roses. Au dessous est une inscription qui porte: S. Pierre donnez la vie au pape Leon, & la victoire au roi Charles.

AN. 796.

ap. Alcuin. p. 82.

ep. 72.

Anast.

p. 1078. D.

Alam paret Latran.

A N. 796.

IV.
Eglises d'An-
gleterre.tom. 7. conc. p.
1109.

Quenulfe roi des Merciens, successeur d'Offa, aiant appris la mort du pape Adrien, écrivit à Leon, le priant de le regarder comme son fils adoptif, & lui promettant une parfaite obéissance, puis il ajoute: Vous sçavez que le roi Offa a le premier entrepris de diviser en deux le diocèse de Cantorberi, à cause de l'inimitié qui étoit entre lui & l'archevêque Jambert, & le peuple de cette ville; & qu'à sa priere le pape Adrien fit ce qui ne s'étoit jamais fait, en donnant le pallium à l'évêque des Merciens: c'étoit l'évêque de Lichefeld, qui fut alors fait archevêque. Nous ne blâmons toutefois ni l'un ni l'autre, croiant qu'ils regnent avec Jesus-Christ: mais nous vous supplions de nous écrire ce que nous devons observer, afin qu'il n'y ait point chez nous de schisme. Il le prie aussi d'examiner les plaintes d'Athelrade ou Adelard, alors archevêque de Cantorberi, & accompagne ses lettres d'un present de six vingts marcs.

tom. 7. conc. p.
1148.V. Cang. glos.
Manusa.

L'archevêque Athelrade avoit été auparavant abbé de Malmesburi, & depuis évêque de Winchester. Il fut lui même porteur de cette lettre; & le pape fut si content de sa science & de sa vertu, qu'il lui donna une réponse très-favorable; par laquelle il lui accorde le pouvoir d'excommunier même les rois & les princes soumis à sa juridiction, qui violeront les commandemens de Dieu: apparemment pour donner plus de poids aux censures par le respect du saint siege. Au reste le pape rend à l'archevêque toute l'autorité

l'autorité, qu'avoient eue ses predecesseurs, suivant l'ordre établi par saint Gregoire, tant pour l'ordination & la confirmation des évêques, que sur les monasteres. En execution de ce decret, l'archevêque Athelrade tint un concile à Beccaneld, où assista le roi Quenulfe, & y défendit aux laïques d'usurper les biens des églises. C'étoit l'an 798. second du regne de Quenulfe, dix-sept évêques & quelques abbez souscrivirent à ce decret. Vers le même tems le même roi fit aussi tenir un concile en Northumbre, dont le royaume étoit éteint : le dernier roi Ethelbert aiant été tué en 794. Ce concile fut tenu à Finchald. Echanbald archevêque d'Yorc y presida, & on y ordonna le retablissement de l'ancienne discipline, principalement l'observation de la Pâque.

Quelque tems avant ce concile, c'est-à-dire l'an 793. cinquième du regne d'Ethelred, qui est le même qu'Ethelbert, les Danois ou Normands firent une descente en Angleterre, pillant de tous côtez, & tuant les prêtres, les moines & les religieuses : le septième de Juin ils vinrent à l'église de Lindisfarne, dont ils renverserent les autels, & pillerent tout le tresor. Ils tuerent quelques-uns des moines, en emmenerent d'autres, en chasserent plusieurs après les avoir dépouillez & traitez indignement, en jetterent quelques-uns dans la mer. Mais après qu'ils se furent retirez, les moines qui avoient pû leur échaper, se réunirent près les reliques de saint Cuthbert leur patron; & le siège épiscopal ne laissa pas de subsis-

Simeon. Dunelm.
liv. II. c. 3.

Sup. liv. XL. n.
43.

A N. 797.

VII.

Mort de Conf-
tantin. Irene
seule.*Theoph. an 7.*
p. 398.

ter encore long-tems en cette église.

En Orient le jeune empereur Constantin fut emprisonné par les artifices de sa mere Irene qui avoit gagné les principaux officiers ; & on lui creva les yeux avec tant de violence , qu'il en mourut. C'étoit le samedi dix-neuvième d'Aoust 797. indiction cinquième. Il avoit regné en tout près de dix-sept ans , & Irene en regna seule encore cinq. Aussi-tôt elle rapella les exiliez ; entre autres saint Theodore : S. Platon fut aussi délivré de sa prison. Le patriarche Taraise lui fit des excuses de n'avoir pas tenu la même conduite que lui , & l'invita à la réunion qui se fit entr'eux , moiennant la punition du prêtre Joseph , qui avoit marié Theodote , & qui fut chassé & déposé.

Vit. S. Plat c. 5.

n. 30.

Vita. Theod. c.

27.

Saint Theodore quitta incontinent après C. P. & retourna à son monastere de Saccudion : où il rassembla son troupeau dispersé , & l'augmenta d'un grand nombre de personnes , que sa reputation attiroit de tous côtez : mais quelque tems après il fut obligé de l'abandonner , pour éviter les insultes des Musulmans , qui faisoient des courses jusques aux portes de C. P. il se refugia dedans avec toute sa communauté ; & y fut reçu avec joie par le patriarche & l'imperatrice , qui l'obligerent par leurs instantes prieres à se loger dans le monastere de Stude. Il étoit ainsi nommé de Studius patrice & consul , qui étant venu de Rome s'établir à C. P. on ne fait pas bien en quel tems fonda une église en l'honneur de saint Jean-Baptiste accompagnée d'un mo-

Cang. C. P.
lib. 4. p. 103.

n. 29.

naftere. Constantin Copronyme en avoit chassé A N. 797.
 les moines : depuis ils s'y étoient rétablis , mais
 en petit nombre ; & ils n'étoient pas plus d'une
 douzaine. Theodore y transféra sa communauté,
 & de son tems elle monta jusqu'à mille. Ce fut
 le plus fameux monastere de C. P. & Theodore
 est principalement connu sous le nom de Studite.

Saint Platon craignit alors d'être obligé à re-
 prendre le gouvernement de la communauté :
 c'est pourquoi il embrassa la vie de reclus , & fit
 profession d'obéissance à l'abbé Theodore son ne-
 veu en presence de témoins assemblez exprés : &
 il observa ce vœu fort serieusement. Il étoit en-
 fermé dans une cellule fort étroite & fort incom-
 mode, où il avoit le pied attaché à une chaîne de
 fer , qu'il cachoit avec grand soin ; en sorte que
 presque personne ne le savoit. Là il s'occupoit à
 la meditation , au travail des mains , & à donner
 des avis salutaires aux freres qui le consultoient.

En Espagne , regnoit Alfonse surnommé le
 Chaste , parce qu'il garda la continence avec la
 reine Berthe ou Bertinalde son épouse , qui étoit
 Françoise. Il remporta de grandes victoires sur
 les Musulmans : une entr'autres la troisiéme année
 de son regne 795. de Jesus-Christ ; & aiant con-
 quis Lisbonne , il envoia au roi Charles des am-
 bassadeurs l'an 798. qui lui apporterent des pre-
 sens du butin qu'il avoit fait sur eux : sçavoir ,
 sept esclaves Mores , sept mulets & sept cuirasses.
 Ce roi se tenoit tellement honoré de l'alliance
 de Charles , que dans ses lettres il se disoit être

c. 31.

Vita. S. Pl. c. 63

VIII.

Alfonse le

chaste.

Sebast. Salma-

tic.

p. 51.

p. 51.

Ann. Egin.

Id. vita.

AN. 799.

*Sup. liv. xli.
n. 40.*

tout à lui. Il fut le premier qui fixa sa résidence à Oviedo, & y bâtit une église magnifique selon son pouvoir : pour y mettre l'arche ou châsse de reliques, que les Espagnols regardoient comme la sauve-garde de leurs états. Ces reliques étoient du sang de Jesus-Christ sorti par miracle d'un Crucifix percé par des Juifs : du bois de la vraie croix : une partie de la couronne d'épines, & du saint Suaire, le pallium donné à saint Ildefonse par la sainte Vierge, & plusieurs autres reliques semblables. L'église où fut mise cette châsse étoit dédiée au Sauveur, & accompagnée de plusieurs oratoires, de la sainte Vierge, de saint Michel, de S. Jean-Baptiste. On y gardoit les reliques de sainte Eulalie: Leroi Alfonse pendant son regne, qui fut de cinquante ans ; bâtit encore d'autres églises, une en l'honneur de saint Tyrse près de son palais, une de sainte Leocadie, une de saint Julien.

IX.
Felix d'Urgel
condamné à
Rome.
*Sup. liv. xliiv.
n. 53.
I lip. conf. fid.
son 7. Conc. p.
2858.*

Comme Felix d'Urgel étoit retombé dans son heresie, nonobstant l'abjuration qu'il en avoit faite à Rome devant le pape Adrien ; & que son écrit contre Alcuin avoit scandalisé toute l'église: le roi Charles fit assembler à Rome un concile, pour condamner cet écrit. Il s'y trouva cinquante-sept évêques avec le pape qui y présidoit ; & ils s'assemblerent dans l'église de saint Pierre l'an 799. trente-deuxième du regne de Charles. Il reste trois fragmens de trois actions de ce concile, dans la seconde desquelles le pape Leon dit en parlant de Felix ; Au concile de Ra-

risonne tenu par ordre du roi Charles, il a confessé qu'il avoit mal dit, que Jesus-Christ étoit fils adoptif de Dieu selon la chair; & il a anathématisé par écrit cette proposition. Depuis aiant été envoié par le roi à nôtre predecesseur Adrien: il fit étant prisonnier cette confession de foi catholique, qu'il mit sur les divins mysteres, dans nôtre palais patriarchal, & ensuite sur le corps de S. Pierre; affirmant par serment qu'il croïoit ainsi. Mais ensuite s'en étant fui chez les païens, il a faussé son serment. C'est à-dire qu'il étoit retourné en Espagne chez les Musulmans. Le pape continuë: Il n'a pas même craint le concile qui a été tenu en presence du roi Charles; c'est le concile de Francfort, & où il a été condamné. Dans la troisiéme action le pape prononce excommunication contre Felix, s'il ne renonce à son heresie.

Peu de tems après ce concile, le jour de saint Georges vingt-troisiéme d'Avril 799. dans l'église de ce saint on dénonça la grande litanie, c'est-à-dire la procession solennelle, qui se devoit faire deux jours après le jour de S. Marc vingt-cinquiéme d'Avril, & se terminer à l'église de S. Laurent de Lucine, où se devoit celebrer la messe. Le pape Leon étant sorti à cheval du palais patriarchal, pour cette ceremonie: rencontra Pascal primicier, qui n'avoit point sa chasuble quoiqu'il la dût porter en pareille occasion. Il dit qu'il se portoit mal: le pape reçut l'excuse, & Pascal continua de le suivre, aussi bien que Cam-

X.
 Violences contre le pape Leon.

*Anast. tom. 7.
 conc. p. 1079.*

Ann. Egin 799.

Loisel ann. 799.

*V. Coïnt. ann.
 799. n. 21. &c.*

Theoph. an. 75

A N. 799. pule facellaire, tous deux l'entretenant amiablement. Ils étoient parens du pape Adrien, & *Const. p. 399.* avoient formé une conjuration contre Leon. Quand ils vinrent devant le monastere de saint Etiene & de S. Silvestre, que le pape Paul avoit fondé: on vit tout d'un coup paroître des gens armez, qui sortirent de leur embuscade, & se jetterent sur le pape. Le peuple qui l'accompagnoit pour la procession fut épouvanté, & s'enfuit. Les assassins prirent le pape & le mirent par terre, Pascal étant à sa tête, Campule à ses pieds. Ils le dépouillerent en déchirant ses habits, firent leurs efforts pour lui arracher les yeux, & lui couper la langue, & le laisserent au milieu de la rue, croiant l'avoir rendu aveugle & muet.

Mais Pascal & Campule revinrent à la charge, & traînerent le pape dans l'église du monastere devant l'autel, où ils s'efforcerent encore de lui arracher les yeux & la langue: lui donnerent des coups de bâton, le déchirerent & le laisserent étendu dans son sang: puis ils l'enfermerent sous bonne garde dans le même monastere. Toutefois craignant qu'il n'en fût tiré par des gens de bien, ils firent venir de nuit secretement l'abbé de saint Erasme, & l'envoierent au monastere de saint Silvestre avec une troupe de gens de leur parti: qui la même nuit en tirerent le pape, le menerent au monastere de saint Erasme, & l'y enfermerent dans une étroite prison. Mais nonobstant tout le mal qu'on lui avoit fait, il se trouva qu'il n'avoit perdu l'usage ni des

yeux ni la langue, ce qui fut regardé comme un miracle. AN. 799.

Cependant Albin camerier du pape & d'autres personnes fidelles l'enleverent du monastere; & le faisant descendre par la muraille de la ville, ils l'emmenèrent à S. Pierre, où étoit Virunde abbé de Stavelo, envoyé du roi Charles. Les ennemis de Leon desesperez qu'il leur fût échapé; pillèrent sa maison & celle d'Albin. Mais Vini-gise duc de Spolete, sachant que le pape étoit à saint Pierre, y vint aussi-tôt avec son armée, & le mena à Spolete. Là plusieurs amis des Romains vinrent à lui de diverses villes, & le pape prit la resolution d'aller trouver le roi Charles: il fut accompagné d'évêques, d'une partie du clergé de Rome & des principaux des villes; & le roi aiant pris sa venuë, envoia au devant de lui Hildebald archevêque de Cologne, & archichapelain, avec le comte Anschaire; ensuite il envoia Pepin son second fils roi d'Italie, avec d'autres comtes, pour accompagner le pape jusques au lieu où le roi Charles vint lui-même au-devant. C'étoit en Saxe, & le roi séjournoit alors à Paderborn. Il reçut le pape avec des hymnes & des cantiques spirituels, & ils répandirent beaucoup de larmes en s'embrassant. Le pape commença *Gloria in excelsis*: tout le clergé répondit, puis le pape dit une oraison sur le peuple. Le roi le retint quelque tems auprès de lui avec grand honneur. Ses ennemis l'aiant pris à Rome, brûlerent de dépit les terres de l'église

XI.

Leon va trouver le roi Charles

A.N. 799. Romaine, & envoierent au roi des députez chargez d'accusations contre le pape.

XII.
Eglise de Paderborn.
Transl. S. Liborii. ap. Sar. 23 Jul. p. 344.

Pendant le séjour que le pape Leon fit à Paderborn, il consacra dans l'église, que l'on y avoit nouvellement bâtie; un autel où il mit des reliques de S. Etienne qu'il avoit apportées de Rome. Cette église avoit été d'abord dépendante de celle de Virsbourg; mais depuis quelques années elle en avoit été séparée à cause de la distance des lieux; & on lui avoit donné pour évêque Harmar ou Harumar. Il étoit né Saxon; & aiant été dans son enfance donné en ôtage au roi Charles pendant la guerre: le roi le retint, il fut tonsuré, instruit dans les lettres; & mit dans le clergé de Virsbourg: où il se distingua tellement par son mérite; qu'il en fut tiré par l'ordre du roi, pour être le premier évêque de Paderborn: ce siège demeura sujet à la métropole de Maïence comme celui de Virsbourg. Les Saxons s'étant entièrement revoltez l'an 792. Charles marcha contre eux, & ils se soumirent sans combat l'an 794. mais ils se souleverent encore en 795. & plus ouvertement en 798. & c'est ce qui obligea le roi à y faire ce dernier voiage. Ces revoltes des Saxons étoient toujours accompagnées d'apostasie contre la religion chrétienne.

Ann. Egin. Fuld. Metens. &c.

XIII.
Retraction de Felix d'Urgel.
Felic. confess. s. d. Alcuin. adv. Elip. lib. 1. init.

Dans ce même tems que Charles étoit à Paderborn en 799. il envoya à Urgel Leidrade archevêque de Lion, Nefride archevêque de Narbonne, Benoist abbé d'Anian & plusieurs autres, tant évêques qu'abbez, pour persuader

Felix

Felix de quitter son erreur, & se soumettre au jugement de l'église. Ces prelatz étant arrivez à Urgel, representèrent à Felix ce qui s'étoit passé au concile tenu à Rome la même année; & comme on y avoit condamné sa lettre à Alcuin. Ils l'inviterent à venir devant le roi; & lui donnerent parole, qu'il y auroit toute liberté de produire les passages des peres, qu'il prétendoit favorables à son opinion. On peut mettre au nombre des conciles cette assemblée d'Urgel. Elle y fut tenuë apparemment pour reparer sur les lieux le scandale que Felix y avoit causé, & l'archevêque de Narbonne qui y assistoit, étoit le metropolitain de la province.

Felix se laissa persuader & vint à Aix-la-Chapelle, où le roi Charles passa l'hiver de cette année 799. qui commençoit la trente-deuxième de son regne. On y tint l'assemblée des seigneurs & des évêques en presence du roi. Felix y produisit en toute liberté ses autoritez: les prelatz le combattirent & le convinquirent par raison, sans aucune violence. Il se rendit & renonça à son erreur; mais à cause de ses frequentes rechutes il fut déposé de l'épiscopat & relegué à Lyon, où il passa le reste de ses jours. Il donna son abjuration par écrit en forme de lettre adressée à son clergé & à son peuple d'Urgel, où il se qualifie jadis évêque, & raconte ce qui s'étoit passé dans ce concile d'Aix-la-Chapelle; & comme il y avoit été convaincu par les autoritez des peres, entre autres de saint Cirille, de saint Gre-

AN. 799.

To. 7. Conc. p.
1858. & ap. Al-
cuin. p. 998.

AN. 799.

goire, de saint Leon, qu'il ne connoissoit pas auparavant; & par l'autorité du concile tenu depuis peu à Rome, par l'ordre du roi Charles contre sa lettre à Alcuin. Il déclare ensuite, qu'il est revenu de tout son cœur à l'église universelle, & qu'il se repent de son erreur: promettant de ne plus croire ni enseigner que Jesus-Christ, selon la chair, soit fils de Dieu adoptif ou nuncupatif; mais qu'en l'une & l'autre nature, il est le vray fils unique de Dieu: Il exhorte son église à croire cette doctrine avec l'église universelle, à prier pour lui, & faire cesser le scandale qu'il avoit causé. Il ajoûte à la fin un grand passage de Nestorius, & plusieurs autoritez des peres pour le réfuter.

*Ap. Alcuin. p.
995.*

On raporte au même tems une lettre d'Elipand à Felix, par laquelle toutefois il le suppose encore dans son erreur. Elle est pleine d'injures contre Beat & contre Alcuin, & n'est remarquable que par deux choses; par la barbarie du stile, dont le latin est si corrompu, que l'on y voit le commencement de l'Espagnol vulgaire, & par l'âge d'Elipand; qui dit que le vingt-cinquième de Juillet il est entré dans la quatre-vingt-deuxième année; ainsi il devoit être né peu de tems après l'entrée des Arabes en Espagne.

XIV.
Informations
contre Pascal &
Campule.

Anast.

Cependant le pape Leon retournoit à Rome, accompagné d'archevêques, d'évêques & de comtes, & par toutes les villes où il passoit, on le recevoit comme si ç'eût été saint Pierre lui-même. Il arriva à Rome la veille de saint-André,

vingt neuvième de Novembre , la même année AN. 799. & tout vint au-devant , le clergé , le senat , la milice , le peuple , les femmes mêmes , & jusques aux diaconesses & aux religieuses. Il y avoit aussi diverses troupes d'étrangers , François , Frisons , Saxons & Lombards Ils vinrent tous au-devant jusques à Ponte-Mole , portant des bannieres , & chantant des cantiques spirituels , & le conduisirent à saint Pierre , où il celebra la messe , & ils communierent tous. Le lendemain il entra à Rome , & logea au palais de Latran.

Quelques jours après les évêques & les seigneurs qui l'avoient accompagné , s'assemblerent dans la salle de ce palais qu'il avoit fait bâtir : pour informer des accusations intentées contre lui par Pascal , Campule & leurs complices. Ces commissaires envoyez par le roi Charles étoient dix , sçavoir sept évêques & trois comtes ; les évêques étoient Hildebalde archevêque de Cologne , Arnon de Salsbourg , Bernard évêque de Vormes , Hatton de Passau , Jessé d'Amiens , Cunibert & Flaccus , dont on ne sçait pas les sieges. Après qu'ils eurent examiné l'affaire pendant une semaine & plus , ils ne trouverent aucune preuve contre le pape Leon ; c'est pourquoi ils firent arrêter les accusateurs , & les envoierent en France.

Arnon avoit succédé dans le siege de Juvave , ou Salsbourg à Bertric , qui ne le tint qu'un an après la mort de saint Virgile. Le roi Pepin , fils de Charles , aiant subjugué les Huns en 796. &

XV.

Arnon archevêque de Salsbourg.

Sup. liv. XLIV.

n. 3.

*v. Coïnt. 781. n.**115. & 796. n.*

122.

étendu l'empire François jusques au Drave, chargea l'évêque Arnon d'instruire dans la religion chrétienne ces nouveaux sujets mêlez des Huns & de Slaves, jusques à ce que le roi Charles son pere vint sur les lieux. En 798. Valderic, archevêque de Passau, étant mort, le roi Charles fit rendre au siege de Salsbourg la dignité de metropolitain de Baviere, qu'il avoit auparavant; & chargea le nouvel archevêque Arnon d'aller chez les Slaves, & y affermir la religion. En effet il consacra des églises, ordonna des prêtres, instruisit le peuple; & à son retour raporta au roi qu'il y avoit un grand fruit à faire, si on y établissoit un évêque. Le roi lui aiant demandé s'il avoit un sujet propre, il lui nomma Theodoric, & par son ordre le sacra évêque, puis avec le comte Gerold, il le conduisit en Sclavonie, le mit entre les mains des seigneurs, & lui recommanda le pais des Carinthiens, & leurs confins au couchant du Drave, jusques à l'endroit où il se décharge dans le Danube. L'archevêque Arnon donna tout pouvoir à l'évêque Theodoric sur ce pais: de prêcher, de bâtir, & dédier des églises, d'ordonner des prêtres, & d'établir toute la discipline ecclesiastique: à la charge seulement de reconnoître la superiorité du siege de Juvave. Arnon de son côté continuoit à travailler avec un grand zele à la conversion de ces nations. Sa prudence le rendoit aimable aux Seigneurs & aux peuples, qui lui étoient tellement soumis, qu'il se faisoit obéir, en leur envoiant non seule-

Coïnte. 798. n.
48.

Vita S. Rup.
ap. Canis. to. 6.

ment une lettre, mais du papier blanc. Il faisoit AN. 800.
manger à sa table tous les esclaves Chrétiens, &
leur donnoit à boire dans des coupes dorées: tan-
dis que leurs maîtres païens étoient assis dehors
comme des chiens, & on leur mettoit devant
eux du pain, de la chair & du vin, pour se servir
eux-mêmes. Quand ils demandoient pourquoy
on les traitoit ainsi; on leur répondoit: N'ayant
pas été lavez au bain salutaire, vous n'êtes pas di-
gnes de communiquer avec ceux qui ont pris
une nouvelle naissance. Cette conduite les exci-
toit à se faire instruire, & ils s'empressoient à re-
cevoir le baptême.

Le roi Charles aiant passé l'hiver à Aix-la-Cha-
pelle, en partit à la mi-Mars de l'an 800. pour
visiter les côtes de l'Océan, deslors attaquées par
les pirates Normans. Il celebra la fête de Pâques,
qui étoit le dix-neuvième d'Avril, au monastere
de Centule ou de saint Riquier, dont Angilbert
étoit abbé; puis il passa à Roüen & de-là à Tours,
prier au tombeau de saint Martin, & voir Al-
cuin, à qui il en avoit donné l'abbaye; mais il
fut obligé d'y séjourner à cause de la maladie de
la reine Luitgarde son épouse, qui y mourut le
quatrième de Juin. De-là le roi revint par Or-
leans à Paris, à Aix-la-Chapelle, & au commen-
cement d'Août à Maïence, où il tint l'assemblée
des Seigneurs, nommée depuis parlement, & y
resolut son voïage d'Italie.

Cependant il renvoïa en Espagne les deux ar-
chevêques, Leidrade de Lion, & Nefride de

An. Egin.

XVI.
Traité d'Al-
cuin contre Eli-
pand.

AN. 800. Narbonne , avec Benoist , abbé d'Aniane , très celebre en ces quartiers , pour achever d'éteindre l'heresie de Felix d'Urgel. Alors Alcuin composa un traité pour répondre à la lettre d'Elipand , divisé en quatre livres : dont les deux premiers sont , la refutation de sa lettre , les deux autres établissent la verité catholique. Alcuin les envoia aux évêques pour les lire pendant le chemin , & les examiner , avant qu'il les donnât au public. Il marque ainsi dans le premier livre , la suite de cette affaire , adressant la parole à Elipand : Avant que je vinsse en France , par ordre du roi Charles , vôtre erreur fut examinée à Ratibone , le roi présidant à l'assemblée , & Felix present , & elle fut condamnée par l'autorité des évêques. Le pape Adrien l'avoit aussi condamnée ; mais Felix retourné en vos quartiers , voulut à vôtre suscitation la reveiller. Quand je vins en ce pais , je lui écrivis une exhortation charitable , de se réunir à l'église catholique : à quoi il s'efforça de répondre par un gros livre , où il découvroit toute vôtre erreur. Je l'ai refuté par sept livres , qui ont été lûs & approuvez en presencé du roi & des évêques. Enfin la trente. deuxième année du regne de Charles , Felix a été appelé , & est venu volontairement à Aix : où aiant été oüy en presence du roi , des seigneurs & des évêques , & convaincu par la verité : il a rendu gloire à Dieu , & aiant confessé la vraie foy , est rentré dans l'unité catholique , avec ses disciples qui étoient presens. Je vous conseille , mon venerable pere,

*Alcuin. in Elip
lib. 1.*

Alc. ep. 13.

p. 939.

de suivre l'exemple de son humilité avec vos AN. 800.
disciples.

Le roi Charles avoit invité Alcuin à faire avec lui le voïage d'Italie : mais il s'en excusa , sans être touché du reproche que le roi lui faisoit , de preferer les toits enfumez de Tours , aux palais dorez de Rome. Nous jouïssons icy , dit-il , de la paix , que vous nous avez procurée , & Rome fondée par la discorde des freres , entretient encore ce mal , & vous oblige pour l'appaiser , à quitter vôtre aimable sejour de Germanie. Il prioit souvent ainsi le roi de le laisser jouïr de la solitude , qu'il avoit toujours aimée ; & enfin s'excusant sur son grand âge & ses infirmités , il ne sortit plus de Tours.

Pour le retenir en France , le roi lui donna deux abbaïes , peu de tems après qu'il y fut venu pour la seconde fois ; Ferrieres au diocese de Sens , & saint Loup de Troïes : il lui donna ensuite saint Josse sur mer , & enfin la fameuse abbaïe de saint Martin de Tours l'an 796. après la mort d'Ithier. Alcuin remit l'observance dans cette maison , dont les religieux , vivoient partie en moines , partie en chanoines ; il acheva la fondation du monastere de Cormery , commencée par son prédecesseur , & y envoya vingt moines. Cette abbaïe dépend encore de saint Martin de Tours , & a dans sa dépendance le prieuré de Ponts sur Seine , au diocese de Troïes , qui vient d'un hôpital fondé par Alcuin.

Il avoit la disposition du revenu de ses abbaïes,

XVII.
Vertus d'Al-
cuin.

Epist. 13.

Ep. 17. 19. 23.
Éc.
Sup. l. XLIV.
n. 54. vitac. 6.
Mab. elog. c.
7. 8. Éc.

AN. 800.

*Præf. ad Elip.**Ep. 37.**Vitan. 6.*XVIII.
Ecole de Fran-
ce.*Ep. 10.**Egiah. vita
Car.*

& comme leurs terres étoient peuplées de serfs, Elipand de Toledé lui reprochoit d'en avoir justes à vingt mille. Ces richesses lui étoient à charge; il s'en plaignoit à ses amis, & il obtint enfin la permission de se démettre de l'abbaye de saint Martin en faveur de Fridugise: & de celle de Ferrières, en faveur de Sigulfe, tous deux ses disciples. Il étoit tout occupé de l'étude & de la prière: il lisoit, il composoit, il enseignoit. Il célébroit tous les jours la messe, & des messes différentes chaque jour de la semaine: c'est-à-dire, qu'il y assistoit, ou y servoit comme diacre; car il n'eut jamais de rang plus élevé dans l'église. On lui attribua le don de prophétie & des miracles; & nous voyons dans ses lettres beaucoup de zèle pour la religion, de tendresse pour ses amis, & une grande modestie, pour soumettre ses écrits à la censure d'autrui.

Alcuin est regardé comme le restaurateur des lettres en France, du moins comme le principal instrument du roi Charles pour ce grand ouvrage. Il témoigne en écrivant à ce prince, qu'il ne tenoit pas à eux deux que l'on ne formât en France une Athène chrétienne; & l'on voit par ses écrits qu'il travailla à renouveler presque toutes les études. Il enseigna premièrement dans le palais; le roi tint à honneur d'être son disciple, & lui donnoit toujours en lui écrivant, le titre de maître & de précepteur. Il apprit de lui la rhétorique, la dialectique, & principalement l'astronomie: à laquelle il employa beaucoup de tems &

& de travail. On voit plusieurs lettres où Alcuin répond à ses questions sur le cours de la lune. Charles étoit éloquent, & s'exprimoit facilement, & avoit appris les langues étrangères. Il parloit aussi bien le latin que le Tudesque, qui étoit sa langue maternelle; pour le grec, il l'entendoit mieux qu'il ne le prononçoit.

Outre le roi Charles, Alcuin instruisit encore dans le palais, les princesses Gisele & Rictrude ses filles, Angilbert depuis abbé de Centule, Riculfe depuis archevêque de Maïence, & quelques autres. Après Alcuin, cette école du palais fut gouvernée par un Ecoffois, ou plutôt Irlandois nommé Clement: & Claude Espagnol, disciple de Felix d'Urgel, & depuis évêque de Turin, y expliqua l'écriture sainte. Cette école continua sous les rois suivans; & comme elle avoit une bibliotheque, il est à croire qu'elle étoit fixe à Aix-la-Chapelle, séjour ordinaire des rois.

L'école de Tours ne fut pas moins celebre, & Alcuin y enseignoit l'écriture sainte, la grammaire, l'astronomie & les autres sciences. Il y forma plusieurs disciples, dont les plus fameux furent Raban archevêque de Maïence, Simeon évêque de Vormes, Sigulfe abbé de Ferrières, Almalarius surnommé Fortunat. Outre ces écoles il y en avoit aussi en plusieurs monasteres. Nous verrons bientôt celle de Lion qui devint une des plus celebres.

Theodulfe alors évêque d'Orleans, est regardé comme un des restaurateurs des lettres; & dans

V. epist. 93.

*Ep. 9. epig. 199.
V. Mabil. pref. 1.
in sac. 4. § 3.*

Launoi de Schof.

epist. 19.

son capitulaire, il fait mention de deux sortes d'écoles; de petites pour les enfans, que chaque curé devoit tenir dans sa paroisse; de grandes pour l'instruction des clercs en divers lieux: dans l'église cathedrale de sainte Croix, & dans plusieurs monasteres, principalement saint Aignan d'Orleans, saint Benoit sur Loire & S. Lifard de Meun. Les autres monasteres les plus fameux pour les écoles furent, Corbie, Fontenelle, Prom, Fulde, S. Gal, S. Denis & S. Germain de Paris, S. Germain d'Auxerre, Ferrieres, Aniane, & en Italie le mont-Cassin. Nous avons vû que le roi Charles dès l'année 789. avoit ordonné l'établissement des écoles dans tous les évêchez & les monasteres. Il renouvela souvent cette ordonnance; & dans le capitulaire de Thionville en 805. il recommande outre les autres études celle de la medecine.

Les écrits d'Alcuin montrent l'état des études de son tems. Premièrement on y trouve un petit traité des sept arts liberaux, qui semble être tiré de Cassiodore; & ils comptoient ainsi ces arts: Grammaire, Rhétorique, Dialectique, Mathématiques, divisé en quatre parties, Arithmétique, Musique, Geometrie, Astronomie. Alcuin fit un traité plus ample de grammaire; & une de ses lettres au roi Charles fait voir combien il avoit à cœur de rétablir l'ortographe, qui en est le fondement, & que la barbarie des deux derniers siècles avoit presque fait oublier. Il fit aussi un traité de rhétorique & un de dialecti-

Capit. Aquisgr.
s. 70.

Sup. l. XLIV. 45.
c. p. 421. tom. 1.
capit.

XIX.
Écrits d'Alcuin.

p. 1246.

que en forme de dialogues avec le roi Charles. Mais la plûpart de ses œuvres sont des explications de l'écriture sainte, & des traitez de theologie.

On voit dans tous ces écrits plus de travail que de genie, plus de memoire que d'invention & de choix. Avec toute sa grammaire, sa rhetorique, sa dialectique : il ne parle le latin ni purement, ni élegamment ; son stile est chargé de paroles inutiles, d'ornemens affectez, & de pensées communes ; & ses raisonnemens sont souvent peu concluans, mais ces défauts lui sont communs avec les autres écrivains de son siecle. Ils n'ont rien d'original, & ne nous apprennent que les faits de leurs tems. Ce qu'ils ont fait demilleur, est de maintenir la tradition de la saine doctrine de l'église, & de nous conserver les bons livres de l'antiquité sacrée & profane : que nous n'aurions plus, sans les soins qu'ils ont pris d'en recueillir & multiplier les exemplaires. Ce qui est de moindre dans les auteurs de ce moien âge, sont leurs poësies. La plûpart n'y entendoient autre finesse, que la versification ; & leurs vers ne sont que de la prose mesurée, souvent plus plate que la simple prose, à cause de la contrainte du vers.

On trouve dans les lettres d'Alcuin quelques points de discipline ecclesiastique, qui meritent d'être remarquez. Il explique les deux glaives dont il est parlé dans l'évangile dans un sens allegorique: mais sans les appliquer aux deux puis-

ep. 7. fances temporelles & spirituelles comme on a fait depuis. Il exhorte le roi Charles à prendre soin de la conversion des Saxons & des Huns nouvellement soumis : de ne leur point imposer dans ces commencemens, la nécessité de paier les dixmes à l'église, & de les faire bien instruire avant leur baptême, suivant la methode prescrite par saint Augustin. Il parle encore du baptême dans une lettre à Paulin d'Aquilée, où il blâme la pratique d'Espagne, de ne plonger qu'une fois les baptisez : ou repeter à chacune des trois immersions le nom de toutes les trois personnes de la Trinité. L'usage de l'église catholique étoit de ne nommer qu'une des personnes divines à chacune des immersions. Il reprend encore dans cette lettre, ceux qui doutoient si les ames des saints étoient reçûes dans le royaume celeste avant le jour du jugement. Il écrit aussi du baptême à un prêtre nommé Oduin, & aux freres de l'église de Lion; & en décrit tout au long la preparation & l'administration, mettant ensuite l'eucharistie, & la confirmation la dernière, sans y parler d'onction. Dans cette meme lettre il blâme ceux qui mettoient du sel au saint sacrifice. Dans une autre adressée aux freres de la province des Goths, il prouve la nécessité de confesser ses pechez aux prêtres; & y exhorte les jeunes gens de l'école de saint Martin. Enfin *p. 1150.* *ep. 69. 70.* étant interrogé par le roi Charles pourquoi on nomme les trois dimanches avant le Carême, septuagesime, sexagesime & quinquagesime, il

*ep. 71.**p. 1142.**p. 1142. & ep. 2.*

s'efforce d'en rendre raison. C'est ce qui me paroît de plus remarquable dans les œuvres d'Alcuin. Il mourut l'an 804. le jour de la Pentecôte dix-neuvième de May.

Le roi Charles étant arrivé en Italie l'an 800. le pape Leon vint au-devant jusques à Nomente à douze milles ou quatre lieues de Rome, & le roi le reçut avec grand respect. Ils souperent ensemble, & ensuite le pape retourna à Rome où le roi arriva le lendemain : le pape l'attendoit sur les degrez de l'église de saint Pierre, accompagné de plusieurs évêques & de tout son clergé. Quand le roi descendit de cheval, ils le reçurent avec de grandes acclamations, & le conduisirent dans l'église en chantant & rendant grâces à Dieu : c'étoit le vingt-quatrième de Novembre & la quatrième fois que le roi Charles entroit dans Rome.

Sept jours après il convoqua l'assemblée du peuple & proposa publiquement les affaires qui l'avoient amené à Rome, puis il s'appliqua tous les jours à les régler. Il commença par la plus grande & la plus difficile, qui étoit d'examiner les accusations intentées contre le pape. Pour cet effet il fit assembler dans l'église de saint Pierre les évêques, les abbez & toute la noblesse des François & des Romains. Le roi & le pape s'assirent & firent asseoir les évêques & les abbez, les prêtres & les seigneurs demeurant debout. Il ne se presenta personne qui voulût prouver les crimes imposez au pape, & les prelatz dirent: Nous

AN. 800.

*Boll. tom. 15.**p. 334.**Mabill. tom. 5.**p. 707.*

XX.

Le pape se justi-

fic.

*An. Egin. Fuld.**Loisel. &c.**Anastas. in Leo.*

A N. 800. n'osons juger le siege apostolique, qui est le chef de toutes les églises, c'est l'ancienne coûtume. Le pape dit: Je veux suivre les traces de mes prédecesseurs, & je suis prest à me purger de ces fausses accusations. Il le fit le lendemain; & tous étant assemblez dans la même église de saint Pierre, les évêques, les François & les Romains; il prit entre ses mains les évangiles, monta sur l'ambon, & dit à haute voix avec serment: Je n'ai aucune connoissance d'avoir commis ces crimes dont les Romains m'ont chargé. Alors tous les prelates & le clergé chanterent une litanie, & louierent Dieu, la sainte Vierge, saint Pierre & tous les saints.

XXI.
Charles couronné empereur.
Theoph. an. 7.
Const. p. 399. &
an. 4. lr. pr. 4ci.

Le jour de Noël vingt-cinquième de Décembre, indiction neuvième, la même année 800. le roi étant venu à saint Pierre entendre la messe, comme il étoit debout incliné devant l'autel pour faire sa priere: le pape lui mit de sa main sur la tête une couronne très-precieuse, & en même tems tout le peuple de Rome s'écria: A Charles Auguste couronné de la main de Dieu, grand & pacifique empereur des Romains, vie & victoire. Ce qui fut repeté par trois fois, avec l'invocation de plusieurs saints. Ainsi il fut reconnu empereur de tous unanimement; & le peuple lui donna cette marque de reconnoissance, pour la protection qu'il avoit donné à l'église Romaine. Après les acclamations le pape l'adora à la maniere des anciens princes: c'est-à-dire qu'il se prosterna devant lui, le reconnoissant son sou-

verain : & deffors au lieu du titre de patrice, on A N. 800.

lui donna celui d'empereur & d'auguste. Auffi-
tôt le pape l'oignit d'huile fainte, lui & fon fils
le roi Pepin ; & après la meffe le roi offrit à saint
Pierre deux tables d'argent, des calices, des pa-
tenes & d'autres vases de grand prix. Il fit auffi de
riches offrandes à S. Paul, à S. Jean de Latran &
à fainte Marie Majeure.

Charles s'attendoit fi peu à ce couronnement,
que d'abord il y eut une extrême repugnance ; &
protesta, que nonobstant la folemnité de la fête,
il ne feroit point venu à l'églife ce jour-là, s'il *Vita per Egin.*
p. 103. B.
avoit pû prévoir le deffein du pape. C'est qu'il
voïoit bien, que le titre d'empereur le rendoit
odieux aux Grecs, fans rien ajoûter à fa puiffance
effective. Il étoit déjà maître de la plus grande
partie de l'Italie, depuis la ruïne des Lombards ;
& il étoit fouverain de Rome en particulier, puis-
qu'on lui prêtoit ferment de fidelité, & qu'il y
rendoit justice & par fes commiffaires, & en per-
fonne, & dans la caufe du pape même. Mais les
Romains avoient leurs raifons pour donner à
Charles le titre d'empereur : ils étoient abandon-
nez des Grecs, qui depuis long-tems ne leur don-
noient aucun fecours ; & C. P. étoit alors gouver-
née par une femme, à qui ils croïoient indigne
d'obéir, car la chofe étoit fans exemple. Il étoit
donc juftte de réunir le nom d'empereur à la puis-
fance effective ; & l'execution s'en fit par les mains
du pape, à qui fa dignité donnoit à Rome le pre-
mier rang. Ainfi le nom d'empereur Romain éteint *Sup. l. xxiv. n.*
34.

AN. 801.

en Occident l'an 476. fut rétabli après 324. ans.

*An. Egin. Loi-
sel. Gr.*

Quelques-uns mettent le couronnement de Charles en 801. parce que les François commen-

Sup. n. 14.

çoient alors l'année à Noël. Peu de jours après l'empereur Charles se fit presenter ceux qui avoient voulu déposer le pape : c'est à dire Paschal, Campule & leurs complices, qui étoient en grand nombre, & des plus nobles de Rome. Par où l'on voit qu'ils avoient été ramenez de France, où les commissaires du roi les avoient envoiez. Ils furent examinez par l'empereur en presence de la principale noblesse des François & des Romains ; & comme on leur reprochoit leurs crimes, Campule dit à Paschal : C'est bien à la malheure que j'ai vû ton visage, puisque tu m'as engagé dans ce peril. Les autres de même s'accusoient reciproquement. Ils furent jugez suivant la loi Romaine, & condamnez à mort, comme coupables de leze-Majesté : mais le pape interceda pour eux auprès de l'empereur, & leur sauva la vie & la mutilation des membres. Ils furent seulement envoiez en exil en France. L'empereur passa tout l'hyver à Rome à regler les affaires de l'état & de l'église, & n'en partit qu'après Pâques le vingt-cinquième d'Avril 801.

Avast. in Leo.

XXII.
Ambassadeurs
d'Orient vers
Charles.

An. Egin.

Tandis qu'il étoit à Aix-la-Chapelle à la fin de l'an 799. un moine vint de Jerusalem, lui apportant de la part du patriarche des presens & des reliques du saint sepulchre. Comme il voulut s'en retourner, le roi envoia avec lui un prêtre du palais nommé Zacarie, qui revint un an après,

après, & arriva à Rome au mois de Decembre AN. 801.
 800. le même jour que le pape s'étoit justifié pu-
 bliquement. Zacharie étoit accompagné de deux
 moines, envoïez par le patriarche de Jerusalem,
 qui apportoit au roi Charles les clefs du saint
 sepulchre & du calvaire avec un étendart. Le roi
 les reçut favorablement, les retint quelques jours
 auprès de lui; & quand ils voulurent s'en retour-
 ner, il les renvoïa avec des presens. Il étoit en
 commerce d'amitié avec le calife Aaron maître
 de l'Orient, à qui quatre ans auparavant il avoit
 envoïé deux ambassadeurs, accompagnez d'un
 Juif nommé Isaac. Les ambassadeurs moururent
 en chemin, mais Isaac revint en 801. & aborda
 à Pise comme l'empereur Charles étoit en Italie.
 Il amenoit avec lui un Persan ambassadeur d'Aa-
 ron, un éléphant & d'autres presens de parfums
 & d'étoffes précieuses. Le calife Aaron preferoit
 l'amitié de Charles à celle de tous les princes, &
 disoit qu'entre eux il n'y avoit que lui qui meri-
 tât d'être honoré; c'est pourquoi les Ambassa-
 deurs que le roi avoit envoïez au saint sepulcre
 avec des presens, étans venus le trouver: non
 seulement il leur permit ce qu'ils demandoient,
 mais il accorda au roi d'avoir le saint lieu en sa
 puissance; & c'est sans doute ce que signifioit l'é-
 tendart & les clefs envoïées par le patriarche de
 Jerusalem.

L'imperatrice Irene aïant envoïé en France
 un ambassadeur pour confirmer la paix, l'empereur
 Charles envoïa de son côté Jessé évêque

*Ann. Egin.**Id in vita p. 994*

XXIII.
 Nicephore empe-
 reur.
 Mort d'Irene,
Ann. Egin.

A. N. 802.

Theoph. an. 1. Niceph. p. 402.

p. 405.

d'Amiens, & le comte Helingaud pour conclure le traité. Comme ils étoient à C. P. Nicephore patrice & logothete general ou grand tresorier aiant gagné plusieurs autres patrices se fit déclarer empereur, & renferma dans le grand palais Irene la bienfaitrice. C'étoit le lundi trente-un d'Octobre 802. indiction onzième; & le même jour Nicephore fut couronné dans la grande église, chargé des maledictions de tout le peuple, pour son infigne perfidie. Ensuite aiant tiré d'Irene la connoissance de tous les tresors de l'empire: il la relegua dans l'isle du Prince, en un monastere qu'elle avoit bâti: d'où il l'envoia au mois de Novembre par un tems très-rudé en l'isle de Lesbos, & l'y fit garder étroitement sans permettre à personne de la voir. Elle y mourut le neuvième d'Août suivant, pendant la même onzième indiction, l'an 803. après avoir regné cinq ans seule.

La même année 803. le mercredi dix-neuvième de Juillet, le patrice Bardane, surnommé le Turc, gouverneur de Natolie fut déclaré empereur malgré lui, par les troupes du pais. Il s'avança jusques à Chryso polis, & aiant essayé pendant huit jours d'entrer à C. P. voiant qu'on ne vouloit pas le recevoir, il se retira. Alors touché de la crainte de Dieu, & ne voulant pas faire pour son interêt égorger les Chrétiens: il envoia à Nicephore, & en obtint des lettres, portant qu'il ne souffriroit aucun dommage, ni lui, ni tous ceux de son parti. Cette sauvegarde fut souscrite non seule-

ment par Nicephore, mais par le patriarche Taraise & tous les patrices. Bardane aiant ainsi ses sûretés, prit l'habit monastique, & se retira en l'isle Prothé, où il avoit bâti un monastere: mais Nicephore le dépoüilla de son bien, & reduisit en servitude les principaux de son parti. Ensuite il envoia des Lycaoniens avec ordre d'entrer de nuit dans l'isle de Prothé, & de crever les yeux à Bardane, comme à son insçu, puis se refugier dans l'église. Le patriarche, le senat & tous les gens de bien en furent sensiblement affligés. Mais Nicephore jura de faire mourir les magistrats des Lycaoniens, feignant de vouloir vanger Bardane: car il étoit souverainement hypocrite, & c'étoit son plus grand talent.

Venise étoit alors gouvernée par un duc & des tribuns annuels. Le duc nommé Jean, pour faire sa cour à l'empereur Nicephore, voulut faire un grec nommé Christofle évêque d'Olivolo, une des isles qui composent Venise, & où est encore l'église principale. Les tribuns s'opposèrent à l'ordination de Christofle, & prierent Jean patriarche de Grade de ne le pas consacrer. Il fit plus, car même il l'excommunia: de quoi le duc de Venise fut tellement irrité, qu'il mena une flotte contre Grade, & l'aïant prise d'emblée, il précipita le patriarche d'une tour tres haute.

Paulin patriarche d'Aquilée aiant appris cette violence, assembla aussitôt un concile à Altino ville autrefois épiscopale, mais alors dépendante d'un autre siege. De ce concile Paulin écrivit à

AN. 803.

XIV.
Affaire de Frioul.*Sigon de regn. Ital.*
lib. 4.*V. Coïnt. 803. to. 7.*
Conc. p. 1187.

AN. 803.

l'empereur Charles une lettre sinodale, où il se plaint que des prêtres ont été battus & laissez demi-morts, d'autres mêmes tuez; l'exhortant à en faire justice, comme l'unique protecteur de l'église: afin que l'exemple d'une juste severité arrête le cours de ces excès, qui n'étoient que trop frequens. On ne sçait point le succès de cette affaire: sinon qu'à la place de Jean, les tribuns de Venise firent élire Fortunat patriarche de Grade; à qui le pape Leon envôia le pallium avec une lettre dattée du 21 de Mars indiction onzième; qui est l'an 803. la troisième année de l'empereur Charles. Ainsi l'on voit que depuis son couronnement le pape dattoit des années de son regne comme auparavant du regne des empereurs de C. P.

XXV.
Suppression des
corévêques.

*Baluz. not. in ca-
pit. p. 1058.*

so. 1. p. 379.

*c. 4.
vii. Cap. 200. al.
187.*

On croit que cette même année Paulin comme legat du pape Leon présida à un grand concile, que l'empereur Charles fit tenir à Aix-la-Chapelle, & qui commença dès la fin de l'année précédente 802. De ce concile il nous reste un capitulaire de sept articles: dont les plus importans sont ceux qui regardent les corévêques. L'empereur y parle ainsi: Nous avons été souvent fatiguez des plaintes qui nous ont été faites des corévêques: non une, deux ou trois fois, mais très-souvent, & non seulement par le clergé, mais par les laïques. Les prêtres, les diacres & les soudiacres ordonnez par les évêques ne vouloient point reconnoître ceux que les corévêques prétendoient avoir ordonnez; les laïques ne vouloient point entendre

les offices de ces prêtres, ni que leurs enfans fussent confirmés par les corévêques. A N. 803.

Pour terminer cette dispute, nous avons résolu de consulter le saint siége suivant les canons, qui ordonnent d'y porter les causes majeures; & nous avons envoyé l'archevêque Arnon au pape Leon, pour lui proposer entr'autres cette question: afin que nos évêques pussent la décider suivant son autorité. Il nous a rapporté de la part du pape, que cette question avoit déjà été jugée plusieurs fois, par ses predecesseurs & par des conciles; & que les corévêques n'ont le pouvoir, ni d'ordonner des prêtres, des diacres & des sous-diacres, ni de dédier des églises, consacrer des vierges, donner la confirmation, ou faire aucune fonction épiscopale; & que tout ce qu'ils ont prétendu faire par attentat, doit être fait de nouveau par des évêques legitimes, sans craindre de réiterer ce qui est nul. Enfin que le pape ordonnoit de condamner tous les corévêques, & les envoyer en exil. Mais il a trouvé bon que nos évêques les traitassent plus doucement, & ils les ont mis au rang des prêtres: à la charge de n'entreprendre à l'avenir aucune fonction épiscopale, sous peine de déposition. C'est ce qui a été ordonné au concile tenu à Ratisbonne par l'autorité du pape, & on y a déclaré que les corévêques n'étoient point évêques parce qu'ils n'avoient été ordonnés ni pour un siége épiscopal, ni par trois évêques.

L'empereur continuë: Nous avons ordonné de l'avis du pape Leon, de tous nos évêques & nos autres sujets, qu'aucun corévêque ne pourra

AN. 803.

e. 6. VII. 424.

Sup. liv. x. n. 16.

17.

*Ancyre. c. 16.**Neoc. c. 14.**Ant. c. 10. sup. XII.*

n. 1.

*V. Morin. ordin. E.**xer. IV. c. 2. 6.**Boll. to. 1. p. 713.**80. 7. conc. p. 1822.**ap. Alcuin. p. 1873.**De salut. doc. to. 6.**Aug. ap. p. 193.*

donner la confirmation, ordonner des prêtres, des diacres ou des soudiacres, donner le voile à des vierges, faire le saint chrême, consacrer des églises ou des autels, ou donner la benediction au peuple à la messe publique: le tout sous peine de nullité, & de déposition de tout rang ecclésiastique pour le corévêque: parce que toutes ces fonctions sont épiscopales, & que les corévêques ne sont que prêtres. C'est pourquoi les évêques confirmeront ou ordonneront de nouveau ceux à qui ils avoient imposé les mains, & ainsi du reste, sans crainte de réitérer les sacremens. Cette discipline est conforme à celle des anciens conciles d'Ancyre & de Neocesarie, ou les corévêques ne sont mis qu'au rang des prêtres, & le canon d'Antioche bien entendu ne leur donne pas d'avantage. Mais l'ordonnance du concile d'Aix-la-Chapelle n'eut pas si-tôt son effet; & l'usage des corévêques dura encore plus d'un siècle: ce ne fut que vers le milieu du dixième qu'ils cessèrent en Orient & en Occident. Il étoit difficile de les contenir dans leurs bornes, & les évêques ignorans ou negligens se déchargeoient volontiers sur eux.

Le patriarche Paulin mourut peu de temps après, c'est-à-dire l'an 804. l'onzième de Janvier, jour auquel il est honoré comme saint. Il reste de lui plusieurs écrits, dont les principaux sont le traité de la Trinité contre Felix & Elipand nommé *sacrofillabus*. Les trois livres contre Felix. Le livre des instructions salutaires adressé à un comte qui a passé long-tems sous le nom de saint Augustin. On dit que Paulin disoit souvent des

hymnes, principalement aux messes basses & vers la consecration. A N. 803.

Sur la fin de l'an 803. l'empereur Charles tint un parlement à Vormes, où l'on raporte une requête qui lui fut présentée par tout le peuple de ses états, contenant en substance : Nous prions tous à genoux vôtre majesté, que desormais les évêques ne soient point contraints d'aller à l'armée, comme ils l'ont été jusques à present. Mais quand nous marcherons avec vous contre l'ennemi, ils demeureront dans leurs diocèses, occupez de leur sacré ministere, & prieront pour vous & pour vôtre armée, chantant des messes & faisant des processions & des aumônes. Car nous en avons veu de blesez & de tuez dans les combats. Dieu sçait avec quelle fraieur ; & ces accidens sont cause que plusieurs fuient devant l'ennemi. Ainsi vous aurez plus de combattans, s'ils demeurent dans leurs diocèses ; car plusieurs personnes sont occupées à les garder : ils nous aideront plus par leurs prieres, levant les mains au ciel comme Moïse. Nous ne voulons donc point permettre qu'il en vienne avec nous, sinon deux ou trois bien instruits & choisis par les autres : pour donner la benediction, & reconcilier ceux qui se trouvent en peril. Nous demandons la même chose à l'égard des prêtres ; qu'ils ne viennent à l'armée, que par le choix de leurs évêques ; & qu'ils soient tels pour la science & pour les mœurs, que nous en puissions tous être assurez. Nous déclarons toutefois, que nous le deman-

Val. fr. de reb. eccl.
c. 25.

XXVI.
Evêques dispensez
de la guerr.

Ann. Met. 803.

Cap. to. 1. p. 405.

Lib. vi. c. 370.

AN. 803.

donc pas pour prétendre profiter des biens ecclésiastiques : nous sçavons que c'est un sacrilège & nous protestons tenant des pailles à la main & les jettant devant Dieu, ses Anges, vous & tous les assistans ; que nous ne voulons ni usurper les biens de l'église, ni consentir à ceux qui les prennent : mais au contraire leur résister. Nous n'irons avec eux, ni à l'armée, ni au combat ni à l'église, ni au palais ; nous ne mangerons point avec eux, nous ne souffrirons point que nos gens menent paître nos chevaux ou nos bestiaux avec les leurs. Nous vous prions même de les mettre en prison pour faire pénitence publique, & de faire insérer cette déclaration dans les archives des églises & dans vos capitulaires.

iii. Cap. 141.

L'empereur enterina cette requête, renvoyant toutefois à une plus grande assemblée la confirmation, qui suivit bien-tôt après. Là il parle ainsi : voulant nous corriger nous-mêmes & donner l'exemple à nos successeurs : nous ordonnons qu'aucun prêtre n'aille à l'armée, sinon deux ou trois évêques choisis par les autres, pour donner la bénédiction, prêcher & reconcilier ; & avec eux des prêtres choisis, pour imposer des pénitences, célébrer la messe, prendre soin des malades, donner l'onction de l'huile sainte & le viatique : mais ils ne porteront point d'armes, n'iront point au combat, & ne répandront point de sang : ils se contenteront de porter les reliques & les vases sacrez, & de prier pour les combattans. Les autres évêques, qui demeurent dans leurs églises, enverront

AN. 803.
 envoieront leurs vassaux, bien armez avec nous ou à nos ordres; & prieront pour nous & pour nôtre armée. Car les peuples & les rois qui ont permis aux prêtres de combattre avec eux n'ont pas eu l'avantage dans leurs guerres, comme nous sçavons qu'il est arrivé en Gaule, en Espagne & chez les Lombards. En faisant le contraire nous esperons obtenir la victoire contre les païens, & ensuite la vie éternelle.

VII. Cap. 142.
 L'empereur déclare encore, que par cette défense il ne pretend diminuer, ni la dignité des évêques, ni les biens des églises; qu'il les honorerà d'autant plus, qu'ils observeront plus fidelement les regles de leur profession, & qu'il défend aux laïques de posséder aucun bien d'église qu'à droit de preciaire. il s'étend fortement sur cette défense. On voit par là & par la protestation contenuë dans la requête, ce qui engageoit les évêques à porter les armes: ils craignoient que possédant de grandes terres ils ne fussent regardez comme inutiles à l'état, s'ils ne fournissoient des troupes pour les armées, comme les autres Seigneurs; & que des laïques ne s'emparassent de leurs biens, sous pretexte de faire le service: & s'ils ne conduisoient leurs troupes en personne, ils se voioient méprisez par les Francs, nation toute guerriere, chez qui il n'y avoit que les serfs & les personnes viles, qui ne portoient point les armes.

XXVII.
 Second voyage du pape vers Charles Sigon.
 Le patriarche Fortunat, craignant la violence de Jean duc de Venise, & de son fils Maurice,

A N. 803.

An. Met.

prit le parti de venir en France, implorer le secours de l'empereur Charles, l'an 803. & l'ayant trouvé à Salts, près de Maïence, il en obtint un privilege d'immunité pour son église. La même année l'empereur aiant appris qu'on avoit trouvé à Mantouë du sang de Jesus-Christ, manda au pape Leon de s'en informer. Le pape prit cette occasion pour sortir de Rome, & aller en Lombardie; mais ensuite il passa outre, & alla une seconde fois trouver Charles, à qui il manda qu'il vouloit celebrer avec lui la fête de Noël quelque part que ce fût. L'empereur reçut cette nouvelle à Aix-la-Chapelle, à la mi-Novembre 804. & envoya son fils Charles au-devant du pape jusques à saint Maurice en Valais; lui-même s'avança jusques à Reims, & mena le pape à Quiercy où ils celebrerent la fête de Noël, & delà à Aix: où après qu'ils eurent été ensemble huit jours, l'empereur le renvoia avec de grands presents, & comme il vouloit retourner par la Baviere, il le fit conduire jusques à Ravenne. On ne sçait point le vrai sujet de ce second voiage du pape en France: mais il est vrai-semblable que c'étoit pour l'affaire de Venise, dont les Grecs vouloient se rendre maîtres, & pour attirer la protection de l'empereur au patriarche de Grade.

XXVIII.
Eglises de Saxe.*Eginh. vita Car
in. ann.*

Cette année 804. Charles termina enfin la guerre de Saxe, qui duroit depuis plus de trente ans. Après avoir soumis tous ceux qui avoient accoutumé de lui resister, pour ôter la source des revoltes, il fit transferer dix mil des Saxons qui

habitoient au-delà de l'Elbe avec leurs femmes & leurs enfans, & les distribua en divers lieux de Gaule & de Germanie. A l'égard de ceux qui demeurèrent dans le país : les conditions de la paix furent, qu'ils renonceroient à l'idolatrie, embrasseroient la religion Chrétienne, & seroient unis avec les François comme un même peuple. Pour faciliter leur conversion, le roi fonda dans le país plusieurs églises; & faisoit mettre dans des monasteres de France, ceux qui lui étoient donnez en ôtage, ou pris prisonniers pendant le cours de cette guerre. J'ai déjà remarqué l'établissement de plusieurs évêchez en Saxe: de Verdun & de Minden en 786. de Brême en 787 d'Osabruc en 788. de Paderborn en 795. Il faut maintenant parler de celui de Munster, dont saint Ludger fut établi le premier évêque en 802.

Ayant été destiné par le roi Charles en 787. à travailler à la conversion des Frisons orientaux, il s'y appliqua avec grand zele. Il tint sur les fonts le fils d'un de leurs princes nommé Landry qu'il instruisit dans les saintes lettres, & depuis l'ordonna prêtre; & il fut long-tems le chef de l'école chez les Frisons. Pendant que saint Ludger y prêchoit, comme il fut arrivé en un certain lieu, on lui presenta un aveugle nommé Bernlef, fort aimé de tout le voisinage: par ce qu'il sçavoit bien chanter les ancienneschansons, contenant les combats des rois, & les actions memorables, qui tenoient lieu d'histoires aux Germains. Elles s'étoient conservées jusques-là dans

AN. 804.

*Transl. S. Viti.
Act. SS. Ben. 10. 5.
p. 529.*

*Sup. l. XLIV. n. 20.
n. 34.*

Liv. XLV. n. 12.

XXIX.
Saint Ludger de
Munster.

Sup. l. XLIV. n. 19.

*Boll. 26. Marr.
vita per*

*Alifr. n. 19. to. 5.
act. B. p. 25.*

Alifr. lib. 11.

Tacit. Germ. inis.

*Egin. vita. c. 8.
n. 34.*

la memoire des hommes, & l'empereur Charles eut soin de les faire écrire. Bernelef étoit entierement aveugle depuis trois ans, quand on l'amena à saint Ludger, qui le fit convenir de recevoir la penitence qu'il lui imposeroit; puis marchant ensemble à cheval, il le tira à part, reçût sa confession, & lui donna la penitence: alors il fit le signe de la croix sur ses yeux, & lui prenant les mains, lui demanda s'il voïoit quelque chose. Je vois vôtre main, répondit-il, avec grande joie; saint Ludger continua de l'entretenir de discours spirituels, & lui demanda s'il connoissoit le village qui étoit devant eux. Bernelef lui en dit le nom, & ajoûta qu'il discernoit tous les arbres & les bâtimens: saint Ludger lui fit faire serment de ne point dire de son vivant qu'il l'eût gueri; & Bernelef, pour lui obéir, feignit d'être encore aveugle pendant quelques jours.

Cependant deux seigneurs Frisons exciterent une persecution contre les fideles, brûlerent les églises & chasserent les ecclesiastiques. Alors S. Ludger scachant comme Bernelef étoit aimé, le chargea d'aller par les maisons & de baptiser du consentement des meres, les enfans moribons: après avoir beni simplement de l'eau qu'il répandroit sur eux, ou les y plongeroit. Il en baptisa ainsi dix-huit, qui moururent incontinent après leur baptême: excepté deux, que saint Ludger confirma depuis avec le saint chrême. Il faut ici remarquer un laïque chargé de baptiser, & le baptême administré par infusion: pratiques, dont

jusques alors il se trouve peu d'exemples. Je remarque aussi, que ces enfans, quoique mourans, ne sont baptisez que du consentement des meres. La persecution dura un an, puis saint Ludger revint avec les siens prêcher comme auparavant. Pendant ce tems il fonda le monastere de saint Sauveur de Verthine ou Verden, dans le diocese de Cologne, en une terre de son patrimoine près de la mer : y mit des moines Benedictins, & en fut lui-même le superieur. On rapporte cette fondation à l'an 795.

Après la conversion des Saxons, le roi Charles l'établit Pasteur en Vestfalie, dans un canton dont la principale residence étoit un lieu nommé Mimigerneford. Saint Ludger y bâtit un monastere de chanoines, ou seuls ou mêlez de moines : qui dans le siecle suivant a donné à ce lieu le nom de Munster. Delà saint Ludger instruisoit avec grande application les peuples de Saxe : il déracinoit l'idolatrie, bâtissoit des églises, & mettoit en chacune un prêtre, du nombre de ses disciples. Il les pria souvent de se donner pour chef l'un d'entr'eux, le faisant ordonner évêque, car il s'en croïoit indigne ; & comme Hildebalde, archevêque de Cologne, le pressoit de se laisser ordonner lui-même, il lui dit ces paroles de l'apôtre : Il faut que l'évêque soit sans reproche : à quoi Hildebalde répondit en soupirant : On n'a pas observé en moi cette regle. Enfin Ludger vaincu par le consentement commun, & craignant de resister à la volonté de Dieu, fut

1. Tim. III. 2.

ordonné premier évêque de Mimigerneford en 802. mais il continua de gouverner les cinq cantons de Frise qu'il avoit convertis; & ils demeurèrent unis à son diocèse. L'empereur Charles lui donna encore le gouvernement d'un monastere en Brabant, nommé alors Löruse, aujourd'hui Leuse en Hainaut; & de plus, saint Ludger en avoit fondé un dans une terre de son patrimoine nommé Helmstad, à present dans le duché de Bruñsvic; ainsi avec son diocèse il gouvernoit trois monasteres.

*Vita per Anon.
lib. 1. c. 24.*

Etant évêque il guerit encore un aveugle. Car faisant sa visite en un certain village de Saxe, comme il étoit à table il vint un pauvre, qui crioit dehors avec empressement, que l'évêque voulût bien regarder un aveugle. Le diacre chargé du soin des pauvres, sortit promptement, lui portant à manger; mais il le refusa, disant qu'il avoit plus besoin d'autre chose. On lui presenta à boire, il dit qu'il ne demandoit pas l'aumône, mais à parler à l'évêque pour être secouru. Le diacre ne comprenant point ce qu'il vouloit dire, le laissa. Comme il continuoit de crier, saint Ludger en fit des reproches au diacre, & ordonna de lui donner de l'argent: il le refusa encore, & l'évêque l'aïant fait venir, lui demanda ce qu'il avoit. Il répondit: Faites que je voie, je vous en conjure pour l'amour de Dieu. L'évêque étonné repeta les mêmes paroles sans autre dessein; & aussi-tôt l'aveugle recouvra la veuë. On le fit mettre à table, il mangea & s'en retourna

plein de joie. On raconte plusieurs autres miracles de saint Ludger, & il n'est pas incroyable que Dieu en ait accordé le don à ces premiers apôtres de Frise & de Saxe.

Le zèle de saint Ludger le pressoit d'aller prêcher la foi aux Normans, c'est-à-dire aux Danois & aux autres peuples du Nord; mais le roi Charles l'en empêcha. Le saint homme prédit les ravages qu'ils feroient dans l'empire François, en un tems où on ne les craignoit point encore; & avertit sa sœur Heriburge, qu'elle verroit ces maux & qu'il ne les verroit point. Il étoit fort instruit des saintes écritures & en faisoit tous les matins des leçons à ses disciples. Pour éviter l'ostentation, il portoit des habits convenables à sa dignité; & quitta la cuculle, n'étant engagé par aucun vœu à la règle monastique; mais il garda le cilice, parce qu'il étoit caché sous ses habits. Il mangeoit de la chair en certain tems, gardant toujours une exacte sobriété. Quand il étoit invité à manger quelque part, tous ses entretiens pendant le repas étoient de piété, & il se retiroit promptement. Il étoit tres-affable aux pauvres, & tres-ferme contre les riches orgueilleux.

Il distribuoit promptement tout le revenu de son patrimoine & de son évêché, sans faire aucune réserve pour orner son église, de bâtimens ou de vases précieux. Ce fut un pretexte de l'accuser de dissipation auprès de l'empereur: qui le fit venir à sa cour, & l'envoia querir dès le matin, par un de ses chambellans. Le saint évêque recitoit ses

XXXI.
Vertus de saint
Ludger & sa mort.

prieres ; & dit au chambellam , qu'il le suivroit si-tôt qu'il auroit achevé ; & se fit appeller jusques à trois fois. L'empereur lui en aiant fait des reproches : il répondit : C'est que j'ai crû devoir preferer Dieu aux hommes & à vous-même : comme vous me l'avez recommandé en me chargeant de l'épiscopat. L'empereur repliqua : Je vous trouve tel que je vous croïois , & je n'écouterai plus de plaintes contre vous. Saint Ludger demandoit une telle attention en la recitation de l'office divin : que le disant la nuit dans sa chambre , avec ses clerics ; parce qu'un deux se baissa pour accommoder le feu & empêcher la fumée , il le mit en penitence pour quelques jours.

Anon. c. 33.

Dans sa derniere maladie , il continuoit ses exercices de pieté , disant la messe presque tous les jours , & il prêcha en deux églises la veille de sa mort. Elle arriva l'an 809. le 26. de Mars , jour auquel l'église honore sa memoire. Il fut mis en dépôt dans son église jusqu'à la venue de son frere Hildegrin évêque de Châlons , qui l'enterra à son monastere de Verden le 25. d'Avril. Le successeur de saint Ludger dans le siege de Mimmerneford fut Gerfrid son neveu , à qui succeda Altfrid qui écrivit la vie du saint sur ce qu'il en avoit appris de son frere l'évêque Hildegrin , de sa sœur Heriburge religieuse , de son neveu l'évêque Gerfrid , & de quelques autres.

*Martyr. R. 26.
Mars.*

Prolog. vita

XXXII.
Conciles de
Cliffe.

En Angleterre , Adelard de Cantorberi tint vers le même tems deux conciles de sa province à Cliffe alors nommé Cleveshou. On raporte le premier

premier à l'an 800. Le roi Quenulfe y étoit présent, & après y avoir examiné la Foy, & reconnu qu'elle étoit telle, qu'ils l'avoient reçûe de S. Gregoire : on y traita des usurpations des biens d'église, dont les titres même avoient été détournés; l'archevêque fit autoriser par le concile un échange qu'il fit avec une abbesse.

Le second concile de Clife fut tenu l'an 803. le douzième d'Octobre. Adelard y fut accompagné de douze évêques qui y souscrivirent, & après chacun d'eux les abbez, & les prêtres de sa dépendance. Adelard s'y plaignit encore des usurpations faites par le roi Offa, du tems de Lambert son predecesseur; & renouvela les anathêmes contre ceux qui feroient de semblables attentats, en vertu du pouvoir qu'il en avoit reçu du pape Leon. Il deffendit aux moines de se choisir des laïques pour maîtres, leur recommandant l'observation de leur regle. On voit par les souscriptions de ce concile les noms que portoient alors les évêchez dépendans de Cantorberi, dont la plûpart ont tellement changé, qu'ils sont difficiles à reconnoître.

A C. P. le patriarche Taraise mourut le 25. de Février, indiçtion quatorzième, c'est-à-dire l'an 806. après avoir tenu le siege vingt-un ans & deux mois. Quoi qu'accablé de vieillesse & de maladie, il ne laissoit pas d'offrir encore le saint sacrifice, s'appuyant sur une table de bois que l'on mettoit devant l'autel : ce qui montre qu'on n'eut osé s'appuyer sur l'autel même. Il fut enterré près le

A N. 806.

10. 7. conc. p. 3133

p. 1187

Sup. n. 6.

XXXIII.
Mort de Taraise.
Nicephore patriarche.
Theoph. an. 4.
p. 407.
Vita. Holl. 10.
p. 388.

A. N. 806.

Martyr. R. 25.
Febr.
Theoph. p. 424.
B.

Vita S. Nicoph.
n. 21. *Boll. to.* 7.
p. 298.
Vita Plat. c. 6.

Epist. 16.

Sup. liv. XXIX.
n. 8.

Theoph. p. 407.

Sup. liv. XLIV.
n. 24.

Bosphore au monastere qu'il avoit fondé dans l'église de tous les martyrs, & il est honoré entre les saints. On celebroit sa fête à C. P. sous son successeur dès l'an 813.

Après sa mort l'empereur Nicephore consulta sur le choix du successeur, les plus considerables entre les évêques, les moines & le senat : entre autres S. Platon & S. Theodore Studite. S. Platon donna son suffrage par écrit, & rompit même sa retraite & son état de reclus, pour aller trouver de nuit un moine parent de l'empereur, mais son avis ne fut pas suivi. Nous avons la réponse de saint Theodore, où il s'excuse de nommer aucun sujet particulier : mais il exhorte l'empereur à choisir non seulement entre les évêques & les abbez, mais encore entre les stylites & les reclus. Ce qui montre que l'observance des stylites continuoit trois cens cinquante ans après S. Simeon leur auteur. L'empereur se détermina sur Nicephore, qui avoit été secretaire de ses predecesseurs; & il fut élu d'un commun consentement du clergé & du peuple : mais Platon & Theodore Studite s'y opposerent fortement, soutenant qu'il ne falloit pas élever tout d'un coup un laïque à l'épiscopat. Ils craignoient sans doute, que cet exemple ensuite de celui de Taraise ne fût d'une dangereuse consequence. L'empereur en fût tellement irrité, qu'il fit enlever Platon, & le tint vingt-quatre jours dans une étroite prison, après quoi il lui permit de retourner à son monastere. Il fit emprisonner quelques-uns des moines, il

en fit mettre à la question ; & il vouloit les châfer de C. P. mais on l'en détourna ; en lui représentant , que l'entrée de Nicephore dans le siege patriarchal seroit odieuse : si à son occasion on détruiroit une communauté de sept cens moines qui vivoient sous la conduite de Theodore. Nicephore fut donc ordonné patriarche le jour de Pâques douzième d'Avril 806.

Il étoit né à C. P. vers l'an 758. son pere Theodore étant secretaire de l'empereur Constantin Copronyme , fut accusé d'honorer les images : ce qu'il avoia franchement , & après les menaces & les coups , il fut privé de sa charge & envoyé en exil. Il en fut rappelé & encore éprouvé par des tourmens : mais comme il demeuroit attaché à la tradition de l'église , l'empereur le relegua à Nicée où il mourut. Sa femme Eudocie , qui l'avoit toujours suivi , éleva avec grand soin le jeune Nicephore son fils , & embrassa enfin la vie monastique. Nicephore exerça la même charge de secretaire que son pere , sous le regne de Constantin & d'Irene , & il en fit la fonction dans le septième concile.

Il avoit joint à la connoissance de la religion celle des sciences profanes ; & sçavoit la grammaire , la rhétorique & toutes les parties des mathématiques & de la philosophie. Voulant éviter le tumulte des affaires , il fonda un monastere dans un lieu sterile & desagreable , où il se retira , sans toutefois embrasser la vie monastique : s'occupant à la priere & à l'étude ; & s'exerçant à

AN. 806.

Vita c. v.

A. H. 2. p. 99. B.

c. 2.

AN. 806.

l'humilité & à toutes les vertus. Mais il fut obligé de quitter cette retraite, par ordre de l'empereur & de l'impératrice, pour prendre la conduite du grand hôpital de C. P. Il étoit retourné à sa solitude, quand l'empereur Nicephore le fit venir pour accepter la dignité de patriarche, ce qu'il fit avec beaucoup de repugnance: & avant son ordination, il voulut recevoir l'habit monastique. Staurace, fils de l'empereur, couronné au mois de Décembre 803. coupa de sa main les cheveux au patriarche, qui reçut tous les ordres par degrez, & enfin le sacerdoce. Pendant sa consecration il tenoit à la main un écrit qu'il avoit composé pour la défense de la foy, & après la ceremonie il le mit en dépôt derriere l'autel.

XXXIV.
Affaires de
France.

Capit. to. 1. p.
394.

v. Coix. an. 806.
n. 29. 35.

Art. 15.

En Occident la même année 806. l'empereur Charles déjà vieux, fit à Thionville dans l'assemblée des Seigneurs, le partage de ses états; pour être observé après sa mort entre ses trois fils, Charles, Pepin, & Louïs. Il n'y est parlé ni de l'empire, ni de la duché de Rome qui y étoit attachée, parce que l'empereur s'en reservoit la disposition: mais il recommande sur toutes choses aux trois freres de prendre tous ensemble la défense de l'église de saint Pierre, comme son aïeul Charles & Pepin son pere: de conserver les droits de toutes les autres églises de leur obéissance, & laisser aux pasteurs & aux autres titulaires la liberté d'en jouir. S'il arrive entre les freres quelque differend pour les limites, qui ne puisse être réglé sur les dépositions des témoins: il sera ter-

miné par le jugement de la croix, sans en venir au combat. Ce jugement de la croix, passoit pour ecclesiastique, & je l'ai déjà expliqué. Le testament de l'empereur Charles fut confirmé par le serment des Seigneurs François, & envoié à Rome par Eginart, afin que le pape Leon y souscrivit, comme il fit.

Vers le même tems l'empereur Charles écrivit au pape en faveur de Fortunat archevêque de Grade, chassé par la persecution des Venitiens & des Grecs. Car Venise étoit divisée; & l'empereur Nicephore avoit envoié une flote dans la mer Adriatique commandée par le patrice Nicetas: pour soutenir le parti de Jean, duc de Venise & de son fils Maurice. Fortunat sur cette nouvelle abandonna Grade, dont un diacre nommé Jean se mit en possession, avec le titre de patriarche. L'empereur Charles prioit donc le pape de donner à Fortunat l'église de Pole en Istrie, vacante depuis peu, par la mort de l'évêque Emilien. Car l'Istrie étoit sous la domination des François. Le pape l'accorda: à la charge que si Fortunat recouvroit son siege de Grade, il rendroit l'église de Pole, sans rien retenir de ses biens. Il ajoute par apostille: Comme vous travaillez à conserver la dignité de Fortunat, nous vous prions d'avoir aussi soin de son ame: en sorte que la crainte qu'il a de vous, l'oblige à se mieux acquitter de son devoir. Ce que nous avons appris de sa conduite n'est pas digne d'un archevêque; & nous l'avons appris même de

AN. 806.

*An. Egin. 806.**An. Egin. 806.**v. Coint. an. 806.
n. 6.**Leo ep. II. to. 7.
Conc. p. 1125.*

AN. 807.

France. Demandez à vos fideles serviteurs, vous en sçauvez la verité : car ceux qui vous en disent du bien, sont gagnez par presens. Nous n'en parlons que par l'affection que nous avons pour vôtre salut. Vous pouvez interroger l'archevêque Hildebalde, & le chancelier Ercanbalde. C'est Archambaud nommé ailleurs notaire de Charles.

*Ann. Loisel &
Fgin. an. 801.*

XXXV.
Translation de
saint Cyprien.

Egin. Ann.

Ado Chr.

*Id Martirol. 14.
Sept.*

Agob Carm.

Sup. liv. 7. n. 3.

L'empereur Charles étant à Aix-la-Chapelle l'an 807. reçut un ambassadeur du calife Aaron, accompagné de deux moines de Jerusalem, George & Felix, envoiez par le patriarche Thomas. La même année arriverent en France les reliques de saint Cyprien : Car des ambassadeurs que l'empereur Charles avoit envoiez à Aaron, passerent en revenant par l'Afrique; & voiant Carthage ruinée & les sepulchres des Martirs abandonnez; prièrent le calife, de leur permettre d'enlever des reliques de saint Cyprien. Ce qu'il leur accorda volontiers, comme une chose qu'il estimoit peu, & qui feroit grand plaisir à Charles. Les ambassadeurs prirent donc les os de saint Cyprien, ceux de saint Sperat, un des martyrs Scillitains, & le chef de saint Pantaleon. S'étant embarquez ils arriverent heureusement à Arles: où laissant les reliques scellées, ils allerent en diligence trouver l'empereur, pour lui rendre compte de leur voiage. Il eut bien de la joie de l'arrivée de ces reliques si precieuses; & ordonna qu'on les gardât à Arles, jusques à ce qu'il bâtit dans son roïaume quelque église magnifique,

où elles reposassent dignement. Mais diverses raisons aiant fait differer cet ouvrage, Leidrade archevêque de Lyon, pria l'empereur de lui permettre d'y faire apporter ces reliques, & l'aïant obtenu, il les mit dans l'église cathedrale derriere l'autel.

Leidrade étoit né dans le Norique, & avoit été employé avec Theodulfe, évêque d'Orleans, à visiter en qualité d'envoïé du prince, ce que nous appellons aujourd'hui le Daupiné, la Provence & le Languedoc. Vers l'an 798. il succeda dans le siege de Lyon à Adon, dont le neveu Il-
duin qui lui avoit été destiné pour successeur, ne fut point ordonné évêque, & embrassa la vie monastique dans l'isle de Lerins. Leidrade pendant tout son pontificat fit plusieurs grandes choses pour son église : comme il paroît par une lettre de lui à l'empereur Charles, où il dit : Vous m'avez engagé au gouvernement de l'église de Lyon tout indigne que j'en étois, & en m'y envoiant, vous m'avez recommandé de reparer les maux qu'on y avoit commis par negligence. Car cette église manquoit de beaucoup de choses, tant au-dedans qu'au dehors, pour les offices divins, pour les bâtimens, & les meubles nécessaires. Ecoutez ce que j'ai fait depuis que j'y suis venu, avec l'aide de Dieu & la vôtre. Je ne vous le dis par aucun desir d'augmenter mon bien, Dieu m'en est témoin : mes infirmités font, que je n'attens tous les jours que la mort. Je vous le represente, seulement afin que si j'ay fait quel-

AN. 807.

XXXVI.
Leidrade ar-
chevêque de Lyon

Theod. *carm. ad
judic. lib. 1.*

Cointe. *an. 798.
n. 10.*

Ado. *Chr. post
an. 796.*

ap. *Agob. 10. 2. p.
125.*

que chose bien & selon vôtre intention , il ne soit pas détruit après mon decés.

J'ai fait tout mon possible afin d'avoir les clerks necessaires pour faire l'office , & graces à Dieu j'en ai une bonne partie. Pour cet effet vous m'avez fait rendre des revenus qui avoient appartenu autrefois à l'église de Lion : aussi l'ordre de la psalmodie y est rétabli , suivant l'usage de vôtre palais. Car j'ai des écoles de chantres , dont la plûpart sont assez instruits pour en instruire d'autres. J'ai encore des écoles de lecteurs non seulement pour lire les leçons de l'office , mais encore pour méditer les livres divins. Il y en a qui entendent déjà en partie le sens spirituel des évangiles : la plûpart savent celui des prophetes , des livres de Salomon , des pseumes & même de Job. J'ai travaillé aussi autant que j'ai pû à faire écrire des livres pour cette église , je l'ai fournie d'habits sacerdotaux & de vases sacrez.

Je n'ai point cessé autant qu'il m'a été possible de reparer les églises. J'ai couvert de nouveau & relevé en partie les murs de la grande église dédiée à saint Jean. J'ai recouvert celle de saint Etienne , rebâti celle de saint Nisier & de sainte Marie : j'ai réparé une des maisons épiscopales presque ruinée , & j'en ai bâti une autre , pour vous y recevoir , si vous veniez en ces quartiers. J'ai bâti un cloître pour les clerks , où ils demeurent tous dans une chambre commune. J'ai encore reparé plusieurs églises dans la ville de
Lyon.

Lyon. Celle de sainte Eulalie où étoit un monastere de filles : celle de S. Paul : le monastere des filles de S. Pierre, où est enterré saint Anemond Sup. l. XXXIX. n. 35. martyr, & fondateur de cette maison ; & il y a maintenant trente-deux religieuses vivant selon la regle. J'ai reparé le monastere royal de l'Isle-Barbe, où sont maintenant quatre-vingt-dix moines vivant selon la regle. Nous avons donné à l'abbé pouvoir de lier & délier, comme ont eu ses predecesseurs, que les nôtres envoioient dans les lieux, où ils ne pouvoient aller, pour veiller à la conservation de la foi, contre les heresies. Ils avoient même soin du gouvernement de l'église de Lyon, pendant la vacance du siege. On voit dans cette lettre le dessein que Leidrade avoit de se retirer, & qu'il executa après la mort de Charles. Cependant on y peut remarquer deux parties considerables du rétablissement de la discipline, les écoles & les monasteres.

J'ai parlé des écoles à l'occasion d'Alcuin : il faut aussi parler de S. Benoist d'Aniane, le restaurateur de la discipline monastique. Il étoit de la nation des Goths, & nâquit vers l'an 750. Dès sa premiere jeunesse, son pere, qui étoit comte de Maguelone, le mit au service du roi Pepin, dont il fut échanson, & il s'attacha ensuite au roi Charles. Deslors il conçut le dessein de quitter le monde, & s'exerça pendant trois ans à veiller, à jeûner, & à reprimer sa langue. Enfin se trouvant en danger de se noyer, il confirma par un vœu sa resolution ; & aiant tout préparé, il par-

XXXVII.
Saint Benoist d'Aniane.
Acta SS. Ben.
tom. 5. p. 194.

tit de chez lui comme pour aller à Aix-la-Chapelle où étoit la cour, mais il s'arrêta en chemin au monastere de saint Seine, d'où il renvoia ses gens, & y embrassa la vie monastique. C'étoit l'année que le roi Charles soumit l'Italie, c'est-à-dire, en 774.

Etant moine il commença à faire à son corps une rude guerre. Il ne se nourrissoit que d'un peu de pain, & craignoit le vin comme un poison. Il dormoit peu, & quelque fois sur la terre nuë. Il passoit souvent la nuit en prieres nuds pieds par le plus grand froid, & demouroit plusieurs jours sans rompre le silence: Il avoit le don des larmes. Il portoit les plus méchans habits de la communauté, & ne changeoit de tunique que rarement, souffrant patiemment la vermine, qui s'y mettoit en abondance. Il raccommodoit les trous de sa cuculle, qui étoit l'habit de dessus, avec des pieces d'une autre couleur, ce qui le rendoit le mépris des autres moines: qui crachoient sur lui, le pouffoient, & le traitoient d'insensé. L'abbé vouloit l'obliger à se traiter moins durement, mais il ne put se résoudre à lui obéir. Il disoit que la regle de saint Benoist étoit faite pour les commençans & les foibles, & s'efforçoit de remonter à celles de saint Basile & de saint Pacôme, mais voiant que cette perfection auroit peu d'imitateurs, il revint à la regle de saint Benoist, s'y affectionna avec ardeur, & s'efforça d'y ramener ses confreres.

Aiant été fait celerier, il s'acquita parfaite-

ment de cette charge, & gagna le cœur de l'abbé : qui étant mort au bout de cinq ans, Benoist fut élu tout d'une voix abbé de S. Seine. Mais voïant trop de difference entre les mœurs de ces moines & les siennes : il retourna promptement en son pais, & se retira dans une terre de son patrimoine sur un ruisseau nommé Aniane. Là près d'une chapelle de saint Saturnin, il bâtit un petit monastere avec quelques autres solitaires : dont le principal fut un saint homme aveugle nommé Vitmar, qui lui avoit conseillé de quitter le monde dès le commencement de sa conversion. Benoist fit ce premier établissement vers l'an 780. & y passa quelques années dans une grande pauvreté, demandant à Dieu jour & nuit le retablissement de la discipline monastique.

Il y avoit dans le voisinage trois hommes de grande vertu, Attilion, Nibridius, & Annien, qui sans savoir la regle vivoient en saints religieux : & aïant connu Benoist ils le prirent en grande affection. On croit que Nibridius est le même que Nifridius, depuis abbé de la Grasse ou d'Urbion, archevêque de Narbonne. Plusieurs dans les commencemens venoient avec ardeur se ranger sous la conduite de Benoist : mais la nouveauté de son genre de vie les décourageoit, quand on les obligeoit à prendre le pain au poids, & le vin par mesure ; & ils rentroient dans le monde. Benoist en fut troublé, & vouloit retourner à son monastere, c'est-à-dire, à S. Seine. Il consulta Attilion, à qui il avoit re-

cours en toutes ses peines; & celui-ci lui dit que c'étoit une tentation, & l'encouragea à poursuivre son dessein. Il continua donc dans le même lieu, avec quelque peu de moines que sa réputation lui attira: & à qui il montrait l'exemple de tout ce qu'il leur faisoit pratiquer. Ils travailloient de leurs mains, & ne vivoient ordinairement que de pain & d'eau, ne buvant du vin que les dimanches & les grandes fêtes; & mangeant quelquefois du lait, que les femmes du voisinage leur portoient. Ils n'avoient ni métairie, ni vigne, ni bétail, ni chevaux; mais un seul âne pour les porter au besoin.

c. 14.

Cependant leur multitude croissoit, & la vallée où Benoist s'étoit établi d'abord étant fort étroite, il commença à bâtir un peu plus loin un monastere nouveau par le travail de ses moines: où quelquefois il prenoit part avec eux, & quelquefois il leur préparoit à manger. Le monastere fut grand, mais les bâtimens pauvres & couverts de paille: car il ne les vouloit pas autrement. L'église fut dédiée à la sainte Vierge; & il ne voulut y avoir ni calices d'argent, ni chasubles de soye: du commencement les vases sacrez n'étoient que de bois, puis de verre, & enfin d'étain. Toutefois il se relâcha ensuite de cette rigueur, pour l'ornement de l'église. On donna beaucoup au nouveau monastere d'Aniane: Benoist recevoit les terres, mais non pas les serfs dont elles étoient alors peuplées, & il les faisoit mettre en liberté. On ne le vit jamais affligé pour aucune

c. 19.

perte qu'il eût faite: jamais il ne redemanda ce qu'on lui avoit dérobé: au contraire si le voleur étoit pris, il lui faisoit du bien & le renvoioit se-
cretement. Un homme qui enlevoit les chevaux du monastere fut arrêté maltraité par les voisins, qui l'amenerent au saint abbé: mais il le fit panser de ses blessures & le renvoia. Un jour comme il marchoit, un frere qui l'accompagnoit reconnu un cheval du monastere, sur lequel un homme qu'ils rencontrèrent étoit monté: il s'écria aussi tôt, mais l'abbé le fit taire, disant qu'il y a souvent des chevaux qui se ressemblent. Il lui dit ensuite en particulier: Je l'ai aussi reconnu, mais je n'ai pas voulu faire un affront à cet homme.

L'exemple de Benoist excita plusieurs autres saints personnages à assembler des moines & à former leur vie sur ses instructions. Il leur servoit ^{n. 15.} de pere, & les assistoit pour le spirituel & le temporel: les visitoit souvent pour les encourager & les soutenir, contre la crainte de la pauvreté & les autres obstacles: ainsi se formerent plusieurs monasteres dans le país.

Celui d'Aniane croissoit toujours, & Benoist aidé par des ducs & des comtes, commença à y ^{n. 16.} bâtir une église plus magnifique l'an 782, quatorzième du roi Charles. Il renouvela aussi le cloître, mettant des colomnes de marbre dans les galeries, & changeant en tuile la paille des toits. Cette église fut dédiée à saint Sauveur; & l'autel solide au dehors étoit creux au-dedans aiant des châsses qui contenoient des reliques, entre autres

de la vraie croix, & une épine de la sainte couronne. Les ornemens de cette église étoient par sept : sept chandeliers à sept branches, sur le modele de celui du tabernacle de l'ancienne loi, sept lampes devant l'autel, & sept autres dans le chœur, en sorte qu'aux grandes solemnitez l'église étoit magnifiquement éclairée. Il y avoit de grands calices d'argent, des habits précieux, & tout ce qui étoit nécessaire pour le service divin. Benoist assembla aussi dans son monastere quantité de livres, il établit des chantres & des lecteurs, il eut de grammairiens & des theologiens instruits dans la science des écritures, dont quelques-uns furent depuis évêques. Tels furent les commencemens du fameux monastere d'Aniane, qui subsiste encore dans le diocèse de Montpellier.

La reputation de Benoist étant venuë jusques à la cour, il alla trouver le roi Charles; & de peur que ses parens ou d'autres n'inquietassent ses successeurs, il mit son monastere sous la protection du roi, & obtint de lui un privilege ou immunité suivant l'usage du tems. Le roi donna même à Benoist des terres autour du monastere, le renvoïa avec honneur, & lui fit present de quarante livres d'argent que Benoist à son retour distribua aux monasteres du pais, car la charité pour ces saintes maisons étoit sa vertu favorite. Il les visitoit souvent, leur faisoit part, chacun selon leurs besoins, de ce qu'il recevoit de la liberalité des fideles, & instruisoit les moines de leurs devoirs. Enfin il étoit le nourricier de tous les monasteres

Marculf. 1. c. 3.

Sup. l. xxxix. c. 28.

Vita Ben. n. 28.

de Provence , de Gothie & de Novempopulanie, c'est-à-dire de Languedoc & de Gascogne : tous l'aimoient comme leur pere , & le respectoient comme leur maître. Le grand soin qu'il prenoit des pauvres faisoit que chacun lui portoit ce qu'il leur vouloit donner. Il accompagnoit toujours l'aumône d'instruction ; & pour ses moines , il leur parloit à toute heure , pendant les nocturnes , en chapitre , au refectoir. Il nourrissoit dans son monastere des clerics & des moines de divers lieux , à qui il donnoit un maître , pour les instruire dans les choses saintes. En un mot sa charité étoit sans bornes , il avoit la confiance de tous ses disciples , & étoit leur recours dans leurs tentations : car son talent étoit merveilleux pour calmer les esprits agitez de mauvaises pensées.

n. 33.

Cependant il avoit un peu relâché de sa premiere austerité , jugeant impossible de la soutenir : mais il ne laissoit pas de travailler avec les autres à foüir la terre , à labourer , à moissonner. Et nonobstant la chaleur du pais , à peine permettoit-il à personne de boire un verre d'eau , avant l'heure du repas. Ils n'osoient en murmurer : parce qu'il étoit encore moins indulgent pour lui , que pour les autres. Pendant le travail , en allant & en revenant , on n'ouvroit la bouche que pour chanter des pseaumes. Depuis le jour de sa conversion jamais il ne mangea de grosse viande , mais en ses maladies il prenoit du bouillon de volaille : ce qui montre qu'il la croïoit plus permise , n'étant pas défenduë nommément par S. Be-

n. 32.

Reg. c. 40.

noist. Il mettoit en penitence ceux qui laissoient perdre quelque feuille de chou & quelque petit grain de legumes tant il aimoit la pauvreté. Le nombre de ses moines s'étant augmenté jusques à plus de trois cens, il fit faire un bâtiment long de cent coudées, & large de vingt, qui depuis contenoit plus de mille personnes; & il établit en divers lieux des cellules ou petits monasteres, auxquels il donna des superieurs particuliers: c'est ce que depuis on a nommé des prieurez.

XXXVIII.
Benoist reforme
plusieurs monas-
teres.

c. 36.

Epist. 69. 70.

D'ailleurs quelques évêques touchés de sa réputation, lui demanderent instamment des moines, pour servir d'exemple aux autres. Il en envoya ainsi vingt à Leidrade archevêque de Lyon, pour rétablir le monastere de l'Isle-Barbe, & c'est à cette communauté qu'Alcuin écrivit sous le nom de freres de Lyon, pour les exciter à la perseverance, & les prémunir contre les erreurs venues d'Espagne: c'est-à-dire la prétendue adoption de Felix d'Urgel & le baptême par une seule immersion. Il condamne aussi ceux qui mettoient du sel au pain de l'Eucharistie.

Alcuin lui même aiant ouï parler de Benoist se lia d'une étroite amitié avec lui, & lui écrivit tant de lettres qu'on en fit un recueil particulier. Il en obtint vingt moines, par les moïens desquels il fonda l'abbaye de Cormery. Theodulfe évêque d'Orleans, demanda aussi des moines à Benoist d'Aniane, pour le monastere de Mici ou de saint Mesmin, entierement desolé pendant les guerres du roi Pepin contre Gaifier duc d'Aquitaine. Il n'y

Mirac. 6.
Maxim. c. 3.

n'y restoit plus de moines, & leurs logemens étoient occupez par des hommes seculiers & des femmes, ou changez en écuries & en chenils. Theodulfe entreprit donc de rétablir ce monastere, retira les biens usurpez, y en ajoûta du sien, & Benoist lui envoia quatre moines, qui assemblerent avec le tems une grande communauté.

*Theod. Carm.
lib. 2.*

On peut rapporter à ces reformes de monasteres plusieurs articles d'un capitulaire publié par l'empereur Charles à Thionville l'an 805. Il y est ordonné que ceux qui viennent au monastere, fassent leur noviciat, & demeurent ensuite dans la maison : pour apprendre parfaitement la regle, avant que d'être envoiez aux obediences du dehors. Ceux qui quittent le monde pour éviter le service du roi, doivent servir Dieu de bonne foi; & ceux qui se consacrent à Dieu doivent choisir une des deux professions; & vivre en clerics suivant les canons, ou en moines suivant la regle. On ne donnera point le voile aux jeunes filles avant qu'elles soient en âge de faire un choix si important; & elles feront le noviciat. On ne recevra point dans les monasteres trop de serfs, de l'un ou de l'autre sexe, pour ne pas rendre deserts les villages. Les communautés ne seront point plus grandes, que ce que chaque supérieur pourra conduire par ses conseils, & des laïques ne gouverneront point l'interieur du monastere.

*tom. 1. p. 425. c.
13. 7. 10.*

c. 8.

c. 9.

c. 14.

c. 11.

c. 12.

c. 15.

La plus illustre colonie d'Aniane fut le monastere de Gellohe, fondé par les liberalitez de

*XXXIX.
S. Guillem du
desert.*

74 HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

*Vita tom. 5.
Act. Ben. p. 73.
Boll. 28. May. tom.
17. p. 809.*

Guillaume duc d'Aquitaine qui s'y retira lui-même. Il étoit de la première noblesse des François, fils du comte Theodoric & d'Aldane, que l'on dit avoir été fille de Charles Martel. Il fut instruit dans les arts liberaux, la philosophie & les saintes lettres, & dans les exercices du corps convenables à sa naissance. Ses parens le recommanderent au roi Charles, pour servir continuellement dans le palais auprès de sa personne; & sa conduite y fut si sage, que sans attirer l'envie il acquit une grande réputation. Il étoit grand, bien fait de sa personne, & brave; & le roi Charles lui donna le premier emploi de son royaume, l'envoiant à la tête de ses troupes s'opposer aux Sarrasins, avec le titre de duc d'Aquitaine. Il les chassa d'Orange, & remporta sur eux de grandes victoires; en sorte qu'ils n'osèrent plus revenir dans le païs.

Aiant ainsi rendu la paix à l'Aquitaine, il s'appliqua à y réparer les desordres de la Guerre. Il travailloit jour & nuit aux affaires publiques: tenoit la main à l'observation des loix, jugeoit les differends, protegeoit les pauvres & les foibles, & empêchoit les Seigneurs d'abuser de leur pouvoir, & d'opprimer leurs sujets. Il prenoit un soin particulier des personnes & des lieux consacrés à Dieu: honoroit les prêtres, jusqu'à se lever de son siege pour les recevoir; & donnoit tous les jours à l'autel des offrandes par leurs mains. Ses aumônes étoient immenses. Il étoit liberal envers tous les monasteres, mais il prote-

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME. 75

geoit principalement ceux que le roi Charles avoit fondez ou reparez, & leur donnoit des terres & des pensions.

Voulant en fonder un nouveau, il chercha un lieu convenable; & le trouva dans les âpres montagnes du territoire de Lodeve, à mi-chemin de cette ville à Montpellier. On le nommoit Val-Gelon; & c'étoit un desert qui ne laissoit pas d'avoir de l'agrement & de la commodité. Il y fit bâtir tous les lieux reguliers: un oratoire, un rectoroir, un dortoir, une infirmerie, un noviciat, une hôtellerie, un hôpital pour les pauvres, un four, une boulangerie & un moulin. Il mit la premiere pierre à l'église, qui fut dédiée au Sauveur. Les bâtimens étant bien avancez, il y fit venir des moines d'Aniane, qui n'en est qu'à une lieuë, & dont l'abbé étoit son ami & son directeur. Il donna au nouveau monastere de grandes terres avec quantité de serfs & de troupeaux, de riches ornemens, & beaucoup d'or & d'argent. On a encore la charte de cette fondation, datée du dimanche quatorzième de Fevrier, la trente-quatrième année du regne de Charles comme roi de Gothie, la quatrième comme empereur, qui est l'an 804. Le duc Guillaume avoit deux sœurs, Albane & Bertane, qui voulant consacrer à Dieu leur virginité, prièrent leur frere à genoux & avec larmes, de les offrir en sa nouvelle église pour comble de ses offrandes. Il le fit, & c'est un exemple singulier de personnes adultes offertes par d'autres. Les deux saintes filles formerent un

Vita n. 10.

Vita Ben. n. 42.

tom. 5. añ. p. 88.

Coint. an. 804.

n. 44.

Vita vellemi.

n. 11.

petit convent dont l'église dédiée à S. Barthelemy subsiste encore à vingt pas du grand monastère.

Le duc Guillaume étoit au plus haut point de prospérité temporelle : comblé d'honneurs & de richesses , aiant plusieurs enfans & une femme dont il étoit aimé , cheri de son prince & honoré de tous : il jouïssoit du repos qu'il avoit procuré au pais par ses victoires. Mais l'amour de Dieu lui rendoit insipides tous les plaisirs & toute la gloire du siecle. L'exemple de ses sœurs le touchoit , & il avoit honte de leur ceder en courage. La vie des moines de Gellone lui donnoit une sainte jalousie , & il se déplaçoit à lui-même. L'empereur Charles l'aïant alors mandé pour quelque affaire importante , le reçut avec toute la joie & l'affection possible ; & tous les seigneurs , particulièrement ses parens , lui témoignèrent les mêmes sentimens : mais il n'en fut point ébranlé , & s'affermit dans la resolution de quitter tout le monde. Il crut devoir à l'empereur comme à son ami , de ne le pas faire sans sa permission : il la demanda. Charles ne pût la refuser , ni retenir ses larmes en l'accordant. Il voulut lui faire de grands presens , mais le duc ne lui demanda qu'une relique de la vraie croix , que le prêtre Zacharie lui avoit apporté l'an 800. de la part du patriarche de Jerusalem : & l'empereur l'accompagna d'autres reliques. Le duc Guillaume eut encore de grands combats à livrer contre sa famille , qui le vouloit retenir : mais enfin il quitta la cour & la France pour revenir

en Aquitaine. Passant en Auvergne, il vint à Brioude, & offrit ses armes à S. Julien soldat & martyr. AN. 806.

Enfin il arriva au monastere de Gelone, où il entra nuds pieds, & revêtu d'un cilice sous ses habits précieux. Il offrit à l'église les reliques qu'il apportoit, avec plusieurs autres riches presens : des livres, des calices d'or & d'argent, des ornemens d'or & de soie ; & les mit de sa main sur l'autel de saint Sauveur & sur tous les autres au nombre de cinq, car chacun eut son offrande. Enfin il s'offrit lui-même dans le chapitre, où il pria les freres de le recevoir en leur société pour y vivre selon la regle de S. Benoist. L'aïant accepté, ils preparerent tout pour sa reception qui fut le jour de saint Pierre 29. de Juin, l'an 806. Quoique l'usage du tems fût de ne prendre l'habit qu'après le noviciat : il le reçut d'abord, fit couper sa barbe & ses cheveux & les offrit à Dieu, suivant une ancienne ceremonie. De ce jour il commença à vivre dans la même pauvreté & la même soumission, que le moindre des moines.

Il fit achever les bâtimens du monastere encore imparfaits, & tailler dans le roc un chemin pour y arriver plus aisement. Il fit dresser des jardins, planter des vignes, des oliviers & d'autres arbres fruitiers ; & fut aidé dans ses ouvrages par ses deux fils Bernard & Gaucelin, & par les comtes voisins. Pour lui il se presentoit souvent devant l'abbé & ses freres, & leur demandoit à genoux, d'oublier son ancienne dignité, de l'humilier de

plus en plus, & lui donner les offices les plus bas & les plus méprisez. En effet il servoit à la cuisine, portoit l'eau & le bois, allumoit le feu, faisoit cuire les herbes & les legumes, servoit à table, & nettoïoit la vaisselle, lui qui se faisoit auparavant servir des mets les plus delicieux, par un grand peuple de domestiques. On lui donna aussi la charge du moulin & de la boulangerie : & un jour comme il étoit pressé de cuire le pain, le four étant chaud, il en ôta le bois avec ses mains, & emporta le charbon dans son scapulaire, n'ayant point trouvé sous sa main les instrumens nécessaires; & toutefois il n'en fut endommagé, ni en sa personne, ni en ses habits, ce qui passa pour un miracle. Mais depuis ce tems on ne lui permit plus d'exercer ces travaux serviles; & on lui laissa la liberté de vaquer entièrement à l'oraison & à la contemplation. Il faisoit devant les autels cent genuflexions par jour, & autant la nuit; & se plongeoit souvent dans l'eau la plus froide, même en hyver, avant sa priere, & pour se preparer à la communion: quelquefois il s'y preparoit par la discipline; & se faisoit fouïeter de verges dans une chambre secreete par un frere son confident, en memoire de la passion de nôtre Seigneur. Il vécut ainsi dans le monastere sept ans; & aiant averti de sa mort prochaine l'empereur Charles, il mourut le 28 de Mai, & comme l'on croit l'an 812. Le monastere de Gellone a pris son nom, & s'appelle depuis long-tems S. Guillem du desert. Diverses églises honorent sa memoire le jour de sa mort.

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME. 79

Loüis dernier fils de l'empereur Charles, & roi d'Aquitaine, travailla puissamment à rétablir dans son royaume la discipline clericale & monastique. Pendant le desordre des regnes passez, le clergé de tout ce royaume, qui s'étendoit depuis la Loire jusques aux Pirenées, s'appliquoit moins au service de Dieu qu'aux exercices militaires: à monter des chevaux & lancer des traits. Loüis fit venir des maîtres de tous côtez pour enseigner le chant, les lettres divines & humaines, & le succès passa la créance. Sa plus grande inclination étoit pour les moines; & il l'auroit été lui-même à l'exemple de son grand oncle Charlo-man, si le roi Charles son pere ne l'eût empêché. Entre plusieurs monasteres qu'il fonda de nouveau, ou qu'il repara, on en nomme vingt-six, dont les plus connus sont saint Filbert dans l'isle d'Hero ou Noirmoutier, Charroux, S. Maixant, Noüaillé, tous quatre dans le diocèse de Poitiers, & sainte Radegonde, ou plutôt sainte Croix dans la ville: Conques dans le diocèse de Rodés, Menat & Manlieu en Auvergne, Moissac en Quercy, S. Chaffre dans le diocèse du Puy, Solignac près de Limoges, Ourbion ou la Grasse, dans le diocèse de Carcassonne; & enfin le monastere d'Aniane. La plupart reconnoissent l'empereur Charles pour leur fondateur; & il est à croire que son fils Loüis ne faisoit qu'exécuter ses ordres & ses conseils. A son exemple plusieurs évêques & plusieurs laïques relevoient les monasteres ruinez, & en fondoient de nouveaux.

XI.
Monastere d'A-
quitaine.
Astron. Dubéne,
tom. 2. p. 293. B.

V. *Coint an. 812.*
n. 29. 30. &c.

A N. 806.

Vita Ben. n. 43.

Le roi Louis prit en affection particulière saint Benoist d'Aniane, & le protegea contre ceux qui s'opposoient à sa reforme. Il écoutoit ses conseils, lui faisoit souvent des presens; & se servit de lui pour rétablir plusieurs monasteres. A Menat en Auvergne Benoist envoia par son ordre douze moines, qui en attirerent environ soixante. Il en envoia vingt à S. Savin en Poitou, & quarante à Masciac ou Massay en Berry. Le roi lui donna tous ces monasteres, afin de soulager celui d'Aniane trop nombreux pour la sterilité du lieu: & Benoist mit en chacun un abbé, retenant l'inspection sur tous.

XLI.
Schisme à Constantinople.

*Sup. n. 1. 7.**Sup. n. 19.*

Lib. Sinod. tom. 7. conc. p. 1192.

Vita Th. Stud. n. 43.

Cependant l'église de C. P. étoit en trouble. Le patriarche Taraise avoit déposé le prêtre Joseph, comme il a été dit, pour avoir donné la benediction nuptiale à l'empereur Constantin en son mariage illicite avec Theodote. Mais Joseph gagna les bonnes graces de l'empereur Nicephore; en se rendant mediateur de l'accommodement entre lui & Bardane le Turc, qui avoit pris le titre d'empereur. Nicephore se mit donc en tête de faire rétablir Joseph dans ses fonctions. Le patriarche Nicephore le refusoit, ne pouvant se résoudre à casser le decret de son prédecesseur: mais l'empereur soutenoit, qu'il n'étoit pas nouveau de rétablir celui qu'un autre avoit déposé, & qu'il y avoit de la charité à pardonner. Enfin il pressa tant le patriarche, qu'il crut devoir ceder: craignant que sa fermeté ne portât l'empereur à quelque violence contre l'église. Le patriarche Nicephore

phore assembla donc un concile d'environ quinze évêques, où par condescendance & par dispense il rétablit le prêtre Joseph dans ses fonctions. On croit que c'étoit l'an 806.

Saint Theodore Studite qui assistoit à ce concile s'opposa à son decret, comme il s'étoit opposé au mariage de Constantin; & le lendemain il le déclara au patriarche Nicephore, par une lettre écrite en son nom & de saint Platon où ils disent: Nous sommes orthodoxes en tout, nous rejettons toutes les heresies, & recevons tous les conciles generaux & particuliers approuvez & leurs canons: nous recevons aussi les dispenses legitimes, dont les saints ont usé selon l'occasion. Cette lettre même, par laquelle nous vous saluons, fait voir que nous usons de dispense. Ils veulent dire, que s'ils agissoient à la rigueur, ils n'auroient aucun commerce, même de lettres, avec le patriarche. Ils continuent: C'est ainsi que nous avons reçu le patriarche vôtre predecesseur, au retour de nôtre exil, après la dissolution du mariage illicite & la déposition de l'œconome. Nous ne voulûmes point communiquer avec lui, tandis qu'il donnoit la communion au prince adultere, quoiqu'il dit qu'il le faisoit par condescendance: & qu'on lui eût plutôt coupé les mains, que de faire la ceremonie de ce mariage. Ce fut à ces conditions, que nous communiquâmes avec lui jusqu'à sa mort. Nous avons reconnu aussi vôtre sainteté pour patriarche, & nous faisons memoire d'elle tous les jours au saint sacrifice.

A N. 806.

*Theod. Stud. lib.
I. ep. 24. 25. 30.**Lib. I. ep. 30.**Sup. no 70*

AN. 806.

Il n'y a donc entre nous aucun differend qu'au sujet de l'œconome, déposé par les canons en plusieurs manieres, qui recommence à exercer ses fonctions après neuf ans d'interdiction. Et ce n'est pas en cachette, on le pouroit souffrir puisque nous n'y aurions point de part: mais on veut qu'il exerce continuellement avec un prelat de vôtre merite, dans la source du sacerdoce de cette église. C'est-à-dire, qu'il assistoit à l'office solennel de la cathedrale. Il étoit donc juste pour ne point scandaliser le peuple de Dieu, principalement ceux de nôtre ordre, il entend les moines: de le priver du sacerdoce, ou du moins de ne rien faire contre nous irregulierement: nous ne le difons pas par crainte, mais par compassion pour le public. Car nous souffrirons tout moiënnant la grace de Dieu: mais nous vous déclarons devant Jesus-Christ & les anges, que vous faites un grand schisme dans nôtre église. Les hommes peuvent se servir de leur puissance: mais quand ils ne le voudroient pas, ils sont soumis à la puissance des canons.

*Vita Th. n. 45.**Theoph. an. 7.
p. 409.*

Après cette protestation, Theodore se separa de la communion du patriarche, avec tous ses moines: ce qui en separa une grande partie du peuple, c'est-à-dire, les plus vertueux. Toutefois la separation de Theodore ne fut pas connuë d'abord; & par discretion il la tint secreta autant qu'il put, ce qui dura deux ans: considerant que comme il n'étoit pas évêque, il lui suffisoit de se conserver lui-même, & ne prendre point

de part à ce mal. Mais enfin le Logothete du Drome c'est-à-dire, l'intendant des voitures publiques, officier considerable à la cour, dit à Joseph archevêque de Thessalonique frere de Theodore : Pourquoi avez-vous laissé passer tant de fêtes sans communiquer avec nous & avec le patriarche ? dites-en hardiment la raison. L'archevêque répondit : Nous n'avons rien contre les empereurs ni contre le patriarche, mais seulement contre l'œconome déposé par les canons. Les empereurs étoient Nicephore & son fils Staurace, qu'il avoit fait couronner au mois de Decembre 803. Le Logothete répondit : Les empereurs n'ont pas besoin de vous, ni à Thessalonique ni ailleurs. Ils n'en dirent pas davantage alors ; mais la chose étant devenuë publique dans C. P. plusieurs prirent le parti de Theodore, sans toutefois oser se déclarer.

Saint Platon ou plutôt saint Theodore sous son nom, en écrivit au moine Simeon, parent de l'empereur : qui étoit de leurs amis, & fort affligé de la déclaration de l'archevêque Joseph. Platon le prie d'appaîser l'empereur : pour lequel, dit-il, nous n'avons que toute sorte de respect, loin de rejeter sa communion. Nôtre differend n'est que contre celui qui a fait ce mariage illicite, & que Jesus-Christ lui-même a déposé, par deux canons entre les autres. Le premier défend à un prêtre d'assister au festin d'un second mariage : car le canon n'a pas osé parler d'un adultere : & combien auroit-il plus défendu d'y donner la be-

*Theod. 1. ep. 25.**Th. lib. 1. ep. 31.**Theoph. an. 2.
p. 405.*

XLII.
Lettre de S.
Theodore Stur-
dite.

*1. ep. 21.**Neocæs. can. 7.
Sup. liv. 27.*

AN. 808.

Cod. can.
*Afric. can. 79.**Sup. n. 3.*

nediction nuptiale ? Le second canon porte , que celui qui a été déposé pour un crime , n'est pas recevable après un an , à demander son rétablissement. Celui-ci a été déposé plus de neuf ans. Voilà , mon pere , ce qui nous épouvante & nous serre le cœur. C'est pour ne point communiquer avec lui & avec le défunt patriarche , que nous avons été enfermez , moi au lieu où vous demeurez , nôtre abbé & les autres à Thessalonique : & après nôtre retour nous ne nous serions pas reconciliez au patriarche , s'il n'eût avoué que nous avions bien fait. Si donc pendant le règne du prince adultere , Dieu nous a fait la grace de ne nous pas relâcher : comment aujourd'hui sous un regne si pieux trahirons nous la verité au peril de nos ames. Nous souffrirons tout jusques à la mort , plutôt que de communiquer avec le coupable. Qu'il soit œconome à la bonne heure : qu'est-il necessaire qu'il celebre le sacrifice ? il n'est plus prêtre. Nous n'avons rien dit jusques ici , nous avons dissimulé deux ans , depuis son rétablissement , pour garder la paix. En ensuite : Si on ne veut pas l'interdire , du moins qu'on nous laisse en l'état où nous sommes depuis dix ans. Quant à ceux qui communiquent avec lui , évêques , prêtres , abbez , quand ils seroient dix mille , il ne faut pas s'en étonner. Ils ont bien communiqué avec l'adultere , & pas un n'a dit un mot.

*op. 22.**Math. xix 9.*

Dans une autre lettre au même Simeon , il dit : Jesus-Christ declare coupable d'adultere celui qui quitte sa femme legitime , & ce crime sui-

vant le canon de saint Basile, est égal à l'homicide & aux crimes les plus abominables: toute-
 fois celui-ci presentant le prince adultere à l'autel, a osé dire devant tout le peuple: Unissez
 Seigneur, vôte serviteur & vôte servante en
 une chair, suivant vôte bon plaisir; & le reste
 de la priere pour la benediction nuptiale, que
 nous lisons encore dans l'Euchologue des Grecs.
 Puis il ajoute: N'est-ce pas une chose horrible à
 penser? quelle a été l'indignation du saint Eprit
 sur un tel blasphême? Comment la terre n'a-
 t'elle pas englouti sur le champ, comme Dathan
 & Abiron, celui qui le proferoit? Et toutefois au
 lieu de pleurer jusques à la mort, & d'être en
 execration pour l'exemple de la posterité: il est
 rentré dans l'église & a repris publiquement les
 fonctions sacerdotales, comme s'il avoit fait une
 belle action. Et qu'il ne se trompe pas, en ce
 que l'adultere étoit empereur: tous les hommes
 sont soumis aux loix de Dieu. Il prétend donc se
 montrer plus saint que saint Jean-Baptiste, &
 l'accuser d'avoir repris Herode mal à propos, &
 d'être mort pour une mauvaise cause. Que s'il
 veut s'excuser sur l'ordre du patriarche Taraise,
 pourquoi Taraise ne les épousoit-il pas lui-même?
 car c'est aux patriarches à marier les empereurs,
 & non pas à un prêtre; cela ne s'est jamais
 fait: mais je ne croi point, non plus que plu-
 sieurs autres, qu'il ait reçû une telle commis-
 sion. Que s'il dit, qu'il n'a point été interdit par
 le patriarche Taraise; pourquoi donc a-t'il été

A N. 808. A

ad Amphil c. 7.

Euchol. fol. 69.

70.

A N. 808. neuf ans sans servir ? pourquoy pretend-il avoir été absous par le concile ? Il ne faut point d'absolution à celui qui n'est lié d'aucune censure.

L. 27. 32.

Cependant Theodore prévoiant bien la persecution qui le menaçoit lui & les siens, écrivit aux moines de Saccudion, ce qui s'étoit passé entre l'archevêque Joseph & le Logothete : puis il ajoûte : Treize jours se sont écoulés depuis, sans qu'il y ait eu ni réponse, ni interrogation nouvelle : seulement nous avons écrit au Seigneur Simeon les lettres incluses. L'affaire est venue aux oreilles du patriarche, & presque de toute la ville ; plusieurs compatissent à nôtre affliction & parlent comme nous : mais ce sont des adorateurs nocturnes, qui n'osent se montrer au jour. Il explique ensuite comme dans les lettres à Simeon, les causes de leur separation, & exhorte ses moines à la constance ; & à prier pour l'empereur, pour le patriarche & pour la paix de l'église.

L. 27. 24.

Comme quelques-uns soutenoient, que Theodore devoit au moins tolerer le rétablissement de l'économe par condescendance : il en écrivit une lettre à Theoctiste maître des offices, où il explique jusqu'ou peut aller la condescendance en matiere de religion. Nous avons, dit-il, gardé le silence autant qu'il a été possible : encore à present nous disons : Que l'on éloigne du service celui qui est déposé, & aussi-tôt nous communiquons avec le patriarche, sinon nous demeurons dans la même soustraction de communion où

nous étions auparavant, laissant à Dieu la vengeance de cet excès. Aller plus loin, ce ne seroit plus condescendance, mais prevarication contre les canons. Car la règle de l'œconomie, comme vous sçavez, est de ne violer en aucune manière les loix établies; & toutefois de relâcher quelque chose selon l'occasion & la raison, pour arriver à vôtre fin: au lieu que vous perdriez le capital en gardant une trop grande rigueur. Nous l'avons appris de S. Paul quand il se purifia & circoncit Timothée: & de S. Basile quand il reçut l'offrande de Valens, & cessa pour un tems de nommer le saint Esprit simplement Dieu: mais ils ne continuerent ni l'un ni l'autre, au contraire ils montrèrent qu'ils mourroient plutôt. On ne s'est jamais trompé en suivant cette règle d'œconomie, & imitant le pilote, qui détourne un peu le gouvernail pendant l'orage.

Vous dites que S. Crisostome se dispensa du canon des apôtres contre les ordinations simoniaques, à l'égard des six évêques qu'il déposa: mais il ne s'en écarta point en effet; car il les interdit de toute fonction sacerdotale, & ne leur accorda que de communier dans le sanctuaire. Ici ce n'est pas de même: celui qui a marié l'adultère sacrifie, comme s'il n'avoit rien fait; & publiquement, comme pour servir d'exemple aux prêtres. Et qu'avons nous affaire de la bigamie païenne de Valentinien? Quelqu'un lui a-t-il donné la benediction nuptiale, ou quelqu'un des peres a-t-il écrit qu'il ait bien fait? Theodore suppose

Act. xvi. 5.
Sup. liv. xvi.
n. 24. n. 48.

Sup. liv. xxi.
n. 6.
Pall. p. 137.

Socr. iv. hist. c.
31. & ibi Valef.

AN. 808.

ce fait sur la foi de l'historien Socrate, mais quelques sçavans en doutent. Il continuë : Plusieurs autres comptant leur volonté pour loi, ont fait des choses semblables ; mais l'église ni ses loix n'en souffrent point de préjudice. Faut-il donc s'étonner, de ce que viennent de faire environ quinze évêques ? un concile n'est pas simplement une assemblée d'évêques & de prêtres, quoique nombreuse : il faut qu'ils s'assemblent au nom du Seigneur, en paix & pour l'observation des canons. Ils n'ont pas le pouvoir de lier & de délier absolument, mais selon l'exactitude des regles : ils n'ont reçu aucune puissance de les transgresser ; & je ne fai s'il y a quelque chose, qui n'ait pas été réglé. Si on accorde aux évêques ce pouvoir arbitraire, l'évangile est inutile, en vain il y a des canons : chacun du tems de son pontificat sera un nouvel évangéliste, un nouvel apôtre, un nouveau législateur : mais il n'est pas ainsi, l'apôtre nous défend de rien enseigner, ou ordonner au-delà de ce que nous avons reçu.

*Gal. 18.**1. ep. 28.**p. 229. B.*

Ce qui s'étoit passé à C. P. fut rapporté à Rome, d'une maniere qui fit blâmer la conduite de Theodore : en sorte que Basile abbé de saint Sabas de Rome & son ami lui en écrivit durement. Theodore lui répondit, se plaignant qu'il le condamnoit sans connoissance de cause ; & se justifiant de l'accusation du schisme, par les mêmes raisons que dans ses autres lettres. Il parle du pape assez librement, comme en étant mal satisfait, & ajoute : Quant à ce que vous marquez que l'on
pourra

pourra dire que j'ai pris ce pretexte pour satisfaire mon chagrin, d'avoir manqué la dignité de patriarche: ne vous en mettez pas en peine; Dieu connoît toutes nos démarches, & nous comparoîtrons devant son terrible tribunal. Il témoigne ensuite son estime & son respect pour le patriarche, & finit en remerciant Basile des riches presents qu'il lui avoit envoïez.

Les ennemis de Theodore disoient, que quand même on auroit interdit l'œconome, il attaqueroit le patriarche, comme aiant communiqué avec lui depuis sa déposition; & qu'il n'épargneroit pas même la memoire du patriarche défunt. Pour s'en justifier, Theodore écrivit ainsi au cartulaire Nicolas, qui s'étoit souvent entremis de l'accomodement: Que l'on interdise l'œconome de ses fonctions de prêtre, & nous officions avec le patriarche, s'il l'ordonne, chacun selon nôtre ordre. Pour sûreté de ce que nous disons, nous en faisons une ample declaration par écrit: consentant que si après l'interdiction de l'œconome, nous ne rentrons pas aussi-tôt dans la communion du patriarche: on prononce contre nous la condamnation qu'on voudra, & qu'il ne nous soit plus permis de parler sur ce sujet. Il n'y a ni ange ni homme qui nous y oblige: c'est Dieu même qui nous excite par vôtre moïen. Dans cette lettre il compte trois ans depuis le retablissement de l'œconome, ce qui marque l'an 809.

Il y avoit une année entiere que Platon & Theodore souffroient une rude persecution. Ce

A N. 809.

*Vita Plat. c. 6.
n. 36. ep. 48.
lib. 1. ad Athan.*

n'étoit que menacés de l'empereur, qui souvent les envoioit quérir; pour les presser de se rendre à sa volonté. Enfin il envoia une compagnie de soldats qui environnerent tout d'un coup le monastère de Stude, en sorte que personne n'osoit se montrer. L'évêque de Nicée & l'évêque de Chryso polis vinrent parler à Platon & à Theodore, pour leur persuader de recevoir l'œconome Joseph, comme aiant fait le mariage en question par ordre du patriarche Taraise. Car, disoient ils, c'étoit un saint comme S. Chrysostome, vous devez recevoir sa dispense. Il vint encore leur faire la même proposition à S. Serge où on les avoit enfermés.

Theoph. p. 409.

*Ep. ad Europ.
tom. 7. conc. p.
1192.*

Comme ils demeuroient inébranlables, l'empereur fit assembler un concile au mois de Janvier, la septième année de son regne, indiction seconde, c'est-à-dire l'an 809. Le concile étoit nombreux. Il y avoit plusieurs évêques, plusieurs abbez, & trois des plus grandes dignitez de l'empire. Ce fut un triste spectacle, d'y voir comparoître S. Platon, si venerable par sa vieillesse & par sa vertu. Car comme il ne pouvoit marcher, on le portoit sur les épaules, aiant sa chaîne au pied; & ceux qui le portoit se le jettoient l'un à l'autre avec dédain. Theodore aussi y fut traité indignement; & environné de gens qui lui disoient, qu'il ne sçavoit ce qu'il disoit. En ce concile on déclara, que le mariage de Constantin avec Theodote avoit été legitime par dispense: & on prononça anathème à ceux

qui ne recevoient pas les dispenses des saints. A N. 809.

L'empereur fit signifier ce decret à Platon , à Theodore & à l'archevêque Joseph , comme ils étoient au monastere d'Agathus près de C. P. Il leur envoia pour cet effet quelques-uns de ses écuyers qui leur déclarerent , qu'ils étoient excommuniés & déposez par le concile. Ensuite on les mit en prison à S. Mamas tous trois separez ; & les mêmes écuyers y vinrent , aportant le decret de déposition & d'excommunication qu'ils leur lûrent encore , quoiqu'ils se bouchassent les oreilles. Enfin ils furent tous trois releguez dans des isles voisines de C. P. en des prisons separées.

*ep. 48.
Cang. C. P. lib.
IV. c. 15. p. 180.*

*Vita Plat. c. 6.
n. 37. vita Theod.
c. 48.*

Les moines de Stude furent tentez en toutes manieres pour abandonner leur abbé. D'abord l'empereur les fit mettre tous dans un bain gardé par des soldats. Il les fit venir devant lui , & les interrogea lui-même : prenant separement les principaux & les plus habiles ; & emploiant les flateries , les promesses & les menaces. Enfin il les fit enfermer en des châteaux ou des monasteres , dont les abbez les traitoient encore plus mal qu'il ne leur étoit ordonné. On faisoit cependant des proclamations par toute la ville de C. P. pour empêcher que quelqu'un de ces moines ne se cachât. Il y en eut en effet qui se retirerent dans une caverne déguisez en seculiers , pour servir en secret leur abbé , tandis qu'il étoit à C. P. mais quelques-uns aiant été trouvez , furent emprisonnez dans le pretoire , & bannis de la ville.

c. 49. 50. 51.

XLIV.
Regles sur la
dispense.

Theodore dans sa prison écrivit à ses amis pour

I. ep. 36.

Exod. xx. 13. 7.

xii. 49.

Matth. v. 28. 19.

Sap. vi. 6.

Gal. ii. 6.

les soutenir contre la persecution : entr'autre à Eupreprien & à ceux qui étoient avec lui. Dans cette lettre il traite de la dispense ; & accuse ses adverfaires de combattre l'ancien & le nouveau testament : Voici ses paroles , la loi dit : Tu ne commettras point d'adultere , tu ne prendras point le nom de Dieu en vain. La même loi sera pour le Juif & le profelyte. L'évangile défend de regarder même une femme pour la defirer ; & condamne celui qui viole le moindre des commandemens. Cependant ceux-ci nomment œconomie & indulgence falutaire à l'église , l'adultere , la transgression d'un des plus grands commandemens , l'abus du nom de Dieu dans la ceremonie d'un mariage criminel , accompagnée de la communion des saints myfteres. Bouchons nos oreilles , mes freres , pour n'être pas empoisonnez d'un tel blasphême. Et leur defenfe, c'est qu'à l'égard des fouverains , il ne faut pas prendre l'évangile à la rigueur. Pourquoi donc est-il écrit que les grands feront jugez plus severement , & que Dieu n'a point d'égard aux personnes ? Le prince a-t-il une autre loi , & un autre legiflateur que ses fujets ? est-il un Dieu , pour n'être point fujet à la loi ? si tous n'y font également fôumis , ce ne fera que revolte & anarchie. Le prince voudra s'abandonner à l'adultere & à l'heresie ; & il fera défendu aux fujets de l'imiter.

Et enfuite. Le fecond article est affez clair par le premier. Anathematifer ceux qui n'aprouvent pas ce mariage adulterin , qu'est-ce autre que de

condamner les saints ? Premièrement saint Jean-Baptiste, & ce qui est horrible à dire, le Seigneur des saints, qui a défendu d'avoir part avec les adulteres, sans distinction d'empereur ou de prince, de grand ou de petit. L'empereur est-il plus qu'un ange, à qui S. Paul dit anathème, s'il ébranle quelque partie de l'évangile ; Ou ils croient que nous résistons à la loi de Dieu, en n'approuvant pas leur prétendue œconomie : ou s'ils conviennent, que nous observons la loi, ils se condamnent eux-mêmes. Et encore : Que dirons-nous du troisième article ? Ceux qui vont tête levée contre l'évangile se mettent-ils en peine des canons ? quoiqu'ils aient aussi été scellez par le saint Esprit, & que de leur mépris s'ensuive la perte de tout ce qui sert à nôtre salut : car sans les canons il n'y a plus ni sacerdoce, ni sacrifice, ni autre remède pour les maladies des ames. Mais pourquoi fais-je différence entre les canons & l'évangile de Jesus-Christ ? C'est lui même qui a donné les clefs à S. Pierre avec la puissance de lier & de délier, & à tous les apôtres celle de remettre & de retenir les pechez : & conséquemment il a donné la même puissance à leurs successeurs, pourvû qu'ils marchent sur leurs pas. C'est pourquoi les canons de S. Basile & des autres saints ont été reçûs comme ceux des apôtres, parce qu'ils les ont suivis sans rien innover.

Dans une lettre à un abbé Theophile, il dit : Si vous me demandez pourquoi nous ne vous avons pas dit ceci avant la persécution, & pour-

AN. 809.

*Pf. XLIX. 18.**Gal. 1. 8.**Matth. xvi. 19.**Joan. xx. 22.**1. ep. 39. p. 322. C.*

AN. 809.

quoi nous faisons encore alors mention dans nos prieres de ceux de C. P : considerez que le concile n'avoit point encore été tenu ; & que l'on n'avoit encore prononcé ni le mauvais decret , ni l'anathême. Avant cela il n'étoit pas sûr de se separer entierement des coupables, ou même d'éviter ouvertement leur communion : il falloit les souffrir , avec la discretion convenable.

x. ep. 43.

Pour traiter à fonds la matiere de la dispense, Theodore en fit un écrit, où il ne disoit rien de lui-même, mais c'étoit un tissu des autoritez de l'écriture & des Peres. Il l'envoia à l'archevêque Joseph son frere, le priant de l'examiner. Un évêque nommé Athanase, apparemment disciple de Theodore, puisqu'il le nomme son fils, aiant lû ce traité l'admira : mais en suite il changea d'avis, & écrivit à Theodore, pour prouver que ses adversaires ne devoient point être traités d'heretiques, puisqu'ils n'enseignoient point, qu'il fût permis de commettre des adulteres, & d'absoudre des sacrileges. Theodore lui répondit: Il est vrai qu'ils ne l'enseignent pas de parole : les païens même ne disent pas, que l'adultere soit indifferent. Aussi ne disons nous pas, qu'ils l'aient dit ouvertement ; mais qu'ils ont autorisé un mariage adulterin avec ses suites : qu'ils ont qualifié cette conduite d'indulgence salutaire, sous peine d'anathême à ceux qui la desapprouvent, & qu'ils executent ce decret par les exils & les prisons. Car ils ont prononcé en ces termes : Anathême à ceux qui ne reçoivent pas les dis-

x. ep. 48. p. 342.

penſes des ſaints. Il étoit queſtion de ce mariage : ils ſouſtiennent donc qu'il eſt conforme aux diſpenſes des ſaints ; elles ſont donc contre la loi : mais ſ'il eſt impoſſible que les ſaints aient agi contre la loi : ceux-ci ſont anathematifez en ne voulant pas abandonner cette conjonction adultérine. Et enfuite :

N'eſt-ce pas déclarer les commandemens de Dieu ſujets au changement, ſuivant les occaſions & les circonſtances ? Qui donnera la diſpenſe ? les évêques ſeuls, ou les prêtres, en concile, ou chacun à part ? Ne ſera-t-elle que pour les empereurs & au ſujet de l'adultère, ou de toutes ſortes de crimes ! Je laiſſe aux nouveaux évangeliſtes à décider ces queſtions. Dans cette même lettre il marque ainſi ceux qui avoient eu part à cette perſecution.

Comment peut-on dire qu'ils n'enseignent pas ce qu'ils publient par leurs œuvres ? Pourquoi donc ſuis-je enſermé ici ? Pourquoi mon pere le reclus, c'eſt ſaint Platon, a-t-il été maltraité, ſeparé de tous les autres, puis jetté au lieu où il eſt maintenant ? Pourquoi l'archevêque a-t-il été dépoſé comme ils prétendent, enſermé étroitement avec ordre de ne lui donner à manger que par meſure : & depuis peu exilé en païs étranger ? Pourquoi vous mêmes avec vos freres êtes-vous gardé à Theſſalonique ? l'abbé Theoſoſte chaffé de la même ville avec ſes diſciples, & un autre abbé du même lieu foüeté avec excès ? Pourquoi Naucrèce & Arſene ſont-ils étroitement gardez,

XLV.
Violences contre Platon. Theodore &c.

p. 339.

aussi-bien que Basile & Gregoire ? Pourquoi Etienne , ce vertueux abbé , a-t-il été chassé de son monastere avec cinquante disciples ? Pourquoi le pieux abbé Antoine est-il prisonnier à Amorium ? Pourquoi Emilien & les siens ont-ils été emmenez par ordre de l'évêque de Nicomedie , après avoir été foüetez & traitez indignement , & leur monastere pillé ? Pourquoi l'évêque Leon a-t-il été persecuté à Chersone , & l'abbé Antoine emprisonné avec deux autres ? Pourquoi à Lipari au-delà de la Sicile nos freres sont-ils en prison ? Pourquoi à Chersone Letoius a-t-il été arrêté , puis envoié à l'empereur , & emprisonné à Constantinople ?

Joseph aiant été déposé , on mit à sa place un autre archevêque à Thessalonique , qui y fit arrêter Anastase , & chasser l'abbé Theosofte avec dix sept autres ; & fit donner deux cens soixante coups de foüet , & ensuite deux cens coups de nerfs de bœufs à un saint moine nommé Euthymius , parce qu'il ne vouloit pas le nommer au saint sacrifice comme évêque. Il fut ainsi traité dans une église où on le laissa demi-mort : mais un homme charitable l'aiant couvert de la peau d'un agneau fraîchement tué , lui sauva la vie. Theodore écrivit à l'archevêque son frere , pour le consoler de ces violences.

En une lettre à Naucraceson disciple, il traite la matiere des secondes nôces. Elles sont permises dit-il, par l'apôtre & par Jesus-Christ même : mais ce n'est pas une loi, comme dit saint Gregoire le theologien ,

i. ep. 51.

XLVI.
Secondes nôces.

i. ep. 50.

theologien , ce n'est qu'une indulgence : or l'indulgence suppose une foiblesse & une action reprehensible. L'apôtre le marque en disant : S'ils ne se contiennent pas , qu'ils se marient , car l'incontinence est une foiblesse. C'est pourquoi les peres ont soumis à la penitence les bigames : le concile de Laodicée n'en marque point le tems ; saint Basile le détermine à un an , & pour les troisièmes nœces & au-delà à deux ans. De-là vient que le concile de Neocesarée défend aux prêtres de prendre part au festin des secondes nœces. Donc il est juste de couronner le premier mariage , qui est proprement legitime & victorieux de l'incontinence. Il parle suivant l'usage des Grecs , qui nomme couronnement la benediction nuptiale. Il est dit-il , suivi de la sainte communion , & les prêtres prennent part au festin , à l'exemple de Jesus Christ même. Mais le second mariage n'est point couronné , parce qu'on y succombe à la foiblesse ; & on n'y communie point , parce qu'on doit être privé de la communion une année ou deux : il n'y a point de benediction , parce qu'il n'y en a qu'une seule , pour les premières nœces. Il s'ensuit donc selon l'écriture & les peres , que le prêtre ne fait point la celebration des secondes nœces ; & ne reçoit ceux qui les ont contractées qu'après la penitence accomplie , lorsqu'il leur est permis de communier. Alors il leur donne une espece de benediction nuptiale. Que si vous demandez comment donc ils habitent ensemble ? je dirai que c'est en vertu du con-

1. Cor. vii. 9.

*ad Amphil. c. 4.
Sup. liv. xvii.
n. 45.*

Can. 7.

trat civil, comme dans la trigamie & la polygamie : car les peres ont ainsi nommé les mariages au delà du troisieme. Peut être demanderez-vous encore quand l'une des parties est vierge, s'il faut lui mettre la couronne sur la tête, & à l'autre sur l'épaule, comme disent quelques-uns. Cela me paroît ridicule, car où mettra t'on la couronne pour les troisiemes nôces : J'estime donc que la partie vierge merite de perdre son privilege en s'unissant par son choix à celle qui ne l'est pas ; & qu'elle se soumet par là à la peine de la bigamie.

1. ep. 41.

Entre les lettres de Theodore écrites pendant sa prison, on trouve le chiffre qu'il donnoit à ses amis. Ce sont les lettres de l'alfabet grec, qui signifioient vingt-quatre personnes. Alpha saint Platon, betha l'archevêque Joseph, gamma Calogere, delta Athanase ; & ainsi des autres jusqu'à oméga, qui est Theodore lui-même. On y voit les noms de plusieurs de ceux à qui ses lettres sont adressées : sçavoir, Athanase ; Nicolas ; Arsene ; Basile, Euprepie ; & de ceux dont il parle dans ses lettres.

XLVII.
Lettre de Theodore au pape.

Theodore étant ainsi persecuté ne manqua pas d'avoir recours au pape Leon III. Il lui écrivit avant son exil une lettre qu'il effaça par la crainte de l'empereur : mais l'abbé Epiphane, qui en étoit porteur & qui en sçavoit le contenu, la refit & la porta au pape après que Theodore fut exilé : nous n'avons point cette lettre. La premiere qui reste fut envoiée par Eustathe, & commence ainsi : Puisque Jesus-Christ a donné à saint Pierre

1. ep. 38.

la dignité de chef des pasteurs, c'est à saint Pierre, ou à son successeur qu'il faut porter la plainte de toutes les nouvelles erreurs, qui s'élevent dans l'église: comme nous l'avons appris de nos peres. Il se plaint ensuite de deux conciles tenus à C. P. le premier pour le rétablissement de l'œconome, le second pour la condamnation de ceux qui ne vouloient pas y consentir; & ajoûte, que l'on veut justifier ces conciles, en établissant une heresie. Car, dit-il, on déclare, que ce mariage adulterin a été contracté par dispense: que les loix divines n'ont point de pouvoir sur les empereurs: que ceux qui combattent jusques au sang pour la verité & la justice, ne sont point les imitateurs du précurseur & de saint Chrysostome; & que chaque évêque est maître des canons, pour rétablir quand il lui plaît les prêtres déposés. Il ajoûte, Nous pouvons dire avec l'apôtre, qu'il y a maintenant plusieurs antechrists: si tous les hommes ne sont pas sujets aux canons. Ensuite: S'ils n'ont pas craint de tenir un concile heretique de leur autorité, quoi qu'ils n'eussent pas dû en tenir un, même orthodoxe, à vôtre insçu, suivant l'ancienne coutume: combien est il plus convenable & plus necessaire que vous en assembliez un, pour condamner leurs erreurs? Il ajoûte à la fin, que la lettre est de lui seul; parce que le reclus, c'est-à-dire saint Platon & l'archevêque de Thessalonique son frere sont dans d'autres Isles: mais, dit-il, ils parlent par ma bouche, & se jettent avec moi aux pieds de vôtre sainteté.

i. Jo. ii. 19.

1. ep. 34.

Le pape fit réponse par une lettre que nous n'avons pas; & Theodore au nom de saint Platon & au sien l'en remercia par une seconde lettre dont Eustathe fut le porteur. Il y nomme ses adversaires Mechiens, comme s'il disoit adultérins, car *Moichos* en grec signifie adultere; & il soutient qu'ils sont heretiques, en ce qu'ils prétendent autoriser par dispense un mariage adultérin: contre la défense expresse de la loi & de l'évangile; & en ce qu'ils se mettent au-dessus des canons. Il remercie le pape des riches presens qu'il leur avoit envoiez; & se purge de la calomnie qu'on lui imposoit, de recevoir les heretiques Barfanuph, Esaïe & Dorothee. Il leur dit anathême, comme anathematisez par S. Sophronne: & à tous les heretiques en general. Le pre-texte de cette accusation pouvoit être qu'il avoit un ami nommé Barfanuph. Theodore écrivit en même tems à l'abbé Basile, qui étoit à Rome, & du conseil du pape, le priant de continuer à appuier la bonne cause.

1. ep. 41.

1. ep. 35.

XLVIII.

Conference avec
le pape sur le *filio-
que.*

Egin an. 809.

Ado. Chr.

Au mois de Novembre de la même année 809. l'empereur Charles tint un concile à Aix-la-Chapelle, où on traita la question si le saint Esprit procede du fils comme du Pere: qui avoit été premierement agitée à Jerusalem, par un moine nommé Jean. Pour la décider l'empereur envoia à Rome Bernard ou Bernaire évêque de Vormes, & Adelard abbé de Corbie; chargez d'une lettre composée par Smaragde, abbé de saint Michel au diocèse de Verdun, aujourd'hui saint Mihel:

to. 7. conc. p. 1199.

où il avoit recueilli les passages de l'écriture & AN. 809.
des peres, qui prouvent que le S. Esprit procede du Fils comme du Pere. Les peres de l'église qu'il cite, sont S. Gregoire pape, S. Cyrille, S. Ambroise, S. Jerôme, S. Augustin.

Les envoiez étant arrivez à Rome lûrent cet écrit au pape, qui en aiant écouté attentivement tous les passages, dit : Je crois ainsi, conformément aux autoritez des peres & de l'écriture. Les envoiez dirent : Puisque vous reconnoissez qu'il faut croire ainsi, ne faut-il pas l'enseigner à ceux qui l'ignorent, & y confirmer ceux qui le sçavent ? Le pape en convint. Les envoiez lui demanderent : Peut-on être sauvé sans croire cette verité ? le pape répondit : Celui qui pourra l'entendre, & ne voudra pas le croire, ne pourra être sauvé : car il y a des misteres, comme celui-ci, que plusieurs peuvent entendre, & que plusieurs autres n'entendent pas, à cause de leur bas âge, ou de leur peu de penetration. Cela étant, reprirent les envoiez, il est permis d'enseigner, & par consequent de chanter, ce qu'il n'est pas permis de ne pas croire. Il est permis de le chanter, dit le pape, mais non d'ajouter ce qui est défendu.

Les envoiez répondirent : Nous savons pourquoi vous dites, qu'il n'est permis de rien ajouter au symbole : c'est que ceux qui l'ont fait n'y ont pas mis ceci : ils veulent dire le mot *Filioque*, & que les conciles generaux qui ont suivi, sçavoir, celui de Calcedoine & le cinquième, ont défendu de rien ajouter au symbole. Mais ne seroit-il pas

AN. 809.

bon de le chanter s'ils l'y avoient inferé? il feroit fort bon, dit le pape. Les envoiez reprirent: N'auroient-ils pas bien fait de faire connoître aux siecles suivans un mystere si important, en ajoutant seulement quatre syllabes? Le pape répondit: Je n'ose dire qu'ils n'eussent pas bien fait; mais je n'ose dire non plus qu'ils ne l'aient pas vû aussi bien que nous. Ils ont défendu même d'examiner pourquoi ils l'avoient omis. Voiez quelle opinion vous avez de vous: pour moi loin de me preferer à eux, je n'ose pas même m'y éгалer. Dieu nous garde, reprirent les envoiez, d'avoir une autre opinion de nous; nous cherchons seulement à être utiles à nos freres, selon le tems où nous sommes. C'est pourquoi aiant trouvé que quelques-uns chantent ainsi le symbole: & que par là plusieurs ont été instruits de ce mystere: nous croions qu'il est mieux de le chanter, que de les laisser dans l'ignorance: car si vous sçaviez combien de milliers de personnes l'ont appris ainsi, vous feriez peut-être de nôtre avis. Dites-moi, répondit le pape, croiez-vous qu'il faille inferer au symbole toutes les veritez necessaires à la foi catholique, qui n'y sont pas contenuës? Non, dirent les envoiez, parce qu'elles ne sont pas toutes également necessaires. Le pape reprit: Si elles ne le sont pas toutes, il y en a du moins plusieurs sans la créance desquelles on ne peut être catholique. Pouvez-vous, dirent le envoiez, nous dire quelque verité semblable à celle ci, qui manque au symbole? Le pape demanda la nuit pour y pen-

ser : afin de ne rien avancer légèrement sur une matière si importante ; & la conférence fut ainsi terminée pour lors. AN. 810.

Le lendemain le pape dit : Est-il plus nécessaire de croire que le saint Esprit procède du Fils comme du pere, que de croire que le Fils est la sagesse engendrée par la sagesse, & la vérité engendrée par la vérité ; & que l'un & l'autre est toutefois essentiellement une seule vérité ? Nous pourrions donner plusieurs autres exemples non seulement touchant l'essence de la divinité : mais touchant le mystère de l'Incarnation. Les envoïez répondirent : Nous savons, graces à Dieu, sur ce sujet, tout ce que savent les autres, où nous le pouvons apprendre. C'est ce que nous admirons, dit le pape, que vous vous donniez tant de peine inutile pouvant vous tenir en repos. Nous craignons, dirent les envoïez, de perdre une grande récompense, faute de prendre un peu de peine ; & nous estimons un plus grand bien, d'instruire par là ceux qui le desirent, que le mal n'a été grand de faire cette addition : puisque ce n'a été ni par arrogance, ni par mépris des decrets de nos peres. Le pape répondit : quelque bonne intention que l'on ait, il faut prendre garde de ne pas gêner ce qui est bon par soi-même, en quittant la maniere permise d'enseigner, ce qui ne se peut faire sans présomption : car les peres, en défendant de rien ajoûter au symbole n'ont pas distingué la bonne ou la mauvaise intention, ils l'ont défendu absolument.

AN. 810.

Les envoïez reprirent : N'est-ce pas vous, qui avez permis de chanter le symbole dans l'église? cet usage est-il venu de nous? J'ai permis, dit le pape, de le chanter, mais non pas d'y rien ajoûter; & tant que vous l'avez chanté comme l'église Romaine, nous ne nous en sommes point mis en peine. Quant à ce que vous dites que vous le chantez ainsi, parce que vous en avez ouï d'autres en certain pais, qui l'ont fait avant vous: cela ne nous regarde point. Ce pais étoit l'Espagne, où par ordonnance du troisiéme concile de Toléde le symbole est rapporté avec l'addition *Filioque*. Le pape continuë: Nous ne chantons point le symbole, nous le lisons, mais sans y rien ajoûter; & nous enseignons en tems & lieu les veritez de foi, qui n'y sont pas contenuës. Les envoïez reprirent: Vous voulez donc, que l'on commence par ôter du symbole le mot dont est question: après quoi vous permettez de le chanter & de l'enseigner? C'est sans doute ce que nous décidons, dit le pape; & nous vous le conseillons. Les envoïez dirent: Il est donc bon de chanter le symbole, pourvû qu'on en ôte ce que vous défirez? Oüi, dit le pape, & toutefois nous le permettons sans l'ordonner. Mais, dirent les députez, puisque vous convenez qu'il est bon de chanter le symbole si on ôte ce mot, tout le monde ne croira-t-il pas qu'il est contre la foi? Que nous conseillez-vous, pour éviter cet inconvenient? Le pape dit: Si on m'avoit demandé mon avis avant que de chanter ainsi, j'aurois conseillé de ne le pas

c. 2.
Sup. l. xxxiv. n. 56.
10. 5. conc. p. 1000.
 E.

pas inferer. Maintenant l'expedient qui me vient à l'esprit sans toutefois le proposer affirmativement : c'est que peu à peu on cesse dans le palais de chanter le symbole , non plus que dans nôtre église : ainsi ce qui s'est introduit sans autorité , sera abandonné de tout le monde , si vous l'abandonnez. C'est peut-être le meilleur moïen d'abolir cette mauvaise coûtume , sans prejudice de la foi.

Telle fut la conference du pape Leon avec les envoïez de l'empereur Charles : suivant qu'elle fut recueillie par l'abbé Smaragde, qui étoit present, & qui déclare toutefois qu'il n'en a pas rapporté les propres paroles, mais seulement le sens, autant qu'il s'en put souvenir. On ne voit point que cette conference ait eu aucun fruit ; & chacun demeurera dans son usage. En France on continua de chanter le symbole avec le mot *Filioque* : à Rome on continua de ne le point chanter. Seulement le pape pour la conservation de la foi, fit suspendre deux écus d'argent du poids de prés de cent livres dans l'église de saint Pierre, à droit & à gauche à l'entrée de la sepulture : ou le symbole étoit écrit sur l'un en Grec, sur l'autre en Latin. Les disputes qui s'émurent ensuite avec les Grecs sur ce sujet, feront voir combien étoit sage la décision du pape.

L'abbé Smaragde est illustre par sa pieté & par ses écrits. Il enseigna dans son monastere, qui étoit une école celebre ; & composa un traité de grammaire, qui étoit un commentaire sur Donat divisé en quatorze livres: où il tiroit tous ses exemples de

Anast. 10. 7.
Conc: p. 1099.
A.
1. Sentent.
d. st. II. n. 6.

XLIX.
Smaragde &
Adalard
Mabil. co. 2.
Anal p. 383. &
417.

l'écriture sainte, pour ôter l'aversion que plusieurs avoient de cette étude, n'y voiant que des noms & des exemples tirez des païens. Cet ouvrage n'est pas imprimé. Il composa une instruction pour un prince nommé la voie royale : soit pour Charles lui-même avant qu'il fut empereur, soit pour son fils Louïs alors roi d'Aquitaine. Il écrivit des sermons tirez des peres sur les épîtres & les évangiles de toute l'année : le diadème des moines qui est une instruction abrégée pour eux ; & un commentaire sur la regle de S. Benoist, composé après le concile d'Aix-la-Chapelle de 817.

to. 5. spicil. init.

*Acta SS. Ben.
to. 5. p. 306.*

*Sup. l. XLVII.
n. 58.*

Adalard abbé de Corbie, qui fut envoyé à cette conférence par l'empereur Charles, étoit son cousin germain, fils de Bernard frere du roi Pepin. Il fut élevé dans le palais, il eut les mêmes maîtres que Charles : mais il ne put souffrir le divorce de ce prince avec la fille de Didier roi des Lombards, ni se résoudre à rendre aucun service à celle qu'il épousa elle vivante. Ne pouvant donc empêcher ce mal, il voulut au moins témoigner hautement combien il le desapprouvoit : en quittant la cour dans la fleur de sa faveur & de son âge, car il n'avoit que vingt ans. Il se retira au monastere de Corbie, & après l'année de noviciat il y fit profession, & eut le soin du jardin : mais ne pouvant souffrir les visites de ses parens, les louanges qu'il recevoit & les affaires du monde dont on lui parloit : il s'enfuit en Italie, & se retira au mont Cassin, qui étoit regardé comme la source de la vie religieuse. Il y fut reçu, mais il y

demeura peu ; car le roi Charles envoïa bien-tôt le redemander.

Peu de tems après son retour à Corbie il fut élu ; du consentement de l'abbé , pour être son successeur. Ensuite le roi Charles l'envoïa en Italie , pour assister de ses conseils le jeune Pepin son fils , qui fut couronné roi des Lombards en 781. Adalard s'y conduisit de telle sorte , qu'on disoit que c'étoit un ange venu du ciel. Il étoit inaccessible aux presens , la terreur des grands , la consolation des pauvres. Il reprima d'abord la tyrannie des puissans , rétablit la justice , & retint chacun dans les bornes de ses fonctions. Il gagna tellement la confiance du pape Leon III. qu'il lui disoit en riant : Sachez que si je vous trouve jamais autre que je ne vous croi , je ne me fierai plus à aucun François. Les villes de Spolette & de Benevent se faisant une cruelle guerre , il alla jusqu'à Benevent , & établit entre-elles une paix solide : en sorte que sa reputation s'étendit jusqu'aux Grecs & aux habitans des Isles. On lui donnoit dans le stile énigmatique du tems tantôt le nom d'Augustin , tantôt celui d'Antoine. On le nommoit Augustin , à cause de son éloquence & de son affection pour les œuvres de ce saint docteur : Antoine , parce qu'il s'étudioit comme ce saint à imiter toutes les vertus des autres , & les rassembler en lui seul.

L'empereur Charles se preparant à la mort , fit un testament pour regler le partage de ses trésors & de ses meubles l'an de Jesus Christ 811.

O ij

*Sup. liv. XLIV.
n. 17.*

*V. Alcuin. ep.
107.*

*Sup. liv. VIII.
n. 6.
Vita Ant. c. 2.*

*L.
Testament de l'em-
pereur Charles.*

Vita per Egin.

A N. 811.

Capitul. 10 p.
887.
to. 7. conc. p.
1202.

quarante-troisième de son regne en France, onzième de son empire, indiction quatrième. Le but de ce testament étoit de faire des aumônes suivant l'usage des Chrétiens ; & de prévenir les contestations entre ses heritiers. Il partagea tous ses meubles en trois ; & des deux tiers il fit vingt-une portions , pour les vingt une metropoles de son Roïaume , sçavoir Rome , Ravenne , Milan , Frioul , Grade , Cologne , Maïence , Juvave , autrement Salsbourg , Treves , Sens , Besançon , Lion , Roïen , Reims , Arles , Vienne , Taranaise , Embrun , Bourdeaux , Tours , & Bourges. En chacune l'archevêque devoit partager l'aumône de l'empereur en trois : dont il retiendroit un tiers pour son église & donneroit les deux tiers à ses suffragans. Quant au tiers du total , l'empereur s'en reservoit la disposition jusques à sa mort , & en destinoit encore la moitié en aumônes. Il défend de partager sa chapelle , c'est-à-dire les meubles destinez au ministère ecclesiastique : mais il ordonne de vendre sa bibliotheque au profit des pauvres. Il y avoit entre les curiositez de son tresor une table d'or & trois d'argent. Il donne à S. Pierre de Rome une de ces tables d'argent , qui étoit quarrée & contenoit la description de la ville de C. P. à l'évêque de Ravenne , la seconde qui étoit ronde & contenoit la figure de Rome ; la troisième plus grande étoit composée de trois ronds , & contenoit une carte universelle du monde : il la laisse avec la table d'or pour être partagée entre ses heritiers & les pauvres.

Ce testament fut souscrit par les évêques, les abbez & les comtes qui se trouverent presens. Il y avoit sept archevêques, Hildebade de Cologne archichapelain, Riculfe de Maïence, Arnon de Salsbourg, Vulfaire de Reims, Bernoüin de Besançon, Leidrade de Lion, Jean d'Arles : cinq évêques, Theodulfe d'Orleans, Jessé d'Amiens, Hetton de Bâle ; Valgaud ou Valcand de Liege, quatre abbez : Fridugise de S. Martin de Tours & de Cormeri, Adalongue de Laurefheim, Engilbert de Centule, Hirminon de saint Germain de Paris. On est en peine pourquoi dans le testament de Charles il n'est point fait mention des trois metropoles d'Eause en Gascogne, de Narbone & d'Aix ; & ce qui paroît le plus vrai semblable est qu'elles étoient alors soumises à d'autres églises : Aix à Arles, & Narbone à Bourges, sans perdre le titre de metropole : pour Eause, elle avoit été prise & ruinée par les Sarrasins en 732. & ne s'en étant pas encore relevée, elle demouroit soumise à Bourdeaux.

On trouve deux memoires de cette année 811, qui font voir les pieuses & serieuses pensées dont l'empereur Charles s'occupoit dans ces derniers tems de sa vie. C'étoit des questions, qu'il vouloit proposer aux grands, pour le bien de l'église & de l'état. Premièrement, dit-il, je veux séparer les évêques, les abbez & les comtes, & leur parler en particulier. Je leur demanderai, pourquoi ils ne veulent point s'aider l'un l'autre, soit dans leur residence, soit à l'armée, quand l'utilité du pais le

A N. 811.

p. Coimt. an
811. n. 3.*Id n. 2.*L I.
Capitulaires
d'interrogations.*Capitul. inter-*
rog. p. 478.
to. 7. conc. p. 1184.

c. 1.

c. 2.

A N. 811.

3.

4.

5.

2. *Tim.* II. 4.

c. 6. 7.

c. 8.

c. 9.

c. 10.

1. *Cor.* XI. 1.

c. 11. 12.

c. 2.

demande ? D'où viennent ces plaintes si fréquentes, soit pour les biens qu'ils possèdent, soit pour les vassaux qui passent de l'un à l'autre ? En quoi les ecclésiastiques empêchent le service des laïques, & les laïques celui des ecclésiastiques ? Jusques où les évêques & les abbez peuvent se mêler d'affaires temporelles ; & quel est le vrai sens de cette parole de l'apôtre : Quiconque est au service de Dieu ne s'engage point dans les affaires seculières ? A quoi tout Chrétien renonce au baptême & comment il rend inutile cette renonciation ? Que celui-là ne croit pas bien en Dieu, qui s'imagine mépriser impunément ses commandemens ou ses menaces, comme si elles ne devoient point avoir d'effet. Qu'il faut voir si nous sommes véritablement Chrétiens, par l'examen de nos mœurs & de nôtre vie. Examiner celles de nos Pasteurs ; c'est-à-dire des évêques à qui nous croïons que l'apôtre a dit : Soïez mes imitateurs. Quelle doit être la vie de ceux qu'on nomme chanoines & celles des moines. S'il y en peut avoir d'autres que ceux qui observent la regle de S. Benoist ; & s'il y en a eu en Gaule avant qu'on y apportât cette regle ? Ce memoire étoit adressé aux évêques.

Le second contient les mêmes questions plus étenduës, & ajoûte : Premièrement il faut se souvenir que l'année passée nous fîmes des jeûnes de trois jours, pour demander à Dieu de nous faire connoître en quoi nôtre vie devoit être corrigée : ce que nous voulons executer à present.

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME. III

Nous voulons connoître les devoirs des ecclesiastiques : afin de ne leur demander que ce qui leur est permis & qu'ils ne nous demandent que ce que nous devons leur accorder. Nous les priérons de nous expliquer nettement, ce qu'ils appellent quitter le monde ; & en quoi on peut distinguer ceux qui le quittent, de ceux qui y demeurent. Si c'est seulement en ce qu'ils ne portent point les armes, & ne sont pas mariez publiquement ? Si celui-là a quitté le monde, qui ne cesse tous les jours d'augmenter ses biens par toutes sortes de moïens : en promettant le paradis, ou menaçant de l'enfer, & emploïant le nom de Dieu ou de quelque saint, pour persuader aux simples de se dépouïller de leurs biens & en priver leur heritiers legitimes : qui par là reduits à la pauvreté se croient ensuite les crimes permis comme le larcin & le pillage. Si c'est avoir quitté le monde, que de suivre la passion d'acquérir : jusques à corrompre par argent des faux témoins pour avoir le bien d'autrui ; & de chercher des avoüez, & des prevôts cruels, interessez & sans crainte de Dieu ? Ce que l'on doit dire de ceux, qui sous pretexte de l'amour de Dieu & des saints, transferent des reliques d'un lieu à l'autre, y bâtissent de nouvelles églises, & exhortent avec grand empressement tous les fideles à y donner leurs biens. On veut ainsi paroître meriter devant Dieu & le persuader aux évêques, pour arriver à une plus grande dignité. Nous admirons comment il se peut faire, que celui qui pretend avoir quitté le

A N. 8II.

a. 4.

a. 5.

a. 6.

a. 7.

a. 8.

AN 811.

siècle & ne veut point souffrir qu'on l'appelle séculier, ne laisse pas de porter les armes & de garder ses biens.

Quoique tout Chrétien doive considérer ce qu'il promet au baptême; c'est toutefois aux ecclésiastiques à en montrer l'exemple. Il faut donc examiner soigneusement ce que c'est qu'accomplir ou violer cette promesse; & quel est ce Satan à qui nous avons renoncé, de peur de le suivre sans y penser. Par quel canon ou par quelle règle il est ordonné de faire quelque un clerc ou moine malgré lui, & de remplir les communautés de personnes viles? De quelle utilité, est à l'église qu'un supérieur de communauté soit plus curieux d'y avoir un grand nombre de sujets, que de les avoir bons, & de les faire bien chanter ou bien lire, plutôt que bien vivre? car quoi qu'il faille avoir soin du chant & de la lecture, la perfection des mœurs est plus importante. Et quoi qu'il soit bon que les églises soient bien bâties & bien ornées, l'ornement de la vertu est préférable, les bâtimens tiennent de l'ancienne loi, c'est la correction des mœurs, qui appartient proprement au nouveau testament. Si Jesus-Christ & les apôtres sont nos modèles, nous avons bien à changer dans la discipline de l'église. Ces deux mémoires sont fort utiles pour connoître les mœurs du clergé & la vertu de l'empereur.

On rapporte au même tems une lettre circulaire qu'il envoya à tous les archevêques de son royaume, dont on a l'exemplaire adressé à Odilbert de Milan,

Milan, & on fait que l'empereur adressa des lettres pareilles à Magnus archevêque de Sens, à Jean d'Arles, à Amalarius de Treves, à Leidrade de Lion. Il y prie l'archevêque de lui faire savoir, comment lui & ses suffragans instruisent les prêtres & le peuple touchant le baptême ? pourquoi l'on fait d'abord l'enfant cathecumene, ce que c'est que le scrutin, quelle est l'explication du symbole, ce que c'est que les renonciations, les exorcismes & les autres ceremonies du baptême ?

En Orient l'empereur Nicephore s'étoit rendu fort odieux, par son avarice & son impiété. Il étoit ami passionné des Manichéens, ou Pauliciens, qui étoient en Phrygie & en Lycaonie près de son país : il aimoit leurs oracles & leurs superstitions, jusques-là que quand le patrice Bardane fut déclaré empereur, il les appella pour le vaincre par leurs prestiges. Il fit attacher un taureau à un poteau de fer par les cornes, panché vers la terre dans une fosse ; & le fit ainsi tuer, mugissant & se roulant dans la bouë, qui étoit une ancienne superstition venuë des Perses. Il fit aussi moudre à l'envers l'habit de Bardane, avec certains enchantemens, & crut l'avoir réduit par là à se soumettre. Il donna lieu à ces Manichéens de vivre librement dans son empire ; où ils seduisirent plusieurs esprits legers. Il prit le parti d'un faux ermite nommé Nicolas, qui demouroit à C. P. près l'exocione ; & qui avec quelques autres blasphemoit contre les saintes images. L'empereur trouvoit mauvais, que le patriarche les re-

AN. 811.

V. not. Baluz. cap. 10. 1. p. 1070. & Mabill. to. 1. Anal. p. 15. & to. 3. p. 1.

LII.

Mort de Nicephore. Michel Curopalate empereur. *Theoph. an. 9. p. 413.*

Sup. n. 25.

V. Prudent. Peri. Steph. hym. 10. ver. Jus. 1010.

Cang. C. P. II. p. 171. Goar. in Theoh. p. 150.

p. 414.

A N. 811.

prit; & se plaisoit à exciter des querelles entre les Chrétiens; afin qu'on n'eût pas le loisir d'observer son impiété. Il ordonnoit aux officiers militaires de traiter les évêques & les clercs comme des esclaves; & de se loger par autorité dans les évêchez & les monasteres. Il blâmoit ceux qui avoient autrefois donné à Dieu des offrandes d'or & d'argent, & vouloit que l'on convertît en usages profanes les biens consacrez aux églises: Il pretendoit que tous les empereurs ses predecesseurs n'avoient point sçû gouverner, & ne reconnoissoit point de providence ni de puissance au dessus d'un prince qui sçait se conduire.

Theoph. p. 409.

Dés l'année 808. sixième de son regne, il y eut une grande conjuration contre lui: en laquelle eurent part des évêques, des moines & trois officiers de la grande église, le syncelle, le sacellaire & le garde-chartes; & il les fit aussi severement punir que les seculiers: par le foüet, le bannissement & la confiscation. Entre plusieurs tributs extraordinaires qu'il imposa la huitième année de son regne, il taxa les habitans des lieux de pieté, hôpitaux d'orphelins, de pelerins, de vieillards, églises, monasteres, de fondation imperiale; & leur fit païer un droit de cheminées depuis la premiere année de son regne: il fit mettre leurs meilleurs heritages en œconomat sous la main de ses officiers, & chargea les fonds qui leur restoient de toutes les impositions en sorte que plusieurs païoient le double de ce qu'ils devoient porter. Enfin l'an 811. au mois de Mai

p. 402.

en partant de C. P. pour marcher contre les Bulgares : il ordonna à Nicetas patrice & Logothete general , de hauffer les tributs des églises & des monasteres. Le patrice Theodose un de ses plus fideles serviteurs lui dit : Seigneur , tout le monde crie contre nous , & s'il nous arrive accident, on se réjoüira de nôtre perte. L'empereur Nicephore répondit : Dieu m'a endurci le cœur , que peut-il arriver de bon à ceux qui sont sous ma main ? n'attens de Nicephore autre chose que ce que tu vois.

Avant que de partir pour cette campagne , il fit un dernier effort pour gagner saint Theodore Studite , par quelques magistrats qu'il lui envoia : mais Theodore leur répondit , comme parlant à l'empereur : Vous deviez vous repentir , & ne pas rendre le mal sans remede : mais puisque non content de vous jeter dans le precipice , vous y entraînez les autres : l'œil qui voit tout vous déclare par ma bouche , que vous ne reviendrez point de ce voiage. En effet étant entré dans la Bulgarie le plus fort , & aiant plusieurs fois refusé la paix , que le roi Chrumne lui offroit : il le poussa au desespoir , se trouva enfermé , fut attaqué & tué dans sa tente, la nuit du vendredy vingt-cinquième Juillet 811. indiction quatrième , après avoir regné huit ans & près de neuf mois. Les Bulgares se jouèrent de sa tête ; & leur roi Chrumne fit faire une coupe de son crane , pour s'en servir dans les festins solemnels : suivant l'ancienne coûtume des Scythes. Plusieurs patrices & toute la fleur de l'ar-

AN. 811.

*Theop. an. 9. p. 414. c.**Vita Th. c. 53.**Theoph. p. 415.**Vita Th. Stud.**Herold. lib. IV. c. 65.*

AN. 811.

Menol. 23. Jul.
Martyr. R. id.
Menol. 1. Jul.

mée chrétienne perit en cette occasion. Il y eut grand nombre de captifs, que les Bulgares encore païens voulurent faire renoncer à la foi. Ils leur firent souffrir plusieurs tourmens : couperent la tête aux uns, pendirent les autres, percerent les autres de fleches, le reste mourut en prison. L'église honore ces martyrs le vingt-troisième de Juillet. Le premier jour du même mois les Grecs font memoire du patrice Pierre : qui aiant été pris en la même occasion, & s'étant sauvé, embrassa la vie monastique & se retira au mont Olympe avec saint Joanice : après la mort duquel il revint à C. P. & demeura dans une église qu'il avoit bâtie au lieu nommé Evandre, où il mourut illustre par sa vertu & ses miracles.

Theoph. ibid.

Staurace fils de Nicephore fut aussi-tôt reconnu empereur : mais comme il avoit été tellement blessé qu'il ne pouvoit vivre : deux mois après on declara empereur Michel Curopalate surnommé Rangabé, qui avoit épousé Procopia fille de Nicephore, & sœur de Staurace. Il fut reconnu publiquement le jeudi second jour d'Octobre, indication cinquième, la même année 811. & couronné le même jour sur l'ambon de la grande église, par le patriarche Nicephore : qui lui avoit auparavant fait promettre par écrit, de conserver la foi orthodoxe, de ne point répandre le sang des Chrétiens, & ne point maltraiter les clercs ni les moines. Staurace ainsi abandonné se coupa les cheveux, prit l'habit monastique de la main de Simeon son parent, & mourut de sa

blessure l'onzième de Janvier suivant.

A N. 811.

L'empereur Michel étoit magnifique & liberal. A son couronnement, il donna au patriarche cinquante livres d'or & vingt-cinq au clergé; & fit de grandes largesses, pour réparer les injustices de Nicephore. Comme il étoit catholique & zélé pour la religion, le schisme de l'église de C. P. l'affligeoit; & il ne cessa point d'exhorter le patriarche & tous ceux qui pouvoient concourir à la paix: jusques à ce qu'il les réunit avec Platon, Theodore Studite & son frere Joseph l'archevêque de Thessalonique, qu'il rapella de leur exil. La principale condition de l'accord fut l'expulsion du prêtre Joseph l'œconome, qui fut une seconde fois chassé de l'église. Le pape Leon approuva cette paix & la confirma par lettres: car l'empereur avoit aussi employé sa mediation. Et comme un abbé nommé Antoine avoit peine à se rendre & demouroit encore en prison: Theodore lui écrivit pour le ramener, & l'exhorter à ne plus faire difficulté de rentrer dans la communion du patriarche, avec lequel Theodore lui-même demeura parfaitement uni dés lors.

1. epist. 56.

Depuis cinq ans & plus que Nicephore étoit patriarche de C. P. il n'avoit point encore envoyé au pape sa lettre sinodique selon la coutume: parce que l'empereur Nicephore ne lui en avoit pas laissé la liberté. Il satisfit alors à ce devoir, en même tems que l'empereur Michel envoia des ambassadeurs à l'empereur Charles, pour lui demander son amitié. Nous avons la lettre du pa-

LIII.
Le patriarche Ni-
cephore écrit au
pape.

Theoph. p. 419.

AN. 811.

10. 7. conc. p. 1. 06.

Sup. n. 33.

p. 121.

p. 1203.

p. 12.

An. Eginh. &c.
an. 812.

triarche Nicephore au pape Leon ; qui est tres-longue suivant le mauvais stile du tems. Nicephore y raporte l'histoire de sa vie : son emploi à la cour, sa retraite ; son ordination forcée. Il met sa confession de foi ample & theologique ; qu'il finit en déclarant qu'il demande l'intercession des saints & qu'il honore leurs reliques & leurs images. Il reçoit les sept conciles œcumeniques , & prie le pape de suppléer ce qu'il peut avoir omis dans cette confession. Il s'excuse d'avoir tant tardé à lui écrire , comme en aiant été empêché par force majeure. Il recommande au pape , Michel metropolitain de Synnade porteur de sa lettre , & marque ainsi les presens dont il l'accompagne : un reliquaire d'or , aiant un cristal d'un côté , & de l'autre un émail , & enfermant un autre reliquaire où sont des particules de la vraie croix , une tunique blanche & une chasuble châtaine , l'un & l'autre sans coûtüre ; une étole & un manipule brodé d'or ; le tout envelopé proprement dans un linge scellé de plomb. L'évêque Michel qui fut chargé de cette lettre avoit été envoié par l'empereur Michel à l'empereur Charles , avec deux protospataires ou premiers écuyers , pour confirmer la paix. Ils vinrent à Aix-la-Chapelle en 812. en reçurent le traité par écrit , & reconurent Charles pour empereur , le nommant en grec *Basileus* comme leur maître , puis passerent à Rome où ils reçurent encore le même traité de paix de la main du pape dans l'église de saint Pierre.

L'empereur Michel dès le commencement de son regne décerna peine de mort contre le Manichéens ou Pauliciens, & fit couper la tête à plusieurs: mais le patriarche Nicephore & d'autres personnes pieuses l'empêcherent de passer outre à l'exécution de son ordonnance; disant qu'il valoit mieux leur donner lieu de faire penitence, & soutenant qu'il n'est pas permis aux ecclesiastiques de condamner à mort. Ils suivoient en ce point l'ancienne tradition de l'église; toutefois l'abbé Theophane, celebre par sa doctrine & par sa vertu, raportant ce fait dans son histoire, traite d'ignorans & de mal intentionnez ceux qui donnoient à l'empereur un tel conseil: & pretend montrer par l'écriture, qu'il faut faire mourir de tels heretiques, à cause de leurs abominations & du culte qu'ils rendoient aux démons: soutenant qu'il étoit impossible qu'ils fissent penitence.

Ces heretiques que l'on nommoit alors Pauliciens ou Athinganes étoient répandus en Phrygie & en Lycaonie: mais leur principale residence étoit en Armenie, province voisine de la Perse & autrefois sujette à son empire. Or la Perse étoit la source de Manés & de sa secte. Elle prit une nouvelle face vers le milieu du septième siecle. Car sous le regne de Constantin, ou plutôt Constant petit fils d'Heraclius, il y avoit un Armenien nommé aussi Constantin dans le bourg de Manalale près de Samosate. Il reçut dans sa maison un diacre captif, qui venoit de Syrie & retournoit en son país: portant deux livres, l'évangile & les épîtres de saint Paul,

LIV.
Manichéens en
Orient.
Theopha. p. 419. C.

Petr. scul. p. 40.

Cedr. to. I. p. 432.

*Sup. liv. xxxviii.
n. 24.*

qu'il donna à Constantin en reconnoissance de son hospitalité. Constantin, qui étoit Manichéen, voïant que sa doctrine étoit en horreur à tout le monde, à cause des blasphemes & des impuretez qu'elle contenoit: resolut de la renouveler, & de ne faire lire autre livre que ces deux, l'évangile & saint Paul, mais de les expliquer de maniere qu'on y trouveroit toute la doctrine de Manés. Il supprima donc tous les livres des Manichéens; & d'autant plus volontiers, que l'on punissoit de mort ceux qui les avoient, suivant les loix des empereurs Chrétiens. Il rejetta les rêveries des Valentiniens & leur trente Eones: la fable de Manés sur l'origine de la pluie, qui étoit la sueur d'un jeune homme courant après une fille & quelques autres absurditez pareilles: mais il conserva les impuretez & les abominations de Basilide. C'est ainsi qu'il reforma le Manichéisme: en sorte que ses sectateurs ne faisoient point de difficulté d'anathematiser Scythien, Boudas & Manés lui-même: mais ils tenoient pour des apôtres Constantin & ceux qui le suivirent. Car Constantin montrant à ses disciples son livre de saint Paul, leur disoit: Vous êtes les Macedoniens & je suis Silvain, que Paul vous a envoie. Il quitta son bourg de Manalale & vint s'établir à Cibosse petite ville près de Colonie en Armenie; où il demeura vingt-sept ans, & seduisit grand nombre de gens du pais. Enfin l'empereur en étant averti y envoya un officier nommé Simeon, avec ordre de faire lapider Constantin & pardonner à ses disciples,

Sup. liv. III. n. 27.

*Sup. liv. VIII. n.
10. 11. 12.*

ciples , comme trompez par ignorance , pourvû qu'ils se réunissent à l'église. L'ordre fut executé. Simeon accompagné d'un officier du pais nommé Tryphon alla sur le lieu , les prit tous & les mena à Colonie. Là il fit attacher Constantin , & ordonna à ses disciples de le lapider ; mais ils l'épargnerent , hormis un nommé Juste , qu'il avoit adopté quelques années auparavant , & instruit soigneusement dans sa doctrine. Celui-ci obéit à l'ordre de Simeon , & donna à Constantin un tel coup qu'il en mourut. Il demeura en ce lieu un monceau de pierres qui conserva la memoire de cette execution.

Simeon suivant l'ordre de l'empereur voulut rétinir à l'église les disciples de Constantin : mais loin de se convertir, ils pervertirent Simeon lui-même. Car comme il étoit ignorant dans la religion & d'un esprit leger : à force de les interroger il apprit leur doctrine & s'en laissa persuader. Il revint à C. P. & demeura trois ans chez lui , puis il s'enfuit secretement , vint à Cibosse , & rassembla les disciples de Constantin : dont il devint le successeur , & se nomma Tite , pour se donner aussi un nom de disciple de saint Paul. Mais au bout de trois ans il eut une grande dispute avec Juste, au sujet du passage de l'épître aux Colossiens où il est dit de Jesus-Christ, que par lui tout a été créé au Ciel & en la terre, & le reste. Juste pressa Simeon en disant : Peut-être trompons-nous les peuples, & nous rendrons compte de leurs ames au jour du jugement. Simeon ne ceda point ,

Coloss. n. 16.

donnant toujours des explications forcées aux paroles de l'apôtre : mais Juste alla trouver l'évêque de Colonie , pour en apprendre le vrai sens , & lui découvrit toute la cabale. L'évêque sans differer en avertit l'empereur. C'étoit Justinien second , qui ordonna qu'on leur fist à tous le procès ; & que ceux qui demeureroient opiniâtres fussent brûlez. Cela fut executé, on alluma un grand feu auprès d'un monceau de pierres , qui étoit le tombeau de Constantin , & on les y consuma tous.

LV.
Suite des Pauliciens.

p. 37.

p. 39.

p. 49.

Un Armenien nommé Paul se sauva avec ses deux fils Genesius & Theodore ; & se retira à Episparris, village près de Phanarie en Cappadoce: où avoient déjà enseigné deux freres , Paul & Jean, Manichéens fameux , fils d'une femme de Samosate nommé Callinique : & de ce premier Paul , les Manichéens prirent le nom de Pauliciens. Le second Paul étant donc arrivé à Episparris, établit dans son école son fils Genesius , qu'il nomma Timothée : mais il s'éleva une grande division entre lui & son frere Theodore , parce que chacun prétendoit avoir reçu la grace divine de l'esprit , & ils demeurèrent ennemis toute leur vie. L'empereur Leon Isaurien aiant ouï parler d'eux, fit venir Genesius à C. P. & l'envoia au patriarche qui lui dit : Pourquoi avez-vous renoncé à la foi orthodoxe ? Genesius répondit : Anathême à qui renonce à la foi orthodoxe , entendant sous ce nom son heresie. Le patriarche ajoûta : Pourquoi n'adorez-vous pas la croix ? il répondit :

Anathème à qui n'adore pas la sainte croix : mais il entendoit par la croix , Jesus-Christ étendant les mains , en forme de croix. Le patriarche lui demanda encore , pourquoi il n'adoroit pas la mere de Dieu ; & il répondit anathème à qui n'adore pas la sainte mere de Dieu , dans laquelle nôtre Seigneur est entré : entendant la Jerusalem celeste. Le patriarche lui demanda , pourquoi il ne recevoit point la communion du corps & du sang de Jesus-Christ ; & il répondit par un pareil anathème : entendant par le corps de Jesus-Christ sa parole. Il répondit de même sur l'église catholique , nommant ainsi les assemblées de sa secte ; & sur le baptême , entendant Jesus-Christ qui est l'eau vive. Ainsi il fut déclaré innocent , & obtint une patente de l'empereur , avec laquelle il retourna à Episparis. Là aiant assemblé tous ses disciples , il se retira avec eux à Manalale d'où Constantin étoit sorti : il y demeura plusieurs années , & mourut après avoir été chef de la secte pendant trente ans.

Il laissa un fils nommé Zacarie , & un valet nommé Joseph. C'étoit un enfant bâtard , que Genesius aiant trouvé exposé sur le chemin éleva & lui fit garder les chevres : mais il devint si habile qu'il fit un parti , & après la mort de Genesius la secte se divisa entre Zacharie & Joseph , dont chacun prétendoit avoir la grace de l'esprit. Joseph se nommoit Epaphrodite , comme étant le disciple de saint Paul ; qui l'avoit envoié vers eux. Zacharie prétendant qu'il vouloit lui ôter la

succession de son pere , s'emporta contre lui & le pensa tuer d'un coup de pierre. Quelque tems après ils prirent chacun leurs disciples , pour s'enfuir secretement. Mais les Arabes à qui le país obéissoit , les soupçonnerent de vouloir passer dans les terres des Romains. Zacarie les voiant venir , s'enfuit seul abandonnant ses disciples , que les Arabes passerent au fil de l'épée ; ce qui lui attira les reproches des autres , comme étant un mercenaire plutôt qu'un pasteur. Joseph tourna ses chariots vers la Syrie , & dit aux Arabes , qu'ils étoient partis pour chercher des pâturages à leurs vaches : les Arabes se contenterent de cette excuse & se retirerent. Mais Joseph aiant pris son tems s'enfuit avec sa troupe , & retourna à Episparis , dont les habitans vinrent au-devant de lui avec des flambeaux en signe de joie. Un officier du país nommé Cricoraque , homme pieux l'aïant appris , vint avec bon nombre de soldats entourer la maison de Joseph , & arrêta ses disciples. Mais Joseph s'enfuit en Phrygie , s'établit à Antioche de Pisidie , & mourut après avoir enseigné l'heresie trente ans.

Il eut pour successeur Bahane bâtard comme lui , fils d'un Juif & d'une femme Armenienne d'entre ses disciples : mais peu de tems après il s'éleva un autre chef dans le parti , nommé Sergius. Il fut seduit en sa jeunesse par une femme Manichéenne , qui lui dit : J'apprens que vous êtes studieux & vertueux , pourquoi donc ne lisez-vous pas l'évangile ? il répondit : Il ne nous

est pas permis de le lire à nous autres laïques, mais seulement aux prêtres. Elle reprit : Les prêtres veulent vous cacher les mystères de l'évangile, c'est pourquoi ils ne vous en lisent qu'une partie. Par exemple il est dit : En ce jour-là plusieurs diront : Seigneur, Seigneur, n'avons nous pas chassé les demons en vôtre nom, & fait plusieurs miracles ? & il leur répondra : Je ne vous connois point. Qui sont ceux, poursuivit-elle, à qui le Seigneur parlera ainsi ? Sergius qui étoit ignorant, aiant effectivement trouvé ces paroles dans l'évangile, pria la femme de lui expliquer : mais auparavant elle lui proposa encore ce passage : Plusieurs viendront d'Orient & d'Occident, & reposeront avec Abraham, Isaac & Jacob ; & les enfans du roïaume seront jettez dans les tenebres exterieures. Puis elle lui dit : Les enfans du roïaume sont vos saints, qui chassent les demons & guerissent les maladies ; que vous adorez comme des dieux, laissant le Seigneur vivant & immortel : c'est à eux que le juste juge dira en ce jour : Je ne vous connois point. C'est ainsi que cette femme, expliquant à sa mode tous les passages de l'évangile, seduisit Sergius & le rendit Manichéen parfait. Au reste c'étoit une ancienne calomnie des Manichéens, de reprocher aux catholiques le culte des saints comme une idolatrie. On le voit dans S. Augustin contre Fauste.

Sergius voïant la secte décriée, à cause de ses impuretez : se separa de Bahane qui les pratiquoit, & fit profession d'une morale plus pure,

Q iij

Matth. 7:1. 22.

Luc XIII. 28. 29.

lib. xx. c. 4. 18. 21.

mais ce n'étoit qu'hypocrisie. Bahane lui refiftoit en difant : Tu viens de paroître , & tu n'as vû aucuns de nos maîtres : pour moi je fuis difciple du Seigneur Epaphrodite , & j'enseigne ce que j'ai appris de lui. Mais Sergius lui reprochant en face fes abominations , fe fepara de lui , & fit fchifme dans fa fecte. Ils fe nommerent les uns Sergiotes , les autres Bahanités : mais Sergius fut le plus fuivi. Il prit le nom de Tychique difciple de S. Paul , & enseigna trente-quatre ans durant , depuis le regne de l'imperatrice Irene jusques à l'empereur Theophile. Tel étoit donc l'état des Manichéens quand Michel Curopalate vint à l'empire.

p. 68.

p. 60.

LVI.
Etat des Chré-
tiens d'Orient.

Theoph. an. 7.
p. 409
Elmac. lib II.
c. 6. p. 120.

Les Chrétiens qui vivoient fous la puiffance des Mufulmans fouffrirent alors de grands maux. Le calife Aaron Rachid mourut au mois de Mars indiction féconde , c'est-à-dire l'an 809. 193. de l'hegire. Il regna vingt-trois ans , & en vécut quarante-huit. C'est un des plus illuftres califes. Il étoit fi devot Mufulman , qu'il fit huit fois le pelerinage de la Meque étant calife , & fut le dernier qui le fit en perfonne : quand il n'y alloit pas , il entretenoit trois cens pelerins à fes dépens. Tous les jours il donnoit mille dragmes d'aumônes , & faisoit cent genuflexions. Il aimoit les fçavans , & les poètes ; étoit magnifique & liberal. Avant fa mort il partagea fes états à trois de fes fils , Alamin , Almamon & Almoutamen : affurant à Alamin la fucceffion au califat , avec fubftitution des deux autres.

Donc après la mort d'Aaron son fils Mahomet Alamin fut reconnu calife, quoiqu'il fut demeuré à Bagdad capitale de cet empire, & qu'Aaron fût mort à Tous en Corasane. Mais Alamin étoit incapable de gouverner, negligent, adonné au jeu & à la débauche. Au contraire son frere Abdalla Almamon étoit habille & bien aimé. Il avoit suivi le pere en Corasane, d'où il envoia des troupes contre Alamin, qui l'avoit irrité mal à propos. La guerre civile dura quatre ans, Alamin fut abandonné des siens & tué enfin l'an 813. 198. de l'hegire. Il étoit âgé de vingt-neuf ans, & en avoit regné quatre & huit mois. Cette guerre civile causa de grands desordres en Syrie, en Egypte, & en Afrique: quantité de meurtres & de pillages des Musulmans les uns contres les autres, & contre les Chrétiens leurs sujets. A Jerusalem les églises de la resurrection, du calvaire & toutes les autres furent prophanées & abandonnées; & dans les deserts les deux grandes laures de S. Cariton & de S. Sabas, & les autres monasteres de S. Eutymius & de S. Theodose furent aussi abandonnez. L'an 812. plusieurs Chrétiens tant moines que laïques s'enfuirent de Palestine & de toute la Syrie, ne pouvant souffrir les violences des Musulmans pendant cette anarchie. Ce n'étoit que massacres, brigandages, adulteres & insolences de toutes sortes. Il y eut plusieurs Chrétiens martyrisés: plusieurs se sauverent dans l'isle de Chypre, & de-là à C. P. où l'empereur Michel & le patriarche Nicephore les reçurent avec beau-

*Elm. c. 7.**Theoph. ibid.**Id. an. 2. f. 42.
C.*

coup d'humanité. Le patriarche donna un monastere considerable à ceux qui vinrent à C. P. & envoia un talent d'or à ceux qui demeurerent en Chypre : ce qui fait soixante-quatre mille livres de nôtre monnoie.

Quant aux patriarches d'Alexandrie, Politien patriarche Melquite, qui avoit envoié au septième concile, tint le siege quarante-six ans, & mourut du tems d'Aaron Rachid. Il étoit medecin, & fut appellé à Bagdad pour guerir une Egyptienne concubine du calife. Il y réussit, & le calife lui donna beaucoup d'argent, & des lettres pour rentrer dans toutes les églises que les Jacobites avoient usurpées sur les Melquites : ce qui fut executé. Son successeur fut Eustathe, qui tint le siege quatre ans ; & eut pour successeur sous le même regne Christofle, qui tint le siege trente-deux ans. Il devint paralytique, & on lui donna pour coadjuteur un évêque nommé Pierre, qui faisoit pour lui les ordinations des évêques. Le patriarche Jacobite d'Alexandrie à la mort du calife Aaron étoit Marc successeur de Jean. Il fut ordonné patriarche l'an 193. de l'hegire, dernier du regne d'Aaron, & tint le siege vingt ans. De son tems les Barfanuphiens separez des Jacobites dès le tems de l'empereur Zenon se réunirent à eux. Ils avoient deux évêques qui vinrent trouver le patriarche Marc, demandant qu'il les reçut à sa communion. Pour les éprouver, il leur dit d'abord qu'il ne les reconnoîtroit point pour évêques : & comme ils s'en confesserent indignes, il
en

*Sup. l. XLIV.
n. 25.*

*Eutysh. to. 2. p.
408. 411.*

*Chr. Orient.
Sup. l. XLIV.
n. 27.*

Elmac. p. 122.

en eut compassion , les garda chez lui , les traitant comme évêques ; & leur donna les deux premiers sieges qui vacquerent. Tout le reste du parti se réunit ensuite. Pendant la guerre civile qui suivit la mort du calife Aaron , Alexandrie fut prise & pillée : mais le patriarche Marc en étoit sorti , & demeura cinq ans dehors. Les monasteres de la vallée d'Habib furent pillés & brûlés & demeurèrent deserts pendant quarante ans.

A Antioche le patriarche Melquite pendant le regne d'Aaron fut Theodoret successeur de Theodore , qui tint le siege trente-un an. Le patriarche Jacobite étoit Cyriaque , du tems duquel un nommé Abraham enseigna une nouvelle heresie , & eut plusieurs sectateurs. Le successeur de Cyriaque fut Denis , qui envoya sa lettre synodique à Marc patriarche d'Alexandrie , & en reçut réponse en signe de communion. A Jérusalem , après le patriarche Melquite George , qui avoit tenu le siege trente-six ans , succeda Thomas ou Tamric , la troisième année d'Alamin 811. de Jesus-Christ. Il tint le siege dix ans , & fit reparer la voute de l'église de la resurrection qui menaçoit ruine. Il en fut accusé par les Musulmans & mis en prison , comme aiant augmenté l'église ; ce qui n'étoit pas permis aux Chrétiens. Mais comme on ne pût trouver l'augmentation. il fut délivré. C'étoit l'état des églises d'Orient sous la domination des Musulmans.

L'empereur Michel avoit de la pieté & de la douceur , mais peu de capacité pour la conduite des affaires ; & il étoit gouverné absolument par

Eutyph. tit. 2. p. 2
4. l. 4. 8
Sup. l. XLIV. n. 27.

Elma. p. 123.

Sup. n. 22.

Eutyph. p. 40.

LVII.
Question des Bulgares transfuges.

A N. 812.

*Theoph. p. 424. A.**Id. p. 422.**Joan. vi. 37.**1. Tim. v. 8.*

LVIII.
Mort de saint
Platon.
Vitag. 7. n. 41.

ses principaux officiers, principalement par Theodiste maître des offices. La seconde année de son regne le roi des Bulgares lui envoya faire des propositions de paix, dont une étoit la restitution des transfuges de part & d'autre. On fit scrupule à l'empereur, de rendre aux Bulgares païens ceux d'entre eux qui s'étoient convertis : ainsi la paix n'ayant pas été acceptée, le roi des Bulgares assiegea Melembrie, comme il en avoit menacé. Alors l'empereur embarrassé, assemblea son conseil le premier Novembre 812. où il appella le patriarche Nicéphore, & les metropolitains de Nicée & de Cyzique. Ces trois prélats conseil-loient d'accepter la paix, que l'empereur desiroit aussi : mais Theodore Studite & plusieurs autres s'y opposerent : se fondant sur ce passage de l'évangile : Je ne chasserai point dehors celui qui vient à moi. Les autres disoient, qu'il falloit preferer la liberté d'un grand nombre de Chrétiens, que retenoient les Bulgares, à la conservation d'un petit nombre de Bulgares, qui étoient chez les Chrétiens ; & que suivant saint Paul, celui qui n'a pas soin de la conservation des siens, est pire qu'un infidele : joint que l'on avoit déjà rendu des Bulgares, qui étoient à la cour : quoi qu'ils ne fussent point transfuges, & qu'on eût pû les conserver par la paix. Toutefois l'avis contraire l'emporta : on refusa la paix, & quatre jours après on reçut la nouvelle de la prise de Melembrie.

Cependant saint Platon âgé de soixante & dix-neuf ans n'étoit plus reclus, parce qu'il n'avoit plus la force de se satisfaire sans le secours d'au-

trui à aucun des besoins du corps. Il étoit tantôt couché sur un lit, tantôt assis, recitant des pseaumes, priant mentalement, parlant aux freres, pour les instruire, les exhorter, les consoler : ne pouvant plus ni flechir les genoux, ni lire par lui-même ; & ce qui l'affligeoit le plus, c'étoit de ne pouvoir assister aux offices, ni travailler de ses mains. Il rendoit graces à Dieu des soulagemens que l'on donnoit à son infirmité, soit la nourriture, soit le bain dont il usoit par obéissance : mais il étoit contristé de relâcher l'austerité de sa vie. Il tomba malade pendant le carême de l'année 813. & quoi que ce fût un tems de retraite, plusieurs moines de dehors ne laisserent pas de le visiter. Le patriarche Nicephore y vint lui-même, avec tout son clergé : lui demanda ses prieres, l'embrassa, & effaça tout le soupçon qui pouvoit rester de leur division precedente. Le saint malade pardonna à tous ceux qui l'avoient persecuté, & pria pour eux. Comme l'abbé Theodore lui demanda s'il ne vouloit disposer de rien : il teçoüa son habit de la main, & lui dit d'une voix très-basse : Je n'ai plus rien, je vous ai tout remis. Aiant la poitrine oppressée, il remuoit encore les lévres, & chantoit un cantique de la resurrection quand il expira. C'étoit le jour où l'église Grecque fait memoire du Lazare ressuscité, c'est-à-dire le samedi devant le dimanche des Rameaux, qui cette année 813. étoit le dix-neuvième de Mars.

On croit que la semaine sainte & celle de Pâques firent remettre la solemnité de ses fune-

A N. 813.

n. 42.

v. Paber. prefat.
n. 8.

A N. 813.

Menolog. Martyr.
R. 4. Apr.
Vita Theod. St. n.
 55.

raillés jusqu'au quatrième d'Avril ; qui est le jour au quel l'église celebre sa memoire. Le patriarche fit cette ceremonie avec un grand luminaire & quantité de parfums : & ce fut apparemment en cette occasion que saint Theodore Studite prononça l'oraison funebre de saint Platon son oncle & son pere spirituel , qui est la seule vie que nous aïons de ce saint. A peine pût-on mettre son corps dans la sepulture , tant étoit grande la foule du peuple qui s'empressoit à l'entour , & ne pouvoit se résoudre à le perdre de vûë.

Vita Theod. n. 57.

Le monastere de Stude demeura donc entiere-ment sous la conduite de Theodore , dans un état très florissant. On y étudioit l'écriture sainte , on y celebroit les divins offices avec grande solemnité : mais on n'y negligeoit pas le travail des mains. Au contraire les ouvrages les plus vils en apparence y étoient fort estimez , comme très-propres à conserver l'humilité , & à fournir les choses necessaires à la vie : sans que les moines fussent exposez par l'indigence , à sortir souvent , aux dépens de la vertu & de la stabilité d'esprit. On exerçoit donc au dedans tous les métiers : Il y avoit des maçons , des charpentiers , des forgerons , des tisserans , des cordonniers , des cordiers ; & en travaillant ils chantoient des hymnes & des pseumes. En sorte qu'à les voir seulement on étoit édifié de leur application & de leur modestie. Leur réputation s'étendoit par tout , & plusieurs dispersez par la persecution & par d'autres occasions , fonderent des monasteres de la même observance , qui prirent aussi le nom de Stude.

Au mois de Juin de la même année 813. tandis que l'empereur Michel étoit à la guerre contre les Bulgares, le peuple de C. P. alla en procession à l'église des apôtres avec le patriarche Nicephore. Cependant des Iconoclastes & des Pauliciens, à la faveur de la foule, ouvrirent avec des leviers, sans qu'on y prit garde, la porte de la sépulture des empereurs, qui étoient dans cette église; & firent en sorte qu'elle s'ouvrit avec un grand bruit, pour dire que c'étoit par miracle. Puis étant entrez promptement ils se prosternèrent devant le tombeau de Constantin Copronyme, & l'invoquerent en disant: Levez-vous, & secourez l'empire qui va perir. Ils répandirent le bruit qu'il étoit sorti à cheval, & qu'il étoit allé combattre les Bulgares. Le prefet de C. P. les prit; & d'abord ils disoient, que le sepulchre s'étoit ouvert de lui-même: mais étant devant le tribunal ils confesserent la fourberie, sans attendre les tourmens. Le préfet les fit battre à coups de levier, & promener par la ville, criant contre le culte des images & la profession monastique, au lieu d'avoüer leur crime.

Le vingt-deuxième du même mois de Juin, les Romains se trouverent en presence des Bulgares près d'Andrinople; & lâcherent le pied si honteusement, que Cramme roi des Bulgares y soupçonnoit de l'artifice. L'empereur Michel fuïant comme les autres vers C. P. maudissoit les troupes & leurs chefs, & jura qu'il renonceroit à l'empire. Il communiqua son dessein au patrice Leon gouverneur de Natolie, qui fut son

AN. 813.

LIX.
Michel déposé.
Leon Armenien,
empereur.

Theoph. p. 425

A N. 813.

successeur. D'abord il se défendit d'accepter l'empire, mais en étant jugé plus digne par l'armée & les officiers, il l'accepta; & écrivit au patriarche, pour l'assurer de sa foi orthodoxe & obtenir son consentement; après quoi il fut proclamé solennellement empereur. Ce que Michel aiant appris il se refugia dans une église avec Procopie sa femme & ses enfans; & là ils couperent leurs cheveux & prirent l'habit monastique: Michel avoit régné un an & neuf mois. Le lendemain lundi onzième de Juillet indiction sixième, qui est l'an 813. Leon fut couronné empereur par le patriarche Nicephore sur l'ambon de la grande église. Il étoit fils du patrice Bardas & Arménien d'origine: ce qui lui en a fait donner le surnom. Il donna si bon ordre à la garde de C. P. que le roi des Bulgares étant venu jusques aux portes, n'osa l'assiéger: mais Leon aiant voulu le faire tuer, sous prétexte d'une conférence; il se retira furieux, brûla les églises, ravagea tout le pais jusques à Andrinople, l'assiégea & la prit.

*Bell. 22. Jan. 10.
2. 441.*

Il en emmena tous les habitans captifs en Bulgarie, entre autres l'archevêque Manuel: qui profitant de son exil, convertit grand nombre des Bulgares à la foi chrétienne, aidé par d'autres captifs. Mais le roi Cramme étant mort, son successeur irrité de ces conversions, fit couper les bras à l'archevêque Manuel, puis le coupa par le milieu du corps & le donna à manger aux bêtes. Il fit aussi déchirer de coups George archevêque de Debolte & un autre évêque nommé Pierre, puis leur fit trancher la tête: il fit fendre le ven-

tre à Leon évêque de Nicée, & lapider le prêtre AN. 813.

Parode : Leon & Jean tribuns eurent la tête coupée aussi-bien que Gabriel & Sionius. On compte trois cens soixante & dix-sept Chrétiens tuez en cette occasion pour n'avoir pas voulu renoncer à la foi ; l'église grecque les honore tous comme martyrs le vingt-deuxième de Janvier.

Ici finit l'histoire de Theophane ; c'est-à-dire au couronnement de Leon & à la prise d'Andrinople. Theophane nâquit à C. P. de parens riches & vertueux. Son pere Isaac étant mort pendant qu'il étoit gouverneur de l'Archipel, Theodora sa mere prit soin de son éducation ; & dès l'âge de douze ans le fiança à une fille fort riche. Theodora mourut & Theophane se trouvant en possession de biens immenses, son beau-pere l'obligea à celebrer le mariage : mais Theophane persuada à son épouse de vivre en continence ; car un de ses domestiques lui avoit inspiré depuis long-tems le desir de la vie monastique. Le beau-pere s'en étant aperçû le trouva mauvais, & fit entrer dans ses sentimens l'empereur Leon fils de Copronyme, qui pour faire changer de pensée au jeune Theophane, l'envoia à Cyzique avec commission d'y faire bâtir une forteresse. Theophane conduisit l'ouvrage, & y emploia même du sien : mais il en prit occasion de visiter le monastere de Singriane qui en étoit proche, & y fit connoissance avec un saint personnage nommé Gregoire : le même comme l'on croit qui étoit abbé d'Agauré dans le mont Olympe.

L'empereur Leon & le beau-pere étant morts

LX.
Commencemens
de saint Theophane.

Boll. II. Mart.
to. 7. p. 213.

Theophane se trouva libre sous le regne d'Irene. Il donna ses biens aux pauvres, affranchit ses esclaves, & mit sa femme dans le monastere de l'Isle du prince, après lui avoir fait de grandes liberalitez. Pour lui il se retira au monastere de Singriane, & s'occupoit dans la cellule à transcrire des livres. Il demeura six ans dans l'Isle Calonymé, où il avoit fondé un monastere. Delà il revint à Singriane, & fonda auprès un autre monastere en un lieu nommé Grand-champ : dont enfin il prit le gouvernement.

Theoph. pref.

L'abbé George, syncelle du patriarche Taraise avoit entrepris une chronographie ou abrégé d'histoire universelle depuis la creation du monde. Il la conduisit jusques à l'empire de Diocletien : mais se voiant près de la mort, il pria l'abbé Theophane son ami particulier de continuer l'ouvrage. Theophane le conduisit jusques à son tems : ainsi les deux ensemble font une suite entiere d'histoire. Theophane en comptant les années de l'incarnation suit le calcul des Alexandrins, qui commence huit ans plus tard que le nôtre, & les critiques y ont remarqué quelques fautes de chronologie. Il n'est pas toujours favorable à saint Platon & à saint Theodore Studite. Il n'approuve pas leur opposition à l'élection du patriarche Nicephore, ni l'avis de Theodore, de ne point rendre les Bulgares transfuges : mais il semble approuver la supercherie dont usa l'empereur Leon, quand il voulut faire assassiner le roi des Bulgares.

LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

LA lettre circulaire que l'empereur Charles avoit écrite aux archevêques de son royaume touchant le baptême, donna occasion à plusieurs traitez sur ce sacrement suivant l'intention de l'empereur : car il n'avoit pas tant demandé ces éclairciffemens aux évêques pour lui que pour eux ; c'est-à-dire pour les exciter à étudier la matiere, & à en instruire les peuples. C'est ainsi qu'en jugeoit Theodulfe évêque d'Orleans : Car, ajoûter-il, ce grand prince ne cessoit point d'exercer les prelatz à l'étude des saintes écritures, le clergé à l'observation de la discipline, les moines à la regularité, les grands à donner de bons conseils, les juges à la justice, les guerriers aux armes, les superieurs à l'humilité, les inferieurs à l'obéissance : tous à la vertu & à la concorde.

Nous avons quatre de ces traitez sur le baptême, qui servirent de réponse à la lettre de l'empereur. Le premier est celui de Leidrade archevêque de Lyon, que l'empereur Charles aiant vû, il trouva que l'auteur n'y avoit pas assez expliqué les renonciations qui précèdent le baptême : c'est pourquoi Leidrade ajoûta une réponse particuliere sur ce sujet, qui paroît plus travaillée que la premiere. Le second traité du baptême écrit en cette occasion se trouve entre les œuvres d'Alcuin : mais il est d'Amalarius archevêque de

Traitez sur le
Baptême.
*Sup. liv. XLV.
n. 50.*

Theod. prefat.

*Mabill. to. 33
Analeg. init.*

Ibid. p. 393.

*ap. Alcuin p.
1151.*

AN. 813.

*V. not. Sirm.
ad. Theod.**Bibl. PP. Lug.
t. 14. p. 67.**V. Coin. n. 812.
p. 71. &c.**II.
Conciles d'Arles.**Ann. Moiss.*

Treves ; soit qu'il eut chargé Alcuin d'écrire en son nom , soit qu'il lui ait été attribué par erreur. Le troisiéme traité est de Theodulfe évêque d'Orleans , adressé à Magnus archevêque de Sens son metropolitain , qu'il avoit prié de répondre pour lui à la lettre de l'empereur. En d'autres exemplaires cet écrit de Theodulfe est adressé à Jean archevêque d'Arles ; & peut-être lui avoit-il fait la même priere que Magnus. Le quatriéme traité du baptême est de Jessé évêque d'Amiens celebre en ce tems-là : & quoiqu'il adresse cet ouvrage aux prêtres de son diocèse , la conformité du sujet fait juger qu'il fut écrit en la même occasion. Dans ces traitez on explique l'état des catecumenes , les scrutins , le symbole , les renonciations , les exorcismes , le soufflé , le sel , l'application de la salive au nez & aux oreilles , les onctions , l'habit blanc , la communion qui suivoit immédiatement le baptême même des enfans. On y distingue nettement l'onction du saint chrême sur la tête que fait le prêtre , & qui est une ceremonie du baptême ; d'avec l'onction sur le front pour communiquer le S. Esprit , qui est propre à l'évêque , & appartient au sacrement de confirmation.

En 813. qui fut la dernière année de l'empereur Charles , il tint un parlement à Aix-la-Chapelle , où il ordonna que l'on assembleroit cinq conciles dans les principales metropoles de son royaume. A Maïence , à Reims , à Tours , à Arles , à Châlons sur Saone pour la province Lionnoise ; & que ce

qui y auroit été resolu lui feroit raporté. Ces cinq AN. 813.
conciles furent tenus pendant l'été de cette même
année ; & on y fit à peu près les mêmes regle-
mens, qui répondent aux questions envoiées
aux évêques deux ans auparavant. Ainsi ils
avoient eu le loisir de s'y preparer.

Sup. XLV. 12. 52.

Le premier de ces conciles selon la datte est
celui d'Arles, que lon compte pour le sixième
de cette ville. Il fut tenu l'an quarante-cinquième
du regne de Charles en France, l'Ere espagnole
851. c'est-à-dire l'an 813. le dixième de Mai, dans ^{10. 7. conc. p.} 1231.
l'église de S. Etienne. L'archevêque Jean y prési-
doit avec Nebridius de Narbonne ; & outre leur
dignité ils prennent la qualité d'envoiez du
prince. Le premier jour on proposa seulement
des messes & des prieres pour l'empereur & pour
sa famille, tant qu'il vivroit. Le lendemain on
publia vingt six canons, dont le premier est une
profession de foi abregée. Le second ordonne
les prieres pour le roi Charles : ensuite il est dit
que chaque archevêque exhortera ses suffragans
à bien instruire les prêtres & le peuple sur le
baptême, & tous les misteres de la foi. Les évê-
ques, dit le concile, doivent sçavoir l'écriture
& les canons ; & toute leur occupation doit être
la predication & l'instruction. Les prêtres doi-
vent prêcher, même dans les paroisses de la cam-
pagne : les parens doivent instruire leurs enfans,
& les parains ceux qu'ils ont tenus sur les fonts.
Chaque évêque visitera son diocese tous les
ans, & prendra la protection des pauvres oppri-

Rem. c. 102.

Arcl. c. 3.

Rem. c. 14. 15.

c. 10. Arcl.

c. 19.

c. 170.

AN. 813.

c. 12. 13.
conc. Cabil. c.
20.

Arel. c. 4. 5.

c. 18.

Tar. c. 20.

Rom. c. 20. 38.

c. 16. 22. Rom.

c. 6.

R. 25.
A. c. 8.

R. 12.

Ar. 7.

mez. Que si les juges & les puissans ne déferent pas à ses avis, il en avertira le roi. Tout le peuple obéira à l'évêque, mêmes les comtes & les juges; & ils agiront de concert, pour maintenir la justice & la paix.

Les évêques auront grand soin d'instruire les prêtres qu'ils ordonneront pour les paroisses, c'est-à-dire les curez, & les laïques, il faut entendre les patrons, ne pourront recevoir des presens pour leur confier ces églises, ni les en chasser, & en mettre d'autres sans le jugement des évêques, à qui ces prêtres doivent rendre compte de leur conduite. Les prêtres garderont le saint chrême sous le sceau; & ne le donneront à personne comme un remede, ou sous quelque autre pretexte que ce soit. Car plusieurs s'imaginoient que les criminels qui en avoient pris par onction, ou par breuvage ne pouvoient être découverts, comme il est porté dans le concile de Tours. On conservera les dîmes & les biens des églises; & ceux qui en possèdent en benefice, c'est-à-dire en usufruit, contribueront aux reparations. On ne tiendra les marchez & les plaids, ni les dimanches, ni dans les parvis de l'église.

Les évêques auront soin que les chanoines, & les moines vivent chacun selon leur institut. Que dans les monasteres de chanoines, de moines ou de religieuses, on ne reçoive qu'autant de personnes que la maison en peut commodement entretenir: que dans les monasteres de filles il n'entre pour le service necessaire que

des hommes de bonnes mœurs, & d'un âge avancé; & que ceux qui iront célébrer la messe, en sortent aussi-tôt qu'elle sera finie. Ceux qui seront convaincus d'un crime public, feront pénitence publique selon les canons. En tems de famine ou d'autre nécessité chacun nourrira selon son pouvoir ceux qui lui appartiennent. Les personnes puissantes n'acheteront les biens des pauvres que publiquement, en présence du comte & des plus nobles de la cité. Ce sont les principaux canons de ce concile d'Arles: & comme les quatre autres traitent les mêmes matières, je ne marquerai que ce qu'il y a de singulier en chacun.

Le concile de Reims s'assembla à la mi-Mai la même année 813. l'archevêque Vulfaire y présida; on commença suivant la coutume par un jeûne de trois jours, & on y fit quarante-quatre canons, dont voici les plus remarquables. Chacun des clercs s'instruira des fonctions de son ordre; & afin de le mieux faire entendre, on lût dans le concile des épîtres de saint Paul, pour montrer aux soudiacres comment ils les doivent lire; on lût l'évangile pour les diâcres; & pour les prêtres, on examina l'ordre de la messe & du baptême: on lût les canons pour les chanoines; & pour les pasteurs le pastoral de S. Gregoire & plusieurs sentences des peres.

On examina l'ordre de la penitence: afin que les prêtres comprissent mieux comment ils devoient recevoir les confessions, & imposer les

A N. 813. A

c. 26.

R. 31.

Ac. 14.

c. 23.

III.
Concile de
Reims.

to. 7. p. 123.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

c. 6. 7.

c. 8.

c. 9.

c. 10.

c. 11.

c. 12. 16.

A N. 813.

c. 31.

c. 17. 18.

T. 6. 5. 6. 7. 8.

c. 29.

c. 26.

c. 39. T. 6. 35.

IV.
Concile de
Maïence.

satisfactions. On ordonna de distinguer ceux qui doivent faire penitence publique ou secrete. Les évêques, les abbez & les ministres de l'église doivent éviter les excés de bouche, & ne point souffrir qu'on fasse devant eux des jeux deshonnêtes : mais recevoir des pauvres à leur table, & faire lire l'écriture sainte pendant leur repas. Les prêtres ne passeront point d'un moindre titre à un plus grand : les moines n'iront point aux assemblées seculieres des plaids : personne ne recevra des presens pour les jugemens.

Le concile de Maïence s'assembla le neuvième de Juin de la même année 813. dans le cloître de saint Alban. Les presidens qui prennent aussi le titre d'envoiez du prince, étoient Hildebalde, qui se dit archevêque du palais, parce qu'il étoit archevêque de Cologne & archichapelain, Riculfe archevêque de Maïence, Arnon archevêque de Salsbourg & Bernaire évêque de Vormes. Il y avoit en tout trente évêques, vingt-cinq abbez, & plusieurs laïques, comtes & juges. On divisa toute l'assemblée en trois bandes. La premiere fut des évêques, qui s'affirent avec quelques notaires, lisant l'évangile & le reste du nouveau testament, les canons, & divers ouvrages des peres : entre autres le pastoral de S. Gregoire, pour étudier le moïen de conserver la discipline de l'église. La seconde troupe fut des abbez & des moines choisis, qui lisoient la regle de saint Benoist, & cherchoient comment ils pourroient rétablir l'observance monastique. La troisieme troupe

étoit des comtes & des juges, qui examinoient les loix seculieres & rendoient justice à tous ceux qui se presentoient. Ce concile fit cinquante-cinq canons; & c'est celui qui répond le plus précisément aux questions de l'empereur. Il ordonne que le baptême sera par tout administré suivant l'ordre Romain; & que l'on observera les decrets du pape saint Leon, principalement pour ne baptiser qu'à pâques & à la pentecôte. Les prêtres avertiront continuellement les fidelles d'apprendre le symbole & l'oraison dominicale; & imposeront des jeûnes, ou d'autres penitences à ceux qui le negligeront. Pour cet effet les parens enverront leurs enfans aux écoles, soit des monasteres, soit des prêtres, pour apprendre leur créance, & l'enseigner aux autres dans la maison; & ceux qui ne pourront l'apprendre autrement, l'apprendront en leur langue. Les parains auront le même soin de leurs enfans spirituels; si l'évêque est absent ou malade, il y aura toujours quelqu'un pour prêcher les dimanches & les fêtes selon la portée du peuple. On comptoit donc que l'évêque devoit ordinairement prêcher.

On prendra garde à l'avenir, de ne donner à personne la tonsure clericale, que dans l'âge legitime, de sa franche volonté & du consentement de son maître: ce qu'il faut entendre des serfs. Chaque évêque recherchera soigneusement d'où sont les prêtres & les clerics de son diocese, pour renvoyer les fugitifs à leur évêque. Quant aux clerics acephales, qui ne sont ni au service du prince ni

A N. 813.

Can. 4.

*Leo. ep. 16. al.
4. ep. 136 al. 80.
Sup. liv. XXVII.
n. 2. liv. XXXIX
n. 15. c. 45.
Rem. c. 1. 2.*

*c. 47.**c. 25.**c. 23.*

*c. 31. Tur. c. 13.
Arel. c. 24.*

c. 22.

AN. 813.

c. 43.

c. 44.

c. 36.

c. 34. T. c. 47.

c. 35.

c. 33.

c. 46.

c. 17.

c. 14.

sous un évêque ou un abbé ; mais vagabonds & indépendans : l'évêque les fera arrêter sans délai. S'ils ne veulent pas lui obéir, il les excommuniera; s'ils ne se corrigent, on les mettra en prison jusques à ce qu'ils soient jugez dans un concile. Aucun prêtre ne peut dire la messe seul : car comment dira-t-il : Le Seigneur soit avec vous, & le reste, qui marque des assistans ? On avertira le peuple de faire l'offrande & de recevoir la paix. On observera les fêtes suivantes : le jour de Pâques, avec toute la semaine, l'Ascension, la Pentecôte comme Pâques, saint Pierre & saint Paul, saint Jean-Baptiste, l'Assomption de la sainte Vierge, saint Michel, saint Remi, saint Martin, saint André : à Noël quatre jours, l'Octave de Noël : c'est-à-dire la Circoncision, l'Epiphanie, la Purification de la sainte Vierge, les Fêtes des martyrs & des confesseurs, dont les reliques sont en chaque diocèse & la dédicace de l'église. On observera le jeûne des quatre-tems, & qui méprisera le jeûne commandé sera excommunié. On observera la grande litanie pendant trois jours, c'est-à-dire les rogations; & on y marchera nuds pieds avec la cendre & le cilice. Les yvrognes seront excommuniés jusques à ce qu'ils se corrigent.

Les clercs qui ont quitté le fiele ne doivent avoir d'autres armes que les spirituelles : mais les laïques, qui sont chez les clercs, peuvent les porter, suivant l'ancienne coûtume : c'est-à-dire leurs ferfs, leurs domestiques & leurs vassaux. Les ministres de l'autel & les moines doivent absolument s'abstenir

s'abstenir des affaires temporelles ; comme de paroître devant les tribunaux seculiers , si ce n'est pour la défense des orfelins & des veuves : d'être fermiers ou procureurs : d'être farceurs , aimer le jeu , la bonne chere , ou les ornemens indecens : chasser avec des chiens , ou des oiseaux : en un mot suivre les desirs de la chair. Mais il ne leur est pas défendu de prendre soin de leurs interêts selon la justice. Les évêques & les abbez choisiront pour vidames , prevôts , avoüez ou défenseurs , des hommes vertueux , fideles , justes , doux , desinteressés : c'étoit ceux dont ils se servoient pour administrer leur temporel. Les prêtres porteront toujourns l'orarium ou étole , pour marque du sacerdoce. On ne tirera point des églises les criminels , pour les faire mourir : mais ils ne laisseront pas de paier la composition de leurs crimes. On ne transferera point les corps des saints , sans la permission du prince ou du concile. Les chanoines vivront selon les canons , mangeront & dormiront en commun , & ne feront rien sans la permission de l'évêque ou du superieur. Ils s'appliqueront à l'étude & à la psalmodie , & se rendront capables d'instruire les peuples. Les abbez vivront avec leurs moines selon la regle de saint Benoist , comme ceux qui étoient presens à ce concile nous l'ont promis. Les envoiez du prince avec l'évêque diocesain examineront l'état des monasteres : s'ils sont en lieu propre à trouver tout ce qui leur est necessaire , afin de n'avoir point besoin de sortir au dehors. Les évêques fe-

A N. 813.

R. c. 30.

R. c. 24. c. 50.

c. 28.

Sup. l. XXXVIII.

n. 16.

c. 51.

c. 9. 10.

c. 11.

c. 20.

c. 23.

A N. 813.

c. 13.

c. 6.

V.
Concile de
Châlôn.
10. 7. p. 1272.

c. 3.

c. 13.

c. 43.

c. 16.

c. 17.

ront opter ceux qui sont dans les monasteres, de vivre en moines ou en chanoines ; & de même les religieuses suivront la profession qu'elles auront embrassée. Ceux qui se plaindront d'avoir perdu l'heritage de leurs peres par des donations suggerées, nous les satisferons, autant qu'il dépend de nous.

Le concile de Châlôn sur Saone fut une assemblée de toute la Gaule Lyonnoise ; excepté la province de Tours, qui s'assembla separement. On y fit soixante-six canons, dont voici les plus singuliers. Suivant l'ordonnance de l'empereur, les évêques établiront des écoles : où les clerics apprendront les bonnes lettres & les saintes écritures, pour être capables d'instruire les peuples. Défense aux évêques de faire jurer ceux qu'ils ordonnent, qu'ils sont dignes, qu'ils ne feront rien contre les canons, & qu'ils obéiront à l'évêque qui les ordonne : parce que ce serment est dangereux. Il y a en quelques lieux des Ecoffois qui se disent évêques, & ordonnent des prêtres & des diacres, sans permission de leurs seigneurs, ou de leurs superieurs : nous déclarons nulles ces ordinations, comme étant abusives, & la plûpart simoniaques. Les évêques dans leurs visites s'abstiendront, non seulement des exactions illicites, mais de tout ce qui peut être à charge ou causer du scandale. Ils ne prendront rien pour le prix du baume, qui entre dans le saint chrême, ou du luminaire : non plus que pour la dedicace des églises & pour les ordinations. Ils ne se feront point paier de cens

annuel par les prêtres : ni d'amandes par les incestueux, par ceux qui ne paient point les dîmes, ou par les prêtres negligens : comme quelques-uns le font de concert avec les comtes. Les archidiacres n'exerceront point de domination sur les curez, & n'en exigeront point de cens.

La confirmation ne doit point être réitérée non plus que le baptême. Il faut éviter de trop différer la communion, ou de s'en approcher indignement : mais s'abstenir quelques jours auparavant des œuvres de la chair, & se purifier le corps & l'ame. Tous les fideles doivent communier le jeudi saint, puisque l'on reconcilie ce jour-là les penitens mêmes, afin qu'ils puissent communier. On ne doit pas mépriser l'onction des malades, qui est un remede pour l'ame & pour le corps. L'usage de la penitence suivant les anciens canons est aboli en la plûpart des lieux ; c'est pourquoi il faut implorer le secours de l'empereur, afin que les pecheurs publics fassent penitence publique, & soient excommuniez & reconciliez selon les canons. Quelques uns ne se confessent pas entierement : c'est pourquoi il faut les avertir de se confesser des pechez de pensée comme des pechez extérieurs. Il ne faut pas seulement se confesser à Dieu mais aux prêtres ; & dans ce jugement, plus qu'en tout autre, il faut prendre garde de ne se pas laisser prevenir de quelque passion. Plusieurs dans la penitence ne cherchent pas tant la remission de leurs pechez, que l'accomplissement du tems ; & si on leur

A N. 813.

c. 18.

c. 15.

c. 27.

c. 46.

c. 47.

c. 48.

c. 25.

c. 32.

c. 33.

c. 34.

c. 35.

A N. 813.

c. 36.

c. 38.

Conc. Tur. c. 22.

c. 45.

interdit le vin & la chair, ils cherchent d'autres viandes & d'autres boissons plus délicieuses. Le vrai penitent se prive absolument des plaisirs du corps. Quelques-uns aussi pechent de propos délibéré, dans l'esperance d'effacer leurs pechez par des aumônes. Or il ne faut pas pecher pour faire l'aumône, mais la faire parce que l'on a peché : On doit imposer la penitence selon l'écriture & la coûtume de l'église ; & bannir absolument les livres que l'on nomme penitentiels, dont les erreurs sont certaines & les auteurs incertains ; & qui flattent les pecheurs, en imposant pour de grands pechez des penitences legeres & inusitées. Le concile de Tours explique celui ci, car il ne rejette pas absolument les livres penitentiels : mais il juge à propos, que quand tous les évêques seront tous assemblez au palais, ils marquent quel des anciens penitentiels doit plutôt être suivi.

Le concile de Châlon continuë : il y a beaucoup d'abus dans les pelerinages, qui se font à Rome, à Tours & ailleurs. Des prêtres & des clerics pretendent par là se purifier de leurs pechez, & devoir être rétablis dans leurs fonctions : des laïques s'imaginent acquerir l'impunité pour leurs pechez passez ou à venir : les puissans en tirent un pretexte d'exaction sur les pauvres ; les pauvres un titre de mendicité. Mais nous louons la devotion de ceux, qui pour accomplir la penitence que le prêtre leur a conseillée, font ces pelerinages en les accompagnant de prieres, d'aumônes & de correction de leurs mœurs. Il est

remarquable que les deux plus fameux pelerinages étoient saint Pierre de Rome & saint Martin de Tours. Les prêtres dégradés seront mis dans des monasteres, pour faire penitence : s'ils veulent mener une vie seculiere, ils seront excommuniez. Si les prêtres mettent des fruits en reserve, ce ne doit point être pour les vendre plus cher, mais pour secourir les pauvres en tems de disette. On impute à quelques-uns de nos freres les évêques, de persuader à quelques personnes de renoncer au monde, pour donner leurs biens à l'église ; ce qui doit être très éloigné de nôtre pensée. Les évêques ne doivent chercher que le salut des ames ; & user des biens de l'église, non comme de leur bien propre, mais d'un bien qui leur est confié, pour en aider les pauvres. Ceux donc qui auront, employé de pareilles suggestions, seront soumis à la penitence canonique : ceux qui ont été assez simples pour se laisser seduire, demeureront dans leur engagement ; & les biens usurpez seront rendus à leurs heritiers. En toutes les messes on fera des prieres pour les morts, suivant l'ancienne coûtume de l'église & l'autorité de saint Augustin.

Nous avons appris que les églises, qui se trouvent dans les domaines des particuliers, sont partagées entre les heritiers : jusqu'à faire d'un seul autel quatre parts, dont chacune a son prêtre. Nous défendons ces partages ; & jusques à ce que les heritiers soient convenus du prêtre qui doit servir cette église, l'évêque défendra d'y celebrer

A N. 813.

c. 40.

c. 8.

c. 6.

c. 6.

c. 7.

c. 39.

AN. 813.

c. 22.

c. 53.

c. 54. 55. &c.

c. 30.

c. 31.

c. 19.

VI.
Concile de
Tours.10. 7. p. 229.
Rem. 15. can.
27.

la messe. On voit ici le patronage laïque bien établi. Le concile continuë: Nous disons peu de choses touchant les abbez & les moines, parce que presque tous les monasteres de ces quartiers professent la regle de S. Benoît qui montre tout ce qu'ils doivent observer. Le concile renvoie à la même regle les religieuses moniales: mais pour les chanoinesses, il leur donne plusieurs reglemens, qui regardent principalement la clôture, le silence & la regularité des abbeses. Les mariages des serfs ne seront point rompus, quoiqu'ils appartiennent à divers seigneurs: pourvû qu'ils se soient mariez de leur consentement & selon les loix. On ne separera point les femmes qui auront tenu leurs enfans à la confirmation, par mégarde, ou par malice, pour quitter leurs maris: mais elles seront mises en penitence. Les familles paieront la dîme à l'église, où elles entendent la messe toute l'année, & font baptiser leurs enfans. On compte ce concile pour le second de Châlon.

Celui de Tours est le quatriéme de cette ville, & on y fit cinquante-un canons. Chaque évêque aura des homelies contenant les instructions nécessaires pour son troupeau, & prendra soin de les traduire clairement en langue Romaine rustique, ou en langue Tudesque, afin que tout le monde les puisse entendre. C'étoit les deux langues qui avoient cours en France: la premiere étoit celle des anciens habitans Gaulois Romains, c'est à dire le latin, déjà fort corrompu, d'où est enfin venu nôtre françois: l'autre étoit la langue des Francs,

& des autres peuples Germaniques, qui étoient alors répandus dans l'empire françois; & cette langue est demeurée au delà du Rein. Au reste ce canon fait voir, que deslors le peuple n'entendoit plus le latin.

On ne doit point ordonner de prêtre qui n'ait trente ans; & avant l'ordination il demeurera dans l'évêché pour apprendre ses devoirs, jusqu'à ce que l'on puisse connoître ses mœurs & sa vie. L'évêque aura grand soin d'instruire ses prêtres touchant le baptême & les renonciations qui s'y font. On les avertira de ne pas donner indifféremment après la messe le corps de nôtre Seigneur aux enfans & aux personnes qui se rencontrent, de peur qu'il n'y en ait de chargez de quelques crimes. Nous avons marqué ailleurs l'ancien usage, de distribuer aux enfans les restes de l'eucharistie. Les laïques communieront trois fois l'an: on avertira les fideles d'entrer à l'église sans bruit & sans tumulte; & de s'abstenir pendant la messe, non seulement de discours inutiles, mais de mauvaises pensées. Nous avons chez nous, disent les évêques de ce concile, parlant à l'empereur, plusieurs incestueux, parricides & homicides, qui perseverent dans leurs crimes, notwithstanding nos exhortations; nous en avons déjà excommunié quelques uns, qui n'en tiennent compte: c'est pourquoi nous prions vôtre clemence, d'ordonner ce qu'il en faut faire. On avertira les fideles, que les fortileges, ni les enchantemens, ou les ligatures d'herbes ou d'ossements ne

A N. 813.

c. 12.

c. 18.

Sup. l. xxxiii.
n. 4.

c. 50.

c. 38.

c. 41.

AN. 813.

peuvent guerir les hommes ni les animaux, & ne font que des illusions du demon.

c. 42.

Les évêques doivent avoir grand soin des pauvres, & peuvent en presencce des prêtres & des diacres, donner du tresor de l'église aux serfs & aux pauvres de la même église suivant leurs besoins. Nous avons examiné soigneusement, suivant l'avertissement du prince, ceux que l'on prend être dépouillez de leurs biens: mais nous n'avons trouvé sur ce sujet aucune plainte contre nous. Car il n'y a presque personne qui donne de son bien à l'église, sans recevoir autant, ou le double, ou le triple des biens de l'église en usufruit: avec convention d'en laisser jouir ses enfans ou ses parens, qu'il a designez: & nous leur avons offert la faculté de retirer ces biens alienez par leurs parens, dont ils étoient déjà exclus par la loi, pour les tenir de l'église en benefice: c'est-à-dire en fief, comme on a parlé depuis. On avertira les comtes & les juges, de ne point recevoir en témoignage les personnes viles & indignes: parce que plusieurs comptent pour rien le parjure.

c. 34.

Les monasteres où la regle de saint Benoist a été observée, seront reformez suivant cette regle; car en quelques-uns il y a peu de moines à qui leurs abbez en aient fait promettre l'observance, parce qu'eux-mêmes vivent plus en chanoines qu'en moines. On ne se pressera pas de donner le voile aux jeunes veuves; jusqu'à ce qu'elles soient bien éprouvées; on ne le donnera pas même aux jeunes filles avant vingt-cinq ans sans necessité.

c. 27.

c. 28.

Chacun

Chacun de ces cinq conciles envoya ses decrets à l'empereur qui les fit examiner & comparer en sa presence à Aix-la Chapelle, dans une grande assemblée qu'il y tint au mois de Septembre cette même année 813. En consequence il fit publier un capitulaire de vingt-huit articles, contenant ceux de ces canons, dont l'execution avoit plus de besoin de la puissance temporelle. Les deux derniers articles n'étoient point dans les canons des cinq conciles, & portent : On s'informerá s'il est vrai ce que l'on dit, qu'en Austrasie les prêtres découvrent pour de l'argent les voleurs sur leur confession. On s'informerá aussi des hommes sujets au droit de faïde, qui font du trouble les dimanches & les fêtes, ce qu'il faut absolument empêcher. On appelloit faïde dans les loix barbares le droit qu'avoient les parens d'un homme tué, de vanger sa mort par celle du meurtrier.

L'empereur Charles avoit fait venir d'Aquitaine le roi Louïs, qui restoit seul de ses trois fils, car Pepin roi d'Italie étoit mort en 810. laissant d'une concubine un fils nommé Bernard; & Charles roi de Germanie, l'aîné de tous étoit mort l'année suivante 811. sans laisser d'enfans. Louïs étant donc arrivé à Aix-la-Chapelle, l'empereur son pere y tint une grande assemblée avec les évêques, les abbez, les ducs, les comtes & tous les François. Il les exhorta à être fideles à son fils, & leur demanda à tous, s'ils vouloient bien qu'il lui donnât le titre d'empereur. Ils répondirent, que cette pensée venoit de Dieu. Le dimanche

AN 813.

*An Eginh. Ann.
Moissac. to. 7. conc.
p. 1287.*

c. 27.

c. 28.

hist. droit Fr. n. 14.

Cang. Gloss.

VII.

Louïs couronné
empereur.
Thegan. c. 5. 6.

Eginh. vita c. 9.

c. 22.

suivant Charles prit ses habits roïaux avec la couronne en tête, marcha à l'église, & s'avança jusqu'à l'autel consacré en l'honneur de N. S. J. C. le plus élevé de tous, & y fit mettre une autre couronne. Après qu'ils eurent long-tems prié lui & son fils, il lui parla devant toute l'assemblée des prelates & des seigneurs : l'exhortant premièrement à aimer & craindre Dieu, & garder en tout ses commandemens, à protéger les églises, avoir de la tendresse pour ses sœurs & ses frères encore jeunes; ce devoient être les enfans des concubines, Drogon, Theodoric, & Hugues: d'aimer ses neveux & tous ses parens. Honorez, ajouta-t-il, les évêques comme vos peres: aimez le peuple comme vos enfans, reprimez les méchans, pour les ramener au chemin du salut: soïez le consolateur des moines & des pauvres, établissez des officiers fideles, craignans Dieu & desintéressez: n'en destituez aucun qu'avec connoissance de cause; & montrez-vous toujourns irreprensible devant Dieu & devant les hommes.

Charles ajouta plusieurs autres avis, & demanda à son fils s'il étoit resolu de les observer. Loüis répondit qu'avec l'aide de Dieu il les observeroit de tout son cœur. Alors Charles lui ordonna de prendre de ses propres mains la couronne qui étoit sur l'autel, & la mettre sur sa tête: lui faisant ainsi connoître qu'il ne tenoit l'empire que de Dieu. Loüis se mit la couronne en tête; le peuple s'écria: Vive l'empereur Loüis, & celebra ce jour avec une grande joie. Charles rendit gra-

ces à Dieu , en disant avec David : Beni soyez-vous , Seigneur , qui avez mis aujourd'hui mon fils sur mon trône à mes yeux. Ensuite ils entendirent la messe & retournerent au palais , le pere appuyé sur son fils , qui le soustenoit en marchant. Peu de tems après Charles le renvoia chargé de presens magnifiques : ils s'embrasserent tendrement & répandirent beaucoup de larmes , comme s'ils avoient prévu qu'ils ne se reverroient plus. Ainsi l'empereur Loüis retourna en Aquitaine au mois de Novembre 813.

L'empereur Charles demeura à Aix-la-Chapelle , ne s'occupant plus que de prieres , d'aumônes & de la correction des livres sacrez. Car il emploia la fin de sa vie à rendre très-corrects les textes des quatre évangiles , y travaillant avec des Grecs & des Syriens. Toute sa vie il avoit eu un grand zele pour la religion & une pieté sincere. Il ne manqua jamais , autant que sa santé lui permit , d'aller à l'église le matin & le soir , & d'assister aux nocturnes & au sacrifice. Il avoit grand soin , que tout s'y fit avec toute la bienséance possible , & avertissoit souvent les custodes des églises de n'y rien souffrir d'indecent. Il les fournit abondamment de vases d'or & d'argent , & d'habits sacerdotaux : ensorte que pendant le saint sacrifice aucun des clerics , pas même des portiers , ne seroit dans son habit ordinaire. Il orna particulièrement sa chapelle d'Aix , d'or , d'argent , de luminaire : les ballustres & les portes étoient d'airain. Il y fit apporter des colonnes & du marbre

AN. 813.

3. Reg. c. 18.

VIII.

Pieté de Charles.

Thegan. c. 7.

de Rome & de Ravenne : ne pouvant en avoir d'ailleurs. Il corrigea très-exactement la maniere de lire & de chanter , étant parfaitement instruit de l'un & de l'autre ; & toutefois il ne lisoit pas publiquement , & se contentoit de chanter bas & avec les autres. Ce sont les paroles d'Eginhart, qui montrent qu'en ce tems-là les plus grands seigneurs ne dédaignoient pas de faire dans l'église les fonctions de chantres & de lecteurs ; & nous en voions aussi des preuves à C. P.

Charles ne bornoit pas ses aumônes à son empire si vaste : il les étendoit au delà des mers en Syrie, en Egypte , en Afrique , à Jerusalem , à Alexandrie & à Carthage. Il envoïoit de l'argent par-tout où il savoit que des Chrétiens vivoient dans la pauvreté. C'étoit le principal motif qui lui faisoit cultiver l'amitié des princes infidèles , pour procurer du soulagement aux Chrétiens , qui vivoient sous leur domination. Entre les lieux de piété , il avoit une veneration singuliere pour saint Pierre de Rome. Il envoïa pour son tresor une très-grande quantité d'or , d'argent , de pierres & des presens immenses pour les papes. Pendant tout son regne il n'eût rien plus à cœur que de rétablir la ville de Rome dans son ancienne dignité ; & non seulement défendre & protéger , mais orner & enrichir l'église de saint Pierre ; & toutefois , ajoûte Eginhart , durant un si long regne , il n'y fit que quatre voïages de devotion. Reflexion qui montre combien les pelerinages étoient frequens.

Tant de loix en faveur de l'église ne sont pas les moindres preuves de la piété de Charles. Je les ai rapportées en leur tems : mais il en faut marquer encore une, dont on ne sçait pas la date, & qui n'est pas moins considerable. L'empereur y parle ainsi : Nous voulons que tous nos sujets Romains, Francs, Alemans & les autres qui y sont nommez, observent cette sentence, que nous avons tirée du code Theodosien : Quiconque aiant un procès en demandant ou en défendant, en quelque état de cause que ce soit, aura choisi le jugement de l'évêque : lui sera aussitôt envoié nonobstant l'opposition de la partie adverse : & ce que l'évêque aura décidé sera executé, sans qu'il soit permis de se pourvoir contre son jugement. Le témoignage d'un seul évêque sera reçu par tous les juges sans difficulté, & on n'en entendra point d'autre dans la même affaire. Cette loi se trouve effectivement à la fin du code Theodosien, comme étant de Constantin adressée à Ablavius prefet du prétoire : mais les plus savans critiques la croient supposée, & nous n'en voions point d'execution depuis Constantin jusqu'à Charles. Il est vrai que l'autorité qu'il lui a donnée la croiant véritable, a servi de pretexte aux évêques des siècles suivans, pour étendre bien loin leur jurisdiction.

Au mois de Janvier 814. la fièvre prit à l'empereur Charles au sortir du bain. Il crut la guerir à son ordinaire par l'abstinence, ne prenant pour toute nourriture qu'un peu d'eau : mais la pleure-

*Lib. vi. capit. 366.
alt. 281.*

*Cod. Th. lib. xvii.
post. tit. ii.*

*IX.
Mort de Charles
magn.*

AN. 814.

fic s'y étant jointe, le septième jour de sa maladie, il fit venir l'archevêque Hildebalde son archichapelain : qui accompagné d'autres évêques lui donna l'extrême-onction & le viatique, c'est-à-dire le corps & le sang de Nôtre-Seigneur. Deux jours après se sentant à l'extrémité, il fit le signe de la croix sur son front, sur sa poitrine & sur tout son corps; & mourut en disant *In manus tuas* & le reste. C'étoit le vingt-huitième de Janvier 814. il étoit âgé de soixante & douze ans, dont il régna quarante-cinq comme roi de France, & treize comme empereur : on l'ensevelit le jour même.

Eginh. Mon. Engl.

Après que le corps eût été lavé selon la coutume & embaumé, on douta où on le devoit mettre, parce qu'il n'en avoit rien ordonné; enfin tout le monde trouva plus convenable, de l'inhumer dans l'église qu'il avoit fait bâtir à Aix-la-Chapelle en l'honneur de la sainte Vierge. On le revêtit premièrement d'un cilice, qu'il portoit toujours secrètement; on mit par-dessus ses habits imperiaux avec la pannetiere d'or, qu'il portoit à ses voyages de Rome, comme pelerin. Il étoit assis dans son sepulchre sur un siege d'or, aiant une épée garnie d'or à son côté, & tenant sur ses genoux un évangile couvert d'or: ses épaules étoient renversées sur la chaise, le visage couvert d'un linge, la couronne qui contenoit du bois de la vraie Croix, attachée à la tête avec une chaîne d'or: le sceptre & l'écu, l'un & l'autre d'or, que le pape Leon avoit consacrez, étoient suspendus devant lui: on remplit toute la niche qui lui ser-

voit de sepulcre, de baume, de musc, d'autres aromates & de quantité d'or, puis il fut fermé & sellé : par dehors on mit une arcade dorée avec son image & son épitaphe.

Il fut regreté non seulement de ses sujets, mais des étrangers & des païens mêmes ; & la postérité l'a tellement reconnu pour grand, qu'elle en a fait le nom de Charlemagne, qui lui est propre. Plusieurs églises particulières l'invoquent comme saint : quoi qu'en d'autres, comme à Mets, on fasse tous les ans un service pour le repos de son ame ; & il faut avouer que la multitude de ses femmes & de ses concubines a donné quelque atteinte à sa réputation. Car on lui trouve jusques à quatre femmes avec le titre de reines, & cinq concubines. Les reines sont Ermengarde fille de Didier roi des Lombards, qu'il repudia au bout d'un an, comme il a été dit. Hildegrade, Fastrade & Luitgarde : après la mort de laquelle il eut quatre concubines dans l'espace de treize ans, outre celle qu'il avoit épousée avant la reine Ermengarde. Or il est certain que chez les anciens le nom de concubine signifioit souvent une femme légitime, selon les loix de l'église ; mais dont le mariage n'étoit pas solennel, selon les loix civiles ; en sorte que les enfans n'étoient pas héritiers. Je l'ai observé sur le premier concile de Toledé tenu l'an 400. D'ailleurs il est vrai-semblable, qu'après la mort de Luitgarde, Charlemagne qui se voïoit trois fils en âge de regner, ne voulut plus prendre de femme à titre de reine : & il n'est pas impossi-

AN. 814.

*V. Boll. to. 2. p.
874. 28. Janv.*

Sup. l. XLIII n. 59

*Sup. liv. XX. n.
48. conc. Tol. c. 17.*

A N. 814.

ble , que trois de ces dernieres femmes soient mortes dans l'espace de douze ans : en sorte qu'il n'en ait jamais eu qu'une à la fois. Car il paroît juste de supposer tout ce qui est naturellement possible : plutôt que de croire , qu'un prince occupé dans sa vieillesse aussi saintement que nous l'avons vû , ait fini dans la débauche.

X.
Adelard & Val-
la exiléz.
Teg. n. 8.

Sup. l. XLV. n. 50.

Theg. n. 10.
Vita Val. to. 5. aff.
Ben. p. 453.

L'empereur Louïs aiant appris la mort de son pere , vint d'Aquitaine à Aix-la-Chapelle ; & d'abord se fit représenter tous les tresors , dont il donna à ses sœurs la part qui leur appartenoit , en envoia une grande partie à Rome , distribua le surplus aux pauvres & aux évêques , pour l'ame de son pere ; & ne garda pour lui que la table d'argent contenant une mapemonde , encore en donna-t-il le prix. Cette premiere année de son regne il fit renouveler toutes les lettres , que ses peres avoient accordées en faveur des églises.

Vala frere d'Adelard abbé de Corbie étoit regardé comme celui des seigneurs , qui dans les derniers tems avoit le plus de credit auprès de Charlemagne. Il fut élevé à la cour dans les lettres & les exercices convenables à sa naissance : puis le roi Charles pour l'éprouver le mit entre les mains d'un seigneur , qui l'envoia à la campagne , & l'occupa aux travaux les plus rustiques : mais étant rappelé à la cour il fut chargé de l'économie du palais , & se trouva la seconde personne après le prince. Il avoit l'esprit penetrant & décisif , s'expliquoit facilement , & parloit bien les deux langues , la Latine & la Tudesque. Charles l'emploia

l'emploïa dans les armées contre les Saxons ; & au traité de paix avec le roi de Danemarck en 813. L'année suivante , il envoïa en Italie auprès du roi Bernard son petit fils , comme il avoit envoïé Adelard avec le pere. Enfin à la mort de Charles, ses envieux craignirent qu'il n'entreprît quelque chose contre Louïs absent ; & quoique Vala donnât des preuves suffisantes de sa fidelité, ils sçurent si bien le rendre suspect à ce prince foible & timide , qu'il l'éloigna de la cour avec ses deux freres Adelard & Bernard. Adelard fut chassé de Corbie dont il étoit abbé , & envoïé à l'isle Heri , au monastere de saint Filebert , aujourd'hui Noirmoutier : mais il regarda cet exil comme une grace , en ce qu'il le tiroit de la cour & le rendoit à sa profession. Il en pratiqua tous les exercices avec une grande édification de toute la communauté de Noirmoutier , & y demeura sept ans. Vala profita de son exil pour quitter le siecle malgré la resistance de ses amis. Sa femme qui étoit fille de saint Guillaume de Gellone , ne fut point un obstacle : soit qu'elle fût morte, ou qu'elle se retirât de son côté. Il alla donc à Corbie , où par ordre de l'empereur on avoit élu un nouvel abbé à la place d'Adelard : savoir un de ses disciples nommé Adelard comme lui. Quoique Vala fût si connu dans ce monastere , il se presenta humblement à la porte , & se soumit à toutes les épreuves des postulans. Il fit son noviciat dans toute la rigueur ; servit les hôtes & les malades , jeûna jusqu'à de-

Sup. liv. XLV.
49.

Vita Adalh.
n. 3. to. 5. ait.
Bened. p. 319.

venir extenué; & après l'office de la nuit, il demouroit long-tems en priere devant l'autel, arrosant la terre de ses larmes.

XI.
Leon l'Arm.
Iconoclaste.
Const. contin.
lib. 1. p. 13.

En Orient l'empereur Leon l'Armenien voulant affermir sa puissance, fit enfermer dans des isles & des monasteres separez, Michel son predecesseur, sa femme Procopia & ses deux fils Theophylacte & Nicetas, qu'il rendit eunuques. Ils changerent tous trois de nom en embrassant la vie monastique. Le pere prit celui d'Athanasie: & vécut encore trente-deux ans, jusques à l'an 845. Theophylacte prit le nom d'Eustrate, & mourut cinq ans après son pere. Nicetas prit le nom d'Ignace, & fut patriarche de Constantinople, celebre par sa vertu & ses souffrances.

Sizzon magist.

L'empereur Leon étoit de petite taille, mais plein & bien fait: sa voix étoit un tonnerre; son poil si rude, que le patriarche Nicephore en lui mettant la couronne crût avoir touché des épines. On lenommoit cameleon, tant à cause de sa taille que de ses mœurs changeantes & son hypocrisie. D'abord il parut catholique, mais dès la seconde année de son regné, enflé par le succès de ses armes contre les Bulgares, il se déclara contre les saintes images, & dit à quelques-uns de ses courtisans: Pourquoi pensez-vous que les Chrétiens soient sous la domination des infideles, si ce n'est parce qu'ils adorent les images? Considérez que tous les empereurs qui les ont reçûes ont été détronéz

Auct. incert.
post. Theoph. p.
435. C.

ou tuez en guerre : au contraire ceux qui ne les ont point adorées sont morts de leur mort naturelle dans leurs palais, & ont été enterrez avec honneur dans l'église des apôtres. Je veux les imiter, afin de vivre long tems, & laisser l'empire à mon fils & à mes descendans, jusqu'à la quatrième génération. On dit qu'il avoit consulté un prétendu devin nommé Sabbatius, qui lui avoit promis trente-deux ans de regne avec son fils Constantin, & la victoire sur les Bulgares, s'il abolissoit les images. Il chercha donc des gens qui pussent l'aider dans son dessein; & trouva deux senateurs, Jean Specta & Eutyquien; & un prêtre nommé Jean depuis tres celebre entre les Iconoclastes. Il naquit à C. P. d'une famille noble, & fut grammairien de profession, & fort exercé dans les subtilitez de la dialectique. Il étoit aussi magicien: & comme il se servoit d'un bassin pour prédire l'avenir, on lui donna le nom de Lecanomante, sous lequel il est le plus connu: mais on le nommoit aussi Hylilas ou Hilzila. Il fut abbé du monastere de saint Serge & saint Bacque, dans le palais d'Horsmida, & compté entre le clergé imperial. L'empereur Leon aiant donc trouvé cet homme propre à son dessein: lui promit, s'il le faisoit réussir, de le faire patriarche; & lui donna un ordre, en vertu duquel il commença vers la Pentecôte de l'an 814. à feuilleter avec quelques autres les anciens livres de toutes les bibliothèques de C. P. tant des églises

A N. 814.

*Scrip. post
Theob. p.
Vita Niceta c.
s. n. 32
Boll. to. ix p.
262.
Vita S. Th.
Stud. n. 61.
Post. Theoph.
lib. 4. n. 6. 7.*

A N. 814.

*Sup. l. XLIII.
n. 7.*

que des monasteres. En aiant assemblé un grand nombre , ils marquerent les passages que leur indiqua le concile des Iconoclastes , tenu sous Constantin Copronyme : mais ils brûlerent plusieurs livres , qui leur parurent trop favorables aux images.

Antoine metropolitain de Sylée fut mandé par l'empereur , & arriva à C. P. au mois de Juillet. Il étoit fils d'un prêtre tailleur d'habits , & se nommoit originairement Constantin. Après avoir enseigné le droit quelque tems , il s'enfuit pour ses crimes , & embrassa lavie monastique. Ce fut alors qu'il changea son nom en celui d'Antoine. Il avoit été élevé dans la religion catholique , mais il embrassa l'heresie des Iconoclastes , pour avoir entrée dans le palais & accès auprès du prince ; & ses manieres n'y servirent pas peu : car il étoit plaisant & faisoit agreablement un conte. De moine il devint abbé , & enfin metropolitain de Sylée , qui est la même que Pergé capitale de Pamphylie un des grands sieges dépendans de C. P. Il amena avec lui deux moines , l'un nommé Leonce , l'autre Zozime , qui mourut peu de tems après , aiant eu le nez coupé pour un adultere. Antoine étant donc arrivé , l'empereur lui déclara son dessein , & lui demanda , s'il étoit écrit qu'il faille adorer les images. Non répondit Antoine , mais on dit que c'est une ancienne tradition. Pour moi , dit l'empereur , je ne puis m'y résoudre , s'il n'est écrit expressement dans l'évangile , ou

dans saint Paul : Adorez mon image.

L'entreprise demeura secrète jusqu'au mois de Decembre. Alors l'empereur croiant avoir bien pris ses mesures , attaquâ le patriarche Nicéphore , mais d'abord avec douceur en lui disant : Le peuple est scandalisé à cause des images : il dit, que nous faisons mal de les adorer , & que c'est la cause pourquoi nous sommes inférieurs aux infidèles. Aiez un peu de condescendance, & laissons ces choses basses ; ou bien montrez-moi pourquoi vous les adorez , puisque l'écriture n'en dit pas un mot. Le patriarche répondit : Nous ne pouvons toucher aux anciennes traditions. Nous adorons les images comme la croix & l'évangile , quoi qu'il n'y en ait rien d'écrit. Car les Iconoclastes convenoient d'adorer la croix & l'évangile. Cependant le patriarche apprenant qu'Antoine de Sylée favorisoit l'entreprise de l'empereur , l'envoia querir , & lui en demanda la vérité. Antoine le nia , & lui donna une déclaration soucrite de sa main avec la croix & scellée : par laquelle il faisoit profession d'honorer les images , avec anathème contre ceux qui croioient le contraire. Il donna cette déclaration en présence des metropolitains qui se rencontrèrent , & l'empereur lui en aiant fait des reproches , il lui dit : Je me suis moqué d'eux , pour vous donner plus de commodité d'exécuter vôtre dessein. Après cette première tentative auprès du patriarche , l'empereur crut avoir besoin de plus grands préparatifs , & manda

AN. 814.

XII.

Le patr. Nicéphore résiste à l'empereur.

AN. 814.

Vita S. Nicephor.
Gr. co. 7. Boll.
 p. 72.

Vita Niceta.
Gr. Boll. to. 1.
 n. 32.

op. 7. cont. p. 195. B.

la plûpart des évêques de son obéissance : esperant qu'ils favoriseroient son opinion. Mais avant qu'ils abordassent à C. P. il les fit tous arrêter, de peur qu'ils n'allassent, suivant la coûtume, descendre chez le patriarche. On laissoit en liberté ceux qui paroïssent disposez à faire la volonté de l'empereur : mais ceux qui resistoient étoient mis dans des cachots, où on leur faisoit souffrir la faim. Le patriarche Nicephore voïant cette conduite, redoubloit ses prieres vers Dieu, & exhortoit les catholiques à demeurer fermes. Il assembla chez lui ce qu'il pût de moines & d'évêques : ils passerent la nuit en prieres dans la grande église ; & ce fut peut-être en cette occasion, que le patriarche montant sur l'ambon, prononça anathême contre Antoine de Sylée : comme prevaricateur. L'empereur étant averti de cette assemblée, craignit qu'on n'y prît quelque résolution contre lui ; & vers le chant du coq, il envôia au patriarche, s'en plaignant comme d'un commencement de sedition : avec ordre de venir tous au palais quand il seroit jour. Ils n'en furent que plus animez à soutenir la verité : & les prieres finies, le patriarche les y exhorta encore par un discours fervent.

Ensuite, ils marcherent tous au palais. L'empereur ne tendit point la main au patriarche, & ne l'embrassa point, à l'ordinaire ; mais le regardant de travers, il s'assit, le fit asseoir, & lui parla d'abord seul à seul, croïant le gagner plus.

facilement. Nous ne cherchons dit-il, qu'à connoître la vérité, & rétablir la paix : ne savez-vous pas quelle est la multitude de ceux qui sont choquez des images ? On ne peut les ramener, qu'en répondant aux passages de l'écriture qu'ils allèguent. Je veux donc, que sans differer vous entriez en conference avec eux : si vous le refusez, on verra clairement la foiblesse de vôtre cause. Le patriarche répondit : Nous n'avons eu dessein d'exciter aucun trouble contre vôtre puissance, nous avons seulement prié pour vous, comme l'écriture l'ordonne. Personne n'aime la paix plus que nous : c'est vous qui la troublez : car toutes les églises sont d'accord. Rome consent-elle à l'abolition des images ? ou Alexandrie, ou Antioche, ou Jerusalem ? ne prêtez pas la main, Seigneur, à une heresie abatuë & condamnée. Que si quelqu'un a ébranlé vôtre foi, nous voulons bien vous satisfaire, & nous le devons : Mais nous ne pouvons disputer avec des heretiques déjà convaincus & anathematisez. Ensuite il entra en matiere, & traita à fonds avec l'empereur la question des images.

Alors on fit entrer les autres évêques & les abbés ; & d'un autre côté entrèrent les chefs des Iconoclastes qui logeoient dans le palais. L'empereur fit aussi venir les grands, tout le senat & plusieurs de ses officiers l'épée nuë à la main, pour intimider les catholiques. Quand ils furent tous entrez, le patriarche Nicephore dit aux grands : Dites-moi, ce qui ne subsiste point peut-il tom-

AN. 814.

XIII
Remontrances
des évêques.

Vita S. Nicetae
c. 5. n. 32. 33.

AN. 814.

ber? & comme ils se regardoient l'un l'autre, n'entendant pas ce qu'il vouloit dire : il ajouta : Les images ne tomberent-elles pas sous Leon Isaurien & Constantin son fils? Ils en convinrent, & il concluoit qu'elles subsistoient donc auparavant. Alors l'empereur dit : Sachez, mes peres, que je suis de vôtre sentiment; & il tira un reliquaire orné de figures qu'il portoit & le baïsa; mais puisqu'il y en a qui sont d'un autre avis, & que la question a été portée devant moi, je ne puis m'empêcher de la faire examiner.

Les catholiques qui connoissoient sa mauvaise intention, refuserent d'entrer en conference, & Emilien de Cyzique dit : Si c'est une affaire ecclesiastique, qu'on la traite dans l'église, suivant la coûtume, & non pas dans le palais. Mais, dit l'empereur, je suis enfant de l'église, & je veux vous écouter comme mediateur. Michel de Synnade dit : Si vous êtes mediateur, pourquoi n'entendez-vous pas la conduite? vous cachez les uns dans le palais, vous les rassemblez, vous les nourrissez delicatement, vous les excitez & leur donnez toute la liberté d'enseigner l'erreur : toutes les bibliotheques leur sont ouvertes, il y a défense de nous fournir des livres : nous n'osons même parler dans les ruës, vos ordres nous intimident par tout. Mais pourquoi lui dit l'empereur refusez vous de parler, sinon parce que vous manquez de preuves? Nous n'en manquons pas, dit Theophylacte de Nicomedie, mais nous manquons d'auditeurs disposez à les entendre.

Pierre

Pierre de Nicée ajouta : Comment voulez-vous que nous conférions avec eux , tandis que vous les soutenez ? ne savez-vous pas que les Manichéens même l'emporteroient , si vous étiez de leur côté ? Euthymius de Sardes prit la parole , & dit : Ecoutez , Seigneur depuis plus de huit cens ans que Jesus-Christ est venu au monde , on le peint & on l'adore dans son image : qui sera assez hardi pour abolir une si ancienne tradition ? Elle a été confirmée par le second concile de Nicée tenu sous Irene & Constantin ; & quiconque ose s'élever contre , soit anathême. Saint Theodore Studite parla après les évêques , & dit entre autres choses : Seigneur , ne troublez pas l'ordre de l'église. L'apôtre dit , que Dieu y a mis des apôtres , des prophetes , des pasteurs & des Docteurs , mais il n'a point parlé des empereurs : Vous êtes chargé de l'état & de l'armée ; prenez en soin , & laissez l'église aux pasteurs & aux docteurs.

L'empereur irrité les chassa de sa presence , leur défendant de plus paroître devant lui , ni de parler davantage ; & quand ils furent retirez , chacun reçut un ordre du prefet de C. P. de se tenir chez soi , sans avoir aucun commerce les uns avec les autres , ni parler de la foi en quelque maniere que ce fût. Les porteurs de cette défense étant venus à saint Theodore Studite , il leur dit : Voiez-vous même s'il est juste d'obéir à Dieu ou à vous ? car nous nous ferons plutôt couper la langue , que d'abandonner la défense.

AN. 814.

Vita Theod. c. 74.
Eph. iv. 11. 12.

c. 75.

A N. 814.

de la foi. En effet il ne cessa point d'appeller les uns, d'aller trouver les autres, ou de leur écrire; & il voioit souvent le patriarche, pour le soutenir dans l'abbattement où il étoit.

II. ep. 2.

Il écrivit sur ce sujet aux moines une lettre, qui commence ainsi: En ce tems où Jesus-Christ est persecuté en son image, ce n'est pas seulement ceux qui sont en place & distinguez par leur savoir, qui doivent combattre pour la verité, mais les disciples mêmes. Quand les abbez retenus par l'empereur sont demeurez dans le silence; & ce qui est bien pis, ont promis par écrit de ne se point assembler & ne point enseigner, ils ont trahi la verité, aimant mieux vivre à leur aise dans leurs monastères, que de souffrir pour la bonne cause. Ils disent: Qui sommes-nous? Je répons: premierement des Chrétiens, qui doivent absolument parler en cette occasion: ensuite des moines qui ont tout quitté pour être hors des atteintes du monde; enfin des abbez, qui doivent même reparer les scandales des autres; si quelqu'un vient à eux pour s'instruire, que lui diront-ils? J'ai ordre de ne point parler, & de ne vous pas recevoir dans ce monastere.

XIV.
Dissimulation de
Leon.
App. ad Theoph.

Sup. l. II. n. 5.

Cependant l'empereur envoia sous main des soldats insulter à l'image de J. C. qui étoit à la porte d'airain: la même qui avoit été abbatuë par Leon Isaurien, & rétablie par Irene, comme il paroissoit par une inscription mise au-dessus. Les soldats jetterent des pierres & de la bouë contre

cette image, invoquant l'enfer & le diable, & proferant quantité de blasphêmes. L'empereur feignit d'en être fâché: & dit au peuple: Otons de là cette image, de peur qu'elle ne soit davantage profanée par les soldats. Cette action encouragea encore Antoine, Jean, & les autres Iconoclastes. La fête de Noël étant proche, le patriarche fit prier l'empereur de ne point troubler l'église: offrant de quitter son siege s'il étoit la cause du scandale. L'empereur répondit: Et qui oseroit penser à déposer le patriarche nôtre pere, ou à troubler l'église? nous avons examiné cette question à cause de ceux qui en parloient: mais au reste, je croi comme l'église; & tirant de son sein un crucifix, il l'adora devant tout le monde, mais ce n'étoit que dissimulation, pour passer la fête.

En effet le jour de Noël il vint à l'église, entra dans le sanctuaire, suivant la coutume des empereurs de C. P. & adora l'ornement d'autel, où étoit représenté la nativité de nôtre Seigneur; ce qui contenta tout le peuple. Mais l'empereur découvrit son hypocrisie à la fête suivante de l'Epiphanie, sixième de Janvier 815. car étant venu à l'église, il n'adora point les images. Depuis ce tems il se déclara plus ouvertement contre le patriarche, l'empêcha de prêcher, & donna la garde de l'église & des vases sacrez au patrice Thomas, qui avoit été deux fois consul. Alors le patriarche tomba dangereusement malade: ce qui retint un peu l'empereur, esperant après sa

*Vita Niceph. e. 10.
n. 60.*

AN. 815.

mort executer plus facilement son dessein : mais apprenant qu'il se portoit mieux, il lui envoïa Theophane frere de l'imperatrice, pour l'inviter de nouveau à une conference avec les évêques Iconoclastes. Le patriarche le refusa, aiant encore sa maladie pour excuse ; outre les raisons qu'il avoit déjà représentées. Il demandoit qu'on lui rendît auparavant le gouvernement libre de son troupeau, que l'on délivrât de prison les évêques catholiques, que l'on rappellât ceux qui étoient exilés : que d'ailleurs on éloignât ceux dont les ordinations étoient irregulieres, & qu'on ne s'assemblât que dans l'église. A ces conditions il acceptoit la conference, quand sa santé seroit rétablie.

XV.
Le patr. Nicéphore chassé.

Sup. l. xxviii. n.
29.

Mais les Iconoclastes qui prétendoient représenter le concile de la Cour, nommé *synodos en demoussa*, persuaderent à l'empereur de rejeter ces conditions : & disant qu'ils avoient déjà appelé trois fois le patriarche, ils soutinrent qu'ils étoient en droit de le condamner par contumace. Ils lui envoïerent donc une monition par écrit, portant commandement de comparoître devant eux, & en chargerent des évêques & des clercs accompagnez d'une troupe de gens ramassés. Le patriarche ne les vouloit point voir : mais le patrice Thomas lui persuada de ne les pas renvoïer sans leur parler. Le concile, dirent-ils, aiant reçu des libelles contre vous, vous mande de venir vous défendre : mais si vous voulez éviter la déposition, vous n'avez qu'à con-

sentir avec le concile & l'empereur à l'abolition des images. Le patriarche répondit : Et qui est celui qui se donne l'autorité de recevoir des libelles contre nous ? Est-ce le pape ou quelqu'un des autres patriarches ? Et si je suis coupable, comme vous dites, de crimes qui méritent déposition : suffiroit-il de me rendre à la volonté de l'empereur touchant les images, pour me justifier & me rétablir le même jour ? me croiez-vous si peu instruit des loix de l'église ? Quand même le siege de C. P. seroit vacant, aucun évêque étranger n'auroit droit d'y exercer juridiction : beaucoup moins puisqu'il est encore rempli. Puis aiant lû le canon, il les déclara excommuniez, & leur ordonna de sortir de l'enceinte du lieu saint. Ils se retirerent en prononçant des anathêmes contre lui & contre Taraise.

Desesperant donc de le flechir, ils voulurent le faire mourir secretement : mais il en fut averti par un clerc catholique, & se tint sur ses gardes. Ses ennemis aiant manqué ce coup, défendirent sous peine d'excommunication de le reconnoître pour patriarche, & de le nommer à la messe. On étoit alors en carême, & il écrivit à l'empereur en ces termes : Jusques-ici j'ai combattu pour la verité, selon mon pouvoir, & j'ai souffert toutes sortes de mauvais traitemens : les affronts, la prison, la confiscation, la perte de mes domestiques. Enfin des gens qui paroissent évêques sont venus m'insulter, avec une populace armée d'épées & de bâtons dans l'extrémité de

AN. 815.

ma maladie. Ensuite j'ai appris que les ennemis de la verité vouloient ou me déposer, ou m'ôter la vie. Pour éviter donc quelque malheur, dont le peché retomberoit sur vôtre majesté : je cede malgré moi à la necessité de quitter mon siege, & je recevrai avec action de grace ce que Dieu permettra qui m'arrive.

L'empereur aiant reçu cette lettre avec un souris malin, commanda au patrice Thomas de prendre une troupe de soldats, & de faire enlever le patriarche au milieu de la nuit. L'heure venuë, comme les soldats entroient, le patriarche demanda de la lumiere, se leva de son lit, & se faisant soutenir, il prit à sa main une encensoir & éclairé de deux flambeaux, il entra dans l'église. Là prosterné à terre il recommanda à Dieu ce saint lieu, pour n'être point profané, & prit congé de son siege & de C. P. Ensuite il se mit dans une chaise & on l'emporta à la citadelle, où l'aïant mis dans une barque, on le fit passer à Chrysopolis; & on l'envoia au monastere d'Agathus, c'est-à-dire du Bon, qu'il avoit fait bâtir. Mais peu après on le transféra plus loin, au monastere de saint Theodore, qu'il avoit aussi fondé.

c. 72.

XVI.
Theodote patri-
e. 1c.
App. Theoph.

Le lendemain de l'enlèvement du patriarche, l'empereur aiant assemblé le peuple dès le matin, lui fit croire qu'il avoit abandonné son église; & s'étoit retiré de lui-même. Il vouloit mettre à sa place Jean Leconomante, comme il lui avoit promis : mais les patrices s'y opposerent en disant : C'est un jeune homme obscur, & il ne

convient pas à des vieillards comme nous de nous AN. 815.

prosterner devant lui. L'empereur choisit donc Theodote fils du patrice Michel, qui avoit été beaufrere de Constantin Copronyme. Theodote étoit écuyer de l'empereur & dans ses sentimens: il n'avoit ni pieté ni science des choses spirituelles, & peu de connoissance de l'écriture sainte: mais il étoit doux & paroissoit assez bon homme.

Dés que le patriarche Nicephore eut été chassé, les ennemis des Images commencerent à les effacer, les abbattre, les brûler & les profaner en toutes manieres. Saint Theodore Studite pour reparer ce scandale, autant qu'il dépendoit de lui, ordonna à tous ses moines de prendre à leurs mains des images, & les porter élevées solennellement à la procession du dimanche des Rameaux, en chantant un hymne qui commençoit: Nous adorons vôtre image très pure, & d'autres semblables en l'honneur de Jesus Christ. Ils firent ainsi le tour du monastere: & l'empereur en étant averti envoia faire deffense à Theodore de plus rien faire de pareil, sous peine du foïet & de la mort: mais le saint abbé n'en fut que plus hardi à enseigner la foi catholique, & à encourager tous ceux qui le consultoient à honorer les saintes images.

Le nouveau patriarche Theodote fut ordonné le jour de Pâques, premier d'Avril 815. & tint le siege six ans. Si tôt qu'il eut pris possession du palais patriarcal, il commença à tenir une grande table, où il faisoit manger de la chair aux clercs,

AN. 815.

aux moines & aux évêques accoûtumez dès la jeunesse à s'en abstenir ; & au lieu de la gravité & de la modestie qui regnoit auparavant dans cette maison , on n'y faisoit que rire , jouer , luter & tenir des discours deshonnêtes.

XVII.
Concile des Iconoclastes.
Vita Niceph. n. 73.

Lib. II. ep. 17.

Après Pâques l'empereur Leon fit tenir un concile, tant des Iconoclastes que des évêques qui avoient cédé à ses violences. Ils s'assemblerent dans l'église de sainte Sophie : aiant à leur tête le nouveau patriarche Theodote surnommé Casfitere. L'empereur y fit aussi assister son fils Symbatus , qu'il avoit nommé Constantin : ne voulant pas y assister lui-même , pour n'être pas obligé à faire une souscription contraire à celle qu'il avoit faite à son avènement à l'empire. Les abbez de C. P. étant appelez au concile , s'excuserent d'y venir par une lettre que saint Theodore Studite composa au nom de tous , & où ils disoient en substance : Les canons nous défendent de faire aucun acte ecclesiastique, principalement touchant les questions de foi, sans le consentement de nôtre évêque. C'est-pourquoi, bien que nous aïons été appelez de vôtre part jusques à deux fois, nous n'avons osé rien faire, comme étant sous la main du tres-saint patriarche Nicephore. D'ailleurs nous avons appris, que cette convocation ne tend qu'à renverser le second concile de Nicée, & défendre l'adoration des saintes images. C'est-pourquoi nous vous déclarons, que nous tenons la même foi que toutes les églises qui sont sous le ciel, & que nous adorons les saintes

saintes images , fondez non seulement sur le second Concile de Nicée , mais sur toute la tradition écrite & non écrite depuis l'avenement de Jesus-Christ. Nous ne recevons rien de contraire, quand par impossible , Pierre ou Paul , ou un Ange descendu du Ciel l'enseigneroit ; & nous sommes prêts à tout souffrir , même la mort , plutôt que d'y renoncer.

Les deux moines qui présenterent cette lettre au concile furent renvoiez chargez de coups ; & on passa outre sans s'y arrêter. Dans la premiere session on lût la définition de foi du concile tenu aux Blaquernes de l'autorité de Constantin Copronyme , sous le nom de septième concile. On la confirma & on anathematifa le vrai septième concile & les patriarches orthodoxes. Le second jour on amena au concile quelques évêques catholiques , que les Iconoclastes croioient les plus faciles à intimider. On mit en pieces leurs habits sacrez : & on les fit ainsi demeurer à la porte de l'église , comme des prisonniers : puis ils furent traînez au milieu de l'assemblée , où les presidens les firent demeurer debout , leur offrant de les faire asseoir avec eux , s'ils changeoient de sentimens. Mais les trouvant fermes dans la confession de la foi catholique & la veneration des images : ils les firent jeter par terre , & les assistans leur mirent le pied sous la gorge , puis ils les firent relever & sortir à reculons , crachant sur eux , & les frappant à coups de poing dans le visage ; en sorte que quelques uns étoient tout en sang. Enfin on

A N. 815.

App. ad Theoph.
f. 442.
Vita S. Niceph.
n. 73.
Sup. l. XLIII.
n. 7.

Theod. II. p. 15

AN. 815.

*Vita S. Nicera.
c. 6.*

les livra à des soldats qui les menerent en prison. Après les évêques on fit entrer les abbez des plus fameux monasteres, qui ne s'étant laissez vaincre ni aux caresses ni aux menaces, furent aussi envoiez en diverses prisons. Cette seconde session finit par des acclamations pour l'empereur & son fils, & des anathêmes contre les chefs des catholiques. Ensuite ils dresserent leur définition de foi qui fut souscrite à la troisieme session; premierement par le jeune empereur, puis par tous les autres: & ainsi finit ce concile.

En execution de son decret on effaça toutes les peintures des églises avec de la chaux, que ceux qu'on y emploioit mêloient souvent de leur larmes tant ils le faisoient à regret. On briloit les vases sacrez: on déchiroit les ornemens en petits morceaux: on coupoit à coups de haches les tableaux peints sur du bois, & on les brûloit au milieu de la place publique. On effaçoit d'autres images avec de la bouë ou des onctions infectes; au lieu des parfums qu'on avoit accoutumé de leur presenter. Des profanes manioient impunement les choses saintes, qu'il ne leur étoit pas permis même de voir. Dès lors la persecution commença très-rudemment contre les catholiques, particulièrement contre le clergé & les moines.

Entre les évêques qui souffrirent en cette occasion, voici les plus illustres; Michel de Synnade, & Theophilacte de Nicomedie disciples du patriarche Taraise, qui les tira de la vie monastique pour les ordonner tous deux métropolitains.

XVIII.
SS. évêques
persecutez

*Combef. to. 2.
An. p. 1038.*

Michel assista en cette qualité au septième concile general, & fut envoyé en Occident vers Charlemagne par l'empereur Michel Curopalate, & chargé en même tems de la lettre sinodique du patriarche Nicephore au pape Leon III. Michel & Theophilacte se signalerent par leur fermeté contre les Iconoclastes en presence de l'empereur Leon l'Armenien, & furent tous deux envoyés en exil. Michel dans l'isle Eudociale, & ensuite en d'autres lieux. L'église honore sa memoire le vingt troisième jour de May. Theophilacte fut relegué au château de Strobyle en Carie, & vécut encore trente ans dans cet exil. Il est honoré comme saint le huitième jour de Mars, ou le septième sous le nom de Theophile. Ses reliques furent raportées à Nicomedie.

Saint Euthymius metropolitain de Sardis avoit aussi commencé par la vie monastique, & parut entre les principaux évêques au second concile de Nicée, où il est souvent fait mention de lui. Irene & Constantin l'emploierent en des ambassades & en d'autres affaires publiques : mais l'empereur Nicephore le reléqua dans l'isle Patarée en Occident, pour avoir donné le voile à une fille. Etant revenu il fut un de ceux qui parlerent le plus fortement pour les images devant Leon l'Armenien, qui l'envoia en exil à Ason : mais ce ne fut pas la fin de ses travaux. Saint Emilien de Cyzique fut aussi relegué, après avoir beaucoup souffert pour la même cause ; & l'église en fait memoire le huitième jour d'Août. George évêque

Z ij.

*Concile 7. act. 1^o**Sup. liv. XLV.
n. 23.**Martyr R. 1.
Mai.
Boll. to. 16. p. 257.**Martyr R. 7.
Mart.
Boll. to. 6. p. 787.
Boll. II. Mart.
to. 7. p. 73.**Martyr R. &
Menol. 8. Aug.**Foll. to. 9 p. 668.*

de Mitylene metropole de l'isle de Lesbos , étoit né de parens nobles & riches , mais il embrassa la vie monastique , & s'appliqua particulièrement à l'aumône. Il fut chassé de son siege par Leon l'Armenien pour la cause des images , & relegué à Chersoné où il mourut. L'église honore sa memoire le septième d'Avril.

XIX.
SS. abbez per-
secutez.

Vita Theodori.
c. 81.

11. ep. 8.

11. ep. 5.

Vita ap. Boll. 3.
Apr. 10. 9. p. 225.

Entre les abbez qui souffrirent en cette persecution , les plus fameux sont saint Theodore Studite , saint Nicetas de Medicion , saint Theophane de Singriane , saint Macaire de Pelecite , saint Jean de Cathares. L'empereur Leon ne pouvant souffrir la liberté de Theodore à défendre les images , le chassa de C. P. & l'envoia au château de Metope près d'Apollonie , où il le tint renfermé : mais le saint abbé ne laissoit pas d'instruire & d'encourager les catholiques par ses lettres , dont il nous reste un grand nombre ; entr'autres une lettre dogmatique , où il traite amplement la question des images par les mêmes raisons & les mêmes autoritez , qui avoient été employées sous Leon l'Isaurien & sous Copronyme. Il fait mention en une autre d'un de ses disciples , le moine Thadée qui étoit mort sous les coups de foïet , martyr des images , & de quelques-uns qui étoient tombez. Theodore avoit pour compagnon de sa prison un moine nommé Nicolas qui fut depuis abbé de Stude.

L'abbé Nicetas étoit de Cesarée en Bithynie , sa mere étant morte huit jours après sa naissance , son pere embrassa la vie monastique , & le con-

sacra à Dieu dès l'enfance, en qualité de portier
 ou custode de l'église : étant plus avancé en âge il
 s'attacha à un vieil anacorette, qui le mena au mo-
 nastere de saint Serge de Medicion à C. P. alors
 gouverné par l'abbé Nicephore, qui l'avoit fondé;
 & qui en cette qualité assista au second concile
 de Nicée. Nicetas n'avoit pas encore demeuré
 sept ans dans le monastere, quand Nicephore le
 fit ordonner prêtre par le patriarche Taraise, &
 se déchargea sur lui du gouvernement de la com-
 munauté. L'abbé Nicephore mourut quelques
 années après, & est honoré comme saint le qua-
 trième de Mai : alors toute la communauté élut
 Nicetas pour Hegumene ou abbé; & il en reçut
 l'ordination, par les mains du patriarche Nice-
 phore. Il fut amené avec les autres abbez au con-
 cile des Iconoclastes en 815. & envoié dans une
 prison si infecte, qu'elle étoit un supplice par elle-
 même. Là on lui envoioit des gens pour le ten-
 ter & le fatiguer par leurs blasphêmes & leurs
 discours impertinens. Après qu'il y eut long-
 tems souffert, l'empereur l'envoia en Natolie,
 nonobstant la rigueur excessive de l'hyver, & le
 fit enfermer dans le château nommé Massaleon.

L'abbé Theophane étoit malade de la pierre,
 & ne vint apparemment à C. P. qu'en 816. Ma-
 caire abbé de Pelecite étoit né à C. P. & se nom-
 moit dans le monde Christofle. Il fit tant de mira-
 cles, qu'on le nomma Thaumaturge, & il gue-
 rit entre autres le patrice Paul & sa femme de
 maladies desesperées. Il fut diversément tour-

Act. 4. p. 342.
D.

V. Boll. to. 22.
p. 500.

Sup. n. 15.

Boll. 1. Apr.
10. 9. p. 30.

menté par Leon l'Armenien pour la cause des images , & demeura en prison pendant le reste de son regne. On a une lettre à lui de saint Theodore Studite. Jean abbé du monastere des Cathares étoit de la Decapole en Isaurie. Il vint au second concile de Nicée , avec celui qui l'instruisoit dans les lettres , & qui étant venu ensuite à C. P. fut abbé de saint Dalmace. Jean fut ordonné prêtre & envoyé par l'empereur Nicephore au monastere des Cathares dont il fut abbé , & le gouverna pendant plus de dix ans. Il prédit à ses freres la persecution de Leon l'Armenien , les exhortant à demeurer fermes dans la veneration des saintes images. En effet l'empereur envoya des gens , qui disperferent la communauté , pillerent le monastere , & emmenerent l'abbé Jean à C. P. chargé de chaînes. Etant présenté à l'empereur , il lui reprocha hardiment son impieté ; l'empereur le fit frapper de nerfs de bœufs sur les yeux & sur le visage , & trois mois après l'envoya au château de Pentadactylon au pais de Lampé en Natolie , où il demeura un an & demi les fers aux pieds dans une obscure prison.

Entre les laïques on remarque le patrice Nicetas parent de l'imperatrice Irene , qui l'envoya au concile de Nicée pour y assister de sa part , & toutefois je ne trouve point son nom dans les actes. Il fut ensuite gouverneur de Sicile , où il prit grand soin des veuves & des orfelins. Etant revenu à C. P. & voyant l'empereur Leon l'Armenien déclaré contre les images , il renonça à

II. ep. 20.
Boll. 27. Apr.
to. II. p. 49.

Menol. 6. Octob.
ap. Baron. an.
214. n. 46.

sa dignité & embrassa la vie monastique. L'empereur lui envoya dire, qu'il brûlât l'image du Sauveur, ou qu'il la lui envoiât; & comme il le refusa, il l'envoya en exil, où il mourut après beaucoup de souffrances. L'église Greque honore sa memoire le sixième d'Octobre; & les loüanges que lui donne saint Theodore Studite, dans une lettre qu'il lui écrit, sont un illustre témoignage de son merite.

A Rome quelques-uns des premiers de la ville aiant conspiré pour tuer le pape Leon l'an 815. il fit mourir tous les auteurs de la faction, suivant la loi Romaine: ce que l'empereur Louïs aiant appris le trouva mauvais, que le premier évêque du monde eût exercé une punition si severe; & envoya Bernard roi d'Italie son neveu, pour en prendre connoissance. Mais le pape envoya de son côté Jean évêque de la Forêt blanche, Theodore nomenclateur & le duc Sergius, qui satisfirent entierement l'empereur.

Quelque tems après les Romains voiant le pape malade assemblerent des gens qui pillerent & brûlerent toutes les maisons, qu'il avoit bâties de nouveau dans les territoires de plusieurs villes: c'est-à-dire les metairies de l'église qu'il avoit établies. Ensuite ils resolurent d'aller à Rome, & de prendre de force ce qu'ils se plaignoient qu'on leur avoit ôté. Mais le roi Bernard aiant envoié des troupes sous la conduite de Venigise duc de Spolète, appaisa la sedition: & obligea les Romains à se desister de leur entre-

A N. 815.

1. epist. c. 27.

XX.
Mort du pape
Leon. III.
gin Ann. 815.

Astronom.

AN. 816.

prise : puis il donna avis de tout à l'empereur.

Le pape Léon III. mourut l'année suivante 816. après avoir tenu le saint siege vingt ans cinq mois & seize jours. Pendant ce long pontificat il fit aux églises de Rome des reparations considerables & des offrandes immenses, apparemment des liberalitez de Charlemagne, des autres rois, & de tant de pelerins, qui venoient continuellement à Rome. Voici ce qui m'y paroît de plus singulier. Ce pape fit revêtir d'or du poids de 453. livres le pavé de la confession de saint Pierre, & fit faire à l'entrée du sanctuaire une balustrade d'argent de 1573. livres. Il fit rebâtir le baptistere de saint André grand & rond avec les fonds au milieu, & des colonnes de porphyre autour : au milieu des fonts étoit une colonne portant un agneau d'argent qui verfoit l'eau. Aux fenêtrés de la basilique de Latran il mit des vitres de diverses couleurs ; & c'est la premiere fois que je sache qu'il en soit parlé. L'or des offrandes dont le poids étoit marqué monte à plus de huit cens livres, & l'argent à plus de vingt & un mille ; & il faut entendre les livres Romaines de douces onces.

C'est comme on croit ce pape Leon III. dont un auteur du tems temoigne ; qu'il disoit quelque fois sept messes par jour ; ou même jusques à neuf. C'est-à-dire, que quand la solemnité de la fête & la multitude du peuple obligeoit à en dire plusieurs, il avoit la devotion de les dire toutes. Il ne fit que trois ordinations, toutes au mois

*Valefr. Strabo.
de reb. eccl. c. 21.*

Anaß.

mois de Mars, dans lesquelles il ordonna trente AN 816.
prêtres & onze diacres; & d'ailleurs il consacra
vingt-six évêques en divers lieux. Il mourut l'on-
zième de Juin 816. & fut enterré à saint Pierre le
lendemain. Il est compté entre les saints, & son
nom fut ajouté au martirologe Romain par de-
cret de la congregation des rites en 1673.

*Boll. 12. Junii
co. 20. p. 572.*

Le saint siege ne vaqua que dix jours: après
lesquels Estienne IV. fut ordonné pape, le se-
cond dimanche après la Pentecôte, vingt-deuxiè-
me de Juin 816. Il étoit de famille noble, & fut
mis dès sa première jeunesse dans le palais pa-
triarcal de Latran, & élevé par les soins du pape
Adrien. Leon son successeur connoissant la ver-
tu & l'humilité d'Estienne, l'ordonna soufdiacre;
& le voiant s'appliquer de plus en plus à l'étude
des choses spirituelles, il lui conféra le diaco-
nat: dont il exerça les fonctions avec une ap-
probation si générale, qu'il fut élu tout d'une
voix, si-tôt que le pape Leon fut mort. In-
continent après son ordination, il fit jurer fideli-
té à l'empereur Loüis, par tout le peuple Ro-
main, ce qui montre que la souveraineté de Ro-
me n'appartenoit ni au pape, ni au roi Bernard.
En même tems il envoia deux legats en France,
pour donner part à l'empereur de son ordina-
tion; & lui témoigner qu'il desiroit l'aller voir,
en tel lieu qu'il lui plairoit. Il suivit ses legats,
& se mit en chemin vers le commencement
d'Août.

XXI.
Estienne IV.
pape.

Anast.

Thegan c. 16.

L'empereur Loüis extrêmement rejoüi de cet-
Tome X.

Astronom.

A a

AN. 816.

te nouvelle , ordonna à son neveu Bernard roi d'Italie d'accompagner le pape ; & envoya au-devant des ambassadeurs pour le servir & le conduire à Reims, où il resolut de le recevoir. Quand il sçut qu'il approchoit , il envoya au-devant Hildebalde l'archichapellain, Theodulfe évêque d'Orleans, Jean archevêque d'Arles, & plusieurs autres ecclesiastiques en habit de cérémonie. Enfin l'empereur s'avança lui même à mille pas du monastere de saint Remy. Ils descendirent tous deux de cheval : l'empereur se prosterna trois fois à terre aux pieds du pape , qui à la troisième fois le releva. Ils se saluerent en latin , l'empereur dit : Beni soit celuy qui vient au nom du Seigneur , & le pape répondit : Beni soit Dieu , qui nous a fait voir de nos yeux un second David. Ensuite s'étant embrassez , ils marcherent à l'église , l'empereur soutenant le pape de sa main. On chanta le *Te Deum* ; le pape & l'empereur prierent long-tems en silence : puis le pape se leva , & chanta à haute voix avec son clergé les louanges ou acclamations de prieres pour l'empereur , qu'il conclut par une oraison. On entra ensuite dans la maison : le pape exposa à l'empereur les causes de son voiage , que l'histoire ne rapporte point : ils prirent ensemble du pain & du vin en forme de benediction : l'empereur retourna à Reims, & le pape demeura à saint Remy, qui étoit hors la ville. Le lendemain l'empereur invita le pape à manger , lui fit un repas magnifique : & de grands presens. Le

troisième jour le pape invita l'empereur, & lui donna aussi des présents, qu'il avoit préparés & à l'impératrice & aux seigneurs; & le lendemain, qui étoit un dimanche, le pape avant la messe sacra de nouveau l'empereur, lui mit sur la tête une couronne d'or ornée de pierreries, qu'il avoit apportée exprès, & une autre à Irmeingarde qu'il nomma impératrice. Tant que le pape séjourna, il conféra tous les jours avec l'empereur sur les affaires de l'église. Il obtint tout ce qu'il lui demanda, & retourna chargé de présents beaucoup plus considérables que ceux qu'il avoit faits à l'empereur.

Vulfaire archevêque de Reims mourut vers le même tems, c'est-à-dire, le dix huitième d'Août 816. Le peuple par la permission de l'empereur élut pour archevêque de Reims un nommé Gislemar, qui étant assis devant les évêques pour être examiné, on lui presenta le texte de l'évangile à expliquer: mais à peine le pouvoit-il lire, & il ne l'entendoit point du tout. Il fut donc rejeté par son ignorance. L'empereur proposa Ebbon, dont le peuple & les sages furent contents. Il étoit né serf dans une des terres du roi au delà du Rein, & frere de lait de l'empereur Loüis, avec lequel Charlemagne le fit élever dans le palais; & lui donna la liberté en considération de la beauté de son esprit & de son progrès dans les bonnes lettres. Il l'envoia en Aquitaine au service de Loüis, quand il lui donna ce royaume; & le jeune roi s'en trouva si bien, qu'il le fit son

Aa ij

AN. 816.

XXII.
Ebbon arche-
vêque de Reims.

ep. Car Cal. to
8. conc. p. 876.

AN. 816.

bibliothecaire. Il étoit deslors dans les ordres sacrez ; & il étoit abbé quand il fut ordonné canoniquement archevêque de Reims cette année 816.

XXIII.
Regles des
chanoines.

*Astronom to 7.
conc. p. 1307.*

*Chr. Ademari.
an. 816. to 2.
Bibl. no. p. 154.*

La même année au mois de Septembre, la dixième indiction étant commencée ; l'empereur exhorta les évêques assemblez à Aix-la-Chapelle à dresser une regle pour les chanoines, composée d'extraits des peres & des canons. Le concile rendit graces à Dieu d'avoir donné à l'empereur ce soin pour l'église : & profitant de la liberalité avec laquelle il leur fournissoit les livres, ils composèrent une regle en faveur de ceux qui manquoient de livres, ou de capacité pour en profiter : cette regle fut approuvée par tout le concile, avec une autre redigée en un volume séparé pour les religieuses chanoinesses. Le principal auteur de cette collection fut Amalarius diacre de l'église de Mets, à qui l'empereur en donna la commission.

La regle des chanoines contient 145. articles, dont les 113. premiers ne sont que des extraits des peres & des conciles, touchant les devoirs des évêques & des clercs. Les peres sont saint Isidore de Seville, saint Jérôme, saint Augustin, saint Gregoire, saint Prosper, ou plutôt Julien Pomere, auteur des livres de la vie contemplative : les conciles de Nicée, de Calcedoine, d'Antioche, de Laodicée, de Sardique, d'Ancyre, de Neocesarie, de Gangre, le recueil des conciles d'Afrique : les decretales de saint Leon & de

saint Gelase. Ces extraits finissent par les deux sermons de saint Augustin de la vie commune ; & ensuite commencent les reglemens , qui sont proprement de ce concile.

On y combat premierement l'erreur populaire de ceux qui croient que les préceptes de l'évangile ne sont que pour les moines & les clercs : ensuite on marque la distinction des moines & des chanoines. Il est permis à ceux-ci de porter du linge , de manger de la chair , de donner & de recevoir , d'avoir des biens en propre , & de jouir de ceux de l'église : quoique tout cela soit défendu aux moines. Mais ils ne doivent pas s'appliquer moins que les moines à fuir le vice, & embrasser la vertu. Les chanoines doivent loger dans des cloîtres exactement fermez , où il y ait des dortoirs , des refectoirs , & ces autres lieux reguliers. Il reste encore à present de ces bâtimens dans plusieurs villes épiscopales. Le nombre des chanoines en chaque communauté sera proportionné au service de l'église : de peur que si par vanité les prelates en rassemblent un trop grand nombre , ils ne puissent suffire aux autres besoins de l'église ; ou que ces chanoines ne recevant point de gages , deviennent vagabonds & déreglez. Quelques prelates ne tiroient leurs clercs que d'entre les serfs de l'église , afin que s'ils les privoient de leurs pensions , ou leur faisoient quelque autre injustice , ils n'osassent se plaindre , de peur d'être rudement châtiés ou remis en servitude. On deffend cet abus : & on ordon-

A N. 816.

c. 114.

c. 115.

c. 117.

c. 118.

c. 119.

A N. 816.

c. 120.

c. 121.

c. 122.

c. 124.

c. 125.

c. 131.

ne, que les nobles seront admis au clergé, sans exclure les personnes viles, qui en seront trouvées dignes. Les clercs qui ont du patrimoine & du bien de l'église ne recevront que la nourriture pour le service qu'ils rendent: ceux qui ont du bien d'église sans patrimoine, auront la nourriture & le vêtement: ceux qui n'ont ni patrimoine ni bien d'église, auront de plus des pensions; & tous auront part aux aumônes ou oblations journalières. Par les biens d'église, il faut entendre les benefices: c'est-à-dire, les fonds dont quelques clercs jouïssent par concession de l'évêque. On donnera à tous les chanoines la même quantité de boisson & de nourriture, sans avoir égard à la qualité des personnes. Mais la portion sera plus ou moins grande, selon la fertilité du païs & la richesse des églises: c'est-à-dire communement quatre livres de vin; quand il y en a moins, on supplée par la biere. La livre étoit de douze onces: ainsi les quatre livres font environ trois chopines mesure de Paris. Les chanoines éviteront dans leurs habits les extremités vicieuses de propreté & de parure, ou de saleté, & de negligence. Ils ne porteront point de cuculles, parce que c'est l'habit des moines; ce qu'il faut entendre d'une espece de manteau, qui se nommoit proprement ainsi, & non de tout habit aiant un capuce, comme le camail que portent encore les chanoines. Les chanoines seront assidus à toutes les heures de l'office; & si-tôt qu'ils entendront la cloche, ils se presseront de

venir à l'église avec modestie. Ils chanteront debout sans bâtons pour s'appuyer, si ce n'est à cause de leur foiblesse. On choisira pour lire & pour chanter ceux qui en feront les plus capables, & qui s'en acquiteront avec le plus d'édification, sans en tirer vanité. Les chanoines viendront tous les jours à la conference, c'est-à-dire, au chapitre, où on lira cette regle & d'autres livres d'édification: ils y demanderont pardon de leurs fautes, & recevront la correction; ils y traiteront de leur avancement spirituel & des affaires de l'église. Quiconque aura négligé d'assister aux heures, de venir à la conference, d'exercer son obediencia: qui sera venu tard à table, sorti du cloître sans congé, aura couché hors du dortoir, sans nécessité inevitable, ou fait quelque autre faute semblable: sera averti jusques à trois fois & plus, puis blâmé publiquement; s'il ne se corrige, on le reduira pour toute nourriture au pain & à l'eau: ensuite on lui donnera la discipline, si l'âge & la condition le permet: sinon, on se contentera de le separer & le faire jeûner. Enfin on l'enfermera dans une prison destinée à cet effet, dans le cloître. S'il est incorrigible, on le presentera à l'évêque, pour être jugé & condamné canoniquement.

Les enfans & les jeunes clerics seront logez tous dans une chambre du cloître, sous la conduite d'un sage vieillard, qui aura soin de leur instruction & de leurs mœurs. Au-dessous des évêques les communautéz de chanoines seront gou-

A N. 816.

c. 133. 137.

c. 134.

c. 135.

c. 138.

c. 139.

AN. 86.

c. 140.

c. 141.

vernées par des prevôts , choisis selon le merite, non suivant l'âge , ou le rang qu'ils tiennent dans l'église. Les boulangers , les cuisiniers & les autres ferviteurs de la communauté seront choisis entre les serfs les plus fideles de l'église. Les évêques établiront un hôpital pour recevoir les pauvres , & lui assigneront un revenu suffisant aux dépens de l'église. Les chanoines y donneront la dîme de leur revenu , même des oblations ; & un d'entre eux sera choisi pour gouverner l'hôpital , même au temporel. Les chanoines iront au moins en carême laver les pieds des pauvres : c'est pourquoi l'hôpital sera tellement situé qu'ils y puissent aller aisément. C'est , si je ne me trompe , l'origine la plus certaine des hôpitaux fondez près des églises cathedrales , & dirigez par les chanoines.

c. 142.

Quoique les chanoines puissent avoir des maisons particulieres , il y en aura toutefois une dans le cloître pour les infirmes & les vieillards , qui n'en auront point d'autre ; & leurs freres auront soin de les visiter & les consoler. Ces maisons particulieres devoient être pour s'y retirer le jour , ou en cas de maladie : car regulierement les chanoines couchoient dans le dortoir commun. Il y aura un portier choisi d'entre les chanoines , qui ne laissera entrer ni sortir personne sans congé ; & après complie portera les clefs au superieur. Les femmes n'entreront point dans le cloître , & aucun des freres ne leur parlera sans témoins. J'ay mis au long cette regle , parce qu'elle est très celebre ; & a servi pendant plusieurs siècles à former

c. 143.

c. 145.

mer les chanoines & les distinguer de tout le reste du clergé. Celle de saint Chrodegang en étoit comme le modele.

Le second volume de la regle composé par le concile d'Aix-la-Chapelle, est la regle des chanoinesses, qui contient vingt-huit articles. Les six premiers sont des extraits de saint Jérôme, de saint Cyprien, de saint Césaire, de saint Athanasie, touchant les devoirs des vierges consacrées à Dieu. Le reste prescrit la maniere de vie de ces religieuses: conforme à celle des chanoines, autant que le souffre la diversité du sexe. On leur permet de garder leur bien, mais à la charge de passer procuration par acte public à un parent ou à un ami, pour l'administrer & défendre leurs droits en justice. On leur permet aussi d'avoir des servantes. Au reste, c'étoit de vraies religieuses: engagées par vœu de chasteté, mangeant en même refectoire, couchant en même dortoir, & gardant exactement la clôture. Elles étoient voilées & vêtues de noir. On leur recommande d'être toujours occupées, de prières, de lecture, ou de travail des mains: entre autres, de faire elles-mêmes leurs habits, de la laine & du lin qu'on leur fournissoit. Elles élevoient de jeunes filles dans le monastere. Les prêtres qui leur administroient les sacremens avoient leur logement & leur église au dehors, & n'entroient dans le monastere que pour leurs fonctions. Car l'église des religieuses étoit interieure. Le prêtre y entroit accompagné d'un diacre & d'un sousdiacre, & sortoit

AN. 816.

Sup. l. XLIII.

n. 37.

XXIV.

Regles des chanoinesses.

10. 7. conc. p. 146.

c. 9.

c. 27.

c. 10.

c. 11. 20.

c. 13.

c. 22.

c. 27.

AN. 816.

aussi-tôt après la messe. Les religieuses tiroient un rideau devant elles pendant la messe & l'office. Et si quelqu'une se confessoit c'étoit dans l'église.

L'empereur Loüis envoïa ces deux regles aux archevêques qui n'avoient pas assisté au concile, ou n'avoient pas eu le tems d'en prendre copie, & il se trouve trois exemplaires des lettres écrites à cette occasion : l'une à Sichaire archevêque de Bourdeaux, l'autre à Magnus de Sens, la troisième à Arnon de Salsbourg. L'empereur leur ordonne d'assembler leurs suffragans & les supérieurs des églises, de faire lire devant eux cette regle, & en faire transcrire des copies conformes à l'original, que l'on gardoit dans le palais. Vous les avertirez aussi, dit l'empereur, que nous enverrons au premier jour de Septembre prochain des commissaires pour en avoir l'exécution ; & nous donnons ce terme d'un an, afin qu'il n'y ait point d'excuse.

to. 7. conc. p. 1437.

Coint. an. 817.
n. 139.

XXV.
Concile de
Celchyt.
to. 7. c. p. 1484.

s. 2.

En Angleterre on tint un concile le vingt-septième de Juillet la même année 816. indiction neuvième, en un lieu nommé Celchyt. Vulfrede archevêque de Cantorberi y présidoit, assisté de douze évêques de différentes provinces. Quenufe, qui regnoit sur les Merciens depuis vingt ans y étoit en personne, avec plusieurs seigneurs ; & il y avoit des abbez, des prêtres & des diacres. On y fit onze canons, & on ordonna entre autres choses : que les églises seroient dédiées par l'évêque diocesain avec l'aspersion de l'eau benite, & les autres ceremonies marquées dans le rituel ; ensuite

l'eucharistie consacrée par l'évêque sera enfermée dans une boîte avec les reliques, & gardée dans la nouvelle église ; s'il n'y a point de reliques, l'eucharistie suffira, comme étant le corps & le sang de nôtre Seigneur Jesus-Christ. Il y aura quelque peinture, pour montrer à quel saint est dédiée l'église ou l'autel. L'évêque choisira les abbez & les abbeſſes du consentement de la communauté. On ne permettra aux Ecoſſois de faire aucune fonction ecclésiastique, parce que leur ordination est incertaine. Tout jugement, ou autre acte confirmé par le signe de la croix, sera inviolablement observé. On voit dans ce tems-là le même respect en Orient pour le signe de la croix dans les souscriptions : il étoit regardé comme une espece de serment. Les abbez & les abbeſſes ne pourront aliéner aucuns fonds, que pour la vie d'un homme, & du consentement de la communauté ; & les titres en demeureront au monastere. Quand un évêque sera mort on donnera aux pauvres la dixième partie de son bien : soit en bétail, soit en autres especes : & on affranchira tous ses serfs Anglois de nation. En chaque église on dira trente pſeaumes, chaque évêque & chaque abbé fera dire six cens pſeaumes, & six vingt messes, & affranchira trois serfs ; & chaque moine ou cleric jeûnera un jour. Ainsi on joignoit l'aumône & le jeûne aux prieres pour les morts. Quand les prêtres baptisent, ils ne répandront pas seulement l'eau sainte sur la tête des enfans, mais ils les plongeront toujours dans le

c. 4.

c. 5.

c. 6.

c. 13.

A N. 817.

l'avoit suivant l'exemple du fils de Dieu, qui fut trois fois plongé dans le Jourdain. Ce canon fait voir que l'on commençoit dans les pais froids à introduire le baptême par infusion.

XXVI.
Mort d'Estienne IV.
Pascal I. Pape.

Papebr. conat.
An. Fr. Du-
écluse to. 3.
Anast.

Le pape Estienne IV. mourut le troisiéme mois après son retour de France à Rome : c'est-à-dire, le vingt-deuxiémé de Janvier 817. après avoir tenu le siege seulement sept mois. Il fut enterré à S. Pierre, & en une ordination au mois de Decembre il avoit fait neuf prêtres & quatre diacres; & d'ailleurs il consacra cinq évêques en divers lieux. Le saint siege ne vacqua que deux jours; & le dimanche vingt-cinquiémé de Janvier fut ordonné Pascal premier du nom, qui tint le siege sept ans, 3. mois & 18. jours. Il étoit Romain, fils de Bonose. Aiant été dès sa premiere jeunesse élevé dans le palais patriarcal, il fut instruit des saintes écritures, ordonné soudiacre, diacre, & enfin prêtre. Comme il s'appliquoit à la priere, aux jeûnes & aux veilles, & cherchoit la compagnie des plus saints moines : le pape Leon III. lui donna le gouvernement du monastere de saint Estienne prés saint Pierre, où il faisoit de grandes aumônes particulièrement aux pelerins, qui venoient à Rome des pais les plus éloignez. Après la mort du pape Estienne il fut élu tout d'une voix par le clergé & le peuple.

Egin. ann. 817.

Astron. 817.

Aussi-tôt après sa consecration, il envoya à l'empereur Loüis des legats avec de grands presents, & une lettre d'excuse, par laquelle il protestoit qu'il avoit été forcé d'accepter cette digni-

té. Le chef de la legation fut Theodore nomenclateur qui renouvela avec l'empereur le traité d'alliance & d'amitié, & obtint tout ce qu'il demanda. Il emporta à Rome un acte important, savoir la confirmation des donations faites à l'église Romaine par Pepin & par Charlemagne. C'est le fameux decret qui commence *Ego Ludovicus*, par lequel l'empereur Loüis ajoûte aux donations de son pere & de son aïeul la ville & la duché de Rome: les isles de Corse, de Sardaigne & de Sicile. On croit que ce dernier nom a été ajoûté depuis: car il est certain que la Sicile appartenoit alors à l'empereur de C. P. & que les François n'y avoient jamais eu aucun droit. L'empereur Loüis donne encore au pape plusieurs patrimoines en Campanie, en Calabre, à Naples, à Salerne: mais rien n'empêche qu'il n'eut quelques domaines particuliers dans les provinces de la domination des Grecs. Il ajoûte une clause remarquable: Sauve sur ces duchez nôtre domination en tout, & leur sujétion. Ce que l'on entend principalement de la duché de Rome, où Loüis & ses successeurs conserverent la souveraineté, comme il paroîtra par la suite de l'histoire. Il est dit de plus, que le saint siege venant à vaquer, les Romains éliront librement le pape, & le feront consacrer; & qu'il suffira qu'après sa consecration il envoie des legats au roi des François, pour entretenir la paix. Cette clause est encore suspecte: car les rois continuerent d'approuver l'élection du pape avant qu'il fût sacré, comme nous

AN. 817.

*Sup. liv. XIII.**n. 18. co. 1.**capit. p. 591.**ap. Bar. an. 8. 7.**n. 10.**Coint. cod. an.**n. 10. 14.*

AN. 817.

verrons dans ce même regne de Louïs. Cette donation fut souscrite par l'empereur Louïs, ses trois fils Lothaire, Pepin, & Louïs, dix évêques, huit abbez, quinze comtes, un bibliothecaire; un mansionnaire & un huissier.

XXVII.
Lothaire. asso-
cié à l'empire.
Charta divis.
no. 1. capit. p. 574.
Ann. Egin.
Astron.

Ces souscriptions semblent montrer que l'acte fut fait dans le parlement que l'empereur Louïs tint à Aix-la-Chapelle cette année 817. quatrième de son regne, pendant l'esté. Là il fit cette question à l'assemblée: Doit-on differer ce qui sert à l'affermissement du roïaume? Tous répondirent que non. L'empereur declara alors la resolution qu'il avoit prise avec tres-peu de personnes, & dit qu'à cause de l'incertitude de la vie, il vouloit pendant qu'il se portoit bien donner le nom d'empereur à un de ses trois fils. Pour cet effet il ordonna un jeûne general de trois jours, pendant lesquels les prêtres offriroient des sacrifices, & tous feroient des aumônes plus abondantes qu'à l'ordinaire: afin que Dieu fit connoître sa volonté sur un choix si important. Après ces préparatifs l'empereur Louïs donna le titre d'empereur à Lothaire son fils aîné, & aux deux autres, des parties de ses états: déclarant Pepin roi d'Aquitaine & Louïs roi de Baviere: en sorte toutefois que le tout n'étoit qu'un roïaume, & non pas trois. L'empereur Louïs fit dresser un acte de ce partage, & l'envoia à Rome avec son fils Lothaire, afin que le pape l'approuvât & le confirmât. Il le fit aussi jurer à tous ses sujets qui prêterent volontiers ce serment, com-

me legitime & utile à la paix du royaume.

En cette même assemblée d'Aix-la-Chapelle le dixième de Juillet plusieurs abbez firent un reglement pour les moines, qui fut depuis observé presque comme la regle de saint Benoist. Le chef de ces abbez, le principal auteur de cette reforme étoit saint Benoist d'Aniane. Car Louïs qui l'avoit déjà pris en affection du tems qu'il étoit roi d'Aquitaine, le fit venir en France après la mort de Charlemagne, & lui donna en Alsace le monastere de Maur ou Mormonster près de Saverne, où il mit plusieurs moines de son observance, tirez d'Aniane: mais comme ce lieu est éloigné d'Aix-la-Chapelle, qui étoit la residence ordinaire de l'empereur, & que l'abbé Benoist lui étoit nécessaire pour plusieurs affaires: il l'obligea de mettre un autre abbé à ce monastere, & de se rendre auprès de lui avec quelques-uns de ses moines.

A deux lieuës d'Aix est une vallée qui plut au saint abbé, & l'empereur y fit bâtir un monastere que l'on nomma Inde, d'un ruisseau qui y coule. L'empereur assista à la dédicace de l'église, donna plusieurs terres à la maison, & voulut qu'il y eût trente moines; que Benoist choisit en diverses maisons. Il commença donc à frequenter le palais & à recevoir les requêtes que l'on presentoit au prince. De peur de les oublier, il les mettoit dans ses manches, ou dans le manipule que les prêtres portoient encore ordinairement à la main; & l'empereur le fouilloit souvent, pour

AN. 817.

XXVIII.
Reforme des
moines.*Leo Ost. l. 6. 19.**Vita n. 47. to. 5.
act. Bened. p. 210.*

AN. 817.

prendre ces papiers & les lire. Il consultoit Benoist non seulement sur les affaires particulieres, mais encore sur le gouvernement de l'état. Il lui donna l'inspection de tous les monasteres de son royaume, & ce fut par son ordre qu'il travailla à la reforme dont il s'agit avec plusieurs autres abbez.

Les principaux étoient Arnoul d'Herio ou Noirmoustier, Apollinaire du mont Cassin, Alveus d'Andagine ou saint Hubert en Ardenne, Apollinaire de Flavigny, Jolué de saint Vincent de Vulturne, Agiolfe de Solignac. Après avoir long-tems conféré ensemble, ils trouverent que la principale cause du relâchement de la discipline monastique étoit la diversité des observances; car encore qu'en la plûpart des monasteres on fit profession de suivre la regle de saint Benoist, il y avoit bien de la variété dans la pratique de ce qui n'y est pas écrit. D'où il arrivoit, que l'on faisoit passer les relâchemens pour d'anciennes coûtumes autorisées par le tems: & que les moines mêmes voisins étoient étrangers les uns aux autres. On crut donc que le plus seur étoit d'établir une discipline uniforme, par des constitutions qui expliquassent la regle; & on le fit par ce reglement d'Aix-la-Chapelle, divisé ordinairement en quatre-vingt articles, & suivant d'autres éditions, en soixante & douze.

Comme la regle en est le fondement, on ordonne d'abord que les abbez presens à cette assemblée liront la regle entierement, & en peseront

no. 7. c. 2. p. 1505.

Sup. liv. xxxii.

n. 14.

c. 11.

font toutes les paroles ; & que tous les moines qui le pourront l'apprendront par cœur. On fera l'office suivant la regle de saint Benoist. C'est que quelques-uns faisoient l'office Romain , qui deslors étoit different. Il y avoit toutefois un office plus solemnel pour les fêtes , qui est appelé office plenier. Au chapitre, on lira le martyrologe , puis la regle ou quelque homelie : j'entens ici par chapitre le lieu où on s'assemble après primes , comme on le nomme encore à present. Plusieurs articles font mention du travail des mains , & l'abbé n'en étoit pas exempt : les moines travailloient eux-mêmes à la cuisine , à la boulangerie , & aux autres offices : quelquefois ils recueilloient leurs fruits : les jours de jeûne le travail étoit plus leger , & en carême il duroit jusqu'à None. Ils avoient peu de prêtres , puisqu'il est dit que l'abbé , le prevôt , ou le doïen ne laisseront pas de donner la benediction au lecteur , quoi qu'ils ne soient pas prêtres. Les moines donneront aux pauvres la dîme de toutes les aumônes qu'ils recevront.

On fera deux repas les jours de fêtes ; & aux grandes solemnitez , c'est-à-dire à Noël & à Pâques : quatre jours durant on pourra manger de la volaille , mais elle est défenduë dans tout le reste de l'année. On ne mangera ni fruits ni herbes hors les repas : on distribuëra même dans le refectoir les eulogies , c'est-à-dire les pains offerts à l'autel , & non consacrez. Il y aura toujours de la graisse dans la nourriture des freres ,

AN. 817.

c. 2.

c. 3.

Mabill. pref.
10. s. n. 148.

c. 46.

c. 69.

c. 25.

c. 4.

c. 17. 18.

39.

c. 62.

c. 49.

c. 46.

c. 78.

8. 9.

10.

c. 68.

AN. 817.

Mabill. præf.
*n. 151. 152.**c. 22.**c. 47.**R. c. 55.**c. 22.**c. 6.**c. 7.**c. 23.**c. 11.*

excepté le vendredi : huit jours avant Noël , & depuis la Quinquagesime jusques à Pâques. On permettoit en France la graisse au lieu d'huile ; & pour montrer qu'on ne s'abstenoit pas de la chair par la superstition. La livre de pain portée par la regle est estimée par trente sols douze deniers , ce qui revient à dix-huit onces avant la cuisson , & seize après. Au lieu de l'hemine de vin on donnera le double de bierre aux lieux qui manquent de vin. Le vendredi saint on ne prendra que du pain & de l'eau : si le travail y oblige, on pourra boire après le repas du soir , même en carême : c'est l'origine de la collation.

Comme la regle permet d'augmenter les habits , selon la qualité des lieux : le reglement d'Aix-la-Chapelle en accorde beaucoup plus que la regle , sçavoir : deux chemises , entendez des sergettes , car les moines ne portoient point de linge ; deux tuniques , deux cuculles pour servir dans la maison , deux chappes pour servir dehors , deux paires de femoraux ou calleçons , deux paires de souliers pour le jour & des pantoufles pour la nuit ; des gans en été , & des moufles en hyver. De plus un roc ou habit de dessus , nommé depuis froc , & une pelice ou robbe fourrée. On rasoit les moines tous les quinze jours , mais point pendant le carême. Ils pouvoient user du bain à la discretion du superieur , car l'usage en étoit frequent chez les seculiers. Ils se lavoient les pieds les uns les autres principalement en carême , en chantant des antiennes. Ils ne se faisoient

point saigner en certains tems , mais suivant le besoin ; & toutefois ces saignées réglées par les saisons passerent depuis en regle dans les congregations plus modernes.

Aucun seculier ne logera dans le monastere s'il ne veut être moine. Les moines survenans seront logez dans un dortoir separé ; & on choisira pour leur parler des freres bien instruits. Ils ne voïageront point sans compagnon. On n'admettra pas facilement un novice : il servira premierement les hôtes dans leur logis pendant quelques jours. Il chargera ses parens de l'administration de ses biens , dont il disposera suivant la regle après l'année de probation ; & ne prendra l'habit qu'en faisant son vœu d'obéissance ; car on n'en faisoit point d'autre , & on en trouve encore des formules. On ne recevra personne à cause de ce qu'il donne au monastere , mais seulement pour son merite. Les parens peuvent offrir leurs enfans , & faire pour eux la demande , qu'ils confirmeront étant en âge de raison. Il n'y aura point d'autre école dans le monastere , que pour ces enfans. Il faut entendre ceci des écoles interieures , car il y en avoit d'exterieurs & de publiques en plusieurs monasteres pendant ce neuvième siecle , comme je l'ay observé.

L'abbé se contentera de la portion des moines pour la nourriture , sera vêtu & couché de même , & travaillera comme eux , s'il n'est occupé plus utilement. Il ne mangera point avec les hôtes à la

C c ij

42.

58.

63.

15.

v. *Mabil.*
pref. 10. s. n. 1501.

60 75.

Mabil. pref.
ead. n. 184.
Sup. liv. XLV.
n. 18.

c. 25.

A N. 817.

c. 27.

s. 26.

44.

59.

32. 34.

55.

81.

14.

4.

porte du monastere, mais dans le refectoir; & pourra augmenter les portions à leur consideration. Il n'ira point visiter les metairies sans necessité, & n'y laissera point de moines pour les garder; & s'il a des celles ou prieurez, il n'y laissera pas moins de six moines. L'abbé n'en emmenera point en voiage; si ce n'est pour aller à un concile. Le prevôt sera tiré d'entre les moines, & aura la principale autorité après l'abbé, tant dedans que dehors le monastere. Les doïens suivront entr'eux l'ordre d'antiquité. On usera de punition corporelle, pour les plus durs: mais on ne les foïettera point nuds à la vûe de leurs freres. Ceux qui seront en penitence pour de grandes fautes, auront un logement separé, avec une cour où ils puissent travailler: mais on leur donnera quelque relâchement le dimanche. Tel est le reglement fait pour les moines à Aix-la-Chapelle, que l'empereur confirma & fit executer par son autorité.

XXIX.
Redevances
des monasteres.

to. 7. conc. p.
151. to. 1. capit.
p. 589. Et not. to.
2. p. 1092. Coint.
817. n. 239.

En cette même assemblée fut dressé un état des monasteres de l'obéissance de l'empereur Loüis, pour marquer les devoirs dont ils étoient chargez envers lui; & l'on en fit trois classes: les uns devoient des dons & le service de guerre, d'autres des dons seulement, les derniers ne devoient que des prieres. Ceux qui devoient dons & milice, étoient quatorze en France: deux au-delà du Rhein, deux en Baviere. En France saint Benoist sur Loire, Ferrieres, Corbie, Nôtre Dame de Soissons, saint Oïan, aujourd'hui

saint Claude, & quelques autres. Seize ne devoient que des dons, entres autre saint Seine, Nantua, saint Boniface ou Fulde, saint Vicbert ou Frissar. Dix-huit ne devoient que des prieres, entre autres le Fossé, aujourd'hui saint Maur près de Paris, Savigny près de Lion. On en compte encore plusieurs en Aquitaine, qui apparemment ne devoient que des prieres. Les plus connus sont saint Filbert ou Noirmoutier, saint Maixent, Charroux, Brantôme, sainte Croix de Poitiers, Menat & Manlieu en Auvergne, Conques & saint Antonin en Rouergue; Moissac, saint Gilles diocèse de Nîmes, Pfallmodi, Aniane, saint Tiberi, Villemagne, saint Papoul à present évêché, le Mas-d'Asil. On voit par là l'antiquité de ces monasteres.

Cependant saint Theodore Studite implora le secours du pape Pascal, contre la persecution, qui continuoit en Orient. Car l'empereur Leon l'Armenien, voiant qu'en exilant les évêques & les abbez défenseurs des images, il ne faisoit que les affermir davantage: en fit revenir plusieurs à C. P. entre autres l'abbé Nicetas, qui avoit à peine demeuré cinq jours au lieu de son exil; & revint avec les mêmes incommoditez, qu'il avoit été mené. On les laissa en repos à C. P. pendant le reste de l'hyver & le carême de l'an 816. Après Pâques l'empereur les livra à Jean Leconomante, qui les mit separez les uns des autres en des prisons obscures: où on les laissa coucher sur la terre dans leurs habits, sans leur donner même de cou-

A N. 817.

XXX.
Chute des abbez
d'Orient.

Vita. S. Nic.
c. 7. n. 40.
Boll. to. 9. p.
264.
Sup. n. 1p.

vertures : on leur jettoit par un petit trou une once de pain moisi & un peu d'eau puante.

Jean voïant qu'ils aimoient mieux mourir, que de trahir la vérité, leur dit: On ne vous demande autre chose que de communiquer une fois avec le patriarche Theodote; & on vous renvoiera à vos monasteres, sans vous obliger à quitter vôtre créance. Ils se laisserent seduire par cette promesse; & étant sortis de prison ils vinrent trouver S. Nicetas, l'exhortant à se tirer aussi de la sienne. D'abord il ne vouloit point les écouter; mais ils insisterent en disant, qu'ils ne pouvoient se refoudre à sortir & le laisser en prison. Ce que l'on nous demande ajoûterent-ils, n'est rien, usons un peu de condescendance, pour ne pas tout perdre. Nicetas ceda enfin à l'autorité de ces vieillards & à leurs instances. Ils allerent tous ensemble dans un oratoire, dont on avoit conservé les peintures, & ils communierent de la main de Theodote, qui dit anathême à ceux qui n'adoreront pas l'image de Jesus-Christ.

Aprés cela les autres abbez retournerent chacun à son monastere: mais Nicetas touché du remors de cette action, qu'il n'avoit fait qu'à regret, resolut de s'enfuir en un autre país, pour reparer sa faute. Aiant donc mis ses hardes dans une barque, il passa à Proconese: & là il changea d'avis, & il dit en lui-même: il faut faire la reparation au même lieu où la faute a été commise: ainsi il revint à C. P. témoignant hardiment, qu'il étoit toujours dans la même créance. L'empereur

l'aïant appris le fit venir , & lui dit : pourquoi n'êtes-vous pas retourné comme les autres à vôtre monastere , suivant mes ordres ? Nicetas répondit : Sachez , Seigneur , qu'encore que par complaisance pour les abbez j'aïe fait ce que je ne devois pas , je suis toujourns dans les mêmes sentimens ; & que je ne communique point avec vôtre parti : faites ce qu'il vous plaira , vous n'aurez autre chose de moi. L'empereur le voïant inébranlable , le fit garder premierement à C. P. par un officier nommé Zacharie , homme pieux , qui traita le saint abbé avec beaucoup de douceur & de respect : mais ensuite il fut relegué dans l'isle de sainte Glycerie sous la conduite de l'eunuque Anthime , que les Iconoclastes avoient fait exarque des monasteres de ces quartiers. Ils lui promirent un plus haut degré d'honneur , s'il obligeoit Nicetas à communiquer avec eux : c'est pourquoi celui ci , qui étoit cruel & artificieux , le traita tres-rudemment , & l'enferma dans une étroite prison , dont il portoit lui-même la clef. Saint Nicetas demeura dans cet exil jusques à la mort de l'empereur Leon ; & ses souffrances durerent six ans , depuis 815. jusques en 821. S. Jean abbé des Cathares fut appellé plus tard à C. P. c'est-à-dire après un an & demi : l'empereur le livra aussi à Jean Leconomante , qui lui fit souffrir long-tems la faim & d'autres miseres. Enfin il fut relegué dans un château nommé Criotaure , & gardé dans un cachot obscur , jusques à la mort de Leon.

*Boll. 27. Apr.
to. 11. p. 496.*

XXXI.
Fermeté de S.
Theodore Studite.

Vita n. 82.

II. ep. 9.

ep. 10.

Vita n. 83.

Vita n. 84.

Mais saint Theodore Studite ne fut point rap-
pellé. Dès le commencement de son exil au châ-
teau de Metope, il continua à soutenir la doctrine
catholique, par ses discours avec ceux qui pou-
voient l'approcher & avec les absens par ses let-
tres. Il y en a une entre autres à l'archevêque Jo-
seph son frere, sur la chute des abbez, qui avoient
communiqué avec les Iconoclastes. Il nomme
premierement Joseph l'œconome, qui avoit au-
trefois célébré le mariage adulterin de l'empe-
reur Constantin: puis sept autres abbez, que Jo-
seph avoit seduits; & il les designe par les noms
de leur monasteres. Il écrit à Naucrace son dis-
ciple, qu'à cette triste nouvelle il a passé la nuit
sans dormir; & qu'il s'étonne moins de la chute
de ceux qui approuverent le mariage adulterin.
Ils ont, dit-il, encore une fois traité d'œcono-
mie l'abandon de la verité.

Il étoit impossible que ce commerce de lettres
demeurât caché à l'empereur. Il envoia donc un
nommé Nicetas, en qui il avoit grande confiance,
avec ordre d'emmener Theodore plus loin en
Natolie à un lieu nommé Bonite; & de l'y resser-
rer tellement, qu'il ne vît ni ne parlât absolument
à personne. Cet ordre étant déclaré à Theodore,
il dit: Quant au changement de lieu, j'y consens
volontiers; je ne suis attaché à aucun; mais
quant à retenir ma langue, vous ne m'y oblige-
rez jamais, puisque c'est pour cela même que je
me suis mis dans cet état. L'empereur encore
averti de sa fermeté, renvoia Nicetas avec ordre
de

de le foïetter cruellement. Le saint homme ôta gaiement sa tunique, & se presenta aux coups, disant : C'est ce que je desirois il y a long-tems. Mais Nicetas voïant à nud ce corps mortifié par les jeûnes, fut aussi-tôt attendri. Il dit, qu'il vouloit faire cette execution seul à seul, pour la bienfiance : puis il apporta une peau de mouton qu'il mit sur les épaules de Theodore, & sur laquelle il déchargea quantité de coups qu'on entendoit dehors. Enfin il se picqua le bras, pour ensanglanter le foïet qu'il montra en sortant ; & parut hors d'haleine des efforts qu'il avoit fait.

Le saint abbé continua donc & de parler & d'écrire ; entre autres aux patriarches, premièrement au pape Pascal en son nom, & de quatre autres abbez, dont le premier est Jean des Cathares. Il dit dans cette lettre : Vous avez sans doute oüï parler de nôtre persecution, mais peut-être ne vous en a-t-on point encore écrit dans les formes. C'est pourquoi nôtre chef étant arrêté, il veut dire le patriarche Nicephore, & nos freres dissipez, nous avons trouvé moïen de nous assembler en esprit, & nous prenons la hardiesse de vous écrire ceci. Ecoutez, homme apostolique, pasteur établi de Dieu sur le troupeau de Jesus-Christ, qui avez reçu les clefs du roïaume des cieus : pierre sur laquelle est bâtie l'église catholique. Car vous êtes Pierre, puisque vous remplissez son siege. Il décrit ensuite les maux de cette persecution, & ajoute : Venez donc à nôtre secours. C'est à vous que Jesus-Christ a dit de

XXXII.
S. Theodore
écrit au pape.
Vita n. 86. tit.
ep. 12.

confirmer vos freres : en voici le tems & le lieu. Tendez nous la main, Dieu vous en a donné la puissance ; puisque vous êtes le premier de tous. Que toute la terre sache que vous anathematisez synodiquement ceux qui ont anathematité nos peres. Vous ferez une œuvre agréable à Dieu : vous soutiendrez les foibles, vous confirmerez les forts, vous releverez ceux qui sont tombez, vous rejoüirez toute l'église, vous acquererez une gloire immortelle : comme vos predecesseurs, qui par le mouvement du saint Esprit ont fait en des occasions semblables ce que nous vous demandons.

XXXIII.
Lettres aux pa-
triarches.
ep. 14.

Theodore écrivit seul au patriarche d'Alexandrie, qu'il ne nomme point : & peut-être ne savoit-il pas son nom, à cause de la difficulté du commerce sous la domination des Musulmans. En cette lettre il décrit plus exactement la persecution, supposant que celui à qui il parle en est moins informé, & dit : Les autels sont renversez, les églises défigurées, même dans les monasteres. Peut-être l'Arabe qui vous opprime auroit-il honte de ne pas montrer plus de respect pour Jesus-Christ. Et ensuite : Les évêques & les prêtres, les moines & les seculiers, tout est sans force. Les uns ont entierement perdu la foi : les autres la conservant ne laissent pas de communiquer avec des heretiques. Il en reste néanmoins qui n'ont point flechi le genoux devant Baal : & nôtre patriarche tout le premier. Mais les uns ont été ourtagez & fouiettez, d'autres mis en prison &

reduits à un peu de pain & d'eau : d'autres envoiez en exil : d'autres habitent dans les deserts, les montagnes & les cavernes. Quelques-uns ont fini leur martyre sous les coups de foïet, quelques-uns ont été jettez de nuit dans la mer, enfermez dans des sacs. Enfin on anathematise les peres, on celebre la memoire des impies : on nourrit les enfans dans l'erreur, par le livre qui a été distribué aux maîtres d'écoles. On n'ose parler de la saine doctrine. Le mari se défie de sa femme, tout est plein d'espions, pour avertir l'empereur, si quelqu'un parle contre ses intentions; s'il ne communique pas avec les heretiques, s'il a une image, ou un livre qui en parle; s'il a reçu un exilé, ou servi un prisonnier. Quand il est découvert, aussi-tôt il est pris, déchiré de coups, banni. Cette crainte rend les maîtres soumis à leurs esclaves. J'implore donc au nom de toute votre assistance : quand vous ne pourriez nous secourir que par vos prieres, elles nous seront tres utiles en ce pressant besoin.

Il envoia au patriarche d'Antioche la même lettre qu'à celui d'Alexandrie : mais celle qu'il adressa au patriarche de Jerusalem est differente. ep. 15. Vous êtes, dit-il, le premier des patriarches, quoique le cinquième en nombre à cause de la dignité du lieu où Jesus-Christ a vécu. Il le prie de favoriser le moine Denis porteur de la lettre, pour rendre les autres dont il étoit chargé, apparemment aux deux autres patriarches & aux abbez de Palestine : car Theodore écrivoit aussi à ep. 16.

op. 17.

l'abbé de la Laure de saint Sabas & à ceux de saint Theodose, de saint Chariton & de saint Euthymius : avec toutes ces lettres étoient des copies d'un écrit des Iconoclastes, & de la refutation faite par saint Theodore.

Quoi qu'il témoigne n'entendre autre fruit de ces lettres que des prieres : il y en avoit encore un bien grand, de faire voir par les réponses le consentement de toutes les églises, en faveur des saintes images : car ces orientaux n'étoient point retenus par la crainte de l'empereur de C. P. Le patriarche Melquite d'Alexandrie étoit Christofle, celui d'Antioche étoit Job. Il ne paroît de réponse ni de l'un ni de l'autre : mais il y en eut certainement de Thomas patriarche Melquite de Jerufalem, qui étoit entré dans ce siege l'an 811. & le tint dix ans, comme il a été dit, c'est à dire jusques à l'an 821. Il envoya même à C. P. pour soutenir la cause de l'église deux moines de S. Sabas, nommez Theodore & Theophane. Ils étoient freres, & de Jerufalem. Theodore fut mis dès l'enfance dans ce monastere, pour y apprendre les lettres & la pieté : ce qui montre qu'en Orient aussi-bien qu'en Occident les monasteres avoient des écoles. Il fut ordonné prêtre par le patriarche, & un vieillard, dont il étoit disciple, prédit qu'il souffriroit un jour le martyre. Il étoit fort instruit, & composa même des livres pour la défense de la verité. Etant arrivé à C. P. avec son frere Theophane, il se presenta premierement au patriarche Theodote, & lui reprocha hardiment

*Sup. liv. XLV.
n. 56.*

*Vita ap. Syr.
26. Dec. 10. 6.
p. 1094.*

son heresie. Ensuite s'étant rencontré devant l'empereur Leon, il lui parla avec la même liberté. L'empereur le souffrit d'abord, par respect pour sa vertu : le fit venir & l'entretint à loisir. Mais le voyant inflexible, il le fit foïetter avec son frere Theophane, & les envôia à l'embouchure du pont Euxin, avec ordre de ne leur donner ni nourriture ni habits. La mort de l'empereur Leon fut cause qu'ils n'y demeurèrent pas long-tems: ce qui semble montrer qu'ils ne vinrent à C. P. qu'en 820.

Le patriarche Theodote de C. P. écrivit de son côté au pape Pascal & lui envôia des apocrisfaires: mais le pape ne voulut pas les voir, & les renvôia de loin. Saint Theodore Studite l'en remercia par une lettre où il dit: Vous êtes dès le commencement la source pure de la foi orthodoxe: vous êtes le port assuré de toute l'église, contre les tempêtes des heretiques, & la ville de refuge choisie de Dieu pour le salut. Il chargea de cette lettre son disciple Epiphane: à qui il en donna aussi une pour Methodius apocrisfaire du patriarche Nicephore à Rome. Il étoit Sicilien, né à Siracuse de parens nobles & riches. Il apprit la grammaire, l'histoire & l'art d'écrire en notes; & étant en âge d'homme; il vint à C. P. avec beaucoup d'argent, dans le dessein de s'avancer dans les charges de la cour & de vivre splendidement: mais un saint moine à qui il avôia son dessein, lui conseilla de chercher plutôt les biens éternels, & Methodius persuadé par

D d iij

XXXIV.

Le pape soutient
les catholiques.

ep. 15.

Vita ap. Boll.
14. Jun. p. 562.

A N. 817.

*Boll. 14. Jan.
p. 976.*

ses discours, fit profession dans le monastere nommé Chenolac, fondé par saint Estienne sous Leon Isaurien. Methodius accepta volontiers la commission d'aller à Rome pour se mettre à couvert de la persecution de Leon l'Armenien. Mais il ne relâcha rien dans ce voiage de l'observance monastique.

Le pape Pascal envoia des legats & des lettres à C. P. pour soutenir la cause des images : mais ce fut sans effet, sinon d'encourager les catholiques, voyant le premier siege de l'église déclaré pour eux. De son côté le pape aiant rebâti de neuf à Rome l'église de sainte Praxede, qui menaçoit ruine, y transféra plusieurs corps saints des cimeties ruinez & abandonnez & fonda au même lieu un monastere pour des Grecs, où ils faisoient jour & nuit l'office en leur langue. On croit que c'étoit pour ceux qui se retiroient alors à Rome fuyant la persecution. Le pape donna à ce monastere des revenus suffisans en fonds de terre & en maisons ; & orna magnifiquement l'église de sainte Praxede, jusqu'à mettre sur l'autel un ciboire ou baldaquin de huit cens livres d'argent.

XXXV.
Revolte de Bernard roi d'Italie.

Eginh. an. 817.

818.

*Astronom.
Theg. c. 22. 23.*

24.

*Chron. Moiss.
817.*

Cependant Bernard roi d'Italie indigné du couronnement de Lothaire, se revolta contre l'empereur Louïs son oncle : qui aiant marché promptement contre lui, le parti se dissipa, & Bernard se rendit avec plusieurs de ses complices. C'étoit en 817. L'année suivante ils furent jugez à Aix-la-Chapelle ; & quoique l'assemblée

des François les eut condamnez à mort, l'empereur se contenta de leur faire crever les yeux. Mais Bernard en mourut trois jours après, aiant regné quatre ans & cinq mois depuis que Charlemagne son aïeul l'eut déclaré roi. Trois évêques complices de sa revolte furent déposés par leurs confreres, & envoïez en des monasteres. C'étoit Anselme de Milan & Vulfolde de Cremonne, tous deux sujèts de Bernard, & Theodulfe d'Orleans né en Lombardie. L'empereur Louïs craignant quelque attentat pareil de ses trois jeunes freres Drogon, Hugues & Teodoric, les enferma dans des monasteres, après leur avoir fait couper les cheveux.

Ratgar abbé de Fulde fut déposé vers le même tems. Il étoit né de parens nobles en Germanie, & avoit succédé l'an 802. à Baugulfe successeur de saint Sturme. Ratgar orna magnifiquement le monastere, & cultiva les études : mais il se rendit si odieux par sa dureté, que dès l'an 811. douze moines allerent présenter à Charlemagne une requête contenant plusieurs plaintes contre lui, entre autres qu'il abolissoit les fêtes, pour augmenter le travail, qu'il n'avoit point d'humanité pour les infirmes, & les vieillards : qu'il faisoit des bâtimens excessifs, qu'il negligeoit l'hospitalité, & recevoit trop facilement des novices sans éprouver leurs mœurs. L'empereur Charlemagne fit examiner l'affaire par Riculfe archevêque de Maïence & par trois autres évêques, qui appaiserent le trouble pour un

A N. 818.

*Coint. an. 818.
n. 5.*

XXXVI.

S. Eigil abbé
de Fulde.
*Vita Egil to. 5.
Act. p. 227.**Ibid p. 260*

A. N. 818. A tems : mais il recommença sous le regne de Louïs ; & il envoya des moines d'Occident, c'est-à-dire, de Gaule, qui firent déposer l'abbé Ratgar l'an 817. & rétablirent la tranquillité dans le monastere.

Alors les moines aiant obtenu de l'empereur la permission d'élire un autre abbé, choisirent tout d'une voix Eigil venerable vieillard, disciple de saint Sturme, dont il a même écrit la vie. Il étoit né dans le Norique : ses parens, qui l'étoient aussi de saint Sturme, le lui envoierent tout jeune, & il le fit instruire dans l'école du monastere. Il s'excusoit sur sa vieillesse & ses infirmités, pour ne point accepter la charge d'abbé : toutefois il fut amené à l'empereur, qui approuva l'élection, & Heistolfe successeur de Riculfe dans le siege de Maïence lui donna la benediction abbatiale : c'étoit l'an 818. Le gouvernement d'Eigil fut tres-doux, il ne faisoit rien sans le conseil des freres. Il servoit lui-même à table le jour de Noël pour montrer l'exemple : il obtint même de l'empereur, que Ratgar son prédecesseur fût rappelé d'exil : enfin après avoir gouverné quatre ans le monastere, où il avoit remis la paix, il mourut l'an 822.

Au commencement de l'an 819. l'empereur Louïs tint un parlement à Aix-la-Chapelle, où il ajouta plusieurs articles à la loi Salique. Voici ceux qui regardent la religion. Le meurtre commis dans l'église est puni de mort : si ce n'est en se défendant, auquel cas la composition est au profit.

*Eginh. ann.
Astronom.*

10. 1. capit. p. 597.
6. 1.

profit de l'église, outre l'amende au prince. Le sang d'un clerc répandu dans l'église augmenta la composition au triple, & si le coupable ne la peut paier, il se rendra serf de l'église. Qui aura tué un homme faisant pénitence publique, paiera triple amende au roi, outre la composition aux parens. Qui aura coupé les cheveux à un enfant, ou donné le voile à une fille malgré ses parens: paiera la composition au triple & l'enfant demeurera libre. Dans une autre capitulaire de cette année on ordonne aux commissaires envoiez dans les provinces, d'avoir soin des reparations des églises, du paiement des dîmes; & que les évêques élus soient sacrez au plûtôt.

La persecution des Iconoclastes continuoit en Orient. Saint Theodore Studite étoit toujours au château de Metope, où plusieurs attirez par sa réputation venoient le voir en passant: car ses gardes ne les empêchoient pas: tant par le respect qu'ils lui portoient, que pour les presens qu'ils recevoient. Un clerc d'Asie, qui avoit déjà une grande estime de sa vertu, encore qu'il fut Iconoclaste: l'aïant entretenu, se desabusa si bien qu'il retourna chez lui avec un grand desir de convertir les autres. Il gagna un clerc son ami, & ils résolurent ensemble de ne plus communiquer avec leur évêque, qui avoit pris le parti des herétiques. L'évêque en fit avertir l'empereur & le gouverneur d'Orient: qui aussi-tôt envoia un des siens, avec ordre de donner cinquante coups de fouet à Theodore. Il ne put se résoudre à cette execu-

A N. 818.

c. 2.

c. 5.

c. 28.

Cap. vi. n. 40.

9. 10.

XXXVII.
Travaux de S.
Theod. Studite.

Vita n. 87.

n. 88.

tion : au contraire il se jetta aux pieds du saint vieillard , & lui demanda pardon avec larmes. Mais un nommé Anastase courut en avertir l'empereur , accusant le gouverneur de negligence. Ensuite il alla lui-même éclaircir le fait , & ne voyant sur Theodore aucune marque des coups , il lui en donna cent , l'enferma dans une prison obscure & infecte , avec son disciple Nicolas , & en emmena deux autres en différentes prisons.

n. 90. 93.

Theodore demeura trois ans dans la sienne , souffrant beaucoup de froid pendant l'hyver , & une chaleur tres-étouffante en esté : mangé de toutes sortes de vermines , affligé de faim & de soif : car on lui jettoit seulement par un trou un petit morceau de pain , de deux en deux jours ; & ses gardes se moquoient encore de lui. Mais un homme de dignité passant par le grand chemin , qui étoit proche , & aprenant l'état du saint abbé , ordonna qu'on lui donnât la nourriture suffisante pour lui & pour son disciple.

n. 92.

II. epist. 34.

En cet état Theodore trouvoit encore moïen d'écrire , & on raporte à ces trois ans un grand nombre de lettres. Dans une à Naucraces son disciple il décrit ainsi sa prison : Après les coups de fouet , on nous a tous deux mis dans une chambre haute , dont on a fermé la porte & ôté l'échelle. Il y a des gardes autour , pour empêcher qu'on n'en approche : on observe même tous ceux qui entrent dans le château. Il y a défense très-severe de nous donner autre chose , que de l'eau & du bois. Nous vivons de ce que nous avons apporté,

& de ce qu'on nous donne de tems en tems , par le trou d'une fenêtrre. Tant que durera nôtre provision & ce que le portier de semaine nous donnera en cachette , nous vivrons : quand cela finira , nous finirons : Dieu nous fait encore trop de grace.

Dans une autre lettre il console une communauté de trente religieuses : à qui on avoit ôté leur monastere , & après les avoir foüettées , & séparées , on les retenoit en prison. On dispersa aussi les moines de Stude , & on donna ce monastere & celui de Saccudion à un d'entr'eux nommé Leon-
 ce eunuque , qui avoit été du parti des Méchiens , & qui devint alors un des chefs des Iconoclastes. S. Theodore déplore sa perte en plusieurs de ses lettres : car il persecutoit même ses freres. Le S. abbé leur écrivit pour les consoler ; & il fait l'éloge de Jacques l'un d'entr'eux , qui mourut en prison , des coups de foüet qu'il avoit reçu.

S. Theodore écrivit aussi à tous les moines dispersés : pour les soutenir , non seulement dans la foi , mais dans les mœurs. Fuions , leur dit-il , les traits de la concupiscence mortelle. Prenons garde quelles sont nos demeures : si elles sont dangereuses , il faut changer : si il y a du scandale , il faut le retrancher : si nous sommes seuls , il faut prendre un compagnon , puisqu'il y a malediction contre celui qui demeure seul sans nécessité. Il faut observer tout le reste : le boire , le manger , le sommeil , le travail : pour y garder la mesure qui soutient le corps sans le rendre rebelle à l'esprit.

Ee ij

II. ep. 59.

ep. 31. 37.

ep. 58.

ep. 100.

ead. ep. 37.

Ecccl. 17. 10.

II. ep. 4. 26.
4. 70. 25. 101.
9. 31.
ep. 87.

Saint Theodore écrit en particulier aux évêques exilés, savoir à Theophylacte de Nicomédie, à Theophylacte d'Ephese, à Pierre de Nicée, à son frere l'archevêque Joseph. Il leur écrit aussi une lettre commune, où il les prie de le consoler & de l'instruire. Ecrivez moi, dit-il, comment il faut adorer J. C. en son image. Si c'est par une autre espece d'adoration, qu'on ne lui rend à lui-même, qui est ce que disent les heretiques, où si c'est la même adoration comme nous disons : de peur d'adorer la substance de l'image.

XXXVIII.
Regles de pénitence.

ep. II.

Il traite en plusieurs lettres de la maniere de recevoir ceux qui étoient tombez en cette persecution. S'ils sont, dit-il, de nôtre corps : c'est-à-dire des moines de la communauté, c'est à nous à leur donner des remedes. Qu'ils observent donc la penitence que j'ai imposée à Oreste, d'être privé de la communion des choses saintes. Vous demandez jusques à quand ? jusques à la fin de la persecution. Mais, dit-on, si la mort survient ? Qu'ils communient. Nous croions que leur péché leur sera remis. On ne doit pas recevoir ceux-ci comme ceux qui se convertissent d'une heresie : mais comme aiant renié le nom du Seigneur, ou communiqué avec les Iconoclastes pour le renier. Car le renoncement de l'image remonte à l'original, comme dit S. Basile. Autre chose est de ceux qui n'ont jamais été catholiques & qui viennent à nous, quand ils commencent à connoître la verité. Encore ne les faut-il pas recevoir légèrement, mais de l'avis de plusieurs catholiques.

Que si on doit recevoir sans penitence comme vous prétendez, ceux qui ont renoncé ou communiqué avec les heretiques, pourquoi m'exposai-je en vain à tant de perils? Mais, dit-on, ils reçoivent avec joie les catholiques, qui passent de leur côté, sans leur imposer de penitence. Il faut donc aussi que nous couronnions comme eux ceux qui renoncent à Jesus-Christ.

Quant à ceux qui sont hors de notre communauté, qui suis-je pour leur donner des regles? Que si on nous presse en vertu de la charité, j'en dis autant que des nôtres. Si un prêtre a souscrit, ou communiqué par crainte des mauvais traitemens, qu'il soit privé de la communion; s'il a été interdit de sa fonction, c'est au concile à le rétablir. Celui qui a combattu de nouveau après sa chute, ne doit pas pour cela reprendre son rang, afin que lui & les autres s'aperçoivent qu'il est tombé. S'il s'est relevé d'une maniere éclatante, on lui accordera tout au plus la communion. Mais comme celui qui impose la penitence peut ajoûter ou diminuer: si la persecution dure, on pourra les absoudre avant le concile, suivant la qualité de la faute & la ferveur du penitent: au reste il ne faut pas défendre de manger avec eux, pourvû qu'ils ne donnent pas la benediction.

Etant consulté par un prêtre qui se repentoit d'avoir souscrit à la condamnation des images: il lui répond premierement, qu'il ne devoit pas s'adresser à lui, mais aux évêques: puis lui conseille de s'abstenir entierement de ses fonctions: si

ce n'est qu'il soit obligé pendant la persecution de donner la communion à qu'elqu'un. Mais, ajoute-t-il, aucun évêque particulier ne vous peut donner la liberté entiere de vos fonctions, il faut un concile. Quant à ce que vous dites, qu'en souscrivant vous criiez : J'adore les saintes images : Pilate déclaroit aussi de bouche, qu'il étoit innocent de la mort de Jesus, mais il le condamnoit par écrit. Dans une autre lettre il déclare, qu'un prêtre qui a communiqué avec les heretiques, doit s'abstenir de la communion pendant un an ou deux; & qu'il ne faut point entrer dans leurs églises. Un autre prêtre avoit mangé avec un évêque heretique. S'il cesse de le faire, dit-il, il pourra reprendre ses fonctions, après s'en être abstenu quelque tems par la penitence: mais quelque offre que fasse un coupable, il ne faut jamais lui donner l'absolution, en consideration de ce qu'il donne : c'est donner la lumiere, & recevoir les tenebres. Ce que l'on fait quoique par crainte est réputé volontaire, puisqu'il est défendu de craindre ceux qui tuent le corps.

ep. 20.

ep. 32.

ep. 40.

Si un catholique accusé de ne pas communiquer avec les heretiques : fait une croix pour témoigner qu'il communique, sans qu'on lui demande autre chose ; il fera la moitié de la penitence de celui qui a communiqué entierement. Celui qui aura découvert un prêtre caché, sera excommunié pendant un an, comme aiant trahi la verité. Celui qui a juré de ne point adorer d'image, quoiqu'il l'adore en secret, sera privé trois

ans de la communion: encore lui fait-on bien de la grace. Celui qui aura effacé une image, sera excommunié un an. On se peut faire soulager par un autre, pour faire plus aisément la penitence; mais on ne peut de son autorité en diminuer une partie par des aumônes; c'est à celui qui l'impose à la déterminer, suivant les personnes & les autres circonstances, car tout ne peut être réglé par les canons. Les coups de fouet, ou autres souffrances pour la foi, doivent diminuer la peine des plus grands pechez, à la discretion de celui qui avoit imposé la penitence. Ceux qui ont cédé volontairement, ou par la seule crainte, feront trois ans de penitence sans communier: s'ils ont souffert des coups, la penitence sera de deux ans: si c'est par ignorance, un an. Il n'est pas permis de manger avec les heretiques, même en cas de nécessité: ni avec les catholiques qui communiquent avec eux, sinon une fois ou deux par nécessité. Il n'est pas permis de saluer les heretiques, ni de recevoir leurs offrandes. En toutes ces lettres saint Theodore dit souvent, que c'est aux évêques à décider, & qu'il ne donne que des conseils.

Enfin croïant mourir dans cette persecution, il fit un testament en forme de lettre à ses freres absens, où il les prie de lui pardonner les fautes de son gouvernement, & leur demande leurs prieres: puis il déclare qu'il pardonne en ce qui le touche à Leonce & aux autres apostats: & charge ses freres de leur denoncer le jugement de

*ofer. init. p. 80.
II. ep. 61.*

Dieu, qui les menace s'ils ne font penitence. Il composa encore dans sa prison divers écrits, pour profiter de son loisir, entre autres des vies de ses freres en vers : & les envoya à son disciple Naucrace.

XXXIX.
Autres souffran-
ces de Theodore.

*Vita c. 27.
Vita Nicol. p.
910.
Theod. II. ep. 38.*

Une de ses lettres catechistiques étant tombée entre les mains de l'empereur, il envoya aussitôt au gouverneur d'Orient avec ordre de faire si bien châtier Theodore, qu'il n'y retournât pas. L'officier du gouverneur representa la lettre à Theodore qui la reconnut; & fit donner plusieurs coups de fouët à Nicolas son disciple, qui l'avoit écrite, & cent coups à lui-même: puis il revint à Nicolas, & le trouvant plus ferme que devant, il le fit encore frapper en renouvelant les premieres plaies; & on le laissa ainsi étendu à l'air & au froid: car c'étoit au mois de Février. L'abbé Theodore étoit aussi étendu par terre hors d'haleine, & fut long-tems sans pouvoir prendre de nourriture ni de repos. Son disciple le voiant en cet état, oublia ses propres douleurs, lui arrosa la langue d'un peu de bouillon; & après l'avoir fait revenir, s'appliqua à panser ses plaies: dont il fut obligé de couper beaucoup de chair morte & corrompue. Theodore eut une grosse fièvre, & souffrit pendant trois mois des douleurs extremes; mais avant qu'il en fût quitte, l'empereur envoya un officier, dont le premier soin fut de chercher dans tous les coins & les trous de la prison, l'argent qu'il supposoit que ceux qui venoient visiter le saint ab-

bé

Vita n. 95.

bé lui apportoit : ne trouvant rien, il chargea d'injures & de coups le maître & le disciple, & les fit transférer en diligence à Smyrne. C'étoit vers le mois de Juin 819. Le jour on les pressoit de marcher, la nuit on les mettoit aux entraves: enfin étant arrivez, on les mit entre les mains de l'archevêque de Smyrne, un des chefs des Iconoclastes : qui fit mettre Theodore dans un cachot obscur & souterrain, où il demeura dix-huit mois, & y reçût pour la troisième fois cent coups de foïet. Theodore ne laissa pas d'écrire de-là à ses disciples, & à Naucrèce en particulier, leur témoignant sa joie de ce que le pape avoit écrit à C. P. pour soutenir la bonne cause. Enfin l'archevêque de Smyrne lui dit en partant pour Constantinople, qu'il prioit l'empereur d'envoyer un officier pour lui couper la tête, ou du moins la langue.

Cependant Theophane abbé de Singriane fut amené à C. P. tout malade qu'il étoit : l'empereur aiant fait tous ses efforts pour le gagner, le mit aux mains avec Jean Leconomante, estimé le plus fort dans la dispute entre les Iconoclastes, qui ne l'ébranla pas davantage. Alors l'empereur le fit enfermer au palais d'Eleuthere dans une étroite prison, où il demeura deux ans ; & sa maladie qui étoit une difficulté d'urine causée par la pierre, augmenta notablement faute de secours. De-là il fut envoyé dans l'isle de Samothrace, où il ne vécut que trois semaines, & mourut vers l'an 819. le douzième de Mars,

AN. 819.

II. ep. 26. 63.

ep. 71.
Vita c. 3. n. 23. ap.
Boll. to. 7. p. 222.Martyr. R. 12.
Marti.

AN. 820. jour auquel l'église honore sa memoire.

XI.
Mort de Leon.
Michel empereur.

Script. post. Theoph. 21.

Enfin la persecution finit avec la vie de l'empereur Leon. Michel chef des Confederez, c'étoit un corps de troupes ainsi nommé, s'étoit élevé contre l'empereur, & ne pouvoit se tenir de blâmer sa cruauté. Car il étoit fier de sa valeur & libre en ses discours. Leon le fit prendre, comme aiant conjuré contre lui, la veille de Noël l'an 820. & l'aïant examiné lui-même, il le condamna à être brûlé en sa presence, dans le fourneau des bains du palais. L'exécution se devoit faire le même jour : mais l'imperatrice Theodora vint avec empressement reprocher à l'empereur le peu de respect qu'il avoit pour une si grande fête, où il devoit recevoir le corps de Nôtre-Seigneur. Craignant donc de s'attirer la colere de Dieu, il donna Michel en garde au Papias ou concierge du palais, avec des fers aux pieds, dont lui même garda la clef. Mais il dit à son épouse : Vous verrez vous & vos enfans ce qui en arrivera, pour m'avoir aujourd'hui preservé de ce peché.

Il étoit allarmé de plusieurs prédictions : entre autres de certaines miniatures d'un livre de la bibliotheque imperiale, où on pretendoit que tous les empereurs qui devoient regner étoient representez par des symboles mystérieux. Son inquietude le fit passer dans l'appartement du Papias au plus fort de la nuit. Mais il fut bien surpris de voir qu'il dormoit à terre, & avoir cédé son lit à Michel. Il s'en approcha, & fut encore plus étonné

de voir que Michel dormoit profondement dans le peril où il étoit. Il se retira menaçant l'un & l'autre ; mais un des gardes l'ayant reconnu, en avertit Michel & le Papias : qui saisis de crainte, resolurent de prevenir l'empereur. Michel feignit de se vouloir confesser, & envoya demander à l'empereur la permission par un nommé Theoctiste. L'empereur le permit : mais au lieu d'aller trouver le confesseur, Theoctiste alla dire aux conjurez, que Michel decouvriroit tout à l'empereur, s'ils ne faisoient un coup hardi pour le sauver. Ils s'y resolurent ; & comme le clergé du palais qui logeoit dehors avoit accoûtumé de venir chanter matines au commencement de la troisième veille de la nuit : les conjurez à la faveur des tenebres se coulerent avec eux de guise en clerks avec des épées sous le bras, & se tinrent dans un lieu obscur, en attendant le signal. C'étoit un vers que l'on peut traduire ainsi.

Pour l'amour du Seigneur ils sçurent mépriser c'est le commencement d'une hymne à la louange des trois enfans dans la fournaise : que les Grecs chantent encore au même office des matines du jour de Noël. L'empereur Leon le chantoit lui-même, car il avoit la voix belle, & chantoit plus agréablement qu'homme de son tems.

Menolog. 25. Décembre.

Quand il commença donc à l'entonner, les conjurez entrèrent en foule ; & d'abord ils se méprirent & se jetterent sur le chef du clergé, dont la taille étoit à peu près la même, & qui portoit

AN. 820.

comme l'empereur un bonnet fort pointu : car le grand froid les avoit obligez à se couvrir la tête. L'ecclesiastique les desabusa bien-tôt en decouvrant sa tête qui étoit chauve : & Leon se sauva dans le sanctuaire. Il prit une croix, dont il paroît les coups : mais il ne pouvoit suffire à tous ceux qu'on lui portoit à la fois. Enfin un des conjurez de taille gigantesque lui porta un si grand coup qu'il lui abbatit le bras avec l'épaule, & un autre lui coupa la tête. Telle fut la fin de Leon l'Armenien, après qu'il eut regné sept ans & cinq mois. Son corps fut traîné par la ville; & jetté dans l'hyppodrome. Ses quatre fils furent embarquez avec leur mere, & envoiez à l'isle Proté, où on les fit eunuques:

Michel sortit de la prison du Papias, & aiant encore les fers aux pieds, ils'assit sur le thrône & fut salué empereur par tous ceux qui se trouverent dans le palais. Vers le midy aiant à peine fait rompre ses fers à coups de marteau, sanss'être lavé, ni avoir fait aucun autre preparatif, il vint à la grande église se faire couronner par le patriarche, & reconnoître par tout le peuple. Il étoit né à Amorium en Phrygie, & on le nomme Michel le Begue à cause de sa difficulté de parler.

Eginh. an. 827.

Peu de tems après Fortunat patriarche de Grade se refugia à C.P. étant accusé auprès de l'empereur Loüis, de favoriser la revolte de Liudevit duc de Pannonie. On croit à Venise que le corps de saint Marc y fut apporté d'Alexandrie

vers ce tems-là sous Ursus évêque d'Olivolo & le duc Justinien. Il s'en trouve une histoire assez circonstanciée, mais dont l'antiquité est suspecte, & à Venise on ne fait point le lieu précis où repose cette relique : mais il est certain que la ville & la republique regarde saint Marc comme son patron.

A Rome on trouva le corps de sainte Cecile martyre. Dès l'an 500. il y avoit une église de son nom, qui étoit un titre de prêtre. Etant tombée en ruine, le pape Pascal commença à la rebâtir de nouveau : mais il étoit en peine de trouver le corps de la sainte, parce que l'on croïoit que les Lombards l'avoient enlevé, comme plusieurs autres, des cimetières de Rome, lorsqu'ils l'assiegeoient sous le roi Astolfe en 755. Un dimanche le pape Pascal assistant à Matines à S. Pierre suivant la coutume, s'endormit, & vit en songe sainte Cecile, qui lui dit, que les Lombards avoient inutilement cherché son corps, & qu'il le trouveroit. Il le trouva en effet dans le cimetière de Pretextat en la voie Appienne, revêtu d'une robe tissue d'or, & à ses pieds des linges pleins de son sang. Avec elle on trouva Valerien son époux, & le pape les fit transférer à Rome dans l'église de sainte Cecile, aussi bien que ceux de Tiburce & de Maxime martyrs, & des papes Urbain & Lucius. Il est parlé de tous ces saints, hormis du dernier, dans les actes de sainte Cecile, qui paroissent plus anciens que cette translation, mais non pas assez pour y donner une entière créance. Ainsi on ne

F f iij

AN. 821.

*ap. Baron. to. 9.**an. 820. n. 29. Boll.**25.**Ap. to. II. p. 313.**Tillemont. to. 2. p.**554.*

XLI.

Invention de
sainte Cecile.*onc. to. 4. p. 13.**6. A**Anast. in Pasch.**Sup. l. XLIII. n. 16.**ap. Sur. 21. No.*

AN. 821.

*Tillemont. to. 3. p.
260. & 689.*

fait certainement ni le tems ni le lieu du martyre de cette illustre vierge. En l'honneur de ces saints le pape Pascal fonda un monastere près de l'église de sainte Cecile, afin que les moines y celebraissent l'office jour & nuit. Il orna magnifiquement cette église, & y mit des vases d'argent dont le poids montoit à plus de neuf cent livres: entre autres un ciboire ou tabernacle de 500. livres: & grand nombre de voiles ou paremens, d'étofes precieuses, en l'un desquels étoit représenté l'ange couronnant sainte Cecile, Valerien & Tiburce: ce qui marque que l'on croïoit l'histoire contenuë dans les actes.

XLII.

Mort de S. Benoît
d'Aniane.*Vita n. 50. 53. to.
55. Hist. B. p. 231.*

En France saint Benoît d'Aniane mourut la même année 821. Il avoit si bien réglé son monastere d'Inde près d'Aix-la-Chapelle, que les moines qui y venoient de divers pais s'instruisoient sans qu'on leur dît mot, à voir seulement l'habit, la démarche & toute la conduite de ceux de cette maison: tant on y observoit exactement le reglement fait en l'assemblée des abbez l'an 817. Pour aider davantage les moines, Benoît fit un recueil de toutes les regles monastiques, connu sous le nom de Code des regles & divisé en trois tomes: dont le premier contient les regles des moines d'Orient, le second celles des moines d'Occident, le troisiéme celles des religieuses. Il fit aussi la concorde des regles, où elles sont toutes rapportées aux chapitres de la regle de S. Benoît, pour lui servir de commentaire.

782 560.

Bien que les longues austeritez de Benoît lui

eussent attiré plusieurs maladies, il ne laissoit pas de s'occuper continuellement à la priere ou à la lecture; & on lui trouvoit toûjours le visage baigné de larmes. Quatre jours avant sa mort il'étoit encore au palais, où il donnoit à son ordinaire des avis à l'empereur. La fièvre l'aïant pris, il se retira au logis qu'il avoit dans la ville, & le lendemain il fut visité par tous les grands. Il s'y trouva tant d'évêques, d'abbez & de moines, qu'à peine les siens pouvoient en approcher pour le servir. L'abbé Helifacar y vint le premier, & demeura auprès du malade jusques à sa mort. L'empereur Loüis envoïa le soir un de ses chambellans, avec ordre de le reporter à son monastere. Quand il y fut arrivé, il fit retirer tout le monde, & demeura seul pendant trois heures: au bout desquelles Helifacar & le prevôt du monastere entrerent, & lui demanderent comme il se trouvoit. Je n'ai jamais été si-bien, répondit-il: j'étois entre les chœurs des saints en la presence de Dieu. Le lendemain il appella les freres, leur donna des avis salutaires, & leur dit entre autres choses: que depuis quarante-huit ans qu'il étoit moine, il n'avoit jamais mangé, qu'après avoir répandu des larmes devant Dieu. Il envoïa un petit avertissement à l'empereur, il écrivit à divers monasteres, entre autre à celui d'Aniane, & à Nebridius archevêque de Narbone, pour lui demander des prieres. Enfin il mourut âgé de soixante & dix ans, l'onzième de Février 821. indiction quatorzième. Sa vie a été écrite par Ardon Smaragde son dis-

AN. 821.

10. 1. capit. p. 623.
 Mabill. t. 5. Act.
 B. p. 192.

VLIII.

Michel rappelle
 les exiléz.
 Vita S Theod. S. ud.
 n. 102.

cepte. L'année suivante, Tructesind aiant été élu abbé d'Aniane, l'empereur Loüis confirma l'élection par ses Lettres, où il exhorte les moines à maintenir la regularité établie par Benoist, & leur promet sa protection.

En Orient le nouvel empereur Michel rappella les exiléz. Car encore qu'il n'honorât pas les images, il laissoit chacun dans son opinion, & ne vouloit irriter personne. S. Nicetas abbé de Medicion sortit alors de sa prison, & vint se retirer auprès de C.P. où il mourut au bout de trois ans, le dimanche troisiéme d'Avril 824. & fut rapporté à son monastere. L'église honore sa memoire le jour de sa mort. On raporta aussi le corps de saint Theophane à son monastere de Singriane. Alors saint Theodore Studite sortit de prison comme les autres, après avoir été arrêté sept ans entiers, depuis l'an 815. jusqu'en 821. Il écrivit à l'empereur Michel une lettre d'action de graces, où il le suppose catholique, & l'exhorte à travailler à la paix de l'église. Il faut, dit-il, nous unir à Rome la premiere des églises, & par elle aux trois patriarches. Marchant vers C.P. il fut reçu par tout avec grand honneur; les familles & les communautez entieres venoient au-devant. On s'estimoit heureux de le loger, ou de lui rendre quelque service; & l'auteur de sa vie rapporte plusieurs miracles qu'il fit en ce voiage.

n. 103. 104.
 n. 116.
 Sup. n. 15.

Etant arrivé à Calcedoine, il alla voir le patriarche Nicephore dans son monastere, où il s'étoit retiré: car il ne pouvoit rentrer à C.P. tant que

que l'usurpateur occupoit son siege. C'étoit encore Theodote Cassitere : mais il mourut cette même année 821. après avoir porté le nom de patriarche pendant six ans. Il eut pour successeur Antoine metropolitain de Sylée, fameux Iconoclaste, qui tint le siege seize ans. Entre ceux qui venoient au devant de saint Theodore, un anacorete nommé Pierre vint le consulter, sur ce que plusieurs blâmoient sa maniere de vie. L'abbé Theodore aiant reconnu en lui une vertu solide, lui dit : Relâchez un peu de cette vie trop singuliere : mangez du pain comme les autres, buvez quelquefois du vin, & usez des autres viandes ordinaires : pour montrer que vous ne les rejetez pas, éviter la gloire de l'abstinence, & ne donner prise à personne. Cessez d'aller nuds pieds, cela n'est point necessaire : chauffez vous pendant l'hiver. Après avoir donné ces conseils à Pierre, il parla aussi à ceux qui le blâmoient, & les exhorta à respecter sa vertu, & n'en pas juger temerairement.

AN. 821.

n. 117.

S'étant assemblé avec le patriarche Nichepore, & quelques évêques choisis, ils resolurent d'aller trouver l'empereur; & le prier de leur rendre leurs églises, & chasser les usurpateurs. L'empereur Michel leur dit, de conferer avec ceux du parti contraire. Sur quoi ils lui firent une réponse par écrit au nom de tous les évêques & les abbez, dressée comme on croit par Theodore, où ils disent : S'il s'agissoit d'une affaire temporelle, & qui dépendît du patriarche, ou de nous, nous devrions tout ceder, mais puisqu'il s'agit de

n. 118.

II. ep. 86.

Dieu à qui tout est soumis, personne n'oseroit changer la moindre chose, fût-il Pierre ou Paul, fût-il un ange; autrement tout l'évangile seroit renversé. Au reste il ne convient point d'entrer en dispute avec les heretiques; mais si vous avez quelque doute, le patriarche pourra vous le résoudre. Ordonnez que l'on reçoive la déclaration de l'ancienne Rome, suivant qu'il a été pratiqué de tout tems. Car c'est la capitale de toutes les églises, où saint Pierre a presidé le premier. Cette déclaration étoit une lettre dogmatique du pape, que le moine Methodius apocrisfiaire du patriarche Nicephore à Rome, en venoit de rapporter. Car aiant appris la mort de Leon l'Armenien, & le rappel des exiliez: il revint à C. P. esperant ramener l'empereur Michel à la foi catholique, & procurer le rétablissement de Nicephore dans son siege. Michel reçut la lettre du pape, mais il n'en fit aucun usage.

xi. ep. 199.

On peut aussi rapporter à cette proposition de conference une grande lettre de Theodore, écrite au nom des catholiques disperlez, & adressée aux empereurs Michel & Theophile son fils, où il explique au long la doctrine des images, apparemment pour en instruire l'empereur.

vita. Th. n. 118.

Il donna audience aux catholiques qui lui expliquèrent la violence avec laquelle son predecesseur les avoit chassés, & deshonoré les saintes images. Après les avoir écouté long-tems, il leur dit: Vous m'avez dit de belles choses, mais je ne puis m'y rendre, puisque jusques à present je n'ai ho-

noré aucune image. Il est juste que je demeure comme je suis, & que vous suiviez vôtre opinion, je ne vous en empêcherai point; mais je ne veux point absolument que vous dressiez aucune image à C. P. Les évêques & les abbez virent par cette réponse qu'ils parloient à un sourd, incapable de les entendre, & sortirent aussi-tôt de la ville. Le patriarche Nicephore avoit aussi écrit à l'empereur Michel, qui lui fit la même réponse: offrant de le rétablir dans son siege, s'il promettoit de rejeter le concile de Taraise, comme celui de Constantin, & tout ce qui s'étoit fait pour ou contre les images: mais le S. patriarche aima mieux demeurer dans son exil.

Michel étoit né à Amorium dans la haute Phrygie, où il y avoit toujours une grande multitude de Juifs & d'Athingans: certains heretiques, que l'on prétend être les mêmes que les anciens Melchisedeciens, & dont on dit que nos Bohemiens vagabonds étoient des restes. Nous avons vu toutefois que l'on donnoit aussi le nom d'Athingans aux Pauliciens ou Manichéens d'Armenie. De ces deux sectes de Juifs & d'Athingans s'en étoit formé une troisième, dont Michel avoit appris les erreurs par la tradition de ses ancêtres. Ils recevoient le baptême & rejettoient la circoncision; mais du reste ils observoient toute la loi Mosaique: & chacun d'eux avoit chez lui un Juif ou une Juive, qui gouvernoit sa maison pour le spirituel & pour le temporel. Michel avoit donc été élevé dans cette secte, avec une grande igno-

Gg ij

Vita S. Niceph.
c. 13. n. 83.

XLIV.

Mœurs de l'empereur Michel.
Script. post.
Theoph. p. 27.
n. 3.
Sup. l. iv. n. 34.
v. *Carog. gloss.*
Gr. Goar. ad.
Theoph. p. 413.

Sup. l. XLV.
n. 54.

rance & une grande rusticité. Il méprisoit entièrement l'étude & le raisonnement : à peine savoit-il lire : il ne vouloit point que l'on instruisist les enfans , ni dans les livres des anciens Grecs , ni dans ceux des Chrétiens.

Les connoissances dont il se piquoit , même étant empereur , étoient , de distinguer les mulets les plus propres à être montez , ou à porter des fardeaux : juger d'un coup d'œil les chevaux bons à la course ou au combat : les brebis & les vaches les plus fécondes & plus abondantes en lait , & rendre à chaque mere son petit. Quant à la religion , il ne croïoit point la resurrection : il disoit qu'il n'y avoit point de Diable , puisque Moïse n'en avoit point parlé : que la fornication étoit permise : que l'on ne celebroit point la pâque en son tems , & qu'il falloit jeûner le samedi , contre l'usage des Grecs. Il parloit mal des prophetes , disoit que Judas étoit sauvé , & ne vouloit point d'autre serment que par le Dieu souverain.

XLV.

Michel parfaite les Catholiques.

Post. Theoph.
p. 31.

Vita Meth. c. 1.
Ap. Boll. 14.

Jun. to. 21. p.
963.

Nonobstant sa prétenduë indifférence , il se déclara bien-tôt contre les catholiques , particulièrement contre les moines , qu'il traitoit avec le dernier mépris ; & contre lesquels il inventoit de nouveaux supplices. Methodius revenu de Rome , comme j'ai dit , enseignoit hardiment la foi catholique à C. P. L'empereur l'accusa de causer du trouble & du scandale , & lui fit donner sept cens coups de foïet : en sorte qu'il sembloit prêt à rendre l'ame. En cet état il le fit mettre en prison ;

puis il l'envoia à l'isle de saint André près d'Acride, où on l'enferma dans un sepulcre étroit & obscur, seul avec un criminel homme rustique, condamné pour sedition. On offrit souvent à Methodius de le retirer de cette affreuse prison, s'il vouloit traiter indignement l'image de J. C. mais il répondit toujours qu'il aimoit mieux mourir, que d'en former la pensée, & il demeura ainsi enfermé pendant le reste du regne de Michel.

Ce prince chassa aussi de C. P. Euthymius évêque de Sardes, parce qu'il ne vouloit pas renoncer aux saintes images; & par son ordre son fils le jeune empereur Theophile fit donner à ce saint évêque tant de coups de nerfs de bœuf, qu'il en mourut. Theodore & Theophane de Jerusalem étoient revenus à C. P. comme les autres exilés rappelés par Michel: mais ils convertissoient par leurs discours & par leurs écrits plusieurs Iconoclastes, même des personnes constituées en dignité. Jean Léconomante ne le put souffrir. Il les fit mettre en prison; & étant entré en dispute avec eux, comme il se trouva le plus foible, il emploia son credit auprès de l'empereur, pour les faire encore chasser de Constantinople. Cependant S. Theodore Studite aiant reçu réponse de Thomas patriarche de Jerusalem, lui en écrivit une lettre de remerciement: où il se plaint de ceux qui n'ont pas consolé les catholiques par leurs lettres: ce qui semble marquer les patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. On voit par ce qui suit que Theodore écrivoit cette lettre avant que l'empe-

*Sup. v. 33.
vita 2. Dec. 6. 9.*

II. ep. 121.

reur se fut déclaré : car il dit que l'hiver est passé , mais que le printems n'est pas encore venu : c'est-à-dire que l'église n'est pas en paix , quoique la persecution ait cessé. C'est pourquoi ajoute-t-il, vos lettres n'ont point attiré d'aumônes. Car comment en aurions-nous pû faire étant loin de C. P. dispersez en divers lieux ? Les collectes n'ont pas encore été faites comme nous souhaitions : excepté ce que vous verrez par le memoire inclus , & ceux qui ont donné croient recevoir une grace , aiant l'honneur de communiquer avec les saints lieux.

Depuis la mort de Leon l'Armenien , Theodore écrivit encore plusieurs lettres , où il donne des regles , pour recevoir ceux qui étoient tombez pendant la persecution. Il dit que l'évêque qui après sa chute ne renonce pas à l'épiscopat , n'est pas veritablement penitent , & que c'est communiquer avec les heretiques , que recevoir d'eux une pension. Mais il déclare que celui qui est rétabli par la penitence , peut donner la benediction de table.

III. ep. 119.

II. ep. 139.

XLVI.
Penitence de
l'empereur Loüis.

Sup. n. 25.
Eginb. n. 82.
Astron. m. evd.

Sirm. not. ad.

En Occident l'empereur Loüis rappella dès l'année 821. au parlement de Thionville ceux qui avoient eu part à la conjuration de Bernard roi d'Italie. Il les fit venir en sa presence , leur pardonna & leur rendit leurs biens confisquez. Theodulfe évêque d'Orleans , qui étoit exilé comme complice , quoiqu'il eût toujours protesté de son innocence , fut renvoïé à son église : mais il mourut en y retournant. Outre son capitulaire & son

traité du baptême nous avons de lui plusieurs poësies recueillies en six livres, qui sont les meilleures de son tems: aussi étoit-il né de là les Alpes. La piece la plus connuë est l'hymne qui commence: *Gloria, laus & honor*, & qui contient les loüanges de la ville d'Angers, où il la fit pendant son exil. On en chante encore le commencement à la procession du dimanche des Rameaux. Jonas succeda à Theodulfe dans le siege d'Orleans. En cette même occasion l'empereur Loüis rapella de leur exil Adalard & ses freres Vala & Bernaire. Il obligea Adalard à reprendre le gouvernement de son abbaïe de Corbie, dont les moines le desiroient ardemment; & quelque tems après il le fit revenir à la cour.

L'année suivante 822. Loüis tint un parlement à Attigni, où par le conseil des évêques & des seigneurs, il se reconcilia avec ses trois jeunes freres, Hugues, Drogon & Theodoric: qu'il avoit fait tondre malgré eux. Il se confessa publiquement de cette action; & de la rigueur dont il avoit usé envers son neveu Bernard roi d'Italie, & envers l'abbé Adalard & Vala son frere; & en fit penitence publique, se proposant d'imiter celle de l'empereur Theodose. Il s'appliqua à reparer toutes les injustices commises par lui, ou par son pere; & pour cet effet distribua de grandes aumônes, & fit faire beaucoup de prieres par les personnes consacrées à Dieu: cherchant à se le rendre propice en toutes manieres.

En cette assemblée l'empereur Loüis témoigna

AN. 822.

Sup. liv. XLIV. n. 23. XLVI. n. I.

lib. II.

Egin. ibid.
Sup. n. 10.

Sup. liv. XIX. n. 27.

Agob. de disp. c. 2.

AN. 822.

Ado. Chr.

un grand desir de reformer tous les abus introduits par la negligence des évêques & des seigneurs. Les principaux loierent extremement son dessein. L'abbé Adalard venerable par son grand âge, dit que depuis le tems du roi Pepin, il ne se souvenoit point d'avoir vû traiter plus dignement de l'utilité publique, pourvû que l'obéissance & l'execution répondit aux résolutions. Agobard étoit alors archevêque de Lion, aiant succédé à Leidrade, qui au commencement du regne de l'empereur Louïs, se retira à Soissons dans un monastere. Agobard avoit été chorévêque de l'église de Lion, & en fut ordonné évêque du consentement de l'empereur & de tous les évêques des Gaules. Il assistoit à cette assemblée, & lui parla fortement contre l'usurpation des biens ecclesiastiques par les laïques: soutenant que violer les canons étoit un attentat contre Dieu même, & que l'on alleguoit en vain des necessitez nouvelles, que Dieu auroit bien preveuës, lorsqu'il avoit inspiré à son église d'établir ces regles pour être éternellement observées.

XLVII.

Election des évêques.

*Capit. lib. 1. c. 83.**Capit. Baluz. 10.**1. p. 5. 3. 10. 7. cont.**p. 14. 79. v. Coint.**an. 822. n. 12. &c.*

Il est certain qu'en ce parlement d'Attigny on fit un capitulaire, & il paroît assez vraisemblable que c'est celui de vingt-neuf articles que l'on rapporte ordinairement à l'an 816. Le second article est conçu en ces termes: N'ignorant pas les sacrez canons, & voulant que l'église jouisse de sa liberté: nous avons accordé, que les évêques soient élus par le clergé & le peuple, & pris dans le diocèse même, en con-

sideration

sideration de leur mérite & de leur capacité, gratuitement & sans acception de personnes. On a vû en divers endroits de cette histoire, combien les élections des évêques avoient été troublées par la puissance seculiere, depuis la domination des Francs & des autres barbares. L'empereur Louïs fut le premier, qui par cette ordonnance rendit à l'église son entière liberté. On raporte à ce même tems un petit traité de l'élection des évêques, composé par Florus diacre de l'église de Lion. Suivant les canons, dit-il, & la tradition apostolique, le siege étant vacant, un du clergé de la même église doit être choisi, par le consentement unanime du même clergé & de tout le peuple. On le nomme dans un decret autentique, puis il est consacré par les évêques en nombre legitime, & cette ordination est censée un jugement de Dieu, suivant S. Cyprien. Il est constant que les évêques ont été ainsi ordonnez par toute l'église, sans consulter aucunement la puissance temporelle, pendant près de quatre cens ans. Et depuis que les princes ont été Chrétiens, il est évident, que les ordinations des évêques sont demeurées pour la plûpart dans la même liberté: car quand il n'y avoit qu'un empereur, il n'étoit pas possible de lui donner connoissance de tous les évêques, qui devoient être ordonnez en tant de vastes païs, d'Asie, d'Europe & d'Afrique.

Quant à la coûtume qui s'est depuis établie en quelques roïaumes, de consulter le prince pour l'ordination des évêques: elle sert à entre-

Sirm. prefat. 104
8. *Conc. p. 18604*

Post. Agoh. 104
2. *p. 254.*

ep. 52. al. 55. ad
Anton.

tenir la charité & la paix avec la puissance seculiere ; mais ce n'est pas une condition necessaire pour autoriser l'ordination qui ne se donne point à la puissance roiale , mais seulement par l'ordre de Dieu & le consentement de l'église. Car l'épiscopat n'est pas un present des hommes, mais un don du saint Esprit. C'est pourquoi le prince peche grièvement, s'il croit faire une liberalité, de ce qui n'est donné que par la grace divine. Florus apporte ensuite les exemples de l'ordination de saint Martin & de saint Eucher de Lion.

XLVIII.
Autres Regle-
mens.

c. 34.

L'empereur confirme dans le même capitulaire la regle des chanoines & celles des moines, qui avoient été faites à Aix-la-Chapelle: puis il pourvoit à plusieurs abus dans les matieres ecclesiastiques.

Les serfs ne pourront être ordonnez, qu'ils n'aient été affranchis par leur seigneurs; & ceux qui auront été ordonnez par surprise, seront déposés. Les serfs de l'église seront affranchis publiquement au coin de l'autel, avant que d'être ordonnez; quand ils en seront trouvez dignes. Il est défendu aux évêques de Lombardie d'exiger ni serment, ni presents, de ceux qu'ils ordonnent, comme ils faisoient par le passé. On voit ici que ce capitulaire n'a été fait qu'après la mort de Bernard, avant laquelle l'empereur Louïs n'avoit point de jurisdiction en Lombardie. Il est défendu de chercher la verité par l'examen de la croix. J'ai marqué ailleurs ce que c'étoit que cet exa-

c. 6.

c. 16.

c. 27.

men. Les deux parties se tenoient debout devant une croix ; & celui qui tomboit le premier perdoit sa cause.

Agobard en parle dans son traité contre le prétendu jugement de Dieu : c'est-à-dire contre les épreuves du feu ou de l'eau, & les combats singuliers autorisez par la loi des Bourguignons.

Il montre que c'est tenter Dieu, d'employer ces moïens pour connoître la verité ; & rapporte à ce sujet quantité de passages choisis de l'écriture, premierement du nouveau testament, puis de l'ancien : mais c'est principalement le duel, qu'il attaque en cet écrit.

On croit que c'est à ce même concile d'Atti-gni, que l'empereur Loüis renvoïa les plaintes d'une femme noble, nommée Northilde, contre Agembert son mari : mais les évêques en renvoïerent le jugement aux laïques mariez, comme mieux instruits de telles matieres, & de loix seculieres : ordonnant à la femme de s'en tenir à leur jugement : à la charge que si elle se trouvoit coupable & demandoit penitence, les évêques la lui imposeroient suivant les canons. Les nobles laïques furent très contens de cette discretion des évêques qui ne leur ôtoient point le jugement de leurs femmes, & n'entreprenoient point sur la juridiction seculiere. On vit bientôt un effet sensible des reglemens, que l'empereur Loüis avoit fait pour la reformation du clergé : Car les évêques & les clerics quitterent leurs ceintures garnies d'or & chargées de couteaux ornez de

c. 1.

to. 1. p. 302

Hincm. de di-
vort to. 1. p. 574.

Astron. an. 817.

pierreries : les éperons & les habits précieux qui les faisoient ressembler à des laïques.

*Capit. 10. 1. p.
826. 10. 7.
Conc. p. 1519.*

Quelque tems après le parlement d'Attigni , l'empereur Louïs étant à Tribur près de Maïence, confirma cinq articles que les évêques avoient dressés l'année précédente au concile de Thionville , pour la sûreté des personnes ecclésiastiques. A ce concile de Thionville tenu l'an 821. assisterent trente-deux évêques , dont quatre étoient métropolitains , Astolfe de Maïence , Hadabald de Cologne , Hetton de Treves , & Ebbon de Reims : les autres évêques de Gaule & de Germanie y envoïerent des députés. L'occasion des canons qu'ils y firent fut le meurtre d'un évêque nommé Jean , tué en Gascogne d'une manière honteuse & inouïe. Il fut donc ordonné que celui qui auroit maltraité un soudiacre , feroit penitence pendant cinq carêmes , & païeroit à l'évêque trois cens sous , outre la composition de la loi envers l'offensé. Si le soudiacre est mort , le meurtrier fera penitence les cinq années entières , & païera 400. sous , outre la composition au triple. Les sous de ce tems-là en valoient quarante des nôtres , c'est-à-dire deux de nos livres de compte. On taxe à proportion les injures faites aux diacres & aux prêtres , dont le meurtrier est condamné à douze ans de penitence , & 900. sous d'amende. Quant à celui qui a tué volontairement un évêque : il s'abstiendra de chair & de vin toute sa vie , quittera le service de guerre , & ne pourra se marier. Les évê-

*Le blanc. Mon.
p. 96.*

c. 3.

ques resolurent de demander à l'empereur, & aux seigneurs la confirmation de ce reglement, à cause des amendes qui regardoient la puissance temporelle.

C'est ce qui leur fut accordé en 822. où les mêmes articles furent renouvellez quand aux amendes pecuniaires, sans parler des penitences: & l'empereur ajoûta: Si quelqu'un n'obéit pas à ce decret, outre la sentence canonique, il ne pourra tenir de benefice, c'est-à dire de fief, en nôtre roïaume: & ses aleus c'est-à dire ses biens propres, seront confisqueez. Il tiendra prison jusques à ce qu'il satisfasse à l'église. Les seigneurs approuverent ce decret, & y souscrivirent & les ecclesiastiques chanterent le *Te Deum*, en action de graces.

Saint Eigil abbé de Fulde étant mort, Raban lui succeda cette année 822. Il étoit né à Maïence vers l'an 776. & fut mis dans le monastere de Fulde dès son enfance. En 801. il fut ordonné diacre, l'année suivante son abbé l'envoia à Tours, avec un autre moine nommé Hatton, pour apprendre les arts liberaux & l'écriture sainte sous Alcuin: qui donna à Raban le furnom de Maur, suivant la coûtume des savans de ce tems-là, de joindre un nom latin à leur nom barbare. Raban étant revenu de Tours gouverna l'école de Fulde, qui fut très-celebre de son tems. Elle avoit une ample bibliotheque, & il en sortit des docteurs fameux pour toute la chrétienté. Entre les disciples de Raban on remarque Valafrid Strabus,

H h iij

AN. 822.

XLIX.
Commencement
de Raban.

Mabill. act. 10.
6. p. 20.

depuis abbé de Richenau , Loup depuis abbé de Ferrieres , Rudolfe qui écrivit la vie de son maître , Odfride prêtre & moine de Vifsembourg , près de Spire , qui traduisit les évangiles en langue Tudesque. Raban fut ordonné prêtre l'an 814. & eut sa part de la persecution que souffrirent les moines de Fulde , par la dureté de l'abbé Rattgar. Elle alla jusques à lui ôter ses livres , & les memoires qu'il avoit écrits , pour se souvenir de ce qu'il apprenoit de ses maîtres. On raporte à ce tems de trouble le voiage qu'il fit à la terre sainte. La paix étant renduë sous l'abbé Eigil , Raban recommença d'enseigner ; & Eigil étant mort , il lui succeda dans la charge d'abbé de Fulde , & l'exerça vingt ans. La communauté étoit alors de cent cinquante moines ; & c'est le tems où elle fut la plus florissante. Raban y conserva soigneusement l'observance reguliere , il bâtit plusieurs églises , & y fit apporter de Rome quantité de reliques : ce qui parut si considerable , que Rudolfe ne raporte presque autre chose dans sa vie. Raban fut en grande estime auprès des rois & des empereurs , & augmenta considerablement les biens temporels du monastere. Enfin il y cultiva merveilleusement les études. Depuis qu'il fut abbé , il laissa à d'autres , comme au moine Candide , le soin d'enseigner les arts liberaux , mais il se reserva la charge d'expliquer l'écriture sainte.

L.
Fondation de
la nouvelle Cor-
bie.

La nouvelle Corbie fondée en Saxe dans le même tems , fut aussi la source d'un grand nombre de

docteurs & de saints évêques. Charlemagne avoit bien veu , que pour établir solidement la religion chrétienne en cette nouvelle conquête , il falloit y fonder des monasteres; & dans cette veüe il y avoit envoié quantité de jeunes Saxons en divers abbaïes de France , pour y être elevez dans la discipline reguliere. Il en mit particulièrement à Corbie sous l'abbé Adalard , qui étoit originaire de Saxe; apparemment par sa mere. Celui-ci qui savoit l'intention du roi , comme étant de son conseil , demanda aux Saxons , qui étoient sous sa conduite , si l'on pourroit trouver en leur país un lieu commode , pour y bâtir un monastere. Un d'eux nommé Theodrude , lui répondit qu'il en savoit un dans une terre de son Pere. L'abbé l'y envoïa aussi-tôt , pour voir si ses parens y consentiroient ; & à son retour il raporta , qu'ils le desiroient. C'étoit l'an 813. & du vivant de Charlemagne. Après sa mort , & tandis que l'ancien Adalard étoit relegué à Noirmoutier , le jeune Adalard alors abbé de Corbie , de concert avec Vala qui s'y étoit retiré , reprit le dessein de la fondation du monastere de Saxe , de l'avis de toute la communauté. L'abbé resolut de demander le consentement de l'empereur Louïs , & pour cet effet il l'alla trouver à Paderborn , où il tenoit un parlement en 815. L'empereur approuva ce dessein avec joie , & on prit aussi le consentement de Hatumar évêque de Paderborn , dans le diocese duquel étoit le lieu destiné au monastere.

228 M A

Transl. s. VIII.
n. 5. 10. 5. 47.
p. 529.

Mabil. 10. 5.
p. 306. n. 2.

Sup. n. 10.

AN. 822.

On commença donc à y bâtir, & on y travailla six ans: mais ce lieu étoit si stérile, qu'il ne s'y trouvoit rien pour la nourriture des moines, ni pour leur vêtement; en sorte que l'abbé Adalard étoit obligé à leur envoyer tout de Corbie. La communauté ne laissoit pas de croître tous les jours: il y venoit des plus nobles d'entre les Saxons, on y élevoit des enfans de grande esperance; & la faveur y étoit grande. Cependant l'ancien Adalard étant retabli à Corbie, & apprenant la pauvreté de ce nouveau monastere, y envoya de l'argent en diligence: avec ordre d'acheter par tout où on pourroit des vivres & des bestiaux. Puis aiant obtenu la permission de l'empereur de chercher un autre lieu: il alla lui-même en Saxe avec son frere Vala. Celui-ci y avoit été en qualité de gouverneur du tems de Charlemagne, y avoit commandé une armée, & gagné les cœurs des Saxons par ses bienfaits. Ils furent si surpris de le voir en habit de moine, qu'ils ne pouvoient croire que ce fut lui. Ils l'environnoient en foule, saisis de joie, d'amour & d'admiration; ils ne regardoient ni l'abbé Adalard, ni les autres qui l'accompagnoient. Les moines menerent Adalard, & Vala dans un lieu sur le Weser, où ils resolurent de transferer le monastere, par l'avis des évêques & des nobles du pais. Ils y arriverent le sixième d'Août 822. Après en avoir fait le tour, ils se prosternerent, & chanterent les pseumes convenables, & les litanies. Puis aiant planté les piquets & tiré

Vita Val. c. V.

p. 16.

tiré des cordeaux, ils commencerent à tracer premierement l'église, & ensuite les logemens des freres. Ils prièrent l'évêque de venir planter une croix à la place de l'autel, & de donner au lieu le nom de Corbie. Le vingt-fixième de Septembre toute la communauté y arriva, & on y celebra la messe. Tels furent les commencemens de la nouvelle Corbie, qui subsiste encore sous le nom de Corvey. L'empereur Louïs donna des reliques de S. Estienne, tirées de sa chapelle, pour la nouvelle église, qui en prit le nom; & l'ancienne Corbie donna à la nouvelle les terres qu'elle avoit en Saxe. On a encore la charte de l'empereur Louïs, qui confirme cette fondation, dattée du vingt-septième de Juillet, la dixième année de son regne, indiction premiere, qui est l'an 823. La nouvelle Corbie devint une école celebre & un seminaire pour les missions, non seulement chez les Saxons, mais chez les autres peuples du Nord encore païens.

Vers le tems de sa fondation, Ebbon archevêque de Reims alla à Rome, du consentement de l'empereur, demander mission pour prêcher la foi dans le Nord, principalement aux Danois, qu'il avoit souvent vû à la Cour, & dont l'aveuglement avoit excité son zele. Le pape Pascal lui accorda ce qu'il desiroit, & lui donna pour compagnon de ses travaux Halitgar évêque de Cambray. Ebbon fit donc plusieurs voïages en Danemarc, où il convertit & baptisa grand nombre d'infideles. En faveur de cette mis-

A N. 823.

son l'empereur lui donna une terre au de-là de l'Elbe , nommée alors Velanao , aujourd'hui Vedel , afin qu'il eût une retraite en ces quartiers.

L I.
Le pape Pascal
accusé.

Eginh. an. 823.

L'empereur Louïs avoit envoyé en Italie Lothaire son fils aîné, pour y rendre justice : & comme il étoit prêt à s'en retourner , le pape le pria de venir à Rome , où il le couronna empereur le jour de Pâque , cinquième d'Avril 823. Après son retour en France , l'empereur Louïs apprit que Theodore primicier de l'église Romaine & Leon nomenclateur son gendre , avoient été premierement aveuglez , puis décapitez dans le palais patriarchal de Latran , parce qu'ils étoient fideles au jeune empereur Lothaire ; & quelques - uns accusoient le pape Pascal , d'avoir ordonné , ou du moins conseillé ce meurtre. Louïs voulant en être exactement informé , nomma pour aller à Rome Adalong abbé de S. Vaast , & Hunfroy comte de Coire : mais avant qu'ils fussent partis arriverent deux legats du pape Pascal , Jean évêque de la Forest blanche , & Benoist archidiacre de Rome : priant l'empereur de ne pas croire qu'il eût participé à ce meurtre , & de faire cesser ce faux bruit. L'empereur ne laissa pas de faire partir ses envoyez , qui étant arrivez à Rome , ne purent s'assurer de la verité du fait. Car le pape Pascal se purgèa par serment en leur presenee , & du peuple Romain , dans le palais de Latran , assisté de trente-quatre évêques , avec des prêtres & des

Thega. c. 30.

diacres. Il ne voulut point livrer les meurtriers, AN. 824. parce qu'ils étoient de la famille de saint Pierre, & soutint que Theodore & Leon avoient été justement mis à mort, comme coupables de leze-majesté. Pour en mieux persuader l'empereur Louïs, le pape lui renvoia le même évêque Jean, Sergius bibliothecaire, Quirin-soudiacre & Leon maître de la milice, qui vinrent en France avec les envoies de l'empereur. Quand il les eut ouïs, il ne crut pas devoir pousser plus loin la recherche de cette mort, quelque desir qu'il en eût : & suivit son inclination naturelle pour la clemence.

Astron. an. 223.

EII.

Mort de Pascal
Eugene II. pape.
Egib. an. 824.
Anast. in Pasch. v.
Papebr. Const.

Les legats du pape Pascal étant retournez à Rome, le trouverent grièvement malade, & il mourut peu de jours après, sçavoir l'onzième de May 824. après avoir tenu le siege sept ans, trois mois & dix-sept jours : pendant lesquels il fit deux ordinations, l'une au mois de Decembre, l'autre au mois de Mars. Il repara & orna quantité d'églises à Rome & ailleurs, rebâtit l'hospice des Anglois brûlé par accident ; rétablit & dota suffisamment l'hôpital de saint Peregrin près saint Pierre, fondé par Leon III. & le monastere de religieuses des saints martyrs, Serge & Bacque. Entre les ornemens des églises, il est fait mention de deux, où étoit représentée l'assomption de la sainte Vierge en son corps ; ce qui montre qu'on la croioit dès lors à Rome. Il fit relever la chaire pontificale, qui étoit à sainte Marie Majeure, afin d'avoir plus de liberté de prier,

A. N. 824.

*Martyr. R. 14.
May. Boll. to. 14.
p. 391.**Anast. in Eug.
Eginh. an. 824.*

& de parler s'il étoit nécessaire, aux Officiers assistans, sans être entendu par les femmes qui se mettoient derrière. L'église Romaine honore le pape Pascal entre les Saints le quatorze de May.

Le saint siege vaqua jusques au dimanche cinquième jour de Juin, auquel fut ordonné Eugene II. archiprête du titre de sainte Sabine. Il étoit Romain de naissance, fils de Boëmond: son humilité, sa simplicité, sa doctrine, sa libéralité, le rendoient recommandable. Son éléction ne fut pas toutefois sans difficulté: il avoit un concurrent; mais le parti des nobles, qui étoient pour Eugene, l'emporta, & il tint le saint siege trois ans & près de trois mois. Le soudiacre Quirin vint aussi-tôt en apporter la nouvelle à l'empereur Louïs: qui resolut d'envoier encore son fils Lothaire à Rome, pour ordonner à sa place, avec le nouveau pape & le peuple Romain, ce que demandoit la nécessité des affaires.

LIII.
Lothaire rend justice à Rome.
*Coin. Ann. 824.
n. 20. Astronch.*

Lothaire fut accompagné en ce voiage par Hilduin abbé de saint Denis, & archichaplain. Etant arrivé à Rome, il se plaignit, que de ceux qui avoient été fideles à l'empereur, son pere, & aux François, les uns avoient été mis à mort injustement, les autres étoient traitez avec mépris. Il demanda pourquoi il y avoit tant de plaintes contre les papes & les juges de Rome. On trouva que plusieurs terres avoient été injustement confisquées par l'avarice des juges,

A N. 824.

après sa mort. Aucun homme libre ou serf n'apportera empêchement à l'élection du pape ; & elle n'appartiendra qu'aux seuls Romains , suivant l'ancienne concession , qui leur en a été faite par les peres. Nous voulons que des commissaires soient établis par le pape & par nous , pour nous rapporter tous les ans comment les ducs & les juges font justice au peuple , & comment nôtre constitution est observée. Nous ordonnons donc , que les plaintes de leurs negligences soient premierement portées au pape , pour y remedier promptement , ou nous en donner avis , afin que nous puissions y pourvoir. Nous voulons aussi que l'on demande à tous les Romains , soit du Senat , soit du peuple , selon quelle loi ils veulent vivre : afin qu'ils soient jugés suivant cette loi , par l'autorité du pape & la nôtre. C'est que les uns suivoient la loi Romaine , les autres la loi des Lombards. La constitution dit ensuite : Nous voulons que tous les ducs , les juges & les autres personnes d'autorité viennent en nôtre presence , tandis que nous sommes à Rome , pour savoir leur nombre & leurs noms : & les avertir chacun de leur devoir. Enfin l'autorité de l'empereur est toujours jointe à celle du pape en cette constitution. La souveraineté de l'empereur sur Rome y paroît clairement , aussi bien que dans le serment que Lothaire fit prêter aux Romains , dont la substance étoit : Je promets d'être fidele aux empereurs Louïs & Lothaire , sauve la foi que j'ai

*Constin. Paul.
diar. Capit. to. I.
p. 647.*

promise au pape ; & de ne point consentir qu'on AN. 824.
 élise de pape sinon canoniquement , ni que le
 pape élu soit consacré , avant qu'il fasse en pre-
 sence du commissaire de l'empereur un serment
 pareil à celui que le pape Eugene a fait par
 écrit.

La même année 824. arriva la mort de Vetin,
 ou Guetin moine de Richenou dans le diocèse
 de Constance , accompagné de circonstances
 singulieres. Il savoit les sept arts liberaux , & en-
 seignoit avec reputation dans ce monastere. S'é-
 tant trouvé mal le vingt-neuvième d'Octobre ,
 il se coucha ; & après un songe qui l'avoit effraïé,
 il se fit lire le dernier livre des dialogues de saint
 Gregoire , où il rapporte plusieurs apparitions de
 morts , & traite de l'état de l'ame après cette
 vie. Vetin se rendormit ensuite , & vit un ange
 qui le mena sur un chemin agreable , d'où il lui
 montra des montagnes d'une beauté & d'une
 hauteur merveilleuse : mais environnées d'un
 grand fleuve de feu , où étoient tourmentez
 quantité de personnes , dont il reconnut plu-
 sieurs. Il y avoit des évêques & des prêtres , &
 les femmes dont ils avoient abusé ; & l'ange lui
 dit : La plûpart des évêques cherchent les inte-
 rêts temporels , s'appliquent aux affaires de la
 cour , & se piquent de magnificence dans les ha-
 bits & la table , sans veiller au salut des ames.
 Ils s'abandonnent au plaisir & à la débauche , &
 par-là se rendent incapables d'interceder pour
 les autres. Autrement ils auroient pû par leurs

LIV.
 Vision de Vetin.

Acta ff. Ben. to.
 s. p. 265.

A N. 824.

Ann. Eginh.

n. 8.

Sup. n. 9.

prières soulager le peuple dans la peste & la famine. Il y avoit eu en France une grande peste l'année précédente 823. & en 820. la peste & la famine. Entre ceux qui souffroient dans ce purgatoire, Vetin reconnut un prince, qui avoit été roi d'Italie & de Rome; & il en fut fort surpris, car c'étoit un grand personnage, & qui s'étoit distingué dans ce siècle, par la protection qu'il avoit donnée à l'église. L'ange lui dit, qu'encore que ce prince eût fait quantité d'actions merveilleuses & agréables à Dieu, dont il ne perdrait pas la récompense: il s'étoit toutefois laissé emporter à l'impureté, & y avoit fini sa longue vie: comme si ce n'étoit qu'une faute de fragilité, qui peut être couverte par la multitude de ses bonnes œuvres. Toutefois, ajoûta-t-il, il est predestiné à la vie, avec les élus. Il est certain que ce prince est Charlemagne; & à ne prendre la vision de Vetin que pour un songe naturel, elle fait voir l'opinion que les gens de bien avoient de l'état de son ame, dix ans après sa mort. S'ils avoient cru, qu'il eût fini sa vie dans un adultère ou un concubinage criminel, ils n'auroient pû l'exempter de l'enfer; & puisqu'ils ne le mettoient qu'en purgatoire, ils ne croioient pas mortelle l'incontinence dont ils l'accusoient. Or cette incontinence étoit d'avoir eu jusques à neuf femmes, quoique l'une après l'autre, & n'avoir pû s'en passer même dans la vieillesse; car si les secondes & les troisièmes nôces paroissoient des foiblesses, pour lesquelles on mettoit en penitence

tence des années entières , selon saint Basile : les huitièmes & les neuvièmes pouvoient bien passer pour des pechez veniels. Voiez ce qu'en disoit saint Theodore Studite , du tems même de Charlemagne.

A N. 824.

Ad Amphile. 4

24. 50. 53. 80.

*Sup. liv. XVII. c. 15*I. *epist. 50 inf.**liv. XLVII. n.*

L'ange fit voir ensuite à Vetin le paradis ; & l'assura du salut de Gerold , qui étant comte de Baviere sous Charlemagne , avoit donné de grands biens au monastere de Richenou , & fut tué à la guerre contre les Huns l'an 799. L'ange donna plusieurs avis pour les moines , entre autres de se contenter du pur necessaire : & comme Vetin lui demanda où se conservoit le vrai modèle de la vie monastique , l'angelui dit : Dans les pais d'outre mer , parce qu'ils ont lesprit de pauvreté. On doute si par ces pais d'outre mer , il entendoit l'angleterre , ou la Grece de l'Orient. Il recommande sur tout d'avoir horreur du peché qui offense la nature.

Vetin s'étant éveillé un peu avant le jour , fit écrire aussi-tôt sur de la cire tout ce qu'il avoit vu , & mourut deux jours après , comme il avoit prédit , sans aucun signe de maladie mortelle. Sa vision fut écrite en prose incontinent après , tres-fidelement par Heiton ancien abbé du même monastere , & l'année suivante 825. elle fut écrite en vers latins par Valafride Strabon moine de la même communauté , âgé pour lors de dix-huit ans. Il y marque en lettres acrostiches les noms de ceux que Vetin avoit vûs dans les peines , & entre autres de l'empereur Charles.

L.V.
Capitulaire
d'Helion.

Al. 10. 5. p.
273.

p. 274.

p. 275.

to. 7. conc. p.
252. ex to. 6.
Spicil.

p. 3.

2.

3.

Heiton ou Aiton avoit été élevé dès l'âge de cinq ans dans le monastere de Richenou , & en fut élu abbé en 806. à la place de Valton , qui devint abbé de saint Denis en France. L'année suivante 807. Heiton fut ordonné évêque de Basse , sans cesser d'être abbé de Richenou ; & en 811. Charlemagne l'envoia en ambassade à C. P. Il avoit fait la relation de ce voïage ; mais elle ne se trouve plus. Il envoia deux de ses moines à saint Benoist d'Aniane , qui dresserent un memoire des observances monastiques qu'ils remarquerent chez lui ; & l'envoierent à Richenou , pour prévenir la visite que devoient y faire par ordre de l'empereur , des moines reguliers , c'est à-dire reformez. Heiton étant tombé malade en 823. en prit occasion de quitter ses deux charges d'évêque & d'abbé , & d'achever ses jours dans le monastere , sous l'obéissance d'Erlebaud , qui fut élu à sa place abbé de Richenou.

Tandis qu'Heiton gouvernoit le diocese de Basse , il fit pour l'instruction de ses curez un capitulaire de vingt articles , semblable à celui de Theodulfe d'Orleans. Il faut , dit-il , premierement examiner leur foi , pour voir ce qu'ils croient , & ce qu'ils enseignent aux autres. Tout le monde doit apprendre l'oraison dominicale , & le symbole des apôtres , tant en latin qu'en langue barbare , c'est à dire , en Alleman : Ils doivent savoir répondre aux salutations sacerdotales , c'est-à-dire à *Dominus vobiscum* , & les

autres semblables. Les prêtres reciteront par cœur le symbole de saint Athanase tous les dimanches à Prime. Ils auront les livres nécessaires pour leur instruction: savoir le sacramentaire, le lectionnaire, l'antiphonier, le baptistère, le comput, le canon pénitencier, le pseautier, & les homélies pour les dimanches & les fêtes de toute l'année. Ce que nous avons aujourd'hui en trois volumes, le breviaire, le messel & le rituel, étoit alors en plusieurs, comme il est encore chez les Grecs.

Les jours legitimes du baptême sont le samedi de pâque, & celui de la pentecôte, hors les cas de nécessité: & on doit observer les trois immersions. Les fêtes sont Noël, saint Estienne, saint Jean, les Innocens, l'octave de Noël, l'épiphanie, la purification de la sainte Vierge, pâques avec l'octave, les rogations pendant trois jours, le samedi & le dimanche de la pentecôte, saint Jean-Baptiste: les douze apôtres, principalement saint Pierre & saint Paul, qui ont éclairé l'Europe par leur prédication, l'assomption de la sainte Vierge, saint Michel, la dédicace de chaque église: le patron, qui est seulement fête locale. Les autres fêtes comme de S. Remi, S. Maurice, saint Martin sont de dévotion. On observera les jeûnes ordonnés par le roi, ou par l'évêque. Les prêtres n'auront ni chiens, ni oiseaux pour la chasse. Les femmes, même consacrées à Dieu, n'approcheront point de l'autel, sous prétexte d'y rendre quelque service. S'il faut laver les napes,

18. les prêtres les leurs porteront au balustré, & ils y recevront leurs offrandes. Aucun clerc ne quittera son église sans permission de l'évêque, sous prétexte d'aller à Rome par dévotion, ou à la cour pour affaire. Les pelerins, qui vont à Rome, se confesseront avant que de partir : parce qu'ils doivent être liez ou déliez par leur évêque, ou leur curé, & non par un étranger. Ici sous le nom d'évêque étranger le pape est manifestement compris, comme les autres. Les prêtres ne seront point de differens avis, sur le jugement des pénitens, pour les flatter l'un plus que l'autre. Ils ne manqueront jamais aux heures canoniales, soit du jour, ou de la nuit, comme il est en usage dans l'église Romaine. C'est la première constitution que j'aie observée touchant l'obligation des heures.

LVI.
Conciles d'Angleterre.

Sup. n. 25.

Wil. Malmesb.
lib. 1. p. 33.

10. 7. p. 1527.

Il y eut alors en Angleterre deux conciles, à deux années l'un de l'autre, tenus à Clif ou Clovesho, par Vulfred ou Vilfrid archevêque de Cantorberi. Quenulfe roi des Merciens, dont nous avons parlé, étoit mort l'an 821. après avoir régné vingt-quatre ans; & depuis lui ce royaume fut chancelant & mal assuré, jusques à l'an 875. qu'il tomba entièrement. Celulfe son frere lui succeda, & après un an de regne fut chassé par Bernulfe, qui n'en regna que trois. Ce fut sous son regne que se tinrent ces deux conciles, & il assista à l'un & à l'autre. Le premier est de l'an 822. L'archevêque Vulfred s'y plaignit, que le roi l'avoit tellement persécuté que pendant prés

de six ans il n'avoit pû exercer son autorité, & que l'on n'avoit point administré le baptême dans toute l'Angleterre. L'archevêque ajoûtoit, que Quenulfe avoit envoié le calomnier auprès du pape; & qu'un jour étant à Londres, il l'avoit fait venir, & lui avoit commandé de sortir promptement d'Angleterre, sans esperance d'y revenir, ni par ordre du pape, ni à la priere de qui que ce fût, pas même de l'empereur: s'il ne lui abandonnoit une certaine terre de trois cens familles, & ne lui paioit six-vingt livres de deniers. L'archevêque fut obligé d'obéir, & depuis la mort de Quenulfe l'abbesse Cinedrite sa fille, & son heritiere, retenoit encore cette terre; mais elle en fit la restitution dans ce concile. L'autre concile de Clif sous l'archevêque Vulfred, est de l'an 824. indiction seconde. On y termina un différend entre Hebert évêque de Vorchestre, & les moines de Berclei, touchant le monastere de Vestburi; qui fut rendu à l'évêque. Le decret de ce concile, daté du 30. d'Octobre, fut souscrit par le roi Bernulfe, douze évêques, quatre abbez, un deputedu pape Eugene, & plusieurs Seigneurs.

f. 7. p. 1555

LIVRE QUARANTE-SEPTIEME.

I.
L'empereur
Michel propose
une conference.
Post. Theoph.
n. 30.

II. ep. 129.

Sup. liv. XLVI.
n. 43.

MICHEL empereur d'Orient étoit occupé de la guerre civile contre Thomas, qui se disoit Constantin fils d'Irene; & dès le tems de Leon l'Armenien, avoit conquis l'Armenie & les pais voisins. Sous Michel il vint en Thrace, & assiegea C. P. au mois de Decembre 821. Michel aiant donc un tel ennemi, & craignant peut-être que les défenseurs des images ne prissent son parti, leur fit encore proposer d'entrer en conference avec les Iconoclastes. C'est ce qui parroit par une lettre de saint Theodore Studite à Leon sacellaire ou tresorier dans laquelle il dit: C'étoit la même prétention de Leon, qui regnoit avant lui, de nous faire conferer avec les heretiques, croiant porter contre nous un jugement contradictoire. L'empereur à present regnant, avoit aussi le même dessein, quand il nous parla il y a trois ans. Mais ni nôtre illustre prélat, ni nous, qui étions presens, ne pûmes en convenir. Car il ne s'agit pas ici d'affaires temporelles, dont l'empereur peut juger: mais de la doctrine celeste, qui n'a été confiée qu'à ceux à qui il a été dit: Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, & le reste: c'est-à-dire, aux apôtres, & à leurs successeurs; celui qui tient le premier siege à Rome, le second de C. P. ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem. Ces

cinq chefs sont la force de l'église, c'est à eux à juger des dogmes divins. Le devoir des princes, & des magistrats, c'est de leur prêter la main, & mettre avec eux le sceau à leurs décisions. Et ensuite: Il est impossible de réunir cette église sans le consentement des cinq patriarches. Et si vous me demandez comment on le peut faire: il faut que les heretiques quittent les églises, & que le patriarche Nicephore reprenne son siege: qu'il s'assemble avec ceux qui ont combattu, comme lui, pour la verité, s'il n'est pas possible d'avoir des legats des autres patriarches. Mais il est possible, si l'empereur veut y faire assister celui d'occident, à qui on rapporte l'autorité du concile œcumenique. S'il n'y assiste pas, nôtre patriarche ne laissera pas de faire l'union, par ses lettres synodiques, qu'il enverra au premier siege. Que si l'empereur n'agrée pas cette proposition, & soutient toujours que le patriarche Nicephore s'est écarté de la verité, il nous faut envoyer à Rome de part & d'autre, & en recevoir la décision certaine de la foi.

On raporte à ce tens-là une lettre de Theodore à l'imperatrice Theodora, veuve de Leon l'Armenien, à son fils Basile: où il les felicite sur leur conversion de l'heresie des Iconoclastes, mais il ne parle point du miracle, par lequel on pretend que Basile avoit recouvré la voix à la presence d'une image de saint Gregoire de Nazianze: ce qui rend ce miracle fort suspect.

IL. 47. 104.

Post. Theoph.
lib. 11. n. 7. p.
30.

AN. 824.

11.

Lettre de l'em-
pereur Michel à
Loüis.*Ibid. n. 10. p.*
44.*Conv. Paris.*
suppl. Conc. p. 106.

p. 108. B.

Sup. liv. XLVI.
n. 40.

L'empereur Michel termina enfin la guerre civile à son avantage. Thomas fut défait, pris & mis à mort à la mi-October l'an 823. & l'année suivante Michel envoya une ambassade en France, avec une grande lettre à l'empereur Loüis : qu'il qualifie roi des Francs & des Lombards, & nommé par eux empereur. Il raconte la revolte de Thomas, & sa victoire sur ce rebelle : s'excusant sur cette guerre, de n'avoir pas plutôt envoyé ses ambassadeurs à Loüis. Il les nomme ensuite, savoir, Theodore protospataire & stratigue, c'est-à-dire, premier écuyer & capitaine, Nicetas métropolitain de Myre en Licie, Fortunat archevêque de Venetie ; c'est le patriarche de Grade, qui s'étoit retiré à C. P. Theodore diacre & economede de l'église de sainte Sophie, & Leon candidat. L'empereur Michel confirme par cette lettre la paix & l'amitié avec l'empereur Loüis, puis il ajoute :

Nous vous faisons aussi sçavoir, que plusieurs, tant du clergé que du peuple, s'écartant des traditions apostoliques, ont introduit des nouveautés pernicieuses. Premièrement ils ôtoient les croix des églises, pour mettre à leur place des images, devant lesquelles ils allumoient des lampes & brûloient de l'encens, les honorant comme la croix. Ils chantoient devant ces images, les adoroient, & imploroient leurs secours. Plusieurs les entouroient de linges, & les faisoient marraines de leurs enfans. Ils faisoient tomber sur elles les premiers cheveux qu'ils leur coupoient :

coupoient ou offroient leurs cheveux aux images en prenant l'habit monastique. Quelques prêtres grattoient les couleurs des images, les mêloient au saint sacrifice, & en donnoient la communion. D'autres mettoient le corps de nôtre Seigneur entre les mains des images, où ils le faisoient prendre aux communians. D'autres se servoient des planches peintes des images, au lieu d'autel, pour célébrer les saints mystères en des maisons particulières : & pratiquoient plusieurs autres abus semblables.

C'est-pourquoi les empereurs orthodoxes, & les plus sçavans évêques ont assemblé un concile local, où ils ont défendu ces abus, & ont fait ôter les images des lieux bas, pour les remettre en haut comme auparavant ; afin qu'elles servissent d'instruction, sans que les ignorans les adorassent, leur allumassent des lampes, ou leur offrissent de l'encens. Quelques-uns d'entre eux ne voulant pas recevoir les conciles locaux, s'en sont allez à Rome, calomniant l'église : mais sans nous arrêter à leurs mauvais discours, nous vous déclarons nôtre créance orthodoxe. Nous croïons la Trinité d'un Dieu en trois personnes, & l'Incarnation du Verbe, ses deux volontez & ses deux operations. Nous demandons les intercessions de la sainte Vierge mere de Dieu, & de tous les Saints : nous reverons leurs reliques, & nous recevons toutes les traditions apostoliques, & les ordonnances des six conciles.

Nous envoïons donc nos lettres au pape de

AN. 824.

Rome avec un évangile orné d'or & de pierres, une patene & un calice de même, pour être offerts à l'église de saint Pierre par nos ambassadeurs, que nous vous prions d'y faire conduire avec honneur & seureté : & de faire chasser les faux Chrétiens, qui calomnient l'église. Il y avoit pour l'empereur Loüis quelques presens d'étoffes précieuses, & la lettre étoit dattée de C. P. le dixième d'Avril, indiction seconde, qui est l'an 824. Les mêmes ambassadeurs apporterent les pretendus écrits de saint Denis areopagite, en Grec, & l'abbé Hilduin les reçût comme un present du ciel.

*Areopag. ap. Sur.
9. Octob.*

Eginh. ann. 824.

L'empereur Loüis leur donna audience à Roüen au mois de Novembre 824. & les envoia à Rome, comme ils le desiroient. Il y envoia même Fortunat patriarche de Grade, pour être examiné par le pape touchant sa fuite, dont il ne rendoit point de raison; & les ambassadeurs Grecs n'avoient rien dit pour sa défense. L'empereur Loüis de son côté envoia deux ambassadeurs à Rome, Freculfe évêque de Lisieux, & Adegair, qui traitterent avec le pape, ses ministres & les évêques qui étoient auprès de lui; & lui demanderent de la part de l'empereur Loüis, la permission de faire examiner par ses évêques la question des images: afin que cet examen se faisant par autorité du pape, il ne pût refuser de reconnoître la verité. Le pape Eugene accorda la permission; & les ambassadeurs François étant revenus, l'empereur Loüis ordonna à plusieurs

*Synod Paris. in
suppl. Concil. Gall.
p. 109. D.*

évêques de son royaume de s'assembler à Paris le premier de Novembre de l'année suivante. AN. 825.

Cependant il tint au mois de May de la même année 825. un parlement à Aix-la Chapelle, où l'on croit qu'il publia un capitulaire, que d'autres rapportent à l'an 823. Il contient des avis généraux à tous ses sujets, & une instruction pour les commissaires qu'il envoioit dans les provinces : le tout en vingt-huit articles. L'empereur exhorte les évêques à prendre soin de leur troupeau, particulièrement des monasteres, pour y maintenir l'observance. Nous vous prions, dit-il, de nous aider à remplir nôtre ministère ; & par tout où vous y trouverez quelque obstacle, par la faute d'un abbé, d'un comte, ou de quelque autre personne : nous en avertir sans délai, afin d'y remédier par nôtre autorité, en soutenant la vôtre. Ayez soin d'instruire vos prêtres, & de les corriger si le peuple s'en plaint avec raison. Veillez aux réparations des églises, & en conservez les revenus ; & montrez l'exemple aux autres, vous & vos archidiacres, de n'en rien détourner. Etablissez des écoles dans tous les lieux où elles ne le sont pas encore, pour les enfans & les ministres de l'église, comme vous nous avez promis à Attigni.

Il exhorte les comtes, qui étoient les gouverneurs des provinces, & les Juges ordinaires, à vivre unis avec les évêques : être les protecteurs de l'église & des pauvres, & aider les ministres de l'église dans leurs fonctions. Tous les laïques

III.
Capitulaire d'Aix-
la-Chapelle.

Capit. tom. 1. p.
631.

Coint. 822. n. 12.
825. n. 6.

Capit. tom. 1. p.
561.

c. 4.

c. 5.

6.

23.

A N. 825.

7.
12.

13.

24.

obéiront aux évêques & aux prêtres, en ce qui regarde la religion. Les évêques & les comtes se rendront témoignage l'un à l'autre, en donnant avis à l'empereur comment ils s'acquittent de leur devoir : & ils l'avertiront aussi de ce qui pourroit nuire à son service, & troubler le repos public. Les archevêques & les comtes des metropoles recevront du chancelier de l'empereur les capitulaires, pour les envoyer aux autres évêques & aux autres comtes de la province, les faire transcrire & lire publiquement ; & le chancelier marquera les noms de ceux qui les auront pris, & en avertira l'empereur, afin que personne n'y manque.

25.

Ensuite est le dénombrement des commissaires envoyez par les provinces, & nommez *missi dominici*. Il avoit deux commissaires en chaque province, un évêque & un comte : & entre les évêques qui sont ici nommez, les plus fameux sont Heistulphe archevêque de Maïence, Hetti de Treves, Hadabold de Cologne, Ebbon de Reims, & Rotade de Soissons son substitut pour la commission. C'est qu'Ebbon étoit souvent occupé des affaires d'état, ou de sa mission de Danemarck. On voit encore entre ces commissaires Jeremie archevêque de Sens, Guillebert de Roüen, & Landran de Tours, en un mot tous les archevêques. Les trois derniers articles expliquent le devoir des commissaires : qui se réduit à veiller sur la conduite des évêques, des comtes & des moindres officiers ; écouter les plaintes,

Sup. liv. XLVI. n.
50.

26. 27. 28.

terminer sur les lieux toutes les affaires qu'ils pourront, & faire des autres leur rapport à l'empereur. Ces commissions étoient honorables pour les évêques : mais il n'étoit pas possible qu'elles ne les détournassent beaucoup de leurs fonctions essentielles.

L'assemblée de Paris se tint au mois de Novembre, suivant l'ordre de l'empereur, & tous les évêques mandez s'y trouverent, excepté Modouin d'Autun retenu par maladie. On lût la lettre du pape Adrien à l'empereur Constantin & à sa mere Irene : où les évêques François trouverent, qu'il avoit raison de blâmer ceux qui brisoient les images; mais qu'il avoit manqué de discretion, en ordonnant de les adorer superstitieusement. Ils blâmerent aussi le concile tenu en consequence, qui est le second de Nicée; & encore plus celui des Iconoclastes tenu sous Constantin Copronyme. Ils approuverent la censure que Charlemagne avoit faite du concile de Nicée, dans les livres Carolins, & ne jugerent pas suffisantes les réponses du pape Adrien. Ensuite ils firent lire la lettre de l'empereur Michel, & ouïrent de la bouche de Freculfe & d'Adegair la relation de ce qu'ils avoient negocié à Rome. Enfin ils firent lire plusieurs passages de l'écriture & des peres, qu'ils avoient recueillis, autant que la breveté du tems leur avoit permis; & les envoïerent à l'empereur Loüis par Halitgaire évêque de Cambrai & Amalarius aussi évêque, qui vinrent trouver l'empereur à Aix-la-Chapelle

IV.
Assemblée de
Paris.

Sup. liv. XLIV. n.

Sup. liv. XLIII. n.

Liv. XLIV. n. 48.

A N. 825.

le sixième de Décembre la même année 825.

*Synod. Paris. p.
109. E.*

p. 110. B.

Ils lui apportèrent la lettre de l'assemblée de Paris, contenant la relation de ce qui s'y étoit passé: & l'avis des évêques, qui étoit, que l'empereur Louïs écrivit au pape & à l'empereur de C. P. Nous n'ignorons pas, disent ils, combien vous estes affligé de voir s'écarter du droit chemin ceux qui aiant la souveraine autorité, devroient y ramener les autres. Et ensuite: Comme il ne faut pas négliger le salut de nos freres, ni reprendre legerement l'autorité éminente: nous avons jugé à propos, que vôtre discours s'adresse à ceux qui vous ont excité à examiner cette question, c'est-à-dire aux Grecs; afin que tout ce qui paroît reprehensible, se rapporte plutôt à eux, que l'on peut reprendre librement, & dont le scandale peut se tolerer plus facilement. Ainsi reprenant les Grecs, & comparissant à leur infirmité: loüant les Romains & relevant leur autorité, proposant toutefois modestement la verité par l'écriture & les peres: vous pourrez procurer le salut des uns & des autres.

p. 112.

p. 113. D.

p. 119. 6. 8. 9. 12.

p. 121. c. 13. 14.

Suivoit le recueil des passages des peres rangez sous quinze titres, dont le premier est contre ceux qui vouloient abolir les images. Le second montre leur usage légitime, par l'autorité de saint Gregoire pape: les douze suivans sont contre ceux qui les adorent, & les honorent excessivement: & on y explique avec soin le terme d'adoration. Ils prétendent montrer la difference entre la croix & les images, & combattent par

tout le second concile de Nicée. Après ce recueil suivoient les modèles de deux lettres : la première de l'empereur Loüis au pape , la seconde du pape à l'empereur Michel. L'empereur Loüis exhortoit le pape à se servir de son autorité , pour procurer la paix en Orient : ramenant l'usage des images au milieu , que les François estimoient nécessaire. Il lui propose d'envoier une ambassade commune à C. P. & le prie de ne pas croire , que le modèle de lettre qu'il luy envoie , soit pour l'instruire ; mais seulement pour lui communiquer sa pensée : déclarant qu'il n'a point assemblé de concile pour décider , mais qu'il a seulement fait examiner la question , suivant la permission du pape. Le modèle de la lettre du pape à l'empereur Michel est divisé en trois points , la raison , l'autorité , le conseil. L'auteur relève extrêmement l'autorité du saint siege , & montre , qu'on y a toujours eu recours , pour terminer , non seulement les questions de foy , mais toutes les divisions de l'église. Il soutient que l'église Gallicane , depuis les premiers tems de saint Denis , qu'il suppose envoié par le pape saint Clement , de saint Hilaire & de saint Martin , a toujours observé , de n'obliger personne à avoir des images , & ne le défend à personne ; & que jamais il n'y a eu de dispute pour ce sujet. La raison de cet usage est , que quand il n'y auroit aucune image dans le monde , la foy , l'esperance ni la charité n'en souffriroient point ; & que d'ailleurs les images ne nuisent point à ces trois

A N. 825.

p. 131.

p. 132. E.

A N. 825.

vertus, pourvû qu'on ne leur rende aucun culte de religion. Il apporte ensuite l'autorité de saint Gregoire, & finit en exhortant l'empereur Michel à rétablir la paix dans les églises de son obéissance.

V.

Jeremie & Jonas
envoiez à Rome.

so. 7. conc. p. 1648.

L'empereur Louïs aiant reçu ces écrits par Halitgaire & Amalarius, se les fit lire; & étant content, il les envoya au pape Eugene, par Jeremie archevêque de Sens, & Jonas évêque d'Orleans; avec une autre lettre, par laquelle il prie le pape de conferer avec eux, touchant la legation qu'il doit envoyer en Grece; comme étant des prelatz instruits des saintes lettres, & exercez dans la dispute. Nous ne vous les envoions pas, ajoûte-t-il, avec ce recueil des passages, pour pretendre vous instruire: mais seulement pour vous aider comme nous devons. Il exhorte ensuite le pape à conduire cette affaire avec tant de discretion, que personne, ni Grec ni Romain, ne puisse y trouver à redire. Outre cette lettre les deux évêques Jeremie & Jonas avoient une instruction qui portoit: Prenez garde d'user de beaucoup de patience & de modestie en conferant avec le pape: de peur qu'en lui résistant trop, vous ne le poussiez à une opiniâtreté invincible. Mais temoignez une grande soumission, pour l'amener peu à peu au temperament que l'on doit garder à l'égard des images. Si vous pouvez convenir heureusement, & qu'il vous déclare vouloir envoyer ses legats en Grece pour ce sujet; demandez-lui s'il lui plaît que

ibid. p. 1649.

que nos envoïez les accompagnent. En ce cas donnez-nous-en promptement avis par vos lettres, & du tems de vôtre retour; afin qu'Halitgair & Amalarius se puissent trouver près de nous en même-tems. C'étoit apparemment ceux que l'empereur Louïs vouloit envoïer en Grece.

Quelques uns attribuent l'écrit du concile de Paris à Agobard archevêque de Lion. Du moins étoit-il dans les mêmes sentimens: comme il paroît par son traité des images, fait apparemment en même-tems: car il y releve quelques-uns des abus dont se plaignoit l'empereur Michel. Ce traité d'Agobard n'est presque autre chose, qu'un recueil de passages de saint Augustin, & de quelques autres peres, pour montrer qu'il n'est permis d'adorer que Dieu seul, qu'on ne peut le représenter par aucune image, & qu'on ne doit rendre aucun culte, même relatif aux images des saints: il ne veut pas seulement qu'on les nomme saintes; & il passe jusques à dire, qu'à l'exemple du serpent d'airain, il faut les briser, lorsque le peuple en abuse. Il permet seulement de les garder pour l'instruction & la memoire. En un mot, de tous les écrivains de l'église Gallicane, c'est le plus opposé aux Grecs touchant le culte des images.

On ne fait point qu'elle fut la suite de l'assemblée de Paris, & de la négociation des évêques Jeremie & Jonas auprès du pape: mais il est certain, que les François soutinrent encore quelque tems la même doctrine touchant les ima-

c. 34.

c. 19. 35.
c. 16.

c. 32.

c. 31. 33.

Madill. prof. to. 5.
art. n. 30. 44.

A N. 826.

ges : qu'il ne falloit ni les briser , ni les adorer : sans recevoir le second concile de Nicée , ni se soumettre en ce point à l'autorité du pape , qui l'avoit approuvé ; & toutefois il est également certain , qu'ils furent toujourns en communion avec le saint siege , sans que l'on y voie un moment d'interruption.

VI.
Conversion
d'Heriold roi de
Danemarç.
Ann. Egin. 826.
Astronom. eod.
Thegan. c. 33. Vita
S. Ansch. n. 10.

Heriold roi de Danemarç , chassé de ses états dès l'an 814. avoit eu recours à l'empereur Loüis , qui l'avoit exhorté à se faire Chrétien : afin d'affermir l'amitié entre eux & exciter les Chrétiens à le secourir plus volontiers. Après plusieurs tentatives , il n'avoit pû encore rentrer dans son royaume : quand il vint trouver l'empereur à Ingelheim , où il tenoit son parlement , au mois de Juin 826. Alors il se convertit , & se fit baptiser , avec la reine son épouse & unè grande multitude de Danois , à saint Alban de Maïence. L'empereur Loüis fut le parain du roi , l'imperatrice Judith sa seconde femme fut marraine de la reine ; & l'empereur jugeant bien que la conversion d'Heriold lui rendroit encore plus difficile le rétablissement dans son royaume : lui donna la Comté de Riustri en Frise , pour lui servir de retraite , en cas de besoin ; & lui fit de grands présents. C'est le premier roi Chrétien de cette nation.

L'empereur voulant le renvoier avec du secours , commença à chercher avec soin quelque homme pieux , pour l'accompagner & l'affermir lui , & les siens dans la religion qu'ils venoient

d'embrasser. Il en parla publiquement dans l'assemblée : mais on ne trouvoit personne d'un assez grand zele, pour entreprendre un voïage si dangereux : il n'y eut que Vala qui offrit un de ses moines. S. Adalard étoit mort le second jour de Janvier cette même année 826. & son frere Vala avoit été élu à sa place abbé de l'ancienne Corbie : dans la nouvelle, que l'on venoit de fonder en Saxe, Varin avoit succédé à Adalard qui en étoit aussi abbé. Vala se trouvant donc au parlement d'Ingelheim dit à l'empereur Louïs, qu'il avoit en son monastere de Corbie un moine qui desiroit ardemment de souffrir pour Dieu, qui avoit la capacité & les mœurs, en un mot propre à cette œuvre. Je doute seulement, ajouta-t-il, s'il voudra entreprendre ce voïage. Il se nommoit Anscaire. L'empereur ordonna qu'on le fist venir à la cour : l'abbé Vala lui expliqua de quoi il s'agissoit. Anscaire dit, qu'il étoit prêt à obéir en tout pour le service de Dieu. Il témoigna la même volonté en presence de l'empereur : & comme l'abbé lui dit, qu'il ne lui commandoit point, & laissoit ce voïage à son choix, il persista à dire qu'il vouloit aller. La chose étant devenuë publique, ceux qui accompagnoient l'abbé Vala, en furent fort surpris : ne comprenant pas qu'Anscaire pût se résoudre à quitter son païs, ses parens, les moines avec lesquels il avoit été élevé, pour aller en païs étranger vivre avec des inconnus & des barbares. Plusieurs lui en faisoient des reproches, & plusieurs

A. N. 826.

vouloient l'en détourner : mais il demeura ferme ; & tandis que l'abbé Vala étoit au palais , où il alloit tous les jours , Anscaire demuroit au logis , & se tenoit à l'écart appliqué à la priere & à la lecture.

VII.
S. Anscaire en
Danemarc.
Vita to. 6. Act.
SS. Ben. p. 79.

Il avoit été mis dès l'enfance dans le monastere de Corbie sur Somme , & fut excité à la vertu par plusieurs revelations , qu'il ne communiqua qu'à ses amis particuliers : & qui ne furent publiées qu'après sa mort , comme il leur avoit recommandé. Il eut la charge d'enseigner dans ce monastere ; & incontinent après la fondation de la nouvelle Corbie en Saxe , il y fut envoyé pour exercer la même fonction.

n. 9.
n. 12.

Comme il étoit donc en retraite , se preparant à partir pour le Danemarc : un moine nommé Aubert , qui étoit aussi à la suite de l'abbé Vala , vint le trouver , & lui demanda si c'étoit tout de bon , qu'il vouloit entreprendre ce voïage. Anscaire soupçonna d'abord , qu'il n'y eût dans cette question de l'artifice pour l'ébranler : mais Aubert l'aïant assuré de sa sincérité , il lui déclara son intention. Et moi , dit Aubert , je ne vous laisserai point aller seul : je veux vous accompagner pour l'amour de Dieu , pourvû que vous m'obteniez la permission de l'abbé. Anscaire alla audevant de Vala quand il revint du palais : & lui dit qu'il avoit trouvé un compagnon pour son voïage. Quand il eut nommé Aubert , l'abbé fut fort surpris , parce qu'il étoit de grande naissance , de ses plus confidens , & intendant de sa

maison. Il l'interrogea lui-même, & lui accorda son congé: mais il déclara à l'un & à l'autre, qu'il ne leur donneroit personne de sa famille pour les servir, s'il n'y vouloit aller de bon gré: trouvant de l'inhumanité à envoyer quelqu'un malgré lui avec les païens.

Il les mena tous deux à l'empereur qui ravi de leur bonne volonté, leur donna des meubles de chapelle, des coffres, des tentes, & les autres secours nécessaires pour un si grand voïage: & leur recommanda, d'avoir grand soin d'affermir dans la foi le roi Heriold & les siens, de peur qu'ils ne retournassent à leurs anciennes erreurs: & de travailler à en convertir d'autres. Ils partirent donc sans avoir personne pour les servir: car Heriold encore neophyte & grossier, ne savoit point comment on les devoit traiter; & les siens, élevés aussi dans des mœurs différentes, n'avoient pas grande attention à ces deux étrangers. Ainsi ils souffrirent beaucoup dans ce commencement de voïage. Quand ils arriverent à Cologne l'archevêque Hadebalde en eut compassion, & leur donna pour porter leurs hardes une tres-bonne barque, où il y avoit deux chambres. Le roi Heriold la trouva si commode, qu'il y passa avec les moines François, prit pour lui une des chambres & leur laissa l'autre; ce qui augmenta entre eux la familiarité, & ses gens en servirent mieux les moines. Ils descendirent ainsi le Rein jusques à la mer; & aiant passé la Frise, arriverent aux frontieres de Danemarc: mais

A N. 826.

Heriold ne pouvant encore y être paisible demeura en Frise , dans la terre que l'empereur lui avoit donnée.

Anscaire & Aubert y demeurèrent avec lui , tantôt entre les Chrétiens , tantôt entre les païens , prêchant & instruisant ceux qu'ils pouvoient. Il s'en convertit plusieurs ; & le nombre des fideles croissoit de jour en jour. Les deux missionnaires chercherent à acheter des jeunes esclaves , pour les élever dans le service de Dieu. Le roi Heriold leur en donna des siens à instruire , & leur école fut bien-tôt de plus de douze enfans. Ils attirerent d'autres personnes de côté & d'autre , pour les servir & les aider : la religion croissoit avec leur reputation. Ils travaillèrent ainsi plus de deux ans , après lesquels Aubert tomba malade , & aiant été conduit en Saxe à la nouvelle Corbie , il y mourut saintement.

VIII.
Mort de saint
Theodore Studite.
Vita n. 123.

En Orient S. Theodore Studite tomba grièvement malade , au commencement du mois de Novembre 826. Sur cette nouvelle un grand nombre d'évêques , d'abbez , de moines & d'autres personnes pieuses accoururent pour le voir. Ne pouvant plus parler haut , il dicta à un secretaire ce qu'il leur vouloit dire : puis il se trouva beaucoup mieux , alla de son pied à l'église , & y celebra le saint sacrifice : car c'étoit le dimanche quatrième jour du mois. Il parla encore aux assistans , & après leur avoir donné la communion , & avoir mangé avec eux , il se remit au lit ;

fit appeller l'œconome, & lui donna les instructions qu'il crut nécessaires. C'étoit Naucrace son fidele disciple & son successeur. Le sixième du mois, qui étoit la fête de saint Paul évêque de C. P. & confesseur sous Constantius, Theodore alla encore à l'église, celebra la messe, & parla aux freres. Mais la nuit suivante son mal augmenta notablement; & aiant beaucoup souffert pendant deux jours, il connut que sa fin approchoit, parla pour la dernière fois à ses moines, & demeura ainsi encore deux jours benissant ceux qui l'approchoient, & faisant sur eux le signe de la croix.

Le dimanche onzième de Novembre, fête du martyr saint Menas, sentant qu'il n'iroit pas loin, il fit faire les prieres ordinaires, reçût l'extreme onction, puis communia en viatique, & fit allumer des cierges, & commencer les prieres des funerailles. Les freres se mirent en rond autour de lui, & il rendit l'esprit comme ils chantoient le grand pseume cent dix-huitième, que les Grecs chantent encore aux enterremens. Il vécut soixante-sept ans, & mourut hors de C. P. dans la peninsule de S. Tryphon: d'où il fut premièrement transferé à l'isle du prince, & dix huit ans après dans son monastere de Stude. Naucrace son successeur écrivit une lettre circulaire à tous ceux que la persecution avoit dispersez, où il raconte les circonstances de sa mort, & sa vie fut écrite quelque tems après par Michel Studite son disciple. L'église Grecque honore sa

A N. 826.

Sup. liv. XIII. n. 8

Euchol. p. 109.

Vitan. 137. Com-
bes. t. 2. Anc. Bibl.
p. 855.Martyr R. 12. Nov.
Menol. 11. Nov.

AN. 826.

IX.
Testament de
S. Theodore.Sup. l. XLVI.
n. 38. Oper. init.
p. 80.

c. 7.

memoire le même jour onzième de Novembre, & l'église Latine le lendemain.

Outre le testament dont j'ai parlé, il en laissa un plus ample, qu'il avoit écrit du vivant de saint Platon. Il contient sa confession de foi, & plusieurs avis pour l'abbé son successeur, & pour ses moines, qui sont d'excellentes regles de l'observance monastique. Il dit à l'abbé: Vous n'aurez rien en propre, pas même une seule piece d'argent. Vous ne partagerez point votre esprit en plusieurs soins, tout sera pour vos freres & vos enfans spirituels, non pour vos parens, ou vos amis de dehors, & vous ne leur donnerez rien des biens du monastere. Vous n'aurez point d'esclave, ni pour votre usage particulier, ni pour le monastere, même à la campagne: c'est un homme fait à l'image de Dieu. Vous marcherez à pied à l'exemple de Jesus-Christ, ou monterez sur une âne. Vous ne souffrirez aucune propriété dans la communauté, pas même d'une aiguille. Vous ne ferez point de frequentes sorties, & ne quitterez point votre troupeau; sans necessité. Vous ferez la catachese ou conference trois fois la semaine, soit par vous, soit par une autre. Vous ne ferez amitié avec aucune religieuse, & n'entrerez point dans leurs monasteres. Vous n'ouvrirez la porte du vôtre à aucune femme, sans grande necessité, & ne lui parlerez qu'en presence de deux témoins de part & d'autre, & sans la voir, s'il se peut. Vous ne logerez point dans une maison seculiere, où il y ait des femmes

femmes. Vous n'affecterez point d'avoir auprès de vous pour syncelle quelque jeune homme : mais divers freres vous serviront. Vous n'aurez d'habits precieux que les ornemens sacerdotaux. Il n'y aura aucune delicatessè dans vôtre vie , ni dans la reception des hôtes. On ne gardera point d'argent dans le monastere : mais vous donnerez aux pauvres tout le superflu , de quelque espece qu'il soit. Vous laisserez aux œconomes & aux celleriers le soin particulier des choses temporelles , sans vous reserver que celui des ames : à la charge toutefois de vous faire rendre compte de tout. Vous ne ferez rien par vôtre jugement particulier , pour le spirituel ou le temporel : vous prendrez l'avis de deux ou trois des plus capables , suivant les matieres. Ces conseils font voir quelle étoit alors en Orient l'idée de la vie monastique.

On le voit encore dans une lettre de Theodore à des religieuses , qui lui avoient demandé quelque instruction. Je vous exhorte , dit il , à ne pas regarder les exemples qui vous environnent : principalement la vie tiède & relâchée de la plûpart des religieuses , qui ne le sont qu'en apparence. Regardez les anciens originaux des saints , dont vous avez les vies entre les mains. Un peintre ne travaille pas sur de mauvais modeles , mais sur l'antique le plus beau.

Les autres ouvrages de saint Theodore , suivant le dénombrement de Michel Studite , étoient la petite & la grande catechese : un volume de

panegyriques sur les principales fêtes de N. Seigneur, sur la vierge & saint Jean-Baptiste, l'histoire des premiers hommes jusques à Noé & ses enfans, en vers iambiques: cinq livres de lettres, un traité dogmatique contre les Iconoclastes: & des instructions à ses moines, en vers iambiques. Nous avons la petite catechese, qui est un recueil de cent trente-quatre conferences faites à ses moines, sur les fêtes de toute l'année, & sur divers autres sujers de pieté. La grande catechese est une instruction plus ample sur les devoirs de la vie monastique, qui n'est encore ni traduite, ni imprimée. Mais on a donné au public jusques à deux cent soixante & quinze de ses lettres, divisées en deux livres; & il paroît que le recueil entier étoit de mille ou environ. Nous avons aussi plusieurs ouvrages contre les Iconoclastes, & 124. épigrammes en vers iambiques. Les Grecs lui attribuent plusieurs de leurs chants ecclesiastiques.

*n. 33.
Auct. Bibl. PP.
Paris to. 1. p. 1180.*

Elen. b. oper.

Antirr. II. n. 38.

1. epist. 27.

1. ep. 38.

Il parle toujours avec grand respect du concile de Trulle, le comptant pour partie du sixième concile general: ce qui lui est commun avec tous les Grecs. Mais à l'égard du second concile de Nicée, il dit dans la lettre à Arsene: Rome ne l'a pas reçu comme œcumenique, mais comme local, & servant de remede au mal particulier qui regnoit ici. Car il n'y avoit point de legats des autres patriarches: ceux de Rome étoient venus pour un autre sujet, que pour le concile: c'est pourquoi l'on dit, qu'ils furent

déposez à leur retour, quoi qu'ils alleguassent qu'on leur avoit fait violence. Les autres étoient bien venus d'Orient, mais attirés par les nôtres, non pas envoiés par les patriarches, qui n'en ont rien sçû, ou ne l'ont sçû qu'après: & n'eussent osé les envoier de peur des Arabes. Les nôtres en usoient ainsi, pour ramener plus facilement le peuple heretique, en lui persuadant que c'étoit un concile œcumenique. Si Theodore parloit ainsi à C. P. on ne doit pas s'étonner que l'ont eût peine en France à reconnoître l'autorité du second concile de Nicée: Toutefois Theodore lui-même le reconnut depuis pour œcumenique: il lui en donne le titre en plusieurs de ses lettres, & dit, qu'il a été reçu par les cinq patriarches. Enfin racontant à Pierre évêque de Nicée sa reconciliation avec le patriarche Nicéphore, il dit: On avoit dit que je ne recevois pas Taraise, & que je nommois local le saint concile second de Nicée: mais j'ai prouvé que je comptois Taraise entre les saints peres, & que je reconnoissois le concile pour œcumenique, par écrit & de vive voix: quoique je puisse en avoir autrefois parlé autrement en quelque réponse: ce qu'il ne faut plus maintenant rechercher ni rappeler, non plus que ce qui s'est alors passé, qui ne peut causer que du trouble, sans aucune utilité.

A Rome le pape Eugene tint un concile, dont le decret est datté du quinzième de Novembre, la trezième année de l'empereur Louïs, la dixié-

N n ij

II. ep. 162. 166

72.

II. ep. 127.

Vita n. 110.

XI.

Concile de Rome.

to. 2. p. 103.

AN. 826.

*Sup. liv. xli.
n. 39.*

p. 4.

p. 34.

me de Lothaire, indiction quatrième : c'est-à-dire l'an 826. Soixante & deux évêques y assistèrent avec le pape, tous d'Italie & des provinces soumises aux François : le premier étoit Petronax de Ravenne : il y avoit dix huit prêtres, six diacres & plusieurs autres clercs. Le diacre Theodore lût au nom du pape un petit discours, pour servir de preface aux canons : encore étoit-il copié du concile de Gregoire II. ce qui fait conjecturer qu'ils ne savoient plus ni parler sur le champ, ni rien composer d'original. On publia ensuite trente-huit canons : la plupart pour la reformation du clergé. Les prêtres ignorans seront avertis par l'évêque & suspendus, pour leur donner le tems de s'instruire ; & s'ils n'en profitent, ils pourront être déposés. Le métropolitain en usera de même à proportion sur ses suffragans. Il falloit que l'ignorance fût grande en Italie : aussi ce même concile ordonne d'établir des écoles dans les évêchez, les paroisses & les autres lieux, où elles sont nécessaires. On établira des cloîtres près l'église cathédrale, où les clercs vivront en commun, sous la conduite de supérieurs capables & dépendans de l'évêque. C'est l'exécution du concile d'Aix-la-Chapelle touchant les chanoines. Les évêques ne mettront les curez que du consentement des habitans, & n'ordonneront des prêtres que pour un certain titre : afin qu'ils ne soient point obligés à demeurer dans des maisons séculières.

Les prêtres ne seront ni usuriers, ni chaf-

seurs, ni occupez au travail de la campagne; & ne paroîtront hors de leurs maisons qu'en habit sacerdotal, pour être toujours prêts aux fonctions ecclesiastiques, & n'être pas exposez aux insultes des seculiers. La bonne antiquité ne défendoit point aux prêtres de travailler à la terre: comme on voit par saint Felix de Nole, tant loüé par saint Paulin. Peut-être que la domination des barbares avoit déjà avili ce travail dans l'opinion des hommes. Les évêques & les clerics auront des avocats qui poursuivront en justice leurs causes & celles de leurs églises; afin de n'être point détournés de leurs fonctions. Mais pour le criminel, ils se défendront en personne. Les prêtres ne seront point obligés d'être témoins en justice: s'ils ne sont témoins nécessaires. Les évêques ne pourront tourner à leur usage particulier les biens des paroisses & des autres lieux de piété, ni les charger d'exactions au-delà des anciennes coutumes. Les prêtres ne refuseront les offrandes de personne. Apparemment qu'ils le faisoient par animosité particulière.

Les fondateurs ont droit d'établir des prêtres dans les monasteres, ou les oratoires de leur fondation: mais du consentement de l'évêque, & ils demeureront en sa dépendance. Les abbez seront prêtres, pour avoir plus d'autorité. Les évêques corrigeront les moines, qui n'en ont que l'habit, & leur feront observer leur regle: mais on ne tiendra point dans les monasteres ceux qui

A N. 826.

Sup. add. au. 2
to. liv. viii.
no. 51.

c. 19. 20.

c. 13.

c. 16.

c. 26.

c. 17.

c. 21.

c. 27.

c. 28.

c. 23.

A N. 827.

y ont été mis par force : sans l'avoir mérité par leurs crimes. Quelques personnes , principalement les femmes , passoient les jours de fête à se baigner , chanter des chansons deshonnêtes & danser. On recommande aux prêtres d'empêcher ces abus.

XII.
Mort d'Eugene II.
Valentin pape.
Papebr. Con.
Anast.

Le pape Eugene mourut l'année suivante 827. le vingt-septième d'Août. Après quatre jours de vacance on élût pape Valentin , & on l'ordonna le dimanche premier de Septembre. Il étoit Romain fils de Pierre ; & aiant été élevé dans le palais de Latran , il fut ordonné soudiacre par le pape Pascal ; qui le prit à son service : ensuite il l'ordonna diacre ; & le pape Eugene l'aima comme son fils , & l'avoit toujours auprès de lui. Il étoit archidiacre , quand il fut élu pape ; mais il mourut le dixième d'Octobre , n'aiant rempli que pendant six semaines le saint siege , qui vaqua le reste de cette année.

XIII.
Translations de reliques par Hilduin & Eginhard.

Sup. liv. XLVI.
n. 55.

Acta SS. Ben.
10. 5. p. 287

Boll. 10. 2. p.
278.

Tillemont art.
10. 10. 4. p. 535.

Il se fit en ce tems-là plusieurs translations fameuses de reliques. Hilduin abbé de S. Denis en France & archichapelain , étoit aussi abbé de saint Germain des prez & de saint Médard de Soissons. Dans le voiage qu'il fit à Rome en 824. il gagna l'amitié du pape Eugene : ce qui donna occasion à Rodoïn prévôt de saint Médard de Soissons de l'exciter à faire venir de Rome quelque relique insigne , pour ce monastere. Il envoya Rodoïn lui-même avec une recommandation de l'empereur Louïs , pour demander le corps de saint Sebastien. Le pape en

fit d'abord difficulté, mais ne pouvant rien refuser à l'empereur ; il commit un évêque nommé Jean, pour ouvrir le tombeau du saint qui étoit hors de Rome. On en tira le corps, & on le transféra à S. Pierre : d'où Rodoin l'emporta au monastere de l'abbé Ingoalde, c'est-à-dire à Farfe, & de là en France. Enfin il arriva à Soissons, où les reliques furent solennellement reçues dans l'église de saint Medard, le second dimanche de l'Avent, neuvième de Decembre 826. On raconte un grand nombre de miracles qu'elles firent par le chemin, & encore plus depuis. L'histoire de cette translation porte, que Rodoin enleva aussi secretement le corps du pape saint Gregoire ; aiant corrompu par argent ceux qui en avoient la garde. Toutefois on prétend l'avoir encore à Rome, aussi-bien que saint Sebastien : ce qui fait conclure, ou que les Romains abuserent de la simplicité des François, en leur donnant d'autres corps, sous le nom de ces deux saints : ou qu'il n'y eut qu'une partie de l'un & de l'autre apportée à Soissons : & Adon auteur du tems le dit expressement de saint Sebastien.

Eginhard secretaire de Charlemagne, & un des grands seigneurs de sa cour, étoit aussi un des plus savans & des plus vertueux. Après la mort de ce prince, il vécut en retraite separé de sa femme, & eut l'administration de plusieurs abbaïes. L'une étoit Michlenstad entre le Mein & le Necre, où il fit bâtir une église, & vou-

Sup. eod. n. 53.

G. 45.

Ado. Chr.

*Acta. SS. B.
to. 5. p. 414.*

Hist. transf. a4.

AN. 827.

*Sur 2. Jun.
Boll. to. 1. Jun.
p. 181.
Tillemont to. 5.
p. 199. 663.*

*Sup. liv. VIII.
n. 47.
Tillem. to. 5.
p. 199.*

*v. Roll. 19.
Jan. to. 2. p.*

*Martyrol. R.
28. Aug. 11. Sept.*

lant avoir des reliques de quelque saint, à qui il pût la dédier, il envoya à Rome Ratlaïc son secretaire, avec un diacre Romain nommé Deusdona, qui lui avoit promis des reliques. Ils passerent à Soissons, où un prêtre nommé Hun se joignit à eux par ordre d'Hilduin, pour apporter le corps de saint Tiburce. Etant arrivez à Rome, & le diacre Deusdona leur aiant manqué de parole: ils chercherent dans les cimetières hors de la ville, & aiant trouvé les corps de saint Marcellin & de saint Pierre martyrs illustres, ils les enleverent secrettement: avec de la poussiere qu'ils crurent être restée du corps de saint Tiburce, que l'on avoit déjà ôté. Ils reçurent encore de Deusdona des ossemens des saints martyrs Marius & Marthe sa femme, Audifax & Habacuc leur fils, que l'église honore le dixneuvième de Janvier. Ratlaïc apporta à Michlenstad le corps de saint Pierre, & partie de celui de saint Marcellin. Car Hun avoit derobé le reste; & l'avoit porté à Soissons avec les autres reliques: C'étoit au mois d'Octobre 827. Eginhard fit ensuite transferer ces reliques au monastere de Mulinheim, qui étoit aussi à lui: croiant avoir reconnu par deux miracles, que la volonté de Dieu n'étoit pas qu'elles demeurassent à Michlenstad. Il se fit rendre par l'autorité d'Hilduin ce que Hun avoit soustrait du corps de S. Marcellin: & Deusdona lui envoya encore de Rome des reliques de saint Hermes, de saint Prote & de saint Hyacinthe.

C'est

C'est Eginard lui-même qui a écrit fort au long l'histoire de cette translation : où il raconte un grand nombre de miracles, arrivez en tous les lieux où on porta de ces reliques : car il en fit part à quelques monastères. Rien ne montre mieux que cette histoire, quelle devotion l'on avoit alors pour les reliques : & avec quelle passion on desiroit d'en avoir. On n'y épargnoit ni soins, ni fatigue, ni dépense ; & les personnes les plus éclairées s'en faisoient une affaire capitale. Il est vrai que quelques-uns pouvoient ce zèle trop loin, usant de divers artifices pour enlever des reliques & se les dérober les uns aux autres. Et peut-être fut-ce le même esprit qui fit composer alors tant d'histoires de martyrs & d'autres saints : soit pour orner & amplifier les anciennes, soit pour en inventer de nouvelles, quand on en manquoit : afin d'avoir des legendes pour les fêtes des saints nouvellement transferez. Le monastère de Mulinheim prit bien-tôt après le nom de Selgenstad, qu'il garde encore.

L'abbaye de Fontenelle ou de S. Vandrille fut une de celles qu'Eginard posséda, & il la gouverna environ sept ans : après lesquels il la quitta volontairement, & l'empereur Louis la donna au moine Ansegise, qui avoit eu sous Eginard l'intendance de ses bâtimens. Ansegise étoit de noble race de François, embrassa la vie monastique dans cette même abbaye de Fontenelle, sous l'abbé Giroualde ou Gervolde, qui

XIV.
Ansegise abbé de
Fontenelle.
Vita S. Anseg. 166.
5. act. p. 630.

peu de tems après le mena à la Cour, & le recommanda à Charlemagne. Ce prince lui donna le monastere de saint Sixte de Reims, alors hors la ville, aujourd'hui dedans, & reduit en paroisse: & le monastere de saint Memmie de Châlons, à present occupé par des chanoines reguliers. Mais Ansegise après les avoir gouvernez quelque tems les quitta, & le roi Charles lui donna l'abbaye de Flay, ou saint Germer, au diocèse de Beauvais, l'an 807. Il la trouva dans une grande pauvreté, & presque sans bâtimens, mais en peu de tems il la repara magnifiquement. Comme il entendoit fort bien l'agriculture, il avoit toujours grande abondance de grains & d'autres fruits, qu'il donnoit liberalement à ceux qui en avoient besoin: car il s'appliquoit à soulager le prochain en toutes manieres. Après la mort de Charlemagne, l'empereur Louïs l'emploia en plusieurs ambassades, & lui donna l'abbaye de Luxeu l'an 817. quatrième de son regne, & en 823. celle de Fontenelle, outre saint Germer qu'il gardoit toujours: ainsi il jouïssoit de trois abbayes à la fois, mais il les remit en meilleur état qu'elles n'étoient.

Il fit tant de bien à Fontenelle, qu'on le comparoit à saint Vandrille & à saint Aulbert. La negligence & la dureté de quelques abbez, qui ne donnoient pas aux moines les choses necessaires, avoit mis ce monastere en décadence; les bâtimens tomboient en ruine, l'observance y étoit relâchée, la regle presque oubliée. Ansegise

fit venir de Luxeu des moines vertueux, pour AN. 827.
l'enseigner à ceux de Fontenelle & leur en mon-
trer la pratique. Il bâtit magnifiquement le
dortoir, le refectoire, le chapitre, & y fit faire
des peintures par Madalulfe peintre fameux de
l'église de Cambrai. Pour ôter aux moines tout
sujet de plainte, il regla avec eux la qualité &
la quantité de tout ce qui étoit nécessaire pour
leur nourriture & leur vêtement; les terres qui
devoient fournir chaque chose en espece, & de
l'argent pour le reste. Il donna à ses trois monas-
teres quantité de vases précieux, d'ornemens d'é-
glise & de livres: qui consistoient principale-
ment en ouvrages des peres.

p. 619.

L'abbé Ansegise voyant que les capitulaires de
Charlemagne & de Loüis son fils étoient disper-
sez en plusieurs feuilles volantes de parchemin,
& craignant qu'on ne les oubliât avec le tems:
en fit un recueil en 827. indiction cinquième, la
treizième année du regne de Loüis. Il divisa ce
recueil en quatre livres. Le premier contient les
capitulaires de Charlemagne, touchant les ma-
tieres ecclesiastiques, en 162. articles: le second
livre comprend les capitulaires ecclesiastiques
de Loüis, en quarante-huit articles: le troisième
contient les capitulaires de Charles sur les matie-
res profanes, en quatre-vingt onze articles: le
quatrième ceux de Loüis sur les mêmes matie-
res, & les articles sont au nombre de soixante
& dix-sept. A la fin du quatrième livre, il
mit trois additions de capitulaires imparfaits

Præf. capit.

AN. 827. ou repetez. Ce recueil de l'abbé Ansegise a toujours depuis été très-fameux, & se trouve cité incontinent après, dans les capitulaires de l'empereur Loüis, & de ses successeurs, comme aiant autorité publique.

Chr. MS. ap. Mabill. to. 5. Act. p. 613.

V. Sup. liv. XLV. p. 31.

La même année 827. mourut S. Hildegim, frere de Ludger, la quarante-septième année de son épiscopat. Il avoit été premierement évêque de Châlons sur Marne, & fut un de ceux que Charlemagne choisit, pour établir le christianisme dans la Saxe. Il le mit d'abord à Salingestat, où il avoit fondé un monastere en l'honneur de S. Estienne: mais Hildegim transféra son siege à Halberstat, dont la fondation n'étoit pas encore bien affermie: & toutefois il établit trente-cinq églises paroissiales.

XV.
Gregoire IV.
pape.

Astron. an. 827.

Ann. Perlin. 827.

Papebr. 1728.

Après la mort du pape Valentin, le saint siege vaqua près de trois mois: parce qu'encore qu'on eût élu pour lui succeder Gregoire prêtre du titre de saint Marc, sa consecration fut differée jusques à ce qu'on eût consulté l'empereur Loüis. Il envoya un commissaire à Rome, qui examina l'élection, & après qu'il l'eût approuvée, Gregoire IV. fut ordonné pape le dimanche veille de l'Epiphanie, cinquième Janvier 828. & tint le saint siege seize ans. Il étoit Romain, fils de Jean, d'une race noble. Le pape Pascal le fit soûdiacre, & ensuite prêtre, en consideration de son merite. Les Romains voyant la prompte mort d'Eugene & de Valentin son successeur: jetterent les yeux sur lui, & l'élurent tout d'une voix, malgré sa

résistance. Il repara plusieurs églises, & y fit de grandes offrandes.

Il transféra le corps du pape saint Gregoire, dont il portoit le nom, du lieu où il avoit été enterré; qui étoit une galerie de l'église saint Pierre, & le mit au dedans de l'église même: où il fit un oratoire de son nom dont l'abside étoit de mosaïque à fonds d'or, & l'autel orné de tous côtez de tables d'argent. On mit son corps sous cet autel; & tous les ans on y celebroit sa fête, & on donnoit à baiser son pallium, son reliquaire & sa ceinture, dont on admiroit avec respect la modestie. Le pape Gregoire IV. mit dans le même oratoire les corps de saint Sebastien & de saint Tiburce, tirez des cimetières, chacun sous des autels separez. Ce recit d'Anastase bibliothecaire, qui vivoit à Rome dans le même tems, fait voir ce que j'ai dit, que l'on ne pouvoit avoir emporté en France qu'une partie des corps de ces saints: supposé qu'on n'eût pas trompé les François.

*Jo dia. 1 v. vit.
S. Gr. c. 80.*

Sup. l. xxxv. n. 51.

Le pape Gregoire rétablit aussi l'église de saint Marc, qui avoit été son titre, & qui menaçoit ruine; & y offrit de grandes richesses entre autres un ciboire ou tabernacle d'argent de mille livres pesant. Il y transféra le corps de saint Hermes; & ce fut à cette occasion qu'Eginard obtint un doigt de ce saint martyr, par l'adresse du diacre Deusdona. Mais outre ces reparations d'églises, le pape Gregoire entreprit un ouvrage bien plus important, qui fut de fortifier la ville

Anast.

*Egin. lib. 14.
Transf. S. Marc.
c. 25.*

d'Ostie, contre les courses des Sarrasins, qui pillotent toutes les isles & les côtes voisines.

XVI.
Musulmans en
Crete
Post Theopha. lib.
11. n. 21. p. 46.

En effet les Musulmans d'Espagne se trouvant trop ferrez dans leur pais, dont une partie n'est pas fertile, chercherent à faire des colonies prenant avantage de la guerre civile entre Michel & Thomas. Ils aborderent en plusieurs isles, sans trouver aucun vaisseau qui s'opposât à leur descente: parce qu'on les avoit tous rassemblez pour la défense de C. P. & aiant reconnu la bonté du terroir de l'isle de Crete, ils y revinrent l'année suivante; & si-tôt qu'ils furent débarquez, leur chef fit brûler les vaisseaux, pour les obliger à s'y établir. Ils défirent Photin protospataire, que l'empereur avoit envoié contre eux: & bâtirent une ville en un lieu nommé Candax, qui leur fut indiqué par un moine; c'est Candie: dont toute l'isle a pris le nom. De-là ils la parcoururent, & s'en rendirent les maîtres. Ils s'affujettirent trente villes, dont il n'en resta qu'une, qui conserva ses mœurs & la religion Chrétienne. Alors Cyrille, évêque de Gortyne, souffrit le martyre, pour n'avoir pas voulu renoncer à Jesus-Christ, & on l'a confondu avec un ancien évêque martyrisé sous Decius, que d'autres mettent en Egypte.

Martyr. R. 9. Jul.
Fillem. to. 3. p. 715.

XVII.
Musulmans en
Sicile.
Chr. Cass. l. c. 11.
Post. Theop. n. 27.

D'un autre côté les Musulmans d'Afrique entrèrent en Sicile l'an 820. & prirent Palerme. Quelques années après un turmarque, ou capitaine de Sicile, nommé Euphemius, étant devenu amoureux d'une religieuse, la tira du monaster e;&

l'épouſa. Les freres de la fille en porterent leurs plaintes à l'empereur Michel, qui avoit commis un pareil ſacrilege. Car après la mort de ſa femme Tecla, il épouſa Euphroſyne, fille de Conſtantin, fils d'Irene, qui étoit religieufe dans l'ille du prince. Toutefois aiant reçu les plaintes contre Euphemius, il envoïa ordre au ſtratigos, ou gouverneur de Sicile, d'uſer contre lui de la ſeverité des loix, s'il étoit convaincu, & lui faire couper le nez. Euphemius l'aïant appris, s'assura des ſoldats & de quelques autres capitaines : repouſſa le gouverneur quand il vint pour exécuter l'ordre de l'empereur, & s'enfuit vers l'émir d'Afrique : lui promettant de le rendre maître de la Sicile, & lui païer un grand tribut, s'il vouloit lui donner le titre d'empereur, avec quelque ſecours. L'émir lui donna beaucoup de troupes : & Euphemius alla ſe montrer à Syracuſe avec les marques d'empereur : mais il y fut tué peu de tems après, & les Muſulmans demeurèrent maîtres de la Sicile, firent enſuite de frequentes deſcences en Calabre & en Lombardie : c'eſt-à-dire dans toute l'Italie, tant de l'empire Grec que de l'empire François.

Ce fut donc pour s'oppoſer à leurs incurſions, & pour aſſurer l'embouchure du Tibre, que le pape Gregoire IV. entreprit de rebâtiſſer la ville d'Oſtie tombée en ruïne. Il la fit toute nouvelle dès les fondemens, avec des murailles plus hautes & des foſſez plus profonds qu'auparavant, de bonnes portes garnies de herſes ; & ſur les murs

c. 24.

Anaſt. in Greg.

des pierriers ou machines à lancer des pierres, pour repousser les ennemis. Le pape la nomma de son nom Gregoriopolis; & aucun de ses predecesseurs n'avoit fait un si grand ouvrage pour l'utilité publique.

XVIII.
Jugement de
l'abbé de Farfe.

Leblanc diff. hist.
p. 161.

Du tems de ce pape, Ingoalde abbé de Farfe porta ses plaintes devant les commissaires de l'empereur, qui rendirent un jugement en sa faveur, dont voici la substance. Joseph évêque & Leon comte envoiez du duché de Spolète par ordre de l'empereur Louïs, pour oüir & juger les causes, étant arrivez à Rome, assis en jugement dans le palais de Latran, en presence du pape Gregoire, assisté de Leon évêque & bibliothecaire de la sainte Eglise Romaine, de Theodore évêque, Pierre duc de Ravenne & plusieurs autres, qui y sont nommez : Ingoalde abbé du monastere de sainte Marie d'Acutien dans la Sabine, c'est Farfe; accompagné d'Adulfe son Avocat, exposa que les papes Adrien & Leon avoient envahi par force les biens de ce monastere, savoir des terres qui sont spécifiées au nombre de cinq. Nous les avons toujourns reclamées, ajoûta l'abbé, du tems d'Estienne, de Pascal & d'Eugene; sans en avoir obtenu justice: rendez-nous-la maintenant, suivant l'ordre que vous en avez de l'empereur.

Les commissaires aiant demandé à Gregoire avocat du pape, ce qu'il avoit à répondre, il dit : Il est vrai que nous possedons ces terres
pour

pour l'église Romaine, mais c'est légitimement; **AN. 829.**
 & elles n'ont jamais appartenu au monastere de
 sainte Marie. Les commissaires demanderent à
 Ingoalde les preuves de sa pretention: & il mon-
 tra des donations confirmées par le roi Didier
 & par l'empereur Charles. La cause aiant été
 remise au lendemain, il produisit plusieurs té-
 moins sans reproches, qui dirent se souvenir,
 que du tems des Lombards, & depuis du tems
 de l'empereur Charles, le monastere de sainte
 Marie possedoit les terres en question. Surquoi
 les commissaires jugerent, que l'avocat du pape,
 devoit rendre ces terres à l'avocat du monaste-
 re: mais il refusa de le faire, & le pape lui-
 même dit, qu'il ne s'en tenoit pas à leur juge-
 ment, jusques à ce qu'il vint avec eux en la pre-
 sence de l'empereur. Après sa déclaration les
 commissaires firent expedier l'acte, qui se trou-
 ve encore dans le cartulaire de Farfe, pour la
 conservation des droits du monastere. La date
 est de Rome, la seizième année du regne de
 Loüis, indiction septième, au mois de Janvier,
 qui est l'an 829.

En Orient le patriarche Nicephore mourut
 dans son exil, la quatorzième année depuis qu'il
 eut été chassé de son siege de C. P. c'est-à-dire
 l'an 828. le second jour de Juin, âgé d'environ
 soixante & dix ans. Nous avons de lui plusieurs
 écrits: savoir une histoire abrégée d'environ
 deux cens ans, depuis la mort de l'empereur
 Maurice jusques à Irene & Constantin. Une chro-

XIX.
 Mort de S. Ni-
 cephore de C. P.
 Boll. 13. Mars-
 to. 7. p. 293.

Esbe scrip. 10.
 I. p. 102.

nologie contenant les catalogues des patriarches ;
 des rois & des princes Hebreux , Grecs & Ro-
 mains : puis les patriarches des cinq grands fie-
 ges de l'église. On trouve quelques ouvrages de
 Nicephore contre les Iconoclastes ; & on lui
 attribué dix-sept canons , en l'un desquels il dé-
 fend d'ordonner celui qui a vécu dans la débau-
 che jusques à l'âge de vingt ans , quoiqu'il pa-
 roisse converti. Nicephore est honoré comme
 saint le treizième de Mars , jour auquel ses reli-
 ques furent rapportées à C. P. dix-huit ans après
 sa mort.

Bibl. PP. Paris
co. . . p. 535.

Mart. R. 13.
Mayii.

XX.

Claude de Tu-
 rin Iconoclaste.

Mabill. pref. 1.
Sec. 4. n. 23.
Ép. 10. 1. Annal.
p. 45.
Corint. an. 828.
n. 53. 54.

Les saintes images furent aussi attaquées en
 France par Claude évêque de Turin. Il étoit Es-
 pagnol , disciple de Felix d'Urgel ; & avoit servi
 quelque tems en qualité de prêtre dans le pa-
 lais de l'empereur Loüis , avec reputation d'une
 grande connoissance des saintes écritures. Dès
 l'an 814. il fit trois livres de commentaires sur la
 Genese ; quatre sur l'Exode en 821. & d'autres
 sur le Levitique en 823. le tout à la priere de l'ab-
 bé Theodemir son ami qui gouvernoit une
 communauté de cent quarante moines sous la
 regle de saint Benoist. Claude fit aussi un com-
 mentaire sur saint Matthieu , qu'il dédia en 815.
 à Juste abbé de Charroux. Il expliqua toutes les
 épîtres de saint Paul , & dédia à Drufteran abbé
 de Solignac l'exposition de l'épître aux Galates ,
 & à l'empereur Loüis celle de l'épître aux Ephe-
 siens.

Ce prince voiant qu'en Italie une grande par-

tie du peuple étoit mal instruit des veritez de l'évangile, fit ordonner Claude évêque de Turin ; & en effet il commença à prêcher & instruire avec grande application. Entres les autres abus qu'il trouva dans le païs, étoit le culte excessif des images, qui par une ancienne coûtume alloit jusques à la superstition. Pour le retrancher, il donna dans l'excez opposé ; & par un zele indiscret, il effaça, brisa & ôta toutes les images & toutes les croix des églises de son diocèse. L'abbé Theodemir l'aïant appris, lui en fit des reproches charitables, par une lettre où il souûtenoit qu'il falloit conserver les images : n'osant pas toutefois dire qu'il fallût les adorer. Claude répondit à cet avis de son ami avec hauteur & fierté, par un écrit qu'il nomma apologie contre Theodemir, & il y parloit ainsi : Aïant été contraint d'accepter l'épiscopat, quand je suis venu à Turin, j'ai trouvé toutes les églises pleines d'abominations & d'images ; & parce que j'ai commencé moi seul à détruire ce que tout le monde adoroit, tout le monde a commencé à ouvrir la bouche contre moi. Et ensuite : ils disent : Nous ne croïons pas, qu'il y ait quelque chose de divin dans l'image que nous adorons : nous ne la révèrons qu'en l'honneur de celui qu'elle represente. Je répons : Si ceux qui ont quitté le culte des demons honorent les images des Saints : ils n'ont pas quitté les idoles, ils n'en ont que changé les noms. Car soit que vous peigniez contre une muraille les images de saint Pierre & de saint

*ap. Dung. Auf.
bibl. P P. Paris
to. 2. p. 900.*

Paul, ou celles de Jupiter, de Saturne, ou de Mercure: ce ne sont ni des Dieux, ni des apôtres, ni des hommes. Ainsi on ne fait que changer de nom, mais c'est toujours la même erreur. Que s'il falloit adorer les hommes; il falloit plutôt les adorer vivans, lorsqu'ils étoient l'image de Dieu, qu'après leur mort, lorsqu'ils ne ressemblent qu'à des pierres. Et s'il n'est pas permis d'adorer les ouvrages de Dieu, encore moins les ouvrages des hommes.

Il attaquoit en particulier le culte de la croix, & disoit: S'il la faut adorer, parce que Jesus-Christ y a été attaché, il faut adorer bien d'autres choses. Car il n'a été que six heures à la croix & neuf mois dans le sein de la Vierge sa mere: il faut donc adorer les filles vierges: les crèches, puisqu'il y a été mis; les langes, puisqu'il en a été envelopé; les barques, où il est souvent entré; les ânes puisqu'il en a monté un: les agneaux, les lions, les pierres, dont on lui donne le nom: les épines, les roseaux, les lances, qui ont servi à sa passion. Il n'a pas ordonné d'adorer la croix, mais de la porter: c'est-à-dire de renoncer à soi-même.

Quant à ce que vous dites, il parle à Theodemir, que j'empêche d'aller à Rome par pénitence: cela est faux, je n'approuve ni ne désapprouve ce voiage: parce que je sai qu'il n'est ni nuisible à tous, ni utile à tous. Et ensuite: On a mal entendu ces paroles de l'évangile: Tu es Pierre, & le reste: en croiant gagner la vie éter-

nelle par le voiage de Rome, & par l'intercession de saint Pierre. Il ne lui a pas été dit: Tout ce que tu délieras au ciel, sera délié sur la terre: ce ministère n'est donné aux prelates de l'église, que pendant qu'ils sont en cette vie. Enfin il disoit que l'apostolique, c'est-à-dire le pape suivant le langage de ce tems-là, n'est pas celui qui remplit le siege de l'apôtre, mais celui qui en remplit les devoirs. Telles étoient les erreurs de Claude de Turin.

Elles furent refutées par un reclus nommé Dungal, étranger & retiré, comme l'on croit, à saint Denis en France. Il dedia son ouvrage aux empereurs Loüis & Lothaire, vers l'an 828. Car il dit, que deux ans auparavant la question des images avoit été agitée au palais: c'est-à-dire en quelque conference tenuë incontinent après celle de Paris. Il dit qu'en cette conference du palais, on avoit défendu que personne ne fût à l'avenir assez insensé, pour déferer un honneur divin aux anges, aux saints, ou à leurs images: mais aussi que personne ne fut assez hardi, pour les rompre, les effacer, ou les mépriser; le tout conformément à la lettre de saint Gregoire à Serenus. Il raporte ensuite plusieurs autoritez, particulièrement des poëmes de saint Paulin: pour montrer que les images ont toujors été en usage dans l'église. Et il soutient, qu'en niant qu'on doive honorer les saints, Claude renouvelle les erreurs d'Eunomius & de Vigilance. A la seconde proposition de Claude, par laquelle il

XXI.

Dungal écrit
contre Claude.*Mabill. ead.**pref. n. 39.**Aut. bibl. PP.*

900.

p. 911. D.

attaquoit l'honneur de la croix, Dungal répond, que les Chrétiens à l'exemple de l'apôtre, mettent leur gloire dans la croix : que Jesus-Christ n'a point voulu que sa passion fût cachée aux fidelles comme honteuse, mais qu'on en fit continuellement la memoire dans l'église. Il apporte ensuite plusieurs autoritez, pour montrer que de tous tems on a honoré la croix. Enfin il répond à la troisiéme proposition de Claude, contre les pelerinages & l'invocation des Saints, apportant encore plusieurs passages des peres : car Dungal raisonne peu dans cet ouvrage, & n'emploie guere que l'autorité : comme en effet la principale preuve en cette matiere a toujourns été la tradition & la pratique constante de l'église. Il conclut en disant que les saintes peintures, la croix & les reliques des Saints doivent être reverées avec l'honneur qui leur convient : sans leur sacrifier, ni leur déferer le culte qui n'est dû qu'à Dieu : & soutient que Claude en rejetant la croix, se déclare ennemi de la passion & de l'incarnation. Aussi, ajoute Dungal, les Juifs le louent & le nomment le plus sage de tous les Chrétiens ; & lui de son côté leur donne de grands éloges, à eux & aux Sarrasins. Puis il dit : Comment un évêque aiant en horreur la croix de Jesus-Christ peut-il faire les fonctions ecclesiastiques ? baptiser, benir le saint chrême, imposer les mains, donner quelque benediction, ou celebrer la messe ? puisque, comme dit S. Augustin, on ne peut exercer legitiment au-

p. 925. B.

XXI.
Dungal, dans
son ouvrage
sur la croix,
raisonne peu
sur cet objet.

p. 947. E.

p. 948. B.

cune de ces fonctions, sans faire le signe de la croix. Dans les litanies & les autres offices de l'église il ne veut faire memoire d'aucun saint, ni celebrer leurs fêtes. Il défend d'allumer des cierges le jour dans l'église, ou de baisser les yeux à terre en priant : & commet plusieurs autres impietez, telles que je n'ose les rapporter : quoique je les aie apprises de personnes dignes de foi. Aussi refuse-t-il de venir au concile des évêques : disant, que c'est une assemblée d'ânes. Mais ils ne devroient pas être si patiens, ni épargner un tel homme.

Sur la fin de l'an. 828. l'empereur Louïs tint une assemblée à Aix-la-Chapelle. On y chercha les causes des maux de l'état, & les remedes qu'on y pouvoit apporter ; & Vala abbé de Corbie, venerable par son âge, sa naissance & son merite, y parla fortement, & se plaignit, que les deux puissances, l'ecclésiastique & la seculiere, entreprenoient l'une sur l'autre ; que l'empereur quittoit souvent ses devoirs, pour s'appliquer aux affaires de la religion, qui ne le regardoient point ; & que les évêques s'occupoient aux affaires temporelles. Qu'on abusoit des biens consacrez à Dieu & qu'on les donnoit à des seculiers. Sur cet article les seigneurs laïques dirent : L'état est tellement affoibli, qu'il ne peut plus subsister, sans le secours des biens & des vassaux de l'église. Dites-moi, je vous prie, leur dit Vala, si quelqu'un a mis son offrande sur l'autel, & qu'un autre vienne la prendre, comment appel-

A N. 828.

*In. foar. tract.
118. n. 5. in fi.*

XXII.

L'empereur
Louïs ordonne
quatre conciles.*10. 7. conc. p. 1581.**Vita Vala lib.
11. c. 2. 10. 5. act.
p. 492.*

A. N. 828.

lerez-vous cette action ? Un sacrilège, dirent-ils. Seigneur, repartit Vala, s'adressant à l'empereur, que personne ne vous trompe : il est bien dangereux de détourner à des usages profanes les choses une fois consacrées à Dieu, contre l'autorité de tant de canons & au mépris de tant d'anathêmes. C'est pourquoi, s'il est vrai que l'état ne puisse subsister sans le secours des biens ecclésiastiques : il en faut chercher modestement les moïens, sans nuire à la religion : si les évêques doivent quelque service de guerre, qu'ils s'en acquittent, sans déroger à la sainteté de leur profession. C'est-à-dire, qu'on les dispensât de servir en personne : comme Charlemagne avoit fait. Vala representa ensuite les perils où on exposoit les monasteres, en les abandonnant à des laïques : il se plaignit que les évêchez n'étoient point donnez selon les canons, ni les élections observées. Enfin il parla contre les chapelains du palais, ou clerics suivant la cour : qui n'étoient ni moines vivans sous la regle, ni clerics soumis à un évêque, & ne servoient que par interêt, ou par ambition. Car il souûtenoit que tout Chrétien devoit être chanoine, c'est-à-dire cleric observant les canons, ou moine, ou laïque : autrement, disoit-il, il est sans chef, & par consequent heretique acephale.

*Sup. liv. XLV.
n. 26.*

La conclusion de ce parlement d'Aix fut que l'empereur ordonna quatre conciles ; & pour en preparer la matiere, il resolut d'envoier des commissaires par tout le roïaume, qui devoient par-

tir

tir à l'octave de pâques de l'année suivante 829. AN. 828. |

Les conciles devoient s'assembler à l'octave de la pentecôte ; & dans le même tems on devoit obser- p. 1593. n. 50

ver un jeûne general de trois jours. Les commif-
saires devoient s'informer de la conduite des évêques : savoir à quoi ils s'appliquoient le plus, au spirituel ou au temporel. Quels étoient leurs ministres, corévêques, archiprêtres, archidia- cres, vidames, curez : quel soin ils avoient d'in-
struire, & quelle reputation. Si les évêques dans leurs visites étoient à charge aux curez & au peu-
ple, & faisoient des exactions ; de l'état des mo-
nasteres, & de toutes les églises données en be-
nefices par autorité du prince ; c'est à dire dont
le revenu étoit attribué à d'autres qu'aux titulai-
res. Tout cela se voit dans une lettre de l'empereur à tous ses sujets.

Dans une autre lettre generale, il marquoit plus expressement la cause de sa crainte. Qui ne voit, disoit il, que Dieu est irrité de nos pechez, par tant de fleaux dont il frappe nôtre royaume p. 1591. E. depuis tant d'années ? La famine continuelle, la mortalité des animaux, la peste sur les hommes, la sterelité des fruits, diverses maladies & l'indigence du peuple. D'ailleurs les revoltes des feditieux & les incursions des ennemis du nom Chrétien : qui l'année derniere ont brûlé des églises, emmené des Chrétiens en captivité, tué des serviteurs de Dieu. Les rebelles, dont il est ici parlé, sont Aizon & Villemond sur la frontiere d'Espagne ; & les infidelles qui attaquèrent Egin. an. 827.

AN. 828.

le roïaume, les Sarrasins qui vinrent au secours de ces rebelles, & les Bulgares qui entrèrent en Pannonie.

Coint ann.
828. n. 9.

La lettre continuë: Nous avons donc ordonné, pour appaiser la colere de Dieu, qu'il se tiene quatre conciles, savoir à Maïence, à Paris, à Lyon & à Toulouse: où les metropolitains se trouveront avec leurs suffragans. Les resolutions de ces conciles seront tenuës secretes, jusques à ce qu'elles nous soient rapportées. La lettre nomme tous ces metropolitains: qui sont Autgar archevêque de Maïence, Hadabald de Cologne, Hetti de Treves, & Bernouïn de Befançon. L'archevêché de Sens venoit de vaquer, par la mort de Jeremie. Ebbon étoit archevêque de Reims, Ragnoard de Roïen, Landran de Tours. Agobard étoit archevêque de Lyon, Bernard de Vienne, André de Tarantaise, Benoist d'Aix, Ageric d'Embran. Enfin pour le concile de Toulouse, Nothon étoit archevêque d'Arles, Barthelemy de Narbonne, Adalme de Bourdeaux, & Agiulfe de Bourges. Ainsi ces quatres conciles renfermoient tout le roïaume.

XXIII.

Sixième concile
de Paris.
pref. 10. 7. Conc.
p. 1598. A.

Ils furent tenus tous quatre; mais nous n'avons les actès que de celui de Paris, du dimanche sixième de Juin 829. trois semaines après la pentecôte, qui cette année étoit le seizième de Mai. Il étoit composé des quatres provinces de Reims, de Sens, de Tours, & de Roïen, & on le compte pour le sixième concile de Paris. Il fut tenu dans l'église de saint Estienne le vieux, qui ne

subsiste plus. Elle étoit à l'entrée de la cathédrale à droite, comme à gauche le baptistère, qui est saint Jean le Rond; à saint Estienne on donnoit la confirmation. A ce concile assisterent vingt-cinq évêques, dont les plus connus sont les quatre metropolitains, Ebbon de Reims, Aldric de Sens, Ragnoard de Rouën, Landran de Tours: ensuite Jonas d'Orléans, Jessé d'Amiens, Rothade de Soissons, Hildeman de Beauvais auparavant moine de Corbie, Freulf de Lisieux, Halitgaire de Cambrai, Hubert de Meaux, Inchade de Paris.

Aldric venoit d'être ordonné archevêque de Sens; & peut-être dans ce même concile, le jour qu'il commença. Car c'est ce même jour sixième de Juin, que l'église de Sens celebre sa fête. Il étoit né dans le Gatinois d'une famille noble & dès sa jeunesse il entra dans le monastère de Ferrières, où il se forma à la vertu sous l'abbé Sigulfe. Jeremie archevêque de Sens l'appella auprès de lui, & aiant connu son mérite, il l'ordonna diacre, & ensuite prêtre. L'empereur Loüis l'aïant fait venir à la cour, fut tellement satisfait de la maniere dont il avoit répondu à des impies, qui attaquoient la religion, qu'il lui donna la commission d'enseigner dans son palais, & l'entrée dans ses conseils. Il fut aussi chancelier de Pepin roi d'Aquitaine. Mais aiant été élu abbé de Ferrières, il y retourna; & en fut tiré malgré lui, pour remplir le siege de Sens. Il le tint dix ans, & est compté entre les saints.

Qq ij

A N. 829.

*Baluz. not. ad
Cap.
Coint. ann. 829.
n. 105. 112.*

*Mabill. obs. 10. §
act. p. 566.*

Bibl. PP.

Freculfe évêque de Lifieux avoit été moine de Fulde, & étoit celebre pour sa doctrine. Nous avons de lui une chronique ou abrégé d'histoire universelle, divisé en deux parties : la première divisée en sept livres depuis le commencement du monde jusques à Jesus-Christ, dédiée à Helifacar abbé de Centule, qui avoit été son maître, & qui l'avoit excité à composer cet ouvrage. La seconde partie est dédiée à l'imperatrice Judith, pour l'instruction du jeune prince Charles son fils. Elle est divisée en cinq livres, commençant à Jesus-Christ & finissant à saint Gregoire, c'est-à-dire vers l'an 600.

XXIV.
Canons sur les
Sacremens.

c. 3.

c. 6.

c. 7.

Les actes du concile de Paris sont divisez en trois livres : dont le premier contient cinquante-quatre articles, la plupart appuyez, par l'autorité des anciens canons. Après avoir marqué que l'église est gouvernée par deux puissances, la sacerdotale & la roiale, on commence à traiter des devoirs des évêques, c'est-à-dire de toute la religion. Sur le baptême le concile dit : Parce que la foi Chrétienne est établie par tout, & que l'on baptise les enfans avant l'âge de raison : il est nécessaire de suppléer aux instructions dont ils ne sont pas capables; & l'on ne peut assez déplorer la negligence, qui a fait cesser cet usage. C'est-à-dire que l'on ne faisoit point de catechismes aux enfans. Plusieurs, soit par ignorance, soit par presumption, negligent les tems marquez par les canons, pour l'administration du baptême : qui sont les fêtes de pâques & de

la pentecôte. Nous leur déclarons qu'ils ne seront pas impunis s'ils ne se corrigent. On ne doit point recevoir pour parrains ceux qui ne sont pas instruits : puisqu'ils sont obligés à instruire ceux dont ils répondent devant Dieu. On ne recevra point non plus pour parrains, soit au baptême, soit à la confirmation, ceux qui font pénitence publique. On exclura des ordres ecclésiastiques ceux qui ont été baptisés en maladie, ou de quelque autre manière irrégulière : c'est-à-dire hors les tems réglés. On ne donnera la confirmation que dans les mêmes jours où on baptise, & les évêques seront à jeun quand ils la donnent : excepté les cas de nécessité.

Défense aux prêtres, sous peine de déposition, de quitter les églises consacrées à Dieu; pour célébrer la messe dans des maisons & des jardins, quoiqu'il y ait des oratoires bâtis & ornés pour cet effet : il vaut mieux ne pas entendre la messe, que de l'entendre en un lieu où il n'est pas permis. Or il n'est permis de célébrer hors de l'église, qu'en voyage, lorsque l'église est trop éloignée : parce qu'alors c'est une nécessité, afin que le peuple ne soit pas privé de la messe & de la communion; encore doit-on se servir d'un autel consacré par l'évêque. La loi ne permet pas d'offrir le sacrifice en tout lieu, mais seulement dans celui que le Seigneur a choisi. Il est aussi défendu aux prêtres de célébrer la messe seuls : ce qui montre que les messes basses & particulières commençoient à devenir fréquentes.

Qq iij

c. 54.

c. 5.

c. 33.

c. 47.

Deut. XII. 16.

c. 42.

Plusieurs prêtres, dit le concile, soit par negligence, soit par ignorance, imposent aux pecheurs des penitences autres que les canons ne prescrivent, se servant de certains petits livres qu'ils nomment penitentiels: c'est pourquoi nous avons tous ordonné, que chaque évêque dans son diocese recherche soigneusement ces livres erronez, pour les mettre au feu: afin que les prêtres ignorans ne s'en servent plus, pour tromper les hommes. Et ces prêtres seront exactement instruits par leurs évêques, de la discretion avec laquelle ils doivent interroger ceux qui se confessent; & de la mesure de penitence qu'ils doivent leur imposer. Car jusques ici par leur faute plusieurs crimes sont demeurez impunis, au grand peril des ames. On recommande en particulier de rejeter ces nouveaux penitentiels, qui trompoient les pecheurs par de vaines esperances; & de s'en tenir à la severité des anciens canons, touchant les impuretez abominables, qui n'étoient alors que trop communes.

Personne ne doit aller se confesser dans les monasteres: & les prêtres moines ne peuvent recevoir les confessions que des moines de leur communauté. Chacun se doit confesser à celui qui lui peut imposer la penitence canonique, & le reconcilier, si l'évêque l'ordonne. Nous voions ici comment les penitences ont commencé à se relâcher, par l'ignorance & la temerité des particuliers.

On se plaint comme d'un des plus pernicious

abus, que les conciles ne se tiennent plus deux fois par an suivant les canons, & on ordonne, qu'ils se tiendront au moins une fois. Les évêques doivent suivre en tout les exemples des pères; & nous avons appris avec indignation, disent ceux du concile, que quelques uns de nos confreres couchent en particulier, sans avoir des témoins de la pureté de leur conduite. Nous le défendons à l'avenir, pour le bon exemple & pour retrancher toute occasion de médifance. C'est à dire que l'on veut conserver l'usage de ces clerics inseparables des évêques; que les Grecs nommoient syncelles. Le concile se plaint encore que les évêques se plaisent à converser & à manger avec des laïques, plutôt qu'avec des clerics; & que leur mauvais exemple est suivi par les abbez & les abbeses. Enfin que les évêques s'absentent souvent de la ville où est leur siege, & vont en des lieux éloignez, pour satisfaire à leur interêt, ou à leur plaisir. Le titre de ces canons, qui est de la même antiquité: porte: Que les évêques & les autres prelates, excepté les cas de nécessité, doivent dire les heures canoniales avec leurs clerics, leur faire tous les jours des conferences sur l'écriture, & manger avec eux.

Il est défendu aux clerics & aux moines d'être fermiers, intendans ou negotians; & aux moines en particulier, de se mêler d'aucune affaire ecclesiastique ou seculiere, sinon par obéissance en cas de nécessité. Défense aux prêtres de s'absenter de leurs églises, & aux évêques de les

AN. 829.

XXV.

Canons sur le Clergé.

c. 26.

c. 20.

Sup. liv. xxv.

n. 5.

liv. xxxv. n. 43.

c. 21.

c. 28.

c. 29.

A N. 829.

c. 49.

c. 35.

c. 36.

c. 27.

Sup. liv. XLV.
n. 25.

c. 25.

c. 30.

envoier ailleurs, pour faire leurs affaires ou leurs messages : au préjudice du service divin, & des ames de ceux qui meurent cependant sans confession, ou sans baptême. Ce qui montre qu'il s'agit des curez. On le voit encore par un autre canon, qui défend à un prêtre d'avoir plus d'une église & d'un peuple ; parce que chaque église doit avoir son prêtre, comme chaque ville son évêque ; & que chacun peut à peine servir dignement la sienne. Les Evêques auront soin d'observer la vie des prêtres & des autres clercs déposez, & de les soumettre à la penitence. Car plusieurs ne comptoient pour rien la déposition, & vivoient en seculiers, abandonnez au crime. On reprime-
ra la licence des clercs vagabons: qui sont reçûs, non seulement par des évêques & des abbez, mais par des comtes & d'autres seigneurs ; & on demandera pour cet effet le secours de l'empereur, principalement à l'égard de l'Italie, où l'on reçoit librement les clercs fugitifs de Germanie & de Gaule.

Défenses aux corévêques de donner la confirmation, & de faire les autres fonctions réservées aux évêques. Leur suppression ordonnée dès l'an 802. n'étoit donc pas executée. Enjoint aux évêques de veiller sur leurs archidiaques, & reprimer leurs exactions. Enjoint d'executer plus soigneusement l'ordonnance de l'empereur, touchant l'établissement des écoles. Et pour en montrer l'effet, chacun amenera ses écoliers au concile de la province.

On ne

On ne donnera point aux religieuses pour ab-
 besse des veuves, qui n'ont point été religieu-
 ses. Les prêtres ne donneront le voile ni aux
 veuves, ni aux vierges, sans la permission de
 l'évêque; & les abbesses ne le donneront point
 de leur propre autorité. Les femmes particu-
 lières le prendront encore moins d'elles-mêmes.
 Les chanoines & les moines n'entreront point
 dans les monasteres de filles sans permission de
 l'évêque, ou de son vicaire. Si c'est pour leur
 parler, ce sera dans l'auditoire ou parloir, en
 présence de personnes pieuses de l'un & de l'au-
 tre sexe: si c'est pour prêcher, ce sera publique-
 ment. Si c'est pour la messe, ils entreront avec
 leurs ministres & sortiront aussi-tôt après la messe
 dite: si c'est pour confesser, ce sera dans l'église
 devant l'autel, en présence de témoins, qui ne
 soient pas trop éloignés. Défense aux femmes
 de servir à l'autel, toucher les vases sacrez &
 encore moins de donner au peuple le corps &
 le sang de N. S.

Le second livre du concile de Paris contient
 treize articles des devoirs du roi, tirez mot à
 mot d'un petit traité de Jonas évêque d'Orleans,
 qui assistoit au concile. Il l'avoit adressé l'année
 précédente 828. à Pepin roi d'Aquitaine, & y avoit
 inseré cinq chapitres de son traité de l'institution
 des laïques.

Le troisiéme livre commence par une lettre
 des évêques aux empereurs Loüis & Lothaire;
 car on les mettoit toujours ensemble: où ils leur

A N. 829.

c. 39.

c. 40. 42.

c. 34.

c. 42. 44.

c. 46.

c. 45.

XXVI

Suite du concile.

to. 5 spicil. p. 57.

v. pref. ejusd. tom.

AN. 829.

rendent compte de ce qu'ils ont fait dans le concile; en execution de leurs ordres. Nous avons, disent-ils, marqué par articles, ce qui concerne la religion Chrétienne, nos devoirs & nôtre correction, & ce dont les peuples doivent être avertis: & nous vous l'envoions pour le lire & l'examiner. Dans le second livre nous avons mis quelques articles nécessaires touchant vos devoirs, que nous avons resolu de vous presenter familièrement, comme des avertissemens. Ensuite sont quelques articles extraits de ceux que nous avons dressés dans nôtre assemblée, & d'autres dont nous vous demandons l'execution. En effet les vingt-sept articles qui composent le troisiéme livre, sont repétez du premier pour la plûpart. Les sept premiers sont ceux que les évêques jugeoient les plus nécessaires, les dix autres ceux dont ils demandent l'execution à l'empereur. Ils y font mention de plusieurs superstitions qui restoient du paganisme: magie, sortileges, enchantemens, devinations, explications de songes: malefices pour troubler l'air, envoier de la gresle, ôter les fruits & le lait: ce qu'ils semblent croire possible.

c. 2.

c. 6. 11.

10.

12.

13.

c. 15.

c. 18.

Ils insistent sur la suppression des chapelles domestiques, même de celles du palais; la tenuë des conciles, l'établissement des écoles publiques, au moins en trois lieux de l'empire; la recherche des clercs fugitifs. Ils demandent le rétablissement de quelques évêchez aneantis par la soustraction de leurs biens; que l'on conserve les

monasteres donnez à des laïques, & qu'ils ne les laissent pas déperir: que les meurtres & les vengeances particulieres soient reprimez. Enfin l'article le plus important est sur les entreprises des deux puissances. Le plus grand obstacle au bon ordre, disent les évêques, est que depuis long-tems les princes s'ingerent dans les affaires ecclésiastiques; & que les évêques, partie par ignorance, partie par cupidité, s'occupent plus qu'ils ne devoient des affaires temporelles.

L'institution des laïques de Jonas d'Orleans fut faite pour Matfride, comte de la même ville, qui avoit prié son évêque de lui écrire le plus succinctement qu'il seroit possible, comment lui & les autres personnes engagées dans le mariage, pouvoient mener une vie agreable à Dieu. Ce traité, bien qu'assez court, est divisé en trois livres: dont le premier & le dernier conviennent à tous les fideles, le second est principalement pour les gens mariez.

Il commence par les obligations du baptême, puis il vient à la confirmation, qu'il exhorte à ne point differer: preuve que deslors on la separoit ordinairement du baptême. Il recommande aux parens & aux parrains l'instruction des enfans: Il se plaint qu'on ne faisoit presque plus de penitences conformes aux anciens canons; & que quelques pecheurs, pour être traitez plus doucement, cherchoient des prêtres ignorans. Il dit que suivant la coûtume de l'église, on confesse aux prêtres les pechez les plus considerables, pour

Rr ij

AN. 829.

c. 26.

XXVII.

Institution des
laïques de Jonas.

to. 1. spicil. init.

lib. 1. c. 7.

c. 8. lib. 11. c. 14.

lib. 1. c. 10.

c. 16.

être reconcilié à Dieu par leur ministere ; & que l'on confesse au premier venu les pechez legers & journaliers : avoüant toutefois , que cette dernière espece de confession n'étoit guere en usage que chez les moines. C'est à dire qu'outre la confession sacramentelle , necessaire pour les pechez mortels , on confessoit aussi les fautes legeres à d'autres qu'à des prêtres , pour s'humilier & profiter de leurs conseils & de leurs prieres.

lib. II. c. 18.

c. 19.

c. 20.

c. 23.

c. 24.

lib. III. c. 14.

c. 15.

Jonas se plaint , que la plûpart des laïques ne recevoient la sainte communion , qu'aux trois grandes fêtes de l'année ; & recommande de communier souvent , mais avec les dispositions necessaires. Il se plaint aussi , que plusieurs seigneurs se faisoient donner par les curez une partie des dîmes & des obligations des églises de leur patronage : principalement quand le concours du peuple y étoit grand. Que les laïques méprisoient les prêtres pauvres , jusques à s'en servir comme de valets , & ne les pas faire manger à leur table. Il parle fortement contre les jeux de hazard , & contre la passion de la chasse , qui faisoient negliger le service divin & opprimer les pauvres. Les comtes & les autres seigneurs administroient la justice : mais la plûpart negligeoient par paresse les affaires des pauvres , & prenoient des presens des riches. Il recommande l'onction des malades ; par le ministere des prêtres ; & se plaint , que plusieurs consultoient les devins , sur l'évenement de leurs maladies. Que l'on negligeoit la sepulture des pauvres , & que l'on ruinoit

des sepulcres pour en bâtir des maisons. Cet ouvrage n'est presque qu'un tissu de passages de l'écriture & des peres, suivant l'usage du tems.

Halitgar, qui assista à ce concile de Paris étoit évêque d'Arras & de Cambray, depuis l'an 816. & avoit accompagné Ebbon archevêque de Reims à sa mission de Danemarck en 822. l'empereur Louïs l'envoia en ambassade à C. P. en 828. & ce fut apparemment en ce voiage qu'il alla à Rome. Ebbon touché de la confusion qui se trouvoit dans les penitentiels ordinaires, dont les prêtres se servoient; pria Halitgar d'en composer un tiré des peres & des canons, & il accepta la commission. Nous avons son ouvrage intitulé des remedes des pechez & de l'ordre de la penitence: & divisé en six livres. Le premier traite des vices capitaux & de leurs remedes, & est tiré de saint Gregoire, de S. Augustin & des livres de la vie contemplative attribuez à S. Prosper. Le second tiré aussi des peres, traite des vertus, tant theologales, que cardinales. Le troisieme contient des regles de la penitence, & est principalement tiré du code des canons, que Charlemagne reçût du pape Adrien. Le quatrieme contient les penitences des laïques, le cinquieme celles des clerics, tirez du même code, des decretales des papes suivans, & de la collection de Martin de Brague. Le sixieme livre est un penitentiel qu'Halitgar dit avoir tiré des archives de l'église Romaine, qui merite une attention particuliere.

Il commence par la maniere dont l'évêque ou

R r iij

XXVIII.

Traité d'Halitgar
sur la penitence.

Siegb. illustr.
Baldr. lib. 1.

Flod. II. hist.
Rem. c. 19.

to. 14. bibl. PP.
Lugd. p. 906.
Coind. aa. 830.
n. 47.

ap. Menard.

*not. ad. Sacram
p. 138.
ap. Marten.
to. 2. p. 43. ordo. 2.*

Math. xxiii.

le prêtre doit recevoir le penitent, & dit: Quand les Chrétiens viennent à la penitence, nous leur ordonnons des jeûnes, & nous devons aussi jeûner avec eux, une semaine ou deux, ou ce que nous pouvons; afin qu'on ne nous dise pas comme aux prêtres des Juifs, que nous chargeons les autres de gros fardeaux, & n'y touchons pas du doigt. On ne peut relever un autre sans se pancher, & le medecin ne peut éviter la mauvaise odeur des malades: ainsi nous ne pouvons guerir les pecheurs, sans beaucoup de soins, de prieres & de larmes. Quand vous donnez conseil à un pecheur, donnez-lui aussi-tôt sa penitence de peur que vous n'oubliez combien il doit jeûner, & que vous ne soiez obligé de lui faire recommencer sa confession. Au reste, tous les clerics qui trouveront cet écrit, ne le doivent pas lire; mais seulement ceux à qui il est necessaire, c'est-à-dire les prêtres. En cas de necessité & d'absence du prêtre, un diacre peut recevoir le penitent à la sainte communion: c'est-à-dire, que s'il y voit des marques d'une conversion sincere, il peut lui donner l'eucharistie, quoi qu'il n'ait pas receu l'absolution. Le prêtre doit donc s'humilier avec le penitent, & quand quelqu'un viendra pour se confesser, il lui dira d'attendre un peu, jusques à ce qu'il entre dans sa chambre pour prier. Le penitent voiant le prêtre triste & pleurant pour ses pechez, en aura plus d'horreur. Quand il aura accompli les jeûnes prescrits, il faut lui conseiller d'en faire encore quelques autres, de

surérogation. Celui qui ne peut jeûner, rachetera les jeûnes par les aumônes taxées selon ses facultez. Quand des esclaves viendront à vous, ne les chargez pas tant de jeûnes que les riches, imposez-leur seulement la moitié de la penitence. Il n'est pas vrai-semblable que ces saintes pratiques fussent nouvelles, & nous avons vû que S. Ambroise pleuroit avec les pecheurs.

Ensuite les penitences sont spécifiées, mais plus douces que dans les anciens canons. Pour l'homicide volontaire, le laïque n'est condamné qu'à sept ans de penitence, dont il doit jeûner trois ans au pain & à l'eau : le prêtre est condamné à dix ans. Pour l'adultere, trois ans : vol avec fraction, cinq ans : simple larcin, trois quarantaines au pain & à l'eau : malefice, sept ans : devination, sorts des saints & semblables superstitions, trois ans : usure, trois ans : plaie à sang, quarante jours : yvresse, sept jours. La penitence des clerics est toujours plus forte, selon qu'ils sont plus élevez dans les ordres. Pour les troisièmes nôces, on ordonne trois semaines de jeûne, pour les quatrièmes ou cinquièmes, vingt & une semaines, qui sont plus de cinq mois. Halitgar mourut peu après le concile de Paris, vers l'an 830. & eut Thierry pour successeur.

Agobard archevêque de Lyon s'étoit attiré la haine des Juifs, qui étoient en grand nombre dans sa ville, à l'occasion du baptême de leurs esclaves. Quatre ou cinq ans avant le concile de Lyon, il en écrivit à trois seigneurs des plus con-

*Sup. liv. XIX.
n. 22.*

c. 1.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

c. 7.

c. 7.

c. 8.

*Coint. an 831.
n. 25.*

XXIX.
Traitez d'Agobard contre les Juifs.

*de bapt. Jud.
man. to. I. p. 98.*

siderables du palais, Adalard, Vala son frere & Helifachar. Je vous demande, dit-il, vôte conseil sur ce que je dois faire touchant les esclaves païens achetez par les Juifs. Etant nourris chez eux, ils apprennent nôtre langue; ils entendent parler de la foi, voient la celebration des fêtes: font touchez, viennent à l'église, & demandent le baptême: devons-nous les refuser? Les apôtres & leurs disciples n'ont jamais attendu le consentement des maîtres, pour baptiser leurs esclaves.

La difficulté étoit que plusieurs loix défendoient aux Juifs d'avoir des esclaves Chrétiens: ainsi on les leur ôtoit en leur donnant le baptême; & plusieurs pouvoient feindre de se convertir, pour obtenir la liberté. Mais les canons y avoient pourvû, en permettant à l'évêque & à tout fidele de les racheter. C'est pourquoy Agobard ajoûte: Nous ne prétendons pas que les Juifs perdent le prix qu'ils ont donné pour ces esclaves; nous l'offrons suivant les anciens reglemens: mais ils ne veulent pas les recevoir, croiant que la cour leur est favorable. C'est que les Juifs comptoient pour une perte, de ne pas gagner sur leurs esclaves & d'être forcez à les vendre. Agobard se plaint ensuite du maître des Juifs: c'est à-dire du magistrat conservateur de leurs droits, nommé Everard, qui prenoit leurs intérêts au préjudice de l'église.

Ce fut lui apparemment qui obtint, quelque tems après, un ordre de l'empereur: portant défense de baptiser malgré les Juifs leurs esclaves

ves païens. Agobard en écrivit aux deux abbez, qui avoient alors le plus de credit à la cour, Hilduin & Vala. Il montre fort bien par l'écriture, que l'on ne doit refuser à personne la grace du baptême; & se plaint encore du maître des Juifs, qui menaçoit de faire venir de la cour des commissaires pour l'exécution de cet ordre. Il offre de païer le prix des nouveaux convertis, & reconnoît qu'il n'est pas permis d'ôter aux Juifs par force leurs enfans ou leurs esclaves: mais seulement de les recevoir, quand ils viennent d'eux-mêmes.

Vers le même tems Agobard écrivit à Nebridius archevêque de Narbonne, l'un des plus anciens & des plus venerables évêques de France: le priant de se joindre à lui, pour résister aux entreprises des Juifs. Cette année, dit-il, en visitant mon diocèse, j'ai dénoncé à tout le monde de se separer du commerce des infideles: non des païens, car il n'y en a point parmi nous, mais des Juifs: aïant trouvé que quelques-uns observent le sabat avec eux, travaillent le dimanche & rompent les jeûnes commandez. Plusieurs femmes qui les servent comme esclaves ou comme mercenaires, se laissent corrompre le corps ou l'ame: car ils disent, qu'ils sont la race des patriarches & des prophetes, & plusieurs du petit peuple se laissent abuser: jusques à dire que les Juifs sont le seul peuple de Dieu, & qu'ils gardent la veritable religion. Je leur ai donc défendu de boire, manger, ou loger avec

Tom. I. p. 102.

les Juifs. Mais quelques commissaires de l'empereur, principalement Everard à présent maître des Juifs, se sont opposez à ma défense, sous prétexte des édits de l'empereur. Je n'y ai pas eu égard, ne croiant pas qu'un prince si religieux ait pû donner des ordres contraires à la loi de Dieu; & je vous prie, vous qui êtes maintenant regardé comme la colonne de l'église, de demeurer ferme dans l'observance des canons; & d'écrire aux évêques vos voisins, qu'ils s'unissent à nous, pour délivrer l'église d'un si grand mal.

Tom. I. p. 9.

Enfin Agobard écrivit sur ce sujet à l'empereur même; & comme il dit, que c'est après en avoir conféré avec ses confreres, on croit que ce fut dans le même tems du concile de Lyon, tenu en 829. dont il ne nous reste rien. Dans cet écrit intitulé, de l'insolence des Juifs, Agobard dit: Les Juifs sont venus m'apporter une lettre de vôtre part, & en ont donné une autre au vicomte de Lyon, portant ordre de leur prêter secours contre moi. Quoique ces lettres portassent vôtre nom & vôtre sceau, je n'ai pas crû qu'elles vinssent de vous: toutefois les Juifs en étoient fort insolens, & menaçoient de nous faire maltraiter par les commissaires, qu'ils avoient obtenus pour les venger des Chrétiens. Everard est venu après eux, repetant la même chose; & disant, que vôtre majesté étoit fort irritée contre moi, à cause des Juifs. Ensuite sont arrivez Geric & Frederic vos commissaires, aiant en

main leur commission & un prétendu capitulaire. Les Juifs se sont alors excessivement réjouis: plusieurs Chrétiens ont fui, ou se sont cachés, d'autres ont été arrêtés, tous étoient dans une grande consternation: car les commissaires disoient, que vous n'avez point d'aversion des Juifs, comme l'on croit: mais que vous les aimez & les estimez, plus que vous n'estimez beaucoup de Chrétiens.

La cause de cette persécution est, que nous avons défendu aux Chrétiens, de vendre aux Juifs des esclaves Chrétiens, & de souffrir que les Juifs vendent des Chrétiens pour envoyer en Espagne; & qu'ils tiennent des Chrétiens chez eux à leurs gages. Nous avons aussi défendu d'observer le sabbat avec eux, comme font quelques femmes: travailler le dimanche: dîner avec eux en carême: c'est-à-dire rompre le jeûne, car alors on ne mangeoit que le soir: d'acheter d'eux de la chair ou du vin, car ils ne vendent aux Chrétiens que ce qu'ils croient immonde.

Et ensuite: ils se vantent d'être aimez de vous, à cause des patriarches, d'être admis honorablement à votre audience; que les personnes du premier rang demandent leurs prières & leurs bénédictions. Ils disent que vos conseillers trouvent mauvais, que nous les empêchions de vendre du vin aux Chrétiens, & leur ont donné plusieurs livres d'argent pour en acheter. Ils montrent des lettres en votre nom, avec les sceaux d'or, & des habits qu'ils prétendent être envoyés à leurs

femmes , par vos parentes & d'autres dames du palais. On leur permet contre la loi , de bâtir de nouvelles synagogues : enfin les choses en sont à tel point , que les Chrétiens ignorans disent , que les Juifs prêchent mieux que nos prêtres. Vos commissaires , pour ne les pas empêcher de célébrer le sabbat , ont ôté les marches du samedi : quoique ce jour soit utile aux Chrétiens pour mieux solemniser le dimanche. Ces lettres & ces commissaires en faveur des Juifs étoient l'effet de la foiblesse de l'empereur Louïs gouverné par sa femme Judith & par ceux qui l'enviro-
noient.

Agobard ajoûte : après cette lettre écrite , il est arrivé un homme , qui vient de Cordouë en Espagne. Il dit avoir été dérobé par un Juif à Lyon il y a vingt quatre ans , étant encore enfant : & s'être sauvé avec un autre , qu'un Juif avoit aussi dérobé à Arles il y a six ans. Nous avons cherché les connoissances de celui de Lyon , & les avons trouvées ; & on nous a dit que le même Juif en avoit dérobé , acheté & vendu d'autres : & qu'un autre Juif cette année avoit dérobé & vendu un autre enfant. Enfin nous avons trouvé , qu'ils achètent plusieurs Chrétiens , que des Chrétiens même leur vendent ; & commettent plusieurs abominations trop infâmes pour les écrire.

Dans cette lettre Agobard promet d'écrire à l'empereur plus amplement touchant les superstitions des Juifs , & le soin qu'on doit avoir de

separer d'eux les Chrétiens. C'est ce qu'il exécuta par un écrit, que l'on croit du même tems, & qui porte avec le nom d'Agobard, ceux de Bernard archevêque de Vienne & de Faova évêque de Châlons. On y rapporte plusieurs autoritez des peres & des conciles de France, qui défendent aux Chrétiens tout commerce avec les Juifs: Ensuite on décrit ainsi leurs erreurs & leurs superstitions: Ils disent que leur Dieu est corporel, & composé de divers membres comme nous, pour ouïr, voir, parler, & ainsi du reste: par conséquent que le corps humain est fait à son image. Qu'il est assis dans un grand palais, sur un trône, que quatre bêtes portent de côté & d'autre. Qu'il a une infinité de pensées, qui ne pouvant être exécutées, se changent en demons. Ils croient que les lettres de leur alphabet sont éternelles, & que la loi de Moïse a été écrite plusieurs années avant la creation du monde. Qu'il y a plusieurs terres, plusieurs enfers, & plusieurs cieux: que Dieu a sept trompettes, dont une est longue de mille coudées, & plusieurs autres rêveries, particulièrement touchant J. C. Le soin que prend le fameux Rabin Moïse, fils de Maïmon, de montrer que Dieu n'est point corporel, & d'expliquer les metaphores de l'écriture sur ce sujet: montre assez combien cette erreur étoit enracinée chez les Juifs encore 300. ans depuis Agobard.

Après la tenuë des quatre conciles de Maïence, de Paris, de Lyon & de Toulouse, & la

Sf iij

To. 1. p. 66. de Ju-
dais. superstit.

More Nevochim.
parte 1. c. 1. 2. &c.
35. 46.

XXX.
Epreuves supersti-
tieuses.

AN. 829.

Tom. 7. conc. p.

1669

*Ibid. p. 1583.**Capit. tom. 1. p.*

662.

*e. 12. p. 668.**V. sup. 9.**V. Goint. an. 829.**n. 146. &c.**Mabill. tom. 1.**Anal. p. 47.*

même année 829. on tint à Vormes un parlement, que l'on compte aussi entre les conciles, & on y rapporte un capitulaire de plusieurs articles, dont le plus considerable est celui qui défend l'examen ou épreuve de l'eau froide, pratiquée jusques alors. On a encore les formules des prieres ecclesiastiques, qui accompagnoient cette épreuve; & qui montrent qu'elle étoit regardée comme un acte de religion. Un manuscrit du tems en attribue l'institution au pape Eugene II. De peur, dit-il, qu'on ne jurât sur les reliques, ou qu'on ne mît la main sur l'autel. On disoit une messe où les accusez communioient: on leur faisoit boire de l'eau benite: puis on les plongeoit dans l'eau, & on prioit Jesus-Christ d'empêcher qu'elle les reçût s'ils étoient coupables. C'étoit le moien de les trouver souvent innocens.

Peut-être cette défense fut l'effet des remontrances d'Agobard, dont nous avons un traité sur cette matiere; & en general contre toutes les épreuves, que le peuple nommoit alors jugement de Dieu: croiant qu'il devoit faire des miracles, pour découvrir par ces moiens les crimes cachez. Ces épreuves étoient de plusieurs sortes: le combat singulier de l'accusateur & de l'accusé: ou de leurs champions: l'eau chaude, l'eau froide, le fer chaud: la croix devant laquelle il falloit se tenir debout. Agobard attaque en particulier le duel, autorisé par la loi de Gondebaud roi des Bourguignons; & montre combien il

1270. 1. p. 301.

est contraire à la loi de Dieu : principalement au precepte de la charité, qui en est l'essentiel. Son écrit n'est presque qu'un recueil de passages de l'écriture.

Vers le même tems, & l'an 829. l'empereur Louïs reçût des ambassadeurs des Sueones ou Sueois : qui entre autres affaires dont ils étoient chargez, lui declarerent que plusieurs personnes de leur nation desiroient embrasser la religion chrétienne : le priant d'envoier des prêtres pour les instruire, & assurant que leur roi étoit disposé à le permettre. L'empereur ravi de cette proposition, chercha qui il pourroit envoier, pour en reconnoître la verité : & demanda à Vala, abbé de Corbie, si quelqu'un de ses moines voudroit aller en Suede : principalement Anscaire, qui étoit déjà auprès d'Heriold roi de Danemarc. On le fit venir à la cour ; & comme il se douta du sujet, il se souvint d'une vision qu'il avoit eüe étant à Corbie, où il avoit reçû ordre d'aller prêcher aux païens. Etant donc arrivé devant l'empereur, il accepta la commission : l'abbé Vala lui donna pour compagnon Vitmar moine de Corbie ; & députa Gislemar, pour demeurer auprès du roi Heriold à la place d'Anscaire.

Anscaire & Vitmar s'embarquerent pour passer en Suede ; mais environ à mi chemin ils rencontrerent des pirates : qui malgré la résistance des marchands qui les conduisoient, prirent leurs vaisseaux & tout ce qu'ils avoient : en sorte qu'à peine purent-ils gagner la terre, & se sauver à

AN. 829.

XXXI.

Mission de S.
Anscaire en Suede.

Vita S. . n. feb. n. 15.

Act. Ss. Een. to. 6.
p. 85.

Sup. n. 7.

A. N. 829.

ped. En cette occasion ils perdirent les presens de l'empereur & environ quarante volumes, qu'ils avoient rassemblez pour le service de Dieu; il ne leur resta que le peu qu'ils purent emporter en descendant du vaisseau. Quelques-uns étoient d'avis de retourner: mais Anscaire ne pût s'y refoudre; & s'abandonnant à la providence, il passa outre.

*Heml. Chr. dan.
lib. 1. c. 8. Adam.
l. 1. c. 16.*

Baudrand. lexic.

Ils firent donc à pied un très-long chemin avec une extrême difficulté: passant de tems en tems en barque quelques bras de mer. Enfin ils arriverent à Birque ou Biorc, qui étoit alors la capitale & le port du royaume de Suede, dans une isle à deux journées d'Upsal, vers le lieu où est Stocholm: car cette ancienne ville ne subsiste plus. Le roi nommé Bern ou Biorn, aiant appris des ambassadeurs qu'il avoit envoiez en France le sujet de la venuë des missionnaires, les reçut favorablement: l'affaire fut examinée dans son conseil, & on leur accorda tout d'une voix la permission de demeurer dans le pais, & d'y prêcher l'évangile; ce qu'ils commencerent à faire avec succès. Plusieurs Chrétiens captifs avoient bien de la joie de pouvoir enfin participer aux saints mysteres: & on reconnut la verité de tout ce que les ambassadeurs de Suede avoient dit à l'empereur Loüis. Quelques Suedois demanderent & reçurent le baptême, entre autres Herigaire gouverneur de la ville, & fort cheri du roi. Ce seigneur fit bâtir une église dans son heritage, s'exerça serieusement à la pieté & perse-
vera

vera tres-constamment dans la Foi.

AN. 830.

Anscaire & Vitmar aiant demeuré six mois en Suede revinrent en France , avec des lettres écrites de la main du roi , suivant l'usage de la nation ; & raconterent à l'empereur Loüis les graces que Dieu leur avoit faites , & comment il leur avoit ouvert la porte , pour la conversion des païens. L'empereur en fut ravi , & songea comment il pouroit établir un siege épiscopal à cette frontiere de son empire , pour faciliter & affermir ces conversions. Alors quelques-uns de ses fideles serviteurs lui representèrent, que l'empereur Charles son pere , aiant dompté la Saxe & y fondant des évêchez : avoit reservé l'extrémité de la province au Nort de l'Elbe , pour y établir dans la suite un siege archiepiscopal : d'où l'on pût étendre la foi chez les païens. Charlemagne y fit consacrer une église par un évêque de Gaule ; & y mit un prêtre nommé Heridac , indépendant des évêques voisins : il vouloit même le faire ordonner évêque , mais la mort le prévint.

*Sup. liv. XLV,
n. 28.*

L'empereur Loüis son successeur , sans faire assez d'attention à ce dessein , à la sollicitation de quelques personnes , partagea cette province d'outre l'Elbe entre les deux évêques voisins , Villeric de Brême & Heligaud de Verden. Mais alors connoissant l'intention de son pere , & voiant le progrès de la foi chez les Danois & les Suedois : du consentement des évêques & d'un concile nombreux , il établit à Hambourg un siege

AN. 830.

Cont. 27. 830

archiepiscopal, à qui seroit soûmise toute l'église des Norralbinges; c'est-à-dire des peuples qui étoient au Nort de l'Elbe, & tout le reste des païs septentrionaux, pour y envoyer des évêques & des prêtres. Il fit donc consacrer solennellement Anscaire archevêque, par les mains de Drogon évêque de Mets, en présence de trois archevêques, Ebbon de Reims, Hetti de Treves, Otgat de Maïence, & de plusieurs autres évêques: même de ceux de Verden & de Bremen, qui prirent part à cette consecration, pour preuve de leur consentement. C'étoit l'an 830. & saint Anscaire étoit âgé de trente ans. Drogon étoit frere de l'empereur Louïs, fils de Charlemagne, & d'une de ses dernieres femmes; il étoit évêque de Mets depuis l'an 826. & lorsqu'il sacra saint Anscaire, il étoit archichapelain du palais, & en cette qualité précédait les archevêques. Comme le nouveau diocese de Hambourg étoit petit, & exposé aux courses des barbares: l'empereur y unit un monastere de Gaule, nommé Turholt, à present en Flandre; & pour assurer davantage l'érection du siege de Hambourg; il envôia saint Anscaire à Rome avec deux évêques & un comte demander la confirmation du pape Gregoire.

Ebbon archevêque de Reims n'abandonnoit pas la mission de Danemarc, qu'il avoit commencée, & il se fit nommer à Rome legat des païs septentrionaux avec Anscaire. Ensuite conferant ensemble de cette legation, ils jugerent neces-

Sup x. vi.
n. 50.
Vita S. Ansc.
n. 21.

faire qu'il y eut un évêque, qui residât en Suede. Ainsi du consentement de l'empereur, Ebbon choisit un de ses parens, nommé Gausbert, qu'il fit ordonner évêque: lui donnant abondamment tant du sien, que de la liberalité de l'empereur, tout ce qui étoit necessaire pour le service de l'église; & l'envoia comme son vicaire en Suede, pour exercer la legation qu'il avoit reçüe du saint siege. Ebbon lui fit donner par l'empereur le monastere que lui-même avoit fondé à Vedel, comme un lieu de rafraichissement. Gausbert fut nommé Simon à son ordination, à l'exemple de quelques autres évêques, comme S. Villibrord & saint Boniface; & étant arrivé en Suede, il fut reçû avec honneur par le roi & par le peuple, & commença à bâtir une église & à prêcher publiquement l'évangile, en sorte que le nombre des fideles croissoit de jour en jour.

En Orient l'empereur Michel le Begue étoit mort le premier d'Octobre 829. indiction huitième, après avoir regné huit ans & neuf mois. Son fils Theophile lui succeda, & regna douze ans. Il témoigna d'abord un grand zele pour la justice, & même pour la religion: mais il se déclara bien-tôt plus ouvertement que son pere contre les saintes images. Car il ne défendit pas seulement de les honorer, mais d'en faire & d'en garder. On effaça donc encore une fois les peintures des églises, pour y représenter des bêtes & des oiseaux, on brûla publiquement quantité d'images: les prisons furent remplies de Catholi-

XXXII.
L'empereur
Theophile persé-
cute les Catholi-
ques.

post. Theoph. lib.
II. n. 28. lib. III.
n. 1. Cro. 10.

ques, de peintres, de moines, d'évêques. L'empereur en vouloit particulièrement aux moines. Il leur défendit d'entrer dans les villes, ni de paroître à la campagne : en sorte que ne pouvant avoir les choses nécessaires à la vie, plusieurs moururent de faim & de misere : d'autres quitterent leur habit pour sortir sans toutefois abandonner leur profession : d'autres enfin tomberent dans un entier relâchement. Ainsi les monastères devinrent les cimetières des moines qui y demeuroient morts, ou des logemens des seculiers. Cependant il y avoit dans tous les villages des receveurs, pour charger d'impositions ceux qui ne renonçoient pas aux saintes images.

*Vita S. Joan. 4.
Nov. c. 47.*

post. Theoph. n. 5.

Toutefois l'empereur Theophile ne put y faire renoncer Theodora sa femme, ni Theoctista sa belle-mere. Il avoit cinq filles, que leur aïeule appelloit souvent chez elle : leur faisoit de petits presens, & les prenant en particulier, les exhortoit à résister courageusement à l'herésie de leur pere, & honorer toujours les saintes images. En disant cela elle prenoit les siennes, qu'elle gardoit dans un coffre : les portoit à son visage ; & les baisoit. L'empereur demanda un jour à ses filles ce que leur grand-mere leur avoit donné, & quelles caresses elle leur avoit faites. La plus jeune nommée Pulquerie raconta tout : nomma les fruits dont elle les avoit regalées, puis ajouta : Elle a dans son coffre quantité de poupées, qu'elle met sur sa tête, & les baise. L'empereur comprit bien ce que c'étoit, & en fut fort irrité ;

mais il n'osa le témoigner, par le respect qu'il portoit à sa belle-mère, & la crainte de ses reproches. Car elle lui parloit avec liberté, le reprochoit publiquement de la persécution qu'il faisoit aux Catholiques : & étoit presque la seule qui osât lui dire combien il étoit haï de tout le monde. Il se contentât donc d'empêcher que ses filles n'allassent si souvent chez elle.

Il avoit un petit homme ridicule, nommé Denderis, qui le divertissoit par ses folies. Etant entré dans la chambre de l'impératrice Theodora, il la trouva qui baisoit les saintes images, & les portoit à ses yeux par devotion. Il lui demanda ce que c'étoit, & s'approcha pour les voir. Ce sont, dit-elle, mes belles poupées. Aussitôt Denderis alla trouver l'empereur, qui étoit à table, & qui lui demanda d'où il venoit. Il dit qu'il venoit de chez sa maman, car il nommoit ainsi l'impératrice, & qu'il l'avoit vûe tirer de belles poupées de derrière son chevet. L'empereur l'entendit ; & si-tôt qu'il fut sorti de table, il alla chez l'impératrice fort en colère : lui dit beaucoup d'injures, l'appella idolâtre, & lui rapporta le discours de son fou. Seigneur, dit-elle, ce n'est pas ce que vous pensez : c'est que je me regardois à mon miroir avec mes femmes, & il a vû dedans nos images. Elle appaisa ainsi l'empereur ; & fit ensuite bien fouetter Denderis, pour lui apprendre à ne plus parler des belles poupées.

Il se trouva des catholiques qui résisterent

ibid. n. 11.

courageusement à l'empereur pour la défense des saintes images, entre autres les moines du monastere de S. Abraham. Ils lui montroient par les peres, comme S. Denis, S. Hierothée, S. Irenée, que la vie monastique n'est pas une invention nouvelle: & pour prouver que les images étoient reçûes dès le tems des apôtres, ils raportoient le portrait de la sainte Vierge, fait par saint Luc, & l'image miraculeuse de Jesus-Christ, qu'il avoit lui-même imprimée sur un linge: car ces faits n'étoient pas contestez alors. L'empereur irrité de leur liberté, les chassa de Constantinople, après leur avoir fait souffrir plusieurs tourmens. Ils se retirerent près le Pont-Euxin, & y moururent des coups de foïet qu'ils avoient reçûs. Leurs corps demurerent long-tems sans sepulture: mais ils se conserverent, & depuis on les honora comme des reliques de martyrs.

n. 13

V. *Bolland.* 12.
Febr. 10. 5. p. 392.

L'empereur Theophile persecutoit sur tout les peintres qui faisoient les images. Il attaqua donc un moine nommé Lazare, qui étoit alors celebre en cet art; ne l'aïant pû gagner par caresses, ni par menaces, il le fit déchirer à coups de foïet en sorte que la chair tomboit avec le sang, & que l'on ne croïoit pas qu'il en pût guerir. Toutefois s'étant un peu remis dans la prison, il recommença à peindre des saints: ce que l'empereur aïant appris, il lui fit brûler le dedans des mains, avec des lames de fer rouges; & on le laissa demi-mort. Enfin à la priere de l'impe-

ratrice, & d'autres personnes de credit, il sortit de prison, & se retira à l'église de saint Jean Phoberos, où il se cacha. Là nonobstant ses plaies, il peignit une image de saint Jean, que l'on gardoit long-tems après, & qui guerissoit des malades. Lazare survêcut plusieurs années à l'empereur Theophile.

En France l'empereur Louïs s'attira par sa foiblesse un étrange traitement. Ermingarde sa premiere femme lui laissa trois-fils, qu'il declara rois tous trois: il assosia à l'empire Lothaire, qui étoit l'aîné, & lui donna l'Italie, l'Aquitaine à Pepin, qui étoit le second; & au troisiéme, nommé Louïs, la Baviere. Après la mort de leur mere il épousa Judith, dont il eut en 823. un quatrième fils nommé Charles. Sa mere voulut aussi lui assurer un roïaume, & l'empereur Louïs en 829. lui donna à ce titre, ce que l'on nommoit alors Allemagne, c'est-à dire le haut Rein, avec la Retique, & une partie de la Bourgogne. Lothaire & Louïs étoient presens, & parurent y consentir. Lothaire même promit d'être le protecteur de Charles, mais il s'en repentit bien tôt; & l'empereur Louïs, ou plutôt Judith, pour se fortifier contre les fils du premier lit, fit venir à la cour Bernard comte de Barcelone & gouverneur de la frontiere d'Espagne, fils de S. Guillaume de Gelone: à qui l'empereur Louïs donna la charge de chambellan, alors la premiere du palais.

Bernard homme ambitieux & violent fomenta

XXXIII.
Revolte contre
l'empereur Louïs.

Sup. liv. XLVI.
n. 27.

Thegan. c. 10.
Nithard l. b. 1.
Astron. an. 89.

An Egin. 827.
Vita Vala. n. 7.
to. 5. Aët. SS.
Ben. p. 496.

A N. 830.

Ann. Met. 829.*Astron.*
Ann. Bertin.
830.*Vita Vala.*
c. 10.*Astron.*

la division entre le pere & les enfans : chargea plusieurs officiers , & se rendit odieux à la plupart des seigneurs. Il étoit si bien avec l'impératrice ; qu'on les accusoit ouvertement d'un commerce criminel ; & l'on en vint bientôt à une revolte déclarée. Au printems de l'année 830. tandis que l'empereur Louïs visitoit les côtes de l'Océan , marchant vers la Bretagne : Pepin roi d'Aquitaine , s'avança avec une grande armée jusques à Paris , & de-là à Verberie. L'empereur Louïs se trouvant le plus foible congédia Bernard , qui se sauva à Barcelone : enferma Judith dans le monastere de N. D. de Laon , & se retira lui-même à Compiègne. Pepin se fit amener Judith , qui se voiant menacée de mort , promit de prendre le voile de religieuse , & de persuader à l'empereur de prendre aussi la vie monastique. On la mena à l'empereur , qui lui permit de prendre le voile ; mais pour lui , il demanda du tems , pour déliberer s'il feroit couper ses cheveux. Judith fut conduite à Poitiers & enfermée dans le monastere de sainte Croix. Lothaire arriva ensuite , & enfin Louïs roi de Baviere ; & les trois freres se trouverent à Compiègne. L'empereur leur pere les appaisa , témoignant être content de ce qui s'étoit passé ; & promettant de ne rien faire à l'avenir que par leur conseil. Il conserva donc pendant tout cet esté le nom d'empereur , quoique Lothaire eut tout le pouvoir effectif. Mais au mois d'Octobre de la même année 830. on tint à Nimegue un parlement , où l'empereur

l'empereur Loüis soutenu par les Seigneurs de Germanie reprit son autorité. D'abord il exila l'abbé Hilduin, qui étoit venu à l'assemblée, accompagné de gens armez contre sa défense. Il l'envoia en Saxe, où il demeura quelque tems dans la nouvelle Corbie. Vala abbé de l'ancienne Corbie fut aussi exilé : car il étoit entré dans le parti des rebelles, persuadé de tous les crimes que l'on imputoit à Judith & à Bernard, & que ce dernier en vouloit à la vie de l'empereur Loüis. Il fut relegué près du lac de Genève, & renfermé dans une caverne inaccessible. Là on lui envoia le moine Pascale son confident, pour lui faire avoüer qu'il étoit coupable : mais Vala ne put jamais se résoudre à parler contre sa conscience. Car il n'avoit eu que des intentions droites, & avoir crû nécessaire, pour le bien de l'état, de s'opposer à la tyrannie de Bernard. Il fut ensuite transféré à Noirmoutier dans l'isle Hero, & enfin renvoié à son monastere de Corbie.

Jessé évêque d'Amiens, qui s'étoit déclaré entre les chefs de la revolte fut déposé à Nimegue par les évêques. Le jugement des autres coupables fut remis à un parlement, qui se tiendroit au mois de Février suivant. Cependant on jugea en celui ci, que l'imperatrice Judith, injustement séparée de l'empereur Loüis, lui seroit renduë suivant les canons & par l'autorité du pape Gregoire ; qui apparemment avoit été consulté. Judith fut aussi-tôt mandée, & revint auprès de Loüis : à la charge de se presenter au

AN. 831.

prochain parlement, pour se défendre des crimes dont on l'accuseroit : & jusques-là l'empereur ne lui rendit point les honneurs dûs à sa dignité. Le parlement fut tenu à Aix-la-Chapelle, au mois de Février 831. comme il avoit été convenu. Judith s'y presenta devant l'empereur & ses fils. Le peuple demanda si quelqu'un la vouloit accuser : personne ne parut, & elle se purgea par serment, suivant la loi des François, de tout ce qu'on lui avoit imposé. On jugea les coupables qui avoient été arrêtez à Nimegue, & ils furent trouvez dignes de mort : mais l'empereur leur donna la vie, & se contenta de les faire garder en divers lieux, les clerks dans les monastères : encore en rappella-t-il plusieurs dès la même année.

XXXIV.
Commencement
de Pascale Ratbert.

Mabill. pref.
to. 6. §. 1. n. 4.
Ibid. elog. p. 122.

Pendant ces troubles & l'exil de l'abbé Vala, Pascale Ratbert écrivit son fameux traité du corps & du sang de Nôtre Seigneur. Il fut élevé dès son enfance dans le monastere de Nôtre-Dame de Soissons, par la charité des religieuses, à qui il en témoigna sa reconnoissance toute sa vie. Il y fut consacré à Dieu, & y receut la tonsure ; mais ensuite il revint dans le monde, & vécut long-tems en seculier. Enfin il se retira dans le monastere de Corbie, sous la conduite de l'abbé Adalard l'ancien ; & s'y appliqua à l'étude avec tant de succès, qu'il fut ensuite chargé d'instruire ses confreres, & acquit une grande reputation. Il avoit tres-bien appris les lettres humaines : mais sa principale étude fut

de l'écriture sainte & des peres : & même avant que d'être abbé , il expliquoit à la communauté l'évangile aux jours solennels. Toutefois il ne manquoit ni à l'office , ni à aucun autre devoir de la vie monastique : il n'emploïoit à l'étude que le tems qu'il lui restoit , & qu'il pouvoit dérober ; aiant principalement pour but d'éviter l'oïfiveté.

Il eut plusieurs disciples à Corbie, entre autres, le jeune Adalard, qui gouverna l'abbaye à la place de l'ancien : saint Anscaire, depuis archevêque de Hambourg : Hildeman & Odon, tous deux évêques de Beauvais, & Varain abbé de la Nouvelle Corbie, Ratbert travailla lui-même à la fondation de ce monastere, & il y accompagna en 822. l'abbé Adalard & Vala son frere. En 826. après la mort d'Adalard, il fut deputé par la communauté de l'ancienne Corbie, pour obtenir de l'empereur Loüis la confirmation de l'élection de Vala : & en cette occasion, comme un seigneur lui demandoit, pourquoi ils avoient choisi un homme si severe, il répondit ; qu'il falloit prendre pour guide celui qui marchoit devant les autres. L'empereur Loüis l'envoia en Saxe en 831. apparemment à l'occasion de la mission de saint Anscaire, & l'emploia encore depuis dans les affaires des églises & des monasteres. Enfin l'abbé Vala l'estimoit tant, qu'il ne faisoit presque rien sans lui, ni affaire, ni voiage. Tel étoit le moine Ratbert, qui prit le surnom de Pascale, suivant l'usage des savans de

*Sup. l. XLVI,
n. 7.*

*Sup. l. XLVI,
n. 50.*

A N. 831.

XXXV.
Traité de Pascale
sur l'eucharistie.

*Mabill. ibid. Pra-
fat. n. 16. Pasch.
prolog.*

son siecle, de joindre un nom latin au nom barbare.

Vers l'an 830. il écrivit la vie de saint Adalard son abbé, & l'année suivante il composa son traité de l'eucharistie, à la priere de son disciple Varain, surnommé Placide : qui après avoir été moine de l'ancienne Corbie, étoit abbé de la nouvelle, aiant succédé à saint Adalard en 826. Pascale écrivit cet ouvrage d'un stile simple, en faveur de ceux qui n'étoient pas encore instruits des lettres humaines : c'est-à-dire des moines de la nouvelle Corbie : & son but étoit principalement de faciliter l'instruction des jeunes Saxons, que l'on élevoit dans ce monastere : aussi comparoit-il sa doctrine au lait des enfans. L'ouvrage n'est point contentieux ; mais purement dogmatique : Pascale y expose simplement la doctrine de l'église : & s'il combat quelque erreur en passant, c'est l'incrédulité des ignorans & des mauvais Catholiques, ou quelque ancienne herefie : car il n'y en avoit point de nouvelle sur cette matiere. En ce traité Pascale enseigne principalement trois choses : que l'eucharistie est le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ, que la substance du pain & du vin n'y demeure plus après la consecration, & que c'est le même corps qui est né de la Vierge. Ce qu'il exprime ainsi dès le commencement du livre : Encore que la figure du pain & du vin soit ici, on ne doit y croire autre chose après la consecration que le corps & le sang de Jesus-Christ. Et pour dire quelque

chose de plus merveilleux, ce n'est pas une autre AN. 831.
 chair, que celle qui est née de Marie, qui a souffert sur la croix, qui est sortie du sepulcre. De-là il tire trois conséquences : que Jesus-Christ est immolé tous les jours véritablement, mais en mystere : que l'eucharistie est verité & figure tout ensemble : qu'elle n'est point sujette aux suites de la digestion. Il établit par tout la doctrine de la presence réelle, jusques à dire que celui qui ne la croit pas est pire qu'un impie.

Il dit en un endroit, que les sacremens de Jesus-Christ sont le baptême, le chrême, & le corps & le sang du seigneur : mais il ne prétend pas en cet endroit faire un dénombrement exact des sacremens : il en rapporte seulement quelques-uns pour servir d'exemple, ce qui suffisoit à son dessein. Il dit que la chair de Jesus-Christ est tous les jours créée dans ce sacrement, pour dire qu'elle commence d'y être. Les peres qu'il cite, sont saint Cyprien, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Jerosme, saint Gregoire, Hesichius, & Bede.

La même année 831. Amalarius disciple d'Alcuin, cleric de l'église de Mets, & depuis corévêque de Lyon, fut envoyé à Rome par l'empereur Louïs : à qui vers l'an 820. il avoit dédié un grand traité des offices ecclesiastiques, divisé en quatre livres. Etant à Rome, il interrogea les ministres de l'église de saint Pierre, & profita de leurs instructions, pour corriger son ouvrage, & en faire une seconde édition. Il reste toutefois

c. 2. 4 9.

c. 4.

c. 20. p. 1606. c.

11. p. 1589. c.

c. 3. & ibi. Sirm.

c. 4.

XXXVI.

Traitez d'Amalarius des offices ecclesiastiques.

Mabill. in ord. R.

c. 1.

Id. c. 12. n. 2. Pref.

alt. Amal. & de

ord. antiphon. c. 53.

A N. 831.

*Evlog. Antiphon.**Baluz. to. 2.
Capit. p. 1351.*

des exemplaires de la premiere, qui en font voir la difference. En ce voiage il demanda au pape Gregoire IV. des antiphoniers, de la part de l'empereur, & le pape lui répondit, qu'il n'en avoit point qu'il pût lui envoyer: parce que Vala en une de ses ambassades les avoit emportez en France. Amalarius les trouva en effet dans le monastere de Corbie; & les aiant conferez avec ceux de France, il en prit occasion de composer un second ouvrage sur ce sujet. On a encore d'Amalarius un abrégé de l'office de la messe, suivant l'ordre Romain. Il y est nommé Amalhere & qualifié abbé, comme le nomment quelquefois les anciens.

Dans ces ouvrages il a principalement cherché à rendre raison des prieres & des ceremonies, qui composent l'office divin; & il s'est beaucoup étendu sur des raisons mystiques, dont plusieurs ne paroissent pas fort solides. Mais son travail ne laisse pas d'être d'une grande utilité, pour nous assurer du fait; & nous montrer que les prieres de la messe & des heures étoient les mêmes qui sont marquez dans le sacramentaire & l'antiphonier de saint Gregoire, & que nous disons encore; & les ceremonies telles que les represente l'ancien ordre Romain: de sorte que les écrits d'Amalarius font une preuve aussi authentique que feroit un manuscrit de l'an 830.

Il marque dans la preface que l'on disoit deux ou trois messes differentes les dimanches, où il se rencontroit quelque fête des saints: quoique

d'autres se contentassent d'en faire memoire par quelque oraison. Il montre que toutes sortes de prieres sont comprises dans l'ordinaire de la messe. Il dit que la derniere oraison, qui se dit aux messes de carême après la postcommunion, est une benediction pour ceux qui n'avoient pas communié: parce que tout le monde ne venoit pas pour lors à la messe tous les jours. Il entre ensuite dans le détail de toutes les messes: commençant à la septuagesime; & marque tous les introïtes, les épîtres, les évangiles, tels que nous les disons encore. Dans le carême il s'arrête aux jours qui ont quelque observance singuliere; savoir le mercredi d'après la Quinquagesime où l'on commence à jeûner, & à dire la messe à none, au lieu qu'auparavant on la disoit à tierce. Il conjecture, ce qui étoit vrai, que les quatre premiers jours de jeûne avoient été ajoûtez depuis le tems de saint Gregoire, pour achever le nombre de quarante.

La seconde singularité du carême est le mercredi de la quatrième semaine, où l'on ajoûte à la messe une leçon & un répons. La raison, dit Amalarius, est que ce jour on fait le troisième scrutin, qui est le plus grand des sept: les prêtres touchent de leurs doigts les oreilles & les narines des cathécumenes: ce jour on leur explique les auteurs & les commencemens des quatre évangiles: ce jour ils reçoivent l'oraison dominicale & le symbole, pour les prononcer le samedi de Pâques. J'ai parlé plus au long de ces scru-

v. lib. III. c. 17.

lib. I. c. 7.

*Menard in sacv.
p. 52.*

c. 8.

Suf. liv. xxx.
n. 43.

c. 9.

tins ou examens des cathécumenes à l'occasion du sacramentaire de S. Gelase. Le samedi avant le dimanche des rameaux le sacramentaire portoit, que le pape étoit occupé à faire l'aumône, ce qu'Amalarius croit avoir été institué en mémoire de la femme qui parfuma les pieds de Jesus-Christ six jours avant sa passion.

c. 13. 14.

c. 15.
v. Mabill. comm.
erd. R. c. 12. n. 2.

c. 16.

in Matth. xxv. 6.

c. 17.

Le Jeudi saint il y a plusieurs singularitez. On ne chante plus *Gloria Patri*, & on ne sonne plus les cloches, ce qui dure les deux jours suivans : on consacre les saintes huiles de trois sortes : le saint crême, l'huile de cathécumenes, celle des malades. On reserve le corps de nôtre-Seigneur au lendemain : On fait un repas commun en mémoire de la cene : on lave les pieds des freres & le pavé de l'église, & on dépouille les autels : enfin les penitens reçoivent l'absolution. L'office du vendredi saint étoit tel qu'il est encore, & l'adoration de la croix y est bien marquée & défenduë contre ceux qui l'attaquoient ; comme Claude de Turin. Ici Amalarius dit avoir appris de l'archidiacre de Rome, que dans l'église où le pape adoroit la croix, personne ne communioit, & cet usage est devenu universel. Le samedi saint on ne disoit point de messe, parce qu'elle étoit reservée à la nuit suivante ; & saint Jérôme rapporte comme une tradition apostolique, que la veille de Pâques il n'étoit pas permis de congédier le peuple avant minuit. Ce jour-là même l'archidiacre de Rome faisoit les Agnus-Dei de cire & d'huile, que le pape benissoit ; & que l'on distribuoit

distribuait au peuple à l'Octave de Pâque, après la communion, pour les brûler & en parfumer les maisons. La veille de pâque on baptisoit la

A N. 833.

lib. IV. c. 28.

nuit: mais la veille de la pentecôte on baptisoit à none: c'est-à-dire à trois heures après midi. Cet échantillon suffira, pour montrer l'utilité qu'un lecteur pieux & attentif peut tirer des écrits d'Amalarius, & des autres semblables: pour connoître la sainteté & l'antiquité des ceremonies de l'église. Quand elles n'auroient que neuf cens ans, elles seroient bien venerables: mais on les regardoit deslors comme très anciennes. Il traite dans le premier livre des messes de toute l'année, dans le second des ordinations & du clergé: dans le troisième il explique l'ordinaire de la messe, & dans le quatrième les offices du jour & de la nuit.

Cependant les affaires se broüilloient de plus en plus entre l'empereur Loüis & ses enfans. Il étoit toujours gouverné par Judith; & penchoit tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre, suivant qu'il étoit poussé. Il avoit changé leurs partages, & ôté à Lothaire le titre d'empereur: tout l'empire étoit ébranlé par les armées, qui marchaient de part & d'autre. Alors Agobard archevêque de Lyon écrivit à l'empereur Loüis en ces termes: Comment un sujet peut-il s'aquiter de la fidelité qu'il vous doit, si vous voiant en peril, il ne s'empresse à vous le faire connoître? Je prens à temoin Dieu, qui sonde les cœurs, que je n'ai aucun autre motif de vous écrire, que la douleur, plus grande que je ne puis exprimer,

XXXVII.
Ecrits d'Agobard pour Lothaire.

epist. Flab. 10. 2.
p. 42.

A N. 833.

*Sup. liv. XLVI.
n. 2.**1. Reg. xv. II.**c. 6.**c. 7.**Tleg. c. 42.
Astron. an. 83.
Nithard lib. 1.**Astron.**De compar.
universque to. 2.
p. 48.*

des dangers qui vous menacent, principalement vôtre ame. Il lui represente ensuite la maniere dont il avoit associé à l'empire Lothaire son fils aîné : après avoir employé le jeûne & la priere, pour connoître la volonté de Dieu. Depuis ce tems, ajoûte-il, les lettres imperiales ont toujours porté le nom de l'un & de l'autre jusques à ce que vous aïez changé de volonté : sans que Dieu nous aïe dit, ni par lui-même, ni par un ange, ni par un prophete, qu'il se repentait d'avoir établi ce prince, comme il dit à Samuël, parlant de Saül. Croïez-vous avoir trouvé par vous-même un meilleur conseil, que celui que Dieu vous a inspiré, après l'en avoir tant prié ? Nous déplorons les maux qui sont arrivez cette année à cette occasion ; & nous craignons fort, que Dieu ne soit irrité contre vous. Car nous ne pouvons vous dissimuler, que l'on murmure extremement de ces sermens divers & contraires, & que l'on vous en blâme ouvertement. On croit que l'année dont parle Agobard, & où il écrivit cette lettre, est l'année 833. où les armées étoient en campagne de part & d'autre.

Lothaire venoit d'Italie ; & pour rendre sa cause plus favorable, il menoit avec lui le pape Gregoire, qui esperoit mettre la paix entre le pere & les enfans. C'est le sujet d'une autre lettre d'Agobard à l'empereur Louïs qui commence ainsi : Vous commandez que les deux ordres, le militaire & l'ecclesiastique, se tiennent prêts dans

le mouvement present , l'un pour combattre , AN. 833.

l'autre pour parler & conferer. C'est-à-dire que l'empereur avoit convoqué un parlement , pour effaier de terminer à l'amiable ses differends avec ses enfans : mais Agobard , qui étoit du parti de Lothaire , ne crut pas y devoir aller ; & se contenta d'envoier cette lettre , où il relève extrêmement l'autorité du pape , par les passages de S. Leon , de Pelage & d'Anastase : puis il ajoute : Si le pape Gregoire vient maintenant sans raison , pour combattre , il merite d'être rejeité : mais s'il ne vient que pour procurer la paix & rétablir ce qui a été fait par vôtre autorité , du consentement de tout l'empire , & ensuite confirmé par le saint siege ; son dessein est raisonnable , vous devez lui obéir , & ne pouvez le refuser , sans vous rendre coupable. Pendant cetems pascal j'ai reçu des lettres du pape , qui nous ordonnoit des jeûnes & des prieres : pour demander à Dieu de favoriser le dessein qu'il a de rétablir la paix dans vôtre maison & vôtre roïaume. J'en ai touché , & j'ai prié ardemment que ce tumulte s'appaise sans effusion de sang. Et ensuite : Personne ne doute , seigneur , que vous n'aimiez sans comparaison plus le roïaume celeste , que le terrestre : vous ne pouvez faire d'œuvre plus agréable à Dieu , que de rétablir la paix.

Le pape étant arrivé en France , on envoia de sa part & des princes avec lesquels il étoit , pour amener de Corbie l'abbé Vala , comme celui dont les conseils seroient très-utiles pour la paix.

X x ij

c. 4.

c. 5.

c. 7.

XXXIII.

Le pape Gre-
goire en France.
Vita Vala c. 14.

Il ne vouloit point sortir de son monastere ; mais les moines lui aiant representé qu'on l'emmeneroit de force , il partit accompagné de Ratbert : & vint en Alsace , où l'empereur Loüis s'étoit rendu dès le mois de Mai , & où étoient aussi les princes ses enfans , avec le pape. Les évêques du parti du pere , écrivirent au pape une lettre , où ils se plaignoient qu'il fût venu sans être mandé ; & l'accusoient d'avoir violé le serment qu'il avoit fait à l'empereur. Sur ce que le bruit courut qu'il les menaçoit d'excommunication , ils répondirent , qu'il n'avoit aucun pouvoir d'excommunier personne malgré eux , dans leurs dioceses , ni d'y disposer de rien ; & qu'il s'en retourneroit excommunié lui-même , s'il entreprenoit de les excommunier , contre les canons. Ils le menaçoient même de le déposer , & le pape en étoit allarmé : mais Vala & Ratbert le rassurerent , en lui donnant des passages des peres , pour montrer qu'en vertu du pouvoir , qu'il avoit reçu de Dieu , il pouvoit aller ou envoyer à toutes les nations , pour prêcher la foi & procurer la paix des églises ; & qu'il pouvoit juger tous les autres , sans que personne le pût juger. Ce fut apparemment par leur conseil , que le pape écrivit aux évêques du parti de l'empereur Loüis , une lettre où il relève la puissance ecclesiastique au-dessus de la seculiere ; & soutient qu'en cette occasion ils devoient lui obéir , plutôt qu'à l'empereur. Que s'il lui a fait serment , il ne peut mieux s'en acquitter qu'en procurant la paix : qu'étant eux

Astron.

Vita c. 16.

*ap. Agob. 10. 2.
p. 53. tom. 7.
Cong.*

mêmes coupables de parjure , ils ne peuvent l'en accuser. Enfin qu'ils ne peuvent se séparer de l'église Romaine , sans demeurer schismatiques. L'aigreur qui paroît dans ces lettres , n'étoit guere propre à réunir les esprits.

L'empereur Loüis envoia à ses enfans des députez , dont le chef étoit Bernard , ou Bernaire évêque de Vormes. Il demandoit au pape , pourquoi il tardoit tant à le venir trouver , s'il étoit dans les mêmes dispositions que ses predecesseurs : & pour exciter les princes ses enfans à revenir à lui , il leur fit donner six articles , où il les exhortoit à se souvenir , qu'ils étoient ses enfans & ses vassaux , & lui avoient fait serment de fidélité : se plaignant qu'ils vouloient lui ôter la qualité de protecteur du saint siege , & qu'ils retenoient le pape. Il se plaignoit en particulier de Lothaire , comme revoltant les autres. Lothaire répondit à tous ces articles avec beaucoup de respect & de soumission en apparence ; protestant qu'il n'en vouloit point à l'empereur son pere , mais au mauvais conseil dont il étoit obsédé , & n'étoit armé que pour sa sûreté : suivant le langage ordinaire des rebelles.

Enfin il envoia le pape à son pere , qui ne le reçut point avec les honneurs ordinaires , sçavoir les hymnes & des acclamations de loüages , lui disant : J'en use ainsi , parce que vous n'êtes pas venu comme vos predecesseurs vers les nôtres , quand ils étoient appelez. Sachez , dit le pape , que je ne suis venu que pour procurer la paix ,

AN. 833.

*Astron.**Vita Vala c. 17.*

AN. 833.

que le Sauveur nous a tant recommandée. Il demeura quelques jours avec l'empereur Loüis : & ils se firent de part & d'autre de grands presens : puis le pape retourna vers Lothaire , esperant toujours les réünir.

XXXIX.
L'empereur
Loüis abandonné.

Astron.

Thegan. 6. 42.

C'étoit à la fin du mois de Juin. Lothaire & ses enfans avec leurs armées étoient en presence , campez dans une grande plaine entre Basle & Strasbourg. Lothaire fit tant de presens , par promesses , par menaces , que presque toutes les troupes de son pere passerent de son côté , la nuit qui suivit le retour du pape : à qui il ne permit plus de retourner vers son pere. L'empereur Loüis se voiant abandonné , congedia le peu de gens qui lui étoient demeurez fideles ; disant qu'il ne vouloit pas qu'ils perissent pour lui : ensuite il passa au camp de ses enfans , qui le reçurent avec de grandes démonstrations de respect : mais si tôt qu'il fut arrivé , on lui ôta Judith son épouse , qui fut mise entre les mains de Loüis roi de Baviere. Lothaire fit mener à son quartier l'empereur son pere avec le jeune Charles son frere , âgé de dix ans : & les fit garder dans une tente particuliere. En memoire de cette perfidie on nomma cette plaine le champ du mensonge.

Alors de l'avis du pape & de tous les seigneurs , on regarda Loüis comme décheu de la dignité imperiale ; & on la défera à Lothaire , qui l'accepta , & se fit prêter serment. Puis on partagea de nouveau l'empire entre les trois freres , Lothaire , Pepin & Loüis. Vala n'approuva ni la dé-

position de Loüis ni le partage ; & voïant que AN. 833.
 ses conseils n'étoient plus écoulez, il se retira en
 Italie au monastere de Bobio. Le pape retourna à
 Rome très-affligé , de la maniere dont le pere
 étoit traité par ses enfans. Après son départ les
 trois freres se separerent. Judith fut menée à Tor-
 tone en Lombardie , l'empereur Loüis à Soissons,
 & enfermé dans le monastere de saint Medard ,
 & Charles dans celui de Prom , mais sans lui
 couper les cheveux. L'empereur Lothaire indi-
 qua un parlement general à Compiègne pour
 le premier jour d'Octobre.

*tom. 7. Conc. p.
 157. Mabill. to. 3.
 Anal. p. 277.*

Alors Agogard publia un manifeste pour Lo-
 thaire : où il soutenoit , que lui & ses freres
 avoient eu raison de s'élever pour purger le palais
 de leur pere des crimes dont il étoit infecté. Il
 rejette la cause de tous les maux sur Judith : qu'il
 accuse d'avoir été infidelle à l'empereur son époux,
 & d'avoir persecuté le fils du premier lit. Il dit
 que l'on avoit eu raison trois ans auparavant de
 chasser du palais les complices de ses crimes , &
 de l'enfermer elle-même dans un monastere ;
 après quoi il soutient , qu'il n'a pas été permis à
 Loüis de la reprendre. Il se plaint des nouveaux
 fermens que l'on a fait prêter , particulièrement
 en faveur du jeune roi Charles : & des armées
 que l'empereur a fait marcher contre ses sujets
 & ses enfans , au lieu de les emploïer contre les
 nations barbares , pour procurer leur conversion,
 suivant l'intention de l'église. Car c'est ainsi qu'il
 explique l'oraison que nous disons encore pour

*Apolog. to. 2.
 p. 61.*

AN. 833.

le roi le vendredi saint. Il dit toujours, Loüis ; jadis empereur , comme supposant qu'il ne l'est plus ; & conclut , qu'il doit faire penitence de tant de maux causez par sa negligence , & sa complaisance excessive pour sa femme : qu'il doit s'humilier sous la main de Dieu & aspirer à la gloire éternelle , puisque la grandeur temporelle ne lui convient plus.

X L.
Penitence forcée
de Loüis.

Astron.

Theg. c. 44.

Ce discours preparoit les esprits à ce qui fut executé au parlement de Compiègne. Car Lothaire & les chefs de son parti voiant qu'en cette assemblée tout le monde avoit pitié de Loüis , craignirent d'être abandonnez & crurent devoir pousser les choses à une extremité sans retour. C'est pourquoi ils resolurent de mettre l'empereur Loüis en penitence publique ; afin qu'il ne pût jamais porter les armes , ni rentrer dans la vie civile. Les auteurs de ce conseil furent Ebbon archevêque de Reims , Agobard de Lyon , Bernard de Vienne , Barthelemy de Narbonne , Jessé d'Amiens , car on l'avoit rétabli , Elie de Troyes , Herebold d'Auxerre.

Acta depof. to.
7. *Conc. p. 1686.*

Theg. c. 43.

Lothaire avoit amené son pere à Compiègne , & on lui envoia des évêques pour lui persuader de se soumettre au jugement qu'ils avoient rendu contre lui , sans l'entendre ; de s'enfermer dans un monastere , pour le reste de ses jours. Il le refusa d'abord : mais ces évêques le fatiguerent tant , qu'enfin il consentit à recevoir publiquement la penitence. Donc au jour marqué , qui étoit en ce même mois d'Octobre 833. l'indiction

ction douzième étant commencée , Loüis fut amené à l'église de N. Dame de Soissons, où re-
 poisoient les corps de S. Medard & de S. Sebastien. Les évêques y étoient assemblez , aiant Ebbon à leur tête , comme métropolitain de la province. Il y avoit un grand clergé : Lothaire étoit present accompagné de plusieurs seigneurs , & d'autant de peuple que l'église en peut tenir. Alors Loüis prosterné par terre sur un cilice devant l'autel, confessa publiquement, qu'il s'étoit indignement aquté de son ministere : déclarant que pour l'expiation de ses fautes, il demandoit la penitence publique. Les évêques l'avertirent de faire une confession plus sincere , que celle qu'il avoit faite autrefois , c'est-à-dire en 822. au parlement d'Attigni.

Loüis tenoit en main un papier , que les évêque lui avoient donné , & où étoient écrits ses prétendus crimes. 1. Sacrilege & homicide , en ce qu'au préjudice du serment solemnel fait à son pere , il avoit fait violence à ses freres & à ses parens , & permis de tuer son neveu : c'étoit Bernard roi d'Italie. 2. D'être auteur de scandale , & perturbateur de la paix : en changeant le partage fait à ses enfans , du consentement de tous ses fideles sujets, & faisant faire des sermens contraires aux premiers. 3. D'avoir sans necessité fait marcher ses troupes pendant le carême , pour une expedition generale ; & indiqué un parlement à la frontiere de son empire , pour le jeudy saint : ce qui avoit fait murmurer le peuple , & détour-

A N. 833.

Sup. XLVI.
n. 46.Sup. XLVI.
n. 35.

A N. 833.

*An. Met.
Bertin.**Sup. n. 32.**Vita Vala c. 18.*

né les évêques de leurs fonctions. C'est le voiage que Louïs fit en Bretagne l'an 830. & le parlement qu'il indiqua à Rennes. 4. D'avoir maltraité quelques-uns de ses fideles sujets, qui lui donnoient des avis salutaires, contre les surprises de ses ennemis; les avoir privez de leurs biens, exilé ceux qui étoient presens, & condamné à mort les absens: violant les privileges des prêtres, & des moines, & induisant les juges à faire injustice. Cet article regarde les rebelles punis la même année 830. au parlement de Nimegue. 5. D'avoir été cause de plusieurs parjures, par les sermens contraires qu'il avoit fait prêter, les faux témoignages, & la justification de quelques femmes. C'est principalement Judith qui est ici marquée. 6. De plusieurs expéditions militaires, non seulement inutiles, mais nuisibles, & faites sans conseil: qui avoient attiré une infinité de crimes, homicides, parjures, sacrileges, adulteres, pillages, incendies, même d'églises: qui retomboient sur lui, puisqu'il en étoit l'auteur. 7. Qu'il avoit fait des partages à sa fantaisie, contre le bien de l'état; & fait jurer tout son peuple, contre ses enfans, comme contre des ennemis, au lieu de les mettre en paix par son autorité. 8. Enfin qu'il venoit d'assembler tous ses sujets, pour les faire perir ensemble, si Dieu n'y eût pourvû d'une manière inouïe. C'est ce qui étoit arrivé en Alsace la même année: car les partisans de Lothaire trairent de miracle la prompte défection des troupes qui suivoient son pere.

Loüis se confessa coupable de tous ses crimes ; AN. 833.
 & remit le papier entre les mains des évêques,
 qui le mirent sur l'autel. Ensuite il ôta sa ceinture
 militaire & ses armes, & les jeta aux pieds de l'au-
 tel ; & se dépouillant de l'habit seculier, il en prit
 un de penitent : les évêques lui imposèrent les
 mains, on chanta les psaumes, & on dit les orai-
 sons pour l'imposition de la penitence. On ordon-
 na, que chacun des évêques qui avoient assisté
 à cette ceremonie, en dresseroit une relation qu'il
 souscriroit de sa main, & la remettrait à Lothaire,
 en memoire de l'action, & que de toutes ces re-
 lations, on feroit un sommaire, qui seroit souf-
 crit de tous les évêques.

Libell. Agob.

Nous avons la relation particuliere d'Agobard ;
 & l'acte commun, qui commence par une prefa-
 ce, où l'on releve le ministere des évêques & le
 pouvoir qu'ils ont de lier & de délier, comme
 vicaires de J. C. Ensuite on represente l'état flo-
 rissant du royaume sous Charlemagne & sa deca-
 dence sous Loüis son fils : on dit, que la puissance
 imperiale lui a été soustraite tout d'un coup ; par
 un juste jugement de Dieu : c'est-à-dire par la dé-
 fection arrivée trois mois auparavant. Toutefois,
 ajoutent les évêques, nous souvenant des com-
 mandemens de Dieu, & de nôtre ministere, nous
 avons cru devoir envoier à Loüis, par la permis-
 sion de l'empereur Lothaire ; pour l'avertir de
 ses fautes, & l'exhorter à penser à son salut : afin
 qu'il ne perdît pas encore son ame, puisqu'il étoit
 déjà privé de la puissance terrestre. Ils disent en-

AN. 833.

suite, qu'il s'est reconcilié avec l'empereur Lothaire son fils, & racontent la cérémonie de sa penitence, comme elle vient d'être raportée. Il faut remarquer sur cet acte, que les évêques assemblez à Compiègne, ne prétendirent point y déposer l'empereur Louïs: ils le supposoient privé de l'empire depuis trois mois: aussi ne le nomment-ils que le seigneur Louïs, ou cet homme venerable: & ils ne lui ôterent ni la couronne, ni les autres marques d'empereur. Ils ne le tenoient plus que pour un simple particulier portant les armes, qu'ils lui firent quitter: comme ne lui étant plus permis de les porter, suivant les loix de la penitence. C'étoit le douzième canon de Nicée, & le cinquième article de la decretale de S. Sirice à Himerius: dont le vrai sens est de défendre l'exercice des armes, pendant le cours de la penitence seulement. Les évêques de France l'avoient jugé eux-mêmes en la personne de Louïs: puisqu'ils ne lui avoient point interdit l'exercice des armes après la penitence publique, à laquelle il s'étoit soumis en l'assemblée d'Attigni. A plus forte raison ne pouvoient-ils prétendre, que cette seconde penitence lui ôtât la puissance souveraine, qu'il avoit exercée librement depuis la première: aussi ne le disoient-ils pas, & ils supposoient que Louïs n'étoit plus roi, ni empereur. Mais cette penitence d'Attigni détruisoit le premier article de la confession, qu'ils lui avoient dressée. Car ils avoient mis la mort de Bernard, & les autres fautes, pour lesquelles il avoit fait cette

*Sup. liv. XI.**n. 12.**liv. XVIII.**n. 34.*

premiere penitence : or toutes les loix divines & humaines défendent de punir deux fois un même peché. Aussi tout ce qui fut fait en cette assemblée de Compiègne fut cassé peu de tems après ; & a été detesté par toute la posterité. Il semble que les évêques & les seigneurs qui y assisterent en eussent honte eux-mêmes , car aucun n'osa se nommer dans l'acte qu'ils en dresserent. Au reste on peut compter cet exemple , pour le second d'une entreprise notable des évêques , sur la puissance temporelle , sous pretexte de penitence : le premier est celui des évêques d'Espagne , au douzième concile de Toledé , contre le roi Vamba , ainsi que j'ai dit en son lieu.

La même année 833. 218. de l'hegire le calife Almamon mourut le jeudi dix-neuvième jour du septième mois , qui cette année revient au mois de Juillet : aiant regné vingt ans sept mois , & treize jours. Il aima fort les lettres & les savans , & ce fut principalement sous son regne , que les Musulmans commencerent à s'appliquer à l'étude. Au commencement ils n'étudioient que leur loi , leur langue , & un peu de medecine : & ils demurerent en cet état sous les califes Omniades. Almanfor second des Abbafides étudia de plus la philosophie & l'astronomie : mais Almamon son petit fils , poussa ces mêmes études bien plus loin. Il fit des dépenses extraordinaires , pour amasser les livres les plus curieux écrits en Siriaque & en Grec : afin de puiser la science dans les sources ; & pria les empereurs

Y y iij

A N. 833.

*Sup. liv. XL.
n. 29.*

XLI.
Etudes des
Musulmans.

*Elm. lib. II.
c. 8. p. 138.
Sup liv. XLV.*

*Abulfarago. p.
160.
Bibl. Or. p. 546.*

AN. 833.

Grecs, de lui envoie ce qu'ils en avoient. Puis il chercha les meilleurs interprètes, & les fit traduire en Arabe. Il excita ses sujets à les étudier s'entretenant avec eux, & assistant à leurs conférences. Il favorisoit les hommes doctes, de quelque religion qu'ils fussent; & ils lui faisoient des presens de leurs ouvrages, & de tout ce qu'il y avoit de plus rare chez les Chrétiens Orientaux de toutes les sectes: les Juifs, les Mages, ou anciens Persans, & les Indiens.

Il s'appliqua particulièrement à l'astronomie, & laissa des tables fameuses des mouvemens des astres, qu'il avoit calculées lui-même. Aussi eut-il à sa cour plusieurs astronomes celebres: mais ils pouvoient cette étude jusques à l'astrologie judiciaire, prétendant connoître l'avenir par la disposition du ciel; & cette superstition si ancienne fit depuis ce tems de nouveaux progrès. Le calife Almamon favorisa la secte d'Ali: ce qui pensa lui faire perdre son état. Il embrassa la doctrine des Motazales, espece d'heretiques entre les Musulmans, qui mêloient à la religion une philosophie très-subtile: soutenant qu'il ne falloit point distinguer les attributs de Dieu de son essence, ni dire qu'il sçait par sa science, ou qu'il juge par sa justice: mais par son essence. Ils disent aussi, que la parole de Dieu, c'est à dire leur Alcoran, a été créée dans un sujet: au lieu que les autres Musulmans la tiennent incréée & éternelle; & Almamon publia un decret sur ce sujet, où il soutenoit, que l'Alcoran étoit créé, &

*Bibl. Or. p. 144.**Elm. p. 136.*

qu'Ali étoit après Mahomet la créature de Dieu la plus parfaite, ne mettant ainsi l'Alcoran qu'au troisiéme rang. Il persecuta même sur la fin de son regne ceux qui ne recevoient pas ce decret.

Depuis ce tems les Musulmans continuerent d'étudier les sciences : c'est-à dire, la philosophie, les mathematiques, & la medecine. Les parties de la philosophie, qu'ils cultiverent le plus, furent la dialectique & la metaphysique : des mathematiques, l'arithmetique, la geometrie & l'astronomie : de la medecine, la botanique & la chymie. Ces études s'étendirent par tout où regnoient les Musulmans, & par conséquent en Espagne. Le successeur du calife Almamon, fut son frere Mahomet Almoutasem fils d'Aaron, qui regna huit ans.

Pendant le regne d'Almamon, le patriarche Melquite d'Alexandrie étoit Christofle, qui tint le siege trente-deux ans; & eut pour successeur Sophrone, la quatriéme année d'Almoutasem, c'est-à-dire l'an 836. Il étoit savant, & philosophe, & il tint le siege treize ans. Marc patriarche Jacobite d'Alexandrie mourut sous Almamon l'an 211. de l'hegire 826. de J. C. & eut pour successeur Jacob, qui tint le siege dix ans & huit mois. De son tems les monasteres ruinez sous son predecesseur furent rétablis, & les moines y retournerent. Les Jacobites racontent, que ce patriarche ressuscita le fils d'un gouverneur nommé Macaire qui donna le tiers de son bien aux pau-

A N. 833.

p. 138.

V. traité des études.
c. 6.

Elm. c. 9. p. 140.

XLII.
Patriarches
d'Orient.Sup. liv. XLV.
n. 56.
Euyeb. p. 440.Elmac. p. 140.
Chr. Or. p. 109.

AN. 833.

Eutyph. p. 428.

XLIII.
Souffrances de
S. Theodore &
S. Theophane.

*Vita ap. Sur. 26.
Dec. c. 10.*

vres, & bâtit à Jerufalem une église pour les pelerins Egyptiens. Denis patriarche Jacobite d'Antioche étant venu trouver le gouverneur d'Egypte, demeura quelques jours chez le patriarche Jacob. Job patriarche Melquite d'Antioche vivoit encore: mais à Jerufalem le patriarche Thomas mourut la septième année d'Almamon, & eut pour successeur Basile, qui tint le siege vingt-cinq ans. C'étoit l'état des églises d'Orient.

A C. P. l'empereur Theophile continuoit de persecuter les Catholiques, pour la veneration des images. On lui défera entre autres Theodore de Jerufalem & son frere Theophane, que l'empereur Michel son frere avoit maltraitez, & exilez pour la même cause. Theodore fut encore fouïeté cruellement, & relegué avec son frere, dans l'isle Aphusia. Mais deux ans après, l'empereur Theophile les fit revenir à C. P. sans rappeler les autres exilez: car il souhaitoit passionément de gagner ces deux freres. Theodore racontoit ainsi ce qui se passa en cette occasion, dans une lettre à Jean évêque de Cyzique.

Celui qui étoit chargé des ordres de l'empereur étant arrivé à l'Isle Aphusia, nous mena en grande diligence à C. P. sans nous en dire le sujet. Nous arrivâmes le huitième de Juillet. Celui qui nous conduisoit aiant vû l'empereur, eut ordre de nous enfermer aussi-tôt dans le prétoire. Six jours après, c'est-à-dire le quatorzième du même mois, on nous mena à l'audience de l'empereur. Comme tout le monde favoit le
sujet

fujet pour lequel on nous amenoit, nous n'entendions que des menaces. Obéissez au plûtôt à l'empereur, disoient les uns; d'autres: Le demon les possede; & des discours encore pires. Environ la dixième heure, c'est-à-dire quatre heures après midy, nous entrâmes dans la Sale dorée, le gouverneur marchant devant nous: il se retira, & nous laissa en presence de l'empereur, qui nous parut terrible & animé de colere. Après que nous l'eûmes salué, il nous dit d'un ton rude d'approcher plus prés: puis il nous demanda le país de nôtre naissance. C'est, dismes-nous, le país des Moabites. Il ajoûta: Qu'êtes-vous venu faire icy? & sans attendre nôtre réponse, il commandât qu'on nous frappât au visage. On nous donna tant & de si grands coups, que nous tombâmes à terre tout étourdis: & si je n'eusse pris celui qui me frappoit, par le devant de sa tunique, il m'auroit aussi-tôt jetté sur le marchepied de l'empereur. Mais je me tins ferme, jusques à ce qu'il fit cesser de nous frapper.

Il nous demanda encore, pourquoi nous étions venus à C. P. voulant dire que nous n'y devions pas venir, si nous ne voulions embrasser sa creance. Et comme nous baissions les yeux sans dire mot, il se tourna vers un officier qui étoit proche, & lui dit d'une voix rude & regardant de travers: Prenez-les, écrivez sur leur visage ces vers iambiques, & mettez-les entre les mains de deux Sarrafins, pour les emmener en leur país. Un nommé Christodule, qui avoit composé ces

vers étoit là & les tenoit. L'empereur lui ordonna de les lire, & ajoûta : Ne te mets pas en peine s'ils sont beaux ou non. Un des assistans dit : Ces gens-cy, seigneur, n'en meritent pas de plus beaux. Il y avoit douze vers, dont le sens étoit :

Past. Theoph. p. 66.

Ceux-cy ont paru à Jerusalem comme des vaisseaux d'iniquité, pleins d'une erreur superstitieuse, & ont été chassés pour leurs crimes : s'en étant fuis à C. P. ils n'ont point quitté leur impiété. C'est pourquoi ils en sont encore bannis, étant inscrits sur le visage, comme des malfaicteurs.

Saint Theodore continuë ainsi son recit : Après la lecture de ces vers l'empereur nous fit remener au pretoire : mais à peine y fûmes nous entrez, qu'on nous ramena en grande hâte devant l'empereur, qui nous dit : Vous direz sans doute quand vous serez partis, que vous vous êtes moquez de moi ; & moi je veux me moquer de vous, avant que de vous renvoier. Alors il nous fit dépouïller & fouïetter, commençant par moi. L'empereur crioit toujours, pour animer ceux qui me frapportoient : & je disois cependant : Nous n'avons rien fait contre vôtre majesté, Seigneur, aïez pitié de moi Sainte Vierge, venez à nôtre secours. Mon frere fut ensuite traité de même ; & après qu'on nous eut déchiré de coups, l'empereur nous fit sortir.

Mais aussi tôt on nous fit revenir ; & un receveur nous demanda de la part de l'empereur : Pourquoi vous êtes-vous réjoüis de la mort de Leon, & n'avez-vous pas embrassé la même

créance que lui ? Nous répondîmes : Nous ne nous sommes point réjouis de la mort de Leon : nous ne sommes pas venus vers lui ; & nous ne pouvons pas changer nôtre créance , comme vous qui la changez selon les tems. Le receveur ajoûta : n'êtes-vous pas venus sous le regne de Leon ? Non , dîmes nous , mais sous le prédecesseur de l'empereur , c'est-à-dire sous Michel le Begue. Nous revînmes au prétoire , & quatre jours après on nous presenta au prefet ; qui après plusieurs menaces nous ordonna d'obéir à l'empereur. Nous dîmes , que nous étions prêts à souffrir mille morts , plutôt que de communiquer avec les heretiques. Le prefet revint aux caresses , & nous dit : Communiquez seulement une fois , on ne vous demande pas davantage : j'irai avec vous à l'église , allez ensuite où il vous plaira. Je lui dis en souriant : Seigneur , c'est comme qui diroit à un homme : Je ne vous demande autre chose , que de vous couper la tête une seule fois , après quoi vous irez où vous voudrez. On renverseroit plutôt le ciel & la terre , que de nous faire abandonner la vraie religion. Alors il ordonna qu'on nous marquât au visage ; & quoi-que les plaïes des coups de fouët fussent encore enflammées & fort douloureuses , on nous étendit sur des bancs , pour nous piquer le visage en y écrivant les vers. L'operation fut longue , & le jour venant à manquer , il fallut cesser. Nous dîmes en sortant : Sachez que cette inscription nous fera ouvrir la porte du paradis , & qu'elle

vous sera montrée en présence de Jesus-Christ. Car on n'a jamais rien fait de semblable : & vous faites paroître doux tous les autres persecuteurs. C'est ainsi que Theodore parloit dans sa lettre.

Après que lui & son frere eurent été ainsi traités, on les remit en prison le visage encore sanglant : puis à la persuasion du patriarche Jean, on les envoya en exil à Apamée en Bithynie, où Theodore mourut quelque tems après de vieillesse & de maladie : & comme l'empereur avoit défendu de leur donner la sepulture, son frere Theophane conserva le corps dans un coffre de bois, & fit des hymnes à sa louange, car il étoit poëte fameux pour le tems. Michel syncelle de l'église de Jerusalem fut aussi arrêté, & tenu long-tems en prison avec plusieurs autres moines.

Post. Theoph.
lib. 3. n. 15.

XLIV.
Jean Leconomante patriarche de C. P.

Theopha. p. 302.
S. Niceph. Chron.

Sup. liv. XLVI.
n. 11. n. 43.

Sim. magist.
n. 11.

2. Tim. 11. 8.
Post. Theoph.
lib. 4. n. 7.

Jean Leconomante avoit succédé à Antoine de Syllée dans le siege de C. P. la huitième année de l'empereur Theophile, qui est l'an 836. & il le tint six ans. Les Catholiques le nommoient par mépris Jannés, du nom d'un des magiciens de Pharaon. L'empereur Michel le Begue l'avoit fort aimé, comme favorable à son heresie, & distingué par sa science; & l'avoit donné pour precepteur à son fils Theophile, qui le fit syncelle & enfin patriarche. On dit qu'il lui avoit imposé par ses prestiges, & entre autres par celui ci. Une nation infidele & barbare ravageoit les terres des Romains; sous la conduite de trois chefs : l'empereur Theophile en étoit fort allarmé, mais Jean le rassura ainsi. Il y avoit dans le cirque une

statuë d'airain à trois têtes. Jean y fit venir trois hommes robustes avec chacun un marteau très-pesant, & s'y trouva lui-même, au milieu de la nuit, déguisé en seculier. Il prononça tout bas quelques conjurations, par lesquelles il prétendoit faire passer sur ces têtes la puissance des trois chefs ennemis: puis il commanda aux trois hommes de frapper en même tems de toute leur force: deux têtes furent rompuës entièrement, la troisième fut seulement panchée, sans être séparée du corps. Aussi les ennemis se diviserent, & se battirent entre eux: un des chefs défit les deux autres, le troisième demeura maltraité, & ils furent obligez de se retirer. Les histoires de ce tems-là sont pleines de semblables faits, qui font voir que les Grecs croïoient fort aux prédictions & aux charmes.

Le patrice Arsaber, frere du patriarche Jean, & considéré de l'empereur, avoit une maison de campagne sur le bord du Pont-Euxin près de C. P. où le patriarche alloit souvent. On disoit qu'il y avoit fait faire un appartement souterrain, dont l'entrée étoit cachée; & que là il faisoit amener de belles femmes, même des religieuses, dont il abusoit. Qu'il y exerçoit avec elles ses enchantemens: consultant le foie des animaux, des bassins pleins d'eau, ou des morts, qu'il faisoit revenir pour prédire les choses futures. Tel étoit ce patriarche VI. du nom de Jean.

Le confesseur Methodius avoit été tiré du sepulcre, où il étoit en prison, un peu avant la

Zz iij

XLV.
Souffrances de
S. Methodius.

S. p. l. v. XLVI.

p. 45.
Di a c. l. n. 6.

mort de Michel le Begue. Il en sortit comme un mort ressuscité, n'ayant que la peau & les os, & pas un cheveu à la tête. Étant à C. P. il demeura en son particulier, parce qu'il n'y avoit point de monastere exempt de l'heresie. Il frequentoit les moines & les autres confesseurs, qui avoient souffert comme lui pendant la persecution : il voioit des senateurs ; & quelque fois aussi des heretiques, & il en convertissoit, par la force & la douceur de son esprit, & sa profonde connoissance des écritures. On en parla à l'empereur Theophile, qui le fit venir, & lui dit : Après ce que vous avez souffert, ne cesserez-vous jamais d'exciter des troubles par de vaines disputes, pour un sujet aussi leger que les images ? Methodius lui répondit : Si les images sont si méprisables, pourquoi n'ôtez-vous pas les vôtres avec celles de Jesus-Christ, pour être glorifié avec lui : au lieu de les multiplier & les relever tous les jours, comme vous faites ? Car on honoroit toujours les images des empereurs. Theophile irrité de ce discours, le fit attacher à des courroies nud jusques à la ceinture ; & lui fit donner devant & derriere six cens coups de fouet. Comme il étoit demi-mort, & tout en sang, il le fit descendre par un trou dans une cave du palais : d'où quelques personnes pieuses le tirerent la nuit, & le firent panser. Mais l'empereur confisqua la maison où on l'avoit retiré. Toutefois voiant qu'il ne pouvoit rien gagner sur Methodius par la violence, il voulut essayer la douceur ; & l'ayant fait venir

n. 7.

n. 8.

il conféroit amiablement avec lui, & témoignoit prendre plaisir à lui voir résoudre les objections tirées de l'écriture. Enfin il lui ordonna de loger dans le palais avec ses officiers; ce qui donna occasion à Methodius d'en desabuser plusieurs & les plus confidens de l'empereur, & de l'adoucir lui-même; en sorte qu'il n'avoit plus tant d'aversion pour les Catholiques, ni tant de confiance en son opinion. L'empereur depuis ce tems avoit toujours Methodius auprès de lui; & le menoit même à la guerre, tant pour satisfaire sa curiosité, en lui faisant diverses questions, que pour s'assurer de lui. Car comme il savoit le credit que Methodius avoit à C. P. parmi les grands & tous les Catholiques, il craignoit qu'en son absence il n'excitât quelque revolte pour le retablissement des images.

*Post Theopha. lib.
3. n. 24.*

En Occident saint Anscaire archevêque de Hambourg alla à Rome, suivant l'ordre de l'empereur Louïs, accompagné des évêques Rotade de Soissons & Bernold ou Bernalt de Strasbourg, & d'un comte nommé Gerold. Le pape Gregoire IV. leur accorda ce qu'ils demandoient, c'est-à-dire la confirmation du nouvel archevêque de Hambourg; & déclara Anscaire son legat chez toutes les nations voisines, Suedois, Danois, Slaves & autres, où Dieu ouvreroit la porte à la predication de l'évangile; conjointement avec Ebbon archevêque de Reims, qui avoit été chargé de cette mission par le pape Pascal, environ dix ans auparavant. Le pape ordonna que

XLVI.
Suite de la mission
de S. Anscaire.

*Sup. n. 30.
Vita S. Ansh. n.
20. Coimt. an. 830.
n. 5.*

*Sup. liv. XLVI. n.
50.*

AN. 834.

*Post vitam. S.
Anf. h. p. 122. ibid.
Et to. I. Capit. p.
681.*

Vita 21.

Adam. lib. I. c. 19.

XLVII.
Rétablissement de
l'empereur Loüis.

les successeurs d'Anscaire seroient consacrez au palais de l'empereur, jusques à ce que le siege de Hambourg eût des suffragans, & accorda le pallium à Anscaire & à son église à perpetuité. Tout cela paroît par le decret du pape Gregoire IV. Saint Anscaire étant revenu en France fit encore confirmer l'érection de son siege par les lettres de l'empereur Loüis, dattées d'Aix-la-Chapelle, le quinzième de May, la vingt-unième année de son regne, indiction douzième, c'est-à-dire l'an 834. Ensuite il commença à exercer ses fonctions dans son nouveau diocese, & attira à la foi beaucoup de paiens, par l'exemple de sa vertu. Il achetoit les enfans Danois, ou Sclaves, & rachetoit des captifs, pour les élever dans le service de Dieu; & il en envoioit à son monastere de Turholt en Flandres. Des moines de l'ancienne Corbie, qui l'accompagnoient, lui servirent utilement à la propagation de la foy: & il avoit apporté plusieurs reliques de quatre saints évêques de Reims: saint Sixte, saint Sinnice, saint Maternien & saint Remy, qu'Ebbon lui avoit données. Il mit celle de saint Sixte & de saint Sinnice à Hambourg, & les autres en d'autres lieux de son diocese.

Ebbon fut dès la même année 834. arrêté & enfermé dans l'abbaye de Fulde, par ordre de l'empereur Loüis, qui ne demeura pas long-tems en l'état violent où son fils Lothaire l'avoit réduit. Car Loüis & Pepin, ses deux autres fils, armerent pour le délivrer, & Lothaire ne pouvant

vant leur résister, laissa l'empereur son père en liberté à saint Denis en France. Ceux qui étoient auprès de lui l'exhortoient à reprendre les marques de la dignité impériale ; mais il ne voulut point se presser, & attendit au lendemain, qui étoit le second dimanche de carême, premier jour de Mars 834. Ce jour il voulut être reconcilié à l'église par le ministère des évêques ; & recevoir de leur main l'épée qu'ils lui avoient ôtée, non pas la couronne, qu'il ne tenoit que de Dieu.

Au mois de Février de l'année suivante 835. il tint à Thionville un parlement, qui est aussi compté entre les conciles. Il s'y trouva plus de quarante évêques. Drogon évêque de Mets y présidoit comme diocésain & archichapelain, car il avoit reçu depuis peu cette dignité, & on lui donnoit par honneur le titre d'archevêque. On voit ensuite huit métropolitains, Hetti de Trèves, Otgar de Mayence, Ragnoard de Rouen, Landran de Tours, Aldric de Sens, Nothon d'Arles, Ayoulfe de Bourges & Ebbon de Reims, qui y fut amené de Fulde. Entre les évêques les plus connus sont Freculfe de Lisieux, Jonas d'Orléans, Erchanrad de Paris, Hubert de Meaux, Badurad de Paderborn, Rotade de Soissons, Hildeman de Beauvais, Modoïn d'Austun, Faoua de Châlons.

On commença par déclarer nul tout ce qui avoit été fait contre l'empereur Louïs. Chacun des évêques présens en donna un libelle souscrit

AN. 834.

*Astronom.**v. Coïnt. an. 830.
n. 57. 834. n. 4.**Narr. Cleric. Rem.
Duch. 10. 2. p. 33.**Flod. II. hist. c. 20.*

AN. 835.

*Astronom. Flod.
ibid. epist. Car. ad
Nicol. pap. 10. 3.
conc. p. 877.*

*Hincmar de pra-
dest. c. 36. p. 324.*

Ann. Bertin. 235.

XLVIII.
Déposition d'Eb-
bon.

de sa main, & ils jugerent à propos d'aller à Mets pour rendre plus solennelle la rehabilitation de Lothis, en la faisant dans l'église cathedrale. Ce fut le dimanche de la quinquagesime, dernier jour de Février. Là Drogon évêque de Mets monta sur l'ambon & lût tout ce qui avoit été fait à Thionville, pour le rétablissement de l'empereur. Ensuite Ebbon monta sur la même tribune, & confessa publiquement, qu'il avoit porté un jugement injuste contre l'empereur son maître, en le soumettant à la penitence publique, après qu'il eût été injustement déposé de la dignité imperiale sur de fausses accusations: reconnoissant qu'il y avoit été justement rétabli. Il en fit sa déclaration soussrite de sa main, qu'il presenta à l'empereur, & elle fut gardée dans les archives de l'église de Mets. Alors les autres sept archevêques chanterent sur l'empereur les sept oraisons ordinaires pour la reconciliation des penitens; puis les évêques prirent la couronne sur l'autel, & la mirent sur sa tête. Tout cela se fit pendant la messe, & tout le peuple en rendit grâces à Dieu par des acclamations de joie.

On retourna à Thionville, & on y proceda contre les évêques coupables, dont la plupart avoient fui en Italie sous la protection de Lothaire. Hildeman de Beauvais, qui étoit present, se justifia. Agobard de Lyon & Bernard de Vienne furent déposez; le premier pour ne s'être point présenté, aiant été appelé trois fois; le second pour avoir fui après s'être présenté. Les

évêques obtinrent, pour l'honneur de l'épiscopat, qu'Ebbon fût jugé dans la sacristie hors la présence des laïques. Etant pressé de rendre raison de sa conduite, il se plaignit, que l'on ne se prit qu'à lui de ce qui avoit été fait en présence de tant d'autres évêques: mais ils s'excusoient sur ce qu'ils n'avoient pû éviter d'être presens à l'attentat commis contre l'empereur, soutenant qu'en effet ils n'y avoient point consenti. Alors Ebbon se voyant abandonné de tout le monde, fit venir un reclus nommé Framégaud, & l'envoia à l'imperatrice Judith, avec une bague qu'il avoit autrefois reçûe d'elle, pour lui envoyer quand il auroit besoin de son secours. Elle eut égard à sa priere, & obtint des évêques, qu'ils appaiseroient l'empereur sans déposer Ebbon dans les formes. Il demanda donc du tems, & se choisit lui-même des juges, comme les canons le permettoient. C'étoit Ayoulfe archevêque de Bourges, Badurad évêque de Paderborn & Modoïn évêque d'Austun. Après leur avoir fait secretement sa confession, il donna au concile un libelle signé de sa main en ces termes: Moi Ebbon indigne évêque reconnoissant ma fragilité & le poids de mes pechez, j'ai pris tels & tels pour mes confesseurs & mes juges, & leur ai fait ma confession sincere: cherchant le remede de la penitence, & pour le salut de mon ame; je renonce au ministere épiscopal, dont je me reconnois indigne, pour les pechez que je leur ai confessez en secret, afin que l'on puisse consacrer un autre

A a a ij

AN. 835.

*epist. Car. ad Nicol.
Astronom.**Hincm. ibid. to. 7.
conc. p. 1696.*

AN. 835.

à ma place, qui gouverne dignement l'église, que j'ai mal conduite. Et afin que je ne puisse jamais faire aucune réclamation pour y rentrer, j'ai souscrit ceci de ma main. Dans la souscription il se qualifioit : Ebbon ci-devant évêque.

Il presenta cet écrit au concile, le confirma de vive voix & donna encore trois autres témoins, Nothon archevêque d'Arles, Theodoric évêque d'Arras & Achard évêque de Noyon. Ensuite tous les évêques du concile dirent leur avis selon leur rang ; & le condamnerent suivant sa confession à être privé du ministère épiscopal. Puis Jonas d'Orleans dicta la sentence à Elie prêtre, & depuis évêque de Chartres, qui fut datée du quatrième jour de Mars, l'an 835. vingt-troisième de l'empereur Louïs. Les évêques qu'Ebbon avoit pris pour témoins déclarerent publiquement à sa priere, qu'il leur avoit confessé un tel peché, qu'il n'étoit plus digne de faire les fonctions épiscopales ; & que s'il l'avoit commis avant son ordination, il n'auroit pas dû être ordonné évêque. Les évêques presens souscrivirent au nombre de quarante-trois ; & par ordonnance du concile, Drogon de Mets & Hetti de Trèves donnerent cet écrit à Foulques designé successeur d'Ebbon dans le siege de Reims. Foulques étoit abbé de S. Remy & corévêque de Reims : & il n'en fut pas encore ordonné évêque, parce que l'empereur vouloit avoir sur la déposition d'Ebbon, le consentement du pape, à qui il envoïa pour cet effet Godefroi abbé de saint

Gregoire dans le diocèse de Basse. Après ce jugement Ebbon fut renvoyé au monastere de Fulde: d'où quelque tems après il fut tiré, pour être mis sous la garde de Freculfe évêque de Lisieux, & ensuite sous Boson abbé de saint Benoît sur Loire: car il ne fut point en liberté tant que vécut l'empereur Louïs.

Cette même année 835. l'empereur Louïs, toujours appliqué aux ceremonies de la religion, ordonna que la fête de tous les Saints seroit célébrée par toute la Gaule & la Germanie le premier jour de Novembre. On l'observoit déjà à Rome depuis plus de deux cens ans, suivant l'institution du pape Boniface IV. & Louïs l'établit à la sollicitation du pape Gregoire IV. & du consentement de tous les évêques. Une des hymnes de cette fête où nous disons: Ostez la nation infidele des pais des Chrétiens, se rapporte aux incursions des Normans, qui commençoient à être frequentes. Cette même année 835. ils entrèrent dans l'Isle d'Hero ou Noirmoustier, ce qui obligea l'année suivante l'abbé Hilbolde de s'adresser à Pepin roi d'Aquitaine, pour demander du secours. Mais on jugea que cette Isle ne pouvoit être défenduë, & qu'il valoit mieux en ôter le corps de saint Filebert, ce qui fut executé la même année 836. le septième de Juin, & il fut depuis transferé en divers lieux. Saint Filebert étoit le fondateur de l'abbaye de Jumieges, & vivoit du tems du Roy Dagobert.

Ansaise abbé de Luxeu, de Fontenelle, & de

A. N. 835.

Narr. Cleric. Rem.

XLIX.

Autres affaires de
l'église Gallicane.
*Segeb. an. 835.**Sup. l. xxxvi. n. 56**Chr. Engolism.**Transl. s. Filib. to.
s. alt. p. 539.**Sup. l. xxxviii. n.
59.*

A N. 835.

*Sup. to. 14.**Abbe to. 5. p. 637.**Le Blanc. Mon. p. 95.*

saint Germer mourut à Fontenelle cette année 835. & y est honoré comme saint. On voit toutes fois par les liberalitez exprimées dans son testament, qu'il avoit des biens propres, tout abbé regulier qu'il étoit, & que ses richesses étoient grandes. Il donne à son monastere de Fontenelle cent livres d'argent, & à cinquante autres monasteres, au moins une livre d'argent chacun. Or ces livres étoient de douze onces, poids de marc, valant vingt sols douze deniers: car toutes ces monnoies étoient d'argent. Ainsi les cent cinquante livres font 225. marcs. Ce même testament fait connoître les principaux monasteres qui subsistoient alors en France.

I.

*Arcopagitiqes d'Hilduin.**Thegan. c. 36.
Astron. Flok. III.
hist. c. 2.**to. 7. 1026. p. 1577.*

Hilduin abbé de saint Denis, aiant pris part à la revolte des enfans de l'empereur Louïs, fut chassé de la cour en 830. & envoyé en Saxe à la nouvelle Corbie, après avoir été dépouillé de ses abbaies & de la dignité d'archichapelain. Mais l'année suivante il rentra dans les bonnes graces de l'empereur, qui le rappella, & lui rendit les deux abbaies de saint Denis & de saint Germain près de Paris. Ce prince aiant été reconcilié solennellement la premiere fois dans l'église de saint Denis, voulut en témoigner sa reconnoissance envers ce saint, & écrivit une lettre à Hilduin, par laquelle il lui ordonna de recueillir tout ce qui se trouvoit concernant saint Denis, tant dans ses œuvres, que dans les histoires grecques & latines, & les autres memoires, particulièrement les actes de son martyre, &

tout ce qu'Hilduin avoit tiré des archives de l'église de Paris : de reduire tout en un corps d'histoire suivie, & d'y joindre la revelation faite au pape Estienne II. dans la même église, avec les hymnes & l'office nocturne de saint Denis. Enfin de recueillir separement dans un autre volume tout ce qu'il avoit trouvé de ce saint; c'est-à-dire les pieces originales, dont il tireroit son histoire.

En execution de cet ordre, Hilduin composa une histoire de saint Denis, où il soutient que le premier évêque de Paris est le même que S. Denis l'areopagite, converti par saint Paul : ce que personne, que l'on sache, n'avoit encore écrit jusques-là. Il le fait aussi auteur des écrits attribuez à saint Denis l'areopagite, inconnus aux cinq premiers siècles, & citez pour la première fois par les Eutyquiens dans la conference tenuë à C P. vers l'an 531. Hilduin dit que saint Denis, après avoir gouverné quelques années l'église d'Athènes, substitua un autre évêque à sa place, & prit le chemin de Rome, pour aller trouver saint Pierre & S. Paul. Mais qu'il n'y arriva qu'après leur martyre, & sous le pontificat de saint Clement : qui l'envoia dans les Gaules, pour en être l'apôtre, lui donnant plusieurs compagnons. Ils arriverent à Arles; Denis vint à Paris ville roiale & celebre par les assemblées des Gaulois & des Germains. Il y bâtit une église, y établit des clerics, convertit grand nombre d'infideles, fit plusieurs miracles. L'empereur Domitien en étant averti, envoia en Gaule un gouverneur nommé

*ap. sup. 9. Oct. 10. 5.**p. 725.**Sup. liv. I. n. 36.**III. n. 22. n. 58.**Sup. l. xxxii. n. 33.*

Fescennius Sifinius , qui étant arrivé à Paris fit prendre l'évêque Denis , l'archiprêtre Rustique & l'archidiacre Eleuthere , & leur fit souffrir plusieurs tourmens. Saint Denis fut foüetté , grillé , exposé aux bêtes , jetté dans un four , attaché à une croix & remis en prison avec plusieurs fideles : où comme il leur celebrait la messe , l'heure de la communion étant venuë , Jesus-Christ parut avec plusieurs anges & le communia de sa main. Enfin les trois Saints furent menez à Montmartre , & eurent la tête tranché à coups de hache devant l'idole de Mercure. Un grand nombre d'autres souffrirent le martyre avec eux : mais le corps de saint Denis se releva & prit sa tête entre ses mains , étant conduit par des anges. Une dame nommée Catule , fit retirer les trois corps de la Seine , où les payens les avoient jettez ; & les enterra dans son champ , au lieu où est l'église & le monastere. Telle est l'histoire rapportée plus au long par Hilduin.

Sur. 10. 5. p. 716.

Il mit à la tête la lettre de l'empereur Louïs & sa réponse : où il indique les originaux , dont il dit avoir tiré ce recit. Savoir les pretendus écrits de saint Denis , un Aristarque historien Grec , dont on ne trouve ailleurs aucune memoire : un Visbius , qu'il prétend avoir été témoin oculaire du martyre de saint Denis ; & sous le nom duquel on trouve encore un petit écrit , mais si absurde & d'un style si barbare , qu'il ne merite aucune creance. Hilduin s'objecte l'autorité de Gregoire de Tours , plus ancien que lui d'environ
trois

trois cens ans , qui ne met saint Denis premier évêque de Paris que sous l'empereur Decius ; & il n'y répond qu'en accusant Gregoire de simplicité.

Ce recueil d'Hilduin porte le titre d'Areopagites ; & il fut si bien reçu que la plupart de ceux qui ont écrit depuis ont confondu les deux saints Denis d'Athenes & de Paris , & ont attribué à ce saint les œuvres qui portent le nom de l'Areopagite. Les Grecs mêmes ont donné dans cette erreur , dès le tems d'Hilduin : comme on voit par l'éloge de S. Denis composé par Michel syncelle de Jerusalem , & par l'histoire de son martyre , attribué à Methodius depuis patriarche de C. P.

Toutefois Ufuard & Adon dans leurs martyrologes , composez peu de tems après la mort d'Hilduin , distinguent les deux saints Denis , mettant celui d'Athenes le troisième jour d'Octobre , & celui de Paris le neuvième : & les Grecs dans leurs Menologes mettent aussi celui d'Athenes le troisième d'Octobre , quoiqu'ils le confondent avec celui de Paris. Les savans du dernier siècle ont découvert l'erreur , qui avoit prévalu depuis Hilduin , & ont démontré la différence de ces deux saints , que l'église de Paris honore à present chacun en son jour.

Pendant qu'Hilduin étoit en Saxe , au nouveau monastere de Corbie , il vit le grand desir qu'avoit l'abbé Varin d'y transferer de France quelque corps saint , pour affermir la religion dans le

*Sup. liv. vi.
n. 49.
Inter. Op. &
Dion.*

*Sirmond. de du-
ob. Dionys. Lau-
noi de Dion.
Tillemont to. 2:
p. 133. 565.
to. 4. p. 442. 712.*

LI.
Translation de
S. Vitus en Saxe.

*Transf. s. Viti.
n. 3. to. 5. añ.
p. 52.*

A N. 836.

païs. Il lui promit que si Dieu le rétablissoit dans sa première dignité, il lui donneroit quelqu'un de ceux qui étoient en son pouvoir. Peu de jours après Hilduin rentra dans les bonnes grâces de l'empereur Louïs qui donna aussi à Varin abbé de Corbie, le monastere de Rebais au diocèse de Meaux. Alors il pria Hilduin de lui donner le corps de S. Vitus que Fulrad abbé de S. Denis avoit apporté en France du tems du roi Pepin, à son retour de Rome, apparemment en 756. On dit que Vitus étoit un enfant de douze ans, qui souffrit le martyre dans la Lucanie, avec Modeste & Crescentia, sous l'empereur Diocletien; & l'église les honore tous trois le quinzième de Juin. Fulrad aiant donc apporté le corps de S. Vitus, le laissa à un de ses parens, qui lui fit bâtir une église dans sa terre, & donna le tout ensuite à l'abbaye de saint Denis.

*Sup. liv. XLII.
n. 17.*

*Boll. 15. Juin.
to. 20. p. 1013.*

*Tillemont to. 1.
p. 129.*

Hilduin donna cette relique à Varin du consentement de l'empereur Louïs, de l'évêque de Paris & des nobles du diocèse. La délivrance s'en fit solennellement dans l'église de S. Denis, le dimanche dix-neuvième de Mars 836. Le corps saint fut porté premièrement à Rebais: à sainte Croix, aujourd'hui S. Faron de Meaux, & en plusieurs autres lieux: enfin il arriva en Saxe, à la nouvelle Corbie, le treizième de Juin: aiant fait pendant ce voiage plus de quarante miracles, qui sont spécifiés, avec les noms des personnes & des lieux, dans l'histoire de cette translation, dont l'auteur étoit présent. Le concours

du peuple y fut si grand, qu'à un mille & plus autour du monastere, la campagne étoit couverte de tentes, de personnes nobles de l'un & de l'autre sexe, qui s'y étoient rendus de toutes les parties de la Saxe. Et toutefois, dans une si grande multitude, on n'entendoit ni parole déshonnête, ni raillerie, ou badinage: on louoit Dieu jour & nuit; les hommes & les femmes, faisant des cœurs separez, veilloient autour de l'église, repetant souvent *Kyrie eleison*. Ainsi se passa la nuit de la veille & le jour de la fête; & comme il s'y fit encore plusieurs miracles, le bruit s'en étant répandu, on y accourut de tout le pais. riches & pauvres, sains & malades: en sorte qu'il sembloit que personne ne fût demeuré dans les maisons. Telle étoit la devotion de la Saxe nouvellement Chrétienne.

Dans le même tems Badurade second évêque de Paderborn, dans le diocese duquel étoit la nouvelle Corbie, travailla aussi à enrichir son église de quelque relique insigne. Il voïoit la difficulté de détacher de ses anciennes superstitions ce peuple grossier; qui ne croïoit point ce que les personnes doctes lui disoient de la puissance divine, à moins qu'il n'en vît les effets devant ses yeux, & n'en reçût des bienfaits sensibles: comme les guerisons miraculeuses, qui se faisoient ordinairement par les corps saints. Il ordonna donc un jeûne, & fit une procession avec son peuple: après quoi Dieu lui inspira d'envoier en France à la ville du Mans demander

LII.

Translation de
S. Liboire.*Translat. s. Li-*
bor. c. 7. ap. Sur.
23. Jul. p. 345.

AN. 836.

des reliques à l'évêque , qui étoit alors Aldric. Badurade obtint pour cet effet des lettres de l'empereur Louïs , & envoia une deputation de clerks & de laïques , dont le chef étoit un prêtre nommé Ido , qui fit une courte relation de ce voiage.

Ces deputez de Paderborn arriverent au Mans l'an 836. indiction quatorzième , le 28. d'Avril. L'évêque Aldric les reçût favorablement , & leur accorda ce qu'ils demandoient. Pour l'exécution il assembla dès le lendemain son clergé avec David son corévêque , & proposa de donner aux deputez le corps de saint Liboire quatrième évêque du Mans qui gouverna cette église quarante-neuf ans depuis le grand Constantin jusques à Valentinien , & fut enterré par S. Martin. Aldric trouva d'abord de la résistance à sa proposition : mais enfin aiant obtenu le consentement de l'assemblée , il marcha avec son clergé & les deputez à l'église des douze apôtres , bâtie hors de la ville par saint Julien premier évêque du Mans , qui y étoit enterré avec ses premiers successeurs. On en tira le corps de saint Liboire , que les deputez emportèrent : il fut reçu avec solennité par tout où il passa , à Chartres par l'évêque Bernouïn , à Paris par Ercanrad ; & cette translation fut accompagnée de grand nombre de miracles. Enfin ils arriverent à Paderborn le jour de la pentecôte , qui cette année 836. étoit le 28. de Mai.

*Gesta episc.
Cenom. Mabill.
to. 3. Anal. p. 66.*

LIII.
S. Aldric du
Mans.

Aldric évêque du Mans étoit de la premiere

noblesse des Francs , tirant aussi son origine en AN. 836.
partie des Saxons , des Allemans & des Bavarois.

A l'âge de douze ans son pere le mena à la cour ,
& le recommanda à Charlemagne & à son fils
Loüis , à qui il se rendit très agreable , & à toute
la cour. Après avoir servi le prince pendant le
jour , il veilloit pendant la nuit pour prier secre-
tement & chanter des pseumes dans l'église de
N. Dame d'Aix-la-Chapelle. Un jour comme il
prioit à son ordinaire , aiant atteint l'âge de pu-
berté , il se sentit inspiré de quitter le monde ,
pour se donner entierement au service de Dieu.
Mais craignant que ce ne fût une tentation , il
pria Dieu pendant six mois de lui faire connoître
sa volonté ; & au bout de ce terme se trouvant
fortifié dans son dessein , il demanda au roi la per-
mission de se retirer ; & l'aïant obtenuë à peine ,
il s'en alla à Mets avec une penson du roi pour
lui & pour deux clerics.

Il fut très-bien reçû par l'évêque & le clergé
de Mets : & on lui donna solemnellement l'ha-
bit clerical. Il apprit le chant Romain , la gram-
maire & la suite de l'écriture sainte : puis au bout
de deux ans l'évêque , qui étoit Gondulfe , l'or-
donna diacre , dans l'église de S. Etienne. Trois
ans après il fut ordonné prêtre par Dregon : en-
suite par le choix du clergé il fut chantre , char-
gé du soin des écoles , & enfin primicier : aiant
inspection sur tout le clergé de la ville & du
diocese , & des monasteres. L'empereur Loüis
sur sa reputation le fit venir à la cour malgré lui ,

*Gesta tom. 3.
Miscell. Baluz.*

*Bell. tom. 1.
p. 387.*

AN. 836.

& le prit pour son confesseur. Il y demeura quatre mois, après lesquels Francon évêque du Mans étant mort, Landran archevêque de Tours, Roricon comte du Mans & tous les nobles du diocèse, avec le clergé & le peuple, élurent Aldric pour leur évêque. L'empereur y consentit, Drogon donna ses dimissoires, adressez tant à l'archevêque de Tours, qu'à l'évêque élu, qui étoit prêtre de son église: ainsi il fut consacré solennellement dans l'église cathédrale du Mans, par Landran son métropolitain, & les évêques de la province, le dimanche vingt-deuxième de Decembre 832. étant âgé de trente-deux ans, & tint ce siege pendant vingt-quatre ans. Le troisiéme jour après son ordination, l'empereur arriva au Mans, & y passa la fête de Noël. Dès la premiere année de son pontificat, Aldric fit conduire de l'eau dans la ville du Mans, où elle étoit fort chere, parce qu'il falloit l'apporter de la riviere de Sarthe. La même année il commença à faire bâtir un cloître pour les chanoines qui étant dispersez par la ville, ne pouvoient commodement assister aux offices divins. Il fonda ou rétablit plusieurs monasteres, & jusques à sept hôpitaux.

tom. 3. Miscell.
p. 141. 143.

Gesta ep. Cen-
tom. 3.
Analect.
Mabil. p. 276.

Hist. O. S. B.
liv. 5. c. 15.

LIV.
Second concile
d'Aix-la-Chapelle.

to. 7. p. 1700.
Astron. an 835.

L'évêque Aldric assista au parlement, que l'empereur Louïs tint au mois de Février 836. & qui est compté pour le second concile d'Aix-la-Chapelle. Les actes sont divisez en deux parties: la premiere contient trois chapitres, dont deux servent de réponse aux articles proposez par l'em-

pereur ; & montrent quelle doit être la vie & la doctrine des évêques & des ordres inferieurs : favoir des abbez , des chanoines & des moines ; des corévêques , des archiprêtres , des archidia- cres , & enfin des prêtres. Ce sont plutôt des exhortations que des loix : & elles ne contiennent guere que des lieux communs , tirez des anciens canons & des peres. Ce que j'y trouve de remarquable , c'est qu'on se plaint que les évêques negligeoient de faire le Jeudi saint la benediction de l'huile des malades , & l'office du soir de la veille de pâque : c'est-à-dire la benediction des fonts. On menace de déposition l'évêque ou autre ecclesiastique , qui quittera l'obéissance de l'empereur Loüis , violant le serment de fidelité qu'il lui a prêté ; & le laïque est menacé d'excommunication. Le troisiéme chapitre contient des avis pour l'empereur lui-même , ses enfans & ses ministres ; & ce ne sont encore la plupart que des lieux communs. On y remarque toutefois comme la principale source des desordres , que les princes se sont ingerez dans les affaires ecclesiastiques , & les évêques dans les affaires seculieres. On prie l'empereur de rétablir la liberté des évêques , & de leur permettre à eux & aux autres ecclesiastiques de passer en repos le tems du carême. On demande que les prêtres de divers dioceses , qui vont s'établir à la cour , n'y soient point reçûs sans le consentement de leurs évêques : de peur que ce ne soient des prêtres criminels , ou des imposteurs , qui ne soient pas

A N. 836.

*Cap. 2. can. 8. 9.**c. 12.**Cap. 3. c. 15.**c. 16.**c. 17.**c. 23.*

 AN. 836.

même prêtres. Dans la conclusion de cette première partie les évêques insistent sur la distinction des deux puissances : avoüant qu'ils ont beaucoup excédé , & que la revolte des enfans de l'empereur a fait voir un crime inouï à tous les siècles. C'est pourquoi , ajoûtent-ils , nous estimons que le seul moïen de rétablir les choses , est que laissant joüir les évêques de toute la puissance que Jesus-Christ leur a donnée , vous usiez de toute celle que vous avez comme pere & comme empereur.

Abron.

La seconde partie du concile d'Aix-la Chapelle est adressée à Pepin roi d'Aquitaine , pour l'obliger à la restitution des biens ecclesiastiques , que lui & les seigneurs de son roïaume avoient usurpez : suivant l'ordre que l'empereur son pere lui en avoit déjà envoié en 834. Aldric évêque du Mans & Erchanrad évêque de Paris lui avoient aussi porté , au nom de leurs confreres , une exhortation que nous n'avons plus : mais en ce concile ils y joignirent plusieurs autoritez de l'écriture sainte , comprises en trois livres , où ils traitent à fonds la matiere des biens ecclesiastiques : & répondent à cette objection des seculiers : Quel mal y a-t-il de nous servir de ces biens dans nos besoins ? Dieu ni les saints ne s'en servent point : tout est à lui , & c'est pour nôtre usage qu'il a créé tout ce qui est sur la terre. Les évêques montrent dont par toute la suite des saintes écritures , que dès le commencement du monde les saints ont fait à Dieu des sacrifices & des offrandes ,
 - qui

qui lui ont été agréables : qu'il a même ordonné par la loi de lui en faire, qu'il a approuvé les vœux par lesquels on lui consacroit des fonds de terre, & a donné aux prêtres tout ce qui lui étoit consacré. Qu'il a puni severement ceux qui ont négligé son service, ou profané & pillé les choses saintes. Enfin que les mêmes regles subsistent dans la loi nouvelle. Le succès fut heureux: le roi Pepin se rendit aux exhortations de son pere & des évêques, & fit expedier des lettres, pour la restitution de tous les biens usurpez.

Au mois de Mai de la même année 836. l'empereur Loüis tint un parlement à Thionville, où vinrent des députez de Lothaire : entre autres l'abbé Vala, avec qui l'empereur Loüis se reconcilia, & lui pardonna de bon cœur tout le passé. Le traité avec Lothaire fut conclu, & l'empereur son pere lui manda par ses députez qu'il renvoïoit, de venir au plutôt le trouver : mais une maladie populaire, qui survint, l'en empêcha ; & elle emporta plusieurs personnes considerables de son parti : sçavoir l'abbé Vala, qui mourut le dernier jour d'Août cette année 836. Jessé évêque d'Amiens, Elie de Troïes & quelques seigneurs. L'empereur Loüis, loin de se rejoüir de la mort de ceux qui lui avoient été opposez, frappa sa poitrine, & fondant en larmes pria Dieu de leur faire misericorde. Cette maladie empêcha Lothaire de se trouver au parlement tenu pendant l'été de la même année 836. à Stramiac auprès de Lyon, aujourd'hui Crémieu ;

A N. 836.

c. 27.

c. 32.

c. 34.

lib. 2.

lib. 3.

Astron.

L V.
Parlement de
Thionville & de
Crémieu.

Mabill. to. 5. 457.
p. 455. Coïnt. 836.
n. 52.

Astron.

A N. 836.

*Astron.**Sup. n. 46.*

mais ses freres Pepin & Loüis y assisterent. L'empereur leur pere y fit examiner la cause des églises de Lyon & de Vienne, vacantes par la déposition d'Agobard & de Bernard : mais leur absence fut cause, qu'on ne put rien conclure sur cette affaire ; c'est-à-dire que comme ils n'avoient point été ouïs, on ne crut pas pouvoir ordonner d'autres évêques à leur place.

LVI.
Loüis protège l'église Romaine.

Astron.

Après que Lothaire fut guéri de sa maladie, l'empereur son pere apprit qu'au préjudice de ses sermens ses gens traittoient cruellement ceux de l'église de saint Pierre de Rome. Malgré sa douceur naturelle il en fut tellement irrité, qu'il en voia des députez extraordinaires, sans leur donner presque le tems de faire le voiage, avec ordre de dire à Lothaire : Souvenez-vous que quand je vous ai donné le roïaume d'Italie, je vous ai recommandé d'avoir soin de la sainte église Romaine : & vous la devez défendre de ses ennemis, loin de la laisser piller par vos gens. Faites-moi aussi preparer des vivres & des logemens sur tout le chemin de Rome : car je veux aller visiter les tombeaux des apôtres.

Molan. in Usuard.
24. Jul.

Astron.

Une irruption des Normans dans la Frise empêcha l'empereur Loüis d'accomplir ce voiage ; & c'est à cette incurfion que l'on raporte le martyre de saint Libert disciple de saint Rumol honoré à Malines le quatorzième de Juillet. L'empereur renvoia donc en Italie Foulques abbé de Fontenelle, avec un comte nommé Richard, pour rapporter la réponse de Lothaire ; & Adre-

valde abbé de Flaix pour consulter le pape sur quelques affaires. On devoit aussi solliciter Lothaire sur la restitution des biens situez en Italie & appartenant aux églises de France, que ses gens avoient usurpez. Il accorda une partie de ce qu'on lui demandoit, & s'excusa du reste, sur l'impossibilité de l'exécution. Adrevalde étant arrivé à Rome trouva le pape malade : mais il fut tellement consolé de l'amitié que lui témoignoit l'empereur, qu'il ne sentoit presque plus son mal. Il traita magnifiquement Adrevalde, & le renvoya chargé de riches presens; & avec lui Pierre évêque de Centumcelles & George évêque régional de Rome : c'est-à-dire suffragant du pape. Mais Lothaire aiant appris que ces deux évêques alloient trouver l'empereur son pere, envoya à Bologne Leon qui avoit grand credit auprès de lui; & qui les intimida tellement, qu'il les empêcha de passer outre. Adrevalde sauva la lettre du pape à l'empereur, & l'envoya par un des siens déguisé en mendiant.

Pâques fut le premier d'Avril en 837. & au milieu de la semaine il parut dans le signe de la Vierge, une comete qui au bout de vingt-cinq jours disparut dans la tête du taureau. L'empereur Loüis, très curieux de ces phenomenes, appella avant que de se coucher l'astronome qui a écrit sa vie; & lui demanda ce qui lui sembloit de cette comete. L'astronome promit de lui en rendre compte le lendemain; & l'empereur jugea, comme il étoit vrai, qu'il vouloit gagner du

Ccc ij

AN. 836.

Ann. Bert. |LVII.
Loüis touché d'une
comete.*Astron.*

AN. 837.

Jerem. x. 2.

tems, pour ne lui pas faire une réponse fâcheuse. Je sçai, lui dit-il, que je ne vis pas hier au soir cette étoile, & que c'est une comete, dont nous avons parlé ces jours passez. Dites-moi ce que vous croïez qu'elle signifie. L'astronome aiant dit une partie de ce qu'il pensoit & dissimulé le reste: Il y a encore, dit l'empereur, une chose que vous cachez. Car on dit que ce prodige signifie un changement de regne & la mort d'un prince. L'astronome lui cita le passage du prophete qui dit: Ne craignez point les signes du ciel, qui épouvantent les gentils. L'empereur répondit: Nous ne devons craindre que nôtre createur, qui a fait aussi cet astre: mais nous ne pouvons assez admirer sa bonté de nous avertir par de tels signes; pour nous exciter à penitence, malgré nôtre lâcheté. Après avoir fait retirer tout le monde, il passa la nuit en priere sans dormir; & le matin il appella ses officiers, & ordonna de distribuer le plus qu'il se pourroit d'aumônes aux pauvres, aux moines & aux chanoines; & fit célébrer des messes, par autant de prêtres qu'il put: craignant moins pour lui que pour l'église, dont il avoit la protection. Une autre comete parut le premier Janvier de l'année suivante 838. dans le signe du scorpion, & l'on crut qu'elle avoit annoncé la mort du roi Pepin qui suivit de prés.

LVIII.
Mort de l'empereur Loüis.
Astron.

Celle de l'empereur Loüis fut encore précédée d'une grande éclipse de soleil, que le même astronome ne manque pas d'observer, comme

en étant un presage. Loüis roi de Baviere avoit pris les armes : indigné d'un nouveau partage , que l'empereur son pere avoit fait à son préjudice , en faveur de ses freres Lothaire & Charles. L'empereur l'aïant appris, partit de Poitiers, où il avoit passé l'hyver, & se mit en marche pendant le carême de l'année 840. C'étoit contre sa coutume : car il passoit ordinairement ce saint tems à chanter des pseumes, prier, assister à la messe, distribuer des aumônes, & l'emploïoit entierement en œuvres de pieté, en sorte qu'à peine prenoit-il un jour ou deux, pour monter à cheval & faire un peu d'exercice. Alors, quoique déjà vieux, & malade d'une fluxion sur la poitrine, il se fit un devoir de marcher contre le roi Loüis son fils. Il celebra la fête de Pâques à Aix-la-Chapelle avec sa devotion ordinaire : puis aïant passé le Rein, & appris que son fils s'étoit retiré, il indiqua un parlement à Vormes, & manda à Lothaire de s'y trouver. Alors arriva cette terrible éclipse, le troisiéme jour des Rogations, c'est-à-dire le cinquiéme de Mai, veille de l'Ascension. L'empereur aïant entierement perdu l'appetit & les forces, fut obligé de camper en une isle près de Maïence, & se mettre au lit. Il étoit sensiblement affligé de l'état de l'église, & des troubles qu'il prévoïoit entre ses enfans : dont toutefois sa foiblesse pour Judith & pour Charles étoit la principale cause. Un grand nombre d'évêques & d'autres ecclesiastiques étoient auprès de lui pour le consoler : entre autres Hetti archevêque de Treves, Otger de Maïence, Dro-

 AN. 840.

gon frere de l'empereur, évêque de Metz & archichapelain. Comme c'étoit en lui qu'il se confessoit le plus, il se confessoit à lui tous les jours, & recevoit tous les jours le corps de nôtre-Seigneur. Ce fut la seule nourriture qu'il prit pendant quarante jours; & il disoit: Vous êtes juste, Seigneur, de me faire à present jeûner malgré moi, puisque j'ai passé le carême sans jeûner.

Il dit à son frere Drogon d'appeler les officiers de sa chambre, & fit faire un inventaire de tous les meubles qu'il portoit avec lui: couronnes & autres ornemens roïaux, armes & vaisselle, livres & habits sacerdotaux, puis il en ordonna la distribution aux églises, aux pauvres & à ses deux fils Lothaire & Charles. Il envoïa à Lothaire une couronne, une épée & un sceptre, qu'il lui donnoit, à la charge d'être toujours uni à Charles & à sa mere Judith, & de conserver au jeune frere la portion du roïaume qui lui avoit été donnée. Après quoi l'empereur Loüis rendit graces à Dieu, de ce qu'il ne lui restoit plus rien dont il put disposer. Cependant Drogon, de l'avis des autres évêques, lui demanda, s'il ne vouloit pas pardonner à son fils Loüis. L'empereur témoigna d'abord l'amertume de son cœur, puis il délibera, & ramassant le peu qu'il lui restoit de forces, il commença à raconter les mauvais traitemens qu'il prétendoit en avoir receus. Enfin il ajoûta: Puis qu'il ne peut venir pour satisfaire à son devoir, je fais ce qui dépend de moi; & je prens Dieu à témoin & vous aussi, que je lui pardonne toutes les offenses qu'il m'a faites. C'est à vous

à l'avertir de ne se pas oublier.

A N. 840.

Ensuite, comme c'étoit le samedi au soir, il fit chanter devant lui l'office nocturne du dimanche, & mettre sur sa poitrine du bois de la vraie croix. Il en fit le signe sur son front tant qu'il eut assez de force; quand il étoit las, il prioit Drogon par signe de le faire. Il passa ainsi la nuit, & le lendemain il fit preparer un autel, où Drogon celebra la messe & le communia. Puis l'empereur le pria & les autres assistans de prendre un peu de repos. Quand il sentit approcher sa fin, il rappella Drogon, qui fut suivi des autres évêques. L'empereur leur fit entendre comme il put qu'il se recomandoit à eux, & demanda les prieres des agonisans. Pendant qu'on les faisoit il tourna les yeux à gauche avec indignation en disant de toute sa force: *Houts, Houts*, qui signifioient en Tudesque: Dehors, dehors. On crut qu'il voïoit le malin esprit, & aussi-tôt il leva les yeux au ciel avec de grands signes de joie, il mourut ainsi le vingtième de Juin 840. la soixante-quatrième année de son âge, la vingt-septième de son regne comme empereur. Son corps fut transporté à Mets & enterré avec grande solemnité dans l'église de S. Arnoul près d'Hildegarde sa mere.

Ce prince étoit de taille mediocre, les yeux grands, le nez long, les épaules larges, les bras forts: en sorte que personne ne manioit mieux un arc ou une lance. Il avoit la voix basse, parloit le latin comme sa langue naturelle, & entendoit le Grec. Il avoit appris en sa jeunesse des poésies

LIX.

Portrait de Lothar.

Thegan. c. 19.

païennes, mais depuis il ne vouloit ni les lire, ni les entendre. Au contraire il étoit fort instruit de l'écriture sainte, & savoit le sens spirituel, le moral & l'anagogique. Tous les matins il alloit à l'église, se mettre à genoux touchant le pavé de son front, & demouroit long-tems en prieres, quelquefois avec larmes. Tous les jours il donnoit l'aumône avant son repas, & par tout où il étoit, il y avoit des logemens pour les pauvres. Il étoit sobre dans le boire & le manger. Jamais on ne le vit éclater de rire; & dans les fêtes solennelles, où les musiciens & les bouffons jouïoient pour divertir le peuple, il contenoit les autres par son serieux. Il s'habilloit modestement, excepté les grandes fêtes, où à l'exemple de ses peres il étoit tout couvert d'or, portant la couronne en tête & le sceptre à la main. Il étoit très-liberal, & donna en propriété à des particuliers quantité de terres de son domaine. Il ne faisoit rien sans conseil: mais il donnoit tant de tems au chant des pseumes & à la lecture, qu'il abandonnoit trop les affaires à ses confidens. Il entretint la mauvaise coûtume déjà établie, de faire évêques des gens de condition servile: qui ne manquoient pas d'affranchir leurs parens & les élever ou par les lettres, ou par les alliances avec les nobles. Tel fut ce prince que l'on compte pour le premier roi de France du nom de Louïs, & sa facilité à pardonner lui a fait donner le surnom de Debonaire.

Il y avoit déjà quelque tems qu'il avoit permis

mis à Agobard de Lyon & à Bernard de Vienne AN. 840.
de rentrer dans leurs sieges : & cette année en
partant d'Aquitaine il y laissa Agobard , pour
prendre soin des affaires de ce royaume ; mais il
mourut à Saintes le fixième de Juin. Son église
de Lyon l'honore sous le nom de S. Agebaub ; &
puisqu'il étoit rentré si avant dans les bonnes
graces de l'empereur Loüis, on doit croire qu'il
avoit expié la faute d'avoir pris part à la revolte:
aussi lui étoit-elle commune avec l'abbé Vala &
d'autres saints personnages, & l'extreme foiblesse
de Loüis la rendoit plus excusable.

LX.
Mort d'Agobard.

Ado. Chr. S.
Ben. to. 1. bibl.
Lab. p. 293.
Poll. rom. p.
748. 6. Juin.

Outre les écrits dont j'ai parlé, Agobard nous
en a laissé plusieurs, dont ceux qui sont contre
Amalarius paroissent les derniers. Amalarius ac-
cusoit l'église de Lyon, d'avoir introduit quelque
nouveauté dans le chant ecclesiastique: Agobard
entreprit sa défense dans un traité intitulé: De la
divine psalmodie; puis il attaqua l'ouvrage d'A-
malarius, par un autre écrit intitulé: De la cor-
rection de l'antiphonier, prétendant y trouver
des erreurs, & même des heresies. Enfin il fit un
troisième écrit ouvertement contre Amalarius,
où il reprend plusieurs endroits de son traité des
offices ecclesiastiques. Mais cette critique n'a pas
empêché la posterité d'estimer les ouvrages d'A-
malarius; & en effet on voit de la part d'Agobard
bien de l'aigreur & de la préoccupation. Son suc-
cesseur dans le siege de Lyon, fut Amolon diacre
de la même église, qui fut ordonné évêque le
dimanche seizième de Janvier 841.

LIVRE QUARANTE-HUITIÈME.

I.
Amorion pris
par les Muful-
mans.

Post Theop. lib.

III. n. 29.

Elmac. lib. II.

c. 9. *Abulfar. p.*

165.

Acta. SS. 42.

Martyr. ap.

Eoll. 6. Mart.

to. 6. p. 460.

L'empereur Theophile faisant la guerre aux Mufulmans, marcha bien avant dans la Syrie, ravageant & emmenant des captifs. Enfin il assiegea Sozopetra, où étoit né le calife Moutafem. Il écrivit à Theophile de l'épargner à sa considération : mais il ne fut pas écouté. Theophile prit la ville & la ruina, tua une partie des habitans & emmena les autres. Le calife en fut tellement irrité, qu'il assembla une armée plus grande qu'aucun de ses predecesseurs ; & fit écrire sur les boucliers de ses soldats Amorion, pour marquer qu'il en vouloit à cette ville, qui étoit la patrie de Theophile. Plusieurs conseilloient à Theophile d'en sauver les habitans, en les faisant passer ailleurs : mais il crut qu'il étoit de son honneur de la défendre, & y mit le patrice Aëtius gouverneur d'Orient, avec deux capitaines de reputation, Theodore, Cratere & Theophile Babouzi-que. Ils défendirent si-bien la ville, que le calife y perdit soixante & dix mille hommes, quoique le siege ne durât que treize jours : mais enfin, averti par un nommé Boudize, il l'attaqua par un endroit foible, & la prit d'assaut l'an de l'hegire 223. de Jesus-Christ 836. Il passa au fil de l'épée tous les habitans & les soldats, excepté les chefs & les officiers, qu'il renvoia à Bagdad.

Quand il y fut revenu, il les fit mettre aux

fers , avec les entraves aux pieds , dans une prison si obscure , qu'on n'y voïoit pas le moindre jour en plein midi , & qu'ils ne se connoissoient qu'à la voix. Là ils n'avoient autre compagnie que leurs gardes , un peu de pain & d'eau pour nourriture , la terre pour lit ; & pour habits des haillons pleins de vermine. Si quelquefois on leur permettoit de sortir , pour demander l'aumône , chacun d'eux étoit accompagné de dix soldats ; & au retour on coupoit leur pain & on fouilloit dans leurs écuelles , de peur qu'ils n'y cachassent quelque lettre.

Quand on vit leurs forces consumées & leurs corps attenuez , par la longueur de la prison ; on commença à les solliciter , de changer de religion. Le calife leur envoïa des docteurs , qui passoient pour les plus habiles entre les Musulmans. Ils feignoient de venir d'eux-mêmes par compassion ; & aiant obtenu la permission de ceux qui commandoient les gardes , ils apportoient aux prisonniers de l'argent ou des habits , pour les gagner. Car le calife disoit , qu'il ne comptoit pour rien la conquête d'une ville , en comparaison des ames. Comme les Chrétiens rejettoient avec horreur les premières propositions de se pervertir , les Musulmans leur disoient : Il ne vous convient pas d'être si fiers , écoutez-nous , & ensuite vous mépriserez nos conseils , s'ils ne vous sont pas avantageux. N'aimez-vous pas vos parens , vos enfans , vos femmes , la compagnie de vos amis , les mœurs de vôtre pais ? vous n'a-

vez qu'un seul moïen de recouvrer tous ces biens: qui est de dissimuler un peu, vous laisser circon-
cire & faire la priere avec le calife. Il vous com-
blera de biens; & la guerre vous ouvrira quelque
occasion de retourner chez-vous, & reprendre
vôtre religion. Les Chrétiens répondirent: En
useriez-vous ainsi si vous étiez à nôtre place? Oüi,
dirent les Musulmans, car il n'y a rien de plus
cher que la liberté, & ils le confirmèrent par
serment. Et nous, dirent les Chrétiens, nous ne
prenons point conseil sur la religion, de ceux
qui ne sont pas fermes dans la leur; & ils les ren-
voïerent confus. Quelques jours après il en vint
d'autres sous le même pretexte, de leur faire l'au-
mône qui commencerent à les plaindre, même
avec larmes. Quel malheur, disoient-ils, de ne
pas croire au grand prophete Mahomet? Ces
gens que nous voïons chargez de fers, ne sont-
ils pas parens de l'empereur, de braves guer-
riers, pleins d'esprit & de courage? n'avoient-
ils pas de grandes troupes? Qui a rendus inutiles
tous ces avantages, sinon de ne pas reconnoître
le prophete, dont les serviteurs les ont vaincus?
Mais il ne faut pas s'étonner qu'ils ne connois-
sent pas la verité, dont on ne les a pas instruits;
il faut pardonner à leur ignorance. Puis adressant
la parole aux prisonniers, ils leur disoient: Quit-
tez cette voïe étroite, où le fils de Marie vous a
ordonné de marcher: entrez dans la voïe large,
pour cette vie & pour l'autre, que le grand pro-
phete nous a montrée. Qu'enseigne-t-il d'in-

croïable quant il dit , que Dieu peut donner à ceux qui le servent , toutes sortes de plaisirs en cette vie & le paradis en l'autre ? Quittez vôtre ignorance , & ne rejetez pas les bien-faits. Car , commè il est bon , voïant que les hommes étoient trop foibles pour accomplir la loi de Jesus , si dure & si difficile : il a envoïé son prophete Mahomet , pour les décharger de ce poids , & les sauver par sa seule foi. Les Chrétiens se regarderent les uns les autres en souïrant , & leur dirent . Pouvez-vous croire veritable & agreable à Dieu une doctrine qui donne à la chair toute liberté , & soumet la raison aux passions ? quelle difference y a-t-il entre les bêtes & les hommes qui vivent ainsi ? rien ne peut nous separer de la charité de Jesus-Christ.

Quelque tems après il en vint d'autres du nombre des faquirs ou religieux Musulmans , qui donnerent aussi l'aumône aux captifs , les baisèrent tous ; & s'étant assis leur dirent : Voïez à qui Dieu donne à present sa puissance : est-ce aux Romains , ou aux Musulmans ? A qui donne-t-il les terres fertiles & les armées victorieuses , n'est-ce pas à nous ? Cependant il est juste : donc si nous n'observions ses commandemens , il ne nous donneroit pas tant de biens ; & il ne vous soumettroit pas à nous si vous n'aviez refusé de croire à son prophete. Les Chrétiens dirent : Permettez que nous vous fassions une question. Quand deux hommes se disputent la possession d'un heritage , si l'un se contente de crier

A N. 842.

qu'il est à lui, sans produire de témoins ; & que l'autre sans disputer amène plusieurs témoins dignes de foi, à qui faut-il adjuger l'héritage ? A celui, dirent les Musulmans, qui donne de bons témoins. Les Chrétiens reprirent, Jésus-Christ est venu né d'une Vierge, comme vous le dites vous-mêmes, ayant pour lui tous les anciens prophètes, qui ont prédit sa venue : Vous dites que Mahomet est venu apporter une troisième loi : ne devoit-il pas avoir au moins un ou deux prophètes, pour garans de sa mission ? Quant à l'avantage que vous prétendez tirer de vos conquêtes, ne connoissez-vous pas celles des Perses, qui ont subjugué presque tout le monde, & des Grecs qui ont vaincus les Perses, & des anciens Romains, dont l'empire étoit si étendu ? Suivoient-ils la vraie religion ? n'adoroient-ils pas plusieurs divinités par une idolâtrie insensée ? Dieu donne quelquefois la victoire à ceux qui le servent, quelquefois il permet qu'ils soient vaincus, quand ils l'offensent, pour les châtier par les mains des méchants. Les Chrétiens demeurèrent sept ans entiers dans cette affreuse prison : rendant grâces à Dieu, de ce qu'il leur donnoit ce moyen d'expier leurs péchez passés, & priant pour la conversion des Musulmans.

*Elmac. lib. II.
c. 9. Bibl.
Orient. p. 802.*

Cependant le calife Moutasem, autrement Abou-Isaac, mourut à Samarra ou Sermenraï ville nouvelle, qu'il avoit fait bâtir sur le Tigre à dix ou douze lieues de Bagdad. Il mourut l'an 226. de l'hégire, le dix-huitième du troisième

mois : c'est-à-dire le sixième Janvier 842. après A N. 842.
avoir vécu quarante-huit ans & en avoir regné
huit, huit mois & huit jours. Il étoit ignorant
& ne savoit pas écrire. Son successeur fut son fils
Aaron Aloüiatec Aboujafar.

Jacob patriarche Jacobite d'Alexandrie, mourut la cinquième année de Moutafem 222. de l'hegire 837. de Jesus-Christ, Simeon lui succéda, qui ne tint le siege qu'un an. L'an 223. 838. de J. C. Joseph fut élu patriarche dans le monastere de saint Macaire & tint le siege dix-sept ans. De son tems le metropolitain d'Habeche ou Ethiopie nommé Jacob, fut chassé : mais le royaume aiant été affligé de secheresse & de peste : le roi envoia au patriarche Joseph, lui demandant pardon & le priant de renvoyer le metropolitain, qui fut reçu avec grande joie. Ce qui fait voir que les Abissins étoient Jacobites. Le patriarche Joseph ordonna des évêques qu'il envoia dans la Pentapole & dans l'Afrique, vers le couchant. Le patriarche Melquite d'Alexandrie étoit Sophrone, ordonné après la mort de Cristofle, la quatrième année de Moutafem 836. de Jesus-Christ. Il étoit savant & philosophe, & tint le siege treize ans.

Job patriarche Melquite d'Antioche vivoit encore, & Denis étoit patriarche Jacobite de la même ville. A Jerusalem Jean patriarche Melquite fut ordonné la septième année de Moutafem, 839. de Jesus-Christ & ne tint le siege que trois ans. Car les habitans de Jerusalem s'étant

III.
Patriarches
d'Orient.

Elmac. cod. c.
9. Chr. Orient
p. 109.
Sup. l. XLVII.
n. 41.

Eutich. 10. 2.
p. 440.

Sup. l. XLVII.
n. 41.

AN. 842.

élevez contre lui & le chargeant de toutes sortes de reproches, il craignit leur averfion, & renonça par écrit à fon fiegé. C'eft ce que nous connoiffons de l'état des églifes d'Orient.

IV.

Mort de Theophile. Michel empereur.

Post. Theoph.
lib. III. n. 34.

A Constantinople l'empereur Theophile fut fi vivement touché de la prife d'Amorion, & du refus que fit le calife de recevoir la rançon des prifonniers, que fes entrailles s'enflammerent; & il but pour fe rafraîchir de l'eau de neige, qui lui caufa la dysenterie. Il mourut le vingtième de Janvier 842. après avoir regné douze ans & trois mois. La perfecution qu'il fit toute fa vie aux faintes images & aux catholiques a rendu fa memoire odieufe: toutefois il fit des actions éclatantes de justice. Il fe piquoit de favoir la mufique, & faifoit chanter dans l'églife des hymnes & des verfets de fa compofition. On dit même qu'un jour folemnel il battit la mefure dans la grande églife de C. P. & donna à cette occafion cent livres d'or au clergé.

Ibid. n. 16.

Post. Theoph.
lib. VI.

Son fils Michel encore enfant lui fucceda, fous la conduite de l'imperatrice Theodora fa mere: avec un confeil que Theophile lui avoit laiffé, compofé de l'eunuque Theoctifte revêtu de deux grandes charges à la cour, du patrice Bardas frere de l'imperatrice, & de fon oncle Manuel maître des offices, originaire d'Armenie. Dès le tems qu'il y commandoit, plufieurs abbez de divers monafteres, étant de fes amis l'avoient inftruit de la creance catholique touchant les images; & alors étant tombé malade, les moines de Stude

Stude, en qui il avoit grande confiance, le vinrent voir ; & lui promirent, qu'il gueroit promptement, s'il entreprenoit le retablissement des saintes images. Il le promit & recouvra la santé.

Manuël aiant donc communiqué son dessein aux deux autres tuteurs de l'empereur, & les aiant persuadés de donner à son regne cet heureux commencement : il alla trouver l'imperatrice Theodora, & lui fit la même proposition. Elle répondit : Je l'ai toujours souhaité, & je n'ai jamais cessé d'y penser : mais j'en ai été empêchée jusques à present, par la multitude des sénateurs & des magistrats, attachez à l'herésie des Iconoclastes, par les metropolitains & principalement par le patriarche. C'est celui qui a fomenté les foibles semences de cette erreur, que l'empereur mon époux avoit reçûe de ses parens ; & l'a poussé par ses pressantes exhortations, à traiter si mal tant de saints personnages. Qui vous empêche donc maintenant, reprit Manuel, de donner au peuple cette joie ? Aussitôt elle appella un officier nommé Constantin, & l'envoia au patriarche Jean Leconomante, pour lui dire : Plusieurs moines & d'autres personnes pieuses m'ont présenté requête, pour le rétablissement des saintes images : si vous en êtes d'accord, l'église reprendra son ancien ornement ; sinon quittez le siege, sortez de C. P. & vous retirez à votre maison de campagne, jusques à ce que l'on tienne un concile, où vous

V.
Fin des Iconoclastes,

A. N. 842.

assisterez. Car on veut vous y juger, & vous montrer que vous soutenez une erreur.

Constantin trouva Jean couché sur un lit de repos, en une des chambres du palais patriarcal; & après qu'il lui eut dit ce dont l'imperatrice l'avoit chargé: Jean répondit seulement, qu'il prendroit conseil, & le renvoia aussi-tôt. En même tems il prit une lancette & s'ouvrit les veines du ventre, pour perdre beaucoup de sang, sans se mettre en danger: ainsi le bruit se repandit en un moment dans l'église, que l'imperatrice avoit envoié assassiner le patriarche; & ce bruit vint jusques au palais, avant que Constantin y fût retourné. Le patrice Bardas fut envoié, pour s'informer exactement de la verité du fait; & trouva que les plaies avoient été faites exprés, joint le témoignage des domestiques propres du patriarche, & la lancette qui fût représentée. Jean étant ainsi convaincu, fût chassé de l'église, & renfermé dans sa maison de campagne, nommé Psicha.

VI.

Methodius patriarche. de C. P.

Or in S.

Niceph. Holl.

to. 7. p. 320.

L'imperatrice fit assembler dans le palais un concile, qui se trouva très-nombreux, parce qu'outre les catholiques, il y vint plusieurs de ceux qui avoient suivi le parti des heretiques, & qu'ils avoient fait évêques. Ils anathematiferent les ennemis des saintes images, & confirmerent le second concile de Nicée; & après avoir déposé Jean Leconomante, ils élurent patriarche de C. P. Methodius, qui avoit tant souffert pour la religion sous Michel le Begue & sous Theo-

phile. Alors l'imperatrice Theodora dit : Comme je vous accorde le rétablissement des saintes images, je vous prie de m'accorder une grace : c'est d'obtenir de Dieu le pardon du péché que l'empereur mon époux a commis sur ce sujet. Methodius répondit au nom de toute l'église : Notre pouvoir, Madame, ne s'étend point sur les morts. Nous n'avons reçu les clefs du ciel, que pour l'ouvrir à ceux qui sont encore en cette vie. Il est vrai, que nous pouvons aussi soulager les morts, quand leurs pechez étoient légers, & qu'ils ont fait pénitence : mais nous ne pouvons absoudre ceux qui sont morts dans une condamnation manifeste. L'imperatrice reprit : Lorsque l'empereur mon époux étoit prêt de mourir, je lui representai le plus fortement qu'il me fut possible, les suites terribles de sa mort, s'il persistoit dans l'herésie : la privation des prières, les malédictions, le soulèvement du peuple dans cette grande ville. Il témoigna du repentir & demanda des images : je les lui presentai, il les baïsa avec ferveur, & rendit ainsi l'esprit entre les mains des anges. Elle confirma ce recit par serment ; & les prelates persuadés de sa vertu, sur ce témoignage ; & supposé que la chose fût ainsi, declarerent par écrit que Dieu feroit misericorde à Theophile. Toutefois plusieurs demeurèrent persuadés qu'il étoit mort impenitent, & que Theodora n'avoit ainsi parlé que pour l'affection qu'elle lui portoit.

Methodius fut donc ordonné patriarche de

AN. 843.

Sup XLVI.

n. 47.

n. 44.

Post Theoph.o

n. 4.

A N. 842.

C. P. l'an 842. & le premier dimanche de Carême, selon les Grecs, qui selon nous seroit le second, il passa la nuit en prieres avec l'imperatrice & tout le peuple dans l'église de nôtre Dame de Blaquernes; d'où le matin ils allerent en procession à sainte Sophie: la messe y fut celebrée & les images rétablies solennellement. Ensuite l'imperatrice donna un festin dans le palais à tout le clergé & aux confesseurs, qui avoient souffert pendant la persécution; & elle continua cette fête toute sa vie. On la nomma la fête de l'Ortodoxie, comme qui diroit, du rétablissement de la religion catholique; & l'église Greque la celebre encore le même jour, c'est-à-dire le dimanche qui termine la premiere semaine de Carême. On y chante à l'office de la nuit une hymne du confesseur Theophane de Jerusalem: qui fut ordonné archevêque de Nicée, en récompense de ses souffrances; & on y lit une legende qui contient l'histoire de l'heresie des Iconoclastes, mêlée de quelques fables. Le matin on fait la procession, où on porte la vraie croix & les images; & on y chante un canon ou hymne attribué à S. Theodore Studite: mais qui paroît plutôt fait après sa mort. Tout cela se lit dans le Trisodion, qui contient l'office Grec du Carême; & ainsi finit l'heresie des Iconoclastes, environ six-vingt ans après que l'empereur Leon Isaurien l'eut introduite.

*Vita c. 15. ap.
Sur. 26. Dec.
Sup. l. XLVII.
n. 42.*

Sup. l. XLII. 1.

Claude de Turin, qui seul en Occident avoit soutenu cette heresie, étoit mort depuis quelque

tems : c'est-à-dire avant l'empereur Loüis le Debonaire. De ses commentaires sur l'écriture, celui de l'épître aux Galates est imprimé ; mais il s'en trouve plusieurs autres manuscrits en diverses bibliothèques : savoir sur le Levitique, sur le livre de Ruth, sur S. Mathieu, sur l'épître aux Romains, les deux aux Corinthiens, l'épître aux Ephesiens. L'empereur Loüis aiant reçu son écrit contre l'abbé Theodemir touchant les images ; & l'aïant fait examiner par les plus habiles gens de son palais, le desapprouva, & en envoya un extrait à Jonas évêque d'Orleans, pour le refuter. Jonas y travailla ; & l'ouvrage étoit déjà bien avancé, quand il apprit que Claude étoit mort. Alors il crut que son erreur étoit éteinte avec lui, & résolut de n'en pas écrire davantage. Depuis il apprit par des personnes dignes de foi, que Claude avoit laissé des disciples : qu'outre son erreur contre les images, il avoit renouvelé l'Arianisme, & en avoit composé des écrits qu'il avoit laissés dans les archives de sa maison épiscopale. Ces considérations & les exhortations des personnes pieuses engagerent Jonas à achever son ouvrage : mais l'empereur Loüis étant mort, il le dédia au roi Charles son fils, dont il se trouvoit sujet.

Ce traité est divisé en trois livres ; & l'extrait de l'apologie de Claude contre Theodemir y est inséré & réfuté par partie. Jonas y suit la méthode qu'avoit suivie Dungal, & emploie à peu près les mêmes preuves. Il soutient, que l'on ne

VII.
Fin de Jonas
d'Orleans.

*Sup. liv. XLVII.
n. 20. Bibl. PP.*

*Lugd. Lab.
scrip. p. 228.*

*Mabil. 1.
Anal. p. 46.*

*Dupin, 9. siecle
ch. 1. p. 30*

*Jonas pref. in
lib. de imag.*

doit garder les images, que pour la memoire & l'instruction, sans leur rendre aucun culte; & toutefois il ne veut pas que l'on traite d'idolâtres ceux qui prient devant elles en l'honneur des saints, parce qu'ils confessent & professent la foi de la sainte Trinité. Jonas mourut l'an 843. après avoir tenu vingt-deux ans le siege d'Orleans, & eut Agius pour successeur.

*lib. 1. p. 649.
Mabil pref.
tom. 5. act. n. 36.*

*Coint. an. 843.
n. 39.*

VIII.
Ebbon rétabli
à Reims.

*Nar. Cleric.
Rem. tom. 2.
Duchêne p. 341.
Flod. lib. 11.
c. 20.*

Aussi-tôt après la mort de Louïs le Debonaire, Lothaire son fils aîné, roi & empereur, vint d'Italie à Vormes, & y demeura quelque tems. Ebbon archevêque de Reims sortit alors de l'abbaye de S. Benoist sur Loire où il étoit prisonnier, & avec Boson qui en étoit abbé, il vint trouver Lothaire, qui ordonna qu'il rentreroit dans son siege, par un acte solennel donné à Ingelheim le vingt-quatrième de Juin, indiction troisième, la premiere année du regne de Lothaire depuis la mort de son pere: c'est-à-dire l'an 840. Cet acte porte, qu'Ebbon est rétabli à la priere de son église, & par le jugement des évêques. En effet vingt y souscrivirent, dont les plus connus sont Drogon de Mets, à qui sa dignité d'archichapelain donne le premier rang; puis quatre archevêques, Otger de Maïence, Hetti de Treves, Amaloüin de Besançon, Audax de Tarantaise, Badurad évêque de Paderborn, Joseph d'Evreux aussi abbé de Fontenelle. Ces évêques étoient la plûpart Italiens, les autres Gaulois, du parti de Lothaire. En vertu de cet acte Ebbon se fit remettre solennellement

dans son siege le sixième de Decembre par quatre de ses suffragans : Rothade de Soissons , Simeon de Laon , Erpuin de Senlis & Loup de Châlons : les cinq autres ne s'y trouverent pas , parce que , comme l'on croit , ils tenoient le parti du roi Charles.

*Conc. Sineff. 113
act. 5.*

Comme Ebbon dans son acte de renonciation avoit promis de ne jamais revenir contre : il voulut justifier sa conduite ; & publia une apologie , où il soutenoit , qu'il n'avoit pû être canoniquement déposé en vertu de cette renonciation ; parce qu'il ne l'avoit faite que par force , étant dépouillé de tous ses biens , prisonnier & actuellement malade ; qu'il n'y avoit déclaré aucun crime particulier , pour lequel il dût être déposé , & que son peuple n'y avoit point consenti. Enfin que les sept années de prison , qu'il avoit souffertes depuis , étoient une penitence suffisante pour les pechez qu'il avoit confessez en secret. Il concluoit , que trouvant son siege encore vacant , il avoit pû y rentrer legitiment. Je laisse au sage lecteur , à juger de la solidité & de la bonne foy de cette apologie.

*Sup. l. XLVII.
n. 43.
tom. 7. Spicil.
p. 175.*

Dans le dernier partage que Loüis le Debonnaire avoit fait entre ses enfans , la Meuse devoit separer les états de Lothaire & de Charles. Mais Lothaire , qui comme l'aîné prétendoit tout réunir , passa la Meuse , & même la Seine , & vint jusques sur la Loire. Ce fut alors qu'Ebbon entra dans le siege de Reims , dont il demeura en possession une année entiere ; pendant laquelle

AN. 841.

il ordonna quelques clercs. Mais ensuite le roi Charles s'étant relevé rentra dans la Belgique. Ebbon fut obligé de sortir de Reims, pour la dernière fois, & se retira près de l'empereur Lothaire.

Depuis desespérant de rentrer dans son siege, il accepta celui d'Hildesheim en Saxe, qui lui fut donné par le roi Louïs, du consentement des évêques & du pape; & y fit les fonctions d'évêque jusques à sa mort, qui arriva l'an 851. Il travailloit à la conversion des païens, & encourageoit souvent S. Anscaire, archevêque de Hambourg, contre les difficultez qu'il trouvoit à sa mission de Suede.

IX.
Bataille de Fontenay.
*Nirhard. lib. 2.
in fine.*

lib. 3. iniii.

Le roi Louïs, que l'empereur son pere avoit réduit à la Baviere seule en ce dernier partage, se joignit à Charles contre Lothaire: leurs armées se rencontrèrent près d'Auxerre sur la fin de Juin l'an 841. Louïs & Charles firent plusieurs propositions de paix, que Lothaire ayant toutes refusées: enfin le jour de la S. Jean, ils lui déclarèrent, que s'il ne les acceptoit le lendemain à la seconde heure du jour, ils en viendroient au jugement de Dieu: c'est-à-dire à la bataille. Elle fut donnée en effet près de Fontenay, ce même jour samedi vingt-cinquième de Juin; & Lothaire y fut entierement défait. Les deux rois delibererent sur le champ de bataille s'ils devoient poursuivre les fuyards, & conclurent qu'ils devoient avoir pitié de leurs freres & du peuple Chrétien: esperant que Dieu s'étant déclaré en leur faveur,
Lothaire

Lothaire ainsi frappé écouterait la justice.

AN. 841.

Ils célébrèrent le dimanche au même lieu : & après la messe , ils se mirent à enterrer les morts amis ou ennemis , & à panser les blesez. Ils offrirent aux fuyards de leur pardonner , s'ils vouloient rentrer de bonne foi dans leur devoir. Ensuite les rois & le peuple consulterent les évêques sur ce qu'ils devoient faire : car ils étoient affligés de la perte de tant de Chrétiens. Les évêques , qui étoient à l'armée s'assemblerent & trouverent , que l'on avoit combattu pour la seule justice , & que le jugement de Dieu l'avoit déclaré. Que par conséquent tous ceux qui avoient eu part à cette affaire , soit pour le conseil , soit pour l'exécution , étoient innocens : comme n'ayant été que les ministres de la justice de Dieu. Mais que quiconque sentoit sa conscience chargée d'avoir agi par colere , par haine , par vaine gloire , ou par quelque autre mauvais motif : devoit se confesser en secret , pour être jugé selon la mesure de son péché. Toutefois ils ordonnèrent un jeûne general de trois jours , tant pour leurs fautes volontaires ou involontaires , que pour les pechez de leurs freres morts , & pour attirer la continuation du secours de Dieu , & ce jeûne fut volontiers observé.

Entre les desordres qui suivirent la mort de Loüis le Debonnaire , il s'éleva la même année 840. un parti contre le roi Charles , dans le païs du Maine , qui étoit son partage. Aldric évêque du Mans fut toujours fidele au roi Charles ,

Tome X.

F ff

X.
Saint Aldric
chassé & rétabli.

Gesta. S. Aldr.
c. 52. 57. tom. 3.

Baluz. p. 149.
145.

AN. 841.

*Sup. l. XLVII.
n. 52.**Gesta. c. 44.
p. 107.*

à qui l'empereur Loüis son pere l'avoit recommandé : mais Sigismond abbé de saint Calais prit le parti des rebelles , pour éviter l'exécution de la sentence de l'empereur Loüis , qui deux ans auparavant avoit déclaré ce monastere soumis à l'évêque. Les rebelles presserent Aldric de leur prêter serment , promettant de lui conserver sa dignité , & même d'augmenter son pouvoir : mais il demeura toujours inviolablement attaché au roi Charles. Aussi fut-il chassé de son siege cette même année huitième de son pontificat. Sa maison épiscopale fut pillée : ses chevaux au nombre de quatre-vingt , & deux cens pieces d'autre bétail : les provisions destinées à l'hospitalité & aux aumônes , tout cela fut dissipé , & sept hôpitaux qu'il avoit bâtis , ruinez de fond en comble. D'autres ouvrages demeurèrent imparfaits , savoir sa cathedrale , dont toutefois il avoit fait la dédicace dès l'an 836. le cloître de ses chanoines & cinq monasteres. Les hôpitaux n'étoient pas tous destinez pour des pauvres : on nommoit alors ainsi toutes les maisons d'hospitalité , & une de celles que l'évêque Aldric avoit bâtie servoit à loger les évêques , les comtes & les abbez , & étoit accompagnée d'une église.

L'évêque Aldric ainsi dépouillé se mit à la suite du roi Charles : qui essaïa en vain cette premiere année de reduire à son obéissance les rebelles du Maine , étant pressé d'affaires plus importantes : mais l'année suivante 841. après la bataille de Fontenai , il vint lui-même dans le pais , rétablit

l'évêque , & lui rendit par un jugement solennel le monastere de saint Calais. AN. 842.

L'année suivante 842. les deux rois Loüis & Charles , toujous unis vinrent à Aix-la-Chapelle qui étoit la capitale de l'empire François. Lothaire y avoit passé après sa défaite , & de-là en Saxe : où pour refaire des troupes dans le desespoir de ses affaires , il avoit permis aux Stilingues , le peuple des Saxons le plus nombreux , de choisir entre leurs anciennes loix & les nouvelles que les François leur avoient imposées. Aiant cette liberté ils retournerent au paganisme. Il donna aussi des terres considerables à Heriol chef des Danois , soumettant aussi à des païens des Chrétiens & des églises. Ses deux freres étant donc à Aix-la-Chapelle delibererent de ce qu'ils feroient des états qu'il avoit abandonnez. Ils crurent devoir s'en rapporter aux évêques & aux prêtres , qui étoient avec eux en grand nombre ; & suivre leurs avis comme la volonté de Dieu. Les évêques considererent toute la conduite de Lothaire , depuis le commencement : comment il avoit ôté la couronne à son pere , combien de parjures il avoit fait commettre au peuple Chrétien par son ambition , combien de fois il avoit lui-même faussé les sermens , faits à son pere & à ses freres , combien de fois , après la mort de son pere , il avoit voulu les dépouïller , ou les ruiner : de combien d'homicides , d'adulteres , d'incendies & d'autres crimes il avoit été cause ; que d'ailleurs on ne voïoit en lui ni capacité

XI.
Partage entre les
freres.
Nith. lib. 4. init.

Ann. Bertin. 842.

AN. 842.

pour gouverner, ni aucune trace de bonne volonté. C'est pourquoi ils deciderent, que c'étoit par un juste jugement de Dieu, qu'après avoir été vaincu, il avoit abandonné une partie de ses états, & que Dieu l'avoit donnée à ses freres meilleurs que lui. Mais ils ne leur permirent de s'en mettre en possession, qu'après leur avoir demandé publiquement, s'ils vouloient les gouverner suivant l'exemple de Lothaire, ou suivant la volonté de Dieu. Ils répondirent qu'autant que Dieu leur en donneroit la connoissance & le pouvoir, ils vouloient se gouverner, eux & les autres, selon sa volonté. Et nous, reprirent les évêques, nous vous exhortons & vous enjoignons par l'autorité divine, de prendre ce roïaume & le gouverner suivant la volonté de Dieu.

Les deux freres choisirent ensuite chacun douze personnes pour faire le partage du roïaume; que Lothaire avoit laissé: & un de ces douze fut Nithard, qui en a écrit l'histoire. Il étoit proche parent des rois: fils du comte Angilbert depuis abbé de saint Centule ou S. Riquier, & de Berthe fille de Charlemagne. Nithard fut toujours attaché au parti du jeune roi Charles: mais enfin degoûté des troubles qui agitoient la France, il se retira au même monastere de Centule, & le gouverna après le septième abbé, nommé Louïs. Nithard ne fut abbé que peu de jours: car aiant été obligé de prendre les armes contre les Normans, il fut tué dans un combat.

Bernard archevêque de Vienne, attaché au

*Sup. liv. XLIV.
n. 33.*

*Chr. Centul. c. 9.
& 10. to. 4. Spicil.
p. 493. 500. 501.*

parti de Lothaire, mourut la même année 842. Il étoit d'une maison noble, & dès sa jeunesse ses parens l'engagerent dans le mariage; mais ensuite du consentement de sa femme, il se retira dans le monastere d'Ambronay en Bugey, qu'il avoit fondé; & après y avoir vécu quelque tems en simple moine avec grande édification, il en fut élu abbé. Trois ans après, c'est-à-dire l'an 810. il fut élu archevêque de Vienne; mais il falut un ordre exprés du pape pour l'y faire consentir. Il gouverna cette église trente-deux ans avec un grand zele, & sur la fin de sa vie il fonda le monastere de Romans, où il se retiroit souvent; & y choisit sa sepulture. Il mourut à l'âge de soixante & quatre ans, le dimanche vingt-troisième de Janvier, jour auquel il est honoré dans le país comme saint. Son successeur fut Agilmar, auparavant abbé de saint Claude: qui tint le siege de Vienne dix huit ans.

Les Normans cependant profitant de la division des trois freres qui occupoit toutes leurs forces au dedans, commencerent à ravager impunément les côtes de l'Océan. On appelloit en general Normans, c'est-à-dire hommes du Nord, les barbares encore païens, qui venoient de Danemarck, de Norvege & des país voisins, sur quantité de petits bâtimens à voiles & à rames; pour faire par tout où ils pouvoient des esclaves & du butin. L'an 841. indiction quatrième, le douzième de Mai, ils vinrent à l'embouchure de la Seine, pillerent Rouen & brûlerent le monastere

F ff iij

AN. 842.

XII.

Mort de Bernard
archevêque de
Vienne.*Boll.* 23 *Janu.* 10.

2. p. 544.

Mabill. 10. 6.*Act.* p. 561.*Coint.* an. 842. r.

XIII.

Normans en France.

AN. 842.

*Chr. Fontenell.
du Chesne to. 2.
p. 387. Chr.
Norm. ibid. p.
524.*

de saint Oüen, qui étoit hors de la ville. Aiant quitté Roüen, ils brûlerent le monastere de Jumièges: mais celui de Fontenelle se racheta. Trois jours après vinrent des moines de saint Denis, qui racheterent soixante-huit captifs pour vingt-six livres d'argent. Le dernier de Mai les Normans se rembarquerent, après avoir pillé toutes les églises & les villages le long de la Seine, emportant de grandes sommes.

*Ann. Bertin.
843. fragm. ibid.
p. 386.*

En 843. au mois de Juin ils entrerent par l'embouchure de la Loire, attaquèrent Nantes, & la trouvant sans deffense, l'escaladerent & la prirent. L'évêque nommé Guihard se retira dans la principale église dediée à saint Pierre & saint Paul, avec tout son clergé, & les moines d'Aindre, isle voisine dans la Loire: qui s'étoient refugiez dans la ville & y avoient apporté le riche tresor de leur église. Il y avoit aussi une grande multitude de peuple rassemblée à Nantes, non seulement du voisinage, mais des villes éloignées, à cause de la fête de saint Jean Baptiste. Voiant donc l'ennemi dans la ville, & ne se sentant point capables de lui resister, ils s'enfermerent dans cette église implorant le secours du ciel, & n'en esperant point d'autre. Mais les Normans aiant rompu les portes & les fenêtrés, entrerent furieux & firent main basse sur ce peuple defarmé: hors quelques-uns qu'ils embarquerent sur leurs vaisseaux pour les vendre. L'évêque fut tué dans l'église avec les prêtres & les clerics, & il y eut des moines massacrez jusques sur l'autel. On voioit

des enfans attachez au sein de leur mere, dont ils suçoient le sang au lieu de lait : le lieu saint étoit rempli de carnage. Les Normans regagnerent leurs vaisseaux avec toutes les richesses qu'ils avoient pû ramasser, & de grandes troupes de captifs de tout sexe & de tout âge; & les Chrétiens qui resterent emploierent ensuite beaucoup d'argent pour les racheter. Le jour de S. Pierre les Normans passerent dans l'isle d'Aindre, dont ils ruinerent & brûlerent le monastere abandonné. Après qu'ils furent partis, on porta le corps de l'évêque Guihard au monastere de saint Serge près d'Angers, & il est honoré comme martyr le vingt-cinquième de Juin. Susan évêque de Vannes reconcilia l'église de Nantes ainsi profanée.

En même tems que les Normans attaquèrent l'empire François par l'Océan, les mores ou Sarrasins l'attaquerent par la mer Mediterranée. En 842. ils entrèrent par le Rhône, aborderent près d'Arles, & aiant pillé tout impunement remenerent leurs vaisseaux chargez de butin. En Italie Radelgise & Siconulfe se disputoient le duché de Benevent, tandis que l'empereur Lothaire étoit occupé deça les monts contre ses freres. Radelgise appella à son secours les Sarrasins d'Afrique, Siconulfe ceux d'Espagne : les uns & les autres s'emparerent de plusieurs places, & emmenerent grand nombre de captifs. Pour fournir de l'argent aux Sarrasins d'Espagne, Siconulfe vint au mont Cassin la septième année de l'abbé Bassa-

A. N. 843.

*Boll. 25. Jan.*XIV.
Sarrasins en
Italie.*Ann. Bertin.*
842.
Nib. lib. 4.
sub. fn.
Erehanp. ing.
Cassin. Chr.
Cassin. lib. 1.
c. 25.

c. 264

AN. 843.

ce, qui est l'an 843. & en enleva presque tous les tresors, que les rois des François, Pepin, Carloman, Charlemagne & Loüis le Debonaire y avoient donnez. La premiere fois il emporta plusieurs croix, calices, patenes, couronnes & autres vases du poids de cent trente livres d'or, avec d'autres ornemens, & promit de rendre pour le tout dix mille sous de Sicile. La seconde fois il enleva 365. livres en argent, quatorze mille sous d'or, & plusieurs vases d'argent. La troisiéme fois au bout de huit mois, d'autre argenterie du poids de cinq cens livres. Dix mois après il vint pour la quatriéme fois, força le vestiaire du monastere & en enleva quatorze mille sous. L'évêque Leon & deux seigneurs jurerent de les rendre dans quatre mois; & ne l'aïant pû faire, cederent une terre au monastere. En deux autres fois on emporta encore quatre mille sous. Enfin pour la septiéme fois Siconulfe emporta une couronne d'or ornée d'émeraudes, donnée par son pere, qui fut estimée trois mille sous. Telles étoient les richesses de ce monastere.

XV.
Mort de Gre-
goire IV. Ser-
gius II. pape.
Anast.

Le pape Gregoire IV. mourut au commencement de l'année suivante 844. il avoit réparé & orné très-richement quantité d'églises de Rome, & mis une communauté de moines à sainte Marie au de-là du Tibre, pour y celebrer l'office du jour & de la nuit. Il repara pour l'utilité du public un aqueduc nommé la forme fabatine, & fit au palais de Latran plusieurs bâtimens, pour la commodité de ses successeurs: entre autres un bain & un appartement

appartement pour reposer après matines. Il fit cinq ordinations au mois de Mars & au mois de Decembre, & consacra 185. évêques pour divers lieux. Enfin aiant tenu le saint siege seize ans, il mourut l'onzième de Janvier 844. & fut enter- ré à saint Pierre. Le saint siege vaqua quinze jours; & le dimanche vingt-septième de Janvier l'archiprêtre Sergius fut ordonné pape. Il étoit Romain, fils d'un autre Sergius. Il perdit son pere étant encore enfant, & fut élevé avec grand soin par sa mere; mais il la perdit encore à l'âge de douze ans. Le pape Leon III. connoissant sa noblesse & son beau naturel, se le fit amener, le prit en affection & le mit dans l'école des chan- tres, pour être instruit du chant & des bonnes lettres. Il s'y distingua entre les autres enfans; & le pape Leon le fit acolyte. Etienne IV. son suc- cesseur le fit son soudiacre; & Pascal premier voiant son progrès dans la science & les bonnes mœurs, l'ordonna prêtre du titre de S. Silvestre. Enfin Gregoire IV. le fit archiprêtre. A sa mort les grands & le peuple s'étant assemblez pour lui donner un successeur, on en proposa plusieurs; puis tout d'un coup on vint à parler du merite de l'archiprêtre Sergius; & tous s'écrierent, qu'il étoit digne du pontificat.

Son election étant resoluë, chacun se retira chez soi. Mais un diacre de l'église Romaine nommé Jean aiant rassemblé une troupe de peu- ple rustique & seditieux, enfonça les portes du palais patriarcal de Latran, & y entra à main ar-

AN. 844

Sup. l. XLVII
n. II. Papebrs
Conat.

AN. 844.

mée. Ceux qui s'y trouverent furent saisis d'étonnement & de fraïeur. Mais au bout d'une heure cette populace temeraire épouvantée à son tour se dissipa & abandonna le diacre Jean. Sur la nouvelle du tumulte, la noblesse Romaine accourut à pied & à cheval, à l'église de saint Martin; & ils menerent Sergius avec grand honneur au palais de Latran, suivis d'une grande foule de peuple, qui chantoit des hymnes & des chants spirituels. Il fut donc élu solemnellement; & le même jour il tomba tant de neige, que Rome en parut toute blanche, ce que le peuple prit pour un signe de joie. Les chefs des Romains chasserent honteusement du palais de Latran le diacre Jean, & le firent mettre dans une étroite prison. Ils voulurent, suivant l'avis des évêques, qu'il fut déposé: d'autres parloient de le mettre en pieces à coups d'épée, mais le pape Sergius l'empêcha, & fut ainsi consacré & mis en possession du saint siege avec une joie publique.

XVI.
Le jeune Loüis
à Rome.

Ann. Bertin.
844. *Luipr. vita*
pontif.

L'empereur Lothaire aiant appris que Sergius avoit été non seulement élu, mais consacré pape sans sa participation, le trouva mauvais, & envoya à Rome Loüis son fils aîné accompagné de son oncle Drogon évêque de Mets, pour empêcher qu'à l'avenir on ordonnât de pape que par sa permission & en presence de ses envoiez, comme on en avoit usé du tems de son pere & de son aieul, & particulièrement à l'élection de Gregoire IV. Lothaire déclara deslors son fils Loüis roi d'Italie; & à sa suite il envoya un grand

nombre d'évêques, d'abbez & de comtes. Quand le pape Sergius, sût que le jeune roi étoit près de Rome, il envoia tous les magistrats à neuf milles au-devant de lui; & à un mille routes les écoles ou compagnies de la milice avec leurs chefs, qui chantoient en l'honneur du roi des acclamations de loüanges: & des Grecs mêlez avec eux en chantoient pour l'empereur. Le pape envoia aussi les croix & les bannieres, comme à la reception d'un empereur, ce qui rejoüit fort le jeune roi. Ainsi il marcha vers saint Pierre avec toute sa suite, le dimanche d'après la Pentecôte, huitième de Juin 844. Le pape avec son clergé attendoit sur les degrez de l'église: quand le roi les eut montez il embrassa le pape; & le tenant par la main droite il entra dans la cour interieure, & vint à la porte de l'église, qui étoit d'argent. Le pape fit fermer toutes les portes, & dit au roi: Si vous venez ici avec une volonté sincere, pour le salut de l'état & de l'église, je vous ferai ouvrir ces portes: sinon je ne le permettrai pas. Le roi l'assura qu'il n'avoit aucune mauvaise intention. Alors les portes s'ouvrirent, ils entrèrent tous: on chanta: Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur, & d'autres acclamations en l'honneur du roi: ils se prosternerent devant la confession de S. Pierre; & après que le pape eut prononcé une oraison, ils se retirerent.

L'armée du roi étoit campé autour de Rome; & faisoit le dégât des moissons & des prairies: apparemment pour punir les Romains de l'élec-

AN. 844.

tion précipitée du pape. Cette affaire fut agitée dans la ville pendant plusieurs jours, & les évêques qui avoient suivi le roi s'assemblerent, pour examiner si l'ordination de Sergius devoit subsister. Il y en a vingt-trois de nommez tous d'Italie, excepté Drogon qui les présidoit : ensuite étoient deux archevêques, Gregoire de Ravenne & Angilbert de Milan ; on y nomme aussi sept comtes. Après plusieurs contestations l'ordination de Sergius fut confirmée, & on lui demanda que tous les grands de Rome fissent serment de fidélité au roi Louïs : mais le pape représenta, que c'étoit à l'empereur Lothaire son pere que ce serment devoit être prêté : ce qui fut fait solennellement dans l'église, par les seigneurs Romains & François. Ainsi l'empereur Lothaire étoit reconnu souverain de Rome. L'affaire pour laquelle le roi Louïs étoit venu étant finie, le pape le couronna le dimanche quinzième de Juin dans l'église de saint Pierre : il lui fit l'onction de l'huile sainte, lui donna la couronne & l'épée, & le proclama roi des Lombards. Mais ce n'étoit qu'une simple ceremonie ; & Anastase bibliothecaire de l'église Romaine qui la raconte donne toujours à Louïs le titre de roi devant comme après. Le pape accorda aussi à Drogon évêque de Mets, oncle de l'empereur, des lettres par lesquelles il l'établissoit vicaire apostolique dans toutes les provinces au deçà des Alpes : avec autorité sur tous les metropolitains & pouvoir d'assembler des conciles ge-

Ann. Berin.
844

60. 7.^e Conc.
& 8799.

neraux : dont toutefois on pourroit appeller au pape.

Ebbon archevêque de Reims & Barthelemi archevêque de Narbonne ; tous deux déposés pour avoir suivi le parti de Lothaire contre l'empereur Louïs son pere, étoient venus à Rome avec le jeune roi Louïs & l'évêque Drogon. Ils demanderent au pape Sergius de les rétablir, & leur rendre le pallium : mais le pape le refusa, & ne leur accorda que de communier entre les laïques. On trouve que Beraire successeur de Barthelemi étoit deslors archevêque de Narbonne : mais le siege de Reims ne fut rempli que l'année suivante. Tandis que le roi Louïs étoit à Rome, Siconulfe duc de Benevent l'y vint trouver avec une grande suite, & se soumit à lui : ce qui réunit tous les peuples de ce duché sous l'obéissance de Siconulfe, & les excita à chasser du pais ce qui y restoit de Sarrafins.

Dans le même tems le roi Charles assiegeoit Toulouse occupée par Guillaume fils de Bernard, qui soustenoit Pepin neveu de Charles fils de Pepin roi d'Aquitaine. Ses troupes rencontrèrent dans l'Angoumois des troupes de France, qui marchoient à Toulouse pour le roi Charles. Celles de Pepin les surprirent, les chefs furent tuez ou pris, les autres s'enfuirent. Entre les morts on remarque deux princes, Hugues prêtre abbé de saint Quentin & de S. Bertin fils de Charlemagne & oncle des rois ; & Riboton abbé de Centule petit-fils de Charlemagne par une de ses filles.

G g g iij

A. N. 844.

Anast.

Flod. II. hist.
c. 20.

Coint. an. 844.

n. 37.

Anast.

An. Bertin. 844.

XVII.

Loup abbé de
Ferrières.

A. N. 844.

Ebroin évêque de Poitiers & archichapelain du roi Charles, Ragenaire évêque d'Amiens, & Loup abbé de Ferrières furent pris en cette occasion. Ainsi les abbez quoique prêtres & les évêques mêmes portoient les armes comme les autres seigneurs; & on prétendoit qu'ils y étoient obligez à cause de leurs fiefs. Ce combat fut donné le septième de Juin 844.

*An. Fuld. 844.**Paluz. not. in
Lup. inis.**Epist. 6.**Epist. 21. & 42.*

Loup étoit depuis peu abbé du monastere de Ferrières en Galtinois, autrement nommé Bethlehem, dédié à S. Pierre. On croit qu'il étoit de la noblesse du pais. Il s'appliqua à l'étude dès l'enfance, & embrassa la vie monastique dans cette maison, sous la conduite de l'abbé Aldric, depuis archevêque de Sens. Loup étant déjà diacre fut envoyé par Aldric en Germanie continuer ses études à Fulde sous l'abbé Raban: qui étoit alors le maître le plus fameux pour les lettres sacrées & profanes. Loup y fit un grand progrès, & y acquit beaucoup d'amis. Il revint en France avec une telle reputation de science & de vertu, qu'il fut présenté à l'empereur Loüis le Debonnaire & à l'impératrice Judith, & reçût très favorablement. L'année suivante l'impératrice le fit venir à la cour; & il crut avec plusieurs autres, qu'il seroit bien-tôt élevé à quelque dignité. Après la mort de l'empereur Loüis, Odon abbé de Ferrières aiant commis de grands crimes, le roi Charles irrité contre lui, lui ôta l'abbaye, & la donna à Loup déjà prêtre: qui fut élu par les moines le 22. de Novembre 844. & confirmé par le

roi quelques jours après. La communauté étoit de soixante & douze moines.

Le roi Charles aiant pris Toulouse, reçût les plaintes des prêtres du pais contre leurs évêques, & en attendant un concile il y pourvut, par un capitulaire de neuf articles, datté du mois de Juin l'an 844. Premièrement le roi défend aux évêques de faire à leurs prêtres aucun mauvais traitement, en vengeance de ce qu'ils se sont adressez à lui. Ils se contenteront de la quantité de bled & de vin & des autres fournitures qui sont spécifiées: les prêtres ne seront obligez de les porter qu'à cinq mille de distance, & les officiers des évêques n'en prendront point pretexte de vexation. Les évêques en faisant leurs visites, choisiront pour loger un lieu où les paroisses voisines puissent commodement s'assembler: le curé du lieu & les quatre autres voisins, fourniront la quantité de vivres qui est ici marquée, pour la dépense de l'évêque, sans que ses gens puissent en exiger davantage, ni faire de débris chez l'hôte. Les évêques ne visiteront qu'une fois l'année: du moins ils ne recevront cette fourniture qu'une fois. Ils ne la recevront, que quand ils visiteront en personne. Ils ne multiplieront point les paroisses, pour augmenter leurs revenus, mais seulement pour l'utilité du peuple; & en les divisant ils diviseront aussi la dépense des curez. Ils ne les obligeront qu'à deux sinodes, & dans les tems reglez. Ce capitulaire est important pour connoître combien quelques évêques abusoient de leur pouvoir.

A N. 844.

XVIII.

Capitulaire de
Toulouse.fo. 7. Conc p. 1780.
fo. 2. Capit p. 22.

c. 1.

c. 2.

c. 5.

c. 6.

c. 7.

c. 9.

AN. 844.

XIX.
Concile de Thion-
ville.*Conc. tom. 7. p.
3300. Capit. 10. 2.
p. 7.*

p. 4.

3.

5.

Au mois d'Octobre de la même année 844. les trois freres, Lothaire, Louïs & Charles s'assemblerent près de Thionville, en un lieu nommé alors Judicium, aujourd'hui Jeust. Ils promirent de garder inviolablement entre eux une amitié fraternelle, & de rétablir l'état de l'église troublée par leurs divisions. Les évêques s'assemblerent pour cet effet, aiant Drogon à leur tête, & dresserent six articles, que l'on compte entre les decrets des conciles. Les princes y sont exhortez à demeurer parfaitement unis : à faire remplir incessamment les sieges épiscopaux demeurez vacans à cause de leurs querelles, ou y faire rentrer les évêques qui en étoient chassez : à remettre des abbez ou des abbeesses dans les monasteres donnez à des laïques, ou du moins obliger les évêques à en prendre soin : afin que les reparations soient faites, l'office celebré & les moines entretenus. D'empêcher en general l'usurpation des biens ecclesiastiques : à la charge toutefois qu'ils fourniront à l'état les subsides necessaires. Enfin de rendre à l'église son ancienne autorité. Les rois s'étant fait relire ces articles, les approuverent, & promirent de les observer.

XX.
Concile de Ver-
neüil.*tom. 7. p. 1805.
Capit. Conc. 2. p. 13.**Ap. Lup. 195.*

Deux mois après, & en Decembre 844. le roi Charles fit tenir à Verneüil sur Oise, un concile des évêques de son royaume : où presida Ebroïn son archichapelain évêque de Poitiers, quoiqu'il Venilon archevêque de Sens y fut present. On y fit douze canons, dans la preface desquels on exhorte le roi à conserver la paix avec ses freres

freres. Ensuite on le prie de preferer à toutes choses le service de Dieu & la justice; & pour cet effet d'envoier des commissaires par les provinces, afin de reprimer ceux qui commettent des crimes, & qui méprisent la discipline de l'église. Que dans tous les dioceses on visite les monasteres: dont plusieurs étoient relâchez par pauvreté, ou autrement. Que les moines vagabons ou apostats, & les clerics deserteurs soient châtiez suivant les canons. Que ceux qui épousent des religieuses soient excommuniez, s'ils ne font penitence publique; & les ravisseurs reprimez, même par la puissance seculiere. Il y a des religieuses, dit le concile, qui sous un faux pretexte de pieté prennent un habit d'homme, & se coupent les cheveux: mais parce qu'elles le font plutôt par ignorance que par malice, on se contentera de les admonester.

Quelques évêques s'excusent du service de guerre, par la foiblesse de leurs corps, & vous en dispensez quelques-uns: ils parlent au roi: mais il faut prendre garde que leur absence ne nuise au service. C'est pourquoi si vous le trouvez bon, ils donneront la conduite de leurs hommes à quelqu'un de vos vassaux, qui les retienne dans le devoir. Ce canon fait voir que l'on n'observoit plus les reglemens de Charlemagne, qui avoit dispensé les ecclesiastiques de faire en personne le service de guerre, qu'ils devoient à cause de leurs terres. Et nous venons de voir que l'évêque Ebroïn, qui presidoit à ce concile, & Loup abbé

*Sup. liv. XLV.
n. 26.*

A. N. 844.

*L'ep. epist. 41.
Sup. n. 17.*

de Ferriers, qui en dressa les canons, s'étoient trouvez la même année au combat donné près d'Angoulême. Ensuite les évêques prièrent le roi de ne pas laisser passer plus long-tems sans évêque l'église de Reims; & d'approuver l'ordination d'Agius évêque d'Orleans, faite dès l'année precedente par l'archevêque Venilon, du consentement de ses suffragans, sur le témoignage & la demande du clergé & du peuple.

Drogon évêque de Mets & archichapelain de l'empereur Lothaire se vouloit faire reconnoître pour vicaire apostolique dans le royaume de Charles, suivant les lettres qu'il avoit obtenuës à Rome du pape Sergius. La chose étoit sans exemple & d'une conséquence dangereuse, qu'un évêque d'un royaume eût autorité sur ceux d'un autre, sans leur consentement; & quand saint Gregoire donna à saint Virgile d'Arles le vicariat des Gaules, ce ne fut que pour le royaume de Childebert, & du consentement de ce roi & des évêques. Toutefois les évêques du concile de Verneuil ne rejeterent pas ouvertement la pretention de Drogon, venerable par son merite & sa naissance; car il étoit oncle des rois. Ils dirent, qu'ils n'osoient rien decider sur ce point; & qu'il falloit attendre que l'on assemblât le plus nombreux concile que l'on pourroit, de Gaule & de Germanie, pour connoître l'intention des metropolitains & des autres évêques, à laquelle, disent-ils, nous ne voulons, ni ne pouvons resister. Toutefois si on peut donner à quelqu'un

une telle commission, & si elle n'a point d'autre AN. 844.
cause que celle que l'on avance : nous ne voïons personne à qui elle convienne mieux qu'à celui qui est nôtre confrere dans le sacerdoce & vôtre proche parent. Par ces paroles ils marquent leur consideration pour Drogon, & leur défiance de quelque entreprise du pape. Drogon souffrit tres-patiemment la resistance des évêques : sans s'opiniâtrer à faire valoir son vicariat, pour ne pas causer un schisme dans l'église.

La même année 844. Alberic évêque de Langres étant mort, Theurbalde lui succeda. Quelque tems après deux pretendus moines apporterent à l'église de saint Benigne à Dijon des os qu'ils disoient être d'un saint ; & les avoir apportez de Rome, ou de quelque autre endroit d'Italie ; mais qu'ils avoient oubliez le nom du saint. L'évêque ne jugea pas à propos de recevoir ces reliques inconnuës, ni de les mépriser entiere-ment : parce que ces moines prétendoient en trouver des preuves autentiques. L'un d'eux s'en alla pour les chercher, & ne revint plus, l'autre qui étoit demeuré à Dijon, mourut. Cependant ces prétenduës reliques aiant été déposées honorablement auprès du sepulcre de saint Benigne, on publia qu'il s'y faisoit des miracles ; & que des femmes tomboient tout d'un coup dans cette église, & y étoient tourmentées, sans que l'on vît sur elles aucune marque des coups, qu'elles disoient avoir reçûs. Ce bruit attira une grande foule de peuple, pour voir ces prétendus

H h h ij

*Hincm. opusc. 44.
n. 31. p. 737.*

XXI.
Faux miracles à
Dijon.
*Amol. epist. ap.
Agob. to. 2. p. 136.*

miracles ; & il s'y amassa jusques à trois ou quatre cens personnes, qui aiant ainsi été abbatuës dans cette église, n'en vouloient point sortir : disant que si elles retournoient chez elles, elles seroient de nouveau frappées & contraintes de retourner à la même église. Il y avoit entre elles non seulement des filles, mais des femmes mariées, de tout âge & de toute condition. Ces prétendus miracles n'arrivoient pas seulement à saint Benigne, mais en d'autres églises de Dijon & du diocèse, entr'autres à saint Andoche de Saulieu. L'évêque Theutbalde crut devoir consulter sur ce cas son metropolitain Amolon archevêque de Lyon ; & lui envoia pour cet effet son corévêque, un an après que les reliques eurent été apportées.

p. 138.

La réponse d'Amolon fut telle : Nous sommes d'avis que ces os, que l'on dit sans preuve être de je ne sçai quel saint, soient ôtez du sanctuaire & mis hors de l'église, dans le parvis, sous une muraille : ou plutôt autour d'une autre église en secret & avec peu de témoins, en un lieu pur & convenable : afin de leur rendre quelque veneration, parce que l'on dit que ce sont des reliques ; & parce que l'on n'en est pas assuré, ôter au peuple ignorant la matiere de superstitions. Il rapporte ensuite l'exemple de saint Martin & l'autorité du pape Gelase : puis il continuë ; Si on peut trouver qu'à cette occasion il se soit fait deux ou trois guerifons miraculeuses dans l'église de saint Benigne, il faut en rendre graces

Vita per. Sever.
c. 8 *Sup. liv. XVI.*
n. 31.

à Dieu , sans approuver pour cela le reste de ce qui se fait dans cette église , ou dans les autres. Car ces prétendues reliques aiant été apportées pendant le carême , où le peuple suivant la coutume de plusieurs lieux frequente d'avantage les églises : il peut être arrivé qu'on les a montrées au peuple pour les honorer , & qu'à la solennité de pâques , cette dévotion étant déjà introduite , quelque méchans d'entre la canaille profitant de l'occasion , pour satisfaire à leur indigence , ou à leur avarice , auront commencé à feindre & faire valoir ces chutes & ces mauvais traitemens , ces alienations d'esprit & ces guerisons. Ce qui aiant étonné & intimidé le peuple prévenu , on a commencé par compassion à tant donner à ces prétendus malades , qu'ils n'ont point voulu se retirer , & ont même feint de ne le pouvoir.

Car a-t-on jamais oüi parler dans les églises & aux tombeaux des martyrs de ces sortes de miracles , qui ne guerissent point les malades , mais font perdre à ceux qui se portent bien la santé & la raison ? A-t-on jamais oüi dire , que des filles innocentes étant gueries par les prieres des saints , soient frappées de nouveau si elles veulent retourner chez leurs parens ? que les saints guerissent des femmes , pour les separer de leurs maris , & les punir si elles rentrent chez eux ? Qui ne voit que ce sont des illusions des hommes trompeurs , ou des demons ? On trouve des gens dans les lieux saints , qui par l'amour d'un

gain fordide , loin d'instruire le peuple , & de reprimer ces abus : l'y excitent & le flattent , en relevant la pieté de ceux qui les commettent : pour profiter de leurs offrandes , en emplir leurs bourses , ou en faire bonne chere. Je n'en parlerois pas ainsi , si je n'en avois vû des exemples très-certains dans ce diocèse , du tems de mon predecesseur. Car j'ai vû quelquefois devant lui des hommes qui se disoient possédez : mais en leur donnant bien des coups , on leur faisoit confesser leur imposture , & que la pauvreté les y avoit engagez. Nous savons aussi qu'à Usez dans la province de Narbonne , au sepulcre de saint Firmin , on avoit commencé à voir des chettes & des brisures semblables : en sorte qu'on voïoit sur les membres de ceux qui tomboient des marques de brûlure , comme de souffre : de quoi le peuple effraïé apportoit quantité d'offrandes à cette église. Mais Barthelemi évêque de Narbonne , qui vit encore , aiant pris conseil de nôtre predecesseur , défendit le concours qui se faisoit à cette église ; & ordonna d'emploier au profit des pauvres les offrandes qu'on y apportoit. Après quoi toute cette illusion cessa , & là & en d'autres lieux , où elle avoit commencé ; & le peuple demeura tranquille.

C'est pourquoi je suis d'avis , que vous armant du zele & de la severité sacerdotale , vous bannissiez de l'église cette profanation & cette invention diabolique ; & que vous exhortiez le peuple , qu'au lieu de ce concours inutile pour le

salut de l'ame & pour la santé du corps, & même pernicieux : chacun demeure en repos dans la paroisse, où il reçoit le baptême & les autres sacrements, où il entend la messe, où il est visité dans la maladie & enterré à la mort, où il lui est ordonné de porter ses dîmes & ses prémices : où il fait baptiser ses enfans, & entend la parole de Dieu. C'est-là, dis-je, où il doit porter ses vœux & ses offrandes, faire ses prières à Dieu, & chercher les suffrages des saints. C'est-là qu'il doit distribuer ses aumônes & exercer l'hospitalité : car telle est la devotion legitime & ecclesiastique, telle est l'ancienne coutume des fidèles, pour rejeter la nouveauté & conserver l'institution apostolique. Que si quelqu'un tombe malade, il a le precepte de l'apôtre, de faire venir les prêtres pour prier sur luy, avec l'onction de l'huile, au nom du Seigneur.

Quand vous aurez donné soigneusement ces instructions, nous nous confions en la misericorde de Dieu, que le retranchement des offrandes fera cesser ces prétendues maladies; puisque ceux qui seignent d'en être frappés, seront réduits à chercher de quoi vivre : que s'il y en a de trop opiniâtres, il faut les contraindre par punition corporelle à confesser la vérité. Car quand il seroit vrai, qu'en se retirant de ces lieux-là ils seroient aussi-tôt attaqués d'une nouvelle maladie : ce seroit évidemment par l'operation du demon; & par consequent il faudroit encore plutôt quitter ces lieux & mépriser les terreurs de l'ennemi pour

implorer le secours de Dieu dans les lieux ordinaires. Car il ne faut pas soupçonner de jalousie les saints qui regnent avec Dieu : ni croire qu'ils trouvent mauvais, qu'on mene chez d'autres saints les malades, qui leur ont été une fois presentez.

Que si le peuple veut visiter les églises de plusieurs saints: il y a des jours solennels, où il peut le faire devotement, suivant l'ancien usage de l'église. Savoir au tems des Rogations, & des processions indiquées pour divers besoins: en carême & aux fêtes des saints quoique l'on puisse aussi visiter les saints lieux pendant les autres jours, en silence & avec une pieté sincere, sans ostentation & sans bruit. Mais quelle absurdité, de manquer à ces devotions legitimes & commandées, ou les observer à regret; & courir à celles que personne ne propose, & qu'au contraire on défend. Enfin s'il se trouvoit de vrais possédez, ils devroient être traitez suivant la coutume de l'église, chez eux & par leurs curez; ou être menez tranquillement par leurs parens & leurs amis à quelques églises de martyrs, sans attirer la foule & la confusion du peuple. Telle fut la réponse de l'archevêque de Lyon à l'évêque de Langres, qu'il accompagna de la lettre d'Agobard son predecesseur à Barthelemi de Narbonne: & nous l'avons entre les œuvres d'Agobard.

p. l. p. 197.

XXII.
Eglise de C. P.
Vita c. ult.
Sup. liv. XLII. n. 8.

En Orient, la paix étant renduë à l'église, le corps de saint Theodore Studite fut rapporté à C. P. dix-huit ans après sa mort, & par consequent cette année 844. par les soins du patriarche Methodius

Methodius & les ordres de l'imperatrice Theodora, le corps fut trouvé entier & enterré dans le monastere de Stude, près de S. Platon, oncle & maître du saint. Quelque tems après Methodius représenta à l'imperatrice, qu'il n'étoit pas de la dignité de l'empire que le patriarche Nicéphore, qui avoit été chassé de son siege par Leon l'Armenien, qui étoit mort en exil pour la foi, demeurât oublié. Il alla donc lui-même tirer son corps de l'église de S. Theodore, & le rapporta à C. P. dans l'église des apôtres, où il l'ensevelit de ses propres mains le jour même de son exil, qui étoit le treizième de Mars, quatre ans après le rétablissement des images, c'est-à-dire en 846.

Cependant il s'émeut un nouveau trouble à C. P. qui pensa produire un schisme entre les Catholiques. Le zele ardent du patriarche Methodius pour éteindre l'herésie des Iconoclastes l'engageoit à ordonner quantité d'évêques, afin de rétablir les églises : il sembloit même être obligé à ceux qui recevoient l'ordination, pourvû qu'il connût qu'ils étoient auparavant Catholiques. Quelques-uns le trompoient, par le desir de l'épiscopat : car ils s'en raportoient à leur declaration. Il y eut des évêques & des abbez qui s'en plainquirent, & qui accusèrent le patriarche de ne pas assez examiner ceux à qui il imposoit les mains : principalement quand ils avoient fait penitence publique. Ils vouloient que l'on rejettât sur tout ceux qui avoient été ordonnez par les Iconocla-

*Orat. Theoph. c. 23
n. 14. ap. Boll. t. 3
7. p. 320.*

*Sup. liv. XLV
n. 15.*

*Vita S. Joan. nis. c. 31.
ap. Syr. 4. Nov.*

tes ; & le patriarche vouloit les conserver comme aiant plutôt erré sur la discipline que sur le dogme. S. Joannice appuïa le sentiment du patriarche , & lui écrivit de ne rejeter que ceux qui avoient manifestement des opinions erronées. Cet avis l'emporta soutenu de l'autorité de l'empereur : on déposa & on bannit les évêques & les abbez qui s'y opposerent le plus : ce qui augmenta le schisme. En cette occasion S. Joannice travailla puissamment à réunir les esprits , tant par ses discours que par ses lettres.

XXIII.
S. Joannice.
Vita ap. Sur. 4.
Nov. tom. 6. p. 67.

S. Joannice étoit un solitaire fameux depuis long-tems par sa vertu & par ses miracles. Il nâquit à Marycat village de Bithynie, près d'Apolloniade , la quatorzième année de Leon fils de Constantin Copronyme , c'est-à-dire l'an 765. Ses parens étoient pauvres , & d'abord il garda les porcs. Ensuite il devint soldat , & tomba dans l'herésie des Iconoclastes : mais sous le regne de Constantin & d'Irene il revint à la foi catholique , par la remontrance d'un solitaire : & passa six ans dans les jeûnes & les prieres, couchant sur la terre nuë , sans toutefois quitter le service de l'empereur , dont il étoit garde. Au retour d'une campagne contre les Bulgares , où il s'étoit signalé , il renonça au monde , apprit à lire & passa en trois divers monasteres. Ensuite il se retira seul sur le mont Olympe en Bithynie , & y vécut quelques années à découvert : puis il s'enferma dans une caverne & ne vivoit que de pain & d'eau. Après douze ans de cette entiere solitude , il

entra dans le monastere d'Eriste & y prit l'habit. Il avoit le don de prophetie , & on raconte de lui grand nombre de miracles. Sa reputation s'étendit aux extremitez de l'empire , & son autorité servit beaucoup à soutenir les catholiques, contre les persecutions de Leon l'Armenien & de Michel le Begue. Enfin la paix étant rendue à l'église sous le gouvernement de l'imperatrice Theodora , saint Joannice déjà parvenu à une extrême vieillesse , se renferma dans une cellule étroite au monastere du mont Antide.

L'imperatrice Theodora renouvela le traité de paix avec Bogoris prince des Bulgares , & lui rendit sa sœur qui étoit captive , en échange du moine Theodore surnommé Couphara , que les Bulgares avoient pris long-tems auparavant. La sœur de Bogoris pendant sa captivité demeurant à la cour de C. P. étoit devenue bonne Chrétienne ; & aiant appris à lire , elle s'étoit fort bien instruite de la religion , & en avoit conçu une haute idée. A son retour elle ne cessoit d'exhorter son frere à embrasser la foi , dont il avoit déjà reçu quelques legeres instructions par le moine Theodore. Il demeura encore attaché à son ancienne superstition : mais ces semences fructifierent en leur tems.

L'imperatrice entreprit ensuite de convertir les Pauliciens ou Manichéens d'Armenie , & de les défaire , si elle ne les pouvoit convertir. L'empereur Michel Curopalate les avoit poursuivis , comme il a été marqué ; & Leon l'Armenien , son

XXIV.
Alliance avec les
Bulgares.

*Post Theoph. lib. 4.
n. 13. 14.*

XXV.
Revolte des Pauliciens.

Petr. Sicul. p. 70.

*Sup lib. XLVI.
n. 54.*

successeur, en avoit aussi fait mourir grand nombre, c'est-à-dire tous ceux qui se trouverent dans les lieux de l'obéissance des Romains. Les ordres vinrent jusques en Arménie à Thomas évêque de Neocesarie, & à l'exarque Paracondace, qui firent mourir les chefs de la secte : mais ensuite quelques uns des disciples de Sergius, que l'on nommoit en grec Astates, c'est-à-dire vagabonds, égorgèrent l'exarque en trahison ; d'autres nommez Cynochorites, ou chiens de campagne, ruèrent le métropolitain Thomas. Les Astates s'enfuirent à Melitine en Arménie : & l'émir des Sarrasins leur donna le lieu nommé Argous, où ils se fixerent, cessant d'être vagabonds ; & s'y rassemblèrent de toutes parts. De-là ils commencerent à piller les terres des Romains. Sergius aiant demeuré quelques années à Argous, avec ses disciples, fut tué par un nommé Zanion de Nicopolis : qui l'aiant trouvé sur la montagne comme il faisoit des planches, lui arracha la hache des mains & lui en coupa la tête. C'étoit sous le regne de l'empereur Theophile, vers l'an 835. Car Sergius avoit été chef de la secte pendant trente-quatre ans, depuis le regne d'Irene. Ses disciples les plus intimes furent Michel, Canacoris, Jean l'invisible, Theodote, Basile, Zosime & plusieurs autres. Ils n'élurent point de chef comme auparavant, mais demeurèrent tous égaux ; & avoient au dessous d'eux des prêtres, qu'ils nommoient notaires.

Ils étoient en cet état, quand l'imperatrice

P. Cedr. to. I. p. 433.

Esty. p. 60. p. 72.

Theodora entreprit de les détruire. Elle envoya pour cet effet trois officiers, qui en firent perir environ cent mille, tant pendus, que décapitez ou noiez dans la mer, & leurs biens étoient confisquez pour l'empereur. Theodote stratège ou gouverneur d'Orient, avoit sous lui un officier nommé Carbeas de cette secte des Pauliciens, qui outré de douleur, de ce que son pere avoit été pendu, s'enfuit avec cinq de la même secte, à Melitine, où ils furent reçûs par l'émir des Musulmans. De-là ils allerent trouver le calife, qui leur fit beaucoup d'honneur; & aiant fait leur traité peu de tems après ils marcherent avec les Musulmans contre les Romains, pleins de grandes esperances, parceque leur nombre étoit fort accru. Ils entreprirent même de rétablir leur ville d'Argaous, bâtirent celle d'Amara; & comme leur multitude augmentoit toujourns, ils fonderent une nouvelle ville, qu'ils nommerent Tephrique ou Tibrique. Carbeas y établit sa residence, pour être plus indépendant des Musulmans de Melitine, & plus separé des autres hommes. Ainsi il étoit entre l'Arménie & les terres des Romains. Ceux qui lui obéissoient lui en étoient plus soumis, & lui aidoient à faire des captifs: & il vendoit aux Musulmans ceux qui ne lui vouloient point obéir. Il ravageoit la frontiere des Romains vers le Pont-Euxin, donnant retraite à tous ceux qui étoient menacez de mort pour cette heresie; & attirant par la vie licentieuse qu'il permettoit, tous les dé-

AN. 845.

bauchez & les libertins du voisinage. Ainsi l'imperatrice Theodora, loin d'éteindre cette herésie, lui donna occasion de s'accroître, & fournit aux Musulmans un puissant secours contre les Romains.

XXVI.
Fin des martyrs
d'Amorium.

Sup. n. 1. 2.
Acta c. 3. Boll. 10.
p. 464.

Les Chrétiens emmenez à la prise d'Amorium étoient toujours dans leur obscure prison. Enfin au bout de sept ans Boidize, qui avoit trahi la ville, & s'étoit fait Musulman, vint à la porte de la prison, le soir du cinquième de Mars 845. appella Constantin secrétaire du patrice Aërius, & lui parlant par un trou, lui recommanda que personne ne les entendît, parce qu'il avoit quelque chose de secret à lui découvrir. Alors il dit : J'ai toujours aimé le patrice vôtre maître. Aiant donc appris certainement que le calife a résolu de le faire mourir demain, s'il ne consent à faire la prière avec lui : je suis accouru vous donner le conseil, qui peut vous sauver la vie. Persuadez lui d'obéir, & obéissez vous-même, conservant en vôtre cœur la foi des Chrétiens, & Dieu vous le pardonnera, à cause de la nécessité que l'on vous impose.

Constantin fit le signe de la croix contre la bouche de l'apostat & dit : Dieu te fera perir tentateur : retire-toi ouvrier d'iniquité. Il rentra au fond de la prison, & le patrice lui demanda qui l'avoit appelé, & pourquoi. Constantin le tira à part, & lui dit que sa mort étoit résoluë : sans lui parler du reste, de peur de l'exposer à quelque tentation. Le patrice rendit grâces à

Dieu, & dit : La volonté du Seigneur soit faite. Puis il fit écrire son testament par Constantin, & invita les autres prisonniers à chanter toute la nuit les loüanges de Dieu, ce qu'ils firent. Le lendemain vint un officier envoié par le calife avec des gens armez & un appareil terrible. Aiant fait ouvrir la porte de la prison: il ordonna aux plus considerables d'entre les prisonniers de sortir. Ils sortirent au nombre de quarante-deux, & il fit refermer la porte. Puis il leur demanda : Combien d'années croiez-vous avoir été enfermez ? Vous le savez-bien, dirent-ils, c'est ici la septième année. Il reprit : Ce long délai vous fait voir la bonté du défunt calife & celle de son successeur. C'est que le calife Moutafem; qui les avoit pris, étoit mort il y avoit trois ans, & son fils Vatec ou Aloüiatec lui avoit succédé.

Après quelques autres discours où les Chrétiens reprocherent aux Musulmans de ne pas reconnoître le vrai Dieu, puisqu'ils le faisoient auteur du mal comme du bien, l'officier du calife leur dit : Vous ne voulez donc pas faire aujourd'hui la priere avec le calife : car c'est pour cela qu'il m'a envoié; & je sai qu'il y en a d'entre vous qui le desirent. Quand on verra comme ils seront honorez, ceux qui l'auront refusé déploreront leur mauvaise fortune. Les Chrétiens répondirent tout d'une voix : Nous prions le seul vrai Dieu, que non seulement le calife, mais vous & toute la nation des Arabes renonce à l'erreur de Mahomet, & adore Jesus-Christ,

AN. 845.

annoncé par les prophetes & par les apôtres : tant nous sommes éloignez d'abandonner la lumiere pour les tenebres. Prenez garde , dit l'officier , à ce que vous dites , de peur de vous en repentir : vôtre désobéissance vous attirera de grands tourmens. Ils répondirent : Nous recommandons à Dieu nos ames , & nous esperons que jusques au dernier soupir il nous donnera la force de ne point renoncer sa foi. L'officier reprit : On vous reprochera au jour du jugement d'avoir laissé vos enfans orphelins & vos femmes veuves : car le calife pouvoit les faire venir ici ; & il est encore tems , si vous voulez reconnoître le prophete Mahomet. Les Romains obéissent à une femme , qui ne pourra resister aux ordres de nôtre maître. Pour les biens n'en soiez point en peine : une année du tribut de l'Egypte peut enrichir vos descendans jusques à la dixième generation. Les Chrétiens répondirent tout d'une voix : Anathême à Mahomet & à tous ceux qui le reconnoissent pour prophete.

Aussi-tôt l'officier les fit prendre par les soldats , qui leur lierent les mains derriere le dos , & les menerent au bord du fleuve , c'est-à-dire du Tigre , sur lequel étoit Samarra , la residence du calife. Une multitude infinie de Musulmans & de Chrétiens accourut à ce spectacle. Quand ils furent près du fleuve , l'officier appella un des martyrs , nommé Theodore Cratere , & lui dit : Toi qui étois prêtre parmi les Chrétiens , & as porté les armes & tué des hommes , au mépris de

ta profession : pourquoi veu-tu maintenant paroître Chrétien ? Ne vaut-il pas mieux implorer le secours du prophete Mahomet , puisque tu n'as plus d'esperance en Jesus-Christ , que tu as renoncé ? C'est cela même , dit Theodore , qui m'oblige à répandre mon sang pour lui : afin qu'il me pardonne mes pechez. Si vôtre esclave après s'être enfui , revenoit combattre pour vous jusques à la mort , ne lui pardonneriez-vous pas ? Tu vas être satisfait , dit l'officier , je le disois pour ton bien.

Comme les bourreaux Ethiopiens preparoient déjà leurs épées , & se mettoient en posture d'exécuter les martyrs : Theodore craignant que le patrice ne fût attendri en voiant couler le sang de ses amis , s'approcha de lui & lui dit : Seigneur , vous nous avez toujours devancez par vôtre dignité & par vôtre vertu , vous devez aussi recevoir le premier la couronne du martyr. Le patrice ne voulut pas lui ôter cet honneur : ainsi Theodore s'étant recommandé à Dieu s'approcha du bourreau , & reçût la mort constamment. Tous les autres furent exécutez de suite selon l'ordre de leur dignité ; & loin de donner le moindre signe de foiblesse , ils étonnerent par leur fermeté l'officier qui presidoit à l'exécution. L'église honore ces quarante-deux martyrs le jour de leur mort , c'est-à-dire le sixième de Mars.

Le calife Vatec mourut l'année suivante 846. c'est-à-dire l'an 231. de l'hegire , le vingt-quatrième jour du dernier mois : après avoir regné

A N. 845.

Martyr. R. 6.
Marr.

AN. 845.

cinq ans & neuf mois. La passion excessive pour les femmes fut la cause de sa mort. Il aimoit la poësie , la musique & chantoit bien. Son successeur fut son frere Jafar Aboufadel , surnommé Moutevaquel.

XXVII.
Normans à Paris.

*An. Bertin. 844.
845.
Chron. Fontan.
Duch. to. 2. p. 388.
Mirac. S. Germ.
to. 4. art. Ben.
p. 104.*

La France étoit cependant attaquée par les Normans. Dès l'année 844. ils remonterent par la Garonne jusques à Toulouse , pillant par-tout impunement. Au retour de là , quelques-uns attaquèrent la Galice , d'autres les parties d'Espagne plus éloignées , d'où ils furent repoussez par les Sarrafins. L'an 845. indiction huitième, au mois de Mars , ils entrèrent par la Seine avec six-vingt bâtimens , sous la conduite de Raignier , & aborderent à Roüen. Là voiant la foiblesse des seigneurs du pais , ils débarquerent , & s'étendirent de part & d'autre , tuant , prenant des prisonniers pillant , brûlant villages , églises & monasteres. Etant arrivez à Chalevanne près de S. Germain en Laye , ils apprirent que le roi Charles marchoit contre eux ; & passerent de l'autre côté de la Seine , où il y avoit peu de troupes , qu'ils mirent en fuite ; & dans une isle voisine ils penderent à des pieux environ onze Chrétiens , qu'ils avoient pris , & plusieurs autres à des arbres & dans des maisons. Enfin ils remonterent jusques à Paris , où ils arriverent la veille de Pâque , vingt-huitième de Mars. Ils y entrèrent sans resistance , trouvant la ville abandonnée de ses habitans , aussi-bien que les monasteres d'alentour.

Les moines de saint Germain-des-Prez tirerent

le corps du saint de son tombeau, & l'emportèrent à Combes-la-ville en Brie, à six lieuës de Paris, village alors dépendant de l'abbaye. Hebert abbé de sainte Genevieve en fit emporter le corps à Athis, village à cinq lieuës de Paris, appartenant au monastere : & ensuite à Dravet, où il demeura quelque tems. On emporta de même les autres corps saints.

AN. 845.

On avoit déjà tiré de leurs sepulcres les corps de saint Denis & de ses compagnons : mais le roi Charles, qui étoit présent, ne voulut pas qu'on les enlevât : aiant resolu, avec le peu de troupes qui lui restoit, de défendre ce monastere, que l'empereur son pere lui avoit particulièrement recommandé. Ce fut là que les Normans, aiant pillé autant qu'ils voulurent, lui envoïerent des députez, pour proposer la paix moiennant une somme d'argent. Le roi ne la vouloit point accorder : mais les seigneurs, dont quelques-uns étoient gagez, l'y firent consentir. Raignier & les principaux Normans vinrent donc le trouver à saint Denis. On convint de leur donner sept mille livres d'argent, & ils promirent par leurs dieux, & par ce qu'ils avoient de plus saint, de ne jamais revenir dans le roïaume de Charles, s'il ne les appelloit à son secours. Après qu'ils furent partis, les moines de saint Germain rapporterent son corps, Ebroïn leur abbé le remit dans son tombeau le jour où l'on celebrait sa premiere translation, vingt-cinquième de Juillet. Cet Ebroïn étoit l'évêque de Poitiers archichâ-

AN. 845.

pelain du Roi Charles, & il fit écrire par deux de ses moines les miracles que l'on croioit être arrivés à l'occasion de cette translation de saint Germain.

Les Normans aiant quitté la Seine, pillèrent en s'en retournant les côtes de l'Océan, entre autres le monastere de Sitiu ou saint Bertin qu'ils brûlerent. Mais comme ils remenoient leurs vaisseaux chargez de butin: ils furent frappez d'un tel aveuglement de corps & d'esprit, qu'il y en eut très-peu qui arrivassent dans leurs pais. Ceux qui l'année precedente avoient ravagé l'Aquitaine, y revinrent cette année 845. attaquèrent la Saintonge, eurent l'avantage dans un combat, & s'établirent dans le pais.

XXVIII.
Hincmar arche-
vêque de Reims.

no. 7. Conc. p. 181.

Flod. III. c. 1.

Au mois d'Avril de la même année 845. le roi Charles fit tenir un concile à Beauvais, où se trouverent dix évêques des deux provinces de Reims, & de Sens; savoir Venilon archevêque de Sens; Erchanrade évêque de Paris, Immon de Noïon, Rothade de Soissons, Simeon de Laon, Loup de Châlons, Ragenaire d'Amiens, Elie de Chartres, Erpoin de Senlis, Avius ou Agius d'Orleans; & Hincmar, qui y fut élu archevêque de Reims. Il y avoit dix ans que cette église étoit vacante, depuis la déposition d'Ebbon; & cependant deux prêtres Foulques & Nothon l'avoient successivement gouvernée. Les évêques rendirent témoignage de ce qu'ils avoient vû & appris de la déposition d'Ebbon; & rapporterent l'autorité des canons en pareil cas. Hincmar fut donc

élû par le clergé & le peuple de Reims, & par les évêques de la province, du consentement de l'archevêque de Sens, de l'évêque de Paris & de l'abbé de S. Denis ses superieurs : du consentement aussi de sa communauté, & avec l'agrement du roi Charles.

A N. 845.

Hincmar. episc.
26. p. 303.

Il étoit François, d'une ancienne noblesse, & parent de Bernard comte de Toulouse. Dès son enfance, il fut mis au monastere de S. Denis, pour y être instruit dans la pieté & les bonnes lettres, sous l'abbé Hilduin : mais il ne prit que l'habit de chanoine, comme la plus grande partie de cette communauté tombée dans le relâchement. Il en fut tiré pour son esprit & sa naissance, & mené à la cour de Loüis le Debonnaire, dont il fut particulièrement connu ; & il y employa son credit auprès de l'empereur, avec son abbé pour rétablir à saint Denis la discipline monastique, par l'autorité des évêques : ce qui fut executé au concile de Paris, tenu en 829. par Aldric archevêque de Sens, Ebbon archevêque de Reims & leurs suffragans : comme il paroît par les lettres de Loüis le Debonnaire.

Sup. liv. XLVII.
n. 23.
to. 7. con. p. 1674.

Hincmar se reforma le premier : il quitta la cour, prit l'habit monastique, embrassa toute la rigueur de la regle & demeura long-tems en cet état, sans esperance ni desir d'épiscopat, ou d'autre prélatüre. L'abbé Hilduin étant tombé dans la disgrâce de l'empereur, Hincmar le suivit en son exil en Saxe, avec la permission de son évêque & la benediction de ses freres. Mais il em-

AN. 845.

*Sup. liv. XLVII.
n. 37.**Mabil. Diplom.*

XXIX.

*Concile de Beauvais.
no. 7. conc. p. 1812.*

ploïa son credit auprès de l'empereur & des seigneurs pour obtenir le rappel d'Hilduin & la restitution de ses abbaïes. Quand le pape Gregoire IV. vint en France, Hilduin voulut engager Hincmar dans le parti de Lothaire, mais il n'y réüssit pas; & après le rétablissement de l'empereur Loüis, il rendit à Hilduin tous les bons offices qui furent en son pouvoir. Depuis il demoura paisible dans le monastere, avec la charge de tresorier ou de garde des reliques. Mais l'empereur l'aïant encore appelé à la cour, il y revint par obéissance, & assista aux assemblées des évêques, entre autres au concile de Verneüil en 844. où Loüis abbé de S. Denis successeur d'Hilduin le mena avec lui. Le roi Charles donna à Hincmar les deux abbaïes de N. Dame de Compiegne & de saint Germer, qu'il n'accepta que par l'ordre de son évêque & de son abbé. Le roi lui donna aussi une terre, qu'il laissa depuis son épiscopat à l'infirmerie de saint Denis.

Le concile de Beauvais, où Hincmar fut élu & ordonné archevêque de Reims, fit huit canons, ou plutôt huit articles de capitulation entre le roi Charles & Hincmar, qui s'étendent aussi aux autres évêques: car on y parle tantôt en pluriel, tantôt en singulier. Vous ne ferez rien, dit Hincmar, à cause de ce qui s'est passé, qui me puisse être préjudiciable; si je ne me rends coupable à l'avenir contre Dieu & contre vous. Cet article est une précaution à cause des guerres civiles. Vous me restituerez presentement les biens de

mon église, qui lui ont été ôtez de vôtre regne. AN. 845.

Vous casserez les lettres que vous en avez données, & n'en donnerez plus de semblables, & vous ne chargerez mon église d'aucune exaction induë, mais vous la maintiendrez en l'état où elle étoit du tems de vôtre pere & de vôtre aïeul.

En execution de ces trois articles, le roi Charles rendit à l'église de Reims Espernai, Julli, Cormici, & tout ce qu'il avoit donné, à diverses personnes, tant ecclésiastiques que laïques: comme il paroît par ses lettres du premier jour d'Octobre, la fixième année de son regne, indiction huitième, qui est cette année 845. Les trois derniers articles du concile de Beauvais sont au nom de tous les évêques: qui demandent au roi sa protection contre ceux qui pillent leurs églises, la confirmation de leurs chartres; & que si lui ou eux contreviennent à ces articles, on y remediera par un commun consentement. Le roi Charles jura l'observation de ces huit articles, & promit de les étendre à toutes les églises de son roïaume.

La même année, le dix-septième de Juin, fut tenu un concile à Meaux, par les évêques des trois provinces de Sens, de Reims & de Bourges, aiant à leur tête les archevêques Venilon, Hincmar & Rodulfe, & l'on y recueillit les canons de quelques conciles precedens, qui étoient demeurez sans execution: savoir de Thionville, de Lauriac ou Loire en Anjou, de Coulaines près du Mans, ces deux de l'an 843. & de Beauvais;

XXX.
Concile de
Meaux.
to. 7. conc. p. 1813.

AN. 845.

on y en ajouta cinquante-six, faisant en tout quatre-vingt. Ceux du concile de Verneuil n'y font point inferez, & on se plaint, qu'ils ne sont pas encore venus à la connoissance du roi & du peuple.

Les articles dressez à Meaux de nouveau sont moins des canons que des plaintes des abus, auxquels on prie le roi de remedier. Que le roi & les seigneurs logeant dans les maisons épiscopales, y font loger des femmes & des personnes mariées, & y sejourment long-tems. C'est que la cour étoit ambulante, & les rois presque toujours en voïage. Que les passages du roi sont des occasions à sa suite de piller les villes. Le roi ne détournera point les évêques de leurs fonctions; principalement pendant l'avent & le carême; & les évêques n'abuseront point de leur loisir: mais s'occuperont à prêcher, corriger, donner la confirmation, & résideront dans leurs villes, hors le tems de leurs visites. Les princes permettront de célébrer deux fois l'année les conciles provinciaux, qui ne doivent être interrompus par aucun trouble des affaires temporelles. Les évêques empêcheront les nouveautez de doctrine, principalement dans les monasteres; & chacun d'eux aura près de soi une personne capable d'instruire ses curez. Les clerics ne porteront point les armes, sous peine de déposition. Les évêques ne prêteront point de serment sur les choses saintes. Le roi sera averti de la desolation des hôpitaux, principalement de ceux des Escoissois, c'est-à-dire des

dés Hibernois, fondez en ce royaume par des personnes pieuses de cette nation. Non seulement on n'y reçoit point les survenants, mais on en chasse ceux qui y ont servi Dieu dès l'enfance, & on les réduit à mandier de porte en porte. Le roi pourvoira au retablissement des monasteres, qui sont donnez à des particuliers en propriété. Il enverra par le royaume des commissaires, pour faire un état exact des biens ecclésiastiques, que lui ou son pere ont donnez en propriété par subreption.

On défend aux chorévêques les fonctions proprement épiscopales : ce qui montre que ceux de France n'étoient que prêtres, suivant la distinction que j'ai marquée ailleurs. On ne consacra le saint crême que le Jeudi saint. Si un évêque ne peut faire ses fonctions, pour cause de maladie : c'est à l'archevêque à y pourvoir, de son consentement. Quant à ce qui regarde le service de l'état, l'évêque malade y pourvoira, du consentement de l'archevêque. Les prêtres ne baptiseront que dans les églises baptismales, & aux teins reglez, sinon pour cause de nécessité. Les clercs qui viennent dans nos dioceses avec leurs seigneurs, n'exerceront point leurs fonctions s'ils n'apportent des lettres formées de leurs évêques ; & on les instruira encore de leurs devoirs. Mais si les seigneurs presentent des clercs, pour être ordonnez : on les avertira de les renvoyer aux évêques des dioceses desquels ils sont tirez : pour y être ordonnez, ou avoir leurs di-

AN. 845.

*Sup. liv. xxxviii
n. 58.*

41.

42.

44.

*Sup. liv. x. n. 16.
17. liv. xii. n. 13.
c. 46.*

47.

48.

51.

A N. 845.

52. missoirs. On voit ici que ces clerics attachez au service des seigneurs troubloient fort la discipline. On ne fera point d'ordinations absolues; & ceux qui seront ordonnez pour des titres, auront passé au moins un an dans un clergé réglé, ou dans la cité, c'est à dire la ville épiscopale, afin que l'on puisse connoître leur doctrine & leurs mœurs. Les chanoines vivront en communauté, suivant la constitution de l'empereur Louïs. Le

58. roi ne prendra point de chanoines à son service

54. sans le consentement de l'évêque. Les évêques disposeront selon les canons des titres cardinaux des villes & des faux-bourgs. On nommoit donc encore titres cardinaux les églises de toutes les villes épiscopales.

57. Les moines n'iront point à la cour sans l'autorité de l'évêque: & les évêques ou les abbez ne les emploieront point à faire leurs messages, ou gouverner leurs métairies, sous prétexte d'obedi-

59. ence. Un moine ne sera point chassé du monastere, sans la participation de l'évêque ou de son vicaire: qui reglera sa maniere de vie, afin qu'il ne se perde pas entierement. C'est que l'on chassoit les moines incorrigibles, suivant la regle de saint Benoist. L'évêque n'excommuniera

56. personne, que pour un peché manifeste; & ne prononcera point d'anathême, sans le consentement de l'archevêque & des comprovinciaux.

Reg. 28.

56.

Sup. llo. xix. n. 9.
60, 61. 62.

On distinguoit donc encore l'anathême de la simple excommunication. On réitere les plaintes contre les usurpations de l'église; & on demande

que ceux qui doivent à l'église les nones & les dismes à cause des heritages qu'ils possèdent soient excommuniés, s'ils ne les paient, pour fournir aux réparations & à l'entretien des clercs. C'est que les laïques, qui tenoient des terres par concession de l'église, lui devoient double redevance : premierement la disme ecclesiastique, puis la neuvième partie des fruits comme rente seigneuriale. Il y a plusieurs canons contre les ravisseurs, les adulteres & les corrupteurs de religieuses.

Chaque évêque aura par devers soi des lettres du roi, en vertu desquelles les officiers publics seront obligés de lui prêter secours, pour l'exercice de son ministère. On n'enterrera personne dans les églises, comme par droit hereditaire : mais seulement ceux que l'évêque ou le curé en jugeront dignes, pour la sainteté de leur vie : & on n'exigera rien pour le lieu de la sepulture, suivant l'autorité de saint Gregoire dans une lettre à Janvier de Caillary. On recommande l'observation des loix & des canons contre les Juifs ; & l'on en raporte plusieurs. On exhorte les seigneurs & les dames à empêcher dans leurs maisons le concubinage & la débauche : & à autoriser leurs chapellains pour instruire & corriger leurs domestiques. C'est que les seigneurs étoient déjà si puissans, que l'on pouvoit chez eux faire tout impunément. Comme l'on donnoit quelquefois à des laïques les chapelles des maisons roïales, le roi est exhorté à ne pas permettre

A N. 845.

*Cang. glos. Nonas*64. 65. 66. 67. 68.
69.

71.

72.

*lib. viii. ind. 24.
epist. 56.
c. 73.*

74.

75.

AN. 845.

76.

77.

78.

79.

80.

qu'ils en prennent les dîmes, mais ils les laisseront aux prêtres pour les réparations, le luminaire & l'hospitalité. Les comtes & les autres juges ne tiendront point leurs audiences depuis le mercredi des cendres, & on fêtera l'octave de pâque entière. On observera tous les capitulaires ecclésiastiques de Charlemagne & de Loüis le Debonnaire.

Par ces reglemens disent les évêques, nous ne prétendons pas déroger à la severité de la discipline ecclésiastique : mais quiconque méprisera ce qui est ainsi ordonné, par l'autorité pontificale & roïale : s'il est ecclésiastique, sera déposé par le concile, s'il est seculier, il sera privé de sa dignité & banni par la puissance du roi. On joint les deux puissances, parce que l'on suppose que le roi confirmera tous ces reglemens. C'est ce que les évêques lui demandent en finissant : ils lui representent, que lui-même les a priez de faire ces canons ; & l'exhortent à executer ceux qu'il a déjà resolu & signez de sa main, comme ceux de Coulaines & de Beauvais. Toutefois les évêques du concile de Meaux ne purent en obtenir la confirmation, & differerent de les publier.

X X X I.
Normans à Ham-
bourg.
Ann. Fuld. & Me-
renf. 845 Chr. Du-
ch. 10. 2. p. 524.
Vita. S. Ans. n. 22.
10. 6. alt. p. 89.

Les Normans attaquèrent aussi le roïaume de Loüis cette même année 845. Ils donnerent trois combats en Frise : dans le premier ils furent battus, mais ils eurent l'avantage dans les deux autres. Ils entrèrent dans l'Elbe avec six cens bâtimens, sous la conduite de Roric leur roi : des-

cendirent à Hambourg, & surprirent tellement les habitans en l'absence du comte, qu'on n'eut pas le loisir d'assembler les gens du pais. L'archevêque saint Anscaire, qui y residoit, voulut d'abord défendre la place, en attendant un plus grand secours : mais voiant qu'il ne pouvoit résister aux ennemis, qui assiegeoint déjà la ville : il songea à sauver les reliques : ses clerics se disperserent de côté & d'autre, & lui-même échappa à peine sans manteau. Le peuple s'enfuit de tous côtez, quelques-uns furent pris, la plûpart tuez : les barbares étant arrivez le soir à Hambourg, y demurerent un jour entier & deux nuits, pillerent & brûlerent tout. Cet incendie consuma l'église, que le saint évêque avoit fait bâtir avec grand soin, le monastere & la bibliothèque, composée entre autres de livres très-bien écrits, donnez par Loüis le Debonnaire. Enfin il ne resta que ce que chacun trouva sous sa main, & put emporter avec lui. Saint Anscaire aiant ainsi perdu en un moment tout cequ'il avoit amassé depuis son épiscopat, ne témoigna aucun chagrin, mais repeta souvent ces paroles de Job : Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a ôté.

Pendant qu'il étoit ainsi errant avec ses moines, portant leurs reliques de côté & d'autre, sans avoir de demeure assurée, pour surcroît d'affliction, l'évêque Gausbert, qu'il avoit envoie en Suede, en fut chassé. Une partie du peuple conjura contre lui, vint à sa maison, tua son

AN. 845.

neveu Nithard , le lia lui-même avec ses autres compagnons , pilla tout ce qui se trouva , & les chassa honteusement du païs. Tout cela se fit sans ordre du roi , par une conspiration populaire. Mais Dieu fit éclater sa vengeance sur ceux qui en étoient coupables ; & ils furent tous punis en peu de tems , de mort , de maladie , ou de perte de leurs biens ; enforte que tout ce peuple demeura persuadé de la puissance de Jesus-Christ. La Suede fut sept ans sans prêtres.

*Ann. Fuld.
Chr. Norm.
Ann. bertin.*

Après le pillage de Hambourg , les Normans furent vigoureusement repoussez par les Saxons ; & leur roi Roric ou Oric , aiant appris le désastre de ceux qui avoient pillé la France par la Seine : en fut tellement touché , qu'il envoïa des ambassadeurs au roi Louïs , pour lui demander la paix : offrant de délivrer les captifs , & rendre ce qu'il pourroit de butin. Ces ambassadeurs se trouverent à Paderborn , où le roi Louïs tint un parlement general pendant l'automne de cette année 845. Il y vint aussi des ambassadeurs des Slaves & des Bulgares. Les Slaves étoient encore païens : mais quatorze de leurs ducs ou capitaines s'étoient adressez au roi Louïs avec leurs vassaux , desirant de se faire Chrétiens ; & il les avoit fait baptiser à l'octave de l'Epiphanie , la même année 845.

XXXII.
Capitul. de Benoist diacre.
*Præfat. Bened.
Præfat. Baluz. n.
44.
Sup. liv. XLVII.
n. 14.*

Vers ce tems-là Benoist diacre de l'église de Maïence dans le roïaume de Louïs , recueillit les capitulaires , que l'abbé Antegise avoit omis à dessein , ou qu'il n'avoit pas connus ; & en composa trois livres , qui furent ajoûtez aux quatre

d'Ansegise , & font sept en tout. Benoist entreprit ce travail par l'ordre d'Otger son évêque ; & le dedia aux trois freres qui regnoient alors , Loüis , Lothaire & Charles : mais il nomme toujours le premier Loüis qui étoit son maître. Il y comprit les constitutions de Pepin & de Carloman son frere ; qui étoient en usage ; & tira principalement des archives de l'église de Maïence les pieces de ce recueil : mais il n'en fit pas le choix avec assez de discernement , & ne les rangea pas avec assez d'ordre. Au reste , ce qu'il dit dans sa preface , que les capitulaires ont été confirmés par l'autorité du pape : ne se rapporte qu'à ceux de Carloman , dont il parle en cet endroit.

La division entre l'empereur Lothaire & ses freres augmenta par l'insolence d'un seigneur nommé Gisalbert , vassal du roi Charles : qui enleva l'an 846. Ermingarde fille de Lothaire , & l'épousa. Lothaire crut non seulement que Charles autorisoit cet enlevement , mais que Loüis le Germanic y avoit consenti. Loüis se justifia , mais il ne put reconcilier ses deux freres ; & Lothaire pour se vanger de Charles , entreprit de rétablir Ebbon dans le siège de Reims , un an après l'ordination d'Hincmar , qu'il savoit estre fidele à Charles. Il exigea donc des lettres du pape Sergius , pour examiner de nouveau la déposition d'Ebbon : savoir une lettre au roi Charles , par laquelle le pape lui ordonnoit d'envoier Gondebaud archevêque de Roüen , avec quelques évêques de son royaume , & Hincmar , pour se

A N. 846.

V. Baluz. n. 11.
12.XXXIII.
Concile de Paris.

Ann. Fuld.

Flod. III. hist. c. 22

AN. 847. trouver à Treves avec des legats du pape, qui écrivit aussi à même fin à Gondebault & à Hincmar.

Charles ne jugea pas à propos de laisser aller les évêques de son royaume à Treves, qui étoit dans celui de Lothaire; & où par conséquent ils ne seroient pas en liberté. C'est pourquoy quand les legats du pape furent venus, Gondebaud indiqua le lieu du concile à Paris, où il appella par ses lettres Ebbon & les legats du pape. Gondebault s'y rendit lui-même avec ses suffragans: Venilon archevêque de Sens, Landran de Tours & Hincmar de Reims s'y trouverent aussi avec les leurs. Landran étoit l'ancien archevêque de Tours, qui avoit renoncé à son siege, & Ursmar lui avoit succédé dès l'an 836. Ces prélats s'assemblerent à Paris le quatorzième de Février 846. indiction dixième: c'est-à-dire en 847. à nôtre maniere de compter, car ils commençoient l'année à pâque: mais Ebbon n'y parut point ni personne pour lui, & il n'y envoya pas même des lettres pour s'excuser. Alors Gondebaut & les autres évêques de ce concile lui denoncerent par écrit qu'ils lui interdisoient toute prétention sur le diocese de Reims: & lui défendoient d'inquieter personne pour ce sujet, jusques à ce qu'il se présentât devant eux, suivant l'ordre du pape Sergius, & qu'il fût jugé canoniquement. Ebbon ne répondit point, & pendant cinq ans qu'il vécut encore, il ne s'adressa plus à aucun concile ni au S. siege pour y porter ses plaintes.

En

*V. Coïnte. 836. n.
58.
Préf. Cont. Meld.
v. Obs Labbe to. 8.
Conc. p. 39. B.*

En ce concile de Paris les évêques mirent la dernière main aux canons qu'ils avoient dressés à Meaux au mois de Juin 845. & composèrent la préface qui est à la tête, où ils représentent combien de fois ils ont exhorté le roi & les seigneurs, de travailler à la reformation de l'état & de l'église, & attribuent les calamitez présentes, principalement les incursions des Normans, au mépris de leurs avertissemens. En ce même concile Pascale abbé de Corbie demanda la confirmation des lettres de Louïs le Debonnaire & de Lothaire, pour conserver à ce monastere la liberté des élections & la disposition de ses biens: & des lettres du roi Charles, qui se declaroit protecteur de cette maison. Le concile l'accorda, & fit l'éloge de ce monastere, comme aiant conservé depuis sa fondation une exacte regularité. L'acte de confirmation est souscrit de vingt évêques, entre lesquels sont les trois métropolitains, Hincmar, Gondebaut & Venilon: les autres sont à peu près les mêmes du concile de Meaux.

Pascale Ratbert étoit abbé de Corbie depuis l'an 844. Il n'étoit que diacre, non plus que Louïs abbé de saint Denis, & il n'eut jamais d'ordre plus élevé. Etant abbé, il presenta au roi Charles son livre de l'eucharistie, pour tenir lieu du present que l'on faisoit aux princes à l'occasion des grandes fêtes; comme j'ai observé en parlant des formules de Marculfe. Ratbert fit ce present au roi, qui l'y avoit invité, esperant que son ouvrage seroit plus utile étant plus connu, &

A N. 847.

*to. 7. conc. p. 1818.**Ibid. p. 1848.*

XXXIV.

Pascale abbé de Corbie

*Sup. liv. XLVII. n. 33.**Mabil. to. 6. act. p. 125.**Id. n. 16.**Marculfe II. Form. c. 24. 43.**Sup. XXXIX. n. 28.*

il est clair que jusques-là il n'avoit excité aucune dispute.

Quelque tems avant que d'être abbé ; Pascale écrivit un traité de l'enfantement de la Vierge à cette occasion. Ratram moine de la même abbaye de Corbie , aiant appris qu'en Germanie on sôûtenoit , que Jesus-Christ n'étoit point sorti du sein de sa sainte mere comme les autres enfans ; mais d'une maniere miraculeuse : crut que cette opinion attaquoit la verité de l'incarnation ; & la combattit par un écrit assez aigre , où il la traite même d'heresie. Il convient toutefois qu'il est de la foi catholique, que Marie est demeurée Vierge après l'enfantement comme devant. Pascale écrivit contre cet écrit de Ratram : pour soutenir l'opinion ordinaire , touchant la maniere miraculeuse de la naissance de Jesus-Christ : afin qu'il soit vrai que sa sainte mere a toujours été vierge , & qu'aïant conçu sans concupiscence, elle ait été exempte des douleurs de l'enfantement. Il adressa cet ouvrage à Theodrade abbesse de Soissons & à ses religieuses. Il y eut quelque réponse , qui attira un second écrit de Pascale : & on les a attribuez l'un & l'autre par erreur à S. Ildefonse de Toled. On ne voit pas que cette dispute ait eu de suite ; & il eût mieux valu ne point agiter ces questions inutiles & indecentes. Mais ces savans élevez grossierement chez les barbares n'avoient plus la sagesse & la discretion des premiers docteurs de l'église.

Les évêques pressoient toujours le roi Charles

to. 1. Spicil. p. 318.

Mabill. to. 6. art. pref. n. 150.

to. 8. bibl. PP. Paris. p. 426. 282. to. 12. bibl. Lugd. p. 565. V. pref. to. 1. Spicil.

de confirmer par son autorité les articles de reformation, qu'ils avoient dressez par son ordre, & recüeillis aux conciles de Meaux & de Paris. Enfin il tint au mois de Juin un parlement extraordinaire à Espernay sur Marne, au diocèse de Reims, mais les avis salutaires des évêques y furent tellement méprifez, qu'on trouve à peine un exemple pareil dans l'histoire des princes Chrétiens. C'est ainsi qu'en parle un auteur du tems: & le titre du capitulaire d'Espernay dit: Les articles suivans ont été extraits des articles publiez l'an 846. par les évêques dans leurs conciles, favoir par Gondebaud, Ursmar, Hincmar, & Amalon, avec leurs suffragans; & presentez au roi suivant son ordre, pour être relus à Espernay terre de l'église de Reims. Et parce que l'esprit du roi étoit aigri contre les évêques, par la faction de quelques seigneurs, qui leur étoient opposez, les évêques furent exclus de cette assemblée; & de tous ces articles ils choisirent seulement ceux-cy, & les donnerent par écrit aux évêques; disant que ni le prince, ni eux n'en vouloient observer davantage. Ursmar étoit l'archevêque de Tours, Amalon celui de Lion, qui ne sont point nommez dans les conciles precedens. Les articles d'Espernay ne sont que dix-neuf, à quoi les seigneurs reduisirent les quatre-vingts articles de Meaux; & ils choisirent ceux qui regardoient principalement les ecclésiastiques, retranchant tout ce qui tendoit à les corriger eux-mêmes.

M m m ij

AN. 846.

XX XV.
Capitulaire d'Esp
pernay.*Ann. Bertin. 846.**to. 2. Capit. p. 30.**to. 7. Conc. p. 1852.*

AN. 846.

XXXVI.
Sarrasins à Rome.*Ann. Fuld. & Ber-*
tin 846.
*Anast. in Leo. IV.**Chr. Cassin. liv.*
l. c. 27.

L'Italie étoit toujours inquiétée par les Sarrasins. Ceux d'Afrique, que l'on nommoit aussi Mores vinrent à Rome par le Tibre au mois d'Août 846. & ne pouvant entrer dans la ville, pillèrent les églises de saint Pierre & de saint Paul, qui étoient dehors. Ils en emporterent tous les ornemens & les richesses : entre-autres l'autel d'argent posé sur le sepulchre de S. Pierre. De Rome ils allerent à Fondi, qu'ils prirent & brûlerent, tuerent une partie des habitans : emmenerent les autres captifs, & aiant ravagé tout le pais d'alentour, ils camperent près de Gaëte, au mois de Septembre. Celui qui commandoit à Spolete pour l'empereur Lothaire, envôia contre eux des troupes de François, qui furent battus & s'enfuirent honteusement. En les poursuivant les Sarrasins arriverent près du mont Cassin, dont ils avoient oüi vanter les richesses : mais comme il étoit tard ils camperent, comptant que ce butin ne pouvoit leur échaper : car le monastere étoit sans défense, & ils n'en étoient separez que d'un ruisseau, que l'on pouvoit aisément passer à gué. Les moines n'attendant plus que la mort, allerent en procession nus pieds & la cendre sur la tête à l'église de saint Benoist & y passerent la nuit en prieres. Alors le tems qui étoit fort serene, se couvrit tout à coup, il tomba quantité de pluie & le ruisseau enfla de telle sorte, qu'on ne pouvoit le passer. Les Sarrasins qui étoient campez sur le bord, vinrent le matin chercher un gué, ou des batteaux, & n'en trouvant point

ils grinçoient les dents de rage, & se mordoient les doigts. Il fallut retourner à leur camp, aiant seulement brûlé deux celles ou métairies du monastere.

Ils étoient encore dans le pais, quand le pape Sergius II. mourut subitement, le vingt-septieme de Janvier 847. aiant tenu le S. siege trois ans: Il fit une ordination au mois de Mars, où il ordonna huit prêtres & trois diacres, & d'ailleurs vingt-trois évêques. Il repara & orna plusieurs églises de Rome: entr'autres S. Silvestre qui avoit été son titre, où il transféra plusieurs corps Saints & y fonda un monastere. Il fut enterré à S. Pierre; mais avant qu'on l'y eût porté, Leon IV. fut élu tout d'une voix pour lui succeder. Il étoit Romain, fils de Rodoalde, & fut mis par ses parens dans le monastere de S. Martin hors de la ville & près de saint Pierre, pour y apprendre les saintes lettres. Le pape Gregoire IV. aiant ouï parler de sa vertu, le fit venir dans le palais de Latran, le prit à son service & l'ordonna souldiacre. Sergius II. le fit prêtre, du titre des quatre Couronnez; & on l'en tira malgré lui, lorsqu'il fut élu pape, pour le mener au palais de Latran, où tous lui baïserent les pieds, suivant la coûtume.

Ce qui pressa tant l'élection du pape étoit la crainte des Sarrasins, qui venoient de piller l'église de saint Pierre, & qui étoient encore au voisinage de Rome. Toutefois on n'osoit ordonner le pape sans la permission de l'empereur, ce qui fit que le S. siege vaqua deux mois & demi. Enfin craignant que Rome ne fut assiégée de nou-

A N: 847.

XXXVII.
Mort de Sergius
II. Leon IV. pape.

Ann. Bertin. 847.
Anast. Papebr.

AN. 847.

*Anast.*127
128
129130
131
132*Ann. Berin.**Chr. Cassin. l.
c. 28.**Anast.*

veau, on consacra le pape Leon le douzième d'Avril, quoique le consentement de l'empereur ne fut pas encore venu : mais avec protestation que l'on ne prétendoit point déroger à la fidelité, qui lui étoit deuë après Dieu. Cependant les Sarrafins s'embarquerent, aiant leurs vaisseaux chargez de butin, & firent voile vers l'Afrique : mais comme ils blasphemoient contre Jesus-Christ & ses apôtres, il survint une tempête ; leurs vaisseaux se briserent les uns les autres, & ils perirent la plûpart. Avec les corps que la mer rejetta sur les côtes, on trouva quelque partie des tresors de l'église de saint Pierre ; qui y furent raportez. Il resta toutefois des Sarrafins en Italie : un de leur chef nommé Maslar, étant venu au secours de Radelgise, demouroit à Benevent : & la même année 847. il prit la ville de Telese, & pilla le monastere de sainte Marie de Cingle.

Le pape Leon donna ses premiers soins à reparer les ornemens de l'église de saint Pierre, & continua pendant son pontificat, qui fut de huit ans. Il y donna des croix, des images, des calices, des chandeliers de divers sortes : des rideaux ou tapisseries d'étofes précieuses, avec des personnages ou figures d'animaux. Mais il orna principalement la confession, c'est-à-dire la sepulture de saint Pierre, & l'autel qui étoit dessus. Il mit au frontispice des tables d'or chargées de pierreries & peintes en émail, où l'on voïoit entre autres son portrait & celui de l'empereur

AN. 847.

*Vita Ign. per Nicet.
vo 8. conc. p. 1180.
Sup. liv. XLV. n. 59.*

P. 1186. A.

le siege de C. P. S. Ignace, encore plus illustre. Il étoit fils de l'empereur Michel Rangabé, qui céda l'an 813, à Leon l'Armenien, & de Precopia fille de l'empereur Nicephore. Il étoit le dernier de leurs enfans, & s'appelloit d'abord Nicetas: mais quand son pere perdit la couronne, il se fit couper les cheveux, & prit le nom d'Ignace, étant âgé de quatorze ans. Leon pour s'assurer l'empire, relegua Michel & ses enfans en diverses isles; & fit eunuques les trois fils, quoiqu'il fût leur parain. Ignace embrassa serieusement la vie monastique; & y fit un tel progrès, qu'après la mort de son abbé il fut mis en sa place, & établit des monasteres dans les trois isles de Platos, Hyattros & Terébinthe, que l'on nommoit les isles du prince. Il reçut les ordres sacrez de la main de Basile évêque de Pareon, ou Paros, dans l'Hellepont, qui avoit beaucoup souffert dans la perfection des Iconoclastes. Ce prélat l'ordonna premierement lecteur, puis sôudiacre, puis diacre, & enfin prêtre: Et comme les catholiques ne vouloient point communier avec les Iconoclastes: plusieurs de C. P. & des villes voisines de Bithinie, menoient leurs enfans au prêtre Ignace pour les baptiser. Il instruisoit tous ceux qui venoient à lui, & les fortifioit contre les attaques de l'heresie: & d'un autre côté il assistoit ceux qui étoient persecutez, emprisonnez, bannis & privez de leurs biens: en quoi il étoit aidé par sa mere & sa sœur, qui vécurent long tems, & y emploierent leurs richesses. Tel étoit Ignace, quand il fut preferé

à tous ceux que l'on proposoit pour remplir le AN. 847. siege de C. P. étant âgé d'environ quarante-huit ans , & il tint ce siege onze ans & demi.

Vers le commencement d'Octobre la même année 847. on tint un concile à Maïence , où préfida Raban , qui venoit de succeder à l'archevêque Otger , mort le vingt-unième d'Avril. Raban avoit gouverné vingt ans l'abbaye de Fulde : & pendant ce tems il composa la plus grande partie de ses ouvrages. Premièrement à la priere de ses moines , il écrivit son commentaire sur S. Mathieu , & le dédia à Haistulfe archevêque de Maïence , à qui dès l'an 819. il avoit présenté son livre de l'institution des clercs. Ce commentaire, comme la plûpart de ceux de Raban , n'est presque qu'un recueil de passages des peres. Vers l'an 830. il envoïa à Freculfe évêque de Lisieux , son explication sur l'octateuque , c'est-à-dire , les huit premiers livres de l'ancien testament. Freculfe l'en avoit instamment prié , n'y pouvant travailler lui-même faute de livres , jusques à n'avoir pas une bible entiere. Raban se conduisit si bien pendant la division de Louïs le Debonnaire & de ses enfans , qu'il conserva les bonnes grâces des uns & des autres ; & en 834. il écrivit à Louïs une lettre de consolation : puis il lui envoïa un recueil de passages de l'écriture , touchant le respect que doivent les enfans aux peres , & les sujets aux princes. Peu de tems après il presenta au même empereur à Fulde , l'explication des livres des rois , faite à la priere de l'abbé Hilduin , &

XXXIX.
Raban archevê-
que de Maïence.

Sup. XLVI. n. 49.
Mabill. to. 6. act.
p. 41.

ensuite les Paralipomenes. En 836. il dédia à l'impératrice Judith ses commentaires sur Judith & Esther : parce , dit-il , qu'elle avoit le nom de l'une & la dignité de l'autre. Après la mort de Louïs le Debonnaire , il dédia à l'empereur Lothaire ses livres sur Jeremie , quelque tems après ses commentaires sur Ezechiel.

Elog. Mabill.
p. 29.

Il étoit dès lors dans sa retraite : car après avoir gouverné vingt ans l'abbaye de Fulde , il renonça à sa dignité en 842, & se retira en deçà du Rein , dans le royaume de Lothaire. Les moines envoïerent le prier de revenir : & comme il le refusa , ils élurent pour abbé Hatton , qui avoit été avec lui disciple d'Alcuin. Raban revint à Fulde peu de jours après , & se retira en une cellule au mont S. Pierre proche du monastere. Là il continua d'écrire , & dédia à l'archevêque Otger un livre penitentiel ; & à Drogon évêque de Mets , un traité des corévêques : où il conseille aux évêques de consentir qu'ils conferent les ordres sacrez , puisqu'ils ont la consecration épiscopale. Il répondit vers le même tems à diverses questions sur la penitence , qui lui avoient été proposées par Reginbold corévêque de Maïence. Pendant ce tems de sa retraite il composa les vingt-deux livres de l'Univers , qu'il adressa à Hemmon évêque d'Halberstat son compagnon d'étude ; & dans son épître il l'exhorte à ne pas imiter plusieurs évêques , qui s'occupoient plus du jugement des affaires temporelles , que de l'instruction du peuple.

to. 8. Conc p. 1852.

Ibid. p. 1845.

Loüis roi de Germanie aiant oüi parler de ce traité de l'Univers, le demanda à Raban, qui le lui envoia : car ces princes aimoient à s'instruire & avoient des lecteurs. Cet ouvrage traite premierement de Dieu, puis de tous les ordres des creatures ; & ne consiste presque qu'en explications de noms & définitions de mots, pour servir à l'intelligence historique & mystique de l'écriture. Raban avoit composé dans sa jeunesse, par le conseil d'Alcuin, deux livres des louanges de la croix qui contiennent vingt-huit figures mystérieuses : chacune est tracée sur un tableau dont le fonds est rempli de vers ; & les lettres qui se rencontrent dans la figure sont encore d'autres vers. Cet ouvrage étoit d'une extreme difficulté & d'une utilité mediocre : toutefois il fut si estimé, que Raban le presenta à l'empereur Loüis le Debonnaire, & depuis l'envoia à Rome, où il fut présenté au pape Sergius en 844. & les annales du tems en font mention.

Rab. 10. 1. p. 173

An. Fuld. 844

Raban étant donc si connu par ses écrits & par sa conduite, fut tiré de sa retraite, nonobstant son peu de santé & son grand âge, car il avoit au moins soixante-dix ans : on le presenta au roi Loüis ; & avec son agrément il fut élu & consacré archevêque de Maïence le jour de saint Jean, vingt-quatrième de Juin 847.

An. 847.

Trois mois après il assembla son concile, par ordre du roi Loüis, à même fin que le concile de Meaux avoit été tenu dans le royaume de Charles : c'est-à-dire principalement pour reme-

*XL.
Concile de
Maïence.*

AN. 847.

to. 8. Conc. p. 39.
v. Bell. Comm.
§. 9. 13. 49. tom.
3. p. 510. Sup. n.
31.

dier aux usurpations des biens ecclesiastiques. Douze évêques ses suffragans s'y trouverent avec lui, dont les plus connus sont Samuël de Vormes, Baturad de Paderborn, Hebon d'Hildefheim, Hemmon d'Halberstat, saint Ansgaire, alors chassé de Hambourg, comme il a été dit; Salomon de Constance: avec les corévêques, les abbez, les prêtres & le reste du clergé. Etant tous à Maïence, ils jeûnerent trois jours en faisant des processions, pour attirer la grace de Dieu sur leur concile: puis ils resolurent, qu'en chaque diocese on diroit pour le roi, la reine, leurs enfans, trois mille cinq cens messes & dixsept cens pseautiers.

Ensuite ils s'assemblerent dans le monastere de S. Alban, où l'on avoit accoûtumé de tenir les conciles, & se separerent en deux troupes: l'une des évêques, qui aiant avec eux des secretaires, lisoient l'écriture sainte, les canons & les peres, pour chercher les moïens de maintenir la discipline de l'église: l'autre troupe étoit d'abbez, avec des moines choisis, qui lisoient la regle de saint Benoist, pour en rétablir l'observance. Le resultat de ces conferences furent trente-un canons, dont voici les dispositions qui me paroissent les plus remarquables.

Chaque évêque aura des homelies pour l'instruction du peuple, & les fera traduire en langue Romaine rustique & en Tudesque, afin que tous les puissent entendre: c'étoit les deux langues vulgaires de tout l'empire François. On observe-

ra le scrutin avant le baptême , & les jours so- A N. 847.
 lemnels de l'administrer. Ceux qui feront des
 conjurations contre le roi, ou contre les puissan- 3.
 ces ecclesiastiques ou seculieres , seront excom- 5.
 muniés. On prononce aussi excommunication 6.
 contre les usurpateurs des biens ecclesiastiques ;
 & on implore contre eux la protection du roi.
 On défend aux moines la propriété & les affaires 14.
 seculieres , même les fonctions ecclesiastiques,
 sinon du consentement de l'évêque. On exhorte
 le roi d'empêcher l'oppression des pauvres qui 17. 18.
 étoient libres : car les serfs composoient encore
 la plûpart du petit peuple. On donne plusieurs 31. 21. 22. 23. 24.
 regles pour la penitence. Les parricides étoient
 condamnez à vivre errans par le monde , à l'e- 20.
 xemple de Caïn : d'où ils prenoient occasion de
 s'abandonner aux excés de bouche & à d'autres
 vices. Le concile ordonne qu'ils demeureront en
 un lieu , pour faire une severe penitence : avec 25.
 défense de porter les armes ni se marier. Il y
 avoit des prêtres qui étant dégradés , alloient par
 penitence en divers pelerinages. Quelques uns
 d'eux aiant été tuez , le concile prononce ex-
 communication contre les meurtriers. Les prêtres 26.
 feront confesser les malades , & leur declareront
 la penitence qu'ils devoient faire , sans la leur im-
 poser : leurs amis y suppléront par leurs prieres
 & leurs aumônes : mais si le malade guerit , il
 accomplira sa penitence. Ceux qui sont execu- 27.
 tez à mort pour leurs crimes , ne seront privez ni
 des prieres de l'église après leur mort , ni de la

AN. 847.

communion de leur vivant , s'ils sont vraiment penitens : à l'exemple du bon larron. Je croi que par la communion on doit entendre ici seulement l'absolution.

32.

Les évêques envoïerent ces canons au roi Louïs, le priant de les appuïer de son autorité ; & ils les accompagnèrent d'une lettre fynodale , où ils se plainquirent entre autres choses , du peu de respect que l'on portoit aux lieux saints.

An. Fuld. 847.

En ce concile on condamna une femme nommée Thiote , qui faisant la prophetesse , avoit causé un grand trouble dans le diocese de Constance : car elle étoit de ce país , nommé alors l'Allemagne. Elle prétendoit , que Dieu lui avoit revelé plusieurs choses , qui ne sont connuës qu'à lui : entre autres la fin du monde , qui devoit arriver cette même année. Plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe , épouvantez de ces prédictions , lui apportoient des presens & se recommandoient à ses prieres : il y avoit même des ecclesiastiques qui la suivoient. Etant venuë à Maïence , elle fut amenée à saint Alban , en la presence des évêques : qui l'aïant soigneusement interrogée , lui firent avoïer , qu'un certain prêtre lui avoit suggeré ce qu'elle avançoit , & que le desir du gain étoit son motif. C'est pourquoi le concile la condamna à être fouëtée publiquement : comme aïant usurpé le ministere de la prédication , contre les regles de l'église. Ainsi elle cessa de prophetiser , & demeura chargée d'infamie.

L'année suivante 848. Raban tint encore un concile à Maïence, à l'occasion des erreurs dont le moine Gothescalc étoit accusé. Gothescalc, autrement nommé Fulgence, étoit Alleman, mais il avoit embrassé la vie monastique à Orbais, dans le diocèse de Soissons. Là sous l'abbé Bavon il s'appliqua à la lecture des peres, principalement de saint Augustin; dont il apprit par cœur un grand nombre de passages. Mais il pouffoit trop loin sa curiosité, comme il paroît par les sages avis de Loup abbé de Ferrieres. Gothescalc l'avoit consulté sur la question, savoir si après la resurrection les bienheureux verront Dieu des yeux corporels. Loup répond premièrement, qu'il ne lui auroit point répondu, s'il avoit pû se taire sans préjudice de la charité. Ensuite il traite la question & ajoûte: Je vous exhorte mon venerable frere, à ne plus fatiguer vôtre esprit de semblables questions: de peur que vous en occupant plus qu'il ne faut, vous ne puissiez suffire à examiner ou enseigner des choses plus utiles. Car pourquoi tant rechercher, ce qu'il ne nous est peut-être pas encore expedient de savoir? exerçons nous dans ce champ si vaste des saintes écritures: appliquons-nous entiere-ment à les méditer, & joignons la priere à l'étude: il sera digne de la bonté de Dieu, de se montrer à nous de la maniere qui nous convient, quand nous ne chercherons point ce qui est au-dessus de nous.

Il paroît aussi que Gothescalc étoit lié d'amitié

A N. 848.

XLI.
Commencement
de Gothescalc.

*Aug. diff. c. 1.
Mabill. prof. to.
6. c. 2. n. 139.*

Ann. Fuld. 848.

Bertin. an. 849.

*Hincm. ad Ni-
col. pa. tom. 2. p.
262.*

epist. 3.

avec Valafriad Strabon son compatriote. Il fut ordonné prêtre par Rigbold corévêque de Reims ; & vers l'an 846. sous le pontificat de Sergius , il alla en pelerinage à Rome. Au retour il demeura quelque tems chez le comte Eberard, un des principaux seigneurs de la cour de l'empereur Lothaire. Là il parla de la predestination, d'une maniere qui ne parut pas correcte à Nothingue évêque de Verone : qui étant venu quelque tems après en Germanie , dans le Longau , près de la Veteravie , pour y voir le jeune empereur Louïs : en parla à Raban , qui étoit deslors archevêque de Maïence ; & ils convinrent ensemble , que Raban écrivoit pour refuter cette erreur. Il accomplit sa promesse , & adressa cet écrit à Nothingue en forme de lettre. Il en écrivit une aussi au comte Eberard , où il dit : On assure que vous avez chez vous un demi savant nommé Gothescalc , qui enseigne , que la predestination de Dieu impose necessité à tous les hommes : en sorte que celui qui veut être sauvé , & combat pour cet effet par la foi & les bonnes œuvres , travaille en vain , s'il n'est predestiné à la vie. Il a déjà poussé par là plusieurs personnes dans le desespoir ; qui leur fait dire : Quai-je à faire de travailler pour mon salut ? Inutilement ferai-je bien si je ne suis predestiné : & quand je ferois mal , la predestination me conduira à la vie éternelle. Raban combat ensuite cette erreur , par l'autorité de S. Augustin , de S. Prosper & des autres peres ; & finit sa lettre en exhortant le comte

Eberard

*Rab. epist. ad
Noth. ap. Sirm. to.
2. p. 1312. V.
Baudr. Logana.*

*Ap. Sirm. to. 2.
p. 1342.*

Eberard à ne point garder chez lui celui qui enseigne une telle doctrine.

A N. 848.

Ces lettres obligèrent Gothescalc à quitter l'Italie; après avoir parcouru la Dalmatie, la Pannonie & le Norique, il vint à Maïence. Aussitôt Raban assembla son concile, vers le commencement d'Octobre 848. & le roi Louïs y assista. Gothescalc y presenta un écrit, où il expliquoit sa doctrine & disoit, qu'il y a deux predestinations; & que comme Dieu avant la creation du monde a predestiné incommutablement tous ses élus à la vie éternelle, par sa grace gratuite; de même il a predestiné à la mort éternelle tous les méchans à cause de leurs démerites. Il reprochoit Raban de dire que les méchans ne sont pas predestinez à la damnation: mais qu'elle est seulement preveüe. Car, disoit-il, Dieu connoît par sa prescience, qu'ils auront un mauvais commencement & une fin encore pire; & il les a predestinez à la peine éternelle.

*Hincm. de prædesti
c. 5. p. 26.*

Gothescalc ayant ainsi expliqué sa doctrine, elle fut rejetée par le concile de Maïence; & on y resolut de le renvoyer à Hincmar archevêque de Reims, dans le diocèse duquel il avoit été ordonné prêtre. Raban en écrivit à Hincmar une lettre synodale, où il traite Gothescalc de moine vagabond; & lui fait dire, que Dieu predestine pour le mal, comme pour le bien; & qu'il y a des hommes qui ne peuvent se corriger, comme si Dieu les avoit fait dès le commencement incorrigibles. Mais ce raport ne paroît

*ap. Hincm. ibid. c. 2
2. fo. 8. cont. p. 52.*

A N. 848.

pas exactement conforme à l'écrit de Gothescalc, tel qu'il est cité par Hincmar. Raban ajoute : Nous vous le renvoïons , afin que vous le renfermiez dans vôtre diocese ; & ne lui permettiez pas davantage de séduire le peuple , comme j'apprens qu'il en a déjà séduit plusieurs. Outre cette lettre , Raban en écrivit à Hincmar une plus ample , où il traite la doctrine.

X L I I .
Valafrid Strabon.

Balt. liv. v. ch.
60.

Sup. l. XLVI.
n. 54.

Valafrid Strabon , que j'ai marqué entre les amis de Gothescalc , étoit né l'an 806. & dès sa premiere jeunesse avoit embrassé la vie monastique dans l'abbaye de Richenou : où il eut pour maître Tatton , & dès l'âge de dix-huit ans mit en vers , comme j'ai dit , les visions de Vertin. On l'envoia à Fulde , où il étudia les saintes lettres sous Raban. A la priere des moines de saint Gal il écrivit la vie de saint Gal & celle de saint Othmar leurs fondateurs. On a de lui divers poësies , où il fait mention de plusieurs personnes considerables du tems : mais ses deux ouvrages les plus fameux sont la glose ordinaire & le traité des divins offices. La glose ordinaire sont des notes très courtes sur toute la bible , tirées principalement des commentaires de Raban : & il n'y a point eu d'explication de l'écriture sainte plus celebre pendant plus de six cens ans.

c. 8.

Le traité des offices divins fut composé après l'an 840. puisqu'il y est parlé de Louïs le Debonnaire comme mort , à l'occasion de la question des images , dont Valafride parle très-sagement : blâmant ceux qui les rejettent , ou leur rendent

un culte superstitieux ; mais approuvant qu'on leur rende un honneur modéré. Quoi qu'il reconnoisse l'ancienne coûtume de prier à l'orient : il ne condamne pas ceux qui tournent d'un autre côté les autels ou les églises , par quelque raison de commodité. Il reconnoît que l'usage des cloches n'étoit pas fort ancien , & qu'il étoit venu d'Italie. Il y avoit plus de deux cens ans qu'elles étoient reçeuës en France : comme il paroît par l'histoire de saint Loup de Sens. L'auteur remarque , que la langue Tudesque avoit emprunté du Grec & du Latin presque tous les mots qui regardent la religion. Ce qui vient , dit-il , de ce que les barbares servoient dans les armées Romaines , & que plusieurs missionnaires , qui parloient Grec & Latin , venoient chez eux pour les instruire. Ainsi nos gens apprirent plusieurs choses utiles , qu'ils ne connoissoient pas encore ; principalement des Goths , qui depuis qu'ils furent Chrétiens habitoient dans les provinces des Grecs , & parloient nôtre langue , c'est à dire la Tudesque. Ensuite leurs savans traduisirent en leur langue les livres sacrez , dont quelques uns ont encore des exemplaires. Et nous avons appris par des freres dignes de foi , que chez quelques Schytes , principalement ceux de Tomi , on celebre encore à present les divins offices en la même langue. Cette traduction de l'écriture pour les Goths , étoit sans doute celle d'Ulfila , dont j'ai parlé en son tems : mais je ne sache point d'autre lieu où il soit dit , que l'on fai-

c. 4.

c. 5.

Sup. l. XXXVIII.
n. 16.

c. 7.

Socr. IV. c. 35.
Sup. liv. XVII.
n. 36.

c. 18.

soit l'office divin en langue Tudesque.

c. 20.

L'auteur condamne comme un reste de superstition Judaïque, l'usage de faire benir un agneau près de l'autel pour en manger le jour de pâque, avant toute autre viande; & toutefois cette benediction se trouve encore à la fin du messel Romain. Il remarque que du tems de saint Gregoire on ne jeûnoit point les jeudis de carême: mais que l'usage s'étant depuis introduit de les jeûner, Gregoire le jeune, soit qu'il entende le second ou le troisiéme, avoit aussi établi des messes & des offices pour ces jours là. Il autorise la coutûme de dire la messe tous les jours, par l'exemple de saint Cassius de Narni. Il dit que l'usage étoit different entre les prêtres; touchant la quantité des messes. Les uns n'en disoient qu'une par jour: d'autres la disoient deux ou trois fois, ou autant qu'ils jugeoient à propos. En quoi, ajoûte-t-il, ils s'autorisent peut être par l'usage de l'église Romaine, où on dit quelquefois deux ou trois messes, comme à Noël & aux fêtes de quelques saints. Il y trouve même de la nécessité, si en un jour solemnel on est obligé de dire la messe pour les morts, ou pour quelque cause semblable. Il rapporte les divers exemples du pape Leon, qui disoit souvent sept ou neuf messes par jour, & de saint Boniface de Maïence qui n'en disoit jamais qu'une; & conclut que chacun pouvoit en user comme il lui plaisoit.

S. Greg. iv. dial. c.
56.

c. 21.

Sup.

c. 22.

Il parle de l'ancienne liturgie Gallicane, que plusieurs gardoient encore. L'usage de chanter

La messe le symbole de C. P. est venu, dit-il, des Grecs aux latins; & il est rendu plus fréquent en Gaule & en Germanie depuis la condamnation de Felix d'Urgel. En Espagne on le chante par l'ordonnance du concile de Toledé, c'est le troisième de l'an 589. & dans un autre, c'est le quatrième de l'an 833. il est ordonné de chanter tous les dimanches à la messe l'hymne des trois enfans: ce que les Romains à cause de la multiplicité des offices ne font que quatre fois l'an, quand il y a douze leçons: c'est-à-dire aux quatre tems. L'auteur blâme ceux qui offroient en passant à plusieurs messes sans y demeurer: ou qui croïoient devoir faire autant d'offrandes qu'il y avoit de personnes pour qui ils prioient, comme si un seul sacrifice n'eût pas été suffisant pour tous. Il ne blâme point ceux qui communioient plusieurs fois en un jour, assistant à plusieurs messes. Il dit que la messe legitime est celle où il y a le prêtre, le répondant, l'offrant & le communiant. Dans les premiers tems on disoit la messe en habit ordinaire, comme on dit que font encore quelques Orientaux. Du tems de saint Gregoire il n'étoit pas permis à tous les évêques de porter la dalmatique: au lieu qu'à présent, dit l'auteur, presque tous les évêques & quelques prêtres se croient permis de la porter sous la chasuble. Il compte ainsi les ornemens des archevêques ou souverains pasteurs; la dalmatique, l'aube, le manipule, l'orarium, la ceinture, les sandales, la chasuble & le pallium. Il dit que

Ooo iij

*Conc. Tol. iii. c.
2. Sup. l. XXXIV.
n. 56. conc. Tol. IV.
c. 14. up. l. XXXVII
n. 48.*

c. 24

*Greg. VII. ep. 112.
Sup liv. XXXVI. n.
10.*

c. 25

e. 25. saint Paulin de Frioul disoit souvent des hymnes à l'immolation du sacrifice , principalement aux messes privées. Que le respect du saint siege a fait embrasser ses usages presque à toutes les églises latines : parce qu'il n'y a point de tradition plus digne d'être suivie.

e. 26.
e. 28.
e. 31. En cas de nécessité , toute personne peut baptiser , même une femme : & on peut baptiser par infusion. En Espagne on faisoit les rogations après la pentecôte , pour ne pas jeûner dans le tems pascal. Ce traité finit par une comparaison des dignitez & des charges seculieres avec les ecclesiastiques , où l'auteur dit : Les chapelains ont d'abord été nommez de la chappe de saint Martin que les rois de France portoient avec eux à la guerre , pour obtenir la victoire : ainsi on commença à nommer chappellains les clerics qui la portoient & la gardoient avec les autres reliques. Le livre pontifical , attribué à saint Damase , est souvent cité en cet ouvrage. Valafride fut abbé de Richenou pendant sept ans , & mourut l'an 849. âgé de quarante-trois ans. On le surnomma en latin *Strabus* ou *Strabo*, parce qu'il étoit louche.

XLIII.
Saint Convoyon
abbé de Redon.
Vita S. Conv. c.
10. 10. 6. Aff. B.
p. 211.

Cependant Nomenoy duc de Bretagne , qui se prétendoit indépendant du roi Charles , fit assembler un concile , à la sollicitation de saint Convoyon abbé de Redon : qui l'avertit que les évêques de la province étoient tous simoniaques , particulièrement Subsanne évêque de Vennes ; & qu'ils n'ordonnoient sans argent ni prêtres ,

ni diacres. Saint Convoyon menaçoit le prince de la colere de Dieu, s'il ne reprimoit cet abus. Il fit donc assembler tous les évêques de la province, avec les plus habiles docteurs : qui demanderent aux évêques, en presence du prince, s'il étoit vrai qu'ils reçussent des presens pour les ordinations. Ils repondirent qu'ils ne recevoient que la marque d'honneur qui leur étoit deuë. Après que l'on eut bien disputé, on convint que deux d'entre eux iroient à Rome, & que l'on s'en tiendroit au jugement du pape. On choisit pour cette deputation Subsanne de Vennes & Felix de Quimper ; & Nomenoy pria saint Convoyon de les accompagner : le chargeant d'offrir à saint Pierre une couronne d'or ornée de pierreries, & de demander au pape le corps de quelqu'un des papes martyrs ses predecesseurs.

Saint Convoyon étoit né dans le diocese de Vennes, & fut archidiacre de cette église pendant quelques années, sous l'évêque Rainar. Touché du desir de la solitude, il s'associa cinq autres ecclesiastiques de la même église, la plûpart prêtres ; & obtint d'un seigneur nommé Raruil, le lieu de Roton, aujourd'hui Redon en 831. Un ermite nommé Gerfroi, qui avoit appris à Fleuri sur Loire la pratique de la regle de S Benoist, l'enseigna à S. Convoyon & à ses compagnons ; & comme ce nouvel établissement étoit troublé par quelques envieux : le saint homme envoya Louhemel un de ses confreres au duc Nomenoy, alors soumis

aux François. Il vint au monastere & y donna une terre au nom de l'empereur Louïs le Debonnaire : qui la même année 834. confirma & augmenta la donation. Depuis ces marques de protection, le monastere de saint Sauveur de Redon augmenta considerablement, il s'y fit des miracles, entre-autres celui-ci. Un aveugle nommé Coislin, natif de Poitou, aiant été en divers lieux saints pour recouvrer la veüe, fut averti en songe d'aller à Redon. Etant arrivé, il se prosterna devant S. Convoyon, & lui dit : Saint prêtre, aiez pitié de moi, & me faites recouvrer la veüe, que j'ai perduë depuis long-tems. Le saint homme après avoir long-tems gardé le silence, lui dit: Taisez-vous, mon frere, taissez-vous, il ne nous appartient pas d'éclairer les aveugles. Comme il persistoit, le saint abbé le fit mener au logis des pauvres, puis étant allé à l'église de saint Sauveur, il assembla tous les prêtres du monastere, & leur dit : Allez promptement vous revêtir des habits sacrez, & offrez à Dieu le sacrifice. Ils le firent, & l'abbé dit ensuite au moine qui le servoit, & qui a écrit cette histoire : Apportez promptement le bassin d'airain où les prêtres lavent leurs mains après le sacrifice ; & quand ils les eurent lavées, il lui dit : Portez cette eau à l'aveugle, afin qu'il s'en lave les yeux & le visage, & lui dites : Qu'il te soit fait selon ta foi. Quand l'aveugle se fut lavé de cette eau, il sortit de ses yeux & de son nez du sang qui lui arrosa le visage ; & aussi-tôt il recouvra la veüe, & demeura encore

trois

trois ou quatre jours dans le monastere , louant Dieu.

Saint Convoyon étant arrivé à Rome avec les deux évêques , le pape Leon assembla un concile , où il le fit assister. On y fit des reproches aux évêques Bretons , de ce qu'ils avoient reçu des presens pour les ordinations. Ils dirent , qu'ils l'avoient fait par ignorance : mais un archevêque nommé Arsene leur dit : Un évêque ne doit pas être ignorant ; & le pape ajouta l'autorité de l'évangile. Si le sel devient fade , de quoi le salera-t-on ? Ainsi le concile declara , qu'aucun évêque ne devoit rien prendre pour conferer les ordres , sous peine de déposition. Le concile décida plusieurs autres questions , sur lesquelles les évêques de Bretagne avoient consulté le saint siege , comme il paroît par la lettre du pape : où il leur dit :

Vous demandez si les évêques convaincus de simonie peuvent faire penitence en gardant leur rang ; & nous répondons , selon les canons , qu'ils doivent être déposés : mais ce doit être dans un concile , & par douze évêques , ou sur le témoignage de soixante & douze témoins : & si l'évêque accusé demande d'être oïi à Rome , il y doit être renvoyé. Le pape répond ensuite à six articles de consultation ; & décide entre autres choses , que les prêtres venant au synode , ne doivent point être obligés d'y apporter des presens ou eulogies : de peur que cette charge les détourne d'y venir. Qu'il n'est pas permis d'em-

XLIV.
Nouveaux évê-
chez en Bretagne.

Matth. v. 33 ;

10. 8. Conc. p. 30 ;

c. 3.

c. 4.

c. 4.

c. 6.

*Baron. an. 855.**Sup liv. VIII.
n. 47. V. Tillem.
20. 5. p. 613.**Narr. to. 8. Con.
in fine & ap. Sivm.
post Capit. Car.*

plôier le sort dans les jugemens, parce que c'est une espece de devination. Que les évêques ne doivent pas juger sur les écrits des autres, mais seulement sur les canons & les decretales des papes; & il specifie les conciles & les papes compris dans le code des canons, y ajoutant seulement S. Silvestre avant Siricius: ce qui montre qu'il ne s'arrête pas au recueil d'Isidore. Avec cette lettre le pape envôia au duc Nomenoy, par S. Convoyon, le corps du pape saint Marcellin, que l'on tenoit deslors pour martyr, quoi qu'avec peu de fondement.

Quand les évêques Bretons furent de retour, Nomenoy n'étant pas content que le pape les eût renvoiez sans les déposer, resolut de le faire lui-même, & trouver en même tems le moïen de se faire reconnoître roi. Car il s'étoit emparé de Nantes, de Rennes, de l'Anjou & du Maine, jusques à la Maïenne. Il fit donc assembler au monastere de S. Sauveur de Redon les quatre évêques de Bretagne, savoir Subfanne de Vannes, Salacon d'Alet ou S. Malo, Felix de Cornoüaille & Liberat de Leon, avec un grand nombre de seigneurs, & les obligea à renoncer à leurs sieges, en quittant les verges & les anneaux, qui étoient les marques de la dignité épiscopale. On dit même qu'il les avoit fait menacer secretement de mort, s'ils ne se confessoient coupables. A leur place il fit ordonner quatre autres évêques: mais jugeant bien que l'archevêque de Tours leur metropolitain ne voudroit pas les consacrer, ni même

venir en Bretagne, de peur de déplaire au roi AN. 848. Charles, il érigea trois nouveaux évêchez, à Dol, à S. Brieu & à Treguier, qui étoient des monasteres, déclara l'évêque de Dol métropolitain, & separa ainsi la Bretagne de la province de Tours. Ensuite il se fit sacrer roi par ces sept évêques, assemblez à Dol. Ces trois nouveaux évêchez ont toujours subsisté depuis; & Dol a jouï des droits de metropole pendant trois cens ans.

Ceci se passoit au plus tard en 448. & la même année qui étoit la seconde du pontificat de Leon IV. il commença à enfermer de murailles l'église de S. Pierre. Toute la noblesse de Rome étoit sensiblement affligée du pillage que les Sarrasins y avoient fait; & craignoient encore pis à l'avenir. Pour les rassurer, le pape resolut d'executer le dessein que Leon III. son predecesseur avoit conçu, de bâtir une nouvelle ville, auprès de S. Pierre, dont il avoit même commencé les fondemens. Leon IV. en écrivit à l'empereur Lothaire, qui reçut avec joie la proposition; exhorta le pape à mettre au plutôt la main à l'œuvre, & envoya quantité de livres d'argent pour cet effet, tant de sa part, que des rois ses freres. Le pape aiant reçu la réponse de l'empereur, assemblea les Romains & les consulta sur l'execution de son dessein. Il fut resolu de faire venir des ouvriers de toutes les villes, des terres qui appartenoient au public, & des monasteres: pour travailler tour à tour à ce grand ouvrage. On y employa quatre ans: le pape s'y appliquant continuelle-

XLV.

Le pape fortifie Rome.

Anast. in Leo tom. 8. Conc. p. 17.

AN. 848.

ment, & y donnant tout le tems qui lui restoit après ses fonctions spirituelles : sans que le froid, le vent, ni la pluie l'en détournât, & l'empêchât de visiter tous les travaux.

Anast. p. 10.

Dans le même tems, c'est-à-dire pendant la douzième indiction, qui commençoit cette année 848. le pape travailloit aussi à réparer les murs de Rome tombez en ruine par le tems. Il fit refaire les portes & rebâtit quinze tours de fond en comble : visitant souvent les ouvrages, tantôt à cheval, tantôt à pied. Il fit faire entre autres deux tours sur le Tibre, à la porte qui conduisoit à Porto, avec des chaînes, pour arrêter jusques aux moindres barques des ennemis : il fit aussi transporter dans la ville quantité de corps saints, pour les mettre en sûreté.

p. 11. D.

L'année suivante 849. indiction douzième, les Sarrafins vinrent à Tozar en Sardagne, d'où ils partirent pour venir à Porto. Les Romains en étoient fort effraïez : mais les habitans de Naples, d'Amalfi & de Gaëte s'embarquerent & vinrent à Ostie : d'où ils envoïerent avertir le pape, qu'ils étoient venus au secours, pour combattre les Sarrafins. Le pape voulant s'en assurer davantage, les pria d'envoïer à Rome quelques uns d'entre eux. Leur chef nommé Cefaire, fils de Sergius maître de la milice, y vint avec quelques autres, & confirma au pape ce qu'il lui avoit mandé. Aussi-tôt le pape se rendit à Ostie avec une grande suite de gens armez, pour témoigner aux Napolitains l'affection avec laquelle il les recevoit :

ils lui baisèrent les pieds, & le prièrent de les communier de sa main, pour les fortifier contre les ennemis. Pour cet effet il les mena en procession à l'église de sainteAure, où s'étant mis à genoux, il prononça sur eux une oraison accommodée au sujet, puis il celebra la messe & les communia tous. Le lendemain, le pape étant déjà parti, les Sarrafins parurent sur la côte avec beaucoup de vaisseaux; les Napolitains commencerent à les attaquer vigoureusement: mais un grand vent qui survint les separa, & fit perir la plus part des Sarrafins. On en tua plusieurs dans les isles, où on les trouva mourans de faim: on en pendit quelques-uns près de Porto, & on en mena grand nombre à Rome; où on les fit travailler à divers ouvrages, particulièrement aux murailles que l'on bâtissoit autour de saint Pierre.

Les Chrétiens furent alors persecutez à Cordouë capitale des Musulmans d'Espagne: qui étoient encore les maîtres de la meilleure partie du pais. Le reste obéissoit à trois princes Chrétiens. Alfonso le chaste roi d'Asturie, aiant regné cinquante ans, étoit mort l'an 842. Ere 880. & Ramir fils de Veremond avoit été élu roi à sa place. Il bâtit une fort belle église en l'honneur de la sainte Vierge, à deux mille pas d'Oviedo: & après avoir regné sept ans, il mourut en paix. Son fils Ordogno lui succeda l'an 849. Ere 887. & regna seize ans. Il repeupla plusieurs villes, dont Alfonso avoit chassé les Musulmans, entre autres Tuy, Astorga & Leon. On dit que le corps de

A N. 849.

XLVI.
Etat de l'Espagne.Sup. liv. XLIV.
n. 49.Sebast. Salmant.
p. 53.Sampir. Astor.
p. 57.

l'apôtre S. Jacques avoit été trouvé à Compostelle en Galice du tems d'Alfonse le chaste, & que ce prince y avoit fait bâtir une petite église. Il est certain que pendant ce neuvième siècle on croïoit que les os de saint Jacques, frere de S. Jean avoient été transportez de Jerusalem à l'extrémité d'Espagne; & qu'il y étoit en grande veneration. C'est ainsi qu'Ufuard & Adon en parlent dans leurs martyrologes.

25. Jul.

*Marcv. hist. Beava.
liv. II. c. I. liv. III.
c. I.*

Cependant il s'étoit élevé un nouveau roïaume vers les Pyrenées. Eneco ou Ignigo, surnommé Arista, vicomte de Bigorre, fut reconnu roi par les Chrétiens du país vers l'an 830. pour résister aux Musulmans; contre lesquels ils n'étoient protegez ni des Goths sujets d'Alfonse le chaste, trop éloignez d'eux, ni des François sous le regne foible de Loüis le Debonnaire. Ignigo mourut en 835. son fils Chimene lui succeda: puis Ignigo fils de Chimene, qui prit Pampelune & vivoit en 850. C'est le commencement du roïaume de Navarre. D'un autre côté la Catalogne & le Roussillon obéissoient aux François; & les églises de Barcelone, Urgel, Gironne & Elne, reconnoissoient Narbonne pour leur metropole.

*Rodenric. hist.
Arab. c. 25.*

Le prince des Musulmans d'Espagne étoit Abderame III. du nom, qui regna trente-un ans, depuis l'an 821. 206. de l'hegire jusques en 238. ou 852. La vingt-troisième année de son regne, qui étoit l'an 843. une flote de plus de cent bâtimens attaqua Lisbonne; & l'année suivante une plus grande vint assieger Seville & attaqua ensuite

Cadis. C'étoit sans doute des Normans. Ils firent un grand dégât & livrerent plusieurs combats contre les Arabes, qui enfin les repousserent. L'an 847. Abderame envôia des ambassadeurs en France, pour demander la paix au roi Charles, qui les reçût à Reims. En même tems tous les Chrétiens sujets d'Abderame envoierent une requête au même roi, aux évêques & aux Chrétiens de son royaume : contre un nommé Bodon, qui de Chrétien s'étoit fait Juif quelques années auparavant ; & excitoit Abderame & les Musulmans contre les Chrétiens d'Espagne, pour les obliger sous peine de mort à se faire Juifs ou Musulmans. Ce qui semble avoir été le prélude de la persécution. Plusieurs Goths & autres Chrétiens d'Espagne, pour se délivrer du joug des infidèles, avoient passé en France & obtenu des lettres de protection de Charlemagne & de Louïs le Debonnaire en 816. Le roi Charles le Chauve assiegeant Toulouse 844. en accorda de semblables à ceux qui s'étoient retirez à Barcelone & aux environs, afin qu'ils fussent traitez comme les François.

Dés le commencement du regne d'Abderame, deux freres Adolfe & Jean souffrirent le martyre, & leurs actes furent écrits par Speraïndeo abbé de Cuteclar, comme l'on croit. L'église honore leur memoire le vingt-septième de Septembre. En 840. deux vierges chrétiennes Nunilo & Alodia souffrirent le martyre près de Najara en Navarre ; & deux ans après leurs corps furent

*Sup. n. 27.**An. Bertin. 847.*

to. 1. Capit. p. 499. 569.
to. 2. Capit. p. 26.
Coint. an. 844.
n. 50.

XLVII.

Martyrs à Cordouë. S. Parfait.

Enlög. lib. 11.
Memor. c. 8.

Martyr. R. 27;
Septemb. Moral ad
c. 7. lib. 11. S.
Enlög.

A N. 850.

*Martyr. R. 22. Oct.**Eulog. ibid. c. 1.
Boll. to. 10. p. 584.**Prud. Peristeph.
hym. 4. Martyr
R. 17. Nov.**Rom. IX. 5.*

transferez au monastere de S. Sauveur de Leyre nommé alors Legerense. L'église en fait memoire le vingt-deuxième d'Octobre. Mais la grande persecution commença l'an 850. Ere 888. la vingt-neuvième année du regne d'Abderame. Le prêtre Parfait né à Cordouë & élevé dans le monastere de S. Aciscle, où il avoit passé presque toute sa jeunesse : étoit fort bien instruit de la science ecclesiastique, & connu des Musulmans, parce qu'il possédoit parfaitement la langue Arabique: mais il avoit autrefois renié la foi devant le cadi, ou juge des Musulmans, par la crainte de la mort. S. Aciscle que je viens de nommer est un martyr fameux qui souffrit à Cordouë sous Diocletien avec sa sœur Victoire; & l'église les honore le dix-septième de Novembre.

Un jour, comme le prêtre Parfait passoit par la ville, pour ses affaires particulieres: quelques Musulmans lui firent des questions sur la religion, & lui demanderent son sentiment touchant J. C. & Mahomet. Jesus-Christ, dit il, est Dieu au-dessus de tout beni dans tous les siècles: pour vôtre prophete, je n'ose vous dire ce que les Chrétiens en pensent, vous en seriez trop offensés: mais si vous me donnez parole de ne vous point fâcher je vous le dirai. Ils lui promirent; & il continua leur parlant Arabe: Nous croions que c'est un de ces faux prophetes prédits dans l'évangile, qui en a seduit plusieurs & les a entraînez avec lui au feu éternel. Il ajouta plusieurs choses, touchant les impuretez que leur religion autorise. Ils

Ils dissimulerent pour lors leur indignation : AN. 850.
 mais peu de tems après, saint Parfait aiant encore été obligé de sortir pour quelque affaire : les mêmes Musulmans le virent venir de loin, & dirent aux assistans : Voici un homme qui dernièrement prononça contre le prophete, que Dieu benisse, des blasphêmes qu'aucun de vous ne pourroit souffrir. Aussi-tôt ils le prirent, & l'enleverent avec tant de vitesse qu'à peine ses pieds touchoient à terre, le presenterent au cadi & dirent : Cet homme a maudit nôtre prophete & fait des reproches à ceux qui l'honorent : vous savez quelle peine merite un tel crime. Le cadi le fit mettre en prison, chargé de fers très-pesans : pour le faire mourir à la fête qui leur tient lieu de pâque. Saint Parfait s'appliqua dans la prison aux veilles, aux jeûnes & à la priere, pour se fortifier dans la foi qu'il avoit autrefois niée. Cependant il prédit la mort de l'eunuque Nazarhageb ou maître de chambre, qui étoit le principal officier du sultan & qui gouvernoit toutes les affaires d'Espagne. Saint Parfait dit en parlant de lui : Cet homme aujourd'hui si puissant ne verra pas la fin de l'année, après qu'il m'aura fait mourir.

*Bibl. Orient. p. 78.
198.*

ibid. p. 419.

Saint Parfait demeura quelques mois en prison ; & enfin le jeûne solennel du mois Ramadan étant passé, vint la fête qu'ils celebrent le premier jour du mois Chaoüal & qu'ils accompagnent de grandes réjouïssances. Le martyr fut tiré de prison, & mené au-delà du fleuve Betis,

AN. 850.

dans une grande plaine au midy de la ville de Cordouë, pour y être executé. Le peuple accourut en foule à ce spectacle : saint Parfait repeta les maledictions qu'il avoit données à Mahomet & à ses sectateurs ; & eut la tête tranchée le vendredy dix-huitième d'Avril 850. jour auquel l'église honore sa memoire. L'eunuque Nazar mourut dans l'an, comme il avoit prédit.

*Mart. R. 18. Apr.**Eulog. Memor. liv. 1.*

Un marchand nommé Jean fut accusé dans le même tems d'avoir mal parlé de Mahomet, & d'exciter ceux qui venoient acheter à lui, à quitter sa secte. Le cadi ne trouvant pas suffisant le témoignage de ceux qui l'accusoient, pour le condamner à mort : le fit foïetter cruellement, pour l'obliger de renoncer à J. Christ. Mais Jean confessa ce qu'on lui reprochoit, & protesta qu'il conserveroit jusqu'à la mort la religion du crucifié. Le cadi lui fit donner plus de cinq cens coups de foïet : puis demi mort il le fit mettre sur un asne à rebours & promener par toute la ville, avec un crieur qui disoit : On traite ainsi quiconque blasfème contre le prophete, & se mocque de la religion. On le mit ensuite en prison chargé de fers très-pesans : & saint Euloge qui a écrit cette histoire l'y trouva, quand il y fut mis lui même. Ces deux martyrs Parfait & Jean furent les premiers, dont l'exemple excita les autres.

XLVIII.
Ravages des Normans.

Chr. Norm.

En France les Normans continuerent leurs ravages. Dès l'année 846. ils attaquèrent la Frise, ruinerent les églises, & tuerent le peuple qui s'y-

étoit réfugié. Les évêques & les abbez de Flandre & du voisinage l'ayant appris, apportèrent leurs reliques à l'abbaye de saint Omer; fortifiée d'une bonne muraille & de tours. Les saints dont on y mit les reliques furent, saint Bavon, saint Vandrille, saint Ansbert, saint Vulfran, saint Piat, saint Vinoc, saint Austreberte & deux autres moins connus; & quelques-uns y demeurèrent quarante ans. L'année suivante 847. ils brûlerent Dorstat en Frise & s'emparèrent de l'isle de Batavie autrement Betou. Ils entrèrent en Aquitaine, assiègerent long-temps Bordeaux, le prirent l'année suivante 848. par la trahison des Juifs, le pillerent & le brûlerent; & ensuite Metulle aujourd'hui Melle en Poitou.

*An Fuld. 847.
Bertin. 847. 848.*

En 850. les Normans, sous la conduite de Roric, ravagerent encore la Frise, le Betou & les bords du Rein & du Vahal: vinrent à Gand, & brûlerent le monastere de saint Bavon. L'empereur Lothaire ne pouvant les reprimer, reçut Roric pour son vassal, & lui donna Dorstat & d'autres comtez. Une autre troupe de Normans pilloit cependant les Menapiens, les Tarvisiens & d'autres peuples maritimes; mais d'autres Normans ayant attaqué l'Angleterre en furent repoussés. Godefroi un de leurs chefs, étant entré par la Seine s'étoit avancé jusques à Beauvais, qu'il avoit pillé. Le roi Charles traitta avec lui & lui donna des terres pour habiter, la même année 850.

Ann. Bertin. 850.

Chr. Norm.

An. Fuld. 850.

Cependant le moine Gothescalc ayant été en-

A N. 850.

X L I X.

Gothescalc fustigé & enfermé.

rom. 8. Conc. p. 55.

Hincm. de predest.

c. 2.

An. Bertin. 849.

voié à Hincmar, fut jugé à Quiercy sur Oise, en 849. par treize évêques, assemblez par ordre du roi Charles, pour les affaires de l'état. Les plus connus sont Venilon archevêque de Sens & Hincmar de Reims: Rotade évêque de Soissons, Loup de Châlons, Pardule de Laon. Il y avoit deux chorévêques, dont l'un étoit Rigbold de Reims, trois abbez savoir Ratbert de Corbie, Bavon d'Orbais & Halduin de Hautvilliers. Gothescalc aiant été examiné en ce concile, fut jugé heretique & incorrigible; & comme tel déposé de l'ordre de prêtrise, qu'il avoit reçu contre les regles par les mains de Rigbold corévêque de Reims, à l'insceu de son évêque, qui étoit Rotade de Soissons. D'ailleurs pour son opiniâtreté & son insolence, il fut condamné, suivant les canons du concile d'Agde & la regle de saint Benoist, à être foüetté de verges, & mis en prison; comme s'étant ingeré mal à propos d'affaires civiles & ecclesiastiques. On lui fit défense d'enseigner, & on lui imposa un perpetuel silence. La sentence fut executée à la rigueur: il fut foüetté publiquement, en presence du roi Charles, obligé de brûler ses écrits, & renfermé dans l'abbaye d'Hautvilliers du diocese de Reims: car Hincmar ne s'en fioit pas à Rotade son évêque.

L.

Écrits pour & contre Gothescalc.
ap. Usser. 211.

Gothescalc ne laissa pas d'écrire dans sa prison, & publia deux confessions de foi: l'une plus courte, l'autre plus ample, mais toutes deux dans le même sens. Je croi, dit-il, dans la premiere,

que Dieu a prédestiné gratuitement les élus à la vie éternelle ; & que par son juste jugement il a prédestiné les reprouvés à la mort éternelle , à cause de la prescience très-certaine de leurs démerites. Car le Seigneur dit lui-même : Le prince de ce monde est déjà jugé. Ce que saint Augustin explique ainsi : C'est-à-dire qu'il est destiné irrevocablement au feu éternel. Nôtre Seigneur dit encore : Celui qui ne croit pas est déjà jugé : c'est-à-dire, dit saint Augustin, le jugement est déjà fait , quoiqu'il n'ait pas encore paru. Après plusieurs autres passages de saint Augustin , il cite saint Gregoire , saint Fulgence , particulièrement le livre à Monime , & saint Isidore.

L'autre confession de foi de Gotescalc est adressée à Dieu en forme de priere. Il insiste sur son immutabilité , dont l'éternité de ses decrets est une suite. Il dit , que la prédestination est une en elle même , quoi qu'elle soit double par ses effets : comme saint Augustin dit , que la charité est double , par rapport à Dieu & au prochain. Il souhaite en faveur des moins instruits , de soutenir ce qu'il croit être la verité , dans une assemblée publique , devant la multitude du peuple fidelle en présence du roi , des évêques , des prêtres , des moines & des chanoines. Qu'il lui soit permis de faire l'épreuve de sa doctrine , en passant de suite par quatre tonneaux pleins d'eau bouillante , d'huile & de poix , & enfin par un grand feu. Que s'il en sort sain & sauf , on reconnoisse la verité de sa doctrine ; s'il craint de s'y

*Joan. xvi. 11.**Joan. iii. 18.**Sup. liv. xxxi.
n. 56.**p. 125.**p. 232.*

exposer , ou ne va pas jusques au bout , qu'on le fasse perir par le feu.

Eloq. III. c. 21.

*Epist. Rab. ad.
Hincm.*

Mang. diff. c. 13.

Cependant Hincmar écrivit à Prudence évêque de Troyes , pour le consulter sur la maniere de reprimer Gothescalc. Il lui raconte ce qui s'étoit passé dans le concile , & tous les moïens qu'il a emploïez pour le convertir ; & demande s'il doit l'admettre à entendre l'office le jeudy saint ou le jour de Pâque : ou même lui donner la communion. D'ailleurs Hincmar écrivit aux reclus de son diocèse , pour les précautionner contre les erreurs de Gothescalc : dont il voïoit que plusieurs prenoient le party.

En effet Ratram moine de Corbie écrivit à Gothescalc son ami une lettre , où il censuroit librement cet écrit d'Hincmar : à qui la lettre de Ratram fut renduë par les gardes de Gothescalc. D'ailleurs Prudence évêque de Troyes fit un recueil de passages de l'écriture sainte & des peres , principalement de saint Augustin , pour prouver la verité des deux predestinations. Il y traittoit aussi du libre arbitre & de la mort de Jesus-Christ pour tous ; & l'envoïa à Hincmar & à Pardule de Laon , du consentement d'un concile tenu à Paris vers l'automne de l'an 849. Prudence mit en tête une lettre , où il dit : J'avois souhaité de traiter avec vous à l'amiable & en particulier touchant les questions proposées : mais n'en ayant pas eu la liberté , j'ai été obligé de vous écrire : vous priant principalement de ne pas permettre , que l'on attaque de vôtre tems l'autorité de saint

Augustin. Il s'étend ensuite à prouver combien cette autorité est grande dans l'église.

Ce concile de Paris étoit assemblé des quatre provinces de Tours, Sens, Reims & Roüen, & composé de vingt-deux évêques, dont les plus connus sont : Landran archevêque de Tours, second du nom, successeur d'Ursmar, qui avoit succédé au premier Landran : Venilon archevêque de Sens, Prudence évêque de Troyes, Agius d'Orleans, Ercanrad de Paris : Hincmar archevêque de Reims, Pardule évêque de Laon, Rothade de Soissons. Paul archevêque de Roüen, & Freculfe évêque de Lisieux. Ces évêques envoïerent à Nomenoy, prétendu roi de Bretagne, une lettre où ils lui parlent ainsi.

Quoique vous portiez le nom de Chrétien, la terre des Chrétiens est ravagée par votre cupidité : les églises, partie détruites, partie brûlées, avec les reliques des saints. Vous avez réduit injustement à votre usage les biens des églises, qui sont le patrimoine des pauvres. Vous avez commis beaucoup d'autres violences : chassé de leurs sieges les évêques legitimes, & mis à leur place des voleurs & des mercenaires. Vous avez méprisé la juridiction de saint Martin nôtre patron, dont vous ne pouvez nier que vous dépendez : & pour comble de temerité vous avez méprisé le vicaire de saint Pierre, le pape, à qui Dieu a donné la primauté dans tout le monde. Car comme vous lui aviez demandé, qu'il vous écrivît dans son livre, & qu'il priât Dieu pour vous : il

LI.

Lettre synodale
à Nomenoy.*Chr. Fontan.**Duch. to. 2. p. 388.**tom. 8. Conc. p. 58.*

& heureusement. Rendez continuellement grâces à Dieu, qui est votre createur & qui sera votre juge, & demandez-lui tous les jours le commencement, le progrès & la persévérance dans les bonnes œuvres. Maintenant que vous êtes arrivé à l'âge viril, vous devez quitter les pensées pueriles & les amusemens frivoles; & vous appliquer aux choses raisonnables & utiles pour le tems présent, & pour votre salut éternel. Charles étoit né en 823. ainsi cette lettre doit être environ de l'an 848. où il avoit vingt-cinq ans. Elle continuë en l'exhortant à prendre conseil, sans toutefois se laisser gouverner: être secret & ferme dans ses résolutions, fuir la compagnie des méchans, ne point craindre ceux qu'il avoit lui-même élevés, n'avoit rien de plus cher que le bien public. On voit par cette lettre, que Loup connoissoit bien les défauts de ce prince, qui fut toute sa vie foible & léger.

Ep. 93.

Dans une autre lettre il lui donne à peu près les mêmes avis, & insiste sur la nécessité de délibérer meurement, & de bien choisir ses conseillers. Il ajoute à la fin: J'envoie à votre majesté l'histoire des empereurs, réduite en un petit abrégé, afin que vous voyiez aisément ce que vous devez imiter ou éviter: mais je vous prie de considérer principalement Trajan & Theodose. La troisième lettre commence ainsi: En quittant votre majesté, vous m'avez ordonné de vous envoyer à l'approche du carême quelque chose pour votre édification. Je vous envoie donc un

Ep. 96.

sermon de saint Augustin , où il détourne de la AN. 850.]
 coutume de jurer , & montre combien le parju-
 re est horrible , croiant qu'il vous sera fort utile ,
 si par vos avis vous en corrigez quelques uns de
 l'habitude de jurer continuellement, & si vous leur
 persuadez de ne pas mépriser leurs sermen s'egi-
 times. Je ne le dis pas pour vous flatter ; mais qui-
 conque manque , même en secret , à la foi qu'il
 vous a jurée , donne la mort à son ame.

Sur la fin de cette année 850. l'indiction qua-
 torzième étant commencée, on tint un concile
 à Pavie , où présida Angilbert archevêque de Mi-
 lan, avec Theodemar patriarche d'Aquilée.

On y fit vingt-cinq canons , dont voici les
 dispositions les plus remarquables. L'évêque au-
 ra à sa chambre & pour les services les plus secrets
 des prêtres & des clercs de bonne reputation :
 qui le voient continuellement veiller, prier, étu-
 dier l'écriture sainte , pour être les témoins & les
 imitateurs de sa conduite. L'évêque ne celebrera
 pas seulement la messe les dimanches & les prin-
 cipales fêtes, mais tous les jours , autant qu'il sera
 possible ; & priera en particulier pour lui , pour
 les autres évêques , pour les rois , pour toute l'é-
 glise , & principalement pour les pauvres. Le mot
 de *frequentare*, que j'ai rendu par celebrer, ne si-
 gnifie peut-être ici qu'une simple assistance. Le
 concile ordonne, que les repas de l'évêque seront
 moderez, sans être accompagnez de spectacles ri-
 dicules , ni de foux & de bouffons : mais on y ver-
 ra des pelerins & des pauvres , on y lira l'écriture

LIII.
 Concile de Pavie.
 to. 8. p. 61.

 AN. 1850.

6.4. sainte , & on s'entretiendra de discours spirituels. L'évêque n'aimera ni les oiseaux , ni les chiens , ni les chevaux , ni les habits précieux & tout ce qui sent le faste ; & sera simple & vrai dans ses discours. Il méditera continuellement l'écriture sainte , pour instruire exactement son clergé , & prêcher aux peuples selon leur portée.

13. On distinguoit deux sortes de paroisses , les moindres titres , gouvernez par de simples prêtres , & les plebes ou églises baptismales , gouvernées par les archiprêtres : qui outre le soin de leurs paroisses avoient encore l'inspection sur les moindres cures ; & rendoient compte à l'évêque , qui gouvernoit par lui-même l'église matrice ou cathedrale. Le concile ordonne aux archiprêtres de visiter tous les chefs de famille : afin que ceux qui font des pechez publics fassent penitence publique. Pour les pechez secrets , ils se confesseront à ceux qui seront choisis par l'évêque ou l'archiprêtre , s'ils trouvent de la difficulté , ils consulteront l'évêque , & l'évêque consultera ses confreres. Les prêtres de la ville & de la campagne veilleront sur les penitens , pour voir comment ils observent l'abstinence qui leur est prescrite : s'ils font des aumônes , ou d'autres bonnes œuvres , & qu'elle est leur contrition : pour abreger , ou étendre le tems de leur penitence. Quant à la reconciliation des penitens , elle ne doit pas être faite par les prêtres , mais par l'évêque seul , suivant les canons : si ce n'est en cas de peril , ou d'absence de l'évêque. Ceux qui font en penitence

publique, ne peuvent ni porter les armes, ni juger des causes, ni exercer aucune fonction publique, ni se trouver dans les assemblées, ni faire des visites. Quant à leurs affaires domestiques, ils peuvent en prendre soin : si ce n'est, comme il arrive souvent, qu'ils ne soient touchés de l'énormité de leurs crimes, jusques à ne pouvoir s'y appliquer. Ce sont les paroles du concile.

Ceux qui aiant commis des crimes publics, ne veulent pas recevoir la penitence, doivent être retranchez de l'église & anathematisez : mais l'évêque n'en doit venir à cette extremité qu'après avoir tout essayé, & par l'avis commun de son métropolitain & des comprovinciaux. Quant à la simple excommunication, elle doit être prononcée si-tôt que le crime public a été commis ; pour obliger le coupable à faire penitence ; & c'est à l'évêque du lieu où le crime a été fait, à l'imposer : pour éviter la fraude de ceux, qui aiant des terres en differens diocèses, disoient à l'évêque, qui les vouloit mettre en penitence, qu'ils l'avoient déjà reçûe d'un autre. Or l'évêque, qui aura excommunié un pecheur public doit en écrire à tous les évêques, dans les diocèses desquels il a des terres. Celui qui est en penitence publique, ne peut recevoir l'extrême onction, jusques à ce qu'il soit reconcilié, non plus que les autres sacremens. Les penitens ne peuvent se marier pendant le cours de la penitence ; & si un pere ou une mere ont consenti à la corruption de leur fille, il faut qu'ils aient

A. N. 850.

18.

aussi accompli leur penitence, avant qu'elle puisse être mariée. On ne doit point souffrir de clerics acephales : c'est pourquoi il faut apprendre aux seculiers, que s'il veulent que l'on celebre continuellement les divins misteres dans leurs maisons, ce qui est très-loüable : ils n'y emploient que ceux qui auront été examinez par les évêques ; & qui porteront dans les voïages des lettres de recommandation de ceux qui les auront ordonnez. On examinera soigneusement les femmes, que l'on accuse de donner par art magique de l'amour ou de la haine, ou même de faire mourir des hommes ; si on les en trouve coupables, on leur imposera une severe penitence ; & si elles en profitent, elles seront reconciliées, mais seulement à la mort.

25.

10. 8. conc. p. 70.
10. 2. capit. p. 345.

9. 4.

Ann. Bertin. 850.

Chr. Cassin. lib. 1.
c. 29.

Outre ces canons ecclesiastiques l'empereur Loüis, qui assistoit à ce concile ou parlement de Pavie, y fit un capitulaire pour les affaires seculieres, qui fut depuis confirmé par l'empereur Lothaire son pere. Le premier article regarde la seureté des pelerins qui alloient à Rome, & des autres voïageurs : par où l'on voit combien les brigandages étoient frequens. On se plaignoit aussi des vexations, que les prélats ; comme les autres seigneurs faisoient à leurs hôtes, quand ils alloient à la cour. Loüis avoit été couronné empereur l'année precedente 849. par le pape Leon, suivant l'ordre de son pere, qui l'avoit envoié à Rome. Ce jeune empereur fut prié en 851. par Basace abbé du mont-Cassin, au

nom des Lombards , de les délivrer de la vexation des Sarrasins. Loüis vint donc à Benevent , où il fut receu par Radalgise , & on lui livra les Sarrasins , qu'il fit tous égorger hors de la ville , avec Massar leur chef , la veille de la Pentecoste , neuvième de Mai.

La persécution continuoit à Cordouë. Le martyre du prêtre saint Parfait excita plusieurs moines à quitter leurs solitudes , & à venir publiquement parler contre le faux prophete : en sorte que les Musulmans en furent épouvantez , & craignirent une revolte : jusques à prier les Chrétiens de se contenir. Car ils étoient en grand nombre , comme on voit par les églises & les monasteres dont il est parlé dans l'histoire de cette persécution ; & cette histoire est hors de tout soupçon , étant écrite dans le tems même , par saint Euloge prêtre , qui étoit présent , & qui fut lui-même un des martyrs. Nous voions donc ici l'état des Chrétiens en Espagne sous les Musulmans. C'étoit deux nations distinctes : comme aujourd'hui les Grecs & les Turcs. Les Chrétiens gardoient leurs mœurs , leur langue , qui étoit un latin corrompu , & leurs noms , partie Goths , partie Romains.

Le premier moine , qui souffrit le martyre en cette persécution , fut Isaac. Il étoit né à Cordouë de parens nobles & riches , & comme il savoit bien l'Arabe , il faisoit la charge de greffier public , étant encore dans la fleur de sa jeunesse : quand tout d'un coup il la quitta , pour embrasser

AN. 851.

LIV.

Martyrs à Cordouë Isaac.

Eulog. mem. lib. II.

c. I.

A N. 851.

la vie monastique à Tabane, monastere situé à sept mille de Cordouë , dans le fort des bois sur les plus âpres montagnes ; & qui étoit double , d'hommes & de femmes. Il y avoit été fondé par Jeremie cousin d'Isaac , homme fort riche , qui s'y étoit retiré avec sa femme Elifabeth , leurs enfans & presque toute leur famille. Martin frere d'Elifabeth en étoit abbé , & Isaac y demeura trois ans sous sa conduite.

lib. 1. Memor. Pref.

Ensuite il vint à Cordouë , dans la place publique : s'adressa au cadî , & lui dit : J'embrasserois volontiers vôtre religion si vous vouliez bien m'en instruire. Le cadî lui dit , qu'il falloit croire ce que Mahomet avoit enseigné , suivant les revelations de l'Ange Gabriel ; & commença à lui expliquer sa doctrine. Il a menti , reprit Isaac , parlant Arabe , il est maudit de Dieu , pour avoir attiré en enfer avec lui tant d'ames qu'il a seduites. Vous autres qui êtes savans , comment ne sortez-vous pas de cet aveuglement , & n'embrassez-vous pas la lumiere du christianisme ? Il dit beaucoup de choses semblables , dont le juge surpris & hors de lui , le frappa au visage : mais il en fut repris par ses conseillers , qui lui representèrent qu'il oublioit sa gravité , & que leur loi défendoit de maltraiter les criminels. Alors le cadî se tournant vers Isaac , lui dit : Peut-être es tu yvre où frenetique : & tu ne fais ce que tu fais. Isaac lui répondit : Ce n'est ni vin ni maladie qui me fait parler : c'est le zele de la justice & de la verité , pour laquelle je ne refuse pas ,
sil

s'il est besoin, de souffrir la mort. AN. 851.

Le cadi l'envoia en prison, & en fit aussi-tôt son rapport au roi, qui le condamna à mort, pour avoir ainsi parlé du prophete. On lui coupa donc la tête, puis on pendit le corps par les pieds au-delà du fleuve, pour être en spectacle à toute la ville. C'étoit l'ere d'Espagne 889. c'est-à-dire l'an 851. le mercredi troisième de Juin, jour auquel l'église honore la memoire de ce saint martyr. Quelques jours après son corps fut brûlé avec ceux des martyrs qui l'avoient suivi, & les cendres jettées dans le fleuve. Mart. R. 3. Jun.

Le vendredi cinquième du même mois de Juin, fut aussi décapité Sanche, jeune homme laïc, natif d'Albi, d'où il avoit été autrefois amené captif, & depuis mis en liberté, & reçû au nombre des gardes du roi & à ses gages. Le dimanche septième de Juin furent martyrisés six autres Chrétiens; savoir Pierre, Valabonse, Sabinien, Vistremont, Habentius & Jeremie. Pierre étoit prêtre natif d'Astigi, & avoit étudié à Cordouë. Valabonse étoit natif d'Eleple: son pere avoit épousé une femme Arabe, & l'avoit convertie à la foi Chrétienne: ce qui l'obligea de quitter son país & de fuir en divers lieux, jusques à ce qu'il arriva à Fronien petite ville dans la montagne, à quatre lieuës de Cordouë. Sa femme y mourut, le laissant chargé de deux enfans, Valabonse & Marie. Il mit son fils dans le monastere de saint Felix de Fronien, sous la conduite de l'abbé Sauveur, & consacra à Dieu sa

L V.
Sanche, Pierre
Valabonse, &c.

Eulog. 11. c. 3.

c. 4.

c. 8.

AN. 851.

filie dans le monastere de sainte Marie de Cuteclar. Après la mort de l'abbé Sauveur, Valabonse revint auprès de son pere, & fut ensuite ordonné Diacre. Il fut chargé, avec le prêtre Pierre, de la conduite du monastere de femmes de sainte Marie de Cuteclar près de Cordouë, sous la direction de l'abbé Frugelle, qui demouroit proche avec sa communauté de moines. Sabinien & Vistremont étoient du monastere de saint Zoïle d'Armillat, ainsi nommé de la riviere sur laquelle il étoit situé, dans un affreux desert, à dix lieuës de Cordouë au Septentrion. Habentius étoit de Cordouë, & y avoit embrassé la vie monastique à S. Christofle, situé vis-à-vis de la Ville, sur le fleuve Betis, où il vivoit reclus, ne se montrant que par une fenêtré, portant des lames de fer sur la chair. Jeremie étoit le vieillard qui avoit fondé le monastere de Tabane.

Ces six vinrent ensemble se présenter au cadî, & crierent tout d'une voix : Nous sommes dans les mêmes sentimens, que nos freres Isaac & Sanche : condamnez-nous de même. Nous confessons, que J. C. est Dieu, nous reconnoissons vôtre prophete pour précurseur de l'antechrist, & nous déplorons vôtre aveuglement. Aussitôt ils furent condamnez à perdre la tête : toutefois le vieillard Jeremie pour quelque chose qu'il avoit dit de plus fort que les autres, fut auparavant rudement fouëtré jusques à ne pouvoir se soutenir. Quand ils furent arrivés au lieu du supplicé, ils s'y excitoient les uns les autres.

Pierre & Valabonse furent executez les premiers: A N. 851.
 tous les corps furent attachez à des pieux, &
 quelques jours après brûlez dans un grand feu,
 & les cendres jettées dans le fleuve. L'église fait la
 memoire de ces six martyrs le jour de leur mort.

Mart. R. 7. Jun.

6. 54.

Un diacre nommé Sisenand se presenta aussi
 au martyre, invité, comme il disoit, par Pierre
 & Valabonse depuis qu'ils furent au ciel. Il étoit
 natif de Badajos; & aiant été amené de Cordouë
 pour étudier, il fut élevé dans le monastere de
 S. Aciscle. On crut qu'il avoit appris par reve-
 lation l'heure de son supplice; car étant dans la
 prison & faisant réponse à un ami: après avoir
 écrit trois ou quatre lignes, il se leva tout d'un
 coup rempli de joie, & donna sa réponse com-
 mencée au valet qui l'attendoit, en disant: Re-
 tire-toi, mon enfant, de peur que les soldats ne
 te prennent. Aussi-tôt ils arriverent en criant &
 l'emmenèrent, en lui donnant des soufflets & des
 coups de poing. Il fut présenté au cadi; & aiant
 persisté dans sa confession, on l'exécuta à mort
 dans la fleur de sa jeunesse, le jeudi seizième de
 Juillet, la même année 851. Le corps fut laissé sans
 sepulture à la porte du palais: mais long-tems
 après des femmes aiant trouvé ses os dans les
 pierres que la riviere entraînoit, on les enterra
 à S. Aciscle. L'église fait memoire de ce martyr
 le jour de sa mort.

Mart. R. 16. Jul.

Le diacre Paul, natif de Cordouë, & élevé dans
 le monastere de S. Zoile, servoit les prisonniers
 avec une grande charité. Saint Zoile est un mar-

Prud. 4. Steph.

AN. 851.

Mart. R. 27. Jun.

tyr qui souffrit à Cordouë, avec dix-neuf autres, sous Diocletien, & est honoré le vingt-septième de Juin. L'exemple & les discours de saint Siférand exciterent Paul à se présenter au cadi, & à lui reprocher la fausseté de sa religion. Comme il étoit en prison, Tiberin prêtre de Badajos, arrêté depuis vingt ans, pour quelque plainte que l'on avoit portée au roi contre lui; le pria d'obtenir sa délivrance, quand il seroit devant Dieu, & Paul le lui promit. Il souffrit le martyre le lundi vingtième de Juillet; & peu de jours après le prêtre Tiberin sortit de prison, & retourna chez lui. Le samedi suivant vingt-cinquième de Juillet fut martyrisé Theodemir, jeune moine de Carmone, & enterré avec Paul dans l'église de S. Zoile. L'église les honore l'un & l'autre le jour de leur martyre.

*Mart. R. 20. & 25. Jul.*LVI.
Flore & Marie.*Eulog. II. c. 8.*

Il y eut aussi des femmes qui souffrirent en cette persécution. La première fut Flore, née en un lieu nommé Ausinien, à huit milles de Cordouë d'une mere Chrétienne & d'un pere Musulman, qui étoient venus de Seville. Il mourut, & sa veuve éleva Flore dans la piété: où elle fit un tel progrès, que dès l'enfance elle jeûnoit le carême, & donnoit secretement aux pauvres, ce qu'elle recevoit de sa mere pour son dîner. Le carême étoit bien avancé quand on s'en aperçût; & sa mere, qui craignoit que le jeûne ne lui nuisît en un âge si tendre, eut bien de la peine à l'empêcher d'achever. Au commencement elle n'osoit assister souvent aux assemblées des Chré-

tiens, à cause de son frere qui étoit Musulman, & qui l'observoit : mais depuis, mieux instruite de la nécessité de confesser la foi, elle quitta la maison à l'insçû de sa mere, & se retira secretement avec sa sœur chez des religieuses, où elles étoient en sûreté. Le frere s'en vengea contre les Chrétiens, fit mettre en prison quelques clercs, & persecuta les religieuses : mais Flore ne voulant pas que l'église souffrît pour elle, revint publiquement à la maison & dit : Me voilà, puisque vous me cherchez, je suis Chrétienne & prête à tout souffrir pour Jesus-Christ.

Alors son frere, après avoir en vain effaié de la pervertir par les caresses, les menaces & les coups, la mena devant le cadi, & dit : Ma jeune sœur, que voici, observoit comme moi nôtre religion : mais les Chrétiens l'ont seduite. Le cadi demanda à Flore ce qui en étoit, & elle répondit, qu'elle avoit toujourns été Chrétienne. Le juge irrité la fit prendre par deux soldats, qui l'étendirent en lui tenant les mains ; & on lui donna tant de coups de foüet, même sur la tête, que le crane fut découvert. Le cadi la rendit à son frere à demi morte, le chargeant de la faire panser, l'instruire de la loi & la lui ramener. Le frere l'aïant ramenée dans sa maison, la mit entre les mains de quelques femmes : pour la panser & la pervertir, aïant soin de la tenir bien enfermée. Toutefois quelques jours après, Flore se sentant guerie, trouva moïen une nuit de passer par dessus la muraille, bien que fort haute, sur une petite maison voi-

AN. 851.

fine d'où elle gagna la ruë, & se retira dans les tenebres chez une personne fidelle: puis elle sortit de Cordouë & alla à Ossaria, bourgade près de Tucci, où elle demeura cachée avec sa sœur. Enfin le desir du martyre l'en fit sortir: elle vint à Cordouë; & comme elle prioit dans l'église de S. Aciscle, & se recommandoit aux saints martyrs, une autre vierge nommée Marie y entra aussi pour prier.

Sup. n. 46.

C'étoit la sœur du diacre Valabonse, martyrisé peu auparavant. Comme Marie étoit son aînée, il avoit eu pour elle un amour & un respect filial; & elle de son côté l'aimoit tendrement. Elle avoit vécu jusques-là dans le monastere de Cuteclar, où son pere l'avoit mise, sous la conduite d'une sainte femme nommée Artemie, dont les deux fils Adolfe & Jean avoient souffert le martyre, au commencement du regne d'Abderame. Marie desirant ardemment de suivre son frere, sortit du monastere & vint à Cordouë chercher le martyre. Elle entra dans l'église de saint Aciscle; & y aiant trouvé Flore, elles se communiquerent l'une l'autre leur dessein, s'embrasserent & se promirent de ne se jamais separer. Ainsi dans la chaleur de leur zele, elles allerent se presenter au cadi; & Flore dit: Je suis celle que vous avez fait autrefois déchirer de coups, parce qu'étant de race de Musulmans, j'ai embrassé la religion Chrétienne. J'ai eu la foiblesse de me cacher jusques à present: mais aujourd'hui me confiant en la puissance de mon Dieu, je vous déclare que

je reconnois Jesus-Christ pour Dieu, & que je deteste vôtre faux prophete. Marie ajoûta : Et moi qui ai un frere entre ceux qui ont confessé Jesus-Christ, je vous déclare aussi que je le croi Dieu, & vôtre religion une invention des demons. Le cadi leur fit de terribles menaces, & les envoia en prison, dans la compagnie des femmes prostituées: les deux vierges s'y appliquoient au jeûne & à la priere.

Le prêtre Euloge, qui de son côté étoit alors en prison, connoissoit ces saintes filles; & aiant appris que des Chrétiens mêmes travailloient à les ébranler, & que leur fermeté étoit en peril; il composa une instruction, qu'il leur envoia. Euloge étoit né à Cordouë, de race de senateurs, & fut élevé dans le clergé de l'église de S. Zoile, où il se distingua par sa vertu & par sa doctrine. Mais non content des instructions, qu'il y recevoit, il cherchoit par tout les plus habiles maîtres; & fut disciple entre autres de l'abbé Speraïndeo, fameux dans toute la province. Euloge étant venu en âge, fut ordonné diacre, & peu de tems après il fut prêtre, & mis au rang des docteurs: car l'église de Cordouë étoit une école celebre. Dés-lors il mena une vie plus austere, joignant les veilles & les jeûnes à l'étude de l'écriture sainte. Il visitoit souvent les monasteres, pour s'instruire de plus en plus dans la vertu; & après avoir profité de ceux qui étoient au voisinage de Cordouë, il se servit de l'occasion d'un voiage qu'il fut

LVII.
Commencemens
de S. Euloge.

*Vita ap. Boll. vi.
Mart. to. 7. p. 91.*

A N. 851.

obligé de faire en France, l'an 844. pour visiter ceux du voisinage de Pampelune. Il apporta de ce país plusieurs livres negligez alors & peu connus ; entre autres la Cité de Dieu de S. Augustin , l'Eneïde de Virgile , les satyres d'Horace & de Juvenal , & plusieurs hymnes chrétiennes. Il avoit resolu de faire le voïage de Rome en esprit de penitence , pour expier les pechez de sa jeunesse : mais ses amis le retinrent.

La persecution étant émuë , un évêque nommé Reccafrede se déclara contre les martyrs ; & à sa sollicitation on mit en prison l'évêque de Cordouë & quelques autres , & plusieurs prêtres , du nombre desquels fut Euloge : comme celui qui encourageoit les martyrs , par ses instructions. Ce fut donc alors , qu'il écrivit l'exhortation au martyr , adressée aux vierges Flore & Marie. Il leur dit entre autres choses : On vous menace de vous vendre publiquement & de vous prostituer : mais sachez que l'on ne peut nuire à la pureté de vôtre ame , quelque infamie que l'on vous fasse souffrir. Ensuite il décrit ainsi la persecution. Le fonds de la prison est rempli de clerics , qui y chantent les louanges de Dieu , tandis que les églises sont en silence , desertes & pleines d'araignées. On n'y offre plus d'encens , on n'y fait aucun service. Ensuite : Ceux qui veulent vous ébranler , vous représentent cette solitude des églises , & la cessation du saint sacrifice. C'est qu'on leur propoïoit de ceder pour un tems ,
afin.

*Docum. mari.
to. 8. bibl. P. P. Pa-
ris. p. 445.*

p. 446. E.

p. 448. c.

afin de recouvrer le libre exercice de la religion. Mais, dit S. Euloge, le sacrifice le plus agreable à Dieu est la contrition du cœur; & vous ne pouvez plus reculer, ni renoncer à la verité que vous avez confessée.

AN. 851.

De cette même prison S. Euloge écrivit à Villefind, évêque de Pampelune, une grande lettre: où il le remercie de la charité avec laquelle il l'avoit reçu chez lui, lorsqu'il fut obligé d'aller en France. Il nomme les monasteres qu'il visita en ce voïage: premierement celui de S. Zacarie, au pied des Pirenées, près la riviere d'Arge, celebre par tout l'occident pour sa regularité. Il étoit d'environ cent moines, sous la conduite de l'abbé Odoaire, homme excellent en vertu & en science. Ils travailloient tous, exerçant differens métiers, gardoient un grand silence & une obéissance parfaite. Euloge demeura plusieurs jours au monastere de Leire, fondé par Ignigo Arista premier roi de Navarre, & gouverné alors par l'abbé Fortunius: à qui il se recommande à la fin de sa lettre, & à quatre autres abbez, dont on a peine à reconnoître les monasteres.

c. 8. Bibl. PP. 477.

En cette même lettre, Euloge nomme plusieurs évêques, chez lesquels il avoit passé, savoir: Senior de Saragoffe, Sifemond de Sigença, Venerius de Complut, Vistremir de Toledé, vieillard venerable; qu'il nomme la lumiere d'Espagne: ce qui montre comme la religion se conservoit, même sous la domination des Musulmans. Euloge envoie à Villefind des reliques

AN. 851.

de saint Zoïle , qu'il lui avoit promises , & y en ajoûte de saint Aciscle. Il lui dépeint la persecu- tion de Cordouë , & lui marque tous les martyrs qui avoient souffert jusques-là : commençant au prêtre Parfait , & finissant au moine Theodore. La date est du 17. des calendes de Decembre , Ere 889. c'est-à-dire du quinzième de Novembre 851.

*Eulog. epist. ad
Alu. p. 46.*

Cependant le cadi de Cordouë , poussé par le frere de Flore la fit amener le frere present , & lui demanda si elle le connoissoit. Oüi , dit-elle , c'est mon frere selon la chair. Le cadi reprit : D'où vient qu'il est fidelle à nôtre religion , & que tu es Chrétienne ? Flore répondit : Il y a huit ans ; que je suivois comme lui , l'erreur de nos peres ; mais Dieu m'ayant éclairée , j'ai embras- sé la foi Chrétienne , pour laquelle j'ai resolu de combattre jusques à la mort. Le cadi reprit : Et quel est aujourd'hui ton sentiment , sur ce que tu m'as dit il y a quelque tems ? Flore crut qu'il vouloit parler des maledictions qu'elle avoit pro- noncées contre Mahomet , & lui declara qu'elle étoit prête à en dire encore plus. Le cadi la fit re- mener en prison. Aussi-tôt Euloge , qui étoit dans la même prison , la vint trouver , & apprit d'elle comment cet interrogatoire s'étoit passé. Dix ou douze jours après , c'est-à-dire le vingt-quatrié- me de Novembre ; on mena Flore & Marie au lieu du supplice : elles firent le signe de la croix sur leurs visages , & on leur couppa la tête ; pre- mierement à Flore , ensuite à Marie. On laissa

Memor. II. c. 8.

leurs corps sur la place , exposez aux chiens & AN. 851.
aux oiseaux ; & le lendemain on les jeta dans le
fleuve. Le corps de Marie fut retrouvé & porté
au monastere de Cuteclar , d'où elle étoit sortie ,
pour venir au martyre. On ne trouva point le
corps de Flore : mais les deux têtes furent mises
à saint Aciscle de Cordouë. L'église honore ces
saintes le jour de leur martyre.

*Martyr. R. 24.
Nov.*

Euloge & les autres Chrétiens prisonniers
l'aïant appris , en rendirent aussi-tôt graces à
Dieu , à l'office de none : & continuèrent de ce-
lebrer en leur honneur les vêpres , les matines &
la messe : en se recommandant à leurs prieres. Six
jours après , c'est-à-dire le vingt-neuvième de No-
vembre , ils furent délivrez de prison , suivant la
promesse de ces Saintes. Car elles avoient dit à
quelques unes de leurs amies , que si-tôt qu'elles
seroient devant Jesus-Christ , elles le prioient
pour la liberté de leurs freres.

epist. ad. Aliti

Peu de tems après Gumefind & Servufdei
souffrirent aussi le martyre. Gumefind , né à To-
lede , étoit venu à Cordouë encore enfant , avec
son pere & sa mere , qui l'offrirent à Dieu ; & il
fut élevé dans le clergé des trois martyrs , Fauste ,
Janvier & Martial , que l'église honore le treizié-
me d'Octobre. Gumefind fut ordonné diacre ,
& enfin prêtre , pour gouverner une église de la
campagne , quoiqu'il fût encore jeune. Il vint
à la ville , & se presenta aux juges , avec Servuf-
dei jeune moine reclus ; & tous deux furent mar-
tyrifez comme les autres , le treizième de Jan-

Memor. c. 9.

Martyr. R. 13. Oct.

vier, Ere 890. qui est l'an 852. L'église en fait mémoire le jour de leur mort.

LVIII.

Autres écrits sur
la predestination.
Aug. diff. c. 18.
Lup. Fer. ep. 12.

En France Hincmar & Pardule, qui étoient tous deux dans la confiance intime du roi Charles, voïant la doctrine des deux predestinations soutenuë par les écrits de Prudence, de Loup & de Ratram: firent écrire de leur côté, par un diacre nommé Amalarius, dont l'ouvrage ne reste plus; & par Jean surnommé Scot, ou Erigene; c'est-à-dire Irlandois. Il étoit de très-petite taille, d'un esprit vif & penetrant, & avoit fort étudié la dialectique & la philosophie humaine: mais il n'étoit pas grand theologien. Il savoit le grec, & traduisit en latin les ouvrages de saint Denis, à la priere du roi Charles: car étant venu en France, il gagna les bonnes graces de ce prince, qui l'avoit toujourns auprès de lui, & le faisoit manger à sa table. Jean écrivit donc un traité de la predestination, adressé à Hincmar & à Pardule: qu'il remercie d'abord de l'honneur qu'ils lui ont fait, de le choisir pour soutenir la foi Catholique. L'ouvrage est divisé en dix-neuf chapitres; & il s'efforce d'y prouver, par toute la subtilité de la dialectique, qu'il n'y a qu'une predestination, qui est celle des élus: & que le péché & la peine n'étant que des privations, Dieu ne peut, à proprement parler, ni les predestiner, ni les prévoir. Il cite souvent saint Augustin, & pretend s'appuyer de son autorité.

Math Vestm. ar.
823.

Aug. to. 1. p. 109.

c. 15. 16. &c.

Cet ouvrage aiant paru, Venilon archevêque de Sens en envoia un extrait, divisé aussi en

dix-neuf articles, à Prudence évêque de Troïes : le priant d'en refuter les erreurs. Prudence crut y trouver celle de Pelage & d'Origene : & en fut épouvanté. Pour s'en mieux assurer, il chercha le livre entier de Jean Scot ; & l'aïant trouvé, l'auteur lui parut absolument Pelagien. Il entreprit donc de le refuter en 852. par un traité du même titre, de la prédestination, divisé de même en dix-neuf chapitres : où il rapporte les paroles de Jean, & y répond pied à pied : mais sans prendre la défense de Gothescalc. Il s'appuie par tout sur l'autorité des peres, principalement de saint Gregoire, de saint Jerôme, de saint Fulgence & de saint Augustin.

Les mêmes extraits de Jean Scot aïant été portez à Lyon : cette église crut necessaire d'y répondre, & en chargea le diacre Florus, docteur fameux dès le tems d'Agobard, dont il reste encore d'autres ouvrages : & qui avoit déjà donné un discours sur la predestination. Son traité contre Jean Scot est semblable à celui de Prudence. Il y examine toutes les propositions de son adversaire, dont il refute les sophismes ; & soutient la double prédestination, la foiblesse du libre arbitre & la necessité de la grace. Quant à Gothescalc, il en parle ainsi : Nous ne savons en quelle forme ce malheureux moine a été condamné & mis en prison depuis plusieurs années. S'il a enseigné quelque chose de si dangereux contre la foi, qu'il dût être ainsi traité par un concile : on devoit, suivant l'ancien usage, en avertir les au-

AN. 852.

Prud. pref. ibid.
p. 194.*v. Sirm. not. ad*
Avit. p. 60.
Baluz. ad Amol. p.
150.
Maug. to. I. p. 585.

A N. 852.

L I X.
Lettre d'Amolon
à Gothescalc.
*ap. Agob. to. 2.
p. 149.*

tres églises du roïaume , par des lettres synodales ; du moins après sa condamnation.

Gothescalc lui même envoïa des ses écrits par un moine à Amolon archevêque de Lyon ; le priant instamment de les lire. Amolon les aiant reçûs , demeura long-tems en doute s'il devoit répondre à un homme excommunié ; ce qui sembloit être un mépris des évêques qui l'avoient condamné. D'ailleurs il paroïsoit contre la charité de rejeter les prieres d'un malheureux : il prit donc un temperament , qui fut d'écrire à Gothescalc , mais d'adresser la lettre à Hincmar son métropolitain. Voici comme il parle à Gothescalc : Lorsque vous étiez encore en Germanie , nous avons oüï de vous des bruits fâcheux ; que vous semiez des nouveutez , & que vous agiriez des questions impertinentes. Depuis nous avons reçû , tant par d'autres que par vous , plusieurs de vos écrits , où nous voïons pleinement vos erreurs.

Il les rapporte ensuite , & les réduit à sept chefs. Premièrement , qu'aucun de ceux qui sont rachetez par le sang de Jesus-Christ ne peut perir. Secondement , que le baptême , l'eucharistie & les autres sacremens , ne sont donnez que pour la forme à ceux qui perissent ; & ne produisent en eux aucun effet , & c'est le troisiéme chef. Ensorte qu'encore qu'exterieurement ils aient été baptisez & aient reçû les autres sacremens , ils n'ont jamais été membres de l'église. Quatriémement , que les reprouvez sont tellement predestinez au

mal ; qu'aucun d'eux ne peut jamais être sauvé : AN. 852.
 comme si la predestination imposoit nécessité de
 mal faire. Cinquièmement , que la predestina-
 tion des reprouvez à leur perte est aussi irrevoc-
 cable que Dieu est immuable. Sixièmement, que
 Dieu & les Saints se réjouissent de la perte des
 reprouvez. Enfin Amolon trouvoit mauvais, que
 Gothescalc chargeât d'injures les évêques ses ad-
 versaires , & les traitât d'heretiques & de Raba-
 niques : au mépris de Raban , évêque si docte
 & si venerable. Il l'exhorte à s'humilier & se sou-
 mettre à l'autorité des évêques , pour rentrer dans
 le sein de l'église. On croit que cette lettre d'A-
 molon est de l'an 852. *Maug. diff. c. 22.*

Elle fait voir que Gothescalc n'étoit pas tou-
 jours aussi sage qu'il paroît dans ses confessions
 de foi ; & que de son principe de la predestina-
 tion des reprouvez , il tiroit des consequences
 tres-dures : car toutes ces propositions blâmées
 par Amolon en sont des suites. Avec cette lettre *p. 179.*
 on trouve un fragment d'un autre que l'on croit
 avoir été d'Amolon à Hincmar ; où il traite de la
 predestination de la grace & du libre arbitre , sui-
 vant les principes de saint Augustin.

Cette année 852, qui étoit la sixième du pape
 Leon I V. la nouvelle ville qu'il faisoit bâtir au-
 tour de l'église saint Pierre fut achevée ; & il la
 dedia solennellement le vingt-septième jour de
 Juin. Il la nomma de son nom la cité Leonine ;
 & aiant assemblé plusieurs évêques & tout son
 clergé , on chanta les litanies , le psautier , des

L X.
 Cité Leonine.
 Anast.

AN. 852.

hymnes & des cantiques : la procession fit le tour des murailles nuds pieds & la cendre sur la tête , & le pape fit faire par les évêques cardinaux de l'eau benite , dont ils arrosoient les murs en passant. Il prononça trois oraisons , une à chaque porte de la nouvelle ville : puis il celebra la messe dans l'église de saint Pierre , & distribua de grands presens à tout le peuple , Romains & étrangers , en or , en argent & en draps de soie : en sorte qu'il y eut ce jour-là une grande joie dans Rome.

Le pape songeoit cependant à fortifier la ville de Porto contre les incursions des ennemis : quand il se presenta à lui un grand nombre de Corfes , que la crainte des Sarrafins avoit chassez de chez eux : & qui étoient errans sans demeure fixe. Après avoir exposé leur misere , ils promirent , si on vouloit les recevoir , de demeurer eux & leurs successeurs au service du pape : qui de son côté leur offrit la ville de Porto bien fortifiée , avec des vignes , des prez & des terres labourables : des bœufs , des chevaux & d'autres bestiaux , s'ils venoient s'y établir avec leurs femmes & leurs enfans. Ils en furent contens , & le pape leur donna un precepte ou acte de donation , sous le bon plaisir des empereurs Lothaire & Loüis. Les terres qui leur furent données appartenoient à l'église , à des monasteres & à divers particuliers.



LIVRE QUARANTE-NEUVIÈME.

AN. 852.

A Cordouë la persecution continuoit. Aurelius noble & riche étoit fils d'un Musulman & d'une Chrétienne. Étant demeuré orfelin dans son enfance, il fut élevé par une tante dans la religion Chrétienne & dans la pieté: quoiqu'en même tems, ses autres parens l'obligeassent à étudier les livres arabes: ce qui ne servit qu'à lui faire mieux voir la fausseté de leur religion. Ainsi ne pouvant professer publiquement le Christianisme, il se recommandoit aux prieres des prêtres, par tout où il en rencontroit. Etant venu en âge de se marier, il demandoit à Dieu une femme, qui l'aidât dans son pieux dessein. Il en trouva une, qui étant fille de Musulmans, avoit perdu son pere en bas âge; & sa mere s'étoit remariée à un Chrétien caché, qui la convertit, & fit baptiser sa fille sous le nom de Sabigothe; & quoi qu'en public ils se mêlassent entre les Musulmans, ils étoient Chrétiens dans le cœur. Aurelius épousa donc Sabigothe par le ministère des prêtres; & ils vécurent ensemble en Chrétiens, mais secretement. Il avoit un parent nommé Felix, qui par foiblesse aiant renoncé à la foi, deploroit en secret sa chute, sans oser se déclarer Chrétien; & il avoit épousé Liliose fille de Chrétiens cachez. Ces deux maris & ces deux femmes étoient unis tous ensemble d'une étroite amitié.

I.
Martyrs de Cor.
douë. Aurelius
Felix &c.

Enlog. II.
Mem. c. 10.

*Sup. liv. XLVIII.
n. 47.*

Un jour Aurelius étant allé à la place publique , vit le martyr Jean le Marchand , que l'on promenoit par la ville , après l'avoir fustigé. Aurelius touché de ce spectacle crut qu'il étoit fait pour lui , & étant rentré dans sa maison , il dit à sa femme : Il y a long tems que vous m'exhortez à mépriser le monde , & que vous me proposez l'exemple de la vie monastique : je croi que l'heure est venuë , d'aspirer à une plus grande perfection. Vivons désormais comme frere & sœur , appliquons-nous à la priere & nous preparons au martyre. Sabigothe ravie de cette proposition , la recût comme venant du Ciel. Ils avoient un lit de parade magnifique , mais ils couchoient séparément sur des cilices : jeûnant souvent , priant sans cesse , méditant pendant la nuit les pseumes qu'ils savoient : prenant grand soin des pauvres. Ils visitoient les confesseurs prisonniers , entre autres Jean , le moine Isaac , Flore & Marie : car ceci se passoit avant leur martyre. Aurelius visitoit les hommes , Sabigothe les femmes.

Aurelius fit alors connoissance avec le prêtre Euloge ; & lui demanda conseil touchant ce qu'il devoit faire de son bien , & de deux enfans , que Dieu lui avoit donnez. Est-il permis , disoit-il , de les laisser en si bas âge exposez à être elevez dans la fausse religion ? Laisserai-je mon bien , sans en disposer , pour être aussi-tôt confisqué ? Euloge , après l'avoir exhorté en general à tout quitter pour Dieu , lui conseilla d'envoier ses enfans en lieu de sûreté , où ils fussent elevez

chrétiennement & devendre son bien, pour le distribuer aux pauvres : à la reserve d'une partie, pour la subsistance des enfans. Peu de tems après le martyre de Flore & de Marie, Sabigothe les vit en songe, vêtues de blanc, & portant des bouquets de fleurs, accompagnées de plusieurs saints. Que dois-je esperer, leur dit-elle, de la priere que je vous ai faite dans vôtre prison? serai-je assez heureuse pour vous suivre par le martyre? Vous y êtes destinée, dirent-elles, vous l'accomplirez dans peu; & nous vous donnons pour signe un moine, que nous vous enverrons, & qui souffrira avec vous. Aiant raconté ce songe à son mari, ils ne songerent plus qu'à se preparer au martyre: vendirent tous leurs biens, garderent une partie du prix pour leurs enfans; & donnerent le reste aux pauvres. Ils visitoient les monasteres, pour y recevoir des instructions; principalement celui de Tabane, où ils mirent leurs enfans sous la conduite des religieuses: car c'étoit deux filles, l'une de neuf ans, l'autre de cinq.

Aurelius alla consulter entre autres Alvar, qu'Euloge reconnoissoit pour son maître, & qui passoit pour le plus grand docteur de son tems. Alvar l'exhorta à bien s'éprouver, si après avoir résisté aux premiers tourmens, il persevereroit jusques à la fin; & s'il cherchoit plus le merite du martyre devant Dieu, que la gloire qui lui en reviendroit devant les hommes.

Il arriva cependant à Cordouë un moine de Palestine nommé George, qui étant né près de

II.
George moine &
martyr.

 A N. 852.

Bethleem , avoit passé vingt-sept ans dans le monastere de saint Sabas , à huit mille de Jerusalem au midi : où vivoient alors cinq cens moines , sous la conduite de l'abbé David. George étoit diacre , & savoit trois langues , le Grec , le Latin & l'Arabe. Son abbé l'avoit envoyé en Afrique , chercher des aumônes pour le monastere. Il y trouva l'église opprimée sous la servitude des Musulmans ; & les gens du pais lui conseillerent de passer en Espagne : mais y trouvant aussi la persecution grande , il délibéra s'il retourneroit à son monastere , ou s'il passeroit aux roïaumes des Chrétiens , c'est-à-dire en France : car on la nommoit alors ainsi , parce qu'en effet presque tous les Chrétiens d'Occident étoient sous la domination des rois François.

George étoit dans cette incertitude , quand il alla de Cordouë à Tabane , pour recommander son voïage aux prieres des moines & des religieuses. Alors l'abbé Martin & sa sœur Elisabeth lui dirent : Venez recevoir la benediction de la servante de Dieu Sabigothe. Si-tôt qu'elle l'eût regardé , elle dit ; C'est ce moine , qui nous est promis pour compagnon de nôtre combat. George aiant appris qui elle étoit , se jetta à ses pieds , & se recommanda à ses prieres. Le lendemain ils vinrent tous deux à Cordouë chez son mari Aurelius , devant lequel George se prosterna de même , demandant que par ses prieres il fût associé à leur martyre. Aurelius y consentit. George se trouva dès lors animé d'un nouveau zele , & ne

les quitta plus. Il vit chez eux Felix & sa femme Liliose, qui avoient aussi vendu leurs biens, & se preparent au martyre. George se hâta de terminer les affaires qui lui restoit; & quand il en fut délivré, ils consulterent tous ensemble, comment ils accompliroient leur dessein. Ils résolurent, que les deux femmes iroient à l'église à visage découvert, pour voir si on en prendroit occasion de les arrêter: ce qui arriva.

Car comme elles revenoient, un officier demanda à leurs maris, ce qu'elles alloient faire aux églises des Chrétiens? C'est, répondirent-ils, la coutume des fidelles de visiter les églises & les demeures des martyrs, & nous sommes Chrétiens. Aussi-tôt le cadi en fut averti; & Aurelius alla dire adieu à ses filles, leur donnant le baiser de paix. Le lendemain avant le jour il prit congé du prêtre Euloge & de ceux qui étoient avec lui, qui lui baisèrent les mains, le regardant déjà comme martyr, & se recommanderent à ses prières. Aurelius étant revenu chez lui, où les autres étoient assemblez, le cadi y envoya des soldats, qui crièrent à la porte: Sortez misérables, venez à la mort, puisque vous vous ennuiez de vivre. Les deux maris & les deux femmes sortirent pleins de joie, comme s'ils alloient à un festin. Le moine George, voyant que les soldats ne le prenoient point, leur dit: Pourquoi voulez-vous obliger les fidelles à embrasser votre fausse religion? Ne pouvez-vous aller sans nous en enfer avec votre prophete? Alors les soldats le jettant

AN. 852.

par terre, lui donnerent quantité de coups de pied & de poing. Sabigothe lui dit : Levez-vous, mon frere, marchons. Il répondit, comme s'il n'eût rien souffert. Ma sœur, c'est autant de gagné. On le releva demi mort, & on le mena devant le cadi avec les autres.

D'abord le cadi leur demanda doucement, pourquoi ils quittoient leur religion & couroient à la mort, leur faisant de belles promesses : mais comme ils declarerent leur attachement à la religion Chrétienne, & leur mépris pour celle de Mahomet, il les envoia en prison chargez de chaînes, & ils y demurerent cinq jours, qui leur parurent fort longs, par l'impatience de mourir pour Jesus-Christ. Comme on les en tira, pour les remener devant les Juges, Sabigothe encourageoit son mari. Après le second interrogatoire on les condamna à mort : excepté le moine George, à qui l'on permit de se retirer : parce que les juges ne lui avoient rien oüi dire contre leur prophete. Alors, craignant d'être separé des martyrs, il déclara qu'il tenoit Mahomet pour disciple de Satan, ministre de l'Antechrist & cause de la damnation de ses sectateurs. Il fut donc condamné avec les autres. Felix fut executé le premier, puis George, Liliose, Aurelius & Sabigothe, tous le vingt-septième de Juillet, Ere 890. qui est l'an de grace 852. L'église Romaine honore leur memoire le même jour. Les Chrétiens enleverent leur corps à la dérobée, & les enterrent en divers lieux. George & Aurelius au mo-

Martyr. R. 27. Jul.

nastere de Pillemelar, Felix à saint Christoffe au delà du fleuve Betis, Sabigothe à l'église des trois saints Fauste, Janvier & Martial : Liliose à saint Genés.

Le vingtième d'Août suivant, deux jeunes moines, Christoffe & Levigilde, souffrirent aussi le martyre. Christoffe étoit de Cordouë, disciple du prêtre Euloge, moine de saint Martin de Royan dans la montagne. Levigilde étoit d'Elvire, moine de saint Juste & saint Pasteur dans la même montagne de Cordouë. Ils vinrent l'un après l'autre se présenter au Cadi, & faire leur profession de foi : mais ils furent exécutez ensemble, & on enterra à saint Zoïle les restes de leurs corps brûlez. Peu de tems après souffrirent deux jeunes hommes d'une famille illustre de Cordouë, nommez Emila & Jeremie, qui enseignoient les lettres dans l'église de saint Cyprien : l'un étoit diacre, l'autre laïque. Comme ils savoient fort bien l'Arabe, Emila parla si fortement contre Mahomet & lui dit tant d'injures; que tout ce que les autres martyrs avoient dit n'étoit rien en comparaison. Ils furent exécutez le quinzième de Septembre.

Le lendemain furent martyrisés deux moines, tous deux eunuques, l'un fort âgé, nommé Rogel, natif d'Elvire; l'autre jeune, nommé Serviodeo, qui étoit venu d'Orient depuis quelques années. Ils se joignirent ensemble, avec promesse de ne se point quitter, qu'ils n'eussent obtenu le martyre. Ils entrèrent donc dans la mosquée

A N. 852.

III.
Autres Martyrs

c. 11.

c. 12.

c. 13.

AN. 852.

de Cordouë au milieu du peuple qui y étoit assemblé, commencerent à prêcher l'évangile & exhorter les Musulmans à se convertir. Aussi tôt il s'éleva un grand bruit, on commença à les frapper de tous côtez; & on les auroit mis en pieces, si le cadi, qui étoit present, ne les eût arrachez à la fureur de ce peuple. Car les Musulmans regardent comme un grand crime, qu'un homme qui n'est pas de leur religion entre dans leur mosquée. Les deux moines furent chargez de chaînes & mis en prison: où ils continuerent de prêcher hardiment, & prédirent la mort prochaine du roi. Pour les punir d'être entrez dans la mosquée & d'y avoir prêché l'évangile, on les condamna à avoir les pieds & les mains coupez, & ensuite la tête. Ils souffrirent ce supplice si constamment, que les infidelles mêmes en furent touchez. L'église honore ces six martyrs le jour de leur mort.

Mart. R. 20.
Aug. 15. & 16.
Sept.

V.
Concile de Cor-
douë.

s. 12. 14.

s. 15.

Les Musulmans étonnez de voir tant de Chrétiens courir au martyre, craignirent une revolte. Le roi Abderame tint conseil; & il fut resolu d'emprisonner les Chrétiens, & de faire mourir sur le champ, quiconque parleroit du prophete avec mépris. Alors les Chrétiens se cachèrent, & plusieurs s'enfuirent la nuit & déguisez, changeant souvent de retraite. Plusieurs aussi ne voulant ni s'enfuir, ni se cacher, renoncèrent à Jesus-Christ, & en pervertirent d'autres. Plusieurs tant prêtres que laïques, qui louoient auparavant la constance des martyrs, changerent d'avis &

& les traitèrent d'indiscrets : alleguant même des autoritez de l'écriture , pour soutenir leur sentiment. Ceux qui dès le commencement desaprouvoient la conduite des martyrs , se plaignoient alors hautement d'Euloge & des autres prêtres : qui en les encourageant avoient attiré la persecution. Le roi fit assembler à Cordouë les metropolitains de diverses provinces ; & on tint un concile , pour chercher les moïens d'appaiser les infideles. Là en presence des évêques un greffier ou cateb , qui professoit la religion Chrétienne , mais qui étant tres-riche craignoit de perdre sa charge : attaqua un jour le prêtre Euloge , & s'emporta fort contre lui. Il avoit toujours blâmé ces martyrs , & pressoit les évêques de prononcer anathême , contre ceux qui les voudroient imiter. Enfin le concile fit un decret , qui deffendoit à l'avenir de s'offrir au martyr : mais en termes allegoriques & ambigus , suivant le stile du tems ; enforte qu'il y avoit dequoi contenter le roi & le peuple des Musulmans ; sans toutefois blâmer les martyrs , quand on penetrait le sens des paroles. Euloge n'approuvoit pas cette dissimulation.

La persecution duroit encore , & l'évêque de Cordouë étoit pour la seconde fois en prison ; quand le roi Abderame étant monté sur une terrasse de son palais & voïant des corps des martyrs encore attachés à des pieux , commanda de les brûler. Aussi-tôt il perdit la parole , & étant porté sur un lit il mourut la nuit suivante : aïant

AN. 852.

Roder. hist. Arab.
c. 26.*Elmar. lib. II.*
c. 11. p. 150.V.
Suite de l'affaire
de Gothescalc.c. 2. p. 100. c. 24.
p. 107. edit. Mang.

regné trente-un ans. C'étoit la même année 852. de l'hégire 238. Mahomet son fils aîné lui succéda, & régna trente-cinq ans. Il n'étoit pas moins ennemi des Chrétiens; & dès le premier jour de son règne il chassa tout ce qu'il y en avoit au palais, & les priva de leurs charges.

Cependant Hincmar voiant par la lettre d'Amolon à Gothescalc qu'il n'étoit pas éloigné de le condamner: lui écrivit une lettre, où il exposa la maniere dont Gothescalc avoit été jugé à Maïence & Quierci, & le sommaire de sa doctrine. Il obligea aussi Pardule évêque de Laon à écrire à Amolon sur ce sujet; & à leurs lettres ils joignirent celles de Raban à Nottingue évêque de Veronne. Remy archevêque de Lyon successeur d'Amolon répondit à ces trois lettres par un écrit, où il n'approuve pas en tout la doctrine d'Hincmar, & parle ainsi de la condamnation de Gothescalc: il nous paroît absurde, que ce pauvre moine aiant été amené au jugement des évêques, ait été premierement condamné au fouët, par les abbez qui étoient presens, & en suite condamné par les évêques suivant les canons. Il meritoit d'être châtié, pour les injures qu'on l'accuse d'avoir dit aux évêques: mais il eût mieux valu, que c'eût été par d'autres que par eux. Quant à ses sentimens, on nous pardonnera si nous disons, que ce qu'il a dit de la predestination est veritable, & ne peut être rejeté par aucun de nous, s'il veut passer pour catholique. C'est pourquoi nous sommes affligez, que

l'on ait condamné, non pas ce malheureux, mais la verité ecclesiastique. Et ensuite : Ce qui fait horreur à tout le monde, c'est que par un exemple inouï de cruauté il fut déchiré à coups de foïet : comme nous ont raconté ceux qui étoient présents, jusques à ce qu'il jettât dans un feu allumé devant lui, un memoire où il avoit recueilli des passages de l'écriture & des peres, pour les presenter au concile. Au lieu que tous les heretiques passez ont été convaincus par des paroles & des raisons. La longue & inhumaine detention de ce pauvre homme, devoit, ce nous semble, être du moins temperée par quelque consolation : pour gagner par la charité ce frere, pour qui J. C. est mort, plutôt que de l'accabler de tristesse. Cette réponse aux trois lettres est suivie d'un traité plus court, qui a pour titre : Résolution d'une question, de la condamnation generale de tous les hommes par Adam, & de la délivrance de quelques élus par Jesus-Christ.

Je n'entre point dans le détail de la doctrine contenue dans tous ces écrits; parce que cet examen seroit ennuyeux sans être utile. Tous ces auteurs ne pretendoient soutenir que la doctrine de l'église, enseignée par S. Augustin & par les autres peres, que nous avons entre les mains; & puisque nous pouvons les entendre par nous-mêmes, il importe peu de savoir, si quelques uns de ces auteurs du neuvième siècle les entendoient mal. L'autorité de ces derniers n'est pas assez grande pour regler nos sentimens : & il n'est pas de mon

A N. 852.

c. 25. p. 109.

AN. 852.

dessein de rapporter toutes les disputes des docteurs particuliers, quand elles n'ont point produit de nouvelle définition de foi, ou de decret, que nous soïons obligé de suivre.

Ce qui est de plus remarquable ; c'est que l'on convenoit de part & d'autre, que de tous les peres, S. Augustin étoit celui dont l'autorité devoit plus être suivie, en ces matieres de la predestination & de la grace ; & de là vient que Hincmar s'attachoit si fort à soutenir que le livre intitulé Hypomnesticon ou Hipognosticon étoit de saint Augustin. L'église de Lyon soutenoit le contraire ; & tous les critiques conviennent aujourd'hui qu'il n'en est pas. Mais ce qui résulte clairement de cette dispute sur la doctrine de Gothescalc, c'est que l'on ne connoissoit point encore alors d'autre theologie que l'étude de l'écriture & des peres : c'est que les évêques étoient encore regardez comme les vrais docteurs de l'église, & qu'il y en avoit plusieurs en France très savans. Il est vrai que leur stile n'est pas net & précis, comme celui des meilleurs siècles ; & qu'ils y meslent beaucoup d'expressions dures, qui se sentent de la grossiereté du tems.

De trib. epist.
c. 34.

c. 35.
V. App tom. 10.
S. Aug. init.

VI.
Translation de
S. Remy.

Floa. liv. 1. c.
27. III. c. 9.

Hincmar cependant ayant augmenté l'église de saint Remy, y fit construire une cave magnifique : dans laquelle il transféra le corps du saint, en présence de tous les évêques de sa province. Il fut trouvé entier & mis dans une chasse d'argent, avec le linceul dont il étoit envelopé : mais une partie du linceul avec le suaire ou mouchoir

qui couvroit sa tête , fut mis dans une cassette **A N. 852.**
 d'ivoire & porté à l'église de Nôtre-Dame , qui
 est la cathedrale. Hincmar n'osa rien prendre du
 corps saint ; & le roi Loüis de Germanie lui en
 aiant demandé quelque partie , il lui écrivit ,
 qu'il regarderoit comme une grande temerité , de
 diviser un corps , que Dieu avoit conservé en-
 tier durant tant d'années. Au-devant du sepul-
 cre il mit un ouvrage d'or orné de pierreries ,
 où étoit une petite fenêtré , par laquelle on pou-
 voit voir le tombeau ; & sur la chasse même il
 fit graver une inscription en vers latins : conte-
 nant la datte de cette translation l'an 852. huitième
 de son pontificat, le premier jour d'Octobre. De-
 là vient que nous celebrons en ce jour la fête de
 saint Remy, quoi qu'il soit mort le treizième de
 Janvier.

Un mois après & le premier jour de Novembre
 852. Hincmar tint son synode & donna à ses prê-
 tres une instruction par écrit en dix-sept articles.
 L'eau benite & le pain beni y sont marquez en
 ces termes : Tous les dimanches chaque prêtre
 avant la messe fera de l'eau benite , dont on as-
 pergera le peuple entrant dans l'église ; & ceux
 qui voudront en emporteront , pour en asperger
 leurs maisons , leurs terres , leurs bestiaux , la
 nourriture des hommes & des bêtes. Tous les
 dimanches & les fêtes , le prêtre benira des mor-
 ceaux de pain, soit du reste des offrandes , ou du
 sien ; & après la messe il en distribuera des eulogies,
 à ceux qui n'étoient pas disposez à communier.

X x x iij

VII.

Capitules d'Hinc-
 mar.
 to. 8. Conc. p. 569.

c. 5.

c. 7.

A N. 852.

c. 6.

Après l'office du matin le prêtre s'aquittera du service qu'il doit, en chantant, prime, tierce, sexte & none, à la charge toutefois de les dire ensuite publiquement, aux heures convenables, par lui-même, s'il est possible, ou par d'autres clercs. Puis aiant célébré la messe & visité les malades, il pourra travailler à la campagne, sans manger avant l'heure réglée selon le tems. C'est-à-dire plus tard les jours de jeûne. On voit ici que deslors la recitation des heures canoniales étoit comptée pour une obligation des prêtres : mais qu'ils pouvoient prévenir les heures, en les disant en particulier. On voit aussi que l'on n'estimoit point indigne d'eux de travailler à la terre.

c. 11.

c. 13.

Il leur est défendu de donner en gage les vases sacrez & les meubles de l'église. De prendre des présens pour ne pas dénoncer à l'évêque les pecheurs publics, ou pour differer ou avancer leur reconciliation. De participer aux excès qui se commettoient aux anniversaires des morts : ou sous pretexte d'un repas, on avoit introduit des jeux & des mascarades. On défend les festins entre les prêtres, qui s'assemblent aux calendes : ou entre les laïques, à l'occasion des confrairies.

c. 14.

c. 15.

P. 573. c. 10.

c. 17.

Défense au prêtre de donner l'eucharistie à aucun laïque pour la porter en sa maison, sous pretexte d'un malade : le prêtre doit toujours l'administrer lui-même. Les pauvres immatriculez, c'est-à-dire inscrits au catalogue de l'église, doivent être des invalides du même domaine, ou les parens du curé, s'ils sont vraiment pauvres. Le

prêtre ne peut faire des acquisitions du revenu de son église, ni sous son nom, ni sous des noms empruntez. La fréquentation des femmes est ici défenduë avec tant de soin, qu'il y a sujet de croire, que l'on voïoit beaucoup d'abus en cette matiere.

L'année suivante 853. treizième du regne de Charles, indiction première, Hincmar assista au concile tenu à Soissons le vingt-fixième d'Avril dans l'église de saint Medard. Il s'y trouva en tout vingt-six évêques de cinq provinces, dont les plus connus sont: Hincmar archevêque de Reims, Venilon de Sens, Amauri de Tours: Rotade évêque de Soissons; Loup de Châlons, Pardule de Laon, Agius d'Orleans, Prudence de Troyes, Heriman de Nevers, Jonas d'Autun. Après les évêques étoient Ribold corévêque de Reims, Loup abbé de Ferrieres, Odon de Corbie, Bavon d'Orbais. Dés l'an 851. Pascale Ratbert avoit quitté le gouvernement de l'abbaye de Corbie, pour passer le reste de ses jours en repos, dans l'étude de la philosophie Chrétienne. Il choisit pour son successeur Odon, qui avoit à peine achevé son noviciat, mais en qui il voïoit beaucoup de vigueur d'esprit & de corps. Le roi Charles assistoit en personne à ce concile. En huit sessions on y traita plusieurs affaires, dont la première fut celle des clerics ordonnez par Ebbon predecesseur d'Hincmar, qui étoient environ quatorze tant prêtres que diacres. A la première session, Sigualde tenant la place de l'archidiacre de Reims,

A N. 853.

c. 21.

VIII.

Concile de Soissons.
to. 8. Conc. p. 808.
Ann. Bertin. 853.

to. 6. a. Ben. p.
121.

Narr. Cler. Rem.
p. 343. to. 2. deub.

AN. 853.

dit, qu'il y avoit des enfans de la même église, qui demandoient à entrer. Hincmar dit : Lisez leurs noms : & Sigoalde nomma quatre chanoines de l'église de Reims, un moine de saint Thierry & huit de saint Remy. On les fit entrer par ordre du concile & du roi, & Hincmar leur dit : Quelle est vôtre demande mes freres ? Ils répondirent : Nous vous demandons la grace d'exercer les ordres, ausquels nous avons été promus par le seigneur Ebbon, & dont vous nous avez suspendus. Avez-vous une requête dit Hincmar ? Ils répondirent que non : & Hincmar reprit : Les loix de l'église demandent, que tous les actes soient écrits : celui qui se presente au baptême doit donner son nom, celui qui est promu à l'épiscopat doit avoir le decret de son élection, & les lettres de son ordination : l'excommunié est chassé de l'église ou reconcilié par écrit, les accusations se font de même ; & comme dit saint Gregoire, une sentence prononcée sans écriture ne merite pas le nom de sentence. C'est pourquoi, mes freres, il faut presenter vôtre requête par écrit.

2. pp. 54.

Ils la dresserent & la presenterent à Hincmar & aux deux autres archevêques, qui présidoient au concile. Hincmar en la lisant trouva que dans les souscriptions manquoit le nom de Vulfade un des chanoines que Sigoalde avoit nommez. Il en demanda la raison, & Sigoalde répondit qu'il étoit malade. Hincmar renvoia Sigoalde avec Liudon archidiacre de Laon & Isaac diacre
de

de Reims, qui firent souscrire la requête à Vulfade & la rapportèrent au concile. AN. 853.

Alors Hincmar dit : Cette requête me regarde manifestement. Si on se plaignoit d'un évêque, on appelleroit à moi : mais puisque ces frères se plaignent de mon jugement, il faut qu'ils appellent par une requête à des juges choisis. Sur quoi il cita deux canons du recueil des conciles d'Afrique, & un article des capitulaires, suivant la collection d'Ansegise : pour montrer que l'on ne peut plus appeler des juges que l'on a choisis. C'est pourquoi, ajouta-t'il, nous devons choisir des juges de part & d'autre. Et il presenta son libelle, où il choisissoit, pour cette cause seulement les deux archevêques de Sens & de Tours, & Pardule évêque de Laon, pour représenter le siège de Reims. Sauf, ajouta-t'il, l'autorité de ma métropole & le respect du saint siège. Aussitôt il quitta sa place & y fit asseoir Pardule. Ensuite il permit à ses parties de choisir des juges, soit les mêmes, soit d'autres. Ils convinrent des mêmes, seulement ils ajoutèrent Prudence évêque de Troyes : apparemment pour temperer l'autorité de Pardule ami déclaré d'Hincmar. Il consentit à ce choix & l'on en écrivit l'acte, qui fut envoyé à Vulfade, pour le souscrire. C'est ce qui se passa en cette affaire dans la première session. Les clercs ordonnés par Ebbon réclamèrent depuis contre cette procédure : prétendant qu'ils n'avoient point été libres, en donnant leur requête ni en choisissant les juges.

Narr. Cler. Rom.

A N. 853.

p. 87.

Dans la seconde session les juges choisis dirent : Il faut voir si la déposition d'Ebbon a été canonique, & s'il a été rétabli ; pour savoir, si ceux qu'il a ordonnés depuis sa déposition doivent exercer leurs fonctions : c'est à ceux qui ont ordonné Hincmar d'en répondre. Alors Theodoric évêque de Cambrai se leva & presenta un écrit au concile, en disant : Je déclare de vive voix & par cet écrit, ce que j'ai vû & oïi de la déposition canonique d'Ebbon. Loup abbé de Ferrières en fit la lecture ; & il contenoit comment Ebbon s'étoit reconnu coupable & avoit été jugé tel par les évêques, qu'il avoit choisis pour juges & pour témoins, dont Theodoric étoit ; & qu'il avoit renoncé à l'épiscopat, suivant le jugement de quarante-trois évêques. On lut encore des actes, qui prouvoient que sa déposition avoit été confirmée par le pape Sergius ; & qu'il n'avoit pas laissé de reprendre irrégulièrement les fonctions de l'épiscopat. C'est ce qui fut fait en la seconde session.

*Sup. liv. XLVII.
n. 47.*

*Sup. l. XLVIII.
n. 8.*

Dans la troisième les juges dirent : Nous voulons maintenant que les ordonnateurs d'Hincmar montrent, qu'il a été canoniquement ordonné. Rothade évêque de Soissons se leva & presenta les canons suivant lesquels un évêque métropolitain doit être ordonné ; & que s'il n'est pas pris de l'église même, le clergé & le peuple de cette église doit le postuler d'une église voisine. Il produisit aussi les lettres canoniques d'Erchanrad évêque de Paris, du diocèse duquel Hincmar

*Sup. l. XLVIII.
n. 18.*

XXX

X. 1001

avoit été tiré , confirmées par l'archevêque de Sens & ses autres suffragans : par lesquelles il ac-

A N. 853.

cordoit Hincmar au clergé & au peuple de Reims, dont il produisit aussi le decret de postulation. Par la lecture de toutes ces pieces il fit voir qu'il avoit ordonné Hincmar canoniquement , en presence de tous les évêques de la province. Ensuite Hincmar se leva & produisit ses lettres , qu'il avoit recûes de ses ordonnateurs, suivant les canons , dattées du jour & de l'année: plus une lettre des évêques de toute la Gaule au pape , pour la confirmation de son ordination: parce que le pape Sergius avoit confirmé la condamnation d'Ebbon. Il montra aussi au roi, qui étoit present, & au concile , les lettres du roi adressées au saint siege pour l'approbation de son élection.

En conséquence de ces lectures le concile jugea dans la quatrième session, qu'Hincmar avoit été ordonné canoniquement: d'autant plus, qu'il avoit reçu du saint siege le pallium. Puis les juges demanderent , ce que le concile decidoit , touchant ceux qu'Ebbon avoit ordonnez depuis sa déposition. Alors Immon évêque de Noïon se leva & produisit un rôle contenant les canons & les decrets des papes : pour montrer qu'Ebbon n'avoit pû donner à personne ce qu'il n'avoit plus. Ainsi le concile decida, dans la cinquième session, que tout ce qu'Ebbon avoit fait depuis sa déposition , excepté l'administration du baptême, étoit nul; & que ceux qu'il avoit ordonnez, quelque part qu'ils fussent , étoient privez à ja-

AN. 853.

mais des fonctions de leurs ordres. Un d'eux nommé Fredebert chanoine de l'église de Reims, dit qu'il s'étoit laissé ordonner par Ebbon, parce qu'il avoit vû que trois de ses suffragans, Rothade de Soissons, Simeon de Laon & Erpuin de Senlis s'étoient assemblez dans l'église metropolitaine de Reims, avec les lettres de l'empereur Lothaire & l'avoit rétabli. On produisit pour ce fait des prétenduës lettres de neuf évêques de la province de Reims, qui furent manifestement prouvées fausses. Au contraire Immon évêque de Noïon produisit un rôle, qui détruisoit ce que les complaignans avoient avancé, & montrait, qu'ils avoient communiqué avec Ebbon depuis sa déposition. C'est pourquoi ils furent jugez calomniateurs; & comme tels, excommuniés suivant les canons: car leur ordination aïant été déclarée nulle, ils n'avoient point d'ordres ecclésiastiques pour être déposés.

Dans la sixième action Hincmar reprit sa place, par le decret du concile, pour y présider avec les deux autres archevêques, dans ce qui restoit à terminer. Alors on examina l'affaire de Halduin ordonné diacre par Ebbon, & depuis ordonné prêtre par Loup évêque de Châlons. Loup se leva & produisit un écrit contenant que pendant la vacance du siege de Reims, le roi Charles lui avoit commandé d'y faire le saint chrême & les autres fonctions nécessaires; & en particulier d'ordonner prêtre Halduin & le consacrer abbé de Hautvilliers; & qu'il lui avoit été pre-

senté avec les autres à l'ordination par l'archidia-
cre de Reims. Le concile jugea qu'Halduin aiant
été ordonné prêtre par surprise, & sans être dia-
cre, devoit être déposé. Dans la septième session
on traita de ceux qui avoient communiqué avec
Ebbon, dans la priere ou l'oblation. On trouva
qu'ils étoient excommuniez suivant les canons:
mais qu'Hincmar à son ordination les avoit re-
conciliez. Enfin dans la huitième session le con-
cile à la priere du roi Charles, leva l'excommu-
nication prononcée dans la session cinquième
contre les clerics qui avoient prétendu être or-
donnez par Ebbon. C'est ce qui reste des actes
de ce concile: mais on y traita plusieurs autres
affaires, comme on voit par les canons.

Heriman évêque de Nevers étoit attaqué
d'une maladie, qui lui troublant l'esprit, lui fai-
soit commettre des actions indignes de son rang
& prejudiciables à son église. Il fut enjoint à
l'archevêque de Sens son metropolitain d'aller à
Nevers, avec quelques autres évêques pour y
regler toutes les affaires de cette église; & de
garder à Sens auprès de lui l'évêque Heriman
pendant l'été, qui étoit la saison la plus contraire
à son mal, pour regler sa conduite autant qu'il
seroit possible.

L'élection de Bouchard pour l'église de Char-
tres étoit contestée. Le roi Charles vouloit qu'il
en fut évêque; mais il avoit une très-mauvaise
reputation, qui empêchoit l'archevêque Venilon
de l'ordonner. Hincmar, Pardule & Agius évê-

Y y iij

AN. 853.

IX.
Suite du con-
cile de Soissons.

p. 82. c. 2.

c. 51

10. 8. Conc. p.
1934.

AN. 853.

que d'Orleans l'exhorterent en particulier à leur déclarer, s'il connoissoit en lui quelque irrégularité qui le rendît indigne de l'épiscopat. Une partie du clergé & du peuple, qui étoient présents lui rendoit bon témoignage. Etant rentré dans le concile, il dit, qu'il y auroit de l'arrogance à se prétendre digne d'un tel rang : mais que si quelqu'un vouloit l'accuser de quelque crime, il étoit prêt à se justifier. Il ne se presenta point d'accusateur : ainsi pour ne pas laisser plus long-tems vacant le siege de Chartres, le concile ordonna, que l'archevêque de Sens enverroit sur les lieux des commissaires examiner l'élection de Bouchard, & lui en faire le rapport, afin qu'il fut ordonné canoniquement.

F. 5.

AN. BERTIN. 853.

Deux moines de saint Medard de Soissons en avoient voulu tirer Pepin neveu du roi Charles, & fils de Pepin roi d'Aquitaine, qui avoit été renfermé par le conseil des évêques & des seigneurs. Ces moines aiant tenté de s'enfuir avec lui en Aquitaine : la communauté de S. Medard avoit examiné leur cause en presence de plusieurs abbez, & les avoit chassés comme incorrigibles, suivant la regle de S. Benoist. Rothade évêque de Soissons les fit amener au concile par son archidiacre : ils furent déposés, car ils étoient prêtres, & releguez séparément en des monasteres éloignés.

G. 6.

Le roi Charles se plaignit au concile d'un diacre de l'église de Reims nommé Ragenfroy, qui étoit accusé d'avoir fait de fausses lettres en

son nom : & il lui fut défendu de s'absenter du diocèse de Reims, jusques à ce qu'il se fût justifié. Les autres canons de ce concile contiennent des reglemens generaux, que les évêques prioient le roi d'appuier de son autorité ; & pour cet effet il publia dans la septième session un capitulaire de douze articles.

Le premier porte que le roi envoie des commissaires, pour visiter tous les monasteres avec l'évêque diocésain & celui qui jouit du monastere. C'étoit souvent un laïque. On y reglera le nombre des moines ou des chanoines : leur maniere de vie, leur nourriture & leur entretien : l'hospitalité, les bâtimens & les reparations necessaires. On dressera des états des biens, & du dégat que les Normans y ont causé. Défense aux seigneurs d'empêcher les évêques de faire battre de verges les colons ou païsans serfs sujets des mêmes seigneurs, quand ils l'auront mérité pour leurs crimes. Le comte & les officiers publics doivent accompagner l'évêque en sa visite ; & lui prêter main forte, pour obliger à la penitence & à la satisfaction ceux qu'il ne peut y reduire par l'excommunication. Ainsi les évêques mêloient la puissance temporelle à la spirituelle. Le reste de ce capitulaire regarde la conservation des biens ecclesiastiques.

Saint Aldric évêque du Mans affligé de paralysie, avoit écrit au concile pour s'excuser, de ce qu'il n'avoit pû s'y trouver ; & se recommander aux prieres des évêques pendant sa vie & après sa

A N. 853.

c. 7. 8.

c. 8. Conc. p. 92.
Capit. to. 2. p. 52.

c. 9.

c. 10.

X.

Mort de saint
Aldric du Mans.

Cenc. Sueff.

mort : ce que le concile lui accorda avec beaucoup de charité, & enjoignit à l'archevêque de Tours son métropolitain d'aller au Mans, & y faire tout ce qui seroit à l'avantage de cette église.

6. 4.

Sup. l. XLVIII.
n. 10.

Mabil. Anecd.
3. p. 285.

Mart. R. 7. Janv.

S. Aldric vécut encore trois ans ; & après avoir rempli le siege vingt-quatre ans, il mourut en 856. le septième de Janvier, jour auquel l'église honore sa memoire.

Gesta n. 16. 10. 3.
Baluz. Misc. p.
44.

Il fit pour l'utilité de ses prêtres un recueil de canons, tant des anciens conciles & des decretales des papes, que des écrits des peres, des conciles où lui-même avoit assisté & des capitulaires des rois. L'an 840. avant la mort de Loüis le

Ibid. n. 58. p. 146.

Debonnaire, il tint un synode du clergé de son diocese, où on régla la quantité de messes & d'autres prieres que l'évêque devoit faire pour son clergé, & le clergé pour son évêque, tant de leur vivant qu'après leur mort. On composa même des messes exprés, qui ont des prefaces propres & des clauses pour ajoûter au canon. Entre plusieurs reglemens qu'il fit pour le service divin, celui du luminaire m'a paru le plus remarquable. Il ordonna que dans sa cathedrale il y auroit toutes les nuits quinze lumieres, dix d'huile & cinq de cire, pendant matines; les dimanches trente d'huile & cinq de cire, & ainsi à proportion, en augmentant jusques aux fêtes les plus solennelles, qui en devoient avoir au moins cent, quatre-vingt-dix d'huile & dix de cire. On peut juger par cet exemple comment les autres églises étoient éclairées, & pourquoi dans les fondations

* 46. p. 112.

fondations & les donations qu'on leur faisoit il est tant parlé du luminaire. A N. 853.

Ce n'étoit pas sans grande raison que l'on parloit des monasteres ruinez par les Normans. En 851. le treizième d'Octobre ils entrerent dans la Seine, sous la conduite d'Hofery, qui avoit brûlé Roüen dix ans auparavant. Ils demeurerent trois mois dans le país, & ruinerent entre autres le monastere de Fontenelle. Les moines, qui s'étoient déjà rachetez deux fois, n'ayant plus d'argent à leur donner, prirent le parti de fuir; & ayant deterré les os de saint Vandrille & de saint Ansbert, les emporterent avec ce qui leur restoit de meubles. Ils se retirerent dans le Pontieu, & ensuite dans le Boulonois, où ils avoient des terres; & furent reçûs charitablement par Herfende abbesse de Blangy. Cependant les Normans trouvant le monastere de Fontenelle abandonné, le brûlerent jusques aux fondemens, le neuvième de Janvier 852. environ deux cens ans après sa fondation. Ils brûlerent aussi Beauvais & le monastere de Flay, où saint Germer: & après avoir ravagé huit mois les environs de la Seine, ils s'embarquerent le cinquième de Juin, & retournerent à Bourdeaux, d'où ils étoient partis.

L'année suivante 853. au mois de Juillet les Normans vinrent dans la Loire & ravagerent la ville de Nantes, le monastere de saint Florent & les lieux circonvoisins. De-là ils remonterent la Loire, & s'étendant dans le país ils assiegerent le Mans: d'où leur chef envoia jusques à Tours,

XI.
Ravages des Normans.
Chr. Fontan. Duch.
tom. 2. p. 398.

Chr. Fontan. tom.
3. Spicil. p. 251.

Acta SS. B. tom.
2. p. 557. tom. 3. p.
455.

Sup. liv. xxxviii.
n. 59.

Chr. Norm Duch.
tom. 2. p. 5.

Ann. Bertin. 852.

AN. 853.

*Odo. Clun. de
translat. S. Mart.
tom. 7. bibl. p. 827.*

demander des contributions & faire des prisonniers. Alors comme on ne doutoit point, qu'après avoir pris le Mans ils ne vinssent assieger Tours : les chanoines de saint Martin, de l'avis des citoyens, enleverent le saint corps & le transporterent à Cormery, & delà à Orleans. Les Normans vinrent en effet à Tours, & y arriverent le huitième de Novembre. Le Cher & la Loire débordées aiant inondé le país, ils ne purent prendre la ville : mais ils ruinerent & brûlerent Marmoutier, & y tuerent cent seize moines. Vingt-quatre se sauverent dans des grottes avec Heberne leur abbé ; & quoique les Normans l'aient trouvé, lui fissent souffrir divers tourmens, il ne leur découvrit ni ses confreres ni les tresors de l'église. Les Normans s'étant retirez, les chanoines de saint Martin recueillirent avec grande charité l'abbé de Marmoutier & les vingt-quatre moines, & les logerent auprès de leur église. D'Orleans le corps de saint Martin fut transferé à saint Benoît sur Loire, & de-là à Auxerre, où il demeura trente-un an. Heberne & ses vingt-quatre moines le suivirent & l'accompagnerent toujours.

XII.
Articles de Quiercy.

*Ann. Bertin. 853.
tom. 8. Conc. p. 56.*

Maug. diff. c. 33.

Aprés le concile de Soissons, le roi Charles vint à Quiercy sur Oise : où avec quelques évêques & quelques abbez il souscrivit ces quatre articles composez par Hincmar contre la doctrine de Gothescalc. 1. Diéu par sa prescience a choisi de la masse de perdition ceux que par sa grace il a predestinez, & ausquels il a predestiné la vie

éternelle. Il a laissé les autres par le jugement de sa justice dans cette masse, & a connu par sa prescience qu'ils périroient : mais il ne les a pas predestinez à perir, quoiqu'il leur ait predestiné la peine éternelle. Ainsi nous ne reconnoissons qu'une seule predestination, qui appartient au don de la grace, ou à la retribution de la justice.

2. Nous avons perdu dans le premier homme la liberté, que nous avons recouvrée par Jesus-Christ : ainsi nous avons le libre arbitre pour le bien, lorsqu'il est prevenu & aidé de la grace, & nous avons le libre arbitre pour le mal, quand il est abandonné de la grace. Or il est libre, parce qu'il est delivré & guéri par la grace.

3. Dieu tout puissant veut le salut de tous les hommes sans exception, quoique tous ne soient pas sauvez. C'est par la grace du Sauveur que quelques-uns sont sauvez ; & par leur faute que quelques-uns perissent.

4. Comme il n'y a point d'hommes dont Jesus-Christ n'ait pris la nature, il n'y en a point pour lequel il n'ait souffert, quoique tous ne soient pas rachetez par sa passion. Et si tous ne sont pas rachetez, ce n'est pas que le prix ne soit suffisant, c'est qu'il y en a qui ne croient pas, de cette foi qui opere par la charité. La medecine salutaire composée de nôtre infirmité, & de la vertu divine, est de foi capable de profiter à tous : mais elle ne guerit que ceux qui la prennent.

Prudence évêque de Troïes fut un de ceux qui souscrivirent à ces quatre articles ; & toutefois la même année 853. il se declara contre, par un écrit

XIII.
Enée évêque de
Paris.
Hincm. de predest.
c. 21. 26.

AN. 853.

tom. 8. Conc. p.
187.
Lup. epist. 98.

zo. 8. p. 188.

solemnel. Ercanrad évêque de Paris étant mort, le roi Charles, fit élire à sa place Enée, notaire de son palais. Nous avons le decret de l'élection composé par Loup abbé de Ferrieres adressé à Venilon archevêque de Sens & aux évêques de la province, au nom du clergé de l'église matrice de Paris & des freres de saint Denis, de saint Germain, de sainte Geneviève, de saint Pierre des fossez, & des autres monasteres, & par ce decret ils declarerent, que suivant l'intention du roi, ils desirerent Enée pour leur évêque. Le concile étant donc assésé pour confirmer cette election, & Prudence de Troies ne pouvant s'y trouver à cause de ses infirmités: il envoia une lettre d'excuse, par laquelle il dit qu'il consent à l'ordination du futur évêque: à la charge qu'il souscrira à tous les decrets du saint siege, & aux écrits des peres; & en particulier à quatre articles contre les Pelagiens, savoir 1. Le libre arbitre perdu en Adam, nous a esté rendu par Jesus-Christ: en telle sorte que nous avons besoin de sa grace pour toute bonne œuvre. 2. Dieu avant tous les siècles a predestiné les uns à la vie par sa misericorde gratuite, les autres à la peine par sa justice impenetrable. 3. Le sang de Jesus-Christ a été répandu pour tous les hommes qui croient en lui, non pour ceux qui n'y croient point. 4. Dieu sauve tous ceux qu'il veut sauver, & ne veut point sauver ceux qui ne sont pas sauvez. Voilà les quatre articles que Prudence vouloit faire souscrire au nouvel évêque, comme étant

la pure doctrine de saint Augustin.

AN. 853.

Il est à croire qu'Enée y souscrivit, puis que Prudence consentit à son ordination. Car il est nommé avec les autres évêques de la province, dans la lettre écrite au nom de Venilon & de ses suffragans à l'église de Paris: par laquelle ils déclarent qu'ils ont approuvé l'élection d'Enée, dont le travail & le zèle est connu de tous ceux qui fréquentent le palais; & qu'ils ont tous souscrit à son ordination. Cette lettre fut aussi composée par Loup de Ferrières.

Lup. 9.

Un plus grand concile se tint à Verberie au mois d'Août de cette année 853. Quatre métropolitains y assistèrent avec leurs suffragans, savoir Venilon archevêque de Sens, Hincmar de Reims, Paul de Roüen & Amaury de Tours; & quelques évêques de la province de Lyon. On y parla encore de l'infirmité d'Heriman évêque de Nevers, dont il avoit été fait mention au concile de Soissons; & comme le soin que son archevêque avoit pris de lui avoit eu son effet, on lui rendit le gouvernement de son église. On approuva aussi dans ce concile les articles que le roi Charles avoit publié en celui de Soissons.

*to. 8. p. 99. Capit.
to. 2. p. 58.*

Sup. n. 82

A Cordouë le nouveau roi Mahomet continuoit la persécution. Dès le premier jour de son regne il chassa du palais tous les Chrétiens, qui étoient au service de son père; & peu de tems après il leur imposa le tribut, & ôta la paye à ceux qui servoient dans ses troupes. Il établit des officiers aussi ennemis des Chrétiens que lui: en

XIV.
Martyrs à Cordouë.
*Eulog. III.
Memor. p. I.*

 AN. 853.

c. 2. sorte que non seulement ils ne souffroient pas qu'aucun parlât contre leur prophete, mais ils en obligeoient plusieurs, par la crainte, à embrasser leur religion. Entre ces apostats on remarque le cateb ou écrivain, qui l'année precedente s'étoit déclaré contre les martyrs. C'étoit le seul de tous les Chrétiens qui fût demeuré dans le palais, à cause qu'il parloit Arabe très-élegamment: mais quelques mois après, il fut chassé comme les autres, & privé de sa charge. Ne pouvant souffrir la perte de sa fortune, il se fit Musulman, & commença à frequenter la mosquée, bien plus assiduëment qu'il n'alloit à l'église étant Chrétien. Alors on lui rendit sa charge & son logement au palais, pour servir d'exéple à en pervertir d'autres.

e. 3. Cependant le roi commanda d'abattre toutes les églises bâties de nouveau; & tout ce que l'on avoit ajouté aux anciennes, depuis la domination des Arabes. Il vouloit chasser de son royaume tous les Chrétiens & les Juifs, & n'y souffrir d'autre religion que la sienne: mais les revoltes qui s'éleverent au commencement de son regne, l'empêcherent d'exécuter ce dessein, & il eut au contraire la douleur de voir plusieurs Musulmans se faire Chrétiens, & mépriser la mort: sans compter ceux que la crainte tenoit cachez. Comme la revolte avoit diminué ses revenus, il surchargeoit les Chrétiens pour y suppléer; & de faux freres entreprenoient le recouvrement de ces exactions. Les principaux des Musulmans voïans les Chrétiens ainsi abbatus, leur disoient: Qu'est-

e. 4.
e. 5.
e. 6.

devenu vôtre courage & vôtre ardeur pour le combat ? Ceux qui s'empressoient tant à attaquer nôtre prophete , ont été punis comme ils meritoient : qu'ils y viennent maintenant , si c'est Dieu qui les pousse. Alors un jeune moine nommé Fandila , aimable & par sa bonne mine & par sa vertu , se presenta le premier au martyre. Il étoit de la ville d'Acci , aujourd'hui Guadix ; & étant venu étudier à Cordouë , il embrassa la vie monastique , & se retira à Tabane , sous la conduite de l'abbé Martin. Après qu'il y eut vécu quelques tems , les moines de Pegna-Mellar le demanderent à son abbé ; & malgré lui le firent ordonner prêtre pour gouverner la double communauté d'hommes & de femmes de ce lieu - là. Etant abbé il redoubla ses jeûnes , ses veilles & ses prieres. Un jour donc il vint à Cordouë se presenter hardiment au cadi , lui prêcher l'évangile , & lui reprocher les impuretez de sa secte. Le cadi l'ayant mis en prison & chargé de chaînes , en rendit aussi-tôt compte au roi : qui entra en grande colere , admirant cette hardiesse & ce mépris de sa puissance. Il ordonna d'arrêter l'évêque de Cordouë : mais il s'étoit sauvé par la fuite. Le roi avoit aussi donné un ordre general de faire perir tous les Chrétiens , & vendre leurs femmes pour les disperfer : mais les grands lui firent revoquer cet ordre , lui representant qu'il n'étoit pas juste de perdre tant de peuple pour la temerité d'un seul , à laquelle aucun des plus sages & des plus considerables n'avoit pris

A N. 853.

Martyr. R. 13. Jun.

part. Il se contenta donc de faire couper la tête à Fandila ; & exposer son corps au delà du fleuve , le treizième de Juin 853. L'église en fait mémoire le même jour.

Le lendemain Anastase aussi prêtre & moine souffrit le martyre. Il fut instruit dès l'enfance à S. Aciccle de Cordouë : étant diacre , il en quitta les fonctions , pour embrasser la vie monastique ; & fut enfin ordonné prêtre. S'étant donc présenté aux juges , & aiant parlé contre leur prophete , il fut aussitôt executé ; & avec lui Felix moine natif de Complut , mais Africain d'origine. Ils eurent l'un & l'autre la tête tranchée. Le même jour vers l'heure de none , une religieuse nommée Digne , du monastere de Tabane , qui gouvernoit Elisabeth , se presenta au martyre. Peu de tems auparavant elle crut voir en songe sainte Agathe , qui tenant des lis & des roses lui en donnoit une , & l'appelloit à la suivre. Depuis ce jour elle desiroit ardemment le martyre : si bien qu'aiant appris celui d'Anastase & de Felix , elle ne put attendre davantage : mais ouvrant secrettement sa clôture , elle se rendit en diligence à Cordouë , & demanda hardiment au cadî pourquoi il avoit fait mourir ses freres , qui ne souüenoient que la verité. Elle ajouta sa profession de foi & des maledictions contre la fausse religion ; & le cadî lui fit aussitôt couper la tête & pendre le corps par les pieds avec les deux autres. Ces trois martyrs souffrirent donc en même jour le quatorzième de Juin , Ere 891. qui est l'an 853. le lendemain

Benilde

Benilde femme avancée en âge & d'une grande piété, souffrit le même martyre : & l'église honore ces quatre saints le jour de leur mort. Leurs corps furent brûlez quelques jours après & jetez dans le fleuve.

Colombe sœur de l'abbé Martin, & de l'abbesse Elisabeth, mais beaucoup plus jeune, charmée de la vertu de sa sœur & de Jeremie son beau-frere, étoit très souvent chez eux ; & conceut un grand désir de se consacrer à Dieu. Sa mere, qui la vouloit marier, le trouvoit fort mauvais ; & s'en prenoit à sa fille aînée & à son gendre. Colombe refusa plusieurs partis ; & enfin se trouvant libre par la mort de sa mere, elle se retira avec sa sœur au monastere de Tabane, sous la conduite de Martin son frere. Elle y fut l'exemple de toutes les religieuses, & pour vaquer plus librement à l'oraison, elle obtint de s'enfermer seule dans une cellule. Mais les Musulmans aiant dissipé la communauté de Tabane ; les religieuses furent obligées de se retirer à Cordouë, dans une maison qu'elles avoient près l'église de saint Cyprien. La ferveur de Colombe y croissoit de jour en jour ; & poussée par de frequentes révelations, elle sortit secretement du monastere, demanda le logis du cadi, se presenta devant lui, lui déclara sa foi, & l'exhorta doucement à se convertir. Le cadi surpris de sa beauté & de ses discours, la mena au palais, & la presenta au conseil, où elle continua de parler si fortement, que n'esperant pas de la faire

AN. 853.

Martyr. R. 14.
& 15. Juin.

c. 9.

AN. 853.

changer, on la fit executer aussi-tôt devant la porte du palais. Elle fit un present au bourreau qui devoit lui couper la tête, & son corps ne fut point exposé comme les autres: mais on le mit dans un panier revêtu, comme il étoit d'habits de lin, & on le jetta dans le fleuve. C'étoit le dix-septième de Septembre 853. Ere 891. Six jours après son corps fut trouvé entier par les soins de quelques moines, & apporté au prêtre Euloge: qui l'enterra honorablement dans l'église de sainte Eulalie.

c. 21.

Pompose religieuse de Pegna-mellar suivit l'exemple de Colombe. Ce monastere étoit dédié à saint Sauveur, & situé au pied d'une roche où des abeilles s'étoient logées, ce qui lui donna ce nom, qui signifie Roche-de-miel. Pompose s'y étoit retirée avec son pere & sa mere & toute sa famille; & étoit parvenue à une grande perfection. Elle apprit le jour même le martire de Colombe; & comme elle soupiroit depuis long-tems après cette grace, elle sortit du monastere la nuit suivante, vint à Cordouë, se presenta le matin au cadî, & eut la tête tranchée le dix-neuvième de Septembre. Son corps jetté dans le fleuve fut retiré & enterré à sainte Eulalie avec celui de sainte Colombe. L'église honore ces deux saintes, chacune à leur jour.

*Mart. R. 17.
19. Sept.*

XV.
Concile de
Rome.

*Anast. in Leo
tom. 8. Conc. p.
101. 113.*

Sur la fin de la même année le pape Leon IV. tint à Rome dans l'église de saint Pierre un concile de soixante-sept évêques, entre lesquels il y en avoit quatre envoyez par l'empereur Lothaire

ſçavoir Joſeph d'Yvrée, Nottingue de Breſſe, AN. 853.

Pierre de Spolette, & Pierre d'Arezze. Jean archevêque de Ravenne y envoia à ſa place un diacre nommé Paul. Le concile ſ'asſembla le huitième jour de Décembre, indiſtion ſeconde, la ſeptième année du pape Leon; la trente-ſeptième de l'empereur Lothaire, la cinquième de ſon fils Loüis: c'eſt-à-dire, l'an 853. D'abord le diacre Nicolas lut un diſcours du pape au concile, & le diacre Benoift lut une réponſe au nom des évêques: puis on publia quarante-deux canons, dont les trente huit premiers ſont ceux du concile tenu par le pape Eugene II. en 826. avec quelques additions. Les quatre derniers

Sup. l. XLVII.
n. II.
c. 39.

portent: Que l'on retranchera le nombre ſuperflu des prêtres qui ſe trouvoient à Rome, ordonnez par les évêques les plus voiſins, & dont le tiers ſuffiſoit pour faire le ſervice. Tous les prêtres de la ville & de la campagne viendront au ſynode de leur évêque. Les laïques ne mettront point de prêtre d'un autre diocèſe dans les églifes de leur dépendance, ſans le conſentement de l'évêque diocèſain; ſous peine d'excommunication contre le laïque, & de dépoſition contre le prêtre. Les abbez ni les autres patrons eccleſiaſtiques ne ſe donneront point non plus cette liberté. Car les prêtres ne peuvent être placez, que par ceux qui ont droit de les ordonner & de les corriger: c'eſt-à-dire, par les évêques. En ce même concile fut dépoſé Anaſtaſe prêtre cardinal de l'églife Ro-

c. 40.

c. 41.

c. 42.

p. 120.

AN. 853.

maine du titre de saint Marcel. Depuis cinq ans il avoit quitté Rome & demeuroid dans le diocèse d'Aquilée. Le pape l'avoit avertit par lettres jusques à quatre fois ; & l'avoit excommunié en deux conciles , pour sa désobéissance. Ensuite le pape se trouvant à Ravenne avec le jeune empereur Loüis , obtint de lui un ordre au prêtre Anastase de retourner à son église , à un jour marqué ; & chargea de l'exécution Notingue évêque de Bresse & le comte Adalgise. Le terme étant passé , le pape du consentement des évêques l'anathematisa. Puis étant parti de Ravenne & revenu à Rome , comme il sçut qu'Anastase s'étoit avancé jusques à Clusium en Toscane : il lui envoya trois évêques , pour le citer au concile , qui se devoit tenir le quinzième Novembre de la même année 853. & il manqua encore.

Le pape fit donc lire dans ce concile du huitième de Decembre une lettre où il rapportoit toute cette procedure : les trois évêques qui avoient été envoiez à Anastase firent leur rapport & on lût la citation dont ils étoient chargés. Le pape demanda aux évêques envoiez de l'empereur pourquoi ils ne representoient point ce prêtre suivant son ordre ; & ils dirent qu'ils n'avoient pû le trouver. Enfin de l'avis du concile , & suivant le troisième canon d'Antioche , le prêtre Anastase fut déposé ; & l'acte de déposition souscrit par le pape , l'empereur Loüis , cinquante-neuf évêques presens , huit deputez d'absens , vingt prêtres & six diacres de l'église Romaine.

Sup. liv. XII.

n. 12.

La ville de Centumcelles étoit déserte depuis quarante ans; & ses murailles étant ruinées, elle étoit exposée aux insultes des Sarrafins: ce qui avoit obligé ses habitans à se retirer dans les bois & sur les montagnes, où ils vivoient comme des bêtes, dans des allarmes continuelles. Le pape Leon en eut pitié, & s'y transporta, pour chercher un lieu plus seur, où l'on pût transférer la ville. Enfin il le trouva à douze mille delà sur la montagne, & y fit bâtir une ville nouvelle, qu'il nomma de son nom Leopolis, & en fit solennellement la dédicace; comme il avoit fait celle de la ville de saint Pierre. Il fit le tour en procession, jettant de l'eau-benite sur les murailles; & aiant célébré la messe, il distribua de sa main des largesses au peuple. Il fit aussi de grands presens aux églises de cette nouvelle ville: dont la dédicacē fut le quinzième d'Octobre, la huitième année du pontificat de Leon, qui est l'an 854. Dans la suite des siècles cette demeure s'est trouvée moins commode, & les habitans sont retournez à l'ancienne Centumcelles sur la mer, qu'ils ont nommez par cette raison *Civita vecchia*, vieille ville.

Cependant à C. P. l'empereur Michel devenu grand & poussé par son oncle Bardas, qui vouloit regner sous son nom, obligea Theodora sa mere, à se retirer. Ce jeune prince étoit plongé dans la débauche; & tout occupé des spectacles des chariots qu'il conduisoit souvent lui-même, & tenoit sur les fonts les enfans des cochers du

AN. 854.

XVI.
Fondation de
Leopolis.
Anast.

*Sup. liv. XLVIII.
n. 59.*

*v. Baudran.
Centumcell.*

XVII.
Impietez de
l'empereur Mi-
chel.

*Post. Theoph. IV.
n. 21. 36. 37.*

AN. 854.

n. 38.

Cirque. Il avoit près de lui une troupe de débauchez, qu'il traittoit avec grand honneur : & se moquant de la religion, il leur faisoit porter des ornemens pontificaux tissus d'or, & contre-faire les plus saintes ceremonies. Il nommoit patriarche leur chef Theophile, furnommé Gryllus; & donnoit aux autres les noms des onze metropolitains des premiers sieges soumis à C. P. prenant lui-même celui de Colonie : car il tenoit à honneur d'être de la troupe. Ils imitoient les chants de l'église avec des guitarres dont ils jouïoient, tantôt plus doucement, tantôt plus fort, selon qu'ils vouloient représenter ce que les prêtres disoient bas, ou chantoient à haute voix. Ils avoient des vases d'or ornez de pierres, qu'ils emplissoient de vinaigre & de moutarde, pour distribuer en forme de communion.

Ils faisoient des processions par la ville, où Gryllus étoit monté sur une asne, & suivi de tous les autres. Un jour ils rencontrèrent le patriarche Ignace, qui marchoit en procession avec son clergé. Gryllus ravi d'une si belle occasion, commença à sonner de la guitarre levant sa chasuble : tous les autres l'imiterent avec grand bruit, & accablèrent d'injures & de paroles infâmes le patriarche, & son clergé. Une autrefois l'empereur Michel envoya querir sa mere Theodora, pour recevoir la benediction du patriarche. Elle croïant que c'étoit Ignace, vint avec respect, & se prosterna sur le pavé. C'étoit Gryllus, qui cachoit sa barbe & son vi-

Id. n. 13.

fage. Il lâcha un vent deshonnête avec des paroles infâmes, & ajouta : Nous vous donnons, Madame, ce que nous avons. L'imperatrice ainsi outragée chargea de maledictions le faux patriarche & son fils, à qui elle prédit que Dieu l'abandonneroit.

Enfin la treizième année de son regne, qui étoit l'an 854. il obligea sa mere à se retirer, & à se faire couper les cheveux, pour embrasser la vie monastique, avec ses filles. Il voulut persuader au patriarche Ignace de leur donner l'habit, mais il le refusa, disant : Quand j'ai pris le gouvernement de cette église, j'ai promis par écrit & avec serment, de ne rien faire contre vôtre service ou vôtre gloire. Quel crime ont commis ces princesses, pour être traitées de la sorte ? Aiant ainsi parlé il se retira ; & l'empereur fit enfermer sa mere & ses sœurs dans le palais nommé de Carien. Bardas frere de cette princesse, homme habile, mais corrompu, prit toute l'autorité, profitant de la foiblesse de son neveu.

En Saxe saint Anscaire chassé de Hambourg, par l'incursion des Normans, dès l'année 845. ne laissoit pas d'exercer sa mission : tirant sa subsistance du monastere de Turholt dans la Belgique, que Loüis le Débonnaire lui avoit donné. Mais le roi Charles, dans les états duquel se trouvoit ce monastere, le donna à un seigneur nommé Reigner ; ce qui réduisit Anscaire à une extrême pauvreté. Les moines de l'ancienne Corbie, qui l'avoient suivi, retournerent à leur mona-

A N. 854.

*Simcon Mag. n. 20.**Id. n. 12. Post. Theoph. n. 22.**Vita Ign. p. 1194.*

XVIII.

*S. Anscaire évêque de Breme.**Sup. l. XLVIII. n. 31. Vita n. 35. tom. 6. act. p. 95.*

AN. 854.

2. 36.

stere, & plusieurs autres l'abandonnerent: mais avec le peu de disciples, qui lui restoit, il ne laissa pas de continuer ses fonctions. Le roi Louïs, dans le royaume duquel il travailloit, touché de ses besoins, chercha à le faire subsister; & ne voyant dans le pais aucun monastere, qui lui pût convenir; il résolut de lui donner l'évêché de Brême, qui étoit voisin, & alors vaquant par la mort de Leuderic troisiéme évêque de ce siege, décedé l'an 849. Comme Anscaire faisoit difficulté de l'accepter, craignant qu'on ne l'accusât de cupidité: le roi proposa l'affaire en plein parlement, & demanda aux évêques s'il la pouvoit faire suivant les canons. Ils répondirent qu'oüi, & le prouvent par plusieurs exemples. Ainsi attendu que le diocese de Hambourg, pour lequel Anscaire avoit été ordonné, étoit très petit, n'ayant que quatre église baptismales, & qu'il étoit fort exposé aux incursions des barbares: ils décidèrent, que l'on y pouvoit joindre celui de Brême. Mais pour ôter tout sujet de plainte à Valdegaire évêque de Verden, qui étoit voisin, & dont on avoit pris la partie du diocese, qui étoit au delà de l'Elbe; on résolut de remettre les deux évêchez de Brême & de Verden, comme ils étoient du temps de Louïs le Debonnaire. A ces conditions Anscaire reçut l'évêché de Brême, uni à celui de Hambourg, la même année 849. neuviéme du roi Louïs.

2. 37.

Depuis la chose étant mieux examinée dans un autre concile; on trouva de l'inconvenient; que

que le siege pour lequel il avoit été ordonné, & dont l'érection avoit été confirmée par le pape, fut dans un autre diocèse: car Hambourg se trouvoit au delà de l'Elbe, & par conséquent dans la partie renduë à l'évêque de Verden. On résolut donc qu'il reprendroit cette partie, en donnant un équivalent: & l'évêque de Verden y consentit. Mais on ne put avoir le consentement du metropolitain, qui étoit l'archevêque de Cologne: parce que ce siege étoit vacant, & le fut environ dix ans.

n. 38.

Cependant l'église de Suede étoit demeurée sans prêtre, depuis que l'évêque Gausbert, autrement nommé Simon, en avoit été chassé. Au bout de sept ans, c'est-à-dire, vers l'an 852. Anscaire y envoya un prêtre anacorete, nommé Ardgaire, pour consoler ce qui restoit de chrétiens; principalement un saint homme nommé Herigaire, qui avoit soutenu cette église pendant qu'elle manquoit de prêtres, & avoit beaucoup souffert de la part des infideles: mais Dieu le soutenoit par des miracles. Un jour tenant leur assemblée en pleine campagne, ils louoient leurs dieux, dont ils prétendoient avoir reçu de grandes faveurs; & reprochoient à Herigaire, qu'il étoit seul engagé dans une vaine créance. Alors il leur dit: Eprouvons par des miracles, qui est le plus puissant, vos dieux ou le mien. Il va pleuvoir, comme vous voïez, priez vos dieux qu'il ne tombe point de pluie sur vous, & je demanderai la même grace à mon seigneur Jesus-Christ.

XIX.
Eglise de Suede.
de.
Vita n. 25.

n. 26.

n. 27.
 Ils s'affirèrent tous d'un côté, & lui avec un valet de l'autre : ils furent tellement trempés de la pluie, qu'il sembloit qu'on les eût jetés tout vêtus dans la rivière; mais il ne tomba pas une goutte de pluie sur lui, ni sur son valet : ainsi les païens demeurèrent confus. Il lui vint un mal de jambe qui l'empêchoit de marcher. Plusieurs le venoient voir : les uns lui conseilloient de sacrifier aux dieux pour obtenir sa guérison ; les autres lui disoient qu'il n'avoit point de santé, parce qu'il n'avoit point de Dieu. Ne pouvant plus souffrir leurs reproches, il se fit porter à son église, & dit devant tous les assistans : Jesus-Christ mon seigneur, rendez-moi tout-à-l'heure la santé, afin que ces pauvres gens connoissent que vous êtes le seul Dieu, & se convertissent à vous. Aussi-tôt il fut si parfaitement guéri, qu'il sortit de l'église sans secours.

e. 28. 29. 30.
 Un roi de Sueones, ou Suedois, chassé de ses états, étoit venu assiéger Birca, avec le secours des Danois ; ils étoient prêts à prendre la ville & à la piller. Les habitans, riches marchands pour la plupart, n'étant pas en état de se défendre, avoient recours à leurs dieux. Herigaire qui étoit gouverneur de la ville, leur dit en colère : Jusques-à-quand voulez-vous servir les démons, & vous ruiner par de vaines superstitions ? Vous avez fait de grandes offrandes à vos dieux, & leur en avez promis encore davantage, de quoi vous ont-elles servi ? Les habitans remirent leur salut entre ses mains ; & par son conseil ils vouë-

rent à Jesus-Christ un jeûne & des aumônes. Cependant le roi qui les assiegeoit dit à ses Danois : Il y a là dedans plusieurs dieux, & une église autrefois dédiée à J. C. qui est le plus puissant de tous. Cherchons par le sort, si c'est la volonté divine que vous preniez cette ville. Ils ne purent le refuser, car c'étoit leur coûtume, & ils trouverent que leur entreprise ne pouvoit réussir. Ainsi ils se retirèrent, & Birca fut délivrée. Herigaire profita de ce succès, pour exhorter les habitans à se convertir, & prêcher hardiment la foi, par tout où il se rencontroit. Il persevera jusques à la fin ; étant tombé malade, il fut assisté à la mort par le prêtre Ardgair, qui lui donna le viatique.

Il le donna aussi à une sainte femme, nommée Friburge, l'un des principaux ornemens de cette église naissante. Elle résista avec une fermeté inébranlable à toutes les attaques des infideles, disant : Si l'on doit garder la foi aux hommes, combien doit-on plus la garder à Dieu ? Mon seigneur Jesus-Christ est tout-puissant : il peut, si je lui suis fidelle, me donner tout ce qui me sera necessaire. Comme elle étoit âgée, & qu'il n'y avoit plus de prêtres en Suede : se croiant proche de la mort, elle recommanda à sa fille un peu de vin qu'elle avoit fait réserver, & lui ordonna de lui en mettre dans la bouche quand elle la verroit près de sa fin : parce qu'elle n'avoit pas le sacrifice qu'elle savoit être le viatique des chrétiens. Ce vin se garda environ trois ans : & l'on voit par cet exemple, que le viatique se

n. 31.

n. 32.

v. Mabill.

pref. to. 3. act.
n. 75.
Vita n. 33.

donnoit encore sous l'espece du vin. Comme Fri-
 burge étoit riche & affectionnée à l'aumône ;
 elle ordonna à sa fille de distribuer après sa mort
 tous ses biens aux pauvres. Et parce, lui dit-elle,
 que nous avons ici peu de pauvres, vendez tout
 & portez de l'argent à Dorstat, où il y a plusieurs
 églises & quantité de pauvres. La fille executa cet
 ordre fidèlement ; & trouva à Dorstat des fem-
 mes pieuses, qui l'instruisirent du meilleur em-
 ploi de ses aumônes. Un jour étant revenuë à son
 logis, elle mit à part le sac où elle avoit porté
 son argent, & qui étoit vuide ; mais quelque
 tems après elle le trouva plein ; & aiant appelé
 ces pieuses femmes, elle compta l'argent avec
 elles & en trouva autant qu'elle en avoit appor-
 ré ; excepté quatre deniers, qu'elle avoit em-
 ploiez pour avoir du vin. Elle rapporta ce mira-
 cle aux prêtres les plus estimez ; & ils lui dirent :
 C'est le fruit de vôtre obéissance & de vôtre fi-
 delité : croiez fermement que vôtre mere est
 sauvée ; & ne craignez point de donner aussi vô-
 tre bien pour Jesus-Christ.

n. 34.

Ces miracles sont dignes de foi, s'il y en eut
 jamais, étans rapportez dans la vie de S. Anscuire,
 par S. Rembert son disciple & son successeur ; &
 s'il est permis de dire, que Dieu ait dû quelque-
 fois faire des miracles, c'est sans doute pour les
 églises naissantes. Au reste il sembloit que le prê-
 tre Ardgaire ne fut allé en Suede que pour as-
 sister à la mort de ces deux saintes personnes :
 car après celle d'Herigaire, il retourna à sa chere

solitude ; & cette église demeura encore sans prêtre.

Mais Anscaire travailloit à introduire la foi dans le Danemarc. Horic ou Eric y régnoit alors seul ; & il étoit fils de Godefroi , tué l'an 810. Anscaire le visitoit souvent , & s'appliquoit à gagner son amitié , par ses presens & par toutes sortes de services : pour obtenir la permission de prêcher dans son royaume. Quelquefois le roi Louïs l'envoioit en ambassade vers Horic ; soit pour traiter la paix , soit pour d'autres affaires , dont il s'aquitoit avec beaucoup de capacité & de fidélité. Le roi Horic , connoissant par-là sa probité , commença à le respecter & à l'aimer : à vivre familièrement avec lui , & lui donner entrée dans ses conseils les plus secrets. Il vouloit toujours l'avoir pour garant des traitez qu'il faisoit avec les Saxons : disant , qu'il ne tenoit rien de si sûr que sa parole.

Anscaire profita donc de cette amitié du roi , pour l'exhorter à se faire Chrétien. Il écoutoit volontiers ce que l'évêque lui raportoit de l'écriture sainte , & demuroit d'accord , que cette doctrine étoit bonne & salutaire. Enfin le saint évêque lui demanda permission de bâtir une église dans son royaume , & d'y établir un prêtre , qui prêchât la parole de Dieu , & administrât le baptême à tous ceux qui le désireroient. Le roi l'accorda avec plaisir , permit de bâtir une église à Slesvic , qui étoit dès lors un port tres-frequenté par les marchands. Le saint évêque

XX.
Commencemens
de l'église de
Danemarc.
Vita n. 41.
V. Hensc. 3^e
Febr.

n. 42.

l'executa aussi-tôt, & y mit un prêtre qui travailla avec grand fruit. Car il y avoit déjà en ce lieu-là plusieurs chrétiens, mêmes des principaux de la ville, qui avoient été baptisez à Dorstat, où à Hambourg; & ils étoient ravis d'avoir chez eux le libre exercice de leur religion. Plusieurs infidèles de l'un & de l'autre sexe se convertissoient à leur exemple: la joie étoit grande, & l'intérêt même temporel s'y rencontroit; car à cette occasion les marchands de Dorstat & de Hambourg voiant la sûreté établie, venoient plus volontiers à Slesvic. Mais la plûpart de ces nouveaux chrétiens se contentoient de recevoir le signe de la croix & d'être catechumenes, pour entrer dans l'église & assister aux divins offices: ils différoient le baptême jusques à la fin de leur vie, croiant plus avantageux d'en sortir entierement purifié. Plusieurs malades aiant inutilement sacrifié à leurs idoles, pour recouvrer la santé, promettoient de se faire chrétiens, appelloient le prêtre, recevoient le baptême, & guerissoient aussi-tôt. Ainsi se convertit une grande multitude de Danois.

XXI.
Suite de l'église
de Suede.

n. 43.

Cependant Anscaire affligé de ce que la Suede étoit encore une fois sans prêtre, depuis la retraite d'Ardgaire: pria le roi Horic de lui aider à rentrer dans ce païs. Il en parla aussi à l'évêque Gausbert, qu'il y avoit autrefois envoyé: craignant que la foi qui avoit commencé à s'y établir, ne perît par leur negligence. Gausbert dit, que pour lui, en aiant été une fois chassé, il crai-

gnoit que sa présence n'irritât de nouveau les infidèles. Il vaut mieux, ajouta-t-il, que vous y retourniez, vous qui aiant été le premier chargé de cette mission, y avez été tres-bien reçu : j'envoierai avec vous mon neveu, qui demeurera pour y faire les fonctions de prêtre, s'il y a lieu d'y prêcher. Cette résolution prise, ils allèrent demander la permission du roi Louïs, qui l'accorda volontiers ; donna commission à l'évêque Anscaire d'aller en Suede comme son ambassadeur.

Horic roi de Danemarc en envoia un de son côté, pour l'accompagner ; & dire au roi de Suede nommé Olef ou Olave, qu'il connoissoit parfaitement le serviteur de Dieu, que le roi Louïs lui envoioit ; & qu'il n'avoit jamais vû un si homme de bien, ni trouvé en personne tant de bonne foi. C'est-pourquoi, ajoutoit-il, je lui ai permis dans mon royaume tout ce qu'il a voulu, pour y établir la religion chrétienne ; & je vous prie d'en user de même, car il ne cherche qu'à faire du bien. Après vingt jours de navigation Anscaire arriva à Birca, où il trouva le roi & le peuple fort troublez. Car il étoit venu un homme, qui disoit avoir assisté à l'assemblée des dieux, que l'on croioit maîtres du pais ; & qu'ils l'avoient envoié dire au roi & au peuple : Nous vous avons long-tems été favorables, & vous avons donné l'abondance & la prospérité dans la terre que vous habitez. De vôtre part vous vous êtes bien aquitez des sacrifices & des vœux que

vous nous deviez ; & vôtre service nous a été agréable. A present vous manquez aux sacrifices ordinaires & faites moins de vœux ; & ce qui nous déplaît davantage , vous voulez introduire un Dieu étranger. Gardez-vous de recevoir ce culte contraire au nôtre , si vous voulez que nous vous soions propices. Que si vous voulez quelque dieu nouveau , nous recevons volontiers en nôtre compagnie Eric jadis vôtre roi. Les Suedois touchés de cet avertissement de leur dieux, dresserent un temple à l'honneur de ce roi Eric , & lui offrirent des vœux & des sacrifices.

n. 46.

Le saint évêque étant arrivé demanda à ses anciens amis comment il pouroit faire au roi sa proposition. Ils lui dirent tous, qu'il n'y avoit rien à espérer pour ce voïage , & que s'il avoit quelque chose à donner, il l'emploïât à racheter sa vie. Il répondit: Si mon Dieu en a ainsi disposé, je suis prêt à souffrir pour lui les tourmens & la mort. Enfin par leur conseil il invita le roi à venir chez-lui, lui donna à manger, lui fit des presents & lui expliqua le sujet de son ambassade, dont il avoit déjà ouï parler. Le roi tres content de la réception que lui fit l'évêque, lui dit: Je consentirois volontiers à ce que vous désirez, mais je ne puis rien vous accorder, que je n'aie consulté nos dieux par le sort: & que je ne sache la volonté du peuple, qui est plus maître que moi des affaires publiques. Envoïez quelqu'un de vôtre part à la prochaine assemblée, je parlerai pour vous, & vous ferai savoir la résolution

lution. Après cette réponse l'évêque recommanda l'affaire à Dieu, par des jeûnes & des prières : & Dieu lui fit connoître intérieurement, que le succès en seroit heureux. n. 47.

Le roi Olef assembla d'abord les seigneurs, & leur expliqua la proposition de l'évêque. Ils dirent, qu'il falloit consulter les dieux : sortirent en campagne, suivant la coutume, jetterent le sort, & trouverent que c'étoit la volonté de Dieu, que la religion Chrétienne s'établît chez eux. Aussi-tôt un des seigneurs ami de l'évêque alla lui porter cette bonne nouvelle. Le jour de l'assemblée générale étant venu, elle se tint à Birca ; & le roi, suivant la coutume, fit publier par un heraut le sujet de l'ambassade des François. Il s'émut un grand murmure parmi le peuple partagé en divers sentimens : mais un vieillard se leva, & dit : Roi, & peuple écoutez-moy. Nous connoissons déjà le service de ce Dieu, & qu'il est d'un grand secours à ceux qui l'invoquent : plusieurs d'entre nous l'ont éprouvé dans les perils de mer, & en d'autres occasions : pourquoi donc le rejettons-nous ? Autrefois quelques-uns alloient à Dorstat embrasser cette religion, dont ils connoissoient l'utilité : maintenant ce voiage est dangereux, à cause des pirates : pourquoi ne recevons nous pas ce bien, que l'on vient nous offrir chez nous ? Le peuple persuadé par ce discours, consentit unanimement à l'établissement des prêtres & de la religion Chrétienne. Le roi en donna aussi-tôt avis n. 48.

à l'évêque, ajoûtant toutefois, qu'il ne pouvoit encore lui accorder une entière permission, jusqu'à ce qu'il eût le consentement d'une assemblée, qui se devoit tenir dans une autre partie du royaume: mais elle fut aussi favorable que la première.

n. 49.

Alors le roi appella l'évêque: & ordonna, que l'on bâtiroit des églises, que l'on recevrait des prêtres; & que quiconque voudroit, pourroit librement se faire Chrétien. S. Anscaire recommanda au roi le prêtre Erimbert, qui étoit le neveu de l'évêque Gausbert. Le roi lui donna une place à Birca pour bâtir une église, & promit de protéger en tout la religion Chrétienne: ainsi S. Anscaire aiant heureusement accompli son

n. 51.

dessein retourna en Saxe. Quelque tems après le roi Olef attaqua les Chores, peuple autrefois sujet aux Suedois, & dont le pais est la Curlande. Il assiegea une de leurs villes, où ses troupes se trouverent en grand peril; & aiant jetté le sort, aucun de leurs dieux ne leur promettoit du secours. En cette extrémité quelques marchands se souvenant des instructions de S. Anscaire, exhorterent les Suedois à invoquer le Dieu des Chrétiens. Aiant jetté le sort, & trouvé que Jesus-Christ devoit les secourir: ils reprirent cœur, & marcherent au combat; mais les Curlandois sans les attendre rendirent la ville à des conditions plus avantageuses qu'ils ne demandoient. Après cette victoire les Suedois demanderent quel vœu ils devoient faire à Jesus-Christ.

Les marchands leur conseillèrent de lui promettre des jeûnes & des aumônes. Sçavoir qu'à leur retour, après avoir demeuré sept jours chez eux, ils s'abstiendroient de chair pendant les sept jours suivans; & qu'après quarante autres jours, ils feroient la même abstinence quarante jours durant. Ils l'observerent religieusement, & depuis ce tems le prêtre Erimbert exerça librement ses fonctions, & la religion Chrétienne fit de grands progrès en Suede.

Mais en Danemarck il y eut une grande révolution. Car les Normans, qui en étoient sortis, & avoient ravagé la France pendant vingt années de suite, se rassemblèrent & retournerent en leur pais. Là il s'émut une querelle entre le roi Horic & son neveu Guturm, qu'il avoit chassé de son royaume, & qui avoit jusques-là vécu en pirate. Ils en vinrent aux mains, & le carnage fut si grand, qu'il perit un peuple innombrable. Dieu vengeant ainsi la mort de tant de Chrétiens, que les Normans avoient égorgés. Le roi Horic fut tué; & de la race de Godefroi son pere, il ne resta qu'un enfant, aussi nommé Horic, qui fut reconnu pour roi. Mais les seigneurs qui l'environnoient, & qui n'étoient gueres connus de saint Anscaire, conseillerent à ce jeune prince d'abolir le Christianisme: disant que le desastre qui leur venoit d'arriver, étoit un effet de la colere des dieux, pour avoir reçu le culte d'un Dieu inconnu. Le plus ennemi du Christianisme étoit le gouver-

Cccc ij

XXII.
Suite de l'église
de Danemarck.

n. 54.
An. Fuld. 854.

Bertin eod.
Chr. Norm.

neur de Slesvic nommé Hovy : qui fit fermer l'église , & défendit l'exercice de la vraie religion : ce qui obligea le prêtre qui y résidoit à se retirer.

Saint Anscaire pénétré de douleur , ne savoit à qui s'adresser : n'ayant auprès du nouveau roi aucun de ceux , dont il avoit gagné l'amitié par ses libéralitez. Abandonné des hommes il eut recours à Dieu , à son ordinaire ; & ce ne fut pas en vain. Comme il se disposoit à aller trouver le roi , ce prince ayant chassé & disgracié le gouverneur de Slesvic , pria de lui-même le saint évêque de renvoyer le prêtre à son église ; disant qu'il ne vouloit pas moins mériter la protection de Jesus-Christ & l'amitié de l'évêque , que le roi son predecesseur. Anscaire alla trouver le roi , & lui fut présenté par le comte Bouchard , parent de l'un & de l'autre prince. Le jeune Horic reçut très bien le saint évêque , & lui donna toutes les permissions , que l'ancien lui avoit données. Il accorda même aux Chrétiens d'avoir une cloche pour leur église , ce qui auparavant paroissoit abominable aux païens ; & il permit de bâtir une autre église dans la ville de Ripa , & d'y établir un prêtre.

Cependant l'évêque Gausbert envoia en Suede un prêtre nommé Anfrid Danois de naissance , & élevé dans le service de Dieu , par Ebbon autrefois archevêque de Reims. A son arrivée le prêtre Erimberrt en revint , & Anfrid y demeura plus de trois ans , cheri de tout le monde : mais

ayant appris la mort de l'évêque Gaufbert, il revint, & mourut lui-même quelque tems après. Saint Anscaire ne voulant pas laisser périr l'église en Suede, y envoya un prêtre qu'il avoit, nommé Ragimbert, qui fut pillé en chemin par des pirates Danois, & mourut. Le saint évêque, sans se rebuter, ordonna exprés pour cette mission un autre prêtre nommé Rimbert, Danois de nation, qui y fut bien reçu par le roi & par le peuple; & y exerçoit encore les fonctions en toute liberté, quand le successeur de saint Anscaire écrivoit sa vie. Le saint évêque recommandoit à tous ces prêtres, qu'il envoioit chez les païens, de ne demander rien à personne; mais de travailler de leurs mains, à l'exemple de l'apôtre S. Paul, & de se contenter du vivre & du vêtement. Il ne laissoit pas, tant qu'il pouvoit, de fournir abondamment à leurs besoins, & de ceux qui étoient à leur suite; & de leur donner de quoi gagner des amis. Tels furent les commencemens des églises de Suede & de Danemarck.

En France les quatre articles dressés par Hincmar en l'assemblée de Quierci, furent envoiez à l'église de Lion, par le soin de quelques hommes vertueux; & ayant été examinés par l'archevêque Remi, avec les plus savans de son clergé, ils en furent choquez; & trouverent que l'on y attaquoit l'autorité de l'écriture & des peres; particulièrement de S. Augustin. C'est pourquoi Remi entreprit de réfuter ces quatre articles,

Cccc iij

XXIII.

Troisième concile de Valence.

De sen. ver.

Sor.

c. 2.

Maug diff.

c. 35.

AN. 855.

tom. 8. p. 134.

par un écrit intitulé : Qu'il faut s'attacher à la vérité de l'écriture : où il soutient principalement la double prédestination , des élus & des réprouvez. Il établit encore plus authentiquement la même doctrine au troisième concile de Valence , assemblé par ordre de l'empereur Lothaire , la quinzième année de son règne , indiction troisième , qui est l'an 855. le huitième de Janvier : à l'occasion de l'évêque de Valence accusé de divers crimes. Il y avoit quatorze évêques de trois provinces , avec leurs metropolitains , qui les présidoient : savoir , Remi de Lion , Agilmar de Vienne , & Roland d'Arles. Ebbon de Grenoble s'y distinguoit le plus entre les évêques. Après que l'on eut terminé l'affaire de l'évêque de Valence , on dressa vingt-trois canons , dont les six premiers sont de doctrine. Nous évitons , disent les évêques , les nouveautéz de paroles , & les disputes présomptueuses , qui ne causent que du scandale ; pour nous attacher fermement à l'écriture sainte , & à ceux qui l'ont clairement expliquée , à Cyprien , Hilaire , Ambroise , Jérôme , Augustin & aux autres docteurs catholiques. Quant à la prescience de Dieu , la prédestination & les autres questions , qui scandalisent nos freres ; nous nous en tenons à ce que nous avons appris dans le sein de l'église.

c. 1.

c. 2.

Dieu par sa prescience a connu de toute éternité les biens que devoient faire les bons , & les maux que devoient faire les mauvais. Il a prévû que les uns seroient bons par sa grace , & par sa

même grace recevroient la récompense éternelle ; & il a prévu que les autres seroient mauvais par leur propre malice , & par sa justice condamnez à la peine éternelle. La prescience de Dieu n'impose à personne la nécessité d'être mauvais : personne n'est condamné par le préjugé de Dieu, mais par le mérite de sa propre iniquité. Les méchans ne perissent pas, parce qu'ils n'ont pû être bons : mais parce qu'ils ne l'ont pas voulu , & sont demeurez par leur faute dans la masse condamnée. Nous confessons hardiment la prédestination des élus à la vie , & la prédestination des méchans à la mort : mais dans le choix de ceux qui seront sauvez , la miséricorde de Dieu precede leur mérite ; & dans la condamnation de ceux qui periront , leur démerite precede le juste jugement de Dieu. Il n'a ordonné par sa prédestination, que ce qu'il devoit faire par sa miséricorde gratuite , ou par son juste jugement. C'est pourquoi dans les méchans il a seulement prévu , & non pas prédestiné leur malice : parce qu'elle vient d'eux , & non de lui. Mais il a prévu , parce qu'il fait tout ; & prédestiné , parce qu'il est juste , la peine qui doit suivre leur démerite. Au reste , que par la puissance divine quelques-uns soient prédestinez au mal , comme s'ils ne pouvoient être autre chose : non seulement nous ne le croions point , mais si quelqu'un le croit , nous lui disons anathême. Quant à la redemption du sang de Jesus-Christ ceux-là se trompent ; qui disent qu'il a été répandu , même pour les

A N. 855.

c. 3.

AN. 855.

méchans , qui étant morts dans leur impiété , ont été damnez , depuis le commencement du monde jusqu'à la passion de J. C. Et nous disons au contraire , que ce prix n'a été donné , que pour ceux qui croient en lui. Nous rejettons au reste comme inutiles , nuisibles & contraires à la vérité , les quatre articles qui ont été reçûs avec peu de précaution par le concile de nos freres. Nous rejettons aussi dix-neuf autres articles , qui sont des conclusions de syllogismes impertinens ; & contiennent des articles du diable , plutôt que des propositions de foi. Nous les interdisons par l'autorité du saint Esprit , & voulons que les auteurs de nouveautez soient reprimez. Les quatre articles sont ceux du concile de Quercy , les dix-neuf ceux de Jean Scot. Le concile continuë :

*Sup. 12.**c. 5.*

Nous croions que tous les fideles baptisez sont véritablement lavez par le sang de Jesus-Christ , & qu'il n'y a rien d'illusoire dans les sacremens de l'église : mais que tout y est vrai & effectif. Toutefois de cette multitude de fideles , les uns sont sauvez , parce qu'ils perseverent par la grace de Dieu : les autres n'arrivent point au salut , parce qu'ils rendent inutile la grace de la redemption , par leur mauvaise doctrine , ou leur mauvaise vie. Touchant la grace , par laquelle sont sauvez ceux qui croient , & sans laquelle aucune creature raisonnable n'a jamais bien vécu ; & touchant le libre arbitre affoibli dans le premier homme , & gueri par la grace de Jesus-Christ : nous croions ce qu'ont enseigné les peres , par
l'autorité

c. 6.

l'autorité de l'écriture : ce que le concile d'Afri- A.N. 855.
que & le concile d'Orange ont déclaré, & ce que
les papes ont tenu. Mais nous rejettons avec dé-
dain les questions impertinentes & les fables des
Ecossois, qui ont causé dans ces tems malheu-
reux une triste division. C'est encore Jean Scot
Erigene, qui est marqué par ces paroles.

Les autres canons du concile de Valence regardent la discipline. On commence par l'ordination des évêques. Le prince sera supplié, de laisser au clergé & au peuple la liberté de l'élection. On choisira, ou dans le clergé de la cathedrale, ou dans le diocèse, ou du moins dans le voisinage. Que si on prend un clerc attaché au service du prince; on examinera soigneusement sa capacité & ses mœurs : de quoi on charge la conscience du metropolitain; & on lui enjoint de faire auprès du prince, du clergé & du peuple, tout ce qui sera nécessaire, pour ne pas ordonner un évêque indigne. Les metropolitains veilleront sur les mœurs & la reputation des évêques. Les évêques se soutiendront l'un l'autre, contre ceux qui sont rebelles à l'église : en sorte qu'ils se soumettent à la penitence, ou que s'ils demeurent excommuniés, ils ne trouvent personne qui les reçoive. On n'admettra point en justice deux sermens contraires, puisque l'un des deux est nécessairement un parjure. On ne souffrira point les duels, quoi qu'autorisez par la coutume : celui qui aura tué en duel, sera soumis à la penitence de l'homicide : celui qui aura été tué, sera privé des prières &

c. 7.

c. 19.

c. 15.

c. 12.

c. 2.

A N. 855.

de la sepulture ecclesiastique; & l'empereur sera supplié d'abolir cet abus, par des ordonnances publiques.

XXIV.
Affaires d'Italie.

10. 8. Conc. p.
146. 10. 2. Cap.
p. 349.

Au mois de Fevrier suivant l'empereur Louïs fils de Lothaire assembla à Pavie les évêques du roïaume de Lombardie, dont les premiers étoient Angilbert archevêque de Milan, André patriarche d'Aquilée, & Joseph évêque d'Yvrée, archichapelain de l'empereur. Ce prince leur aiant demandé leurs avis sur la reformation des abus: ils dresserent dix-neuf articles: où ils se plaignent entre autres; que quelques laïques, principalement les seigneurs, entendent l'office divin aux églises, qu'ils ont proche de leurs maisons: viennent rarement aux grandes églises & n'en reçoivent point les instructions, qui leur seroient necessaires.

e. 3.

e. 4.

e. 12.

e. 16.

Quelques-uns, ajoûtent les évêques, reçoivent nos clercs sans nôtre permission, & font celebrer la messe par des prêtres ordonnez en d'autres dioceses, ou dont l'ordination même est douteuse. Quelques seigneurs donnent leurs dîmes aux églises qu'ils ont dans leurs terres, ou aux clercs qui sont à leur service: au lieu de les donner aux églises où ils reçoivent l'instruction, le baptême & les autres sacremens. On peut voir ici la taxe de ce qui doit être fourni à un évêque en visite. L'empereur Louïs par sa réponse recommande l'exécution des capitulaires de ses predecesseurs.

Anast. in Leo.

Quelque tems après, Daniel maître de la milice vint le trouver de Rome; & lui dit: Gratien

gouverneur du palais de Rome, que vous croiez vous être fidele, m'a ainsi parlé seul à seul dans sa maison : Ces François ne nous font aucun bien, ils ne nous donnent aucun secours, au contraire ils nous pillent. Que n'appellons-nous les Grecs, pour faire un traité avec eux & chasser le roi & la nation des François? L'empereur Loüis fut tellement irrité de ce discours, qu'il marcha vers Rome en diligence : sans écrire au pape, ni au senat. Le pape ne laissa pas de le recevoir honorablement suivant la coûtume, sur les grands dégrez de l'église de saint Pierre; & lui parla avec douceur pour l'appaiser.

Le jour fut pris pour juger Gratien; & l'empereur Loüis accompagné du pape & des seigneurs Romains & François, tint sa seance dans le palais, que Leon III. avoit fait bâtir près l'église de saint Pierre. Daniel reïtera son accusation contre Gratien, qui étoit présent : d'avoir voulu lui persuader de livrer Rome aux Grecs : mais Gratien & les Romains le démentirent. L'empereur ordonna, qu'ils fussent jugez suivant la loi Romaine; & Daniel fut convaincu de la calomnie. C'est pourquoi il fut livré à Gratien, pour en faire ce qu'il voudroit : mais à la priere de l'empereur il le relâcha. Cette histoire fait bien voir qui étoit souverain de Rome.

Le pape Leon IV. mourut la même année 855. le dix septième de Juillet, après avoir tenu le saint siege huit ans & trois mois; & fut enter-
ré à saint Pierre. Il fit deux ordinations, une

XXV.
Mort de Leon.

A N. 855.

au mois de Decembre , l'autre au mois de Mars , & ordonna dix neuf prêtres , & huit diacres , & pour divers lieux soixante & trois évêques. Il institua l'octave de l'assomption de la sainte Vierge, qui ne se celebrait point encore à Rome ; & la premiere fois il distribua des pieces d'argent au peuple. Outre les bâtimens qui ont été marquez , il fonda plusieurs monasteres. Il en fit un de religieuses dans sa propre maison, qu'il dedia à S. Symmitre & saint Cefaire : il rebâtit & orna celui de saint Martin : où il avoit été moine. Il rétablit celui de Corsare , qui ne servoit plus qu'à loger des seculiers , & y mit des religieuses. Un jour étant allé faire ses prieres à saint Laurent , il demanda combien de moines y faisoient le service. On lui répondit que quelques uns de ses predecesseurs y avoient établi deux monasteres : mais que la pauvreté les avoit fait abandonner. Il en rétablit un sous le nom de saint Etienne & de S. Cassien : le dota suffisamment , & y mit des moines Grecs , pour faire l'office jour & nuit. Entre les ornemens qu'il renouvela , on marque une croix d'or , qu'un soudiacre portoit devant le cheval du pape selon l'ancienne coûtume.

*Anast. to. 8. Conc.
p. 8. A.*

to. 8. Conc. p. 33.

On lui attribué une instruction aux prêtres , qui se trouve inserée dans le pontifical Romain , à la fin de la forme de tenir le synode des évêques. Les prêtres y sont exhortez à se lever toutes les nuits pour les prieres nocturnes , & à chanter l'office aux heures marquées. Chaque prêtre doit avoir un clerc , ou disciple , qui lui aide à chanter

les pſeaumes, & répondre à la meſſe. Il doit inviter le peuple à ſe confeſſer le mercredi des cendres, & impoſer les penitences : l'exhorter à communier quatre fois, à Noël, le jeudi ſaint, à pâque & à la pentecôte ; ne rien exiger pour les fonctions eccleſiaſtiques. Le reſte eſt aſſez ſemblable aux inſtructions d'Hincmar : ce qui fait voir la diſcipline du tems.

Auſſi-tôt que le pape Leon fut mort, le clergé de Rome, les grands & le peuple ſ'aſſemblerent ; & aiant prié Dieu de leur faire connoître celui qui devoit être leur paſteur, ils éluèrent tout d'une voix le prêtre Benoît. Il étoit Romain, ſon pere nommé Pierre, l'avoit inſtruit dans les ſaintes lettres : enſuite il fut mis au palais de Latran, & reçu dans le clergé. Le pape Gregoire IV. l'ordonna ſoudiacre, & Leon IV. l'ordonna prêtre du titre de ſaint Calliſte, où le peuple en foule alla lui porter la nouvelle de ſon élection. On le trouva en priere : il ſe leva, & voiant de quoi il ſ'agiſſoit, il ſe remit à genoux, & dit avec beaucoup de larmes : Ne me tirez point de mon égliſe, je vous en prie, je ne ſuis point capable de porter le poids d'une ſi grande dignité. Toutefois ils l'emmenèrent au palais de Latran, chantant des hymnes & des cantiques ſpirituels, & le mirent ſuivant la coûtume, dans le trone pontifical, avec une joie publique. Puis on dreſſa le decret d'élection, qui fut ſouſcrit du clergé & des grands, & envoié aux empereurs Lothaire & Louïs par deux deputez, Nicolas évêque d'Anagnia & Mercure maître de la milice.

D d d iij

A N. 855.

*Sup. n. 7.*XXVI.
Benoît III. pape.*Anaſt. in Ben.*
III.

AN. 855.

Sup. n. 15.

Mais ils rencontrèrent en chemin Arsene évêque d'Eugubio, qui leur persuada d'abandonner Benoist, quoi qu'ils lui eussent juré fidélité, & d'élire pape le prêtre Anastase, déposé dix-huit mois auparavant dans le concile de Rome. Aiant donc rendu à l'empereur Loüis le decret d'élection, ils revinrent à Rome, où ils donnerent avis qu'il envoïoit des deputez, & rendirent ses lettres à Benoist. Les deputez arriverent quelques jours après à Horta, à quarante milles de Rome, où ils prirent le parti d'Anastase, à la persuasion de l'évêque Arsene qui étoit allé au-devant d'eux avec l'évêque Nicolas, & trois capitaines, Mercure, Gregoire & Christoffe. Deux autres évêques Radoalde de Porto & Agathon de Todi se joignirent aussi à eux.

Benoist l'aïant appris, envoïa Gregoire & Maïon évêques avec des lettres aux deputez de l'empereur : mais à la poursuite d'Anastase on les lia & on les fit garder, contre le droit des gens. Benoist y envoïa encore Adrien seconcier du saint siege, & le duc Gregoire. Le lendemain les deputez de l'empereur manderent à tout le clergé, le senat & le peuple de venir au-devant d'eux, au-delà de Ponte mole : à quoi ils obéirent ; & vinrent à l'église de saint Leucius martyr, où les deputez s'étoient arrêtez, & Anastase avec eux. De là ils marcherent vers Rome, menant comme prisonniers, Adrien, Gratien & Theodore officiers du S. siege. Ils entrerent dans la cité Leonine & dans l'église de saint Pierre, où Anastase fit

briser & brûler l'image du concile, que le pape
Leon avoit fait peindre sur la porte, apparemment celui où il avoit été déposé.

AN. 855.

Ensuite il entra dans Rome même à main armée, & dans le palais de Latran; & s'assit dans le trône pontifical: après en avoir fait ôter de force Benoist, par les mains de Romain évêque de Bagni. Il le fit aussi dépouiller des habits pontificaux, & charger d'injures & de coups; & le donna en garde à Jean & Adrien, prêtres déposés par le pape Leon, pour leurs crimes. Alors toute la ville de Rome fut dans une grande consternation: & on n'entendoit que des cris: les évêques & les prêtres, se frappant la poitrine & fondant en larmes, étoient prosternés devant les autels. Cela se passoit le samedi.

Le lendemain dimanche les évêques qui étoient à Rome s'assemblerent avec le clergé & le peuple dans l'église d'Emilienne; & les députés de l'empereur y vinrent aussi. Ils monterent jusques à l'abside, où les évêques étoient assis chantant avec le clergé, & leur presentoient les pointes de leurs dards & de leurs épées, disant avec fureur: Rendez-vous, & reconnoissez Anastase pour pape. Les évêques répondirent: Nous ne recevrons jamais un homme déposé & anathématisé par le pape & par le concile: nous le rejettons de toute assemblée ecclésiastique. Les François voyant leur constance, les quitterent en colère, & entrerent dans une chapelle de l'église, où ils commencerent à délibérer & proposer divers avis.

AN. 855.

Ils contraignirent les évêques d'Ostie & d'Albane d'y entrer, & aiant commencé par la douceur, ils finirent par les menaces, & leur dirent d'un ton très-rude : Il y va de vôtre tête si vous refusez de sacrer Anastase. Les évêques répondirent, qu'ils aimoient mieux souffrir la mort & être mis en pieces; ils reprirent même les députez de l'empereur, & leur remontrèrent par l'autorité de l'écriture l'injustice de leur prétention. Alors les François se mirent à parler en secret en leur langue Tudesque : après quoi ils parurent appaîsez.

Le mardi matin les évêques s'assemblerent dans la grande église de Latran, avec le clergé & le peuple, qui cria à haute voix : Nous voulons le bienheureux pape Benoist; c'est lui que nous desirons. Les députez de l'empereur étonnez de cette union du peuple, & voiant qu'ils ne pouvoient faire élire Anastase, assemblerent les évêques & quelques-uns du clergé dans une chambre du palais patriarcal. La dispute y fut grande : mais les Romains apporterent de si puissantes raisons, que les François se rendirent, & dirent aux évêques : Prenez celui que vous avez élu & le menez en telle église qu'il vous plaira : nous allons chasser de ce palais Anastase, que vous dites être déposé. Passons trois jours en jeûnes & en prieres, puis nous ferons ce que Dieu nous inspirera. Les évêques s'écrierent que l'on commençat par chasser Anastase : & aussi-tôt on le fit sortir honteusement du palais patriarcal, & tout le peuple en rendit graces à Dieu.

Alors

Alors les évêques tirèrent Benoist de l'église A N. 855.
 où on le gardoit, & le menerent au palais de
 Latran, dans la basilique du Sauveur: puis ils le
 mirent sur le cheval que montoit ordinairement
 le pape Leon, & le menerent comme en triom-
 phe à sainte Marie majeure, où ils passerent trois
 jours & trois nuits en jeûnes & en prieres. En-
 suite tous ceux qui avoient suivi le parti d'Ana-
 stase vinrent dans la même église baiser les pieds
 de Benoist, avouant leur faute & le priant de les
 recevoir. Ils les reçut à bras ouverts, les embrassa
 & les consola. Les députez de l'empereur s'y ren-
 dirent aussi, & lui parlerent en secret avec ami-
 tié. Tous étant ainsi réunis, les évêques reme-
 nerent Benoist au palais de Latran, chantant des
 hymnes & accompagnez d'un grand peuple, &
 le remirent dans le trône pontifical. Enfin le di-
 manche premier jour de Septembre 855. ils le
 menerent à l'église de saint Pierre, où il fut sa-
 cré solennellement, en présence des députez de
 l'empereur Loüis & de tout le peuple. Il tint le
 siege deux ans & demi.

v. Papebr. conat.

Cependant l'empereur Lothaire étoit malade;
 & n'esperant pas d'en guerir, il se retira dans le
 monastere de Prüm, où renonçant au monde,
 il se fit couper les cheveux & prit l'habit mona-
 stique. Il partagea les états qu'il avoit au-deça
 des Alpes à ses deux fils qui étoient auprès de
 lui, Lothaire & Charles: celui-ci eut la Pro-
 vence jusques vers Lyon, & Lothaire le reste jus-
 ques aux embouchures du Rein & de la Meuse;

XXVII.
 Mort de l'em-
 pereur Lothaire.
*An. Bertin. &
 Fuld. 855.*

ce qui fut nommé le royaume de Lothaire ; & de là est venu le nom de Lotharinge ou Lorraine. L'empereur crut Loüis son fils aîné assez bien partagé aiant déjà le royaume de Lombardie & le titre d'empereur. L'empereur Lothaire ne vécut que six jours depuis qu'il eut pris l'habit monastique , & mourut le vingt-huitième de Septembre 855. aiant regné quinze ans depuis la mort de son pere.

XXVIII.
Mort de Raban.

An. Fuld. 856.

Baluz. post. Regin.

An. Fuld 850.

Raban archevêque de Maïence mourut l'année suivante 856. le quatrième jour de Février , après avoir rempli ce siege huit ans. Outre les ouvrages dont il a été parlé , il écrivit dans les derniers tems de sa vie une lettre canonique à Heribal évêque d'Auxerre , qui l'avoit consulté sur plusieurs cas de penitence. Il fit paroître sa charité dans une grande famine dont l'Allemagne fut affligée l'an 850. car étant dans un village de son diocèse , il recevoit tous les pauvres qui venoient de divers lieux , & en nourrissoit tous les jours plus de trois cens , outre ceux qui mangeoient ordinairement devant lui. Il vint entre les autres une femme si épuisée , qu'elle expira en entrant , avant que de pouvoir passer la porte ; & son enfant ne laissant pas de la teter toute morte qu'elle étoit , excita les larmes des assistans. Un homme marchant avec sa femme & son enfant , resolut de le tuer pour s'en nourrir , & l'arracha des bras de la mere , qui s'écarta pour ne pas voir ce spectacle. Le malheureux pere aiant déjà le coûteau tiré pour l'égorger , l'enfant vit

de loin deux loups qui déchiroient une biche. Le pere y courut, les chassa & vint trouver sa femme, lui apportant de cette viande. D'abord le voiant couvert de sang elle tomba presque pâmée : mais il la consola en lui montrant son fils. Ainsi, dit l'Analiste du tems, la nécessité les contraignit de manger de la viande défenduë par la loi. Ce qui montre que les Chrétiens se croioient encore alors obligez à observer la défense portée par la loi de Moïse, de manger de la chair des animaux tuez par des bêtes. Le successeur de Raban dans le siege de Maïence, fut Charles fils de Pepin roid'Aquitaine, qui obtint cette dignité par la volonté du roi Louïs son oncle, plutôt que par l'élection du clergé & du peuple. Il présida à un concile à Maïence vers le commencement d'Octobre l'année suivante 857.

Ethelulfe roi d'Oüeffex en Angleterre allant à Rome dès l'année 855. fut reçu magnifique-ment en France par le roi Charles le Chauve ; que je nommerai desormais ainsi, pour le distinguer du jeune Charles son neveu roi de Provence. Il donna à Ethelulfe tous les habits roiaux, & le fit conduire jusques à la frontiere de son royaume : mais il n'arriva à Rome que sous le pontificat de Benoist. Il offrit à saint Pierre une couronne d'or du poids de quatre livres, & plusieurs autres riches presens ; & fit une largesse publique au clergé & au peuple. A son retour il s'arrêta en France, & épousa Judith fille du roi Charles le Chauve : les fiançailles furent faites

A N. 856.

Exod. xxii. 31.
xxxi. 8.

An. Fuld.

XXXIX.
Ethelulfe roi
d'Angleterre.

An. Bertin. 855.

Anast. in Bened.

AN. 856.

*An. Bertin. 85.**Hincm. tom. 1. p. 750.**tom. 8. Conc. p. 243.**Ingulf. p. 860.**Malm. p. 38.**Vill. Malm. p. 41.**Ann. SS. B. ro. 6. p. 69.**Martyr. R. 2. Jul.*X X X.
Ravages des Normans.*An. Bertin. 856.*

au mois de Juillet, & les nûces le premier d'Octobre à Verberie. Judith fut couronnée reine, quoique ce ne fût pas la coûtume des Anglois; l'archevêque Hincmar en fit la ceremonie, & nous avons encore les prieres qu'il y prononça. Le roi Ethelulfe étant de retour en Angleterre, fit tenir un concile à Vinchestre dans l'église de saint Pierre, où se trouverent les deux archevêques de Cantorberi & d'Yorc, tous les évêques d'Angleterre & un grand nombre d'abbez: Borrede roi de Merce & Edmond roi d'Estangle, avec quantité de seigneurs. Là il fut ordonné qu'à l'avenir la dixième partie de toutes les terres appartiendra à l'église, franche de toutes charges: pour la récompenser des pillages des barbares, c'est-à-dire des Normans, qui ne ravageoient pas moins l'Angleterre que la France. Le roi Ethelulfe mourut l'an 857. & laissa par son testament trois cens marcs d'or par an à l'église Romaine: cent pour saint Pierre, cent pour saint Paul, cent pour les largesses du pape. L'évêque de Vinchestre étoit alors saint Suithun, qui avoit été precepteur du même roi & le survêcut de quelques années. L'église honore sa memoire le second jour de Juillet.

En France les Normans aiant remonté la Loire entrerent dans Orleans le dix-huitième d'Avril 856. le pillerent & retournerent, sans que personne leur resistât. D'autres Normans entrerent dans la Seine à la my-Aoust de la même année, pillerent les villes situées des deux côtez

de la riviere ; & même au loin les monasteres & les villages : puis se retirerent au lieu nommé la Fosse Givaud , où ils se fortifierent & y passerent l'hyver en repos. Toutefois dès le vingt-huitième de Decembre ils attaquerent Paris & brûlerent sainte Geneviève & toutes les autres églises, excepté saint Etienne, c'est-à-dire la cathedrale , saint Germain des Prez & saint Denis : dont ils prirent l'abbé Louïs. On racheta ces églises par une grande somme d'argent. Ceux qui étoient au bas de la Loire pillerent la Touraine & les environs jusques à Blois. Ils attaquerent Chartres ; & l'évêque Frobald s'enfuiant à pied, voulut passer à nage la riviere d'Eure , & s'y noïa.

Le roi Charles le Chauve n'avoit presque plus d'autorité. Pepin son neveu , sorti enfin du monastere de saint Medard de Soissons , avoit été reconnu roi en Aquitaine ; & se joignant aux Normans , il pilla Poitiers & plusieurs autres places : les comtes & les autres seigneurs commençoient à vivre en souverains : la France étoit pleine de violences & de pillages. Pour y remedier Charles assembla à Quiercy les évêques & les Seigneurs qui lui étoient encore fideles, le vingt-cinquième Février 857. Là il fut resolu que les évêques dans leurs dioceses , les comtes & les envoiez du prince , chacun dans leur détroit , tiendroient des assemblées : où l'évêque diocesain remontreroit, par les autoritez de l'écriture & des canons , combien c'est un grand peché que de piller & prendre de force le bien d'autrui ; & quelle penitence

E e e iij

A N. 856.

id. 857.*Chr. Norm. Duch.*
*tom. 2. p. 525.*X X X I.
Capitulaires de
Quiercy.*Bertin.* 856. 857.*Cap. tit. 19. 20. 21*
*22.**tom. 8. conc. p. 246.*
Capit. tit. 23. p. 87.

AN. 857.

il merite. Les commissaires du roi devoient aussi alleguer les loix & les capitulaires, qui défendoient les mêmes crimes : & menacer ceux qui les commettoient à l'avenir, des peines spirituelles & temporelles. C'est ce qui paroît par la lettre, qui fut écrite au nom du roi & adressée à tous les évêques, les envoiez & les comtes, avec un recueil d'autoritez de l'écriture & des peres ; & un autre recueil des capitulaires de Charlemagne & de Louïs le Debonnaire. Mais des exhortations & des menaces étoient de foibles moïens ; pour reduire des seigneurs, qui avoient les armes à la main : aussi n'en voit-on aucun effet, & les desordres allerent toujourns croissant.

Lup. epist 106.

On croit avoir un exemple des exhortations que les évêques firent en cette occasion, dans une lettre de Loup de Ferrieres, écrite apparemment au nom de l'archevêque de Sens ; & plusieurs lettres de cet abbé marquent l'excès de ces desordres. Il conseille à un de ses amis, qui devoit le venir voir, de prendre bien garde à choisir un chemin sûr. Car, ajoûte-t-il, dans le royaume de nôtre roi Charles, on exerce impunément des brigandages, à la faveur des ces nouveaux mouvemens ; & rien n'est plus assuré ni plus ordinaire que les rapines & les violences. Il faut donc chercher une compagnie de voïageurs, dont le nombre & la valeur puisse faire éviter l'insulte des méchans, ou s'il est besoin, les repousser.

ep. 140.

Vers le même tems il écrivit au pape Benoist

par deux de ses moines, qui entreprirent volontairement le voiage de Rome. Ils avoient des lettres generales de recommandation à tous les évêques d'Italie & de Gaule, & à tous les fideles : non seulement de Loup leur abbé, mais de Venilon archevêque de Sens, leur évêque diocesain : portant expressement qu'ils avoient la permission de l'un & de l'autre. Dans la lettre au pape, Loup dit qu'il avoit été envoyé à Rome, du tems de Leon son predecesseur. Il lui recommande ces deux moines pelerins, & le prie de les instruire des coûtumes de l'église Romaine : afin d'avoir une regle certaine contre la varieté des usages qui regnoient en divers lieux. Il prie aussi le pape, de lui envoyer par ces moines quelques livres qui lui manquoient & qu'il ne trouvoit point en France : favoir les commentaires de S. Jerôme sur Jeremie, depuis le sixième livre jusques à la fin : Ciceron de l'Orateur : les douze Livres des institutions de Quintilien : le commentaire de Donat sur Terence : promettant de les faire promptement copier, & les renvoyer fidelement. Dans une autre lettre il prie un ami de lui apporter les guerres de Catilina & de Jugurtha de Salluste, & les Verrines de Ciceron. C'est la curiosité de ces savans abbez & le travail de leurs moines, qui nous ont conservé les livres de la bonne antiquité ecclesiastique & profane.

Ce fut environ ce tems, c'est-à-dire l'an 857. qu'Hincmar composa son premier ouvrage de la predestination. Après le concile de Valence,

XXXII.
Lettres de Loup
de Ferrieres.

Lup. ep. 101. 102.

ep. 103. v. ep. 66.
67. 68.

ep. 140.

v. ep. 69.

XXXIII.
Traité d'Hinc-
mar sur la predef-
tination.

AN. 857.

*Flod. l. c. 15. Mauz.
diss. c. 38. 39. Hinc-
mar pref. 1.*

Remy archevêque de Lyon porta à l'empereur Lothaire son souverain, les canons de ce concile : avec les dix-neuf articles de Jean Scot, qui y avoient été condamnez ; & les deux écrits de l'église de Lyon, des trois lettres & de la verité de l'écriture : afin que Lothaire les envoiât à son frere Charles, dans le roïaume duquel étoient Hincmar & les autres, dont l'église de Lyon combattoit les sentimens. L'empereur Lothaire mourut peu de tems après, aïant chargé Ebbon évêque de Grenoble, de porter ces écrits au roi Charles son frere. Ebbon les lui rendit à Verberie ; & Charles étant à Neaufle, maison de l'archevêque de Roüen, au mois de Septembre 856. pour s'opposer aux Normans ; remit tous ces écrits à Hincmar, pour les examiner, & y répondre. C'est ce qu'il fit par un grand traité de la predestination, divisé en trois livres, dont il ne nous reste que la preface, conservée par Flodoard. Hincmar y reconnoît que le concile de Valence avoit condamné les quatre articles de Quiercy : mais il se plaint, qu'on ne les avoit pas inferez dans le decret du concile, & qu'on l'avoit condamné sans l'entendre. Il prétend n'avoir eu jusques-là aucune connoissance des dix-neuf articles de Jean Scot, & n'avoir pû même en découvrir l'auteur ; & cependant c'étoit lui-même, avec Pardule, qui avoit excité Jean Scot à écrire. Enfin il fait semblant de ne pas croire, que ce decret soit effectivement du concile de Valence ; & dit que ne sachant à qui il répond,

il

il adresse sa réponse au roi Charles, de qui il a receu ces écrits. On voit dans ce procédé d'Hincmar plus d'artifice que de bonne foi. A N. 857.

Cependant la douzième année de son pontificat, qui est l'an 857. le dixième de Juin, il ajouta trois articles aux instructions qu'il avoit données aux prêtres de son diocèse. Le premier & le plus important regarde la penitence publique. Si tôt qu'un homicide, ou autre crime public, aura été commis, le curé avertira le coupable de venir devant le doyen & les autres curez, se soumettre à la penitence; & ils en rendront compte à leurs supérieurs, qui sont dans la ville: afin que dans la quinzaine le pecheur puisse se presenter devant nous, & recevoir la penitence publique, avec l'imposition des mains. On écrira soigneusement le jour du peché commis, & de l'imposition de la penitence. Et quand les curez s'assemblent aux calendes, ils confereront ensemble de leurs penitens, pour nous faire avertir comment chacun s'acquitte de sa penitence; afin que nous jugions quand il doit être reconcilié. Si le coupable ne se soumet à la penitence, dans les quinze jours: il sera excommunié, jusques à ce qu'il s'y soumette. Le curé qui aura manqué à nous avertir du crime, sera suspendu de ses fonctions, & jeûnera au pain & à l'eau, autant de jours qu'il aura été en demeure: & si le pecheur meurt sans être averti, le curé sera déposé. Mais on prendra garde sur tout, de ne point refuser à l'article de la mort le viatique, au penitent qui

XXXIV.
Instruction
d'Hincmar à ses
prêtres.
co. 8. conc. p. 585.

Hincm. to. 1. p. 730.

le demande avec devotion : à la charge d'accomplir sa penitence, s'il revient en santé. On n'exigera rien pour les funeraillles : & personne ne prendra un droit hereditaire de sepulture : c'est au curé à en disposer. On ne dira la messe que sur un autel consacré : du moins sur une pierre benite.

XX XV.
Martyrs de Cordouë.
Enlog. II.
Memor. c. 21.

A Cordouë la persecution duroit toujours. Un prêtre nommé Abundius, curé d'une paroisse dans la montagne voisine, fut engagé au martyre par l'artifice des Musulmans. Mais étant interrogé par le cadi, il fit hardiment sa profession de foi, & parla contre Mahomet & ses sectateurs. Aussi-tôt il fut mis à mort, & son corps exposé aux chiens, l'onzième de Juillet, Ere 892. qui est l'an 854. L'année suivante, le trentième d'Avril, trois martyrs souffrirent ensemble. Amator jeune prêtre, qui étoit venu étudier à Cordouë: Pierre moine & Louïs frere du diacre Paul, martyrisé en 851. Ils se joignirent tous trois, pour faire ensemble profession de l'évangile, & furent promptement executez. Les corps furent jettez dans le fleuve, d'où l'on en tira deux: Pierre, que l'on enterra à Pegna-Mellar, & Louïs à Palme, au diocese d'Italique en Andaloufie. Dans le même tems un vieillard nommé Vitifin, qui avoit apostasié, étant exhorté à l'exercice de la fausse religion qu'il venoit d'embrasser, le refusa courageusement; & fut aussi-tôt executé.

Sup. liv. XLVIII.
n. 54.

V. not. Ambr.
c. 14.

L'année suivante 856. Ere 894. Elie prêtre de Lusitanie, déjà vieux, fut executé, avec deux jeunes moines, Paul & Isidore, le dix-septième d'Avril

c. 15.

& le vingt-huitième de Juin , Argimire moine avancé en âge. Il avoit eu une charge considérable à Cordouë , & en aiant été privé , il s'étoit retiré dans un monastere. Quelques infidelles l'accuserent devant le cadi de s'être moqué du prophete : il fut mis dans une étroite prison , & le cadi aiant en vain essayé de le pervertir , le fit mettre tout vivant sur le cheval , & percer d'une épée au travers du corps. Il fut enterré près saint Parfait , dans l'église de saint Aciscle.

Aure sœur d'Adolfe & de Jean qui avoient souffert le martyre au commencement du regne d'Abderame , étoit religieuse depuis trente-ans , au monastere de sainte Marie de Cuteclar. Elle étoit d'une famille très noble entre les Arabes , de la province de Seville : ce qui donna occasion à quelques-uns de ses parens qui en avoient ouï parler , de la venir voir. La trouvant non seulement Chrétienne , mais religieuse , ils en avertirent le cadi qui étoit aussi son parent. Il la fit venir , & d'abord il lui reprocha doucement la honte qu'elle faisoit à sa famille , par son changement de religion : mais ensuite il la menaça des tourmens & de la mort pour l'obliger à quitter le Christianisme. Aure ceda pour l'heure , & promit de faire ce qu'il voudroit , & le cadi la laissa en liberté. Mais étant retournée en sa maison , elle continua de faire profession comme auparavant de la religion Chrétienne : s'efforçant d'effacer par ses regrets & par ses larmes , le scandale qu'elle avoit donné. Comme elle frequentoit har-

diment les églises, les infidelles l'accuserent devant le cadî, à qui elle répondit que jamais elle n'avoit été séparée de Jesus-Christ, & n'avoit adheré un moment à leurs profanations; quoiqu'elle eût eu la foiblesse de le lui promettre. Le juge irrité la fit mettre en prison chargée de chaînes; & aiant reçu l'ordre du roi, il la fit executer le lendemain & jeter son corps dans le fleuve. C'étoit le dix-neuvième de Juillet, la même année 856. l'église honore tous ces martyrs en leurs jours propres.

XXXVI.
Défenses des martyrs par S. Euloge.

Apolog. init.

*Memor. lib. 1. p.
350.
Apolog. p. 450.*

Le prêtre Euloge, qui nous en a conservé la mémoire, a aussi entrepris de les défendre, contre les reproches de plusieurs Chrétiens, qui ne vouloient pas les reconnoître pour martyrs. Car, disoient-ils, ils ne font point de miracles comme les anciens martyrs: ils ne souffrent point diverses sortes de tourmens: ceux qui les font mourir, ne font point des idolâtres, mais des Musulmans, qui reconnoissent le même Dieu que nous, & detestent l'idolâtrie. Euloge répond facilement à ces trois objections. Quant aux miracles, dit-il, ils ne sont pas nécessaires en tous les tems, comme ils étoient dans la naissance de l'église; & ce ne sont pas des marques infaillibles de sainteté. Les tourmens ne sont point essentiels au martyre; c'est la mort & la persévérance jusques à la fin: on ne regarde point la longueur du combat, mais la victoire. Quoique Mahomet n'ait point enseigné l'idolâtrie, il suffit aux Chrétiens, pour l'avoir en horreur; que ce soit un faux pro-

phete & un de ces imposteurs prédits par les Apôtres, & qu'il ait combattu la divinité de Jesus-Christ. Euloge marque ici que les Chrétiens faisoient le signe de la croix & se recommandoient à Dieu, quand ils entendoient les Moëfins, ou crieurs des Musulmans, appeller le peuple à haute voix du haut des tours, qui accompagnent les mosquées.

On faisoit un autre reproche à ces martyrs d'Espagne : qu'ils s'offroient d'eux-mêmes au martyre, qu'ils attiroient la persécution, & que les Musulmans leur laissant le libre exercice de la religion Chrétienne, ils avoient tort de les irriter, en disant des injures à Mahomet. Les réponses d'Euloge à cette objection sont foibles ; & ce qu'elles contiennent de plus considerable est la description du triste état des Chrétiens sous la domination des Musulmans. Aucun de nous, dit-il n'est en seureté parmi eux : quand quelque affaire nous oblige à paroître en public, si-tôt qu'ils voient en nous les marques de nôtre ordre, c'est à-dire de l'état ecclesiastique, ils font des huées sur nous, comme sur des insensez ; & les enfans, non contents des injures & des mocqueries, nous poursuivent à coups de pierres. Si-tôt qu'ils entendent le son de nos cloches, ils se répandent en maledictions contre nôtre sainte religion. On voit ici que les Musulmans souffroient alors aux Chrétiens leurs cloches, qu'ils leur ont ôtées depuis. Euloge continuë : Plusieurs d'entre eux ne nous permettent pas de les approcher, & croi-

Ffffij

p. 455.

V. Bibl. Orient.
p. 576.

Memor. 1. p. 354.

roient être souillez si nous avions touché leurs vêtemens.

*etist c. 4. edit. Co-
tel.
Sup. liv. III. n. 28.*

Act. S. Cypri.

*Sup. liv. VII. n.
36. 40.*

*c. 60. Sup. liv. IX.
n. 14.*

J. Civit. c. 26.

Mais quoi qu'il dise, il faut avoüer que la conduite de ces martyrs de Cordouë n'étoit pas conforme à l'ancienne discipline. L'église de Smyrne dans la relation du martyre de saint Polycarpe, dit : Nous ne loüions point ceux, qui se présentent d'eux-mêmes; car ce n'est pas ce que l'évangile nous enseigne. S. Cyprien disoit devant le proconsul : Nôtre discipline défend que personne s'offre de lui-même. Et dans sa dernière lettre il disoit aux fidelles : Qu'aucun de vous ne se présente aux païens : il suffit qu'il parle lorsqu'il sera pris. Le concile d'Elvire défend de mettre au nombre des martyrs celui qui est tué sur la place, pour avoir brisé des idoles. Toutefois l'autorité de l'église, qui a reçu tous ces martyrs de Cordouë, & Euloge leur défenseur, au nombre des saints, doit arrêter nôtre jugement & nous faire croire, comme dit saint Augustin en pareil cas, qu'elle a eu de puissantes raisons pour les excepter de ces regles.

Saint Euloge traite cette question en deux ouvrages, l'un intitulé Memorial des martyrs, & divisé en trois livres, dont le premier ne contient guere que la défense des martyrs, les deux suivans sont leur histoire : l'autre ouvrage est intitulé apologie & ne laisse pas de contenir à la fin l'histoire de deux martyrs, qui avoient souffert depuis qu'il eut fait cet écrit.

Le premier, nommé Rodrigue, étoit un prêtre

né au bourg d'Egabre, instruit & ordonné à Cordouë. Il avoit deux freres, dont l'un se fit Musulman, ce qui lui causoit des disputes continuelles avec le troisiéme, qui étoit demeuré Chrétien. Une nuit leur querelle vint à tel excés que Rodrigue aiant voulu les appaiser, ils se jetterent tous deux sur lui, & le laisserent pour mort. Comme il s'étoit mis au lit, le frere Musulman le fit mettre sur un brancard, & porter dans le voisinage, en disant: Voici mon frere, que Dieu a éclairé; quoiqu'il soit prêtre il a embrassé nôtre religion, & se trouvant comme vous voiez à l'extrémité, il n'a pas voulu mourir sans vous le déclarer. Quelques jours après le prêtre Rodrigue étant guéri & apprenant ce qu'avoit fait son frere l'apostat, se retira de sa maison de campagne dans un autre lieu. La persecution étoit alors violente à Cordouë, en sorte que l'on abatit les clochers de quelques églises. Rodrigue aiant été obligé de sortir du fonds de la montagne, où il étoit caché, pour venir au marché à Cordouë: son frere l'apostat le rencontra & le mena au cadi, l'accusant d'avoir abandonné la religion de Mahomet. Rodrigue nia que jamais il l'eût embrassée, & déclara qu'il étoit non seulement Chrétien, mais prêtre. Le cadi, aiant en vain essayé de l'ébranler, l'envoia en prison.

Il y trouva un nommé Salomon, qui aiant apostasié pendant quelque tems étoit revenu à l'église. Ils furent bien-tôt unis d'une étroite amitié, & s'exerçoient ensemble au jeûne & à la

A N. 857.

XXXVII.
Autres martyrs.

AN. 858.

priere. Le cadi l'aïant appris, les fit separer, & défendit de les laisser voir à personne. Puis les aïant fait venir & exhortez encore jusques à trois fois: il les condamna à mort, par ordre du roi. On les mena sur le bord du fleuve, ils se preparerent au combat, par le signe de la croix: Rodrigue fut executé le premier, & leurs corps exposez & jetez dans le fleuve, comme les autres. Le prêtre Euloge aïant appris leur bienheureuse mort, vint voir les corps, après avoir celebré la messe; & vit des infidelles, qui prenoient des cailloux teints du sang de ces martyrs, & après les avoir lavez les jettoient dans le fleuve, de peur que les Chrétiens ne les gardassent comme des reliques. Le jour de leur martyre fut le treizième de Mars, Ere 895. l'an 857. & l'église les honore le même jour. Le corps de saint Rodrigue fut trouvé au bout de trois semaines & enterré solennellement par l'évêque de Cordouë au monastere de saint Genés, dans le bourg nommé Tertios: & saint Salomon à Colubre, dans l'église de saint Cosme & saint Damien.

*Martyr. R. 13.
Mart.*

XXXVIII.
Mort de Benoist
III. Nicolas I.
pape.
Anast. in Bened.

Papebr.

Le pape Benoist III. ne tint le siege que deux ans & demi, & mourut le dixième de Mars 858. En une ordination au mois de Decembre il fit cinq prêtres & un diacre, & d'ailleurs soixante-six évêques. Il assistoit avec tout le clergé aux funerailles des évêques, des prêtres & des diacres; & il ordonna que ses successeurs en useroient de même. Le saint siege ne vaqua que quinze jours, & on élut Nicolas premier du nom, Rom en e naissance

naissance, fils de Theodore regionaire. Le pape **AN. 858.**
 Sergius le tira de la maison de son pere, le prit
 dans le palais patriarcal & l'ordonna soudiacre. *Anast. in Nicol.*
 Leon IV. le fit diacre, & Benoît le goûta telle-
 ment, qu'il lui fit part du gouvernement de l'é-
 glise & l'avoit toujourns auprès de lui. A sa mort
 Nicolas le porta en terre avec les autres diacres.
 & aida à l'ensevelir. L'empereur Louïs qui venoit
 de fortir de Rome y revint promptement aiant
 appris la mort du pape Benoît; & le clergé avec
 les grands & tout le peuple s'assemblerent pour
 l'élection. Après avoir conféré pendant quelques
 heures, ils convinrent unanimement d'élire le
 diacre Nicolas; & l'allerent promptement cher-
 cher à l'église de S. Pierre où il s'étoit caché, se
 disant indigne d'une telle place. On l'en tira de
 force; & avec des grandes acclamations on le
 mena au palais de Latran, & on le mit dans le
 trône apostolique, puis il fut remené à S. Pierre,
 consacré & intronisé en presence de l'empereur,
 & il celebra la messe sur le corps du saint apô-
 tre. Enfin on le remena au palais patriarcal, avec
 des cantiques spirituels; & il fut couronné avec
 une grande joie de toute la ville, le dimanche
 vingt-quatrième d'Avril. Deux jours après il man-
 gea avec l'empereur; & l'alla visiter quand il fut
 sorti de Rome, au lieu nommé Quintus. L'empereur
 alla au-devant à pied, & mena le cheval du
 pape par la bride la longueur d'un trait d'arc. Ils
 mangerent encore ensemble; l'empereur lui fit
 de grands presens le reconduisit à cheval, & en se

AN. 858.

XXXIX.
Union de Brême
à Hambourg.
Adam. l. c. 17.
Sup. n. 18.
Vita. S. Anfs. n. 38.

An. Fuld. 857.

separant mena encore celui du pape par la bride. Dès le commencement de son pontificat & la même année 858. le pape Nicolas confirma l'union des églises de Brême & de Hambourg en faveur de saint Anscaire. Gonthier aiant été ordonné archevêque de Cologne après environ dix ans de vacance, Anscaire le pria de consentir à cette union : mais il y témoigna une grande opposition. C'est pourquoi l'affaire fut proposée au parlement tenu à Vormes pendant le carême de l'an 857. Les deux rois Louïs & son neveu Lothaire y assistoient avec plusieurs évêques des deux roïaumes. Tous approuverent l'union & prièrent Gonthier d'y donner son consentement. D'abord il résista fortement : soutenant qu'il n'étoit point juste d'ériger en métropole un siege de sa dépendance, au préjudice de la dignité du sien. Enfin à la priere des rois & de tous les évêques, il déclara, que si le pape confirmoit cette union il l'approuveroit aussi, & tous ses suffragans y consentirent. Le consentement de Lothaire étoit nécessaire, parce que Cologne étoit de son roïaume.

n. 39.

Sur la réponse de l'archevêque Gonthier, le roi Louïs envoya à Rome Salomon évêque de Constance; & S. Anscaire ne pouvant l'accompagner lui-même, envoya avec lui le prêtre Norfrid son disciple. Ils furent très bien reçus par le pape Nicolas : qui voyant l'utilité de cette union pour la conversion des païens, la confirma par ses lettres. Il y marque comme Anscaire avoit été établi premier archevêque des Nordalbin-

gues & son siege fixé à Hambourg par l'autorité du pape Gregoire IV. Ce qu'il confirme, le déclarant son legat pour prêcher l'évangile chez les Suedois, les Danois, les Sclaves & les nations voisines. Puis il rapporte la raison qu'avoit eüe le roi Loüis d'y unir l'évêché de Brême : ce qu'il confirme encore, & ordonne qu'à l'avenir ces deux dioceses n'en feront qu'un sous le nom de Hambourg, avec défense à l'archevêque de Cologne d'y rien prétendre à l'avenir. L'union ainsi autorisée par le pape fut executée : mais comme Hambourg avoit été ruiné par les Normans, Anſcaire & ses successeurs residioient ordinairement à Brême, & prenoient quelquefois le titre d'évêque de Brême.

La même année 858. le roi Loüis passa le Rein & vint en France avec une armée, invité par un grand nombre de seigneurs mécontents du gouvernement de Charles le Chauve : particulièrement de ce qu'il ne les défendoit point contre les Normans. Venilon archevêque de Sens prit entre autres le parti de Loüis : mais Hincmar & la plûpart des autres évêques demeurèrent fideles à Charles. Le roi Loüis leur avoit mandé de se trouver à Reims le vingt-cinquième de Novembre, pour y traiter du rétablissement de l'église & de l'état ; mais ils se contenterent de s'assembler à Quiercy & d'écrire une grande lettre qu'ils lui envoierent par Venilon archevêque de Roüen & Ercanra évêque de Châlons. Elle est au nom de tous les évêques des provinces de Reims &

A N. 858.

Mabill. obs. 9. tom. 6. p. 77.

X L.

Lettres des évêques de France au roi Loüis.

An. Fu'd. Bert. 858.

*tom. 8. conc. p. 654.
tom. 2. 632. 101.*

A N: 858.

de Roïen , & divisée en quinze articles.

*Hist. tom. 2. p.
126.*

c. 1.

D'abord ils s'excusent de ne s'être pas rendus à Reims , sur l'incommodité de la saison & de la brieveté du tems : qui les a empêchez de consulter leurs archevêques , suivant les canons. Ils se plaignent ensuite de ce que le roi Loüis n'a point suivi les avis , qu'ils lui ont déjà donnez plusieurs fois : particulièrement pour se reconcilier avec le roi Charles son frere ; & ajoûtent , qu'il n'y a pas lieu d'esperer , qu'il profite mieux des conseils qu'il leur demande. Ils l'exhortent à examiner en sa conscience les motifs de son voïage , & s'il voudroit être traité comme il traite son frere. Mettez-vous devant les yeux , disent-ils , cette heure que vous ne pouvez éviter , quand vôtre ame sortira de vôtre corps , dépoüillée de toute sa puissance & de toutes ses richesses ; sans secours de femme , d'enfans , de courtisans , de vassaux : nuë & abandonnée , laissant ses projets imparfaits : qu'elle verra tous ses pechez & tout ce qu'elle a pensé , dit , ou fait contre la charité , sans l'avoir expié par la penitence. Elle l'aura toujours devant les yeux , sans pouvoir s'en détourner. Et ensuite :

c. 5.

Nous avons appris que dans les dioceses où vous passez on commet des cruautez & des abominations , qui surpassent celles des païens ; & nous en voïons une partie. Cependant vous pretendez venir pour corriger des abus & procurer la paix. Tournez plutôt vos armes contre les païens : délivrez-nous du tribut que nous leur

c. 6.

païons , ou du moins donnez chez vous une re-
traite assurée à ceux qui les fuient , au lieu qu'ils
y sont encore plus maltraitez. Si vous venez ré-
tablir l'église , comme vous nous avez écrit , con-
servez les privileges : honorez les évêques , ne les
inquiétez point à contre-tems , laissez leur exer-
cer en paix leurs fonctions : commandez aux com-
tes de leur faire amener les pecheurs scandaleux ,
pour les mettre en penitence : permettez de te-
nir les conciles provinciaux , dans les tems reglez
par les canons. Conservez les biens des églises &
de leurs vassaux : car depuis que les richesses des
églises sont accrues , les évêques ont jugé à pro-
pos de donner des terres à des hommes libres ,
pour augmenter la milice du roïaume & assurer
aux églises des défenseurs. On voit ici l'origine
des fiefs dépendans des églises. Les évêques rap-
portent l'exemple de Charles Martel , qui pour
avoir le premier usurpé les biens de l'église , fut
envoïé en enfer en corps & en ame , suivant une
pretendüe revelation de saint Eucher d'Orleans :
mais on convient que c'est une fable.

Ils exhortent ensuite le roi Louïs à rétablir les
monasteres & les hôpitaux : & ils ajoûtent : Puis-
que vous pretendez procurer le bien public , com-
mencez par vous corriger vous même. Vivez en
secret comme étant toujours exposé au public :
croïez plutôt vôtre conscience , que les discours
des autres : ne vous laissez vaincre ni à la flaterie ;
ni à l'envie : que le soin de la chair ne vous fasse
pas negliger vôtre ame. Que la regle de vôtre

G g g g iij

A N. 858.

c. 7.

V. Bar. an. 741.
n. 24. Sirm. hic
Mabill. obs. 4. ad
vitam. S. Euch. to.
3. Act. p. 595. c. 8.
9. 10.
c. 11.

c. 12.

AN. 858.

maison serve de modele aux particuliers : que les officiers de vôtre cour soient gens craignans Dieu , & charitables envers ceux qui ont recours à vous pour leurs besoins. Etablissez des comtes & d'autres officiers publics , qui soient désintereſſez , qui n'oppriment point le peuple , qui ne gâtent leurs moisſons ni n'enlevent leurs troupeaux : qui par le conſeil des évêques procurent le bien de l'église : qui tiennent leurs audiences , non pour s'enrichir , mais pour rendre juſtice. Etablissez de même les juges des maiſons roïales , qui n'oppriment point vos ſerfs : mais qui faſſent ſi-bien cultiver vos terres , que vous ne ſoïez pas obligé d'être à charge aux évêques & aux abbez , pour les logemens , les voitures & les autres besoins. Les comtes étoient gouverneurs des provinces & juges des hommes libres : mais il y avoit des juges particuliers dans les maiſons roïales , qui gouvernoient le domaine , & rendoient juſtice aux ſerfs fiſcalins.

Quant aux ſeigneurs , continuent les évêques , qui à l'occaſion de ces deſordres ont commis des crimes dignes d'excommunication : obligez les à ſe venir humilier devant leurs évêques , pour ſatisfaire à l'église. Et ſi quelqu'un a participé à leurs pechez , fût-ce vous-même , qu'il en faſſe penitence. Faites toûjours avec vos ſerviteurs ce que nous vous conſeillons ; & quand le tems ſera plus favorable , pour tenir un concile avec vos confreres , nous vous donnerons nos conſeils ſur tout le reſte. Nous avons beſoin principalement

de conférer avec les évêques, qui du consentement du peuple de ce royaume ont sacré votre frere avec le saint crême : après quoi il a été reconnu pour roi par l'église Romaine nôtre mere. Lisez les livres des rois, vous verrez, par l'exemple même de Saül reprouvé, le respect qui est dû aux oints du Seigneur; & ce que nous reverrons en votre frere, outre la fidelité & la reconnaissance que nous lui devons. Voudriez-vous augmenter votre royaume aux dépens de votre ame? ou nous priver du sacerdoce, comme nous meriterions de l'être, si nous vous abandonnions nos églises, contre l'ordre de Dieu & la raison. Car les églises, que Dieu nous a confiées, ne sont pas des fiefs que le roi puisse donner ou ôter, comme il lui plaît. Ce sont des biens consacrez à Dieu, dont on ne peut rien prendre sans sacrilege. Et nous autres évêques nous ne sommes pas des seculiers, qui puissions nous rendre vassaux, ou prêter serment, contre la défense de l'écriture & des canons. Ce seroit une abomination, que des mains qui ont reçu l'onction du saint crême, & qui par la priere & le signe de la croix font que le pain & le vin deviennent le corps & le sang de Jesus-Christ, servissent à un serment: non plus que la langue de l'évêque, qui par la grace de Dieu est la clef du ciel. Et si l'on a exigé quelque serment des évêques, ceux qui l'ont exigé & ceux qui l'ont prêté, doivent en faire penitence.

Au reste n'écoutez pas ceux qui nous traitent

A N. 858. de felons & de personnes viles. Songez que Jesus-Christ , qui seul est roi & prêtre , a partagé le gouvernement de son église entre l'autorité pontificale & la puissance roïale ; & n'a pas choisi pour la premiere des riches & des nobles , mais des pauvres & des pecheurs. Nôtre noblesse est d'être les successeurs des Apôtres. Cependant nous ferons , comme vous l'avez ordonné , des jeûnes ; des prieres & des processions , pour demander à Dieu qu'il appaise cette tempête. On croit Hincmar auteur de cette lettre.

X L I.
Reliques de Cordouë à Paris.
Ann. Bertin. 858.
Transl. to. 6. Act. B. p. 49.

Transl. S. Vinc. to. 5. Act. p. 643.

Vers le même tems les reliques de quelques martyrs de Cordouë furent apportées à Paris. On eut avis au monastere de saint Germain des Prez , que le corps de saint Vincent son premier patron , pourroit être facilement apporté de Valence en Espagne , à cause du triste état où cette ville avoit été reduite par les Sarrasins. Deux moines de la maison , Ufuard & Odilard entreprirent le voïage , par la permission de leur abbé Hilduin II. & du roi Charles le Chauve : mais étant à Usés ils apprirent que le corps de saint Vincent n'étoit plus à Valence. En effet il en avoit été enlevé dès l'an 855. par Audalde moine de Conques au diocese de Rodés : mais en revenant il passa par Saragoce , où l'évêque Senior averti que ce moine portoit des reliques , les lui ôta & les fit enterrer dans sa cathedrale. Toutefois il ne put savoir de quel saint elles étoient , quoi qu'il pressât le moine Audalde , même par les tourmens , de le declarer : car il le trompa en disant que

que c'étoit de saint Marin martyr. Audalde étant de retour à Conques sans reliques, fut traité de moine vagabond ; & se retira au monastere de saint Benoist de Castres, qui en est à present la cathedrale, où il fut bien receu par l'abbé Gislebert. Il lui découvrit son aventure ; mais enfin par l'entremise de Salomon comte de Cerdaigne, il obligea l'évêque de Saragoce à rendre le corps de S. Vincent, qui fut apporté à Castres vers l'an 864.

AN. 858.

Cependant les deux moines de saint Germain furent trompez comme les autres, par le faux nom de S. Marin : & on leur disoit, que S. Vincent avoit été porté de Valence à Benevent. Désesperant donc d'avoir les reliques de leur saint patron, ils resolurent d'en apporter d'autres, pour ne pas perdre leur voiage ; & s'adresserent à Sunifred, qui étoit à Barcelone le premier après le comte. Il leur parla de la persecution, qui venoit d'être exercée à Cordouë, sous le roi Abderame, & particulièrement des martyrs George & Aurelius. Aussi-tôt les deux moines Ufuard & Odilard conceurent un ardent desir d'avoir des reliques de ces martyrs ; & declarerent à Athaulfe évêque de Barcelone & à Sunifred, qu'ils étoient resolu d'aller à Cordouë. Ceux-ci effraïez de la proposition, en détournerent les moines, autant qu'il leur fût possible : mais enfin ils leur donnerent des lettres, à la faveur desquelles ils obtinrent de Saul évêque de Cordouë, & de Samson abbé de Pilla-mellar, le corps entier de saint George moine & martyr, le corps sans tête de

*Sup. liv. XLVI.
n. 56. 57.*

AN. 858.

saint Aurelius & le chef de sainte Sabigothe, son épouse, qui est nommée Natalie dans cette histoire : c'est-à-dire qu'elle avoit un nom Goth & un nom Romain. Ils apportèrent en France ces reliques, qui pendant le chemin firent plusieurs miracles : & arriverent le vingtième d'Octobre 858. au village d'Esmant appartenant à l'abbaye : où la plus grande partie des moines s'étoient retirez avec le corps de saint Germain, de peur des Normans. Le roi Charles eut une grande joie de voir son royaume enrichi de ces reliques : toutefois pour s'assurer de la verité, il envoya à Cordouë un nommé Mancion, qui rapporta le fait comme les deux moines. Ufuard l'un d'eux est le fameux auteur du martyrologe ; & cette histoire a été écrite sur son récit, par Aimoin son confrere, qui vivoit alors dans le même monastere : où l'on garde encore ces saintes reliques.

XLII.
Martyre de S.
Euloge.
Vita. S. Eulog. 11.
Mart. c. 3. Boll. 20.
7. p. 93.

c. 4.

Vistremir archevêque de Toledé mourut le dernier jour de la même année 858. & le prêtre Euloge de Cordouë fut élu pour lui succéder, par le suffrage de tous les évêques de la province & du voisinage : mais il y eut quelque obstacle, qui empêcha qu'il ne fut sacré ; & on en élut un autre de son vivant, quoi qu'il ne survêcut pas deux mois à son élection : car il souffrit le martyre après y en avoir tant encouragé d'autres. Une fille nommée Leocritie, d'une famille noble de Musulmans, avoit été instruite dès l'enfance dans la religion chrétienne, par une de ses parentes, qui la fit même baptiser. Son pere & sa mere s'en

étant apperçus, la maltraitoient & la fouëttoient AN. 858.
jour & nuit, pour la faire renoncer à la foi. Elle fit connoître son état au prêtre Euloge & à sa sœur Anulone, témoignant qu'elle vouloit aller en lieu, où elle pût en liberté exercer sa religion.

Euloge lui procura secrettement les moïens de sortir de chez ses parens : qu'elle trompa feignant de ceder à leur volonté, jusqu'à parler contre la religion chrétienne. Elle se para, comme si elle eût pensé au mariage ; & sous pretexte d'aller à une nôce, elle sortit, & courut chez Euloge & sa sœur : qui la receurent à bras ouverts, & la cachèrent chez des amis fidelles. Le pere & la mere au desespoir remuerent ciel & terre, pour la trouver ; & par l'autorité du cadi firent emprisonner & fouëtter plusieurs chrétiens, même des religieuses & des prêtres. Euloge sans s'émouvoir faisoit souvent changer de retraite à Leocritie, & passoit les nuits en prieres pour elle, prosterné dans l'église de saint Zoïle. Elle de son côté jeûnoit & veilloit, couchant sur la cendre & couverte d'un cilice.

Une nuit étant venuë voir Euloge & sa sœur, elle ne put retourner : parce que la personne qui devoit l'accompagner vint trop tard, & qu'il étoit déjà jour. Le cadi en étant averti, envôia des soldats entourer la maison, d'où ils tirerent Leocritie, avec Euloge, & les amenerent en sa presence. Il demanda à Euloge pourquoi il tenoit cette fille chez lui ; & Euloge répondit que les prêtres ne pouvoient refuser l'instruction à ceux

AN. 859.

qui la demandoient. Lecadi le menaça de le faire mourir à coups de verges : mais Euloge répondit, que le glaive étoit un moien plus sûr ; & commença à parler hautement contre leur prophète & leur religion. On le mena aussi-tôt au palais devant le conseil. Un des conseillers qui le connoissoit particulièrement lui dit : Si des ignorans se précipitent malheureusement à la mort, un homme savant & vertueux comme toi ne doit pas imiter leur folie. Croi-moi, je te prie : dis seulement un mot à present, puisqu'il le faut, tu reprendras ensuite ta religion, & nous promettons de ne te point rechercher. Euloge lui répondit en souriant : Ah ! si tu pouvois connoître les récompenses qui attendent ceux qui conservent nôtre foi, tu renoncerois à ta dignité temporelle. Il commença alors à leur proposer hardiment les veritez de l'évangile : mais pour ne le pas écouter ils le condamnerent aussi-tôt à perdre la tête.

Comme on le menoit au supplice, un des eunuques du roi lui donna un soufflet. Il tendit l'autre joue, & en souffrit patiemment un second. Quand il fut arrivé au lieu de l'exécution, il pria à genoux, étendit les mains au ciel, fit le signe de la croix sur tout son corps & presenta sa tête, qui fut promptement coupée. C'étoit à l'heure de none, ou trois heures après midi, le samedi onzième jour de Mars 859. Il fut enterré à saint Zoile. Leocritie fut aussi decolée quatre jours après, & jetée dans le Fleuve Betis : mais elle en fut tirée & enterrée à saint Genés de Tertios. L'église ho-

MAVE. R. II. &
23. MARS.

nore l'un & l'autre le jour de leur martyre. La vie de saint Euloge a été écrite par Alvar son ami; & depuis il nous reste peu de monumens de l'église d'Espagne sous la domination des Musulmans.

En France comme les pillages continuoient, principalement à l'occasion de la guerre civile entre les deux freres Louïs & Charles : Hincmar archevêque de Reims adressa à ses curez un mandement, pendant le carême de cette année 859. avec ordre de le publier. Et parce, dit-il, que ces pillards ne viennent à l'église que par coûtume, & ne demeurent à la messe que jusques à l'évangile, lisez cet avertissement aussi-tôt après l'épître. Hincmar y exhorte ceux qui se rencontrent dans son diocèse, à s'abstenir des pillages, des violemens & des autres crimes qui se commettoient impunément, rapportant les passages de l'écriture, pour montrer qu'ils méritent l'enfer. Renoncez-y, dit-il, principalement en ce tems, où vous devez satisfaire à Dieu pour les fautes de toute l'année : afin de recevoir la communion au jour de nôtre redemption : & ne vous en pas approcher comme Judas, pour vôtre perte. Et ne dites pas : Si le peril de communier indignement est si grand comme nous dit cet évêque, nous nous abstiendrons de communier, plutôt que de changer de vie. Car le seigneur a dit de la communion, comme du baptême, que l'on ne peut être sauvé sans la recevoir. Ainsi il ne reste autre parti à prendre, pour quiconque se veut sauver : que de renoncer au peché, par une sincere

H h h h iij

AN. 859.

XLIII.
Lettres d'Hincmar contre les pillages.
Opusc. 7. to. 2. p. 148.

Joan. III. 51. v. 54.

AN. 859.

penitence ; & après avoir purifié la conscience , recevoir le corps & le sang de Nôtre-Seigneur. Et sachez que si vous ne vous corrigez , vous qui commettez ces maux dans mon diocèse , je défendrai à mes prêtres de vous donner la communion. Et si quelqu'un dit : Je passerai dans un autre diocèse pendant ces jours-là : il doit savoir , qu'il ne se moque pas des hommes ; mais de Dieu & qu'il se trompe lui-même : car si étant excommunié il communie dans un autre diocèse , il se charge devant Dieu d'une plus grande condamnation , croiant se cacher à celui qui est partout.

Opusc. p. 141.

Hincmar envoia ce mandement au roi Charles , le priant de le tenir secret , jusques à un jour , où il assembleroit ses fidèles serviteurs , & leur feroit une remontrance mêlée de force & de douceur. Vous pourrez ensuite , ajoûte-t-il , faire lire cet avertissement , tous les jours , à ceux qui viendront de nouveau auprès de vous. Et ne négligez pas les articles , que le concile de Quiercy envoia l'année passée à Louïs ; & que mon fils Hincmar , c'est son neveu , vous donna de ma part , quand il vous suivit en Bourgogne. Croiez-moi , ils ont été faits pour vous , plus que pour vôtre frere.

J'ai appris trois choses , que j'avois resolu de vous cacher : mais après y avoir bien pensé , je crains de me rendre coupable moi-même si je ne vous faisois connoître les bruits , qui courent contre vous. Le premier , c'est que vous ne voulez point vous mêler de ces pillages , & que vous prétendez que chacun se défende comme il pourra. Je

ſçai que c'eſt une calomnie ; mais j'ai voulu vous en inſtruire , afin que vous en montriez la fauſſeté par les effets. Car ce ſeroit une impiété à un roi d'exiger de ſes ſujets des dons & des contributions ; & ne leur pas conſerver les biens dont ils les tirent. Le ſecond point eſt , que ceux qui vont porter des plaintes à vôtre cour , n'y reçoivent ni conſolation , ni bonne réponſe. Je ne le croi pas non plus : mais je croi malgré moi le troiſième : qu'après que l'on a pris aux dépens des églifeſ tous les vivres neceſſaires , on exige encore de l'argent : ſinon l'on fait de grands débris.

A N. 859.

Enfin Hincmar écrivit aux clercs de la cour , *Opuf. 6. p. 146.* qui marchotent à la ſuite du roi & de la reine ; & dont les domeſtiques commettoient les mêmes crimes que les autres : pillant par-tout , pour nourrir hommes & chevaux , & abuſant des femmes qu'ils rencontroient. Il repreſente à ces clercs qu'ils doivent non-ſeulement ſ'abſtenir du mal ; mais en détourner les autres , & qu'ils ſont reſponſables des pechez de leurs domeſtiques : puis il ajoûte : Si vous ne vous corrigez , vous qui êtes de ma province , je vous interdurai de vos fonctions & de la communion , juſques à un concile , & ceux qui n'en ſont pas , je les excommunierai de mon diocèſe & de ma province , & je les envoieſrai à leurs évêques pour les corriger.

Le voiage du roi Louïs n'eut gueres d'autres effets , que de multiplier en France les deſordres & les pillages ; il fut obligé de retourner chez

XLIV.
Députation au
roi Louïs.

AN. 859.

*10. 8. Conc. p. 668.
10. 2. Cap. p. 122.*

lui au commencement du printems 859. & ils'arrêta à Vormes. Cependant on tint un concile à Mets le vingt-huitième de Mai , du consentement des rois Charles le Chauve & Lothaire son neveu , pour procurer la paix entre eux & le roi Loüis. Ce concile deputa vers Loüis trois archevêques Hincmar de Reims , Gonthier de Cologne , Venilon de Roüen ; & six évêques, Herluin de Courance , Hildegair de Meaux , Adventius de Mets, Ebbon d'Auxerre , Hincmar de Laon neveu de l'archevêque , Ercanra de Châlons. On leur donna une instruction portant les conditions auxquelles ils devoient absoudre le roi Loüis , de l'excommunication , qu'il avoit encouruë , pour les excés commis dans le roïaume de son frere : du moins comme aiant communiqué avec les excommuniés. En voici la substance.

Il se reconnoîtra coupable de tous les maux qui ont été faits dans nos dioceses , par les mauvais conseils qu'il a suivis ; & promettra d'en faire une digne penitence. Il promettra aussi de venir le plutôt qu'il pourra traiter la paix en personne avec nos princes Charles & Lothaire ; & de la garder , s'ils la gardent de leur côté. Il promettra de ne plus donner de protection à ceux qui l'ont fait offenser Dieu si grièvement. Au contraire il fera venir , s'il peut , devant son frere Charles & son neveu Lothaire au parlement prochain , ceux qui les ont quittez , pour se donner à lui , comme il a promis à Merfen : afin qu'on leur

leur pardonne s'ils se justifient, ou qu'on les condamne. Les évêques parlent des promesses reciproques de s'assister & de ne point recevoir les vassaux les uns des autres, que les trois frères Lorhaire, Louïs & Charles se firent en 851. au parlement tenu à Mersen près de Mastric.

L'instruction continuë: Si le roi Louïs promet tout cela, & de rétablir l'église de tout son pouvoir: donnez-lui absolution de tous les pechez qu'il a commis & fait commettre dans nos diocèses; & le rétablissez dans la communion, dont il s'est privé en communiquant avec des excommuniés. Et quoique ses pechez eussent besoin d'une penitence de plusieurs années, selon les degrez prescrits par les canons: toutefois nous confiant à la misericorde de Dieu, qui a plus d'égard à la douleur qu'à la longueur du tems, & à la destruction des vices, qu'à l'abstinence des viandes: nous suivons la decision la plus humaine des peres. Ils citent ensuite un canon d'Afrique, & des passages de saint Leon & de S. Gregoire: qui ne disent autre chose sinon en general, que le tems de la penitence est à la discretion des évêques, & que l'on peut l'abreger à ceux qui sont en peril: ce qui ne convenoit point au roi Louïs. Ainsi il semble que les évêques ne citent ces autoritez que pour la forme. Ils ajoûtent, parlant au de-

A N. 859.

to. 2. Capit. p. 46.

tit. 10.

c. 9.

c. 10.

c. 11.

c. 12.

AN. 859.

s'il retombe dans les mêmes fautes, dont vous allez l'avertir de nôtre part : qu'il sache, qu'il se rend de nouveau sujet au jugement de Dieu & de l'église.

conc. p. 632.

Avec cette instruction les deputez du concile allerent à Vormes, où le roi Loüis leur donna audience le quatrième de Juillet, & leur dit d'abord : Si je vous ai offensé en quelque chose, je vous prie de me le pardonner, afin que je puisse desormais parler avec vous en seureté. L'archevêque Hincmar, qui étoit le premier à sa gauche, répondit : Cette affaire sera bien-tôt terminée, puisque vous nous demandez ce que nous venons vous offrir. Grimold abbé de saint Gal & archichapellain du roi Loüis, & un évêque nommé Theodoric, aiant dit quelque chose à Hincmar, il continua de dire au roi : Vous n'avez rien fait contre moi, dont je garde aucun ressentiment; & si j'en avois, je n'oserois pas me presenter à l'autel, pour offrir le sacrifice. L'évêque Theodoric dit encore à Hincmar : Faites ce dont le roi vous prie : pardonnez-lui. Hincmar repondit, s'adressant toujors au roi : Quant à ce qui me regarde personnellement, je vous l'ai pardonné, & vous le pardonne : mais quant au mal qui a été fait à mon église & au peuple, je vous donne le conseil & vous prête le secours selon Dieu, qui peut procurer vôtre salut. Grimold, Theodoric & Salomon évêque de Constance répondirent, qu'il parloit bien : & les autres députez appuierent le discours d'Hincmar,

Gonthier archevêque de Cologne montra au roi en particulier l'écrit dont ils étoient chargez ; mais le roi ne voulut point entrer en matiere , disant qu'il ne pouvoit rien faire sans consulter les évêques de son roïaume. Ainsi les deputez du concile de Mets s'en retournerent sans lui avoir donné l'absolution.

Peu de tems après , & dans le même mois de Juin , on tint un grand concile à Savonieres près de Toul où se trouverent des évêques de douze provinces , des trois roïaumes de Charles le Chauve , de Lothaire & de Charles ses neveux , qui y assisterent tous trois. Ce concile fit treize canons , dont la plûpart regardent des affaires particulieres. On se plaignit de l'ordination de trois évêques ; Tortold de Baïeux , Anscaire de Langres & Atton de Verdun. Tortold avoit été diacre de Venilon archevêque de Sens , dont il étoit parent ; & qui s'étant déclaré pour le roi Louïs , lui avoit fait obtenir l'évêché de Baïeux , par l'autorité de ce prince. Comme il s'efforçoit de s'y maintenir , par promesses & par menaces : le concile ordonna qu'il seroit jugé par Venilon de Sens & trois autres évêques : que s'il refusoit de comparoître devant eux , il y seroit contraint par l'autorité du prince ; & s'il desobéissoit , frappé d'anathême.

Anscaire étoit un soudiacre qui s'étoit intrus dans le siege de Langres , du vivant de l'évêque Isaac , & avoit sollicité son clergé , ses vassaux & ses serfs. Mais comme il promit par des deputez

A N. 859.

XLV.
Concile de Savonieres.
to. 8. p. 647. Cap.
tit. 29. p. 130.

c. 4.

c. 5.

AN. 859.

de se desister ; le concile accepta sa soumission , & lui prescrivit la formulé d'un serment , par lequel il demandoit pardon de son entreprise ; & promettoit de ne rien faire de semblable à l'avenir. On lui défendit aussi de jamais aspirer au siegé de Langres , ni à celui de Genève , qu'il avoit voulu usurper de même.

c. 7.

Atton évêque de Verdun avoit été moine de saint Germain d'Auxerre , & on rapportoit l'acte de sa profession. On se plaignoit que sa promotion à l'épiscopat étoit irreguliere : peut-être faite du consentement de ses supérieurs. Il fut ordonné qu'il comparoît à un autre concile ; & on fait d'ailleurs que son ordination fut confirmée , & qu'il gouverna l'évêché de Verdun avec honneur. Au contraire on croît que l'ordination de Tortold fut cassée , parce qu'on voit l'année suivante un autre évêque de Baïeux.

*V. not. Sirm. in
Capitul.*

XLVI.
Requête du roi
contre Venilon.
no. 8. conc. p. 679.

Le roi Charles le Chauve presenta au concile de Savonieres une requête , où il disoit : Venilon étoit mon cleric servant à ma chapelle , & m'avoit fait serment de fidelité , quand je le fis ordonner archevêque de Sens. Lorsque je partageai le royaume avec mes freres , il promit comme les autres évêques avec serment l'observation du partage. Depuis il m'a sacré roi dans l'église de sainte Croix d'Orleans , qui est de sa province ; avec promesse de ne me point déposer de la dignité roiale : au moins sans les évêques qui m'avoient sacré avec lui , & au jugement desquels je me soumis comme je m'y soumetts encore. Ces paroles sont

remarquables en la bouche d'un roi ; & nous n'en avons point vû qui parlât ainsi , du moins en France. Mais l'exemple de Loüis le Debonnaire , qui s'étoit tant de fois fait couronner & rehabiler par les évêques , & la foiblesse presente de Charles , pouvoit lui faire tenir ce langage. Quoi qu'il en soit , il paroît que les évêques croïoient pouvoir déposer les rois : car on ne peut douter que cette requête ne fut dressée par leur conseil. Elle continuë ainsi : Les troubles aiant commencé , nous fîmes un écrit mes sujets & moi , pour promettre de nous aider reciproquement , & Venilon y soucrivit comme les autres. Mais quand mon frere Loüis entra dans mon roïaume à main armée , Venilon fut le seul des évêques qui m'abandonna , & alla lui parler , sans ma permission. Il ne me donna point en cette guerre le secours que son église me devoit , quoique je lui eusse demandé : au contraire il mena ses forces à mon frere contre moi. Et quoique mon frere fût accompagné de mes sujets revolez , dont l'excommunication avoit été notifiée à Venilon , par les lettres des évêques : il ne laissa pas de celebrer la messe publiquement devant eux , dans mon palais d'Attigni , sans la permission de l'évêque diocesain ; & demeura avec eux dans le conseil de mon frere : cherchant les moïens de me dépoüiller de ma part du roïaume , au préjudice de son serment. Il s'est fait donner par mon frere Loüis l'abbaye de sainte Colombe , qui est dans mon roïaume , & des pierres

AN. 859.

c. 4.

AN. 859.

des murs de la ville de Melun. Il a fait donner l'évêché de Baïeux à Tortold son parent & mon clerc, qui m'avoit prêté serment. Enfin après que Dieu m'a donné des forces pour recouvrer mon royaume, je me suis approché de la ville de Sens, & Venilon ne m'a donné aucun secours.

o. c.

p. 681.

Sur cette requête le concile ordonna, que Venilon seroit cité à certain terme; & pour cet effet on dressa une lettre synodique, où nous voïons les noms de la plupart des évêques, qui assistoient à ce concile. Il y a premierement huit archevêques: Remy de Lyon, Rodolfe de Bourges, Gonthier de Cologne, Hincmar de Reims, Arduic de Besançon, Teutgaud de Treves, Venilon de Roïen, Herard de Tours. Ensuite trente-deux évêques, entre autres Ebbon de Grenoble, Rotade de Soissons, Adventius de Mets, Atton de Verdun, Enée de Paris, Agius d'Orleans, Hincmar de Laon, Robert du Mans, Erloin de Coutances, Isaac de Langres, Erchambert de Baïeux: ce qui montre que Tortold en étoit exclus.

En cette lettre, après avoir marqué toutes les plaintes du roi contre Venilon de Sens, les évêques ajoûtent: Le roi a choisi pour juges Remy de Lyon, Venilon de Roïen, Herard de Tours & Rodolfe de Bourges, devant lesquels vous comparoîtrez trente jours après avoir reçu cette lettre pour proposer vos défenses. Après la lettre sont des extraits des anciens canons sur les principaux chefs d'accusation contenus dans la requête.

Herard de Tours fut chargé par le concile de porter cette lettre à Venilon de Sens, & de lui faire la citation : mais étant tombé malade, il en chargea Robert du Mans son suffragant, avec une lettre par laquelle il exhorte Venilon à le justifier pour l'honneur de l'épiscopat, & à satisfaire le roi. Venilon suivit ce conseil, & se reconcilia avec le roi Charles, sans être jugé par les évêques.

Le concile de Savonieres écrivit aussi aux évêques de Bretagne qui demeuroient toujours dans leur schisme. La lettre n'est adressée qu'aux quatre anciens évêques, car on ne reconnoissoit pas les trois autres, & le concile les exhorte à rentrer sous l'obéissance de l'archevêque de Tours leur metropolitain : & ne plus communiquer avec ceux qu'il avoit excommuniés pour leurs crimes. Ensuite est un memoire des avis qu'ils doivent donner à Salomon, qui se pretendoit souverain de la Bretagne, pour le reduire à l'obéissance du roi Charles. Le concile écrivit en particulier à neuf seigneurs Bretons, qui étoient les principaux entre les excommuniés : pour les exhorter à se reconnoître, & à penser à leur salut : les menaçant d'anathême s'ils persistent dans leur endurcissement. On voit par cette lettre, que les pillages & les autres desordres n'étoient pas moins frequens dans la Bretagne que dans la France.

On relut en ce concile les articles qui avoient été dressés sur la matiere de la predestination, par

A N. 859.

p. 694.

An. Berlin. 859.

XLVII.
Lettres aux Bretons.c. 8.
Sup. liv. XLVIII.
n. 43.
p. 695.

c. 9.

c. 10.

Sup. n. 22.

AN. 859. Remy de Lyon, & par Hincmar de Reims: c'est-à-dire les six premiers du concile de Valence, & les quatre du concile de Quiercy. A la lecture des canons de Valence, les évêques du parti d'Hincmar voulurent faire quelque remontrance; mais Remy les appaisa doucement, & dit avec beaucoup de gravité, que si quelques-uns d'entre eux n'approuvoient pas ces articles; on apporteroit de part & d'autre les livres des peres au premier concile; où l'on decideroit d'un commun accord, ce qui se trouveroit le plus conforme à la tradition de l'église. Quelques-uns du parti opposé voulurent les siffler, pretendant qu'ils n'étoient pas les auteurs de ces articles qu'ils souvenoient: mais Hincmar & la plûpart de ceux de son parti, qui connoissoient la doctrine & la capacité de leurs adversaires firent entendre aux autres que les défenseurs des articles de Valence pouvoient avoir eu de bonnes raisons, de souffrir quelques tems agiter ces questions, avant qu'elles fussent décidées d'un commun consentement. Il passa donc à l'avis de Remy, & le concile de Savonieres prononça que les articles contestez seroient examinez au premier concile après la paix rétablie.

Ces articles de Valence avoient été confirmez dans un concile tenu le dix-neuvième d'Avril la même année 859. dans l'abbaye des Sts. Jumeaux. près de Langres: où présidoient Remy archevêque de Lyon & Agilmar de Vienne, accompagné d'Ebbon de Grenoble & de plusieurs autres évêques: en la presence de leur roi Charles le jeune,

*Hincm. pres. de
1. ad. def.
V. Aug. diff. c.
40.*

c. 10.

XLVIII.
Concile de Lan-
gres.

10. 8. p. 673.

jeune, fils de l'empereur Lothaire. Ce concile de Langres fit seize canons, qui à la poursuite de Remy furent lûs & approuvez au concile de Savonieres, auquel ils sont inferez comme en faisant partie. Les six premiers ne sont que les six du concile de Valence, touchant la predestination: excepté que dans le quatrième canon il n'est point fait mention des quatre articles de Quiercy: ce qui fut peut-être ôté en les relisant à Savonieres, pour ne point choquer Hincmar & ceux de son parti. Quoi qu'il en soit, nous n'avons point dans ce neuvième siècle de décision authentique touchant la grace & la predestination, que ces six canons publiez en trois conciles. Car nous ne voions point que la matiere ait été agitée dans un concile postérieur, comme il avoit été convenu à Savonieres: au contraire il semble que ces six canons aient été confirmez à Rome, puisqu'un analiste du tems dit sur cette année 859. Le pape Nicolas confirme la doctrine catholique touchant la grace de Dieu & le libre arbitre, la verité de la double predestination & le sang de Jesus-Christ répandu pour tous les croians.

Les dix autres canons du concile de Langres sont de discipline; & les deux plus remarquables sont ceux qui parlent des conciles & des écoles. On priera les princes de permettre les conciles provinciaux tous les ans, & tous les deux ans une assemblée generale dans leur palais. On les priera aussi & on exhortera très instamment les évêques,

A N. 859.

p. 609.

Ann. Bertin;

c. 7.

c. 10.

AN. 859.

d'établir des écoles publiques des saintes écritures & des lettres humaines, par tout où il se trouvera des personnes capables d'enseigner, comme avoient fait les empereurs dans les années précédentes, au grand avantage de l'église : au lieu qu'à présent, dit le concile, nous voions avec douleur la vraie intelligence de l'écriture sainte décheoir de telle sorte, qu'à peine en trouve-t-on quelque vestige.

X L I X.
Statuts d'Herard
& d'Isaac.
ro. 8. conc. p. 617.
20. 1. capit. p. 1283.

Entre les évêques qui assisterent au concile de Savonieres, il y en a deux dont il nous reste des canons de discipline : Herard archevêque de Tours & Isaac évêque de Langres. Ceux d'Herard sont des statuts publiez dans son synode diocésain le seizième de Mai l'an 858. troisième de son pontificat, indiction fixième : ils contiennent 140. articles, tous tirez de divers endroits des capitulaires des rois, comme M. Baluze a remarqué.

ro. 8. conc. p. 598.
20. 1. capit. p. 1233.
Chr. S. Benig. p.
416. tom. 1. Spicil.

Le recueil d'Isaac est aussi tiré des capitulaires, que l'auteur cite lui-même en ces termes : Parce que ceux que nous voulons corriger méprisent les regles que nous leur proposons, disant qu'elles sont de nôtre invention, nous avons crû le devoir retenir par l'autorité des rois & du pape. C'est qu'il y a quelques-uns de ces capitulaires pris des conciles tenus par saint Boniface de Maïence & autorisez par le pape Zacarie. Isaac a tiré son recueil principalement des trois derniers livres des capitulaires, compilez par le diacre Benoist. Il est fort ample, divisé en onze titres, dont chacun comprend plusieurs articles. Le

premier titre est des penitens, & de leurs peines: AN. 859.
le dixième est de la stabilité des clercs dans les
églises de leurs titres.

Hincmar voulant toujours soutenir ses quatre
articles de Quiercy, commença peu de temps
après le concile de Savonieres, un second traité
de la predestination: qu'il adressa comme le
premier au roi Charles le Chauve, en son nom
& au nom des autres évêques. Il est divisé en
trente-huit chapitres, & commence par l'histoire
de l'herésie des Predestinatiens. Il prétend qu'elle
avoit paru dès le temps de saint Augustin; & en
allegue pour preuve la dispute des moines d'A-
drumet & les objections des Gaulois, rapportées
dans les lettres de Prosper & d'Hilaire. Mais on
peut fort bien expliquer tous ces écrits, sans sup-
poser d'autres herétiques, que les Pelagiens &
les demi-Pelagiens, choquez de la doctrine de
saint Augustin, faute de la bien entendre. Aussi
plusieurs savans theologiens soutiennent qu'il n'y
eut jamais d'herétiques Predestinatiens; & il est
certain qu'Hincmar s'est trompé en plusieurs
faits sur cette matiere: comme sur le concile
d'Arles, où le prêtre Lucidus se retracta, qu'il
dit avoir été tenu par ordre du pape saint Cele-
stin, mort dès l'an 432. plus de quarante ans avant
ce concile; & quand il prend Hilaire laïque, qui
écrivit à saint Augustin, pour saint Hilaire ar-
chevêque d'Arles. Il s'est encore mépris en sou-
tenant, que l'Hypognosticon est un ouvrage de
saint Augustin, & le traité de l'endurcissement

L.
Second traité
d'Hincmar sur la
predestination.
Maug. diss. c. 45.

*Sup. liv. xxiv. n.
45. 58. 59.*

*V. Sirm. hist. pra-
d. st. & Maug. con-
fut.*

*Hincm. c. 1. p. 15.
Sup. liv. xxvi. n.
15. xxix. n. 40.*

de Pharaon de saint Jérôme : deux livres sur lesquels il appuie beaucoup.

c. 2. Hincmar vient ensuite à Gothescalc qu'il prétend avoir renouvelé l'herésie des Prédestinians :

c. 3. & s'efforce de répondre à l'autorité de saint Fulgence touchant les deux prédestinations. Le corps

c. 6. II. de l'ouvrage est l'examen des six articles du concile de Valence. Hincmar ne dit rien sur le premier, mais il attaque le second & le troisième :

c. 16. puis à l'occasion du quatrième il travaille à justifier les quatre articles de Quiercy. Il déclare qu'il ne prétend point soutenir les dix-neuf arti-

c. 31. cles de Jean Scot, & convient du cinquième de Valence, soutenant en même tems qu'il ne le regarde point. Il ne dit rien du sixième.

c. 36. Mais il s'étend sur le septième canon, qui étoit le premier de discipline, contre les ordinations irrégulières des évêques; prétendant qu'il a été composé malicieusement contre lui, comme s'il n'avoit été ordonné que par la faveur du prince.

Sup. n. 8. Il en prend occasion de rapporter toute l'histoire de son ordination & les actes du concile de Soissons, où elle avoit été confirmée. Ensuite, sup-

c. 37. posant avoir prouvé, que ses adversaires ont renouvelé l'ancienne herésie des Prédestinians; il rapporte sous douze articles tous les réglemens des conciles & des papes, touchant ceux qui

c. 38. soutiennent des herésies déjà condamnées. Enfin il fait une longue recapitulation de tout ce qu'il avoit dit touchant la doctrine de la prédestination. En tout cet ouvrage Hincmar fait paroître

plus d'érudition que de jugement & de justesse d'esprit.

En parlant des dix-neuf articles de Jean Scot il ajoute : Il y a d'autres erreurs contre la foi, avancées par ceux qui cherchent une vaine réputation par des nouveautés de paroles : favoir que la divinité est trine, que le sacrement de l'autel, n'est pas le vrai corps & le vrai sang du Seigneur : mais seulement la mémoire du vrai corps & du vrai sang : que les anges sont corporels : que l'ame de l'homme n'est pas dans le corps : que la seule peine de l'enfer est le souvenir des pechez & le tourment de la conscience. A quoi se rapporte ce que dit un annaliste du tems, que l'on remuoit plusieurs questions contraires à la foi dans le royaume de Charles le Chauve, & qu'il ne l'ignoroit pas. Les dernières erreurs rapportées par Hincmar se trouvent dans le livre de Jean Scot de la predestination. La première n'est une erreur que dans l'opinion d'Hincmar : qui choqué de ce que dans une hymne des martyrs on chantoit, *Te trina deitas* & le reste, soutient que c'étoit diviser l'essence divine : Gothescalc fit un écrit pour soutenir que cette expression étoit catholique ; & Hincmar composa un gros traité pour le refuter : nonobstant lequel l'église a continué de chanter ces paroles jusques à présent.

Quant à l'erreur qu'il rapporté sur l'eucharistie, on croit que c'étoit Jean Scot qui l'avoit avancée. Car il est certain qu'il avoit écrit sur cette ma-

c. 31. p. 232.

Ann. Bertin. 855.

c. 16. 19.

ro. 1. p. 413.

L I.

Ecrits de Pascale
Rabert.
Mabill. prof.

re. 6. *Ag.* n. 13.
12.
Lanf. contra.
Bereog. c. 4.

Mabil. *ibid.* n.
19. 44. 45.

p. 1094.

Eleg. tom. 6. *Ag.*
Ben. n. 2. *Ép.* p.
121. *Sup.* n. 8.

Mabil. *ref.* n. 18.

Paf. h. p. 1619.

tiere contre Pascale Ratbert, un livre qui fut condamné environ deux cens ans après au concile de Verceil l'an 1050. Ce livre de Jean Scot ne se trouve plus, mais il en reste un fameux de Rattram moine de Corbie, & deux autres écrits du même temps sans nom d'auteur. Pascale savoit bien que sa doctrine étoit combatuë; & dans son douzième livre sur saint Mathieu écrit plus de vingt ans après son traité de l'eucharistie, à l'occasion de ces mots, Ceci est mon corps, il dit: Je me suis étendu sur ce sujet, parce que j'ai appris, que quelques-uns me reprennent, comme si dans mon livre j'avois voulu attribuer à ces paroles plus que la verité même ne promet: craignant peut-être ce que craignirent ceux à qui Jesus-Christ parloit, que je ne veuille mettre son corps en pieces. Pascale composa depuis sa retraite le livre de la vie de Vala, les quatre derniers sur saint Mathieu, trois sur le pseaume 44. & cinq sur les lamentations de Jeremie: c'est-à-dire près de la moitié de ses ouvrages.

Ce fut aussi dans ces derniers temps qu'il écrivit la lettre à Frudegard, que l'on croit avoir esté moine de la nouvelle Corbie. Il avoit écrit à Pascale ses difficultez & celles de quelques autres, sur son livre de l'eucharistie: & Pascale lui répond pour le défendre, soutenant que le corps de Jesus-Christ est le même dans l'eucharistie que celui qui est né de la Vierge, & qu'il est realité & figure tout ensemble. Relisez, dit-il à la fin, le livre que j'ai fait sur cette matiere: car encore

que je l'aie écrit pour des enfans, j'apprends toute-fois, que j'ai excité plusieurs personnes à l'intelligence de ce mystere, & à concevoir des pensées dignes de J. C. Il joint à cette lettre l'endroit que j'ai rapporté de son commentaire sur S. Mathieu & quelques passages des peres.

Ce fut donc du tems de l'abbé Odom que Rattram prêtre & moine de Corbie, écrivit par ordre de Charles le Chauve un traité du corps & du sang du Seigneur qu'il adressa à ce prince. Il en propose ainsi le sujet : Vôtre Majesté demande si le corps & le sang de Jesus-Christ, qui est reçu dans l'église par la bouche des fideles, se fait en mystere & en verité; c'est-à-dire, s'il contient quelque chose de secret, qui ne paroisse qu'aux yeux de la foi : ou si sans aucun voile de mystere, les yeux du corps y voient au-dehors ce que la vûe de l'esprit voit au-dedans : en sorte que tout ce qui se fait y paroisse manifestement. Vous demandez encore si c'est le même corps qui est né de la Vierge Marie, qui a souffert, qui est mort, qui a été enseveli; & qui étant ressuscité est monté aux cieus, est assis à la droite du pere. Ces deux questions font les deux parties de son livre. La dernière est contre Pascale, qui soutient que le corps de Jesus-Christ dans l'eucharistie est le même qui est né de la Vierge : mais la première question ne le regarde point; car il prouve expressement dans son traité de l'eucharistie, qu'elle est tout ensemble & verité & figure. Et dans sa lettre à Frudegard il dit : Si quelqu'un

L I I.
Traité de Rattram
sur l'eucharistie.

Mabil. pref. tom.
6. n. 81. 83. Ra-
tram. edit Paris.
1686. n. 5.

cap. 4. p. 1564.

p. 1620, E. dit que cette chair & ce sang sont sans mystere & sans figure, il aneantit le sacrement.

Mais il y avoit alors des catholiques qui soutenoient effectivement, que le pain & le vin n'étoient point des figures du corps & du sang de Jesus-Christ: fondez sur cette raison, que le signe n'étant pas la chose dont il est le signe, l'eucharistie ne seroit plus le corps & le sang de J. C.

*Haim. de Corp. &
Sang Damasc. IV.
de fide c. 14.*

Cette opinion se trouve soutenüe vers le même tems par Haimon évêque d'Halberstat après S. Jean Damascene; & c'est celle que Ratram combat: prétendant qu'il s'ensuit, qu'il n'y a aucun mystere dans l'eucharistie: ni par consequent aucune matiere à la foi. Mais ceux qu'il attaque n'admettoient pas cette consequence: au contraire Haimon dit formellement, que dans ce sacrement le goût & la figure du pain & du vin demeurent: afin qu'on le prenne sans horreur, quoique la nature des substances soit entierement changée au corps & au sang de Jesus-Christ: mais autre chose est ce que nous raportent les sens, autre chose ce que la foi nous enseigne.

n. 15.

Aussi Ratram n'accuse pas ses adversaires de nier ce qui est de foi, mais seulement de se contredire. Car, dit-il, ils confessent selon la foi, que c'est le corps & le sang de Jesus-Christ, & par consequent que ce n'est pas ce que c'étoit auparavant. Et plus haut il explique ainsi sa créance touchant ce mystere: Au dehors se represente la forme du pain qu'il étoit auparavant: la couleur se montre, la saveur se fait sentir: mais au de-

n. 9.

dans

dans , on apprend qu'il y a quelque chose de bien plus précieux & plus excellent , parce qu'il est divin : c'est-à-dire le corps de Jesus-Christ , qui est vû , reçu & mangé , non par les sens corporels , mais par les yeux de l'esprit fidele. De même le vin , qui est fait le sacrement du sang de Jesus-Christ , par la consecration du prêtre : nous montrent en sa superficie autre chose , que ce qu'il contient au-dedans. Car que voit-on , sinon la substance du vin ? Goûtez-en , il sent le vin , il en a l'odeur & la couleur. Mais si vous le confiderez au-dedans : ce n'est plus la liqueur du vin , mais la liqueur du sang de Jesus-Christ , qui frappe le goût , les yeux & l'odorat des ames fideles. Et ensuite : Le pain qui est offert , étant pris des fruits de la terre , est changé au corps de J. C. par la sanctification : comme le vin , quoiqu'il soit sorti de la vigne , est fait le sang de Jesus-Christ par la sanctification du mystere : non pas visiblement , mais par l'operarion invisible du S. Esprit. C'est pourquoi on les appelle le corps & le sang de Jesus Christ : parce qu'on les prend , non pour ce qu'ils paroissent au dehors : mais pour ce qu'ils sont devenus au-dedans , par l'operation du saint Esprit : & que par cette puissance invisible ils sont tout autre chose , que ce qu'ils paroissent visiblement. Et encore : Nous avons montré par tout ce qui a été dit jusques ici , que le corps & le sang de Jesus-Christ , qui sont reçus dans l'église par la bouche des fideles , sont des figures selon l'apparence visible : mais selon

la substance invisible, c'est véritablement le corps & le sang de Jesus-Christ. Ainsi la premiere question que traite Ratram, n'est pas de savoir si l'eucharistie est figure ou réalité; mais si outre la réalité elle est encore figure.

*Mabill. pref. n.
st. n. 119. Pasc.
de corp. c. 1.*

La seconde question est de savoir, si le corps de Jesus-Christ dans l'eucharistie est précisément le même, qui est né de la Vierge Marie. Pascal l'avoit dit; fondé sur un passage de saint Ambroise: mais cette expression avoit paru nouvelle à Raban & à plusieurs autres savans: qui fondez sur d'autres passages des peres, vouloient que l'on distinguât deux corps de Jesus-Christ, le naturel & l'eucharistique: c'est-à-dire, comme on parleroit aujourd'hui, deux manieres d'être du même corps: l'une naturelle & sensible, l'autre surnaturelle & mystérieuse: car ils convenoient tous également de la réalité. C'est donc en ce sens que Ratram dit: le corps qu'il a pris de la Vierge Marie, qui a souffert, qui a été ensevely, qui est ressuscité, étoit un véritable corps: c'est-à-dire visible & palpable; au lieu que le corps qui est appelé le mystere de Dieu, n'est pas corporel, mais spirituel, & par consequent ni visible ni palpable. Ces deux questions n'étoient donc que sur les expressions, & non sur le fond du mystere. Au reste il faut convenir, que dans le traité de Ratram il y a des manieres de parler dures & obscures, qu'il faut expliquer par les plus claires: puisque l'auteur a toujours vécu dans la communion de l'église.

L'écrit anonyme que nous avons contre Pascale Ratbert, combat deux propositions de son ouvrage : la première que le corps de Jesus-Christ dans l'eucharistie soit le même qui est né de la Vierge ; l'autre que Jesus-Christ souffre de nouveau, toutes les fois que l'on célèbre la messe. On ne trouve point que Pascale eût avancé cette dernière proposition : ainsi c'étoit seulement une conséquence, que l'on tiroit de sa doctrine. Cet écrit commence ainsi : Tout fidele doit croire & confesser, que le corps & le sang du Seigneur est de vraie chair & de vray sang : quiconque le nie, montre qu'il est infidele ; & un peu après : J'ajoute, que comme Jesus-Christ est la verité & le vray agneau de Dieu, qui est immolé mystiquement tous les jours, pour la vie du monde : ainsi par la consecration & la puissance du saint Esprit le pain devient sa vraie chair & le vin son vray sang. Ce qui est si certain, qu'aucun Chrétien n'en peut douter ; & il y a même des gentils qui le savent. Car autrefois dans le pais des Bulgares, un seigneur païen me pria de boire, pour l'amour de ce Dieu, qui du vin a fait son sang. On juge par-là que l'auteur écrivoit avant la conversion des Bulgares, qui arriva comme nous verrons sous le pape Nicolas I. Il soutient donc en cet écrit ; que le corps de Jesus-Christ dans l'eucharistie est bien le même, qui est né de la Vierge naturellement, mais non pas spécialement : c'est-à-dire suivant nôtre maniere de parler, qu'il est le même réellement, mais non selon

LIII.
Ecrit anonyme
contre Pas-
cale.
10. 6. Act. Ben.
p. 591.

Mabill. pref. n.
59.

AN. 859.

n. 60.

LIV.
Ravages des
Normans.
Ann. Bertin.
859.

les apparences ou especes sensibles. On conjecture avec vrai-semblance, que cet écrit anonyme est la lettre de Raban à Egil abbé de Prum : car il est certain qu'il lui en avoit écrit une sur ce sujet.

Cependant les Normans continuoient leurs ravages. En 859. ils firent le dégât du pais au-delà de l'Escaut. La même année ils entrerent dans le Betou à l'embouchure du Rein. D'autres étant entrez par la Somme pillerent le monastere de S. Vallery, la ville d'Amiens & les lieux d'alentour, où ils mirent tout en feu. Ceux qui étoient établis sur la Seine attaquèrent la nuit la ville de Noïon, prirent l'évêque Immon avec d'autres personnes nobles, clerks & laïques ; & aiant pillé la ville les emmenerent & les tuerent en chemin. Deux mois auparavant ils avoient tué Ermenfrid évêque de Beauvais ; & l'année precedente Blatfrid évêque de Baïeux. La crainte de ces barbares obligea les moines de S. Denis en France à transferer les reliques des saints martyrs à Nogent une de leurs terres dans le Hurepoix. D'autres Normans aiant fait le tour de l'Espagne entrerent par le Rhône, pillerent quelques villes & quelques monasteres, & s'établirent dans la Camargue. De là ils remonterent le Rhône jusques à Valence ; & aiant pillé tout le pais aux environs, ils revinrent à leur logement. De Provence ils passerent en Italie jusques en Toscane, prirent Pise & d'autres villes, qu'ils pillerent & ravagerent.

An.
850. Bertin.

Ed. 851.

Au mois de Janvier 861. Les Normans qui

étoient sur la Seine vinrent jusques à Paris, & AN. 859.

brûlerent quelques bâtimens de S. Germain des-
Prez : dont les moines se retirèrent dans leurs

Annem. Paris
lib. v. 6.

terres de Brie avec le corps du saint. Il en demeura vingt pour celebrer l'office le jour de Pâques ; & comme ils chantoient matines dans l'église, ils furent attaquez par les ennemis : mais ils se sauverent avec un bonheur qui passa pour miraculeux.

Fin du dixième Tome.

T A B L E D E S M A T I E R E S.

- A** ARON Calife, ami de Charlemagne. 41. 62. Ses qualitez & sa mort. 126
- Abbez* fameux sous Louïs le debonnaire. 200. Devoirs de l'abbé. 203. 280. Abbez doivent être prêtres. 285
- Abderame* roi des Musulmans d'Espagne. 496. Persecute les Chrétiens. 498. Renouvelle la persecution à Cordouë. 536. Sa mort. 537
- Abundius* &c. Martyrs à Cordouë. 613
- Abissins* Jacobites. 399
- S. Aciscle* monastere à Cordouë. 498
- Adelard* Abbé de Corbie. 100. Ses commencemens. 106. Son exil. 161. Son rappel. 239. Fonde la nouvelle Corbie. 248. Sa mort. 275.
- Adolfe* & Jean martyrs à Cordouë. 497
- Adrien* pape, ses liberalitez. 11. Sa mort. 12
- Adventius* évêque de Mets. 634 640
- Aëtius* Patrice chef des martyrs d'Amorion. 438
- Agilmar* archevêque de Vienne. 413. 642
- Agius* évêque d'Orleans. 406. 426. 640
- Agnus* Dé benis par le pape. 344
- Agobard* archevêque de Lyon. 240. Son traité du jugement de Dieu. 243. 326. Des images. 273. Du baptême des esclaves des Juifs. 321. Autres traités contre les Juifs. 321. &c. Lettre de reproche à Louïs le Debonnaire. 345. Manifeste pour Lothaire. 351. Mort d'Agobard & ses écrits. 393.
- Aix-la-Chapelle*, capitulaire de 813. page 153. Autre de 815. p. 267. Second concile en 836. p. 382
- Alamin* Calife. Son regne & sa mort. 127
- Alcuin* son traité contre Eripand 30. Ses abbayes & le bien qu'il y fait. 31. Ses occupations 32. Ses disciples 33. Ses écrits. 35. Sa mort. 37.
- S. Aldric* Archevêque de Sens. 307.
- S. Aldric* évêque du Mans. 380. 382. Chassé & rétabli. 410. Sa mort. 552
- Alfonse-le-chaste*. R. des chrétiens d'Espagne. 19. Sa mort. 495.
- Almamou* Calife. 127. Sa mort. 357. Ses études. *ibid.*
- Almontasem* Calife. 359.
- Alouatec* Calife V. Vatec
- Altfrid* évêque de Munster. 56.
- Alvar* prêtre de Cordouë. 532 631.
- Amalarius* archevêque de Trèves 113. Son traité du baptême. 137
- Amalarius* de Mets. Son traité des offices ecclesiast. 342. Agobard écrit contre lui. 393

TABLE DES MATIERES

- Amauri* archevêque de Tours. 543
Amolon archevêque de Lyon. 393. Sa réponse sur les faux miracles de Dijon. 428. Sa réponse à Gothescalc. 526. Hincmar & Pardule lui écrivent. 538
Amorion patrie de l'empereur Theophile prise par les Mulsulmans. 394
Anastase martyr à Cordouë. 560
Anastase prêtre Cardinal de l'Eglise Romaine déposé. 565. élu Antipape. 600. Chassé. 602
Angilbert archev. de Milan. 507
Angilbert abbé de Centule ou saint Riquier, envoyé à Rome par Charlemagne. 14. Soufcrit à son testament. 109
Aniane, fondation de ce monastere. 68
S. Anscaire moine de Corbie envoyé en Danemarc. 275. Ses travaux. 278. Envoyé en Suede. 327. Ordonné archevêque de Hambourg. 330. Legat du pape dans le Nort. 367. Obligé de quitter Hambourg. 453. Devient évêque de Brême. 568. Introduit la foi en Danemarc. 573. La rétablit en Suede. 576. 591.
Anscaire usurpateur du siege de Langres. 367
Ansegise abbé de Fontenelle 289 Recueille les capitulaires. 291 Son testament & sa mort. 374
Anselme évêque de Milan déposé. 215
Antoine metropolitain de Syllée Iconoclaste. 164. Patriarche de Constantinople. 233
Archambaud ou Ercanbalde chancelier de Charlemagne. 62
Archiprêtres avoient inspection sur les curez. 508
Arsgaire prêtre soutient l'Eglise de Suede. 569
Arduic archevêque de Befançon. 640
Areopagetiques d'Hilduin. 375. Son erreur suivie par les Grecs. 377
Argaous en Armenie demeure des Manichéens. 436. 437
Arles VI. Concile en 813. p. 139
Armes défenduës aux Clercs. 144. 448. Qui toutefois les portoient. 422. 425
Arnon Archevêque de Juvave ou Salsbourg 27. 109. instruit les Slaves. 28. Assiste au Concile de Mayence. 142
Arsene évêque d'Eugubio soutient l'antipape Anastase. 600
Assomption de la sainte Vierge 251. Son octave à Rome. 598
Athelrade ou Adelard, archevêque de Cantorbery. 16. 56
Athinganes. 235. V. Manichéens
Attilion ami de saint Benoist d'Aniane. 67
Atton évêque de Verdun. 638. 640
Aubert compagnon de saint Anscaire en Danemarc. 276
S. Augustin. Son autorité reconnue sur les matieres de la grace. 540
Avoüez des évêques & abbez 145
Autre martyr à Cordouë. 613
Aurelius martyr à Cordouë. 529 534. Son corps transferé à Paris. 628
Autel. On n'osoit s'y appuyer 57

B

- B**AHANE chef des Manichéens. 124
Baptême. Ecrits d'Alcuin. - 36

TABLE DES MATIERES.

Baptême par un laïque. 52.	<i>Bernard</i> comte de Barcelone
Consentement des parens.	odieux aux seigneurs. 336
<i>ibid.</i> renonciations au baptême. 12. 113. Traitez faits par ordre de Charlemagne. 137. Regles du Concile de Mayence. 143. Baptême par immersion. 196. Regle du 6. Concile de Paris. 308	<i>Bernard</i> archevêque de Vienne, sa mort. 413
<i>Bardane</i> le Turc reconnu empereur cede à Nicephore. 42	<i>Bernelef</i> aveugle gueri par saint Ludger. 51
<i>Bardas</i> frere de l'imperatrice Theodora. 400	<i>Bernoïn</i> archevêque de Befançon. 109. 306.
<i>Barsonuphiens</i> heretiques. 128	<i>Biens</i> ecclesiastiques, n'est permis les usurper. 384
<i>Barthelemy</i> archevêque de Narbonne. 421. 430	<i>Birque</i> ou Biorc capitale de Suede. 328
<i>Basile</i> abbé de S. Sabas de Rome blâme Theodore Studite. 88	<i>Bogoris</i> prince des Bulgares. 435
<i>Basile</i> patriarche Melquite de Jerusalem. 360	<i>Bouchar</i> évêq. de Chartres. 549
<i>Basileus</i> empereur en Grec. 118	<i>Brême</i> éveché uni à Hambourg. 568
<i>Beaupais</i> Concile en 845. p. 444 446	<i>Bretagne</i> . Lettre du Concile de Savonieres aux évêques schismatiques. 641
S. <i>Benoist</i> d'Aniane, ses commencemens. 65. Envoyé à Urgel. 24. Pauvreté de son premier monastere. 68. prend soin des autres. 69. 70. & des pauvres. 71. Son autorité. <i>ibid.</i> Il envoye des colonies à d'autres monasteres. 72 80. & en retient l'inspection. <i>ibid.</i> aimé de l'empereur Louïs. 199. Sa mort. 231	<i>Bretons</i> , évêques simoniaques condamnés à Rome. 491. Forcés à quitter leurs sieges. 492
<i>Benoist</i> diacre de Mayence, sa collection de capitulaires. 455	S. <i>Brien</i> . Erektion de cette évêché. 493
<i>Benoist</i> III. élu pape. 599. Sacré 603. Sa mort. 618	<i>Becancel</i> . Lieu d'un concile en Angleterre. 17
<i>Beraire</i> archevêque de Narbonne. 421	C
<i>Beryn</i> ou Biorn roi de Suede. 328	C AMPULE Sacellaire conspire contre le pape. 22. Envoyé prisonnier en France. 27. Condamné. 40
<i>Bernard</i> ou Bernaire évêque de Vormes. 27. 100. 142	<i>Candie</i> bâtie par les Mufulmans d'Espagne. 294
<i>Bernard</i> fils de Pepin roi d'Italie 153. Se revolte. 214. Meurt. 215	<i>Canons</i> , leur autorité & leur necessité. 33
	<i>Cantorberi</i> , évêchez. qui en dépendoient. 57
	<i>Capitulaires</i> d'interrogations. 109. 110. &c.
	<i>Carême</i> , singularitez de divers jours de carême 343. Comment Louïs le Debonaire le passoit 380
	<i>Catalogne</i> aux François 496
	<i>Catechisme</i> ordonné aux enfans. 830

Sainte

TABLE DES MATIERES.

Sainte <i>Cecile</i> . Son corps trouvé à Rome.	
<i>Celchyt</i> ou Calcut : lieu d'un concile en Angleterre en 816. p. 194.	
<i>Centumcelles</i> , aujourd'hui <i>Civita vecchia</i> .	565
<i>S. Chaff'e</i> monastere.	79
<i>Châlon</i> sur Saone, concile en 813.	146
<i>Chanoines</i> regle d'Aix-la-Chapelle.	
188. 193. Distinction d'avec les moines. 189. Enfants de cœur.	191
<i>Chapelles</i> domestiques defendus.	309. 314.
<i>Charlemagne</i> regrette le pape <i>Ardrien</i> . 12. Etoit maître de Rome.	
14. Disciple d' <i>Alcuin</i> . 32. Eloquent. 33. Vient à Rome la quatrième fois. 37. Couronné empereur. 38. Partage ses états à ses trois fils. Partage ses meubles. 107. Ses dernières occupations. 109. Reconnu empereur d'Orient. 118. Il ordonne cinq conciles. 138. Ses exercices de piété. 155. Ses aumônes. 156. Sa mort. 158. Sa justification. 159. Crû en purgatoire.	256
<i>Charles</i> Roi de Germanie fils de <i>Charlemagne</i> , sa mort.	153
<i>Charles Martel</i> , fable de sa damnation. 623. 335. Reconnoît pouvoir être déposé par les évêques.	638
<i>Charles</i> le Chauve traite avec les Normans. 443. Rend plusieurs terres à l'église de Reims.	447
<i>Charroux</i> monastere.	79
<i>Chrême</i> gardé sous le seau.	140
<i>Chrétien</i> . Si on doit rendre aux payens les Chrétiens transfuges.	130
<i>Christofle</i> patr. Melq. d'Alex. 128.	
212. Sa mort.	359
<i>Tome X.</i>	
<i>Chrumme</i> R. des Bulgares.	115
<i>Claude</i> évêque de Turin. 33. Ennemis des images. 299. Sa mort & ses écrits.	405
<i>Cliffé</i> ou <i>Cloveshou</i> en Angleterre.	
Conciles. 57.	260. 461
<i>Code</i> des regles par saint <i>Benoist</i> d'Aniane.	230
<i>Colombe</i> vierge & martyre à <i>Cordouë</i> .	561
<i>Concile</i> septième second de Nicée, reçu par saint <i>Theodore</i> <i>Studite</i> .	283
<i>Condescendance</i> . Jusqu'où elle peut aller en matière de religion. 86.	
V. Dispense.	
<i>Confession</i> au prêtre. 36. 52. 147	
<i>Conques</i> monastere.	79
<i>Constantin</i> fils d' <i>Irene</i> repudie <i>Marie</i> . pag. 1. 2. Sa mort. 18. Concile qui declare legitime son mariage avec <i>Theodote</i> . 90. Persecution en consequence. 95.	96.
<i>Constantin</i> chef des Manichéens d'Armenie. 119. 120. Lapidé	121
<i>Constantin</i> Copronyme invoqué par les Iconoclastes.	133
<i>S. Convoyon</i> fondateur de l'abbaye de Redon en Bretagne. 479.	
Guerit un aveugle.	490
<i>Corbie</i> de Saxe. Sa fondation.	248
<i>Cordouë</i> . Concile au sujet des martyrs.	537
<i>Corévêques</i> supprimez.	44. 46
<i>Cormery</i> monastere.	31. 72
<i>Coulaines</i> près du Mans. Concile en 843.	P. 447
<i>Crête</i> conquise par les Musulmans d'Espagne.	294
<i>Criminels</i> non privez des sacremens à la mort.	470
<i>Croix</i> . Respect pour le signe de la	
M m m m	

TABLE DES MATIERES.

croix, 195. Examen de la croix
243. Signe de la croix employé
à toutes les fonctions ecclesias-
tiques. 302
S. Cyprien. Ses reliques apportées
en France. 62
Cyriaque patriarche Jacobite d'An-
tioche. 129
S. Cyrille évêque de Gortyne mar-
tyr. 294

D

DANIEL calomnie Gratien
gouverneur du palais de
Rome. 597
Dedicace des églises. 194
Denderis boufon de l'empereur
Theophile. 353
Denis patr. Jacobite d'Antioche
129. 360.
S. Denis. Ses écrits apportez en
France. 266
S. Denis de Paris distingué de ce-
lui d'Athènes. 377. Ses reliques
transférées de peur des Nor-
mans. 654
Déposition. Clercs déposez, mis en
penitence. 312
Digne martyr à Cordouë, p. 560
Dispense. Maximes de saint Theodo-
re Studite sur cette matiere, 92.
94. 99.
Dol en Bretagne. Erection de cet
évêché métropolitain pendant 300.
ans. 493
Donations aux églises. 152
Dragon fils de Charlemagne fait
moine. 215. Evêque de Mets &
archichapelain. 330. Nommé
archevêque. 369. Le pape l'éta-
blit son Vicaire. 420. Sans effet.
427.
Duels défendus. 595
Dungal reclus écrit contre Claude

de Turin.

301

E

EAU. Examen de l'eau froide
défendu. 326
Eau benite. 514
Ebbon archevêque de Reims, 187.
reçoit mission du pape pour
prêcher dans le Nort. 249. 330.
Auteur de la penitence de l'em-
pereur Louïs. 352. Enfermé à
Fulde. 368. Déposé. 371. Réta-
bli. 406. Son apologie. 407.
Rechassé. 408. Lothaire veut
le rétablir. 455. Fin d'Ebbon.
408. 456. Sa déposition jugée
canonique à Soissons. 546. Ses
ordinationes déclarées nulles,
547.
Ebroin évêque de Poitiers archi-
chapelain. 421. 424. Abbé de
saint Germain-des Prez. 443
Ecclesiastiques. Leurs devoirs.
Ecoles. Leur nécessité, 644. Eco-
les de France. 32. 33. &c. 64.
Ecoles de monasteres. 203
Eginard secretaire de Charlema-
gne abbé. 287
Eglises publiques abandonnées par
les seigneurs. 596
S. Egitil abbé de Fulde. 216. Sa
mort. 245
Electiions d'évêques. Louïs le De-
bonaire en rétablit la liberté. 241
Elipand de Toledé, sa lettre à Felix
d'Urgel. 26
Emilien évêque de Cyzique, dé-
fenseur des images. 168. perfec-
tuté. 179
Empereur soumis comme les autres
aux loix de l'église. 85. 92.
Empire d'occident rétabli. 40. Em-
pereur souverain de Rome, 185.
197. 254.

TABLE DES MATIERES.

<p><i>Enie</i> évêque de Paris. 556. 640 <i>Engilbert</i> abbé de Centule. 109. V. Angilbert. <i>Epiphane</i> ami de saint Theodore Studite. 98 <i>Episparis</i> demeure des Manichéens. 122 <i>Ercambalde</i>. V. Archambauld, Er- cambalde archevêque d'Yorc. 17 <i>Erimbert</i> prêtre établi en Suede. 578 <i>Emilia</i> martyr à Cordouë. 535 <i>Escossois</i> prétendus évêques. 146. ou prêtres. 195. Escossois c'est à dire Irlandois. Leurs hôpitaux en France. 448 <i>Espagne</i>. Plusieurs Chrétiens d'Es- pagne passent en France. 497. Etat des Chrétiens d'Espagne sujets des Musulmans. 511. Evê- ques sous les Musulmans. 521. Cette église peu connue. 631 <i>Espernay</i>. Capitulaire injurieux aux évêques. 459 <i>S. Esprit</i> s'il procede du fils, ques- tion agitée en 809. p. 100. Conférence des François avec le pape sur l'addition <i>Filioque</i>. 101. <i>Estienne</i> IV. pape. 185. Receu à Reims par Louïs le Debonaire. 186. Sa mort. 196. <i>Etudes</i> du huitième siècle. 34. 146. <i>Etudes</i> des Musulmans. 357. 359. <i>Ethelulfe</i> R. Anglois épouse Ju- dith fille de Charles le Chauve. 603. Sa mort. 606 <i>Eucharistie</i> donnée aux enfans. 151. gardée dans l'église. 195. Re- gles du concile de Châlons sur la communion. 147. Nécessité de communier dignement. 61. Erreur sur l'eucharistie du tems</p>	<p>de Charles le Chauve. 647. Si l'eucharistie est signe & réalité ensemble. 650. Si c'est le corps né de la Vierge. 652. 653. <i>Eugene</i> II. pape 252. Sa mort. 286 <i>S. Euloge</i> prêtre de Cordouë. 19. Eleu archevêque de Toledé. 628. Son martyr. 630 <i>Euphemius</i> livre la Sicile aux Mu- sulmans. 295 <i>Euprepie</i>n ami de saint Theodore Studite. 92 <i>Eustache</i> patriarche Melquite d'A- lexandrie. 128 <i>Eustache</i> ami de saint Theodore Studite. 98 <i>Euthymius</i> de Sardes défenseur des images. 169. Persecuté. 179. Sa mort. 237 <i>Excommunication</i>. Regles du con- cile de Pavie. 509</p> <p style="text-align: center;">F</p> <p>F A I D E , droit de vengeance. 13 <i>Famine</i> en Allemagne. 604 <i>Fandila</i> martyr à Cordouë. p. 559 <i>Farse</i> monastere près de Rome. 296 <i>Felix</i> d'Urgel condamné à Rome. 20. Se retracte à Aix-la-Chapel- le. 25 <i>Felix</i> martyr à Cordouë. 529 <i>Festes</i> marquées au concile de Mayence. 144. Fête de la Touf- saints en France. 373 <i>Fiefs</i> dépendans des églises , leur origine. 623 <i>S. Filbert</i> fondateur des Jumiéges , translation de ses reliques. 373 <i>Flore</i> Vierge & martyre à Cor- douë. 516. 522</p>
--	---

TABLE DES MATIERES.

- Florus* diacre de Lyon. Son traité de l'élection des évêques. 241.
 Ecrits contre Jean Scot. 525
Fontenay bataille fameuse. 408
Fontenelle monastere ruinée par les Normans. 553
Fortunat patriarche de Grade. 44.
 49. Charlemagne le protège. 61.
 Rebelle. 228. Envoyé en France par l'empereur de Constantinople. 264
Foulques prêtre gouverne l'église de Reims. 444
Freculfe évêque de Lisieux envoyé à Rome pour l'affaire des images. 266. assiste au sixième concile de Paris. 307. Sa chronique. 309
Friburge. Suedoise convertie, Ses miracles. 571
Frise. Persecution contre les Chrétiens. 52
Frudegard. Lettre de Pascale à lui. 648
Fulde école celebre. 245
- G
- G**AUSBERT ou Simon premier évêque de Suede. 331. En est chassé. 453
Genesius chef des Manichéens trompe le patr, de C, P. 123
George Syncelle, sa chronique. 136
George évêque de Mytilene persecuté pour les images. 180
George moine de Palestine, vient à Cordouë. 532. Y souffre le martyre. 534. Son corps transféré à Paris. 627
Gerfrid neveu de S. Ludger & son successeur. 56
*Germain*s. Chançons qui leur servoient d'histoires. 51
S. Germain de Paris, transferé de peur des Normans. 655
Gislemar élu archev. de Reims, refusé pour son ignorance. 187
Gondebaut archevêque de Roüen. 456
Gontier archevêque de Cologne. 620, 634. 636.
Gothescaic moine savant. 471. Ses erreurs. 472. 526. Condamné au conc. de Mayence, 473. Condamné à Quiercy, fustigé & enfermé à Hautvilliers. 52. Ses deux confessions de foi. 505. Ecrits à Amalon. Il est plaint par Remi de Lyon. 558
Graisse permise aux moines. 202
Grecs croïoient aux prediçons & aux charmes. 365
S. Gregoire pape, Son corps transféré. 285
Gregoire IV. pape. 292. Amené en France par Lothaire. 346. Sa lettre aux évêques de Loüis. 348. S'en retourne. 351. Sa mort. 416.
S. Guillaume D. d'Aquitaine. 74. Fonde le monastere de Gellone & y offre ses sœurs. 75. y embrasse la vie monastique. 77
Gumefind martyr à Cordouë. 525
- H
- H**ABITS de moines en France, 22. Habits de clercs reformez sous Loüis le Debonaire. 243
Hadbalde archevêque de Cologne. 277. V. Hildebalde.
Haimon évêque d'Halberstat. 466. 468
Haltigaire évêque de Cambrai. 269. 307. Son traité de la penitence. 317
Hambourg. Erektion de cet arche-

TABLE DES MATIERES.

vêché. 329. Pillé par les Normans. 453	Loüis. 636
<i>Hatton</i> évêque de Passau. 27	<i>Hincmar</i> évêque de Laon. 634
<i>Hatumar</i> premier évêque de Paderborn. 24	640
<i>Heiton</i> évêque de Basle, son capitulaire. 258	<i>Homelies</i> en langue vulgaire. 150.
<i>Herard</i> archev. de Tours. Ses statuts synodaux. 644	468.
<i>Heriburge</i> sœur de saint Ludger. 55. 56.	<i>Horic</i> R. de Danemarc ami de S. Anscaire. 673. Sa mort. 579
<i>Herigaire</i> seigneur Suedois Chrétien. 328. Ses miracles. 569	<i>Horic</i> le jeune R. de Danemarc reçoit saint Anscaire. 590
<i>Heriman</i> évêque de Nevers aliéné d'esprit. 549	<i>Hôpitaux</i> dirigés par les Chanoines. 192
<i>Heriold</i> premier roi Chrétien de Danemarc. Sa conversion. 274	<i>Hugues</i> fils de Charlemagne, fait moine. 215. Sa mort. 421
<i>Heures</i> canoniales d'obligation. 260. 542	J
<i>Hildebalde</i> archevêque de Cologne & archichapelain. 23. 27. 53. 109. 142. 277.	J A C O B patr. Jacobite d'Alex. 359. Sa mort. 399
<i>Hildegim</i> évêque de Châlons. 56	<i>S. Jacques</i> apôtre. Son corps trouvé à Compostelle. 496
Puis d'Halberstat. 292	<i>Iconoclastes</i> se relevent sous Leon l'Armenien. 163. 175. Leur concile. 177. Leurs violences. 211.
<i>Hilduin</i> abbé de saint Denis & archichapelain. 286. Exilé, puis rappelé. 374. Ses Arcéopagiti-ques. 375	Catholiques refusent d'entrer en conference avec eux. 232. Fin des Iconoclastes. 404
<i>Hincmar</i> moine de saint Denis ordonné archevêque de Reims. 445. Ecrit contre Gothescalc. 504. Son capitulaire ou ordonnance synodale de l'an 852. p. 541. Son ordination jugée canonique. 547. Ses quatre articles de Quiercy. 454. Condamnez au concile de Valence. 594. Son premier traité de la predestination. 610. Son peu de sincérité. 611. Second capitulaire. <i>ibid.</i> Ecrits contre les pillages. 631. 633. Avis au R. Charles le Chauve. 632. Son second traité de la predestination. 645. Ses méprises. <i>ibid.</i> Il est député au Roi	<i>Jean</i> legat des patr. d'Orient. 2
	<i>Jean</i> patr. de Grade precipité. 43
	<i>Jean</i> archevêque d'Arles. 109. 113. 138. 139.
	<i>Jean</i> Leconomante Iconoclaste. 16. patr. de C. P. 364. Ses prestiges. 365. Il est chassé. 402
	<i>S. Jean</i> abbé des Cathares persécuté pour les images. 182. 207
	<i>Jean</i> patriarche Melquite de Jerusalem. 399
	<i>Jean</i> diacre élu pape & abandonné aussitôt. 417
	<i>S. Jean</i> marchand martyr à Cordouë. 500
	<i>Jean</i> Scot ou ou Erigene écrit sur la predestination. 524. Sur l'eucharistie. 648
	<i>Jeremie</i> archevêque de Sens, ca-

TABLE DES MATIERES.

<p>voÿé à Rome pour l'affaire des images. 271</p> <p><i>Jeremie</i> martyr à Cordouë. 514</p> <p><i>Jerusalem</i>. Le patriarche envoie des presens à Charlemagne. 40</p> <p><i>Jesé</i> évêque d'Amiens. 27. 109. envoyé à C. P. 42. Déposé à Nimegue. 337. Sa mort. 385</p> <p><i>S. Ignace</i> patriarche de C. P. 464</p> <p><i>Ignorance</i> du clergé d'Italie. 284</p> <p><i>Images</i>. Honneurs superstitieux qu'on leur rendoit. 264. Usage des images dans l'église Gallicane. 271. Ne rompt pour ce sujet la communion avec le saint siege. 274</p> <p><i>Inle</i> monastere de saint Benoist d'Aniane. 199</p> <p><i>Ingoulde</i> abbé de Farfe, se plaint des papes sous Eugene II. 253. Autres plaintes sous Gregoire IV. 296. Et sentence des commissaires de l'empereur. 297</p> <p><i>S. Joannice</i> solitaire 434. Sa mort. 463.</p> <p><i>Job</i> patr. Melq. d'Antioche. 212. 360. 399.</p> <p><i>Jonas</i> évêque d'Orleans. 239. Envoyé à Rome pour l'affaire des images. 272. Assiste au concile de Paris. 307. Son institution des laïques. 315. Son traité des images. 405. Sa mort. 406</p> <p><i>Joseph</i> prêtre & Econome de C. P. marie Constantin avec Theodote. 3. Chassé & déposé. 18. Rétabli. 80. Grandeur de son crime 85. Encore chassé. 117</p> <p><i>Joseph</i> archevêque de Thessalonique frere de saint Theodore Studire. 83. Persecuté avec lui. 95</p> <p><i>Joseph</i> chef des Manichéens. 124</p> <p><i>Joseph</i> patriarche Jacobite d'Alexandrie. 399</p> <p><i>Josèph</i> évêque d'Vvrée archicha-</p>	<p>pelain de l'empereur Louis II. 596</p> <p><i>Irène</i> rend odieux son fils Constantin. p. 1. regne seule. 18. Sa mort. 42</p> <p><i>Isaac</i> moine martyr à Cordouë. 511.</p> <p><i>Isaac</i> évêque de Langres, son recueil de Canons. 644</p> <p><i>Iste</i> Barbe. Son abbé vicair de l'archevêque de Lyon. 65</p> <p><i>Judith</i> imperatrice enfermée dans un monastere. 336. delivrée. 337. Enfermée de nouveau. 351</p> <p><i>Juifs</i>, leurs insolences. 321. Leurs superstitions. 325</p> <p><i>Jurisdiction</i> ecclesiastique. Loi prétendue de Theodose autorisée par Charlemagne. 157</p>
<p>L</p>	
<p>L ANDRAN archevêque de Tours. 307. 505.</p> <p><i>Langres</i> concile en 859. p. 642</p> <p><i>Langue</i> Romaine rustique. 150. 468. Langue Tudesque. 150. 468. Office divin en cette langue. 475</p> <p><i>Lauriac</i> ou Loire en Anjou, concile en 843. p. 447</p> <p><i>Lazare</i> moine & peintre persecuté. 334</p> <p><i>Leidrade</i> archev. de Lyon envoyé à Urgel. 24. Ses travaux pour son église. 63. 64. Son traité du baptême. 137. Sa retraite. 240.</p> <p><i>Leocritie</i> vierge & martyre à Cordouë. 629</p> <p><i>Leon III.</i> pape. 13. Avis que lui donne Charlemagne. 15. Ses offrandes. <i>ibid.</i> 184. On veut l'assassiner dans Rome. 21. Il va trouver Charlemagne. 23. Il</p>	

TABLE DES MATIERES.

- rentre à Rome 27. Se justifie. 38.
 Son second voiage en France 50.
 Il étoit d'avis de retrancher du
 symbole le *Filioque*. 101. fait
 mourir des gens qui avoient
 conspiré contre lui. 183. Difoit
 sept messes. 184. Sa mort. 185
- Leon* Armenien empereur. 134. Son
 portrait. 162. Se declare contre
 les images. 163. 165. 171. Sa
 mort. 228
- Leon IV* pape 461. Repare les
 ornemens de saint Pierre. 463.
 Lettres aux évêques de Breta-
 gne. 491. Il enferme saint Pierre
 de murailles. 493. Sa mort 597.
 Monastere qu'il fonda ou réta-
 blit. 598
- Leonine* cité près de Rome. 527
- Levigilde* martyr à Cordouë. 535
- S. Libert* martyr à Malines. 386
- S. Liboire* évêque du Mans. Ses
 reliques transferées à Pader-
 born. 380
- Liliose* femme de Felix martyr.
 529. 534.
- Lyon*. Ecoles établies par Leidrade.
 64.
- Logement* des seigneurs à charge
 aux évêques. 448
- Lothaire* fils aîné de Louis le De-
 bonaire associé à l'empire. 198.
 couronné à Rome. 250. En étoit
 souverain. 420. Y rend justi-
 ce, même contre le pape. 253.
 Reconnu seul empereur. 350.
 Refuse de rendre les biens ec-
 clesiast. 387. Permet aux Saxons
 le paganisme. 411. privé de par-
 tie de ses états par le jugement
 des évêques. 412. Prend l'habit
 monastique à Prum. 603. Meurt.
 604.
- Louis* le Debonaire R, d'Aquitaine,
 veut se faire moine. 79. Fonde
 plusieurs monasteres. *ibid.* Son
 amitié pour saint Benoit d'A-
 niane. 80. Couronné empereur.
 154. Succede à son pere. 160.
 Confirme la donation au pape.
 197. Sa penitence à Attigny. 239.
 Ordonne quatre conciles en-
 semble. 306. Ses femmes & ses
 enfans. 355. Revolte contre lui.
 336. Rétabli à Nimegue. 337.
 Abandonné en Alsace. 350. Re-
 çoit à Soissons la penitence pu-
 blique. 353. N'y est depofé. 356.
 Rétabli à saint Denis, puis à
 Thionville. 369. Il protege l'é-
 glise Romaine. 386. Il est effraïé
 d'une comete. 379. Sa mort. 391.
 Son portrait. *ibid.*
- Louïs* le Germanique roi. 335.
 L'empereur son pere irrité con-
 tre lui. 389. Lui pardonne. 390.
 Le roi Louïs entre en France.
 621. Les évêques lui écrivirent
 une lettre forte. 622. Condi-
 tions de l'absolution qu'ils lui
 offrent. 634. Conference avec
 leurs deputez. 636
- Louïs* fils de Lothaire R. d'Italie.
 418. Couronné à Rome. 420.
 Couronné empereur. 510
- Loup* abbé de Ferrieres. 246. 422.
 Son traité des trois questions.
 506. Ses avis au roi Charles le
 Chauve. 506. 507. Ecrit au pa-
 pe & lui demande des livres.
 609.
- S. Ludger* prêche en Frise. 51. Puis
 en Vestphalie. 53. Ordonné évê-
 que de Munster. 54. Guerit
 deux aveugles. 52. 54. Ses ver-
 tus. 55. Sa mort. 56
- Luidon* archidiacre de Laon.
 544
- Luitgarde* épouse de Charlemagne.
 Sa mort. 19

TABLE DES MATIERES.

<i>Luminaire</i> des églises.	552	<i>Marmouëtier</i> brûlé par les Normans.	554
M		<i>S. Martin.</i> Ses reliques transférées de peur des Normans.	554
S <i>M A C A I R E</i> abbé de Pelecire		<i>Martyrs</i> par les Bulgares.	116.
<i>S.</i> persécuté pour les images.	181		
<i>Macaire</i> patriarche Jacobite d'Alexandrie.	399	<i>Martyrs</i> d'Amorion tenus sept ans en prison à Bagdad & tentés par les Musulmans.	395. 396. &c.
<i>Madaluse</i> peintre.	291	leur martyre.	438. 439. &c.
<i>Magnus</i> archevêque de Sens.	113.	<i>Martyrs</i> de Cordouë blâmés.	537.
	138	Defendus par saint Euloge.	614.
<i>Mahomet</i> roi de Cordouë.	538.	<i>Massar</i> chef des Sarrafins en Italie.	462
Persecute les Chrétiens.	557	<i>Marricule</i> , pauvres immatriculés.	543
<i>S. Maixent</i> monastere.	79	<i>Mayence.</i> Conciles en 813. p. 142. en 847. p. 467	
<i>Manalale</i> demeure des Manichéens.	119	<i>Meaux.</i> Concile en 845. p. 447.	
<i>Manichéens</i> autrement Pauliciens	113.	<i>Méchians</i> herétiques selon Theodore Studite.	100
Se renouvellent en Arménie au septième siècle.	119.	<i>Menat</i> monastere.	79. 80
Plusieurs brûlés sous Justinien second.	122.	<i>Merciens</i> en Angleterre, fin de leur royaume.	260
Condamnés à mort par Michel Curopalate.	119.	<i>Messe</i> , le prêtre ne la peut dire seul.	144. 309.
Poursuivis par Theodora.	435.	Où doit être célébrée. <i>ibid.</i> Plusieurs messes par jour.	184. 476
Leon l'Armenien en fait mourir plusieurs.	436.	<i>S. Methodius</i> envoyé à Rome par le patriarche Nicephore.	213.
Se revoltent.	437.	Revient à C. P.	234.
<i>Manlien</i> monastere.	79	Persecuté.	237. 366.
<i>Manuel</i> archevêque d'Andrinople & martyr.	135	Estimé par l'empereur Theophile.	367.
<i>Manuel</i> tuteur du jeune empereur Michel, travaille à rétablir les images.	401	Ordonné patriarche de C. P. Schisme contre tre lui.	433. Sa mort.
<i>Mars</i> patriarche Jacobite d'Alexandrie.	128.	Sa mort.	463
Sa mort.	359	<i>Metropoles</i> de l'empire de Charlemagne.	108
<i>S. Marc.</i> Son corps à Venise.	229	<i>Mets.</i> Concile en 859. p.	634
<i>S. Marcellin</i> & saint Pierre transférés à Selgenstad.	289	<i>Meurtres</i> des clercs, comment punis.	217. 244
<i>S. Marcellin</i> pape tenu pour martyr.	492	<i>Michel</i> Rangabé Curopalate empereur.	116.
<i>Marie</i> vierge & martyre à Cordouë.	518. 552	Finit le schisme de C. P.	117.
<i>SS. Marius</i> Marthe, &c. leurs reliques enlevées de Rome.	288	Quitte l'empire.	134.
		Sa mort.	162

Michel

TABLE DES MATIERES.

<p><i>Michel</i> metropolitan de Synnade envoyé à Rome 118. Persecuté pour les images. 178</p> <p><i>Michel</i> le Begue arrêté par ordre de l'empereur Leon. 226. Re- connu empereur. 228. Rappell- le les Catholiques exilez. 232. Son portrait. 235. 236. Se declare contre les Catholiques. <i>ibid.</i> En- voye une ambassade à Louïs le Debon. 264. Epouse une reli- gieuse. 295. Sa mort. 331</p> <p><i>Michel</i> fils de Theophile empe- reur. 400. Ses divertissemens impies. 566</p> <p><i>Miracles</i>. Faux miracles à saint Be- nigne de Dijon. 427. A Uzés. 430</p> <p><i>Missi dominici</i>. Commissaires par les Provinces. 268</p> <p><i>Modoïn</i> évêque d'Autun. 269</p> <p><i>Moines</i> excommunient l'empereur Constantin. 10. Reglement de 817. à Aix-la-Chapelle. 200. Avis de saint Theodore Studite aux moines disperfez. 219. Moi- nes persecutez par l'empereur Theophile. 332. 334</p> <p><i>Moissac</i> monastere. 79</p> <p><i>Monastères</i> fondez par le pape Adrien. 11. Monastères fondez ou reparez sous Charlemagne. 79. Monastères de Palestine abandonnez. 127. Monastères de la vallée d'Habib en Egypte abandonnez. 129. Reglement pour les monastères. 145. 152. 551. Monastères de France & leurs redevances. 204. Monas- teres près de Cordouë. 514. autres Monastères d'Espagne. 521.</p> <p><i>Mont-Cassin</i>. Richesses de ce mo- nastere. 416. Menacé par les Sar- rasins. 460</p>	<p><i>Mores</i>. V. Sarrafins ou Musul- mans.</p> <p><i>Morts</i>. Prieres, jeûnes & aumônes pour eux. 195</p> <p><i>Moutasem</i> calife, prend Amorion. 394. Sa mort. 398</p> <p><i>Montevaquel</i> calife. 442</p> <p><i>Munster</i> évêché. Son origine. 53</p> <p><i>Musulmans</i>. Chrétiens souffrent de leurs guerres civiles. 127</p>
<p>N</p>	
<p>NANTES prise & pillée par les Normans. 414</p> <p><i>Ste Natalie</i>. V. Sabigothe.</p> <p><i>Navarre</i>. Commencement de ce royaume. 490</p> <p><i>Naucrace</i> disciple de saint Theo- dore & abbé de Stude. 279</p> <p><i>Nefride</i> archevêque de Narbonne, envoyé à Urgel. 24. Avoit été abbé de la Graffe. 67. Assiste au concile d'Arles. 139</p> <p><i>Nicephore</i> empereur de C. P. 42. Maltraite saint Platon. 58. Ses superstitions & ses vices. 123. Sa mort. 115</p> <p><i>S. Nicephore</i> patriarche de C. P. 58. 59. Rétablit le prêtre Joseph. 80. Ecrit au pape Leon. 117. Attaqué par Leon l'Armenien. 165. Lui resiste 167. Est chassé de C. P. 174. Sa mort. 297. Ses écrits. 298. Ses reliques rappor- tées à C. P. 433</p> <p><i>S. Nicetas</i> abbé de Medicion per- secuté pour les images. 181. Tom- be & se releve aussi-tôt. 206. Sa mort. 232</p> <p><i>S. Nicetas</i> patrice persecuté pour les images. 182</p> <p><i>Nicolas</i> Studite compagnon de S. Theodore. 180. Maltraité avec lui. 224</p>	
<p>N n n n</p>	

TABLE DES MATIERES.

<i>Nicolas I.</i> pape. 618. Sa décision. touchant la grace.	643
<i>Nithard</i> abbé & historien.	412
<i>Nôces</i> , Maximes de saint Theodore Studite sur les secondes nô- ces.	96
<i>Noirmoustier</i> monastere.	79
<i>Nomenoy</i> duc de Bretagne y érige trois nouveaux évêchez.	493.
Les évêques de France lui écri- vent.	505
<i>None</i> distinguée de la disme eccle- siastique.	451
<i>Northumbre</i> . Extinction de ce roiaum- e.	17
<i>Normans</i> ravagent l'Angleterre. 17. Commencent à piller la France. 413. Autres courses à Rouen, à Paris, &c. 442. Atta- quent la Germanie. 452. l'Espa- gne. 497. Autres courses en Fri- se, &c. 501. Vont en Provence, en Italie. 654. Brûlent Roüen, &c. 553. Pillent Orleans, Pa- ris, Chartres. 607. Amiens, saint Valery, Noyon, &c. 654.	
<i>Northilde</i> renvoyée par les évê- ques au jugement des nobles.	243
<i>Nothingue</i> évêque de Verone; Ra- ban lui écrit.	472
<i>Nothon</i> prêtre gouverne l'église de Reims.	444
<i>Novices</i> comment admis.	203
<i>Nunilo</i> & Alodia Vierges & mar- tyres en Navarre.	497

O

O <i>DILBERT</i> archevêque de Milan.	112
<i>Odon</i> abbé de Corbie.	649
<i>Offa</i> roi des Merciens.	12
<i>Olef</i> roi de Suede reçoit saint Anf- caire.	575

<i>Ordinations</i> absoluës deffenduës, 450	
<i>Orleans</i> . Ecoles de ce diocèse.	34
<i>Orthodoxie</i> . Fête du rétablissement des images.	404
<i>Ostie</i> rebâtie par Gregoire IV. 295	
<i>Ostfrid</i> traduit les évangiles en Tu- desque.	246
<i>Oviedo</i> . Eglise où étoit l'arche des reliques d'Espagne.	20
<i>Ourbion</i> ou la Grassé, monastere. 79	

P

P <i>ADERBORN</i> . Nouvelle église dediée par le pape.	24
<i>Pain beni</i> .	541
<i>Palerme</i> prise par les Musulmans d'Afrique.	294
<i>S. Pantaleon</i> . Son chef apporté en France.	62
<i>Papes</i> dattoient du regne des em- pereurs. 44. C'est au pape à condamner les nouvelles erreurs, 99. Eviter de le jeter dans l'opi- niâtreté. 272. Son élection ap- prouvée par l'empereur. 197. 418. Plaintes contre les papes, 252. Pape évêque étranger hors son diocèse.	260
<i>S. Parfait</i> prêtre & martyr à Cor- douë.	498. 500
<i>Paris</i> . Assemblée tenuë en 825. Touchant les images. 269. 270. Sixième concile en 829, p. 306. 308. Articles les plus necessai- res. 314. Concile en 847. Pour l'affaire d'Ebbon & d'Hincmar, 456	
<i>Paroisses</i> sont les lieux des devo- tions legitimes. 431. <i>Paroisses</i> de deux sortes.	508
<i>Pascal</i> premier de Rome conf-	

TABLE DES MATIERES.

- pire contre le pape. 21. Envoyé prisonnier en France. 27. Condamné. 40
- S. Pascal* I. pape. 196. Fonde un monastere de Grecs. 214. Accusé près de Louïs le Debonaire. 250. Sa mort. 251
- Pascale* Ratbert moine de Corbie. 338. Son traité de l'eucharistie. 340. Abbé de Corbie. 457. Son traité de l'enfantement de la Vierge. 458. Ses écrits depuis sa retraite. 648. Ecrit anonyme contre lui. 653
- Patriarches*. Consentement des cinq patriarches est la force de l'église. 263
- Patrons* laïques. 140. 149
- Pavie*. Concile en 850. p. 507. Concile en 855. p. 596
- Paul* archevêque de Rouën. 505
- Paul* chef des Manichéens nommez pauliciens. 122
- Paulin* patriarche d'Aquilée implore le secours de Charlemagne. 44. Sa mort & ses écrits. 46.
- Pelerinages*. Abus condamnez. 148. Les deux plus fameux à Rome & à Tours. *ibid.*
- Penitence*. Regles du Concile de Châlon. 147. Quels livres penitentiels on doit suivre. 148. Nouveaux penitentiels rejettez. 310. Regles de saint Theodore Studite pendant la persecution des Iconoclastes. 220. 238. Regles du sixième concile de Paris. 310. Confessions à d'autres qu'aux prêtres. 315. Maniere de recevoir le penitent. 318. Regles du concile de Mayence. 469. Regles du concile de Pavie. 508. Penitence publique. Regles d'Hincmar. 611
- Pepin* roi d'Italie, fils de Charlemagne. Sa mort. 153
- Pepin* roi d'Aquitaine rend les biens ecclesiastiques. 385. Sa mort. 388
- Pierre* patrice & confesseur. 116
- Pierre* de Nicée défenseur des images. 369
- Pierre* anacorete. Avis que lui donne S. Theodore Studite. 233
- Pillages* frequens sous Charles le Chauve. 607. 608. 631
- S. Platon* excommunie l'empereur Constantin. 4. Ses commencemens. *ibid.* Maltraité par l'empereur Constantin. 9. Banni. 10. Rappelé. 18. Se fait reclus. 19. S'oppose à l'ordination de Nicephore. 58. Persecuté au sujet du prêtre Joseph. 90. 95. Sa mort. 131
- Politien* medecin patriarche Melquite d'Alexandrie. Sa mort. 128
- Pompose* Vierge & martyre à Cordouë. 562
- Porto* près de Rome. Le pape Leon IV. la rétablit. 528
- Predestinatiens*, anciens heretiques selon Hincmar. 645
- Prêtres* dégradez, comment traitez. 149. Prêtre doit faire penitence avec le pecheur. 318. Prêtres ne peuvent être placez que par les évêques. 563
- Prudence* évêque de Troyes soutient les deux Predestinations. 505. Ecrit contre Jean Scot. 525. Ses quatre articles contre les Pelagiens. 556
- Puissances*. Distinction des deux puissances, ecclesiastique & seculiere. 384

TABLE DES MATIERES.

Q

QUENULFE Roi des Mer-
ciens. 16. 57. 194. Sa mort.
260

R

RABAN abbé de Fulde. 245. Ses
écrits. 465. Il est ordonné
archevêque de Mayence. 467.
Ecrit contre Gothescalc. 472.
473. 505. bis. Sa mort. 604

Radoalde évêque de Porto soutient
l'antipape Anastase. 600

Ragnoard archevêque de Roijen.
307

Ramir Roi des Chrétiens d'Espa-
gne. 495

Ratgard abbé de Fulde trop severe
deposé. 216

Ratram moine de Corbie. Son trai-
té de l'enfantement de la Vier-
ge. 458. Ami de Gothescalc.
504. Ecrit de la predestination.

505. bis. Son traité de l'Euchari-
stie. 649

Recafrede évêque contraire aux
martyrs de Cordouë. 520

Reims. Concile en 813. p. 141

Religieuses. Regles du sixième con-
cile de Paris. 313

Reliques. Défendu de les transfe-
rer. 145. Combien recherchées
au neuvième siecle. 289. Reli-
ques transferées de peur des
Normans. 443. 501

Remy archevêque de Lyon: Son
écrit des trois lettres. 538. De la
verité de l'écriture. 592

S. Remy. Sa translation. 540

Riculfé archevêque de Mayence.
109. 142

Robert évêque du Mans. 641

Rodolphe archevêque de Bourges,
447. 640.

Rodrigue & Salomon martyrs à
Cordouë. 617

Rogations. Comment observées.
144

Rogel martyr à Cordouë. 536

Rome. Concile contre Felix d'Ur-
gel. 20. Concile sous Eugene II.

284. Eglises S. Pierre & S. Paul
pillées par les Sarrasins. 460.

Rome menacée par eux. 494.

Concile en 853. p. 562. Prêtres
superflus à Rome. 563

Rotade évêque de Soissons. 640

S

SABIGOTHE ou Natalie fem-
me d'Aurelius. 529. Martyre

534. Son chef transferé à Paris.
628.

Saccudion monastere de saint Pla-
ton. 7

Salomon évêque de Constance.
620

Salomon pretendu Roi de Bretagne;
641

Salsbourg metropole. 28

Sanche martyr à Cordouë. 513

Sarrasins égorgés à Benevent. 511.
Sarrasins d'Afrique & d'Espagne
pillent l'Italie. 415. 460

Savonieres. Concile en 859. p. 637

Saxons. Leurs revoltes. 24. Avis
d'Alcuin pour leur conversion.

36. Fin de leurs revoltes. 50.

Evêchez de Saxe. 51. Saxons
éleveés dans les monasteres de
France. 247

Sclaves. Quatorzé de leurs chefs se
font Chrétiens. 454

S. Sebastien. est transferé à saint
Medard de Soissons. 287. 293

Seigneurs. Clercs attacheés à leur
service, troubloient la discipli-
ne. 450

TABLE DES MATIERES.

- Sel* au sacrifice, deffendu. 36
Senior évêque de Sarragoce. 521.
 626
Sepultures hereditaires dans les églises, deffenduës. 451
Serfs. S. Benoist d'Amiane n'en vouloit point dans ses terres. 68.
 On ne devoit point en recevoir trop dans les monasteres. 73.
 Comment receus aux ordres. 143. 189. 242. Leurs mariages. 150
Sergius chef des Manichéens, 124.
 Comment seduit. 125. Est tué. 436. Ses disciples. *ibid.*
Sergius II. pape. 417. Son élection approuvée par les commissaires de l'empereur. 420. Sa mort. 461
Serment à l'évêque par les ordinans deffendu. 146. Evêques ne doivent prêter serment. 625
Siméon moine parent de l'empereur Nicephore. S. Theodore Studite lui écrit. 83, 84
Simon envoyé pour réunir les Manichéens, 120. Devient leur chef. 121
Siméon patriarche Jacobite d'Alexandrie. 399
Sisenand martyr à Cordouë. 515
Smaragde abbé de saint Michel. 100. Ses écrits. 105. 106
Soissons. Concile en 853. p. 543. &c.
Sophrone patriarche Melquite d'Alexandrie. 359. 399
Sorcieres examinées. 510
S. Sperat un des martyrs Scyllitains. Ses reliques en France. 62
Staurace fils de Nicephore couronné empereur. 83. Sa mort. 116
Stude, Monastere à C. P. 18. Ses moines persecutez à cause du prêtre Joseph. 91. Etat florissant de ce monastere. 132
Stylites encore au neuvième siècle. 58
Subsanne ou Susan évêque de Venes. 415. Accusé de simonie. 478
Suëdois demandent à être instruits de la religion chrétienne. 327
S. Suithun évêque de Vinchenster. 606
Superstitions restées du paganisme. 151. 314.
Symbole ne contient pas toutes les veritez necessaires à la foi. 102
Syncelles. Leur usage recommandé. 311. Syncelles auprès des évêques. 507

T

T *Abaney* monastere près de Cordouë. 512
Taraise patriarche de C. P. résiste au divorce de Constantin. 2. Est excommunié par saint Platon & S. Theodore. 8. Leur reconciliation. 18. Mort de Taraise. 57
Témoins. Quels exclus. 152
Tephrique. V. Tibrique.
Teutgand archevêque de Treves. 640
Thadée moine martyr des images. 180
Theoctiste abbé des Symboles. 5
Theodemar patriarche d'Aquilée. 507
Theodemir abbé ami de Claude de Turin. 299
Theodora veuve de Leon Arm. & son fils Basile se convertissent. 263
Theodora femme de l'empereur Theophile, catholique. 332. Gouverne après sa mort. 400. Rétablit les images. 402. &c. S'efforce en vain de détruire les Manichéens. 437. Son fils

TABLE DES MATIERES.

- l'oblige à se retirer. 567
- Theodore* & *Theophane* moines de saint Sabas viennent à C. P. sous Leon l'Armenien. 212. Persecutez. 237. Persecutez de nouveau sous *Theophile*. 360. Inscrits sur le front. 363. *Theodore* meurt. 364
- S. Theodore* Studite excommunié l'empereur Constantin. 4. 8. qui le maltraite. 9. Il écrit au pape. 10. Il est rappelé d'exil. 18. Il s'oppose au rétablissement du prêtre Joseph. 81. Se separe du patriarche *Nicephore*. 28. Persecuté pour ce sujet. 90. 95. Chiffres de ses lettres. 98. Il écrit au pape Leon III. 99. Il est rappelé & se réunit avec le patriarche. 17. Il résiste à Leon l'Armenien pour les images. 169. 170. 175. S'excuse d'assister au concile des Iconoclastes. 176. Chassé de C. P. 180. Encore persecuté. 208. Ecrit au pape. 209. 213. Au patriarche d'Alexandrie. 210. Et de Jerusalem. 211. 237. Autres souffrances. 218. 224. Son premier testament. 223. Delivré de prison. 232. Sa mort. 279. son second testament. 280. Ses écrits. 281. Son corps rapporté à C. P. 432
- Theodore* Couphara moine, commence la conversion des Bulgares. 435
- Theodore* Cratere prêtre un des martyrs d'Amorion. 440
- Theodore* patriarche Melquite d'Antioche. 129
- Theodorie* évêque de Carinthie. 28
- Theodorie* aimée de l'empereur Constantin. 2. qui l'épouse. 3
- Theodore* Casiteré patriarche de C. P. 175. Le pape renvoie ses apocriphes. 213. Sa mort. 333
- Theodulfe* évêque d'Orleans, son traité du baptême. 138. Deposé. 215. Sa mort. 238. Ses écrits. 239
- Theologie* du neuvième siecle. 540
- Theophane* moine de S. Sabas. 212. ordonné évêque de Nicée. 404. V. *Theodore*.
- S. Theophane* abbé de Singriane. Sa chronique. 814. Persecuté pour les images. 180. Sa mort. 225. Ses reliques rapportées. 232
- Theophile* empereur d'Orient Iconoclaste. 335. Sa mort. 400. Ab-sous après sa mort. 403
- Theophilacte* de Nicomedie deffenseur des images. 168. Persecuté. 179
- Theubalde* évêque de Langres consulte Amolon sur de prétendus miracles. 428
- Thionville*. Capitulaire touchant les moines. 73. Concile en 844. p. 424
- Thioté* fausse prophétesse. 470
- Thomas* ou Tamric patriarche Melquite de Jerusalem. 62. 129. Envoye à C. P. contre les Iconoclastes. 212. Sa mort. 360
- Thomas* se revolte contre Michel le Begue. 262. Sa mort. 264
- Tibrigue* ou *Thephrique* capitale des Manichéens. 437
- Tortolde* usurpateur du siege de Bayeux. 637. 604
- Tours* Ecole celebre. 33. Pelerinages. 149. Quatrième concile en 813. p. 150
- Toulouse*. Capitulaire contre les vexations des évêques. 423
- Travail* des mains ordonné aux moines. 201. Deffendu aux prêtres. 285

TABLE DES MATIERES.

<p><i>Tréguier</i>. Erection de cet évêché. 493 <i>Trinié</i>, s'il est permis de dire <i>Trina deitas</i>. 647</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; letter-spacing: 0.5em;">V</p> <p>V <i>Ala</i> frere d'Adalard exilé. 161. Son rappel. 239. Travail à la nouvelle Corbie. 248. Abbé de l'ancienne. 275. Ses plaintes contre l'usurpation des biens d'église, &c. 303. Son second exil. 337. Sa retraite à Bobio. 351. Sa mort. 385 <i>Valabonse</i> martyr à Cordouë. 513 <i>Valafride</i> Strabon. 246. Ecrit la vision de Vetin. 255. Auteur de la glose ordinaire. 474. Son traité des offices ecclesiastiques. 475. Sa mort. 478 <i>Valcand</i> évêque de Liege. 109 <i>Valence</i>. Troisième concile. Canons sur la predestination & la grace. 592. 642. 643. 646. <i>Valentin</i> pape. 286 <i>Vatec</i> ou Aloüiatec Calife. 399. Sa mort. 441 <i>Venilon</i> archevêque de Sens. 424. 505. Plaintes de Charles le Chauve contre lui. 638. Cité au concile de Savonieres. 640. Se reconcilie. 641 <i>Venilon</i> archevêque de Rouën. 604 <i>Venise</i>. Son état au commencement du neuvième siecle. 43. 61 <i>Verberie</i>. Concile en 853. p. 557</p>	<p><i>Verneuil</i> sur Oise. Concile en 844. p. 424 <i>Vetin</i> moine de Richenouë. Ses visions. 255. Sa mort. 257 <i>Vidames</i> des évêques & abbez. 145 <i>Villefrid</i> évêque de Pampelune. S. Euloge lui écrit. 521 <i>S. Vincent</i>. Son corps transferé de Valence à Castres. 626. 627 <i>Vinchestre</i>. Concile de toute l'Angleterre. 856. p. 606 <i>Vinigise</i> duc de Spolète secourt le pape Leon. 23 <i>Vistremir</i> archevêque de Tolède. 521. Sa mort. 628 <i>Vitmar</i> compagnon de saint Anscaire en Suede. 327 <i>S. Vitus</i> martyr. Son corps transferé à Corbie en Saxe. 378 <i>Urgel</i> Concile en 799. pag. 25 <i>Ursinar</i> archevêque de Tours. 456 <i>Usuard</i> moine, son martyrologe. 628 <i>Vulfade</i> ordonné par Ebbon. 544 <i>Vulfaire</i> archevêque de Reims. 109. Sa mort. 187 <i>Vulfrede</i> archevêque de Cantorbéry. 194. 260</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; letter-spacing: 0.5em;">Z</p> <p>Z <i>Acarie</i> envoyé par Charlemagne à Jerusalem. 40 <i>Zacarie</i> chef des Manichéens. 123 <i>S. Zoile</i>, monastere à Cordouë. 515</p>
--	---

Fin de la Table des Matieres.

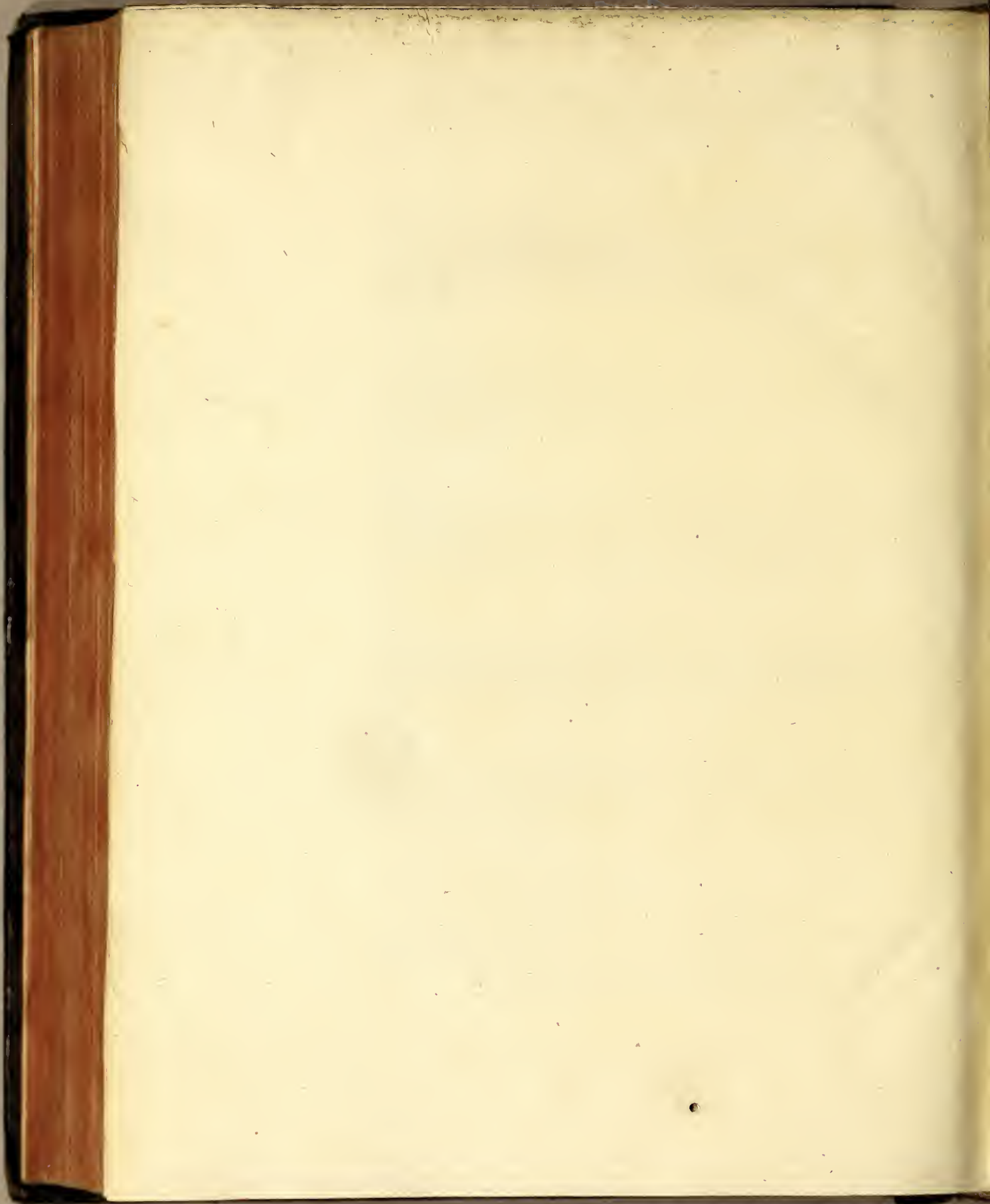
PRIVILEGE DU ROY.

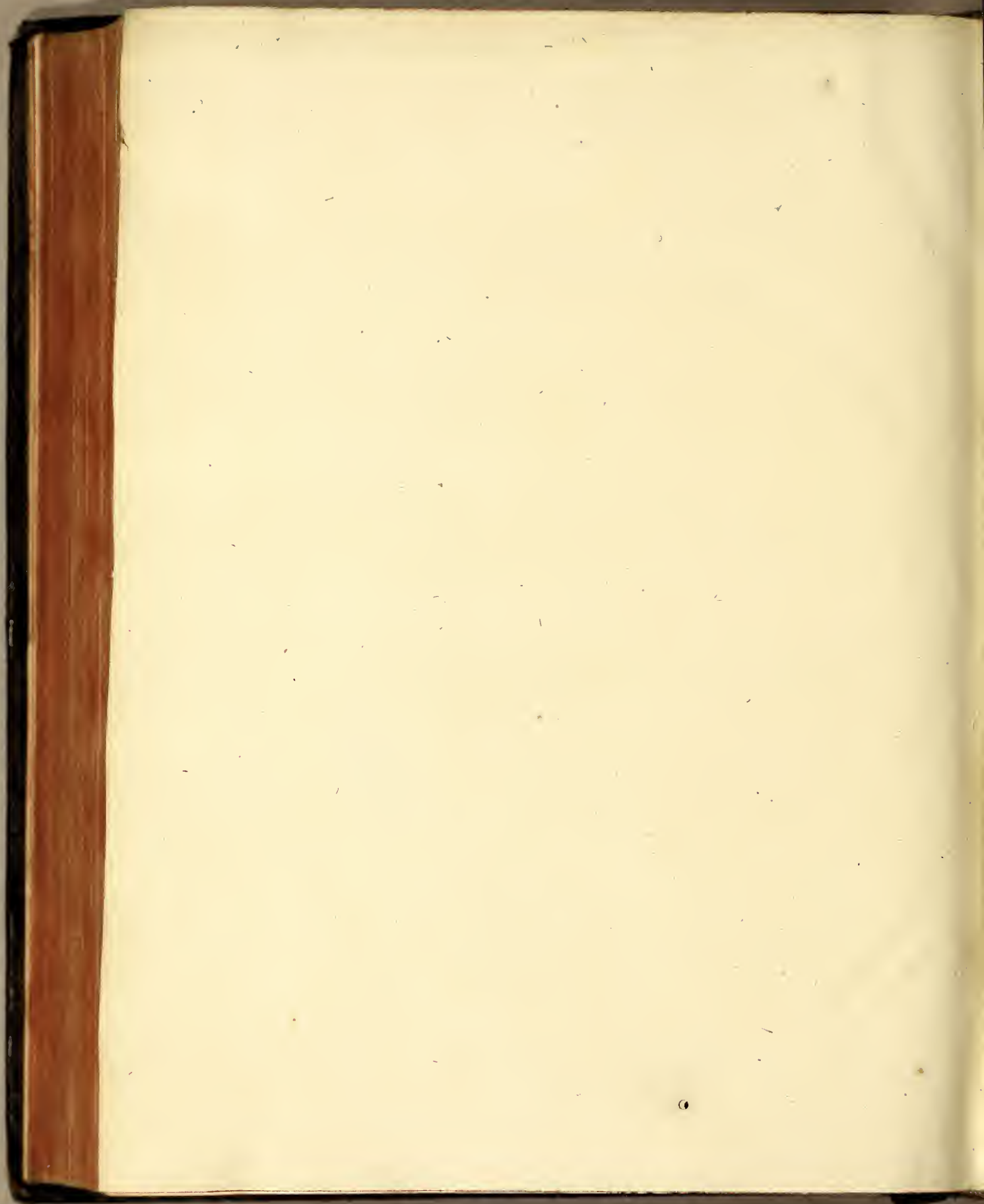
L OUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre. A nos amez & feux Con-
seillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maître des Requestes ordinaire
de nostre Hostel, Baillifs, Senéchaux, Prevosts, Juges & tous autres nos Justiciers
Officiers qu'il appartiendra, S A L U T. Nôtre bien amé CLAUDE FLEURY prêtre
abbé du Loc-Dieu, sous-precepteur de nôtre très-cher & bien amé petit-fils le Duc de
Bourgogne, nous a fait remontrer qu'il a composé un Livre intitulé *l'Histoire Ecclesia-
stique*, lequel il desireroit faire imprimer & donner au public. Mais il craint qu'en
ayant fait la dépense, d'autres ne le voulussent imprimer à son préjudice, s'il ne lui
étoit pourvû de nos lettres de privilège sur ce nécessaires qu'il nous a très-humble-
ment fait supplier lui octroyer. A ces causes voulant favorablement traiter l'expo-
sant, & lui donner moyen de recueillir les fruits de son labeur, nous lui avons
permis & accordé, permettons & accordons par ces présentes de faire imprimer ledit
Livre par tel Libraire & Imprimeur qu'il voudra, le vendre & debiter dans nôtre
Royaume, & terres de nôtre obéissance en tels volumes, marges & caracteres, & au-
tant de fois que bon lui semblera pendant le tems & espace de vingt ans entiers &
consecutifs, à commencer du jour que chaque volume sera achevé d'imprimer; fai-
sons très-expreses défenses à tous Imprimeurs Libraires, & autres personnes de
quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer, faire imprimer ledit Livre
sous quelque pretexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre,
impression étrangere en quelque sorte & maniere que ce soit, sans le consentement de
l'exposant, ou de ses ayans cause, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits,
trois mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge par
ledit exposant de faire imprimer ledit Livre sur de bon papier & en de beaux caracteres,
suivant les Reglemens des années mil six cens dix-huit & mil six cens quatre-vingt-six,
& que l'impression en sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs; à la charge aussi
par ledit exposant de mettre deux Exemplaires dudit Livre dans nôtre Biblioteque pu-
blique, & un en celle de nôtre très-cher & féal Chevalier, le Sieur Boucherat Chance-
lier de France, aussi-tôt qu'il sera achevé d'imprimer, & avant que de l'exposer en ven-
te, le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles nous vous mandons
& enjoignons de faire jouir & user l'exposant & ses ayans causes pleinement & paisible-
ment, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens contraires. Voulons qu'en
mettant au commencement ou à la fin dudit Livre l'extrait des Présentes, elles soient
tenues pour dûement signifiées, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez &
feux Conseillers-Secretaires, soit ajoutée comme à l'Original: commandons au
premier nôtre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'exécution des Présentes
routes significations, actes & exploits requis & nécessaires, sans demander autre per-
mission. C A R tel est nôtre plaisir. D O N N É à Paris le vingt-deuxième jour de Mars
l'an de grace mil six cens quatre-vingt-dix, & de nôtre Regne le quarante-septième.
Par le Roy en son Conseil. B O U C H E R.

*Registré sur le livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 31
Mars 1096. suivant l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653. & celui du Conseil Privé de
Sa Majesté du 27. Fevrier 1665. aux clauses du Privilège. Signé, P. Trabouillet, P. Au-
bouïn, & C. Coignard, Adjoints.*

Monseigneur l'Abbé Fleury a cédé le present Privilège à Pierre Aubouïn & Pierre
Emery Libraires à Paris.

Achévé d'imprimer pour la première fois le 7. Novembre 1703.





EA691
-F618h
v. 10





